UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01963761 0

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE MGR L'ÉVÊQUE D'ANNECY

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU IER MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XVI

LETTRES — VOLUME VI

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
3, Place Bellecour, 3

PARIS
14, Rue de l'Abbaye, 14

ANNECY, IMPRIMERIE J. ABRY

MCMX

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresdesaintfr16fran

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME SEIZIÈME

LETTRES

VIme VOLUME

1613 – 1615

Propriété

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE MGR L'ÉVÊQUE D'ANNECY

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU IER MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XVI

LETTRES — VOLUME VI

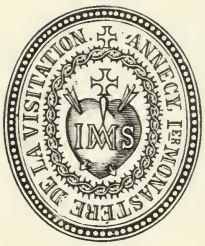

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON — 3, Place Bellecour, 3 | PARIS — 14, Rue de l'Abbaye, 14

ANNECY, IMPRIMERIE J. ABRY

MCMX

Droits de traduction et de reproduction réservés

AVANT-PROPOS

Le nouveau volume — sixième de la correspondance de saint François de Sales — s'ouvre par une lettre écrite de Milan, en mai 1613, et s'achève avec celles de mai 1615. Il embrasse ainsi une période de vingt-cinq mois, marquée dans la vie de l'Evêque de Genève par une rare fécondité, dont les manifestations diverses sont du plus haut intérêt (1).

Ces lettres, la plupart datées d'Annecy, partaient dans toutes les directions, pour faire refluer ensuite, vers le saint Auteur, des hommages universels d'estime, de respect et d'amour. Aussi bien, la renommée du Prélat ne cesse de grandir parmi ses contemporains ; l'influence de sa sainteté et de son savoir rayonne toujours plus puissante par delà les limites de son vaste diocèse ; le nombre s'accroît toujours des âmes qui se rangent sous sa conduite, de ceux qui recourent à son crédit et à ses lumières.

« Rien n'est caché a la chaleur du soleil en ce monde, « rien n'est non plus esloigné du soin des bons Rois « en leurs monarchies, » écrivait-il à Louis XIII (2). De même, rien n'échappait à sa vigilance affectueuse, ni ne demeurait « esloigné de son soin. » Faisant face aux multiples exigences de sa charge pastorale et de son inlassable charité, n'oubliant ni les intérêts du Ciel, ni même ceux de la terre, il se montre à la fois Evêque, Pasteur

(1) Sur deux cent quatorze Lettres, quarante sont inédites, sans compter plusieurs fragments et bon nombre de pièces fort intéressantes données en Appendice.

(2) Lettre CMLXX, p. 176.

et Père. Il défend les droits de Dieu et de l'Eglise, protège les intérêts de son peuple et se donne à tous ses enfants.

Ceux de nos lecteurs qui ne connaissent François de Sales que par sa douceur et sa condescendance, seront charmés de constater ici qu'il est surtout l'homme incomparablement fort, d'une intransigeance irréductible en présence du devoir.

A Gex, les protestants forcent le bailli à faiblir, renvoyant de l'assemblée des Etats de la province prêtres et ministres, sans vouloir désigner à qui appartient la préséance. L'Evêque élève sa voix puissante, il rappelle qu'il « n'est pas raysonnable de mettre Dagon sur l'autel « avec l'Arche d'alliance, » et proteste que si justice n'est faite, le devoir de sa charge l'obligera de s'en « douloir ailleurs (1). »

Que les habitants de Seyssel s'ameutent et refusent de payer les redevances au Chapitre de Saint-Pierre de Genève, le Prélat s'afflige de demander le châtiment des rebelles, parce qu'ils sont ses « diocesains et enfans « spirituelz ; » mais « en fin, il faut un peu d'affliction « aux enfans a ce qu'ilz se corrigent,... et vaut mieux » pleurer « leur tribulation temporelle que s'ilz se preci- « pitoyent en l'eternelle (2). » L'un de ses prêtres se montre-t-il indigne de son caractère : « Je seray bien « marri si ce pauvre homme est mauvais, » écrit-il (3), « mais sil l'est, il faudra pourtant le chastier. »

Le duc de Nemours, homme inquiet dans ses pensées, facile aux soupçons et prompt à la vengeance, a prêté l'oreille aux calomniateurs ; il poursuit les accusés sans les avoir entendus. François est son vassal ; mais l'Evêque redira sans crainte à celui qui est sous sa houlette de pasteur la grande leçon de la justice. Avec une liberté tout apostolique, digne des Basile et des Ambroise, il adjure le prince de se ressouvenir que « nulle sorte de parolle « qui soit au prejudice du prochain ne doit estre creuë

(1) Lettre CMLXXXIII, p. 196.
(2) Lettre MLXI, p. 334.
(3) Lettre MLV, p. 323.

« avant qu'elle soit preuvee, et » qu'« elle ne peut estre « preuvee que par l'examen, parties ouÿes. Quicomque « vous parle autrement, Monseigneur, trahit vostre « ame (1). »

Lui qui veut qu'on cède aux « puissances superieures (2) » quand il s'agit seulement d'un sacrifice personnel, écoutons-le revendiquer, par son ami Mgr Camus, député aux Etats généraux, la liberté de l'Eglise : « Quelle abjec- « tion, que nous ayons le glaive spirituel en main et que, « comme simples executeurs des volontés du magistrat « temporel, il nous faille frapper quand il l'ordonne et « cesser quand il le commande, et que nous soyons « privés de la principale clef de celles que Nostre « Seigneur nous a donnees, qui est celle du jugement, « du discernement et de la science en l'usage de nostre « glaive (3) ! »

Au demeurant, il ne se peut imaginer sujet plus loyal et plus affectionnément dévoué à la cause de son souverain que l'Evêque de Genève. Pendant un séjour à Sion, il entrevoit des périls pour la couronne de Savoie ; sans retard, il en avertit le Duc, jugeant avec raison l'alliance du Valais « extremement utile aux affaires » de son maître (4). Quand il apprend que Henri de Nemours est sur le point de rompre avec Son Altesse, hardiment il intervient ; il le presse de revenir à Annecy et lui adresse à cet effet un vigoureux plaidoyer (5), où l'on ne sait qu'admirer davantage, de la force des arguments, ou des enveloppements d'expressions qui doivent ménager l'amour-propre de l'illustre fugitif.

C'est un serviteur fidèle, ce n'est point un courtisan ; « les caresses » des Princes l'« obligent extremement, « sans » l'« engager nullement (6). » Il fuit la cour pour

(1) Lettre MLII, p. 319.
(2) Page 100.
(3) Lettre CMXCIV, p. 217.
(4) Lettre MXXI, p. 275.
(5) Lettre MXI.
(6) Page 2.

rester « dans sa bergerie, » et se garde de brûler ses « ayslerons » à ces brillants flambeaux (1).

Est-ce à cause de cette noble indépendance d'attitude que la loyauté de son dévouement fut parfois suspectée ? Sa grande âme s'attriste devant cette épreuve ; mais il s'en échappe seulement une douce plainte qui finit en prophétie : « On nous ravit le bien le plus pretieux que « nous ayons, qui est la bonne grace de nos Princes, et « puis on dit : Quel mal vous fait-on ? » Voir « Monsei- « gneur en cholere et indignation... m'est insupportable, « a moy qui ay tant d'inviolables affections a ce Prince... « Un jour viendra que de m'aymer ne sera plus repro- « che a personne (2). »

François de Sales, cependant, eut une incontestable influence sur les grands. Il n'en usa que pour le bien de sa ville d'Annecy et de son diocèse. Nous le voyons solliciter pour son « pauvre bon peuple » l'exemption des charges de guerre (3), appeler la protection et les aumônes de Louis XIII sur les catholiques de Gex (4), enfin mettre tout en œuvre pour rendre au collège Chappuisien, « presque en friche (5), » son éclat des beaux jours. Il n'avait pu doter son diocèse d'un Séminaire, au moins veut-il que des maîtres savants et pieux préparent la jeunesse à une vie honorable devant le monde et pleine devant Dieu. En 1613, le Saint s'ouvre de son projet à la cour de Turin (6), s'adresse au duc de Savoie, au Cardinal Maurice, et sa souple patience déconcerte doucement toutes les résistances qui sans doute, dit-il avec autant de charité que de finesse, « ne procedent que « d'une bonne affection, a laquelle » il s'agit néanmoins de donner « la mesure et discretion (7). » Enfin, quand les Pères Barnabites sont installés, c'est lui encore qui sert d'intermédiaire pour faire agréer à Louvain les

(1) Voir pp. 197, 198.
(2) Lettre MLIII, pp. 320, 321.
(3) Lettre au Cardinal Maurice de Savoie, p. 324.
(4) Lettres CMLXX, CMLXXXI.
(5) Page 145.
(6) Voir note (1), p. 146.
(7) Lettre au duc de Savoie, p. 190.

changements accomplis à Annecy (1), tandis qu'il se réserve d'entourer les nouveaux venus de ses dévouées et tendres sympathies.

Mais le saint Evêque se souvient que « ceux de » sa « condition doivent rendre fidele service » au « divin « Maistre » en donnant aux âmes choisies une *vie plus abondante,* « comme firent jadis les premiers et plus « grans serviteurs de Dieu et Pasteurs de l'Eglise (2). » Aussi consacre-t-il à ses chères Filles de la Visitation une large part de son temps, de son cœur, de ses sollicitudes. C'est pendant cette période que nous assistons à la fondation du second Monastère de l'Ordre, à Lyon. Rien de mouvementé, d'intéressant comme les préliminaires de cet établissement, où l'on voit surgir la figure si complexe de Mme des Gouffiers, et celle de Mgr de Marquemont, dont l'intervention devait avoir une influence profonde sur les destinées de l'Institut.

Sans empressement, sans inquiétude, le Fondateur suit les évènements; pour lui, dans le gouvernement de sa vie comme dans la direction des âmes, le grand point était toujours, selon le mot de son saint ami Vincent de Paul, « de suivre pas à pas l'adorable Providence (3). » Quand elle lui fait signe, il avance; il s'arrête quand elle lui barre le passage, et attend en toute patience, pour reprendre sa marche, que l'obstacle soit tombé. Dans cette parfaite dépendance des ordres divins et dans sa souveraine droiture d'intention se trouve la raison de ses succès. Il avait dit un jour : Je « n'ay nulle sorte d'interest, » sinon « la plus grande gloire de Dieu et le plus grand service « de son Eglise ; et que Dieu soit servi ou par des Reli- « gieux vestus de noir ou vestus de blanc, cela est indif- « ferent (4). » Par son attitude et par ses actes, François de Sales répéta cette belle parole dans les difficultés qui entravèrent d'abord la fondation du Monastère de Lyon. L'Appendice III donne une vue d'ensemble de cette

(1) Voir Lettre MIII.
(2) Préface des Règles de la Visitation.
(3) Lettre du 7 décembre 1641 à M. Codoing, supérieur de la Mission d'Annecy.
(4) Lettre CMXXXVII, p. 113.

histoire, et permet d'en suivre avec plus de charme les détails à travers les Lettres de ce volume.

Nous avons vu le grand Evêque intervenir dans les questions intéressant l'Eglise et l'Etat ; nous allons le retrouver avec sa grâce, sa bonté, sa patience inaltérable au milieu de pauvres veuves, de solliciteurs, de petites gens dont les mille riens sont pour eux grandes affaires. Il accueille tous ceux qui se présentent avec une telle mansuétude que la demeure épiscopale ne désemplit pas ; et l'aimable Saint voit naître sous ses pas une foule « d'empeschemens (1), » inévitable rançon de la confiance universelle qu'il inspire. Or, contraste admirable : tyrannisé par les occupations les plus variées et souvent les plus pressantes (2), rien n'arrive à troubler ni la sérénité de son visage, ni l'harmonie tranquille de son âme qui, d'un vol puissant et doux, s'élève sans cesse jusqu'à Dieu, pour lequel seul il agit et se donne à tous. Il « ne faut « jamais cesser de cooperer au salut du prochain, » écrivait-il, livrant sans y penser le secret de sa merveilleuse charité ; « quand vous ne feries que luy faire faire un « bon souspir, Dieu en sera glorifié (3). »

Le seul repos que prît l'infatigable Prélat au milieu de ses accablants travaux, c'était, avec la préparation d'une nouvelle édition de l'*Introduction à la Vie devote* (4), l'achèvement de son *Traitté de l'Amour de Dieu.* Œuvre d'amour, en effet, à laquelle il mettait tout son cœur, qu'il méditait au pied du Crucifix, étudiait dans sa propre âme, dans l'âme de ses Filles, de celle surtout qu'il appelait aussi sa Mère, sainte Jeanne-Françoise de Chantal. Il tâchait de consacrer « a ces escrittures spi- « rituelles (5) » les premières heures de la journée ; le matin lui était alors « comm' une fraische rosee, » et le préparait à « la tempeste » d'affaires qui trop souvent

(1) Page 137.
(2) Voir Lettre MVIII.
(3) Lettre à Mme de la Valbonne, pp. 155, 156.
(4) Voir p. 198.
(5) Page 137.

éclatait l'« apres disner (1). » Mais le plus ordinairement, il n'avait que des lambeaux de temps arrachés « ça et la, » et c'est presque phrase par phrase que notre grand Docteur compose son chef-d'œuvre. « Tant que je m'en puis « eschapper, » écrit-il à une de ses Filles (2), « je metz « tous-jours quelque petite ligne en faveur de ce saint « amour. »

Faut-il avertir le lecteur qu'il retrouvera dans cette nouvelle série de Lettres les qualités littéraires admirées dans les précédentes : richesse du vocabulaire, souplesse de la syntaxe, choix heureux de l'expression parfaitement subordonnée à la pensée. Ajoutons, tact délicieux de l'écrivain qui, restant toujours lui-même, sait varier sa manière selon ses différents correspondants, et se fait lire avec un attrait soutenu, surtout quand il s'adresse à la Mère de Chantal. Sa plume court alors, fidèle interprète de son âme et de son cœur, et il laisse pénétrer jusqu'à l'intime de ses pensées et de ses sentiments.

Quel charme encore de parcourir ces nombreuses lettres de direction où la tendresse abonde avec la doctrine, où la grâce du langage fait accepter l'austérité des conseils ! Le saint Evêque y revit tout entier, avec sa spiritualité épanouie et épanouissante, son art surnaturel de conduire les âmes au bien « tout bellement, » avec les condescendances et les délicatesses de son grand cœur, l'enjouement aimable de son caractère et les fines saillies de son esprit. Comme il arrive à ceux qui vivent de l'amour divin, sous le regard du Père céleste, les moindres incidents lui fournissent les plus édifiants sujets de conversation. Alors il y a de vraies trouvailles d'expressions imagées et attendries, comme ce jour où un repas amical pris en commun sous ses yeux entre pigeons et petits oiseaux, lui dicte cette lettre à sainte Jeanne de Chantal, qui est en même temps qu'une merveille de style, une délicieuse contemplation sur la charité (3).

(1) Page 29.
(2) Lettre CMXLVIII. p. 130.
(3) Lettre ML.

Jour après jour s'est formée cette correspondance rayonnante de lumière et de chaleur, dans laquelle se groupent, autour de la grande figure de l'Evêque de Genève, tant de physionomies si diverses et parfois si curieuses : princes et seigneurs, courtisans heureux ou disgraciés, abbés travaillant à la réforme de leurs Communautés, moines austères, hommes de lettres, de robe et d'épée, jeunes gens au seuil de la vie, femmes du monde et religieuses de tous Ordres, et çà et là gracieux visages d'enfants qui sourient au passage.

A la lecture de ces pages si vivantes, il semble que leur saint Auteur, avançant dans sa carrière, réalise dans ses « escrittures » aussi bien que dans son âme, ce souhait qu'il confiait un jour à la plus chère de ses Filles : « Bienheureux si, sur le tard, je puis ressembler a vos « œilletz, car leur odeur s'affine et s'augmente en suavité « sur la fin de la journee [1]. »

LES EDITEURS.

Annecy, 23 octobre 1910,
Fête du Très-Saint-Rédempteur.

(1) Billet à la Mère de Chantal, p. 29.

ERRATA

Page 188, note (2) : tome précédent, note (4), p. 275 — lire : 285.

» 263, note (3) — Une récente découverte nous permet de rectifier cette note. Saint François de Sales ne s'est pas trompé ; Frère Georges, cousin-germain de son homonyme le Carme, est bien un *Capucin*. Fils de François de la Faverge, le puîné, et de Françoise de la Fléchère, Annibal naquit le 14 mars 1580. Il teste le 22 septembre 1597 au moment de sa profession dans l'Ordre de Saint-François, et dut mourir vers 1615, car cette année-là, un novice de la même Province reçut son nom de Religion.

Annibal de la Faverge, devenu Frère Georges, ne figure ni dans l'*Armorial de Savoie*, ni dans le *Nécrologe des Capucins;* seuls, les Mss. Besson l'ont mentionné.

» 308, note (1) : tome *XII* — lire : *XIII*.

AVIS AU LECTEUR

Des Lettres publiées dans ce volume, un grand nombre ont été revues sur les originaux. La provenance indiquée à la fin de chaque pièce, est celle qui nous était connue au moment où elle nous a été communiquée. Lorsqu'un Autographe provient d'une Communauté française exilée ou dispersée, nous donnons l'ancienne adresse de celle-ci.

Les Lettres qui ne sont suivies d'aucune indication sont celles dont, à défaut d'Autographes ou de copies authentiques, on a dû emprunter le texte à des publications antérieures. Voir à la fin de ce volume la Table de correspondance, et l'Avant-Propos du tome XI, pp. xxv-xxvij.

Les Editeurs sont seuls responsables de l'adresse et de la date qui précèdent chaque pièce ; l'une et l'autre sont répétées à la fin quand elles figurent sur l'original, ou qu'elles sont authentiques, quoique fournies par les textes imprimés. Les points remplaçant quelque énumération de la date indiquent que cette partie de la date est donnée, mais fautivement, par l'édition à laquelle notre texte est emprunté.

Quand la date attribuée à une lettre n'est pas absolument sûre, elle est insérée entre [ ]. Ces signes sont également employés pour les mots qu'il a fallu suppléer dans le texte.

Les divergences qui existent entre quelques minutes et le texte définitif sont données au bas des pages. Le commencement de la variante est indiqué par la répétition en italique des mots qui la précèdent immédiatement au texte ; la fin est régulièrement marquée par la lettre de renvoi. *Les passages biffés dans les Autographes sont enchâssés entre* ⌈⌋.

Des points placés au commencement ou à la fin des lettres indiquent un texte incomplet. Quand les Autographes ont subi quelque mutilation, nous l'indiquons chaque fois.

A la suite du Glossaire se trouve un Index, dans lequel il a été jugé à propos de fondre les noms des destinataires avec les titres des principales notes historiques et biographiques. Toutes les notes concernant le clergé de l'ancien diocèse de Genève sont tirées des Registres *de l'époque ; elles sont désignées par les deux initiales* R. E.

Sauf indication contraire, tous les renseignements relatifs à la noblesse savoisienne sont empruntés au monumental ouvrage du Comte Amédée de Foras, si dignement continué par le Comte de Mareschal de Luciane : Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie.

LETTRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ANNÉE 1613

(Suite)

DCCCLXXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Pèlerinage à Milan. — Ostension du saint Suaire de Turin. — Deux audiences princières attendues. — Annonce du retour à Annecy.

Turin (1), 6 mai 1613.

Hier tout tard je receu vostre lettre, ma tres chere Fille, et tout a la haste, je vous annonce nostre retour de Milan (2), ou, et tout le long du chemin, nous avons

(1) Voir le tome précédent, notes (1), pp. 171, 360, 374.

(2) Quand l'Evêque de Genève arriva dans cette ville, le 25 avril, il fut « reçu comme un saint. Le Cardinal Federic Boromee, cousin » et successeur de saint Charles, « acompagné de don Jüan de Mendoza, gouverneur du Milanois, alla a sa rencontre et voulut le loger dans son palais. Mais notre humble Prelat, » le suppliant « de le laisser libre, en pauvre pelerin,... accepta avec toute la joie possible » le modeste logement que lui offrit dans son monastère le P. D. Jean-Ambroise Mazenta, Général des Barnabites. (Ancien Ms. de l'*Année Sainte de la Visitation*, 25 avril; Arpaud, *Vie de Monseigneur D. Juste Guérin*, Anneci, 1837, liv. I, chap. XI.) Le souvenir du saint Archevêque, qui se retirait dans cette même chambre au temps de ses exercices spirituels, ne fit qu'aviver sa dévotion.

Le 26 avril, « le Serviteur de Dieu eut grande peine d'achever la Messe » au tombeau du bienheureux Cardinal, « tant il estoit ravy et hors de luy mesme, et apres, il respandit une tres grande abondance de larmes. » *(Process. remiss. Gebenn.* (II), dépos. de la Mère de Chaugy, ad art. 15.) « La meilleure plume, » écrit Charles-Auguste *(Histoire*, etc., liv. VIII), « seroit bien en peine d'exprimer la longueur et ferveur des prieres qu'il fist » devant ces

esté extremement caressés. Avanthier je fus l'un de ceux qui firent l'ostension fort solemnelle du saint Suayre (1), ou Son Altesse me fit l'honneur de me tesmoigner beaucoup de bienveuillance en diverses occasions. Je n'attens plus que d'avoir une bonn' audience d'elle, selon qu'elle me la promit a Trein (2), et une autre de Monseigneur de Nemours ; et puis, me voyla de rechef a cheval pour retourner en ma pauvre petite coquille, qui m'est plus chere que tous les palais des grans Princes, desquelz les caressent *(sic)* m'obligent extremement, sans m'engager nullement.

Je vous escriray dans deux ou troys jours par M. de Vallon (3), et a tous mes amis, sinon que je fusse si heureux de pouvoir estre despeché pour aller moy mesme ; mays ce tems de guerre ne me fait pas faveur pour cela (4). J'espere pourtant que ce sera bien tost (5), non jamais tant que je desire.

restes vénérés. « A son départ, on ne sçauroit pas dire combien de tesmoignages d'amitié il receut, tant du Cardinal, que des principaux de la ville. »

Les soldats d'un régiment espagnol qui avait jadis séjourné en Savoie, ayant rencontré l'Evêque sur la route de Novare, le reconnurent; « ils vindrent tous a la foule... pour le toucher et recepvoir sa benediction, » et le colonel lui-même voulut retourner « avec ses aumoniers visiter le Bienheureux au logis. » *(Process. remiss. Gebenn.* (I), dépos. de Georges Rolland, ad art. 51.)

(1) « C'estoit le quatriesme jour du mois de may, » dit Charles-Auguste (ubi supra), « en quel temps les chaleurs sont des-ja extremes en ces quartiers-là, et le Bien-heureux homme estoit tout trempé de sueurs. Or il arriva qu'en panchant la teste, quelques gouttes, tant de son front que de ses larmes, tomberent sur ces sacrées reliques. » Le 4 mai 1614, notre Saint raconte cet accident à la Mère de Chantal, en mêlant à ce récit rétrospectif les réflexions les plus touchantes.

(2) Trino, ville située sur la rive gauche du Pô, au sud-ouest de Verceil. Une ceinture de gros murs, la profondeur de ses fossés, la solidité de ses tours et de ses portes la rendaient comme imprenable. Le 22 avril, le commandant de la ville, Becchesino, l'avait livrée au duc de Savoie.

(3) Jacques de Gex, seigneur de Vallon (voir tome XII, note (1), p. 260).

(4) La guerre du Montferrat fixait en ce moment l'attention de presque toute l'Europe. Elle avait éclaté à la mort du duc de Mantoue, François de Gonzague (22 décembre 1612). Comme il ne laissait qu'une fille âgée de deux ou trois ans, le duché fut revendiqué par le cardinal de Mantoue, Ferdinand de Gonzague (voir le tome précédent, note (1), p. 202), et le Montferrat par Charles-Emmanuel Ier. Exaspéré par la conduite de Ferdinand, qui, en relâchant Marguerite de Savoie, sa belle-sœur, retenait la jeune princesse Marie, le duc de Savoie envahit le haut Montferrat (22 avril-9 mai).

(5) Le Saint ne put rentrer à Annecy que le 25 mai, veille de la Pentecôte.

Nous laisserons donq là la croix pour cette fois. Je salue toute nostre chere trouppe et Mme des Gouffier et tout, si ell' y est (1). Dieu benisse a jamais nostre unique cœur, ma tres chere Mere. Me voyci visité ; partant, Dieu soit avec vous. Je suis en luy pour vous ce quil sçait, et vrayement vous mesme.

6 may 1613, a Thurin.

(2) A Madame
[Madame la] Barone de Santal,
Superieure de la Visitation de Nicy.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, au Séminaire de Saint-Sulpice.

(1) Elisabeth Arnault des Gouffiers, Religieuse du Paraclet (voir le tome précédent, note (1), p. 343), n'était pas encore arrivée à Annecy. Cf. ci-après, p. 6, et note (2), p. 15.

(2) L'adresse est de la main d'un secrétaire.

DCCCLXXIV

A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, MATHIAS (1)

(MINUTE)

Dépouillé par les Genevois de son pouvoir et de ses biens temporels, l'Evêque de Genève s'excuse de ne pouvoir prêter son concours à l'Empereur.

Annecy, 9 mai 1613 (2).

Quam vellem, Imperator Augustissime, mandatis Majestatis Vestræ Cæsareæ ad amussim obtemperare posse,

---

Très Auguste Empereur,

Que je voudrais obéir à la lettre aux commandements de Votre Majesté Impériale, en assistant à la diète qu'elle publie maintenant,

(1) L'empereur Mathias (cf. tome XIII, note (3), p. 236) était le quatrième fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche. Né en 1557, il succéda en 1612 à son frère Rodolphe (voir ibid., note (1), p. 220), et mourut sans enfants en 1619.

(2) Dans toutes les éditions (celle de Migne exceptée), cette lettre porte la date du 9 mai 1615. Nous croyons qu'il y a erreur pour l'année, et qu'on doit lire 1613, car les chiffres 3 et 5 se prennent souvent l'un pour l'autre dans les

comitiis nimirum imperialibus, quæ nunc indicit, interesse, ingenium, si quod in me sit, operamque meam honorificentissimis suis conatibus impendere ac denique augustissimum invictissimi Cæsaris vultum coram venerari ! Verum hæreticorum Gebennensium rebellio, quæ episcopalem hanc cathedram omni penitus rerum humanarum præsidio per summam perfidiam spoliavit (1), efficit ne *quod volo bonum, hoc* faciam *.

* Rom., VII, 19.

Quare, quod superest, Serenissime Cæsar, nunquam intermittam, quin Deum optimum, maximum, Sacrificiis

---

et en consacrant mon industrie, selon mes moyens et mon travail, à ses très honorables entreprises ! Que je voudrais aussi rendre en présence mes hommages à la très auguste personne du très invincible Empereur ! Mais, du fait de la rébellion des hérétiques genevois, cette chaire épiscopale se voit absolument dépouillée, par une très grande perfidie, de tout moyen d'assistance humaine (1) : de là, pour moi, l'impossibilité de faire *le bien que je veux*.

Aussi, à l'avenir, Sérénissime César, je ne cesserai pas d'offrir

Autographes du Saint. La date du 9 mai 1613 concorde d'ailleurs avec les circonstances de la diète qui se tint cette année même. Convoquée le 30 décembre 1612 pour le 24 avril 1613, elle ne s'ouvrit de fait que le 13 août suivant et fut clôturée le 22 octobre. (Voir *Aller des Heiligen Romischen Reichs gehaltenen Reichstage abschiede und satzungen*, Francfort am Mayn, 1720, pp. 1006 seq.) En tant que Prince de Genève, François de Sales avait été averti des convocations successives de l'assemblée. Nous avons une pièce du 3 avril 1613, par laquelle il accuse réception des lettres de l'empereur Mathias; celles-ci étaient sans doute l'invitation officielle à la diète d'août-octobre 1613.

Une seconde diète fut convoquée le 22 octobre 1613 pour le 1er mai 1614; elle ne se tint pas. Le 18 mars 1614, au château de Lyntz, l'Empereur donnait des lettres pour une nouvelle assemblée générale à Ratisbonne, le 1er février 1615. (Voir à l'Appendice I.) Le Saint y fut encore invité; nous en avons la preuve dans une pièce qu'il délivra, le 3 juillet 1614, à Georges Scheyffer, notaire de l'empire et porteur du message. Il a dû répondre dans le courant de cette même année, et non le 9 mai 1615, cette date ne concordant pas du tout avec celle de l'ouverture de la diète. Les éditeurs, qui ont pu se méprendre sur le chiffre de l'année, méritent confiance pour le quantième, qu'ils n'ont pas introduit arbitrairement. Raison nouvelle qui confirme la vraisemblance de la date proposée.

Bien que l'Evêque de Genève fût encore à Turin le 9 mai, il aura sans doute jugé préférable, vu le caractère officiel de sa lettre, de la dater d'*Annecy*, lieu de sa résidence ordinaire. (Cf. le tome précédent, p. 173.)

(1) L'objet principal de la diète était d'obtenir des subsides pour guerroyer contre les Turcs.

precibusque placare contendam, ut tribuat *tibi auxilium de sancto, et omne tuum* pium *consilium confirmet* *. Amen.

* Ps. xix, 3, 5.

Cæsareæ Majestatis Vestræ augustissimæ,
Humillimus et observantissimus,
Franç^s, Ep. Gebenn.

Annessii Gebennensium, 9 Maii ....

---

mes Sacrifices et mes prières, afin d'apaiser le Dieu tout bon et tout-puissant, pour qu'il vous envoie *son secours d'en-haut et qu'il confirme entièrement votre* pieux *projet*.

De Votre Majesté Impériale très auguste,
Le très humble et très obéissant serviteur,
François, Evêque de Genève.

Annecy en Genevois, le 9 mai ....

DCCCLXXV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le Saint se dispose à repartir pour la Savoie. — Une protectrice pour la Visitation. — Messages et avis divers.

Turin, 14 mai 1613.

Et moy, ma chere Fille, je vous escris encor plus courtement pour responce a vostre lettre du 5 de ce mois, tant pour mille petites affaires et visites que je reçoy, que pour la ferme esperance que j'ay de vous voir bien tost, resolu, Dieu aydant, de partir d'icy samedi ou Dimanche prochain (1), pour estre a Neci au jour de la sainte Pentecoste (2), puisque je n'arreste plus que pour l'affaire de ces pauvres bannis (3); car, quant

(1) Le 14, date de cette lettre, était un mardi; le départ eut lieu le samedi suivant, 18 mai.

(2) La Pentecôte tombait le 26 mai. (Cf. ci-dessus, note (5), p. 2.)

(3) MM. de Charmoisy et du Noyret, impliqués dans l'affaire Berthelot. (Voir le tome précédent, note (3), p. 327: Lettre dccclix, p. 356; note (1), p. 360; Lettre dccclxiii, p. 361, et Lettre dccclxvii, p. 370. Cf. encore ci-après, les lettres des 9 et 14 juin au duc de Nemours.)

aux despeches, je laisseray le bon M. de Blonay (1) qui, de bon cœur, demeurera pour les solliciter. Mais cette negociation de l'appaisement de Monseigneur de Nemours ne peut estre faite qu'en presence; or, j'ay toute ma confiance en Dieu d'en reüscir.

Je vous ay des-ja fait sçavoir que nous aurons madame la Duchesse de Mantoue, qui est la vertu mesme, pour nostre protectrice (2); mays il ne faut pas encor en faire du bruit, pour une rayson que je vous diray. M. de la Bretonniere est encor en volonté de nous ayder en quelques choses pour l'edification de nostre oratoire (3).

Caressés cordialement les messieurs qui s'en revont, en particulier M. Floccard (4). Je suis en peyne du retardement de madame des Gouffiers (5), remettant neanmoins cela a la sainte providence de Nostre Seigneur, comme aussi nostre pauvre petite malade (6). Nous ramenerons vostre filz (7), qui, a la verité, a grand desir de s'employer a la guerre, si elle suit.

Je salue fort ma chere fille madame de Thorens, et Mlle de Rabutin (8), qui est aussi ma fille; comme encor toutes celles qui sont autour de vous, que vous sçavés m'estre pretieuses plus qu'il ne se peut dire (9).

(1) Claude de Blonay, l'un des compagnons de voyage du Saint. (Voir le tome précédent, Lettre DCCCLXI, p. 359, et note (1), p. 374.)

(2) Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel et veuve de François de Gonzague, duc de Mantoue, avait accepté d'être la protectrice de la Visitation. (Voir sa note avec une lettre de fin novembre 1613, dont elle est destinataire.)

(3) Charles Chaliveau, seigneur de la Bretonnière, avait déjà antérieurement témoigné de sa bonne volonté à ce sujet. (Voir le tome précédent, p. 328.)

(4) Il est assez difficile de désigner ces « messieurs qui s'ent revont. » Quant à M. Floccard, c'est ou le chanoine Barthélemy Floccard (voir tome XI, note (1), p. 296) qui est mentionné ici, ou plus probablement encore le collatéral du même nom, dont les rapports avec le monastère de la Visitation furent plus fréquents.

(5) Cf. ci-dessus, note (1), p. 3.

(6) Sœur Claude-Françoise Roget (cf. le tome précédent, note (1), p. 369).

(7) Bernard de Sales, baron de Thorens, avait accompagné son saint frère à Milan. (Voir ibid., pp. 374, note (1), et 375.)

(8) Marie-Aimée et Françoise, filles de la Sainte.

(9) Voir à l'Appendice I une lettre du P. Jacques de Bonivard, S. J., datée du 8 mai 1613, qui donnait au saint Fondateur des nouvelles bien consolantes de ses chères Filles.

Dieu soit a jamais dedans nostre cœur, pour y vivre et regner eternellement. C'est luy qui sçait ce qu'il luy plaist que nous soyons, en la tres parfaite union qu'il a faite en luy mesme et par luy mesme. *Amen.*

A Thurin, le 14 may 1613.

Il seroit mieux qu'on accommodast le proces en mon absence, a cause de ma trop grande condescendance (1). Je prieray pour le pauvre sire Pierre, et louë Dieu qu'il soit passé en bonne disposition (2).

A Madame
[Madame] la Baronne de Chantal,
Superieure de la Visitation, a Neci.

(1) Il s'agit du procès intenté contre la Visitation par Antoine de Bellegarde, seigneur de Disonche (voir le tome précédent, note (3), p. 366), au sujet de l'héritage légué à la Communauté par Mme de Miribel. (Ibid., note (2), p. 328.) On voit dans une lettre du président Favre, 2 mai 1613, que celui-ci s'occupait activement de cette affaire. (Mugnier, *Correspondance du Président Favre*, tome II, publié par la Société savoisienne, etc., 1905.)

(2) Sans doute, le Saint désigne ici « honorable Pierre Jondel, apothicaire, » qui avait été inhumé le 6 mai à Notre-Dame de Liesse. (Reg. par. d'Annecy.)

DCCCLXXVI

A M. ANTOINE DES HAYES (1)

D'où venait l'empêchement pour le Saint d'aller prêcher à Paris; égards que lui témoigne le duc de Savoie. — L'incivilité d'un libraire et la *Defense de la Croix*. — Ouvrages et éditeurs. — M. et Mme de Charmoisy.

20 mai 1613.

Monsieur,

Je receu a Thurin vostre lettre du 30 mars, avec une extreme confusion d'y voir le remerciment que vous me faites de ma perseverance au desir de servir vostre parroisse le Caresme prochain (2) ; puisque ma volonté,

(1) Voir tome XII, note (1), p. 251. — Il est difficile de savoir d'où cette lettre a été écrite, mais d'après la teneur des premières lignes, on pourrait proposer Chambéry, avec assez de vraisemblance.

(2) La paroisse de Saint-Benoît, à Paris, dont le destinataire de cette lettre était marguiller. (Voir le tome précédent, note (2), p. 271, et pp. 363, 399.)

ma perseverance, mon esperance demeurent frustrees et inutiles, Son Altesse ne m'ayant pas voulu accorder que je sorte d'icy (1) pour les prædications, avec des paroles tant honnorables que rien plus, mais nullement favorables a mon intention. De sorte, Monsieur, que je vous supplie de ne plus vous amuser a moy en façon quelcomque, puisque je suis si impuissant a vous rendre le service que je vous dois. J'ay bien neanmoins encor un ressort en main, lequel je vay faire joüer des demain, mays je ne m'en ose rien promettre. Si vous sçavies, Monsieur, d'ou vient l'empeschement, vous admireries l'industrie du dœmon qui s'oppose a nos desirs.

Pour Dieu, Monsieur, croyes bien, je vous supplie, que mon cœur est totalement dedié au vostre, et mes desirs a vos affections, et que si je sçavois faire mieux pour faire reuscir vos intentions, je le ferois. Je vous diray ce mot en la confiance que j'ay de vostre prudence : M. Troüillouz (2), qui sert Son Altesse es affaires de France, dit a Thurin, sur le propos de la recherche qui a esté faite ci devant de me faire aller a Paris : C'est Charmoysi et le sieur des Hayes qui ont ce dessein, nul autre n'y eut pensé qu'eux. De lâ, on passe a d'autres pensees. Jusques a quand sera ce que l'on vivra ainsy? Hors cette particularité, que vostre seule consideration me faysoit avoir plus a cœur qu'autre chose quelcomque de celles que j'avois a traitter, Son Altesse m'a

(1) C'est-à-dire de la Savoie.

(2) Noble Jean Troulliouz, seigneur de la Salle, conseiller de Son Altesse et commissaire des guerres, nommé quatrième président de la Chambre des Comptes, par lettres patentes du 21 août 1610, en devint le troisième, par lettres du 15 juin 1612. (Turin, Archives de la Chambre des Comptes, *Patentes*, vol. 25.) L'ambassadeur du Duc à Paris, M. de Jacob, profitait de toutes les occasions pour vanter à son prince la prudente sagesse du président. Et de fait, celui-ci avait l'oreille de Charles-Emmanuel ; il fut chargé en France (1609 et 1610) de plus d'une mission délicate ; il était parti de Paris, en congé, le 9 décembre 1612. En mai 1613, M. Troulliouz se trouvait encore à Turin, et le 1er juin, M. de Jacob, fatigué, malade, comptait sur lui pour être allégé d'une partie de sa charge. (Turin, Archiv. de l'Etat, *Lettere Ministri, Francia*, Mazzo 13, et *Negoziazioni Francia*, Mazzo 7.) Adriane de Prez déclare dans son testament (1630) qu'elle veut être inhumée à Saint-Dominique de Chambéry, « avec le sieur Troullioud, son feu mari. » *(Note de M. le comte de Mareschal.)*

comblé de tesmoignages d'estime et de faveur autant que l'action de la guerre en laquelle je le treuvay (1) le pouvoit permettre.

Je treuve tres mauvaise la procedure du libraire qui a osé, sans rime ni rayson, mettr' un tiltre si impudent au livret *de la Croix* (2). Hors le tiltre et l'obmission de l'Advant Propos, sans lequel ce livre semble un songe, je n'en serois pas si fasché, bien que tous-jours ce seroit un'incivilité commise en mon endroit. Et sil m'eut adverti, je luy eusse rendu ce livret mille fois plus vendable, par la correction et amendement que j'y eusse fait. Mays, pour tout cela, je ne vous supplieray point de prendre la peyne de faire faire les deffences qui seroyent requises pour en empescher la debite, car ce vous seroit une trop grande importunité. Je me contenteray bien qu'il vous playse luy faire dire quil me donne cette satisfaction de remettre le tiltre. Rien ne m'est plus a contre cœur que l'ambition des tiltres :

« Je hay l'architecteur qui, privé de rayson,
« Fait le portail plus grand que toute la mayson (3). »

(1) La guerre du Montferrat (voir ci-dessus, note (4), p. 2).

(2) Une pseudo-seconde édition de la *Defense de l'Estendart de la saincte Croix de nostre Sauveur Jesus-Christ* venait de paraître sans l'aveu de l'auteur, sous ce titre : *Panthologie ou Thresor precieux de la saincte Croix, par François de Sales, Evesque de Geneve.* A Paris, chez Claude Rigaud, rüe S. Jaques, MDCXIII. — L'éditeur avait emprunté l'idée de ce fastueux frontispice à François Girard, prévôt de la collégiale de Bourg, qui, sous le nom de *D. Fran.*, qualifie de « Panthologie » et de « Trésor très précieux » l'ouvrage de François de Sales. (Voir tome II, pp. 417, 418.) Nous ignorons si Claude Rigaud donna à l'auteur la satisfaction qu'il désirait.

Dans la Préface du *Traitté de l'Amour de Dieu*, le saint Evêque réclame encore contre l'incivilité du libraire parisien. (Voir tome IV, pp. 17, 18.)

(3) Ces deux vers, que des érudits très lettrés ont cherchés en vain dans les anthologies du XVIe siècle, sont d'un poète savoyard, Claude-Etienne Nouvellet, 1537-1613 (cf. tome XII, note (1), p. 47). Dans un recueil de vers, aujourd'hui presque introuvable, intitulé *Les Divinailles*, publié à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1578, et réédité en 1893 à Chambéry, par Marie Girod, l'auteur avait pris pour épigraphe ce quatrain :

« Va, mon petit livret, je ne charge ton front
« D'un tiltre ambicieux, comme ores plusieurs font,
« Je hay l'architecteur, qui, privé de raison,
« Fait plus grand le portail que toute la maison. »

François de Sales citera encore ces vers en 1616, dans la Préface de son *Traitté*, mais avec une variante. (Voir tome IV, p. 18.)

J'ay promis le livre de l'*Amour* a Rigaud, de Lion (1), et certaine petite besoigne pour ce diocæse a un autre (2). Passé cela, si jamais je metz la main a la plume, ce sera pour Paris, a vostre gré ; mays certes, je ne sçai ce que je pourray jamais faire.

J'espere dans cinq ou six jours voir monsieur de Charmoysi en liberté (3). J'escris a madame de Charmoysi, qui vous fera sçavoir ce qui en est et l'advis que je luy donne, puisque je suis pressé de finir.

Monsieur, je suis plus qu'homme qui vive,

Vostre tres humble, fidele serviteur,

FRANÇ^S, E. de Geneve,

qui vous souhaite, et a madame vostre chere moytié, tout le bonheur du Ciel et de la terre.

XX may 1613.

Monseigneur de Nemours va en France dans huit jours (4).

A Monsieur
Monsieur des Hayes, Maistre d'hostel du Roy,
Gouverneur de Montargis.

Revu sur l'Autographe conservé au 1er Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) Pierre Rigaud (voir tome XIV, note (1), p. 383).

(2) Nous connaissons les titres de plusieurs ouvrages que le saint Docteur projetait d'écrire, ou même qu'il a rédigés (voir tome I, pp. LIII, LIV, et tome XIV, pp. 126, 127); mais il est difficile de désigner le traité qu'il destinait à son diocèse. Peut-être s'agit-il ici d'un opuscule qu'il n'a pas eu le loisir de composer.

(3) L'espoir de la mise en liberté de son ami, que saint François de Sales croyait si proche, fut de nouveau trompé. Il avait obtenu une promesse simplement verbale; ce ne fut qu'au mois d'octobre suivant que finit la détention de M. de Charmoisy. (Voir le tome précédent, note (1), p. 363, et ci-après, les lettres au duc de Nemours, 9 et 14 juin, 19 juillet et 4 octobre 1613.)

(4) Le 29 mai 1613, les Délibérations du Conseil de Ville d'Annecy portent « que Monseigneur doibt arriver bientost a Chambery, qui doibt passer en poste pour aller en France. » Ce fut un faux bruit, car le prince, alors à Turin, s'y trouvait encore au mois d'avril 1614, comme le prouve la correspondance diplomatique de la cour de Savoie.

DCCCLXXVII

A MADAME DE PEYZIEU (1)

(INÉDITE)

Témoignages d'affection filiale; félicitations à la destinataire à propos du mariage de l'un de ses fils.

21 mai 1613 (2).

Madame ma chere Mere,

Les mains d'un si digne porteur vous rendront, je m'asseure, ce papier aggreable, outre la faveur maternelle delaquelle vous recevés tout ce qui vous est presenté de ma part. Ce n'est, Madame ma Mere, que pour vous ramentevoir l'humble et veritable affection filiale que j'ay dediee et que vous aves acquise en moy pour vostre service. Faites moy lhonneur, je vous supplie, de me continuer aussi au rang que vous m'aves donné en vostre bienveuillance, delaquelle je suis extremement jaloux et ambitieux, comme d'un bien que je ne merite pas et que neanmoins m'est assigné.

Au demeurant, Madame ma chere Mere, il faut bien que je me res-jouisse avec vous de la consolation que vous aves de vous voir assistee et accompaignee d'une nouvelle bonne et bellefille (3), et que je vous conjure de luy

(1) Françoise de Dizimieu, veuve de François-Philibert de Longecombe, seigneur de Peyzieu. (Voir le tome précédent, note (1), p. 181.)

(2) Sur l'Autographe de cette lettre, les deux derniers chiffres ont presque complètement disparu, mais une ancienne copie appartenant à Mme la marquise de Mailly (château de la Roche-Mailly, Sarthe) porte 1613; si cette date n'est pas la vraie, il faudrait, à cause de l'écriture, songer à l'une des années antérieures. Il n'a pas été possible de savoir quand se fit le mariage auquel le Saint fait allusion, ce qui aurait enlevé tout doute pour la date donnée ci-dessus. (Voir la note suivante.)

(3) Le 1er décembre 1613, saint François de Sales écrit à Balthazard de Longecombe de Peyzieu et envoie un message à sa « chere moytié », Jeanne Armuet de Bonrepos. Celle-ci pourrait bien être la « bonne et bellefille » mentionnée ici.

ordonner qu'elle me reçoive en sa bonne grace, comme un de vos enfans plus humbles qui est, outre cela,

Vostre fidele et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^S, E. de Geneve.

21 may 1613.

A Madame de Pezieu.

Revu sur l'Autographe conservé à Troyes, à l'aumônerie des Dames des SS. Cœurs, dites de Picpus.

DCCCLXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Retour du Saint. — Salutations dès l'arrivée. — Promesse d'une visite pour le lendemain.

Annecy, 25 mai 1613 (1).

Et me voyci donq au pres de ma tres chere Mere, moy mesme sans autre, avec tesmoignage de tous ceux qui me voyent que je me porte fort bien. Demain, Dieu

(1) L'écriture ne contredit pas la date de 1613; le ton et la teneur du billet indiquent une longue et lointaine absence et un voyage fatigant. Au retour d'un Carême ou d'un Avent à Grenoble, le Saint n'aurait pas été si empressé de rassurer sur sa santé la Mère de Chantal. Il est donc plus probable que ces lignes ont été écrites en revenant de Milan.

Le lendemain, la solennité de la Pentecôte rassembla sous les yeux de l'Evêque les Annéciens ravis de revoir leur Pasteur bien aimé. Mais l'émotion des auditeurs dut être extrême lorsque le saint Prélat monta en chaire. Nous avons l'exorde et le plan du sermon qu'il adressa à son « cher peuple », sa joie et sa couronne. On ne peut imaginer un thème plus gracieux et plus attendrissant; l'amour de ce père pour ses enfants était « vraiment admirable. » (Voir tome VIII, p. 119.)

C'est ce même jour, qu'au rapport des historiens, une colombe, figurative de la descente du Saint-Esprit, étant sortie d'une machine simulant les nues, « aprés avoir long temps volé deçà et delà par l'eglise... en fin alla choisir son repos sur la teste nue du sainct Evesque, qui estoit debout à l'autel; » et il « ne se remua point, jusques à ce qu'elle s'envola d'elle mesme. » (Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. VIII.)

aydant, ma tres chere Mere m'en dira de mesme et que je soys le bien venu ; ce qu'attendant, je la salue tres humblement de tout mon cœur, et toutes nos cheres Seurs aussi.

Dieu vous donne le bonsoir, ma tres chere Mere, a qui je suis de tout mon cœur en Nostre Seigneur. *Amen.*

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Zeiller, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

DCCCLXXIX

A LA MÊME

(FRAGMENT)

Aspiration du Saint à la fin d'une journée. — Souhaits spirituels pour la Mère de Chantal.

Annecy, [26 mai 1613 (1).]

. . . . . .

Mon Dieu, ma tres chere Mere, quil me fera grand bien d'aller doucement achever la journee aupres de nostre Sauveur ! et je supplieray sa Bonté quil aille luy mesme verser dans vostr' ame un doux et tranquille repos, emmi lequel il la remplisse de la plus parfaite suavité de son amour. Bon soir donq, la chere Mere de mon cœur, et bonsoir le cher cœur de ma pauvre Mere. Dormes doucement sous la fraich'ombre des aisles du celeste Colombeau, qui soit a jamais nostre paix et protection. J (2) . . . . . .

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Collonges, aumônier de la Visitation de Chambéry.

(1) L'allusion au « celeste Colombeau » fait croire que ces lignes ont été écrites le soir d'une fête de la Pentecôte, entre 1613 et 1618. L'écriture suggère 1614 ou 1613, et plutôt cette dernière date.

(2) Le haut de l'Autographe a été coupé ; le coin de droite, au bas, coupé aussi, laisse voir un *J*. Toutefois, le « Bon soir » répété qui précède, semble annoncer une fin de billet.

DCCCLXXX

A LA MÊME

Encore l'héritage de Mme de Miribel. — Première entrevue du Saint et des « bonnes damoyselles » qui devaient concourir à la fondation du monastère de Lyon.

Annecy, 27 mai 1613 (1).

Il est mieux, ma tres chere Fille, que vous luy escrivies (2), puisque le reste s'est passé avec vous. Je voudrois bien que monsieur de Beaumont en fut (3), par ce quil rangeroit plus puissamment l'esprit de la partie (4). Toutefois, si l'assemblee est de telle qualité qu'elle puisse suffire, il ni aura pas grand hazard, puisque mesme ce

(1) Contrairement au désir du saint Fondateur (voir ci-dessus, p. 7), l'affaire de l'héritage laissé par Mme de Miribel n'était pas terminée quand il arriva de Milan, le 25 mai. Toutefois, quatre jours après, grâce à l'entremise active du président Favre, les deux parties passèrent un « acte de compromis ». Des arbitres et surarbitres furent nommés, qui devaient comparaître à Chambéry, le 15 juin suivant, par devant le seigneur de Disonche et Mre Jean Favre, vicaire général de l'Evêché de Genève, représentant les « Dames de la Visitation. » (Archives de la Visitation d'Annecy.)

Cette assemblée du 29 mai est sans aucun doute celle-là même dont il est parlé dans le présent billet ; ce qui justifie la date que nous attribuons à celui-ci, d'autres particularités excluant le 26 et le 28 mai.

(2) Peut-être le Saint désigne ici le président Favre, qui s'était occupé de l'affaire. (Voir la note précédente.)

(3) Jacques de Menthon, baron de Beaumont et de Confignon, seigneur de Cohendier, Sauterens, Malagny, etc., gentilhomme de la Chambre de Son Altesse. Il était fils de Bernarde de Confignon et de Charles, seigneur de Beaumont, Cormand et Confignon. Par contrat dotal du 6 octobre 1564, il épousa Jeanne de Cohendier, et en secondes noces, avant 1578, Jeanne de Charansonay, qui vivait encore en 1622. Le 1er septembre 1628, M. de Beaumont fit son testament, et mourut deux années après, sans postérité. *(Généalogie manuscrite de la famille de Menthon.)*

(4) Avec « le seigneur de Beaumont, baron de Confignon, » agréé des deux parties « comme surarbitre, » s'assemblèrent à Chambéry les autres surarbitres et arbitres nommés le 29 mai, savoir : de la part du Monastère de la Visitation, le président de la Roche, le comte de Saint-Alban, les sieurs François et Léonard de Tardy, François Favre et Balland, avocats au Sénat de Savoie ; de la part du seigneur de Disonche, le président de Cugniat, Jacques de Ballians, seigneur de Verbouz, les « sieurs d'Amoudry, Favier, Paris et Ducrest,

n'est que pour prendre un compromis. Je vous donneray Pierre (1), si vous en aves besoin.

Vous sçaves bien que je suis vostre. Bon soir, ma tres chere Fille. J'ay bien esté content de voir ces bonnes damoyselles ce matin, et particulierement Mme de Gouffier, que je voy toute telle que vous m'aves dit (2).

Dieu aggrandisse de plus en plus son saint amour en nostre cœur.

Revu sur l'Autographe appartenant aux Missionnaires de Saint-François de Sales, à Annecy.

advocatz audict Senat. » Une « sentence arbitramentale » fut rendue le 21 juin par cette assemblée, signée par ses membres et par le président Favre aussi présent. Enfin, le 30 juin, le contrat fut passé à Annecy, en présence des Religieuses de la Visitation réunies capitulairement, et du seigneur de Disonche. Celui-ci s'engageait à remettre au Monastère la maison de Mme de Miribel, sise à Annecy, rue de la Filaterie, et de plus, à donner « 500 ducatons, fesant le tout la somme de 6460 florins 4 sols. » De leur côté, les Religieuses abandonnaient, en faveur du seigneur de Disonche, tous leurs droits sur l'hoirie de Mme de Miribel et s'obligeaient à faire dire à perpétuité la messe du samedi portée sur son testament. Tous frais prélevés, le Monastère ne perçut que 5481 florins 11 sols. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Livre des Contrats permanents* et *Livre du Chapitre.)*

(1) Sans doute Pierre Genet, fils de Mre Jean Genet et de Pernette Picquet, bourgeois d'Annecy, qui entra très jeune au service du Saint, et le suivit à Grenoble et à Paris. « Jamais, » affirme-t-il, le Serviteur de Dieu « ne me trouva a dire d'aucune viande que j'eusse accomodé, » (il était cuisinier) « tant bien ou mal fussent elles apprestees... Je n'ay jamais recogneu aucun acte d'impatience... encour que je l'en donnasse l'occasion diverses fois. » Le 30 octobre 1632, jour de sa déposition, il servait Jean-François de Sales, frère et successeur du Bienheureux. *(Process. remiss. Gebenn.* (I), ad 2um interrog. et art. 1, 24, 28, 31.)

(2) Dès la fin de janvier 1613, Mme des Gouffiers ayant fait connaître son désir de venir au monastère d'Annecy, saint François de Sales l'avait encouragée par la promesse d'un bon accueil. (Voir le tome précédent, Lettre DCCCL, p. 343.) La Religieuse du Paraclet fit à Lyon l'heureuse rencontre de Mme d'Auxerre, qui nourrissait le même espoir ; bientôt, la demoiselle de compagnie de celle-ci, Mme Chaudon, d'Auvergne, née Bellet, et Mme Isabeau Colin, née Daniel, se joignirent à elles. « Ces quatre fidelles servantes de Dieu se transporterent en la ville d'Annessy » pour « epier saintement si c'etoit la terre » qu'il « leur vouloit donner. » « Dés leur premiere entrevüe » avec les saints Fondateurs, dit une annaliste, les voyageuses « furent saisies d'admiration. » On leur permit d'entrer dans le monastère, et elles prirent même plusieurs repas en la compagnie des Sœurs. (Mère de Chaugy, *Hist. manuscrite de la Fondation du Ier Mtère de Lyon ; Vie de Sœur Marie-Renée Trunel* (veuve d'Auxerre), dans *Les Vies de VIII venerables Veves, Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annessy, 1659, etc.)

DCCCLXXXI

A MADAME DE GIEZ (1)

Un bienfait extraordinaire pour une jeune femme. — Trois vertus qui comprennent toute la dévotion. — Souhaits de piété. — Moyen de rendre plus doux le joug du Sauveur.

Annecy, [fin mai (2)] 1613.

Madame,

J'ay esté estonné quand j'ay sceu que vous n'avies pas receu le remerciment que je vous avois fait, pour l'honneur qu'il vous pleut me departir en m'escrivant. Croyes, je vous supplie, que je ne suis pas si ingrat et nonchalant que d'avoir oublié ce devoir-la. Mays puisque cette action de grace ne vous est pas arrivee, je la refay maintenant de tout mon cœur, vous asseurant que c'est avec un grand surcroist de l'estime que j'avois de vostre bienveüillance, par la description plus particuliere que Madame de Baume (3) m'a fait des qualités et conditions de vostre esprit, que j'ay treuvé extremement aymable, priant Dieu qu'il luy playse les affermir et accroistre de plus en plus.

(1) « Claire-Marguerite de Challant, fille de Georges de Challant, gouverneur et lieutenant-général de la vallée d'Aoste et du Canavais, baron de Châtillon, Ussel et Saint-Marcel, et d'Adrienne Costa de la Trinité, » *(Notes de M. le comte de Chevron-Villette)* avait épousé, le 11 avril 1613, Gaspard de Chevron, seigneur de Giez, plus tard baron et seigneur de Villette. Le 29 mai suivant, M. de Giez fut choisi pour « enseigne » du baron de Menthon, « coronnel au bureau de nosseigneurs du Conseil de Genevois. » (Reg. des Délib. municip.) La destinataire, restée veuve en 1646, fut inhumée le 8 mars 1649. (Reg. par. de Giez.)

Les rapprochements qu'on peut établir entre cette lettre et celle du 21 septembre 1612 au baron de Villette, permettent d'en désigner avec certitude la destinataire. (Voir le tome précédent, pp. 264, 265.)

(2) Cette date approximative semble justifiée par celle du mariage de la destinataire (11 avril). Le Saint dut sans doute, avant son départ pour Milan (15 avril), ou pendant le voyage, lui adresser son premier « remerciment ». Mme de Giez ne l'ayant pas reçu, il se sera empressé de le lui renouveler par la présente lettre aussitôt après son retour à Annecy.

(3) Marguerite de Genève, abbesse de Baume-les-Dames (voir le tome précédent, p. 262, note (1), et p. 265).

C'est un benefice extraordinaire, qu'entre les aggreemens du monde, emmi le printems d'une jeunesse et entre les loüanges de plusieurs, vous aymies et estimies les saintes vertus. Celles d'humilité, de modestie et de douceur sont celles qui comprennent toute la tres sainte devotion. Seigneur, disoit le Roy David *, *vous m'aves enseigné des ma jeunesse, et jusqu'a present j'annonceray vos merveilles.* Que reste-il, ma chere Dame, sinon qu'il playse a cette souveraine Bonté de vous tenir de sa main, affin que vous puissies dire avec le mesme Roy * : *Jusqu'a ma viellesse et decrepitude,* Seigneur *Dieu, ne me delayssés point.* Faites que cette aube croisse jusqu'au plein midy * du saint amour celeste, et que vostre printems fleury se convertisse en une automne fructueuse.

* Ps. LXX, 17.

* Ibid., ỳ. 18.

* Cf. Prov., IV, 18.

Pour moy, je me res-jouy infiniment avec vous de quoy l'Espoux sacré a touché les entrailles de vostre ame et vous a fait odorer le parfum de ses attraitz, et ne puys m'empescher de vous dire que vous couries apres luy *, et que vous couries de sorte que vous le puyssies attaindre *. Vous estes bien heureuse d'avoir un mary si chrestien comme est celuy que Dieu vous a donné en sa debonnaireté, *car* le *joug* du Sauveur, qui *est* en soy si doux et *suave* *, le devient encor davantage quand deux le portent ensemblement.

* Cf. Cant., I, 2-4.

* I Cor., IX, 24. Cf. *Tr. de l'Amour de Dieu*, liv. III, ch. I (tom. IV, p. 168).

* Matt., XI, ult.

Je ne cesseray jamais de vous honnorer d'un respect et amour fort particulier, et vous souhaiteray tous-jours la perfection du divin amour. Obligés moy, Madame, de vostre dilection, et implorés sur mon ame la misericorde souveraine de nostre Createur, auquel et pour lequel je suys et veux estre des-ormais fort entierement, Madame,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

DCCCLXXXII

A LA MÈRE ANNE DE LA VESVRE, URSULINE (1)

Sympathies du Saint pour la Congrégation des Ursulines de Franche-Comté. La clôture ne lui paraît pas conforme à l'esprit de cet Institut.

Annecy, juin 1613 (2).

Ma chere Seur,

Ce me sera tous-jours une grande consolation de sçavoir que vous et vostre Congregation profites au service de nostre commun Maistre, et si j'estois digne de contribuer a vostre advancement, personne du monde ne s'y employeroit plus volontier que moy.

Or, pour le regard de l'advis que vous me demandes (3), je vous diray sans hesiter, que vous ne deves

(1) Anne de la Vesvre, l'une des quatre premières compagnes de Françoise de Xainctonge dans la fondation des Ursulines de Dijon (25 décembre 1605), fut désignée quelques années plus tard, avec la Sœur Hélène Guélaud, pour établir une Maison à Langres (octobre 1613). La confiance et l'attachement que lui témoignait la fondatrice, son talent merveilleux pour le gouvernement augmentèrent les regrets de sa perte. Elle mourut le 28 avril 1616, à l'âge de trente-sept ans. Les Annales de l'Institut sont très sobres de détails biographiques sur Anne de la Vesvre. C'était une « fille de qualité du comté de Bourgogne, » dont la famille habitait La Vesvre, près Bellevesvre; sans doute, elle était apparentée à Jeanne et Lucienne de Vesvre, fondatrices des Ursulines d'Autun.

Pendant le Carême de 1604, Anne « eut le bonheur de conférer diverses fois de son intérieur avec saint François de Sales, » alors à Dijon. Le bienheureux Prélat « traita avec elle avec d'autant plus d'ouverture de cœur... qu'il fut éclairé de Dieu sur l'état de son âme, et s'y lia d'une sincère affection. » C'est d'après son avis que la Sœur de la Vesvre « quitta la visite et le traitement des malades, » qui ne répondaient pas au but de l'Institut des Ursulines, destiné surtout à l'instruction de la jeunesse. (D'après *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines, recueillies pour l'usage des Religieuses du même Ordre par M. D. P. V.* Paris, chez Jean Hénault, 1773.)

(2) L'allusion au voyage de Milan sert à fixer la date; elle est confirmée par les particularités du séjour que fit à Dijon, en 1613, Mme de Sanzelles. (Voir la note suivante.)

(3) Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelles, avait accompagné à Dijon, en 1613, sa fille, Mme de Vaulgrenant. Mise en rapports avec les Ursulines par la présidente Brûlart, leur intime amie, la noble dame songea bientôt à se joindre à elles, mais une difficulté l'arrêtait : l'absence de clôture. La Mère Anne de la Vesvre avait ardemment souhaité, elle aussi, la vie

nullement vous obliger a la closture; vostre Institut ne tend pas a cela. A Milan, d'ou je viens, il y a quantité de Congregations, mais pas une n'observe la closture, ains sortent pour de certaines causes limitees et gaignent beaucoup en leurs sorties (1). Suivés l'esprit de vostre Compaignie, qui fleurit en tant de lieux et despuis un si long tems en pieté.

Voyla mon advis, que je vous escris sans loysir, vous suppliant de m'aymer tous-jours en Nostre Seigneur et me recommander perpetuellement a sa misericorde.

. . . . . .

claustrale. Les instances de Mme de Sanzelles, qui en faisait une condition de son entrée, et son propre désir, lui inspirèrent d'écrire au saint Evêque de Genève, qui répondit par la présente lettre aux perplexités de la destinataire. (Voir Sénault, *La Vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de Monsieur de Sanzelles... fondatrice des Ursulines de Dijon.* Paris, Le Petit, 1653.)

(1) Outre « la Compagnie de Sainte-Ursule, » le Saint avait pu voir d'autres associations ou confraternités de personnes pieuses, celle de Sainte-Anne en particulier, « si nombreuse en femmes et vefves qui servoyent Dieu avec « beaucoup de pureté, sous l'observance de leurs propres Regles. » *(Préface des Règles et Constitutions de la Visitation.)*

DCCCLXXXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Un désir du Saint pour la Mère de Chantal et pour lui-même; pourquoi il regrette d'avoir dû quitter le matin la rédaction du *Traitté de l'Amour de Dieu.* — Les voies les plus faciles ne sont pas toujours les meilleures. — User d'amour et de douceur envers les petits esprits et les cœurs faibles.

Annecy, [6 juin] 1613 (1).

Que je suis consolé, ma tres chere Mere, de la bonne nouvelle de vostre santé! Le grand Dieu, que ma pauvre

(1) Les relations de cette lettre avec la suivante, fondées sur des particularités identiques, la mention d'un sermon à faire — la Fête-Dieu tombait le 6 juin — paraissent justifier la date proposée. Toutefois, on ne peut affirmer que le texte de 1626, reproduit ici, ne soit composé de plusieurs fragments de dates différentes. (Voir tome XIV, note (1), p. 14.)

ame et la vostre veut a jamais servir, soit beni et loüé, et veuille de plus en plus fortifier cette chere santé que nous avons dediee a sa sainteté infinie.

Mais ce pendant, nostre cher cœur comme se porte-il en vous? Helas, ma tres chere Mere, que je luy desire de benedictions! Quand sera-ce que l'amour, triomphant entre toutes nos affections et pensees, nous rendra tous unis au cœur souverain de nostre Sauveur, auquel le nostre aspire incessamment? Ouy, ma tres chere Mere, il y aspire incessamment, quoy que insensiblement pour la pluspart du tems. Certes, j'ay esté bien marry ce matin, qu'il m'ayt fallu quitter ma besoigne sur le point qu'il m'estoit arrivé une certaine affluence du sentiment que nous aurons pour la veuë de Dieu en Paradis, car je devois escrire cela en nostre livret (1); mays maintenant je ne l'ay plus. Neanmoins, puisque je me suis diverti seulement pour aller prendre les arres de cette mesme veuë en la sainte Messe (2), j'espere qu'il me reviendra quand il en sera tems. O Dieu, ma tres chere et unique Mere, aymons parfaittement ce divin objet qui nous prepare tant de douceur au Ciel; soyons bien tout a luy, et cheminons nuit et jour entre les espines et les roses, pour arriver a cette celeste Hierusalem.

La grande fille (3) va par un chemin fort asseuré, pourveu que son aspreté ne la descourage. Les voÿes les plus faciles ne nous menent pas tous-jours plus droitement ni asseurement; on s'amuse quelquefois tant au playsir qu'on y a et a regarder de part et d'autre les veuës aggreables, qu'on en oublie la diligence du voyage.

Il faut estre court. Voyés ce billet qu'on m'a envoyé

(1) Le *Traitté de l'Amour de Dieu.*

(2) Cette même pensée, que la sainte Messe offre les arrhes de la vue de Dieu, se trouve développée avec ampleur à la fin du chapitre XI, Livre III du *Traitté de l'Amour de Dieu* (voir tome IV, p. 202) : « Bonheur infini, « Theotime, et lequel ne nous a pas seulement esté promis, mais nous en « avons des arres au tressaint Sacrement de l'Eucharistie. » Analogie évidente : elle fait croire qu'en ce temps-là, le saint Docteur rédigeait les chapitres XI et suivants, où sont décrites les splendeurs de la vision béatifique. Ces considérations sur la sainte Eucharistie garantiraient encore la date, car elles devaient affluer dans l'âme du Bienheureux, un jour de Fête-Dieu.

(3) Sœur Marie-Jacqueline Favre (voir le tome précédent, note (1), p. 178).

ce matin; et parce que je n'ay point veu cette pauvre creature (1), et que peut estre vous la verrés devant moy, j'ay pensé que je ferois bien de vous l'envoyer. Helas! ma tres chere Mere, que la vanité fait de tort a ces chetifz petitz espritz, qui ne se connoissent pas et se mettent entre les hazars! Mais pourtant, comme vous sçavés, en bien remonstrant, il faut user d'amour et de douceur; car les advertissemens font meilleure operation comme cela, et autrement on pourroit detraquer ces cœurs un peu foibles. Seulement, je ne sçai comme vous pourres dire que vous sçaves la dissension. Or bien, Dieu inspirera a nostre cœur ce qu'il dira pour ce regard, comme je l'en supplie, et de m'inspirer aussi ce que je prescheray ce soir.

J'escris entre plusieurs distractions. Bon soir, ma tres chere Mere. Je suis

Vostre tres affectionné serviteur en Nostre Seigneur,

Franç^s, E. de Geneve.

(1) Une étude attentive a fait découvrir un rapport entre cette « pauvre creature » et « la pauvre femme » dont il est fait mention dans la lettre suivante à Mme de la Valbonne. Il s'agit de la même personne, Mlle Bellot. (Voir le tome précédent, note (1), p. 335.)

DCCCLXXXIV

A MADAME DE LA VALBONNE (1)

(INÉDITE)

Une âme dévoyée : pourquoi les « Dames de la Visitation » ne sont pas répréhensibles de l'avoir assistée. — Quand faut-il empêcher le mal. — Messages et souhait.

Annecy, [7 ou 8 juin] 1613 (2).

La femme delaquelle vous m'escrives (3), m'a donné

(1) Andrée de Nicolle de Crescherel, femme de René Favre de la Valbonne. (Voir le tome précédent, note (1), p. 216.)

(2) La date se déduit du rapport de cette lettre avec la précédente ; les détails qui concernent Mlle Bellot et la suite de son histoire, car c'est d'elle qu'il est question ici, confirment le quantième.

(3) Il semble que les renseignements fournis par Mme de la Valbonne furent communiqués tout de suite à la Mère de Chantal. (Voir l'avant-dernier alinéa de la lettre précédente.)

un desplaysir extremement sensible, ma tres chere Fille, d'estre allee en un lieu ou elle ne pouvoit estre sans donner un tres grand scandale. Pendant le Caresme, elle s'estoit fort bien comportee (1), et je commençois a prendre de la consolation en son bonheur. Despuis, je ne l'ay point veuë, sinon a son despart pour Belley, qu'elle vint ceans, mais en une occurrence qui m'empescha de luy pouvoir parler a souhait parce que j'estois plein de gens.

Le monde a tort de prendre a contrepoil l'office de charité que les Dames de la Visitation ont cuidé faire en son endroit. Dieu a caché le secret des choses a venir aux hommes, et si nous ne devions servir sinon les ames qui doivent perseverer, nous serions bien en peyne comme les discerner d'avec les autres. Il faut, quand ce ne seroit que pour une heure, empescher le mal du prochain. Et pleust a Dieu que cette pauvre femme fust demeuree dans les resolutions qu'elle avoit prises a la Visitation! elle eust esté bien heureuse et de bonne odeur a tous les bons. Je dis cecy affin que vous sçachies respondre doucement a ceux qui murmurent.

Au reste, ma tres chere Fille, je me res-jouis de la santé de Mme de Monthoux (2) et luy souhaite toute sainte benediction. Je n'escris pas a Mme la Generale (3), mais puis

(1) Le Saint pouvait témoigner de sa bonne conduite, puisqu'elle avait fait un séjour au monastère de la Visitation. (Voir le tome précédent, p. 335.) C'est là qu'elle reçut sans doute la visite de M. de Sevelinges, beau-frère de « l'esleu Bellot ». (Ibid., notes (2), pp. 333, 335.) Ce dernier, proche parent de la triste héroïne, résidait à Belley; ainsi s'expliquent les voyages qu'elle fit dans cette ville.

(2) Gabrielle Dyan, née à Bourg le 10 juillet 1593, de Philibert Diano ou Dyan, « maistre des monnoyes de S. A. au pays de Bresse, » et de Philiberte Grillet du Puget. (Turin, Archives de l'*Opera pia Barolo*, Paquet 140, *Guillet de Monthoux, Mémoires et testaments.)* Elle épousa, le 17 mai 1610, le sénateur Claude-Louis Guillet, coseigneur de Monthoux, devint veuve en 1631, se retira en 1662 chez les Carmélites, où elle mourut onze ans plus tard. (Cf. le tome précédent, note (3), p. 55.) C'est « une bonne ame, » écrivait le Saint le 7 novembre 1614, « et de la confession generale delaquelle j'ay receu bien « du contentement. »

(3) On donnait alors ce titre à la femme du chef de l'administration financière. Emmanuel Dyan, frère de Philibert (voir note (2) ci-dessus) et fils de Marguerite Biscaretto et de Jacques Diano, « maistre general des monnoyes de S. A., » fut nommé trésorier et président général des finances de Savoie, par patentes du 21 juillet 1610; il avait épousé Françoise Perrache.

qu'elle se confie en vous, vous luy dires que cette creature s'en est allee a Belley, et espere qu'elle ne reviendra plus que pour amasser ses hardes et se retirer du tout.

Mais vous, ma tres chere Fille, vives tous-jours toute a Dieu, qui vous y a tant obligee par les graces et instructions quil vous a departies ; et je suis, d'un cœur parfait,

Vostre plus humble oncle et serviteur,

Françs, E. de Geneve.

A Madame de la Valbonne.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

DCCCLXXXV

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

Supplique instante en faveur de M. de Charmoisy et de M. du Noyret. — Si le Duc reçoit les plaintes contre les Annéciens, « sans præjudice des defenses des accusés, Dieu sera obei. »

Annecy, 9 juin 1613.

Monseigneur,

Puysqu'il vous pleut m'accorder la liberté de monsieur de Charmoysi, mon parent (1), je l'attens infalliblement de vostre bonté, laquelle j'ay des-ja supplié tres humblement par quattre diverses lettres (2), d'en avoir la memoire qu'ell'a accoustumé de tenir en faveur de ses tres obeissans serviteurs, entre lesquelz je suis des plus certains. Monsieur du Noyeret (3) aussi est en la mesm' attente,

(1) Cf. ci-dessus, pp. 5, 10.

(2) Ces lettres ne nous sont pas parvenues.

(3) Noble et spectable Jacques Pelard, seigneur du Noyret, d'Epagny, de Serraval, coseigneur de la Val des Clets, etc., docteur ès-droits, fils d'Angélique de Genève de Boringe et de Henri Pelard, seigneur du Noyret, maître à la Chambre des Comptes de Genevois. Il avait épousé (contrat dotal du 19 janvier 1577) Lucrèce de Lambert. Conseiller du duc de Genevois, maître auditeur à la Chambre des Comptes, puis président le 23 juillet 1603, M. du

ayant escrit la lettre de la sousmission (qu'il ne peut jamais rendre asses grande) laquelle estoit desiree pour cet effect.

Je supplie donques tres humblement Vostre Grandeur, Monseigneur, de m'exaucer pour l'un et pour l'autre, et de recevoir la multitude des plaintes que, par artifice, pourront estre faites contre tous ses sujetz de cette ville, sans præjudice des defences et legitimes allegations des accusés. Car ainsy, Dieu sera obei et respandra, selon mon continuel desir, ses plus cheres graces sur Vostre Grandeur, a laquelle faysant tres humblement la reverence, je suis en toute fidelité,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Neci, le 9 juin 1613.

A Monseigneur
[Monseigneur] le Duc de Genevois,
de Nemours et de Chartres.

Revu sur l'Autographe qui se trouvait à Lyon, chez les RR. Pères Jésuites, rue Sainte-Hélène.

Noyret n'en fut pas moins impliqué plus tard dans l'affaire des « bastonnades (1) », et partagea la disgrâce de M. de Charmoisy. Il fut libéré avant le 4 octobre 1613 (voir ci-après, la lettre de cette date au duc de Nemours); mais, comme il comptait dans le Conseil secret du prince, des ennemis acharnés, ses tribulations durèrent encore de longs mois après la fin de son internement. Le 3 août 1614, le Saint écrivait qu'il était « apres a demesler le reste de son affaire, » sans pouvoir en venir à bout. (Lettre au comte de Tournon.) M. du Noyret mourut à l'âge d'environ soixante-quinze ans, et fut inhumé à Notre-Dame d'Annecy, le 6 août 1622.

(1) Voir le tome précédent, note (3), p. 327, et p. 356. La famille Pelard était propriétaire de la moitié de la ferme du prieuré de Talloires. Cette particularité expliquerait les relations de M. du Noyret avec l'abbé commendataire, et les hostilités de Berthelot contre lui.

DCCCLXXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Les voyageuses de Lyon et les préliminaires d'une fondation.
Le P. Grangier. — Un visiteur attendu.

Annecy, [vers le 10] juin 1613 (1).

Ma chere Mere,

Faites voir, je vous prie, ces lettres a nostre madame des Gouffier, et les voyes vous mesme ; c'est affin qu'elle considere si je dis bien au P. Grangier selon ce qui s'est passé (2).

La jeune damoyselle de Lion (3) desire encor de me

(1) Arrivées en Savoie le 27 ou le 28 mai (voir ci-dessus, note (2), p. 15), les dames de Lyon, à l'exception de Mme des Gouffiers, repartirent d'Annecy dix ou douze jours après. Quand ces lignes furent écrites, les voyageuses étaient à la fin de leur séjour ; les lettres toutes prêtes pour le Jésuite lyonnais (voir la note suivante), la dernière visite de « la jeune damoyselle », tout le donne à comprendre. La date approximative de ce billet se déduit de ces circonstances et de quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer.

(2) Le P. Pierre Grangier, né à Dijon en 1570, entra dans la Compagnie de Jésus le 30 juin 1588, fit de brillantes études littéraires à Lyon, enseigna la grammaire à Dole en 1597, les humanités et la rhétorique à Avignon en 1599. Profès des quatre vœux le 27 septembre 1609, il se livra à la prédication et à la direction des âmes et décéda au collège d'Avignon, le 21 octobre 1622. (Cf. Hamy, S. J., *Chronologie biogr. de la Province de Lyon, 1582-1762*, Paris, 1900.) Ses supérieurs lui reconnaissaient un bon jugement, de la prudence et des aptitudes pour l'enseignement aussi bien que pour la prédication et la conduite spirituelle. Il était le directeur de Mme d'Auxerre, qui devint plus tard la fondatrice du Monastère de Bellecour (voir sa *Vie* citée plus haut, note (2), p. 15); en cette qualité, le P. Grangier prit une large part à la fondation. La suite de la correspondance du Saint racontera les toutes premières origines du deuxième Monastère de la Visitation.

Dans « ces lettres » qu'il envoyait à Mme des Gouffiers, l'Evêque de Genève dut confier au P. Grangier le désir de celle-ci de rester à Annecy, le pieux espoir que caressaient les dames de Lyon, et les promesses réciproques qui avaient été échangées entre elles et les deux Fondateurs. « Cette benite troupe, » disent les Annales, « ne sortit d'Annecy qu'avec regret; Mme d'Auxerre protesta qu'elle y laissait son cœur. » *(Hist. de la Fondation du Ier Mtère de Lyon.)*

(3) « La jeune damoyselle de Lion » est sans doute Marie Bellet, qui avait épousé M. Chaudon, d'Auvergne. D'après la Mère de Chaugy *(Vie manuscrite*

parler, ainsy que M. Michel (1) m'a dit. J'irois tres volontier la, pour luy gaigner la peyne de venir et pour me gaigner le contentement de vous voir ; mais j'attens M. Berthelot, et ne sçai l'heure quil viendra. Si cependant elle venoit, je luy parlerois ou devant ou apres, pourveu qu'ell' eut un peu de patience, car l'affaire de M. Berthelot veut un peu de loysir (2) et je desire le luy donner.

Mays bonsoir, ma tres chere et tres bonne Mere. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé au 1er Monastère de la Visitation de Marseille.

de Sœur Marie-Renée Trunel), elle « estoit mal avec son mari et en estoit separee; » Mme d'Auxerre la « norrisoit avec elle comme sa fille, l'ayant adoptee pour cela. » Animées toutes deux des mêmes désirs de vie religieuse, elles firent ensemble le voyage d'Annecy. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 15.) La liberté conditionnelle de Mme Chaudon lui créait une situation délicate; de là, son besoin de recevoir en plusieurs fois les avis du Saint. A Lyon, elle partagea toutes les vicissitudes par lesquelles dut passer sa protectrice avant d'arriver au terme de ses pieux désirs, mais ne put prendre avec elle l'habit de la Visitation, le 3 février 1615. Le postulat de l'aspirante se prolongea plus de deux ans. Dans cet intervalle, son mari étant entré chez les Capucins, elle fut admise à la vêture (1er avril 1617) et reçut, avec le voile, le nom d'Anne-Marie. Son bonheur fut court. Le novice de Saint-François n'ayant pu soutenir l'austérité de la Règle, se présentait au monastère de Lyon le 1er janvier 1618 et réclamait son ancienne compagne; non sans douleur, celle-ci dut reprendre les livrées du siècle et retourner en Auvergne. Elle était cependant encore à la Visitation de Bellecour le 27 avril de cette même année, et ne dut en sortir que vers juin, après un noviciat « de quatorze ou quinze mois, » dit la Mère de Chaugy (ubi supra). A Brioude, Mme Chaudon répandit partout « la bonne odeur de l'Institut, » propageant la piété parmi les jeunes filles, par le moyen de l'*Introduction à la Vie devote.* La première, elle conçut le désir de voir la ville ornée d'une Maison de la Visitation, désir qui ne put néanmoins se réaliser qu'en 1659. (D'après l'*Hist. de la Fondation des Monastères de Lyon et de Brioude*, et les *Lettres de Ste J.-F. de Chantal*, vol. I, Paris, Plon, 1877.)

(1) M. Michel Favre, aumônier de saint François de Sales et confesseur de la Visitation.

(2) Il est difficile de savoir quelle était l'affaire qui demandait « un peu de loysir; » peut-être, celle des gentilshommes annéciens calomniés par Berthelot. On se rappelle sans doute que Janus de Sales, frère du Saint, avait eu aussi beaucoup à souffrir de ses mauvais procédés (cf. le tome précédent, note (3), p. 327, et pp. 362, 363); la lettre du 14 juin au comte de Tournon (voir ci-après, p. 32) montre que le favori du duc de Nemours ne perdait aucune occasion de faire sentir sa haine au noble chevalier.

DCCCLXXXVII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Un dépositaire fidèle. — Suspension des hostilités entre la France et la Savoie. — Invitation aux noces de Louis de Sales. — Craintes et espérances à propos de M. de Charmoisy.

Annecy, 11 juin 1613.

Ma tres chere Fille,

Vous estes absolument dame de tout ce qui est en mon pouvoir ; tout ce que vous m'envoyerés sera retiré et gardé soigneusement (1). La verité est que je ne croy nullement que monsieur le Grand de France (2) pense a nous attaquer pour le present, puysque Son Altesse est en suspension d'armes et en projet d'accommodement (3), joint que tout le bord du Rosne a esté jusques a present exempt de soldatesque. Si Dieu nous garde, nous serons bien gardés. Hé, je le supplie, par sa bonté, qu'il soit nostre protection.

Nous nous attendons au bien de vous voir, en ces noces (4), desquelles la presence de monsieur vostre mari

(1) La destinataire (voir tome XIV, note (1). p. 1), craignant une invasion des troupes, avait sans doute prié le Saint d'accepter en dépôt dans sa demeure épiscopale des objets de valeur.

(2) Roger de Bellegarde (voir le tome précédent, note (1), p. 293).

(3) Les prévisions du saint Evêque étaient fondées ; la paix ayant été publiée le 27 juin suivant, amena la restitution de Trino et des autres places du Montferrat au Duc, et Bellegarde, qui était prêt à envahir la Savoie par le Bugey, retira ses troupes. Cette paix d'ailleurs ne fut guère qu'une trêve, car les clauses du traité qui concernaient l'amnistie en faveur des transfuges et la mise en liberté de la princesse Marie ne tardèrent pas à être violées. Le 20 août 1614 les hostilités recommençaient.

(4) Les secondes noces de Louis de Sales (cf. tome XII, note (1), p. 95), que son bienheureux frère honora de la bénédiction nuptiale, avec une grande joie. Par contrat passé à Chambéry le 18 juin 1613, le seigneur de la Thuille épousa Madeleine Roero de Bressieu, fille d'Emmanuel-Philibert Roero Saint-Séverin, baron de Bressieu, et d'Ennemonde de la Forest, propre sœur de Mme de la Fléchère. La belle-sœur du Saint mourut en 1657.

S'il faut en croire un historien (De Hauteville, *La Maison naturelle de St Fr. de Sales*, Paris, 1669, Partie II), elle était « un peu boüillante, » ses

et celle de nostre seur (1) et la vostre seront la meilleure consolation que je puiss' avoir.

Je suis grandement desplaysant de n'avoir encor point l'ordre de la liberté du cher cousin (2), car vous pouves penser comme ce retardement luy est ennüyeux et combien d'imaginations il luy peut causer. Neanmoins je demeure ferme et tiens asseuré ce qu'on m'a promis, esperant que l'ordre estant arrivé, l'ennuy de l'attente sera effacé.

Dieu soit a jamais le grand et souverain object de nos affections. Je suis en luy, sans fin ni reserve,

Vostre plus humble et invariable serviteur
et compere,

F., E. de G.

11 juin 1613.

Je salue cherement la seur (3) et suis son serviteur. *Item*, je salue la bonne voysine (4).

A Madame
Madame de la Flechere.
A Rumilly.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Bruxelles.

« humeurs étoient promptes et délicates; » mais la douceur débonnaire de son vertueux mari et son intelligente charité avaient vite fait de prévenir toutes les brouilleries et de mettre partout la paix. Elle lui survécut « trois ans, avec une vertu tout à fait exemplaire; » le Saint avait pour Mme de la Thuille une grande estime.

(1) Mme de Bressieu, belle-mère de Louis de Sales, laquelle sera destinataire en 1616.

(2) M. de Charmoisy (voir Lettres DCCCLXXXV, DCCCLXXXIX, DCCCXC).

(3) Voir note (1) ci-dessus.

(4) Cette « voysine » serait-elle Mme de Mieudry ? (Voir tome XIV, note (1), p. 85.)

DCCCLXXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(FRAGMENT INÉDIT)

« Fraische rosee » et « tempeste » ; l'odeur des œillets sur la fin de la journée.

Annecy, [vers le 14 juin] 1613 (1).

. . . . . .

(2) Nicephore. En somme, le matin m'a esté comm'une fraische rosee, et cet apres disner j'auray la tempeste. Bienheureux si, sur le tard, je puis ressembler a vos œilletz, car leur odeur s'affine et s'augmente en suavité sur la fin de la journee. Hé, Dieu nous face la grace que, tirans tous-jours plus du costé de nostre vespre, nous croissions devant Dieu en odeur de suavité. *Amen.*

Le bon soir a la dame de Gouffier.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Paray-le-Monial.

(1) L'écriture de ce fragment ne contredit pas la date; la présence de Mme des Gouffiers à Annecy et le rapport de « la tempeste » avec certains passages des deux lettres suivantes semblent la confirmer.

(2) L'Autographe a été mutilé. Le nom de « Nicephore » ferait croire que, dans la matinée, le Saint avait pu travailler au *Traitté de l'Amour de Dieu.* (Voir liv. X, chap. VIII, tome V de notre Edition, p. 192.) Ecrire sur un tel sujet, était pour lui une occupation délicieuse.

DCCCLXXXIX

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

(INÉDITE)

Raisons nouvelles présentées au prince en faveur de MM. de Charmoisy et du Noyret. — Le Saint intercède aussi pour des gentilshommes bourguignons et déclare ne craindre nullement ses calomniateurs.

Annecy, 14 juin 1613.

Monseigneur,

La nouvelle peyne en laquelle le sieur de Charmoysi se treuve a cause du danger de peste qui l'environne,

ains le presse dedans sa mayson mesme (1), me fait encor une fois supplier tres humblement Vostre Grandeur de m'envoyer l'ordre quil vous a pleu, Monseigneur, de m'accorder pour sa liberté, affin qu'il puisse au plus tost s'oster de cette mayson suspecte et, apres sa quaranteyne, s'esloigner de ces perils.

Le bonhomme monsieur du Noyeret (2) a quelque opinion, et moy aussi, que Vostre Grandeur n'ayt pas receu la lettre de sousmission moyennant laquelle elle m'avoit gratifié de le vouloir eslargir, et ses enfans, puisqu'il n'a point encor la jouissance de cette faveur (3); c'est pourquoy il a derechef escrit la ci jointe, laquelle, en son nom, je presente a Vostre Grandeur, avec tres humble supplication que je vous fay, Monseigneur, de l'exaucer et moy aussi.

Ces gentilshommes bourguignons pour lesquelz je fis encor pareille demande a Vostre Grandeur (4), attendent aussi les effectz de la bonne volonté qu'elle me tesmoigna pour leur regard, et meritent d'autant plus de les recevoir, qu'ilz ne les desirent que pour la jalousie qu'ilz ont de pouvoir sans contradiction porter par tout le nom de tres humbles serviteurs de Vostre Grandeur, puisque

(1) La peste, en effet, avait éclaté dans le Faucigny et dans le Chablais. Les Registres de plus d'une paroisse de ces deux régions font mention du fléau, de ses ravages, et aussi des manifestations touchantes de piété que suscita en ces quartiers la foi populaire. (Cf. *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XI, pp. 110, 111.) A Thonon, les cérémonies solennelles du baptême de plusieurs enfants nés en mai-juin 1613, ne purent se faire que six ou huit mois plus tard, à cause de la contagion. (Reg. par.)

La résidence qui servait de prison à M. de Charmoisy était à deux kilomètres de Thonon. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 371.)

(2) Jacques Pelard, seigneur du Noyret (voir ci-dessus, note (3), p. 23).

(3) La première lettre de soumission qui devait apaiser les tenaces rancunes du prince de Nemours lui avait été adressée avant le 9 juin précédent. (Voir ci-dessus, Lettre DCCCLXXXV.) Les enfants du président, consignés avec lui, étaient : Jean-Jacques, seigneur du Noyret, gentilhomme de la Chambre du duc de Nemours, Angelon-Bérard, seigneur de Serraval, et Marin, seigneur d'Epagny. Marguerite-Suzanne, sa fille, mariée en 1612 (contrat dotal du 20 avril), ne devait plus habiter la maison paternelle.

(4) Les Délibérations du Conseil de Ville d'Annecy signalent plusieurs émeutes locales qui se firent en 1613 contre les Français résidant en Savoie, à l'occasion de la guerre du Montferrat. D'honorables personnages ayant été victimes de ces soulèvements, avaient dû être livrés à la justice du duc de Nemours ; voilà pourquoi le saint Evêque s'intéresse à eux.

soudain qu'ilz auront sa faveur, ilz se retireront en leurs pais, sinon que quelque digne service de Son Altesse ou de Vostre Grandeur les retint ; auquel cas, ilz tesmoigneroyent bien le tort qu'on a eü de les accuser de manquement de respect et d'honneur envers elle, a laquelle ilz font speciale profession de tres humble affection, et sont de télle qualité et condition qu'ilz sont dignes d'estre estimés.

Et quant aux artifices par lesquelz, a force de se plaindre, on voudroit faire treuver mauvaise l'intercession que j'ay faite pour tant de gens, je ne les crains nullement ; car je sçai que Vostre Grandeur ne se laissera point surprendre par telles ruses, et moyennant cela, je suis trop asseuré de luy faire tous-jours paroistre la sincerité et equité de mes remonstrances et supplications. Et tandis, je persevere a souhaiter que Dieu comble de prosperité Vostre Grandeur, delaquelle je suis infiniment,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

XIIII juin 1613, a Neci.

A Monseigneur
Monseigneur le Duc de Genevoys,
de Nemours et de Chartres.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Bourg-en-Bresse.

DCCCXC

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

Un cadeau du Saint. — Les plaintes de Berthelot contre Janus de Sales, sujet de mortification pour l'Evêque.

Annecy, 14 juin 1613.

Monsieur,

Je vous remercie de la part qu'il vous plait me faire de vos nouvelles, que je mesnageray tous-jours le plus

discrettement que je pourray. Vous aures les primices du vin grec de Monpelier (1), lesquelles, puysque j'avois destinees a monsieur le Marquis de Lans, nostre gouverneur general (2), se rencontreront a propos entre vos mains pour luy estre donnees, bien que je ne me veuille pas pour cela exempter de luy envoyer les secondes traittes, desquelles aussi, peut estre, reciproquement vous fera-il part.

Mes freres sont tous vos serviteurs et se rendront tousjours pour vous suivre par tout ; mais voyla Bernardet qui me dit qu'il n'est plus tems pour ce coup (3), puysque Son Excellence part soudain apres disné, estant arrivee des ce soir passé (4).

Je suis sans nouvelles de monsieur de Charmoysi nostre cousin, et ce sont bonnes nouvelles, car sil y en avoit d'autres je serois adverti. Or, j'attens tous les jours l'ordre de sa liberté que Monseigneur de Nemours m'a promis (5) ; c'est pourquoy je ne luy envoye point jusques a ce que je l'aye. A ce propos, on m'a dit que le sieur Bertelot avoit fait faire des grandes plaintes contre mon frere le chevalier (6) a Son Excellence, mays il se treuvera que c'est a tort et pour des frivoleries : comme de ne le saluer pas, non plus qu'il n'est pas salué de luy, et semblables choses indifferentes et dont les plaintes peuvent estre reciproques, quoy que non egales en l'inegalité des personnes. Nous sommes icy en occupation pour telles petites observations, et cela me tient lieu de

(1) Cf. le tome précédent, p. 345, note (1), et pp. 371, 372.

(2) Sigismond d'Est (voir ibid., note (4), p. 48, et note (1), p. 49).

(3) Le comte avait sans doute invité les frères du Saint à venir le voir à Rumilly ; mais le départ précipité du marquis de Lans et les obligations militaires de Bernard de Sales, les empêchaient de faire cette visite de courtoisie.

(4) Le duc de Savoie, apprenant que par ordre de Marie de Médicis, trois corps d'armée allaient pénétrer en Savoie sous la conduite de Lesdiguières, du duc de Guise et de Bellegarde, commanda au marquis de Lans de faire de nouvelles levées de troupes pour défendre les frontières de France. Le 12 juin, celui-ci enjoignait aux syndics de refaire « les rateaux et corps de garde des portes de la ville, » (Reg. des Délib. municip., vol. 33) et le 14, après avoir passé rapidement à Annecy, le gouverneur repartait vers Rumilly. (Ibid.)

(5) Voir ci-dessus, Lettres DCCCLXXXV, DCCCLXXXVII, DCCCLXXXIX.

(6) Janus de Sales, chevalier de Malte (voir le tome précédent, note (3), p. 362, et ci-dessus, note (2), p. 26).

mortification, car en verité, j'aurois bien d'autres choses a faire qui seroyent plus utiles.

Je prie Dieu quil vous comble de benedictions, et suis sans fin,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Françs, E. de Geneve.

XIIII juin 1613, a Neci.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise Pensa, à Turin.

DCCCXCI

A MADAME DE TRAVERNAY (1)

Remerciements à la destinataire; affection de sa fille pour le Saint.

Annecy, 15 juin 1613.

Ma tres chere Fille,

Ce n'est que pour vous remercier bien simplement que je vous escris ce billet, me sentant extremement obligé dequoy vous aggrees si fort mes lettres et l'affection que je porte a vostre ame, a laquelle en verité je souhaite toute sainte consolation et perfection.

Je fay un mot de response a la bonne madamoyselle des Crilles (2), puisqu'il vous plaist de l'envoyer.

La petite chere filleule (3), comme je pense, a quelque ressentiment secret de l'amour que je luy ay, puisqu'elle

(1) Péronne de Montfalcon, femme de Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay. (Voir tome XIV, note (1), p. 332.)

(2) Marie de Mouxy, veuve d'Escrilles, belle-sœur de la destinataire. (Voir le tome précédent, note (1), p. 278.)

(3) Anne-Françoise, fille cadette de Mme de Travernay. (Voir ibid., note (3), p. 332.)

me cherit si fort. Dieu la rende si brave et si bonne que vous en ayes le contentement que vous en deves esperer.

Je suis de tout mon cœur et sans fin,

Ma tres chere Fille,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur et compere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Ce 15 juin 1613, a Neci.

A Madame de Trevernay.

DCCCXCII

A UNE PERSONNE INCONNUE (1)

(FRAGMENT)

Oraison funèbre de la première des filles du Saint, qui alla voir au Ciel ce que Dieu préparait aux autres.

Annecy, [18-20] juin 1613 (2).

. . . . . .

Madame de Chantal confia samedi a la terre le cors de la pauvre chere petite Seur Roget (3), fille tres

(1) Rien ne prouve, comme Migne l'a proposé (tome VI, col. 1293), que le destinataire soit un ecclésiastique. L'annaliste qui cite ces lignes, ne dit pas à quelle personne elles furent adressées, et de fait, elles ont pu être écrites aussi bien à l'un des amis du Saint qu'à l'une de ses filles spirituelles.

(2) Le samedi, jour de l'inhumation de la Sœur Roget (voir le tome précédent, note (1), p. 106), tombait le 15 juin 1613 ; si ce fragment avait été écrit le lendemain ou le surlendemain, le Bienheureux aurait dit « hier » ou « avant-hier », au lieu de « samedi » ; d'où la date proposée.

(3) L'angélique malade édifia merveilleusement, dans les derniers jours de son agonie, les dames qui étaient venues de Lyon. Avec une sainte naïveté, les Sœurs, « la voyant si bien mourir,... la chargeoient de leurs commissions pour le Ciel, qu'elle acceptoit avec une nompareille suavité. » Cette jeune innocente « rendit sa benite ame avec un seul petit souspir, » le 14 juin 1613, âgée de dix-huit ans. Comme le monastère n'était pas encore bâti, les PP. Dominicains « vindrent querir le corps avec beaucoup de solannité » et l'inhumèrent dans leur église, au « costé droit du grand autel. » assurant « par apres, avoir senti en la portant en terre et apres son enterrement, une odeur tres suave et delicieuse. Ainsy cette petite violette respandit sa douce odeur en toute façon, devant Dieu et les hommes. » (*Vie manuscrite de la Sœur Roget*, par la Mère de Chaugy.)

aymable, tres vertueuse et tres aymee dans sa Congregation, et l'esprit de laquelle, comme je croy, fut retiré au Ciel le jour precedent, car c'estoit une petite ame toute pure. Je luy conferay ses derniers Sacremens, mais je n'eus pas la consolation de la voir expirer ; et certes, c'eust esté avec suavité que j'eusse receu les derniers souspirs de cette premiere de mes filles qui est allee voir au Ciel ce que Dieu reserve et prepare aux autres.

Je vous prie de prier pour elle, encor que je croy qu'elle prie pour nous. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy.*

DCCCXCIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Effusions et souhaits de piété à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste. Panégyrique du Précurseur.

Annecy, 23 ou 24 juin 1613-1614 (1).

. . . . . .

Je prie Nostre Seigneur, qui est *l'Aigneau* que nostre grand saint Jean nous monstra *, qu'il vous reveste toute de la tres sainte laine de ses merites, ma tres chere

* Joan., I, 29, 36.

(1) Ce fragment sert de conclusion, dans l'édition de 1626, à une lettre écrite à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste ; or, l'Autographe de celle-ci, conservé à la Visitation de Poitiers, que l'on peut dater avec certitude du 23 juin 1619, ne renferme pas les présentes lignes. Il y a eu donc substitution arbitraire, en vue de l'édification des lecteurs. Hérissant, le premier (1758), et les éditeurs venus après lui, ont bien publié le texte complet de ladite lettre d'après l'original, mais en y intercalant le fragment interpolé par les éditeurs de 1626. Ce fragment, que nous reproduisons ici, appartient à une autre lettre adressée à la Mère de Chantal pour la fête du saint Précurseur. (Cf. tome XIV, note (1), p. 14.) L'appellation de « ma tres chere Mere, ma Fille » permet de le placer en 1613 ou en 1614.

Mere, ma Fille. O Dieu, quelle admirable pureté de cœur, quelle indifference a toutes choses en cet admirable ange humain, ou homme angelique, qui semble n'aymer quasi pas son Maistre pour l'aymer davantage et plus purement. Je ne sçay comme il eut le courage de demeurer en son desert apres qu'il y eut veu son Sauveur et qu'il l'eut veu s'en aller de la. Il continue neanmoins ses predications, et, d'une sainte dureté, il ne se laisse point vaincre a la tendreté et suavité de l'amour de la presence de son souverain Bien ; mays, avec un amour austere, constant et fort, il le sert en absence pour son amour.

Dieu et le grand saint Jean vous veuillent visiter en la douceur de leurs consolations, avec toutes nos filles.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

DCCCXCIV

A MADAME D'AIGUEBELETTE (1)

Saint François de Sales n'est pas insensible aux petites marques d'une sainte amitié. — Le désir et les effets des vertus. — Bonnes nouvelles de Mme de Charmoisy.

Annecy, 24 juin 1613.

Ma tres chere Fille,

Ce m'a esté une lettre bien douce que celle que vous m'aves envoyee pour tesmoignage du contentement que vous avés de mon retour (2) ; car bien que je ne puisse jamais douter de vostre sainte amitié, si est ce que ces petites marques me sont aggreables. Vous aves tousjours esté en ma memoire, mais sur tout es lieux pieux que j'ay visité. Maintenant que vous estes, comme vous

(1) Françoise-Melchionne du Four, dame de Chabod-Lescheraine et d'Aiguebelette (voir tome XIV, note (1), p. 393).

(2) Du voyage de Turin-Milan. (Voir ci-dessus, les Lettres DCCCLXXIII, DCCCLXXV, DCCCLXXVIII.)

dites, en solitude, je vous prie, ayes bien reciproquement souvenance de moy, affin quil plaise a Nostre Seigneur me donner les effectz des vertus desquelles il m'a donné le desir.

Je receu il y a trois jours une lettre de la petite cousine (1), qui a rencontré autant de bonheur dela, que son mari de rigueur par deça. Elle me prie fort particulierement de vous saluer de sa part, et je le fay en vous saluant moy mesme de la part de mon cœur qui vous souhaite mille et mille benedictions, comme fait Mme de Chantal.

Je suis sans fin, tout parfaitement vostre.

Madame,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

A Neci, le XXIV juin 1613.

A Madame d'Aiguebelette.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Mme de Charmoisy. A Paris, elle se vit entourée d'égards et de témoignages de sympathie; les amis du Saint se multipliaient pour défendre ses intérêts et la réconforter. Des Hayes écrivait au prisonnier de Marclaz, le 8 juin 1613 : « J'aurai le même soin que vous auriez de ma femme, si elle était par delà; sa vertu et son mérite sont cause que je ne lui rends pas les services que je désirais, obligeant, comme elle fait, chacun à rechercher l'occasion de la servir. » (J. Vuÿ, *La Philothée de S. Fr. de Sales*, II (1879), p. 129.)

DCCCXCV

A LA MÈRE DE CHANTAL

L'impatience de Celse-Bénigne en arrivant chez le Saint. — Recommandations de celui-ci à la Mère de Chantal ; charité et délicate discrétion de l'Evêque à l'égard de la mère et de son fils.

Annecy, fin juin ou commencement de juillet 1613.

Ce sera moy, si je puis, qui le premier vous annonceray, ma tres chere Fille, l'arrivee du bienaymé Celse

Benine (1). Il vint hier au soir tout tard, et nous eusmes de la peyne a le retenir de vous aller voir dans le lit, ou vous esties toutes indubitablement.

Que je suis marri de ne pouvoir estre tesmoin des caresses quil recevra d'une mere insensible a tout ce qui est de l'amour naturel, car je croy que ce seront des caresses terriblement mortifiees. Ah! non, ma chere Fille, ne soyés pas si cruelle. Tesmoignes luy du gré de sa venue, a ce pauvre jeune Celse Benine; il ne faut pas faire ainsy tout a coup, des si grans signes de cette mort de nostre naturelle passion.

Or sus, je vous iray voir, si je puis, mays sobrement; car aupres d'un objet si aymable, nous ne sçaurions pas bonnement estre visibles.

Dieu soit nostre tout, car l'amitié descend plus qu'elle ne monte. Je me contenteray de ne cesser point de vous cherir autant comme ma fille, que vous le cherires comme vostre filz; et si, je vous desfie de faire mieux que moy ce mestier (2).

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation du Mans.

(1) Celse-Bénigne venait chercher sa mère pour l'accompagner en Bourgogne, où elle devait régler des affaires d'intérêt laissées en suspens par la mort récente de son beau-père, le baron Guy de Chantal. (Voir tome XIII, note (1), p. 341.) Le jeune homme dut arriver en Savoie vers la fin de juin ou au commencement de juillet, car le 8 de ce mois il était à La Thuille. (Voir ci-après, Lettre DCCCXCVIII.) L'objet de cette lettre en fixe approximativement la date.

(2) Le dernier mot, écrit en marge de l'Autographe, étant très oblitéré, est donné ici sous toute réserve; il semble néanmoins convenir à l'allure de la lettre.

DCCCXCVI

A LA DUCHESSE DE MERCŒUR (1)

(INÉDITE)

Un grand Saint qui a vécu à la façon des anciens Evêques
Envoi de ses reliques.

Annecy, 6 juillet 1613.

Madame,

La commodité d'une si digne porteuse m'a donné le courage de vous presenter des reliques que j'ay aportees de Milan, du grand saint Charles Borrhomee, saint qui a vescu en ce mesm'aage auquel nous sommes, mais a la façon de ces anciens Evesques sous lesquels l'Eglise a tant fleuri. Je ne pouvois pas, ce me semble, vous offrir chose plus aggreable, Madame, ni qui tesmoignast mieux a Vostre Grandeur qu'en mon voyage j'ay eu memoire de recommander a la divine Majesté vos vœux et souhaitz par l'intercession de ce grand Serviteur de sa gloire.

Ainsy, pour mille grandes obligations que j'ay, je veux continuer toute ma vie a reclamer la grace et Bonté cæleste sur vous, Madame, et demeurer invariablement,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

VI julliet 1613, a Neci.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Manaud, à Marseille.

(1) Les « mille grandes obligations » du Saint envers la destinataire semblent désigner des services matériels. La terre de Thorens, vendue par la duchesse de Mercœur aux frères de François de Sales, n'était pas encore payée (cf. le tome précédent, note (1), p. 364). Cette allusion fait croire que la lettre s'adresse à Marie de Luxembourg (voir tome XII, note (1), p. 111); les termes cérémonieux et l'attention délicate du Bienheureux confirment cette conjecture.

DCCCXCVII

A M. CLAUDE DE BLONAY

Entremise charitable du Saint pour hâter la conclusion d'une alliance.

Annecy, 8 juillet 1613 (1).

Monsieur,

Autant que je puis connoistre, il m'est advis que vous pouves et deves venir, puysque monsieur d'Avise (2) continue en sa parole et la damoyselle en la correspondance de son amour (3). Ell'est a la Thuille, ou nostre Jaques (4) la va treuver, sinon que par fortune elle vint aujourdhui icy, ou ell'a envie de venir voir la ville avec madame de la Thuille (5) et sa seur (6), sous prætexte neanmoins de voir la Visitation.

(1) Par les allusions de ce billet, qui correspondent à celles de la lettre suivante, on voit qu'il a été écrit le même jour.

(2) Nicolas, baron d'Avise, fils de Jean, seigneur d'Avise, Planaval, Livrogne, etc., et de Marguerite de Marnix, descendait d'une vieille et noble famille du duché d'Aoste. Il figure parmi les nouveaux avocats au Sénat de Savoie, à la rentrée du 4 novembre 1567, et devint membre de cette assemblée le 1er septembre 1579. Quand M. d'Avise mourut, le 3 octobre 1614, il était « conseiller d'Etat et premier sénateur. » (Mugnier, *Reg. des Entrées du Sénat*, Ire Partie.) Sa première femme, Françoise Rolin, ne lui donna pas d'enfants ; il en eut trois, Prosper, Marie, Gasparde, de la seconde, Antoinette de la Forest, laquelle était sans doute décédée à la date de cette lettre, car le Saint ne dit rien de la mère, quand il parle du mariage de sa fille Marie. (Cf. le tome précédent, note (3), p. 325.)

(3) La fiancée de Jacques de Blonay était Marie d'Avise. Son contrat de mariage est daté du 24 octobre 1613 ; les noces durent être célébrées vers le 15 novembre suivant, car le 16, Mme de la Fléchère accompagnait « l'espousee » en Chablais. Celle-ci étant veuve, teste au château de Blonay, le 22 mai 1658.

(4) Par son alliance avec la précédente, Jacques de Blonay, fils du destinataire et de Louise de Livron, coseigneur de Saint-Paul, Bernex et Maxilly, devint baron d'Avise. Deux de ses filles entrèrent à la Visitation, l'une à Thonon, l'autre à Chambéry.

(5) Madeleine Roero de Bressieu, cousine-germaine des demoiselles d'Avise, qui venait d'épouser Louis de Sales, seigneur de la Thuille. (Voir ci-dessus, note (4), p. 27.)

(6) Baptisée le 19 juillet 1593 dans l'église de Saint-Léger à Chambéry, Gasparde d'Avise (voir note (2) ci-dessus), « grandement estimee pour sa

Vous sçaures toutes autres nouvelles par monsieur l'Abbé (1) et par la lettre de Jaques, lequel est esperdument amoureux, et qui le voudroit ouïr, il seroit occupé jour et nuit au discours de sa passion. Je pense que quand plus tost la chose s'achevera, tout en ira mieux.

Dieu nous soit a tous favorable. Je suis en luy,

Monsieur,

Vostre plus humble tres affectionné confrere,

Francs, E. de Geneve.

A Monsieur,
Monsieur de Blonnay.
A Sie.

Revu sur l'Autographe conservé au château de Marin (Chablais), Archives de Blonay.

vertu, et des mondains pour sa beauté, » refusa l'alliance de Louis de Sales. A la suite d'une Communion reçue de la main de l'Evêque de Genève, celui-ci, « soudain apres la Messe, hurta a la grille et dit a nostre bien-heureuse Mere : Nostre Seigneur m'a acordé, en communiant, nostre chere Gasparde, madamoyselle d'Avise. » (*Livre du Couvent*, du 1er Monastère d'Annecy.) « Cela « fait un peu de mal au cœur des » partisans du siècle, écrivait-il plus tard, « mais il ny a remede, il faut que Nostre Seigneur soit servi. » (Lettre à la Mère Favre, décembre 1615.) Elle entra à la Visitation d'Annecy vers le 8 juillet 1616 et reçut le voile le 8 septembre suivant. Le 29 septembre 1617 eut lieu pour elle et deux autres Sœurs la cérémonie de l'oblation ; le saint Fondateur en fut l'officiant et commenta, par des remarques aussi savoureuses qu'instructives, en les appliquant aux Anges et aux Novices, un épisode de la Genèse. (Voir tome IX, p. 100.) Sœur Marie-Gasparde d'Avise rejoignit la Mère de Chantal à Paris (juillet 1620), en repartit avec elle le 21 février 1622, pour rentrer à Annecy en janvier 1623. Le 13 janvier 1624, elle fut choisie pour la fondation du Monastère de Chambéry, qu'elle gouverna d'abord en qualité de commise dès le mois de juin suivant, puis de supérieure (septembre 1625-juin 1629). Revenue au 1er Monastère en 1636, elle y décéda le 13 janvier 1649. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, dont elle fut secrétaire, la tenait pour « une fille d'un grand et solide conseil » et ne la chérissait pas moins que le Bienheureux. Parmi ses vertus, il convient de signaler son amour pour la vie commune, son aversion sincère pour les charges, sa simplicité et son ouverture de cœur à l'égard des Supérieures. (Voir sa Vie dans l'*Année Sainte de la Visitation*, tome Ier, p. 314.)

(1) Vespasien Aiazza, abbé commendataire d'Abondance (voir tome XIII, note (1), p. 48).

DCCCXCVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Nouvelles, messages ; envoi de reliques de saint Charles Borromée.

Annecy, 8 juillet 1613.

Ma tres chere Fille,

J'ay receu le livret ainsy que vous l'avés donné a cette bonne fille ; je vous le rendray fort fidelement de la mesme sorte, car, nous en sommes fort resoulus, il ny a rien de reservé en nous que nous ne voulions estre pour sa divine Majesté.

La bonne madame de Chantal part dans huit ou dix jours, pour terminer finalement toutes les affaires qu'elle peut jamais avoir en Bourgoigne (1). Je suis bien ayse qu'elle aille, soit pour revenir, soit aussi (2)... Son filz est a la Thuille (3), mays qui reviendra aujourd'huy. M. de Blonnay (4) est icy, qui y va voir sa maistresse (5), et je luy donneray vostre lettre pour la chere seur (6).

Je n'ay pas eu loysir de voir nostre Visitation despuis vous (7), parce que M. d'Abondance (8) ne fait que de partir tout maintenant, lequel a logé ceans.

Je vous envoye encor des devotions de saint Charles ;

(1) La Sainte partit le 16 juillet. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 38, et ci-après, note (2), p. 45.)

(2) Ici, un ou deux mots manquent au texte publié par Datta, tome II, p. 96 ; il est difficile de les suppléer.

(3) Voir ci-dessus, note (1), p. 38.

(4) Jacques de Blonay (voir note (4), p. 40).

(5) Marie d'Avise, sa fiancée (voir la lettre précédente).

(6) Sans doute Mme de Bressieu qui, après le mariage de sa fille Madeleine, (voir plus haut, note (4), p. 27), était allée très probablement l'installer dans sa nouvelle résidence.

(7) Mme de la Fléchère, venue à Annecy pour assister aux noces de sa nièce avec Louis de Sales (voir Lettre DCCCLXXXVII, p. 27), avait dû faire une halte de plusieurs jours.

(8) Vespasien Aiazza, mentionné dans la lettre précédente.

les reliques sont de l'epoque que je vous dis. Et moy je suis incomparablement tout vostre, et

Vostre plus humble, tres affectionné
compere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

8 julliet 1613.

Je salue monsieur vostre cher mari et la voysine (1).

(1) Peut-être Mme de Mieudry (cf. ci-dessus, p. 28).

DCCCXCIX

AU PÈRE PIERRE DE BÉRULLE, ORATORIEN (1)

Le Saint recommande au Fondateur de l'Oratoire le porteur de la présente lettre, et le prie de l'agréer dans son Institut, pour ses rares qualités.

Annecy, 11 juillet 1613 (2).

Monsieur,

Ce porteur (3) est un des plus doux, sinceres et purs espritz que j'aye rencontré il y a long tems ; son affection au service de Dieu et de l'Eglise est grande. Son talent est fort sortable a cela, car il presche fort joliment et tres devotement. Des quelque tems en ça, il a esté inspiré de se retirer a l'abry de quelque Congregation, et la vostre luy est pour objet a cett'intention. Je l'accompaigne de ma supplication envers vous, affin qu'il

(1) Voir tome XII, note (1), p. 155.

(2) La date autographe manque, mais elle a été écrite au verso, de la main d'un contemporain. On peut hésiter à la lecture entre *1613* et *1615 ;* toutefois, un fragment de cette même lettre, inséré dans un ancien Ms. conservé à Paris (Archiv. Nat., M. 234), porte la date de 1613. Celle-ci doit être la vraie, car l'objet de ces lignes montre qu'elles ont été tracées le même jour que la lettre suivante, laquelle ne peut être de 1615. (Voir ci-après, note (2) de la même lettre.)

(3) Des recherches nombreuses pour découvrir le nom du porteur, « grand serviteur de Dieu, » (voir la lettre suivante) n'ont pas abouti jusqu'à présent.

vous playse le recevoir avec cette charité qui vous a consacré au service de Dieu des vostre jeunesse et que je prie Dieu ne vous abandonner jamais.

Ou je suis extremement trompé, ou vous treuveres un esprit aggreable en ce bon personnage, lequel vous recommandant derechef, et moy en vos saintz Sacrifices, je demeure sans fin (1). . . . . .

A Monsieur
Monsieur de Berulle.
A Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, au Carmel de la rue Denfert-Rochereau.

(1) Le bas de l'Autographe ayant été coupé, les clausules finales et la signature ont disparu.

CM

A M. NICOLAS DE SOULFOUR (1)

(FRAGMENT)

Affectueux intérêt de l'Evêque de Genève pour l'Oratoire. — Grands éloges d'un ami qui désirait entrer dans cette Congrégation.

Annecy, 11 juillet 1613 (2).

. . . . . .

. . . Vous m'eussies consolé, en passant a Chamberi, de me dire des nouvelles et particularités de la Congregation que j'affectionne et de laquelle la naissance me donne mille contentemens. Et cependant, Monsieur, voyla le sieur de N., mon grand amy, mays, ce qui importe, grand serviteur de Dieu, homme doux, gracieux, humble, fort sincere, fort gentil et devot prædicateur,

(1) Voir tome XII, note (1), p. 116, et tome XIII, note (1), p. 284.

(2) Cette date est confirmée par le voyage du destinataire qui, après un séjour prolongé à Rome, venait d'arriver en France, et par les commencements de l'Oratoire auxquels le Saint fait allusion. (Cf. tome XIII, note (1), p. 284, et ci-après, la lettre du 10 janvier 1614 au même.)

qui va offrir sa vie et son service a la Congregation (1). Je l'ay recommandé a monsieur de Berulle *, mais je le vous confie et a vostre Chapitre. . . . . * Vid. Epist. præced.

XI julliet 1613.

A Monsieur de Soulfour.

Revu sur une ancienne copie conservée à Paris, Archives Nationales, M. 234.

(1) Voir ci-dessus, note (3), p. 43.

CMI

A MADAME BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE (1)

Une messagère qui vaut mieux que la meilleure lettre.
Témoignages de cordial dévouement.

Annecy, 16 juillet 1613.

Ma tres chere Seur, ma Fille,

Ce billet n'est que pour vous advertir que nostre bonne seur de Chantal est la meilleure et plus grande lettre que je vous puisse envoyer (2), car elle vous peut dire toutes choses et parler de mon cœur envers vous comme du sien mesme. Elle me rapportera dedans le sien tout ce

(1) Voir tome XII, note (1), p. 271.

(2) Le baron de Chantal venait de mourir à Monthelon dans un âge très avancé; sur l'avis du Saint, la Mère de Chantal partait pour la Bourgogne le 16 juillet, afin de ne pas laisser péricliter la fortune de ses enfants. Sœur Péronne-Marie de Chastel et les jeunes barons de Thorens et de Chantal l'accompagnèrent. (Cf. Lettres DCCCXCV et DCCCXCVIII.) Débrouiller les affaires du défunt ne fut pas une petite besogne pour l'ancienne châtelaine de Monthelon. « Dès le matin, après ses exercices spirituels, elle ne bougeait d'une salle, entourée de papiers et de paysans; elle demeurait dans sa dévote gravité et douce force, sans se troubler, sans se passionner et sans élever sa parole une fois plus que l'autre. » (*Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, Partie II, chap. VIII.) Tout ce chapitre est à lire; on y trouve représentées au vif l'héroïque charité et la grande sagesse de la Sainte. (Voir à l'Appendice I, le fragment d'une lettre écrite vers cette époque à saint François de Sales par le P. Mathias de Dole, Capucin.) A son retour de voyage, qui ne dura que six semaines, elle passa à Dijon et rentra dans son monastère à la fin d'août.

que vous luy confierés. Je vous prie aussi de luy bien confier, car il y a si long tems que je ne voy rien de vostre cœur, que le mien en est mortifié.

Croyés bien cette chere seur, sur tout quand elle vous asseurera que je suis plus parfaitement vostre que chose du monde, car je le suis en verité. Je ne prie point sans vous, je ne celebre point sans vous; et si, je ne le dis pas par vantance, car je m'y sens infiniment obligé.

Je saluë toute vostre chere trouppe, toutes unies en Nostre Seigneur. Pour monsieur [de Sauzéa (1)], je ne sçai s'il est la; je l'embrasse de cœur.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere et bienaymee Fille, a qui je suis tout dedié. *Amen*.

Le 16 julliet 1613.

(1) André de Sauzéa (voir tome XIII, note (1), p. 271, et tome XV, pages 314, 353).

CMII

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

Requête du Saint en faveur de ses frères et de MM. de Charmoisy et du Noyret; Dieu exige que le Duc leur rende justice.

Annecy, 19 juillet 1613.

Monseigneur,

Je presente a Vostre Grandeur une requeste pour les fins de laquelle le Conseil de Genevois a renvoyés mes freres supplians a elle (1). La justice et bonté de Vostre Grandeur luy suggereront qu'elle ne nous peut esconduire en une si juste et civile supplication, qui ne tend qu'a nous conserver en sa bienveuillance.

(1) Sans doute, le prince avait prêté l'oreille aux plaintes de Berthelot contre Louis de Sales, seigneur de la Thuille, et Janus, lieutenant de celui-ci (cf. ci-dessus, p. 32); Bernard était absent.

J'attens de mesme, Monseigneur, la faveur quil vous pleut m'accorder pour les sieurs de Charmoysi et du Noyeret (1). C'estoit une faveur, mais si juste et rayson-nable, que je ne puis croire que chose du monde me puisse priver du contentement que j'en prætens, ni ceux pour lesquelz je l'obtins, des fruitz que je leur en ay fait esperer.

Vostre Grandeur, qui est bonne, juste et douce a chacun, ne me sera pas, sil luy plait, ni aspre, ni rigoureuse. Dieu, tout bon, tout juste et tout doux, exige par ses loix cette grace, cette justice, cette douceur de Vostre Grandeur, de laquelle il a voulu que je fusse,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant, tres fidele serviteur et orateur,

Françs, E. de Geneve.

XVIIII julliet 1613, a Neci.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Lyon.

(1) Voir ci-dessus, pp. 23, 29, les lettres du 9 et du 14 juin, et ci-après, celle du 4 octobre au duc de Nemours.

CMIII

AU MARQUIS DE LANS (1)

L'Evêque de Genève avise le gouverneur de Savoie de son retour de Gex, des intentions des Bernois à l'égard du désarmement et des divers déplacements du duc de Bellegarde.

Annecy, 31 juillet 1613.

Monsieur,

Comme je vous donnay connoissance de ce petit voyage de Gex (2), aussi veux-je donner advis a Vostre

(1) Sigismond d'Est, marquis de Lans, gouverneur de Savoie. (Voir le tome précédent, note (1), p. 49.)

(2) Le Saint était encore à Annecy le 19 juillet ; il dut probablement partir après le 20, et se rendre à Gex par Saint-Claude. (Voir *Année Sainte de la Visitation*, tome XII, p. 280, et note (5) de la page suivante.)

Excellence de mon retour, et qu'hier, environ les trois heures que j'en partis, je laissay le baillif de Nion (1) et quelques autres Bernois qui vindrent prier monsieur le Grand de France (2) de faire revenir ses trouppes (3), attendu qu'ilz estoyent asseurés que vous, Monsieur, ne desarmies point et que les trouppes piemontoises et espagnoles passoyent les mons. A quoy monsieur le Grand respondit quil les remercioit de l'advertissement, mays qu'avant que rien remuer, il attendroit M. d'Amanzé (4), quil avoit envoyé par deça aupres de Vostre Excellence, pour apprendre ce qui est du desarmement. Je n'estois pas present quand ceci se passa, mais je le sceu soudain.

Au reste, il est impossible que ceux qui ont veu lhonneur et le respect que ce seigneur porte au nom de Son Altesse s'en puisse *(sic)* taire. Il a couché ce soir a Saint Claude, ce matin il y a fait ses Pasques (5), ce soir il couche a Chatillon ; Dimanche il doit estre a Belley (6) pour l'accommodement de quelque difficulté publique, et sa compaignie, qui estoit la derniere demeuree a Gex, se retire du costé de Bourgoigne.

(1) Jean-Rodolphe Wagner, issu d'une famille bernoise, était depuis 1610 membre du Grand-Conseil et devint bailli de Nyon en 1613. Il fut en 1617 capitaine en Savoie *(sic)*, et en 1620, dans les Grisons et la Valteline, où il trouva la mort au combat de Tirano. (Cf. Leu, *Lexicon helveticum.)*

(2) Le duc de Bellegarde.

(3) Voir ci-dessus, note (3), p. 27, et note (4), p. 32. Dès le début de la guerre du Montferrat, la république de Berne avait redouté l'envahissement de son territoire par l'armée savoyarde; de là, l'intervention du bailli de Nyon.

(4) Sans doute, Jean IV, baron d'Amanzé et gouverneur de Bourbon-Lancy. De sa femme, Isabeau d'Escars, il aurait eu, au dire de Courtépée *(Descript. du duché de Bourgogne,* Dijon, 1848, tome III, pp. 118, 119), vingt et un enfants. Au temps de la Ligue, ce gentilhomme se distingua par sa fidélité au Roi, qui érigea sa terre en vicomté, pour récompense de ses services (1617). Son fils aîné, Gaspard, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, eut cinq fils et sept filles, dont trois entrèrent à la Visitation de Paray. Leur mère, Françoise Jaquot de Mypont, y fut reçue à son tour, étant veuve, en 1677.

(5) Pendant ce voyage, le saint Evêque, croyons-nous, reçut la confessiou générale de M. le Grand et se chargea de sa conduite spirituelle. (Voir le tome précédent, note (1), p. 293.) Le duc de Bellegarde, est-il besoin de le remarquer, ne fit pas « ses Pasques » au sens strict du mot, mais communia par dévotion.

(6) C'est donc le 4 août que Roger de Bellegarde devait être à Belley, où il eut aussi une entrevue avec Mgr Camus. (Cf. ci-après, p. 55.)

Je prie Nostre Seigneur quil comble Vostre Excellence de toutes benedictions, et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

A Neci, le dernier julliet 1613.

Monsieur, et quant au sujet de mon voyage, nos ecclesiastiques et catholiques sont demeurés consolés par l'accommodement que nous avons fait de toutes les difficultés suscitees par nos adversaires, graces a Dieu (1).

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Bracq, à Mont-Saint-Amand (Belgique).

(1) En vertu de l'arrêt royal du 23 décembre 1612, publié à Gex le 14 janvier suivant (voir le tome précédent, note (1), p. 294), les églises restaient aux catholiques, mais les hérétiques étaient autorisés à construire de nouveaux temples avec le secours des communes et à garder la jouissance, pour l'année courante, des trois quarts des revenus ecclésiastiques. Les ressources manquaient donc à l'Evêque de Genève pour l'entretien du culte ; de plus, les ministres refusaient d'abandonner les biens aliénés qu'il devait racheter, et les Genevois défendaient âprement la propriété des nombreux bénéfices dont ils étaient les détenteurs. De là, des difficultés sans nombre qui réclamèrent l'intervention du Saint ; toutefois, ses historiens ne nous ont transmis aucun détail sur les affaires qu'il eut alors à démêler.

CMIV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le bon plaisir de Dieu. — Les déserts et les fertiles campagnes de la vie spirituelle. — Pourquoi le Saint ne voulait pas d'abord et voulut ensuite que la Mère de Chantal fût « abeille ».

Annecy, 12 août 1613 (1).

. . . . . .

Haussons nostre cœur, ma tres chere Mere, voyons

(1) Le 12 août 1613, la destinataire réglait en Bourgogne des affaires de famille. (Voir ci-dessus, note (2), p. 45.) Le texte que nous reproduisons ici,

celuy de Dieu, tout bon, tout amiable pour nous ; adorons et benissons toutes ses volontés : qu'elles tranchent, qu'elles taillent sur nous par tout ou il luy plaira, car nous sommes siens eternellement. Vous verres bien que, parmi tant de destours, nous ferons prou et que Nostre Seigneur nous conduira par les desertz a sa sainte terre de promission, et que de tems en tems il nous donnera dequoy priser les desertz plus que les fertiles campaignes, dans lesquelles les blés croissent en leurs saisons, mais la manne pourtant n'y tombe pas.

Mon Dieu, ma tres chere Mere, quand vous m'escrivistes que vous esties une pauvre abeille, je pensay que je ne le voudrois pas tandis que vos secheresses et afflictions interieures durent ; car ce petit animal, qui en santé est si diligent et pressant, perd le cœur et demeure sans rien faire tout aussi tost qu'il est malade. Mais despuis, je changeay de souhait et dis : Ah ! ouy, je le veux bien que ma Mere soit abeille, mesme quand elle sera en travail spirituel ; car ce petit animal n'a point d'autre remede de soy mesme en ses maladies, que de s'exposer au soleil et attendre de la chaleur et de la guerison de sa lumiere. O Dieu, ma Fille, mettons nous ainsy devant nostre Soleil * crucifié, et puis disons luy : O beau Soleil des cœurs, vous vivifiés tout par les rayons de vostre bonté ; nous voyci mi mortz devant vous, d'ou nous ne bougerons point que vostre chaleur ne nous avive *, Seigneur Jesus.

* Malach., ult., 2.

* Cf. Ps. XVIII, 7.

Ma chere Fille, la mort est une vie, quand elle se fait devant Dieu. Appuyés vostre esprit sur la pierre qui estoit representee par celle que Jacob avoit sous sa teste quand il vit sa belle eschelle *, car c'est celle la mesme sur laquelle saint Jean l'Evangeliste se reposa au jour de l'exces de la charité de son Maistre Jesus *. Nostre cœur, et le cœur de nostre cœur veillera amoureusement sur vous.

*Gen., XXVIII, 11-13.

* Joan., XIII, 1, 23, 25.

d'après l'édition de 1626, ne renferme aucune allusion à ce voyage, ne porte à l'absente aucune nouvelle d'Annecy. Il en faut donc conclure que la date est douteuse et que le texte est tronqué, peut-être même composé de plusieurs fragments. (Voir tome XIV, note (1), p. 14.)

Demeurés en paix. Dieu soit a jamais au milieu de nostre cœur; qu'a jamais il le rende plus uniquement sien. Vive Jesus! *Amen, amen.*

Franç^s^, E. de Geneve.

Le 12 aoust 1613.

CMV

A MONSEIGNEUR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY (1)

Excuses pour une réponse tardive. — Mgr Camus ayant écrit au Saint qu'il désirait se démettre de sa charge, celui-ci l'engage discrètement à n'en rien faire. — Il est prié de s'intéresser à l'honneur d'une famille. — Mort de Mgr de Villars, archevêque de Vienne.

Annecy, 14 août 1613.

Monseigneur,

Il y a environ un moys seulement que je receu la lettre qu'il vous pleust de m'escrire le second du moys de julliet; despuis, j'ay tous-jours esté ou en voyage ou malade (2), et n'ay sceu vous rendre la response que vous desiriés, ou, pour mieux dire, la response que vous ne desiriés pas, si j'ay bien sceu connoistre l'inclination en laquelle vous esties lhors que vous me fistes la faveur de m'escrire (3).

Maintenant, vous pouves penser si je puis bien satisfaire a vostre demande, puysqu'a la foiblesse ordinaire de mon esprit, l'extraordinaire de mon cors, accablé des lassitudes que la fievre m'a laissees, apporte un nouveau

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 139.

(2) Au retour de Gex, le Saint fut en proie à des accès de fièvre qui l'empêchèrent d'écrire à son jeune et cher collègue. Aussi, pour ne pas lui faire attendre trop longtemps la réponse, il la dicta à un secrétaire. Ce ne fut pas sans doute Michel Favre, son aumônier, quoique la copie conservée à la Visitation de Chambéry, reproduite ici même, soit de sa main. (Voir note (1) de la page suivante.)

(3) La teneur de cette lettre et la réponse que lui fit Mgr Camus (voir à l'Appendice I) font connaître que celui-ci songeait, dès ce temps-là, à se décharger des fonctions épiscopales. Il ne quitta son évêché qu'en 1629.

surcroist d'imbecillité. Mays un si bon entendeur comme vous estes, verra asses mon intention, quoy que mal estallee. (1)

(*) *Prima Propositio.* Velle deponere onus episcopale ob causas rationi congruas, non modo nullum est peccatum, sed etiam actio est virtutis, vel modestiæ, vel humilitatis, vel justitiæ, vel charitatis.

2ª Propositio. Is censetur rationibus veris moveri ad episcopatum deponendum, qui bona fide suum de se judicium suum de deponendo episcopatu, desiderium suasque denique quibus nititur rationes, vel consilio prudentium, vel saltem judicio superiorum paratus est submittere, ac in utramque partem eadem alacritate suum obsequium conferre.

3ª Propositio. Quamvis cogitatio desideriumve episcopatum deserendi, eo quo licet modo, nullum sit peccatum, plerumque tamen non caret hujusmodi propositum magna tentatione acceditque frequentissime dæmonum opera. Ratio est, quia dum in procuranda oneris deposi-

---

(*) *Première proposition.* Vouloir se démettre de la charge épiscopale pour des motifs raisonnables, non seulement ne constitue aucun péché, mais c'est même un acte de vertu, ou de modestie, ou d'humilité, ou de justice, ou de charité.

Deuxième proposition. Celui-là est censé s'inspirer de raisons sérieuses, qui, de bonne foi, est prêt à soumettre, soit au conseil d'hommes sages, soit du moins à l'appréciation des supérieurs, son avis personnel sur le fait de quitter l'épiscopat, son désir et les raisons de ce désir, et qui, en même temps, est disposé à se ranger avec une égale promptitude au pour et au contre.

Troisième proposition. Si la pensée ou le désir de quitter l'épiscopat ne constitue aucune faute, dans le sens que je viens de dire, un tel projet, la plupart du temps, n'est pas sans une grave tentation et, très fréquemment, le démon y a sa part. Et voici pourquoi : tandis

(1) Ce n'est pas pour un motif de précision que le Saint, brusquement, recourt ici à la langue latine; mais, par un sentiment de délicatesse, il aura voulu dérober à la connaissance de son secrétaire l'état d'âme de son honorable correspondant et la consultation spirituelle qu'il lui adressait. La lettre aura donc été dictée à un serviteur qui ignorait le latin. (Voir note (2) de la page précédente.)

tione tempus impenditur, vix ac ne vix quidem satis in eo sustinendo satis operæ insumitur; ut qui de repudianda uxore cogitat, vix interim de ea recte diligenda sollicitus est. Satius ergo fuerit, seipsum ad meliorem navandam operam deinceps excitare, quam quia tibi non videris recte hactenus navasse, omnem operam velle abjicere. Porro, melius est levare *oculos in montes, unde* veniat *auxilium* nobis *, et sperare in Domino libenterque gloriari *in infirmitatibus* nostris, *ut inhabitet in* nobis *virtus Christi**, quam more filiorum *Ephrem*, converti retrorsum *in die belli **. *Qui* enim confidunt *in Domino, assument pennas* velut *aquilæ*, volabunt *et non deficient **; *deficientes autem, quemadmodum fumus deficient **, et qui ad sarcinas formidolosus revertitur, otium quidem habet, sed non majorem quam qui præliatur securitatem.

* Ps. cxx, 1.
* II Cor., xii, 9.
* Ps. lxxvii, 9.
* Isaiæ, xl, ult.
* Ps. xxxvi, 20.

4ª Propositio. Videor mihi audire Christum dicentem : *Simon Joannis*, aut Petre Joannes, *diligis me ?* Petrumque Joannem respondentem : *Tu scis quia amo te.* Tum demum, Dominum graviter præcipientem : *Pasce*

---

que l'on dépense du temps à se défaire du fardeau, c'est à peine, c'est à grand peine si l'on prend assez de sollicitude pour le soutenir. Tel un homme qui songe à répudier sa femme ; il ne s'inquiètera pas, en attendant, de l'aimer comme il devrait. Donc, s'exciter à mieux remplir sa tâche, puisqu'il vous semble ne l'avoir pas fait exactement jusqu'à ce jour, c'est bien mieux que de l'abandonner tout à fait. Oui, lever *les yeux vers les montagnes*, d'où nous *viendra le secours*, espérer dans le Seigneur et nous glorifier *volontiers dans* nos *infirmités pour que la vertu du Christ habite en* nous, c'est bien mieux que de retourner en arrière *au jour du combat*, comme *les enfants d'Ephrem*. Car *ceux qui* se confient *dans le Seigneur prendront des ailes comme l'aigle ;* ils voleront *et ne défailliront pas ; ceux au contraire qui perdent courage, s'évanouiront comme la fumée*. Le soldat qui décampe tout tremblant, trouve sans doute le repos, mais pas autant de sécurité que celui qui combat.

Quatrième proposition. Il me semble entendre le Christ dire : *Simon, fils de Jean*, ou Pierre-Jean, *m'aimes-tu ?* et Pierre-Jean répondre : *Vous savez que je vous aime*. Et le Seigneur de lui commander alors d'un

* Joan., ult., 15-17.
* S. Gregor. Mag., hom. xxx in Evang.

oves meas *. Nulla major probatio dilectionis, quam exhibitio hujus operis * (1).

Au demeurant, une jeune fille de Chamberi (2) s'estant laissee porter trop avant en l'amour d'un jeun' homme de vostre ville, et se desfiant que les pere et mere d'iceluy n'apportent quelque difficulté au mariage necessaire pour couvrir son honneur et pour accomplir les mutuelles promesses sous lesquelles elle proteste d'avoir encouru le hazard de sa reputation, elle m'a fait prier d'interceder vers vous, Monseigneur, affin qu'il vous playse d'employer vostre charité vers lesditz pere et mere du jeune homme, pour les disposer a consentir a un' honnorable conclusion de l'amour d'iceluy et d'elle; attendu mesmes qu'ell' est d'une parentee fort recommandable, fille de la seur de monsieur Boursier, ancien secretaire d'Estat de Son Altesse (3). Ce gentilhomme, son cousin germain (4), vous desduira mieux que je ne vous sçaurois escrire ses intentions, lesquelles estant bonnes et raysonnables a

---

ton grave : *Pais mes brebis*. Il n'y a point de meilleure preuve d'amour que de vous acquitter de ce ministère.

(1) Voir à l'Appendice I, les chaudes effusions de gratitude par lesquelles Mgr Camus répondit à son saint ami. « Ne dittes point que je vous en conte, » écrivait-il, « je dis la verité de mon sentiment. » On pouvait l'en croire; François de Sales avait sur lui un tel ascendant, que le jeune Prélat renonça à son projet.

(2) Très probablement Mlle Bellot. (Voir le tome précédent, note (1), p. 335, et ci-dessus, pp. 21, 22.)

(3) Pierre Boursier vivait encore en 1619; il figure dans un acte de baptême, au 31 décembre de cette année, en qualité de « conseiller et medecin de Son Altesse. » (Chambéry, Reg. par. de Saint-Léger.) Comme secrétaire du Duc, en 1596, il fut mêlé aux négociations de la paix de Bourgoin. C'est lui qui contresigne les lettres de Charles-Emmanuel à l'Evêque de Genève, et dont les épaules servirent de pupitre au prince lorsque, de Hautecombe, en 1598, « il escrivit de sa main propre » au P. Chérubin de Maurienne, Capucin. (P. Charles de Genève, *Histoire abrégée des Missions des PP. Capucins en Savoye*, Chambéry, 1867, p. 60.) Pierre Boursier remplissait encore sa charge le 30 mars 1613; c'est sans doute en raison de ses longs services que le Saint l'appelle « ancien secretaire, » rien ne prouvant que ses fonctions eussent pris fin avant la date de cette lettre. La famille Boursier habitait à Chambéry la *Rue de Lans*, dénommée aussi, à cause d'elle, *Rue des Bourciers;* sa notoriété et son ancienneté ne faisaient que donner plus d'éclat à l'inconduite de la jeune fille.

(4) Impossible de découvrir le nom du « cousin germain ».

mon advis, je ne fay nulle difficulté de vous supplier de rechef de les avoir en recommandation, et moy sur tout en vos saintz Sacrifices, puysque je suis plus que nul homme du monde,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur.

A Neci, le 14 aoust 1613.

Helas! Monseigneur, on m'advertit que le grand ancien Archevesque de Vienne est trespassé (1) : (*) *De medio terræ sublatus est justus* *, *justus vivat et requiescat, et pro illo alius superveniat.*

* Cf. Offic. in Sabbat.sanct.,II Noct., respons. Lect. VI.

Je me res-joüis de la reciproque consolation que vous et monsieur le Grand aures euë en vostre entreveuë (2).

(*) Du milieu de la terre, le juste a été ôté; qu'il vive, le juste, qu'il soit dans le repos, et qu'un autre vienne prendre sa place.

(1) Pierre de Villars, archevêque démissionnaire de Vienne, était décédé le 18 juillet. (Voir tome XIV, note (1), p. 124.)

(2) Voir ci-dessus, note (6), p. 48.

CMVI

AU DUC DE BELLEGARDE

L'Evêque annonce à son pénitent l'envoi d'une méthode pour examiner sa conscience. — Exhortation à la vie chrétienne. — La vie éternelle. — Obligation de réparer le passé. — Le plus vif de tous les amours. — Quelques exercices recommandés. — Un moyen de se convertir plus parfaitement au Sauveur. — La toute-puissance de l'Eucharistie et l'expérience du Saint.

Annecy, 24 août 1613.

Monsieur,

Parmi les lassitudes et autres ressentimens que la maladie m'a layssé *, j'ay dressé le *Memorial* qu'il vous

*Vid.Epist.præced. p. 51.

avoit pleu desirer de moy (1), et ay voulu y adjouster un abbregé, affin qu'il vous fust plus commode en vos confessions de le porter et voir, le grand vous demeurant comme en reserve pour y avoir recours en vos difficultés et en tirer l'esclarcissement de ce qui se treuveroit obscur en l'abbregé. Le tout est a la bonne foy, sans art ni couleur ; car ces matieres n'en veulent point, la simplicité leur servant de beauté, comme a Dieu qui en est l'autheur. Vous y treuverés, Monsieur, des marques de ma maladie ; car si j'eusse fait ce petit ouvrage en pleine santé, j'eusse sans doute employé un soin plus exacte de le rendre moins indigne de vostre reception. Je n'ay sceu non plus l'escrire moy mesme, mais ceux qui l'ont escrit n'ont point de connoissance de l'usage auquel je l'ay dedié.

Beni soit Dieu eternellement de la bonté qu'il exerce envers vostre ame, Monsieur, l'inspirant si puissamment a la resolution de consacrer le reste de vostre vie mortelle au service de l'eternelle : vie eternelle qui n'est autre chose que la Divinité mesme, entant qu'elle vivifiera nos espritz de sa gloire et felicité ; vie, seule vraÿe vie et pour laquelle seule nous devons vivre en ce monde, puisque toute vie qui n'aboutit pas a la vitale eternité est plustost une mort qu'une vie. Mais, Monsieur, si Dieu vous a si amiablement inspiré d'aspirer a l'eternité de la gloire, il vous a quant et quant obligé a recueillir humblement et prattiquer soigneusement son inspiration, sous peyne d'estre privé de cette grace et gloire ; privation laquelle, a l'ouyr nommer seulement, remplit le cœur d'effroy, pour peu qu'il ayt de courage.

C'est pourquoy, en la simplicité de mon ame, je vous conjure, Monsieur, d'estre fort attentif pour bien conserver *ce que vous aves*, *affin que* vous ne perdiés point *vostre couronne* *. Vous estes indubitablement appellé a une devotion masle, courageuse, vaillante, invariable,

* Apoc., III, 11.

(1) Il s'agit d'un *Memorial* pour la confession, composé de plusieurs avis pour la bien faire et d'un examen de conscience détaillé. Le manuscrit, conservé aux Archives de la Visitation d'Annecy, est de la main de M. Michel Favre et corrigé par l'auteur. Cette pièce importante de vingt-cinq pages aura sa place parmi les *Opuscules*.

pour servir de miroüer a plusieurs en faveur de la verité de l'amour celeste; digne reparation des fautes passees, si jamais vous l'avies esté de la vanité des amours terrestres (1).

Voyés, je vous supplie, Monsieur, comme je laysse aller mon esprit en liberté autour du vostre, et comme ce nom de pere dont il vous a pleu m'honnorer, m'emporte. C'est qu'il est entré dedans mon cœur, et mes affections se sont rangees aux loix de l'amour qu'il signifie, le plus grand, le plus vif, le plus fort de tous les amours. En suite duquel il faut que je vous supplie de rechef, Monsieur, de prattiquer diligemment les exercices que je marque es chapitres X, XI, XII et XIII de la seconde Partie de l'*Introduction*, pour le mattin et le soir, pour la retraitte spirituelle et pour les aspirations en Dieu. La bonté de vostre esprit, le courage noble que Dieu vous a donné, vous serviront grandement a cette prattique-la, laquelle vous sera d'autant plus aysee qu'il n'est besoin d'y employer que des momens desrobbés, ains retirés justement, en diverses occasions, ça et la, sur les autres affaires. La dixiesme partie d'une heure, voire encores moins, suffira pour le mattin, et autant pour le soir.

Oh! si vous pouviés doucement decevoir vostre chere ame, Monsieur, et en lieu que vous aves entrepris de communier tous les moys un an durant (mais un an de douze moys), quand vous auries achevé le douziesme vous y adjoustassiés le treiziesme, puis le quatorziesme, puis le quinziesme, et que vous allassiés ainsy poursuivant de moys en moys, quel bonheur a vostre cœur, qui, a mesure qu'il recevroit plus souvent son Sauveur, se convertiroit aussi plus parfaitement en luy. Et cela, Monsieur, se pourroit bravement faire sans bruit, sans interest des affaires et sans que le monde eust rien a dire. L'experience m'a fait toucher, en vingt et cinq ans qu'il y a que je sers les ames (2), la toute puissante

(1) La discrétion miséricordieuse du saint Directeur sera sans doute remarquée de quiconque connaît tant soit peu l'histoire de la cour de Louis XIII et les aventures mondaines du grand Ecuyer de France.

(2) Saint François de Sales ne reçut l'Ordre de la prêtrise qu'en 1593; donc,

vertu de ce divin Sacrement pour fortifier les cœurs au bien, les exempter du mal, les consoler, et en un mot les diviniser en ce monde, pourveu qu'il soit hanté avec la foy, la pureté et la devotion convenables (1).

Mais c'est asses dit, Monsieur; l'influence celeste, vostre bon Ange et vostre generosité suppléeront a ce que mon insuffisance ne me permet pas de vous proposer. Ainsy prie je Nostre Seigneur qu'il vous face de plus en plus abonder en ses faveurs, et suis sans fin,

Monsieur,

Vostre tres humble et fidele serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Neci, le 24 aoust 1613.

en 1613, il ne servait les âmes que depuis *vingt ans*. (Cf. Préface du *Traitté de l'Amour de Dieu*, tome IV, p. 13.) Les « *vingt et cinq* ans » sont, ou une faute d'impression, ou une erreur du copiste, ou peut-être une distraction du Bienheureux lui-même.

(1) Cette direction qui promettait de si beaux fruits fut interrompue par la mort de l'Evêque de Genève. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 293.) Bellegarde lui survécut plus de vingt ans encore, mais l'influence du Saint persista et fut décisive sur ses dernières années; le vieux gentilhomme les passa dans la pratique d'une dévotion intime envers la sainte Eucharistie et la glorieuse Vierge. « Sentant ses forces s'affaiblir, lui-même demanda tous ses Sacrements, qu'il reçut avec des tendresses merveilleuses. » (Voir son *Oraison funèbre*, prononcée par le P. Grisel le 19 mai 1647, dans la chapelle des Jésuites de Dijon.) Il mourut à Paris, le 13 juillet 1646.

CMVII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Avis pour la dernière étape. — Souhaits affectueux de bienvenue à la voyageuse.

Annecy, vers le 23 décembre 1611, ou fin août 1613 (1).

Non, ma tres chere Fille, je ne suis plus en peyne de l'accident d'avant hier, car j'espere que vous en voyla

(1) La Mère de Chantal fit, en 1611, un voyage de plusieurs mois en Bourgogne (voir le tome précédent, note (1), p. 98); il se termina la veille de

quitte pour ce coup, moyennant la grace de Nostre Seigneur, a la sainte providence duquel je remetz ma tres unique fille comme moymesme. O Dieu, Seigneur Jesus, pour qui seul je desire nostre vie, et a qui je me resigne pour nostre mort, *vostre volonté soit faite* * ! * Matt., VI, 10 ; XXVI, 42.

Je veux bien que vous venies demain, si vous vous treuvés asses forte, et croyes que si vous aves envie de me voir, je n'en ay pas moins de vous regarder. Mays donques, disnés de bonn'heure, plustost a neuf qu'a dix, affin que vous puissies vous reposer quattr'heures avant que monter a cheval. (1) Je prie la Vierge Marie qu'elle vous tienne en la protection de sa pitoyable maternité, et vostre bon Ange et le mien, quil *(sic)* soyent vos conducteurs, affin que vous arrivies en prosperité * entre les accueilz de ce pauvre tres unique pere et de vos cheres filles, qui tous vous attendrons *(sic)* avec mille souhaitz, et particulierement moy qui vous suis en Nostre Seigneur ne plus ne moins que vous mesme. * Antiphona pro Itinerario.

Vive Jesus ! *Amen.*

A Madame
Madame la Baronne de Chantal m. f. *(ma fille).*

Revu sur l'Autographe conservé au presbytère de Trinquetaille (Bouches-du-Rhône).

Noël. Quoique « fort lasse, » dit la Mère de Chaugy *(Mémoires*, etc., Partie II, chap. v), « elle ne voulut point de plus doux rafraîchissements que d'officier à l'Office de la nuit, où elle assista tout au long. » A la fin d'août 1613, la Sainte revenait à Annecy, après une absence de six semaines. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 45.) Les deux dates peuvent donc être proposées, toutefois avec une probabilité de plus pour 1611, à cause de la teneur de l'adresse; on ne voit pas en effet sur celle-ci le titre de *Superieure de la Visitation* qu'on retrouve dans les adresses des lettres de 1613.

(1) La fin de cet alinéa avait été interpolée par les éditeurs de 1626, dans une lettre qu'ils ont datée du *22 octobre 1622*, mais qui est composée de fragments écrits à des époques différentes.

CMVIII

A M. AMÉ DE MONTFORT (1)

(INÉDITE)

Assistance et conseils du Saint dans des affaires de famille.

Annecy, [vers septembre 1613 (2).]

Monsieur mon Cousin,

J'escriray un memoyre court, mais qui vous sera, comme je pense, utile (3); bien qu'hier je dis a monsieur Ouvrier (4) mon advis clairement, par le moyen duquel il aura changé d'opinion, mesme quil emporta un des livres qui faysoyent a ce propos. Vous aures, Dieu aydant, tout ce que je pourray, pour le tems que vous me marqués,

(1) Amé de Montfort, seigneur de Mionnas, Conzié, etc., était fils de Georges de Montfort et d'Anne de Menthon, et avait épousé, en 1609, Michelle de Cerisier. Saint François de Sales, qui l'affectionnait beaucoup pour ses qualités, voulut bénir son mariage. (Voir le tome précédent, note (1), p. 14.)

(2) L'écriture de ce billet, le rapport évident de sa teneur avec le procès exposé dans la note suivante et avec le texte de la lettre à Mme de Peyzieu, 21 septembre 1613 (voir ci-après) rendent très vraisemblable la date que nous lui attribuons.

(3) L'ouverture du testament d'Anne de Menthon, mère du destinataire (27 juillet 1596), avait mis celui-ci en procès, d'abord avec son frère André et Mye de Manessy sa femme, puis avec Maurice de Montfort, leur fils unique, déshérité par sa grand'mère paternelle, en tant qu'issu d'un mariage, illégitime pour cause de parenté. Amé plaidait la nullité de ce mariage avant le 19 mai 1612. Le « memoyre » promis par le Saint à M. de Montfort concernait sans doute ce procès, qui fut porté devant l'official de Genève et la cour métropolitaine de Vienne. Par une lettre du 21 septembre 1613 (cf. la note précédente), l'Evêque intéresse ses amis de Peyzieu à la cause de son parent, qu'il croit fondée sur le droit. Enfin, le 27 août 1618, les parties convinrent d'une transaction, homologuée par arrêt du Sénat le 29 février 1620 : elle attribuait au destinataire une rente de la maison-forte de Mionnas, et reconnaissait à son neveu, avec la qualité d'enfant légitime, le droit de porter le nom et les armes de Montfort-Conzié.

(4) Noble et spectable Henri Ouvrier, nouvel avocat à la rentrée du Sénat (4 novembre 1603), devint avocat fiscal du Genevois et conseiller de Son Altesse en 1611. (Cf. tome XIV, note (3), p. 340.) Marié à Jeanne du Martheray avant 1613, il remplaça en 1618 Charles d'Orlier, en qualité de jugemage du Chablais, et le 13 juin de la même année, il était reçu sénateur.

et demeureray plein [du] desir de vous tesmoigner que c'est de tout mon cœur que je suis,

Monsieur mon Cousin,

Vostre serviteur et cousin tres affectionné, tres humble,

Françs, E. de Geneve.

La lettre que j'escrivis l'autre jour a madame ma Cousine (1) fut laissee sur la table.

A Monsieur
Monsieur de Monfort.

Revu sur un fac-simile de l'Autographe, conservé au 1er Monastère de la Visitation de Paris.

(1) Mme de Montfort, femme du destinataire. (Voir le tome précédent, note (1), p. 14.)

CMIX

A LA MÈRE DE CHANTAL

Ce que le Saint voulait éviter en retardant l'oblation de la Sœur Humbert. Une course à Sainte-Catherine.

Annecy, [commencement de septembre] 1613 (1).

La lettre est arrivee asses tost, car je n'envoyeray les miennes que demain, n'ayant sceu gaigner de les faire hier ni ce mattin. Mon sentiment a moy est que si on retarde l'oblation de ma Seur Humbert (2) directement, on la mettra au hazard d'un grand decouragement, et ses

(1) L'objet principal de la lettre justifie l'année, et d'autres particularités, le mois. (Voir la note suivante.)

(2) Sœur Marie-Avoye Humbert, qui avait pris l'habit le 11 septembre 1612, était de Dijon; l'affaire de la dot dut être traitée de vive voix avec ses parents, lors du passage de la Mère de Chantal, et au retour de celle-ci, sans doute, on examina la question de l'oblation de la novice, qui, d'après les Règles de l'Institut, devait avoir lieu le 12 septembre. La Sœur Humbert sera destinataire en 1616; c'est là que nous donnerons sa notice.

parens (1) d'un grand murmurement, car ilz croiront que c'est parce qu'ilz donnent chichement la dote de cette fille. Mays on pourra indirectement differer, sur ce que sa dote et les autres choses requises ne sont pas encor prestes, et on pourra les retarder par divers moyens ; et pendant ce retardement, on taschera de donner ayde a son esprit pour le mieux disposer (2). Mais nous en parlerons au premier jour plus au long.

Je m'en vay confesser un homme estranger, dire la Messe, desjeuner et monter le plus tost que je pourray a Sainte Catherine (3), pour revenir de bonn'heure.

Bon jour, ma tres chere Mere, que je cheris toute comme moymesme, es entrailles de Nostre Seigneur.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mgr Duc, Evêque démissionnaire d'Aoste.

(1) Marie Espiard et Nicolas Humbert. Celui-ci fut conseiller-maître à la Chambre des Comptes de Dijon, de 1595 à 1615. Le 6 juillet 1610, Louis XIII le désigna pour la charge de vicomte-majeur ; il l'exerçait encore le 9 mai 1612. *(D'après les notes de M. Musy, érudit de Dijon.)*

(2) De fait, la cérémonie de l'oblation fut retardée jusqu'au 25 janvier 1614.

(3) Abbaye de Cisterciennes, près d'Annecy. (Voir tome XIII, note (4), p. 116.)

CMX

A LA PRÉSIDENTE BRULART (1)

Le retour offensif des ennemis qu'on croyait vaincus nous apprend deux leçons. — Avantages des tribulations. — Comment pratiquer l'oraison mentale et y suppléer lorsqu'on ne peut la faire longue.

Annecy, [commencement de septembre 1613 (2).]

Il y a un mois, ma tres chere Seur, que je fus saysi d'une fievre, laquelle m'a presque tous-jours occupé

(1) Parmi les destinataires que le Bienheureux appelle « Seur », la Présidente nous paraît la seule qui puisse être proposée. Les conseils donnés ici ressemblent assez bien à ceux de la lettre du 11 février 1612. (Voir le tome précédent, p. 164.)

(2) Saint François de Sales fit en janvier 1605, une grave maladie, accompagnée « d'une fievre continue » (voir tome XIII, pp. 2-4, 13, 15) ; au mois

jusques a present (1), et tandis, j'ay receu trois de vos lettres par diverses voyes (2). Sur tout, il y en a une qui m'a esté d'extreme consolation, y voyant les marques de la parfaite confiance que vous aves en moy, par la communication des accidens et troubles de vostre chere ame. Or c'est la verité, que je n'entens pas si asseurement ce que vous me dites, que je n'aye quelque sorte de doute de me tromper ; neanmoins il m'est advis que je vous entens suffisamment pour vous respondre.

Voyés-vous, ma tres chere Seur, il arrive maintes fois que pensans estre entierement desfaitz des ennemis anciens sur lesquelz nous avons jadis remporté la victoire, nous les voyons venir d'un autre costé dont nous les attendions le moins. Helas ! cet unique sage du monde, Salomon, qui avoit tant fait de merveilles en sa jeunesse, se tenant fort asseuré de la longueur de sa vertu et de la confiance de ses annees passees, lhors qu'il sembloit estre hors des escalades, il fut surpris de l'ennemi qu'il avoit le moins a craindre, selon le cours ordinaire *. C'est pour nous apprendre deux leçons signalees : l'une, que nous nous devons tous-jours desfier de nous mesme, cheminer en une sainte crainte, requerir continuellement les secours du Ciel, vivre en humble devotion ; l'autre, que nos ennemis peuvent estre repoussés, mais non pas tués. Ilz nous laissent quelquefois en paix, mais c'est pour nous faire une plus forte guerre.

* I Reg., xi.

Mais avec cela, ma tres chere Seur, il ne faut nullement que vous vous descouragies, ains qu'avec une paisible vaillance vous prenies le loysir et le soin de guerir vostre chere ame du mal qu'elle pourroit avoir receu par ces

de décembre de la même année, il eut encore quelques accès, mais qui ne furent pas longs (ibid., pp. 126, 138). En 1613, nous savons que la fièvre dont souffrit le Bienheureux fut assez maligne, laissant après elle des « lassitudes « et autres ressentimens. » (Cf. ci-dessus, pp. 51, 55.) Cette circonstance, jointe au ton plus familier de la présente lettre, fait préférer 1613 à 1605.

Le dernier alinéa, où il est parlé d'un enfant à naître, s'accorderait mal avec la date proposée, car Roger Brûlart, le dernier fils de la destinataire, — à notre connaissance du moins, — fut baptisé le 24 mars 1613. Il peut se faire encore que cet alinéa soit une interpolation. (Cf. t. XIV, note (1), p. 14.)

(1) Voir la note précédente.

(2) L'édition de 1626 porte *fois*, par erreur, croyons-nous.

attaques, vous humiliant profondement devant Nostre Seigneur et ne vous estonnant nullement de vostre misere. Certes, aussi seroit-ce chose digne d'estonnement que nous ne fussions pas sujetz aux attaques et miseres.

Ces petites secousses, ma chere Seur, nous font revenir a nous, considerer nostre fragilité, et recourir plus vivement a nostre Protecteur. Saint Pierre marchoit fort asseuré sur les ondes : le vent s'esleve et les vagues semblent l'engloutir ; alhors il s'escrie : *Ah, Seigneur, sauvés-moy !* et Nostre Seigneur l'empoignant : *Homme de peu de foy*, luy dit-il, *pourquoy doutes-tu* * ? C'est emmi les troubles de nos passions, les vens et les orages des tentations, que nous reclamons le Sauveur, car il ne permet que nous soyons agités que pour nous provoquer a l'invoquer plus ardamment.

Matt., XIV, 29-31.

En somme, ne vous faschés point, ou au moins ne vous troublés point dequoy vous aves esté troublee, ne vous esbranlés point dequoy vous aves esté esbranlee, ne vous inquietés point dequoy vous aves esté inquietee par ces passions fascheuses ; mais reprenés vostre cœur et le remettés doucement entre les mains de Nostre Seigneur, le suppliant qu'il le guerisse. Et de vostre costé, faites aussi tout ce que vous pourres, par renouvellement de resolutions, par la lecture des livres propres a cette guerison et autres moyens convenables ; et ainsy faysant, vous gaigneres beaucoup en vostre perte et demeureres plus saine par vostre maladie.

(1) Ma tres chere Fille, puisque vostre grossesse vous incommode beaucoup a faire l'orayson mentale longue et ordinaire, faites-la courte et vive. Reparés ce defaut par les frequens eslancemens de vostre cœur en Dieu, lisés souvent et peu a la fois quelque livre bien spirituel, faites des bonnes pensees en vous promenant, priés peu et souvent, offrés vos langueurs et lassitudes a Nostre Seigneur crucifié ; et quand vous seres delivree, reprenés tout bellement vostre train et assujettissés-vous a suivre les matieres de quelque livre propre a cela, affin que

1) Voir ci-dessus, note (2), p. 62, et cf. tome XIV, note (1), p. 14.

venant l'heure de l'orayson, vous ne demeuries pas esperduë comme celuy qui a l'heure du disner n'a rien de prest. Que si quelquefois le livre vous manque, faites vostre orayson dessus quelque mystere fertile, comme sont ceux de la Mort et Passion, le premier qui se presentera a vostre esprit.

. . . . . .

CMXI

A MADAME DE PEYZIEU

(INÉDITE)

Témoignage de constant souvenir. — Félicitations sur la vocation apostolique d'un des fils de la destinataire.

Annecy, 6 septembre 1613.

Madame ma tres chere Mere,

Ce porteur est trop fidele pour le laisser partir sans que je luy donne ces quatre motz qui vous asseureront, sil vous plait, de la continuelle souvenance que j'ay de mon devoir filial envers une si bonne mere comme vous m'estes. Que fusse je autant utile a vostre service comme je suis dedié a vostr' honneur! Au moins n'oublie-je pas de vous souhaiter souvent la paix et consolation celeste pour le bonheur de vostre vie, que Dieu face longue, au milieu de ces chers enfans et des enfans de vos enfans quil vous fait voir.

J'y comprens encor nostre monsieur de Selignieu (1), lequel, plus il est esloigné de cors, plus nous le voyons souvent en esprit. Qu'il est heureux, ce cher frere, d'avoir

(1) Louis, seigneur de Sillignieu, fils de la destinataire et de François-Philibert de Longecombe de Peyzieu. (Voir tome XIII, p. 130, et note (1) de la page suivante.) Le cadet de la famille, François de Longecombe, dépose que son aîné « avoit un accez tres familier dans l'illustre maison de Sales et » qu'il « avoit cogneu tres particulierement les pere et mere du Serviteur de Dieu. » (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad interrog. 7.) Celui-ci le chérissait comme un frère et l'estimait singulièrement.

quitté ce monde de deça, dans lequel il estoit né, pour en conquerir un nouveau et y faire naistre plusieurs ames a Dieu (1)! Madame ma tres chere Mere, je m'en res-jouis avec vous, et suis sans fin

Vostre plus humble filz et serviteur,

FRANÇs, E. de Geneve.

Le 6 septembre 1613, a Neci.

A Madame
Madame de Pezieu.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise de Mailly, au château de La Roche-Mailly (Sarthe).

(1) Ce nouveau monde à conquérir était une île du Brésil. Reprenant la pensée de Henri IV, qui, après 1594, avait déjà chargé Daniel de la Touche, sieur de la Ravardière, d'aller à l'île de Maragnan, Marie de Médicis demandait le 20 avril 1611, au P. Léonard, gardien des Capucins de Paris, quatre de ses Religieux pour accompagner ce gentilhomme sur le point de repartir. Les sieurs de Rasilly et de la Ravardière, en qualité de lieutenants-généraux du Brésil, s'adjoignirent des compagnons, parmi lesquels en première ligne, Louis de Peyzieu. La petite troupe quitta le port de Cancale le 19 mars 1612 ; elle débarquait le 6 août dans la fameuse île. Le P. Claude d'Abbeville a raconté dans un ouvrage très curieux, devenu rare, l'histoire de cette expédition (1). Il y parle plus d'une fois du sieur de Peyzieu, « gentilhomme de Dauphiné, » dit-il (p. 61), « autant vertueux et accomply qui se puisse desirer de sa qualité. »

Pour assurer et développer les fruits de la conquête, la Ravardière laissa à Maragnan une partie de ses hommes, avec MM. de Rasilly et de Peyzieu, et revint en France avec le P. Claude d'Abbeville. Ils arrivèrent à Paris le 12 avril 1613. Les mémoires et les lettres du temps (2) signalent l'enthousiasme populaire qui accueillit les voyageurs. La présentation des Topinamboux à la cour de France, leur baptême solennel furent un évènement pour la capitale. Cependant, les Pères Capucins ne perdaient pas de vue la pensée qui les avait ramenés en Europe : celle de chercher des collaborateurs et des ressources pour propager la foi et fonder une colonie française à Maragnan. Des messages très pressants leur parvenaient d'ailleurs des auxiliaires laissés dans l'île. Le 2 juillet 1613, Louis de Peyzieu écrivit au P. Archange de Pembrocke, commissaire général des Indes, et au P. Claude d'Abbeville ; celui-ci a publié ces lettres à la suite de sa relation ; elles révèlent un « brave cœur » et une âme d'apôtre. Le seigneur de Sillignieu devait mourir victime de son amour pour la France et pour sa foi, le 18 novembre 1614. (Voir plus loin, les lettres de condoléance que saint François de Sales adresse à M. et à Mme de Peyzieu, le 21 mai 1615.)

(1) *Histoire de la mission des Peres Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoysines, ou est traicté des singularitez admirables et des meurs merveilleuses des Indiens habitans de ce pais, avec les missives et advis qui ont esté envoyez de nouveau. Par le R. P. Claude d'Abbeville, Predicateur Capucin.* A Paris, de l'imprimerie de François Huby... 1614.

2) *Journal de J. Héroard, Lettres de Malherbe, Mercure français.*

CMXII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE (1)

L'*Introduction à la Vie devote* et la perfection. — Un bon remède à l'infidélité envers Dieu. — Ne pas subtiliser, ne pas picoter sur sa conscience. — Souhaits spirituels.

Annecy, 12 septembre 1613 (2).

J'ay vrayement esté malade, ma tres chere Fille, et bien malade, mais sans peril. Qu'eussies-vous fait de plus, sçachant le mal que j'avois? car, comme je voy, vous pries tous-jours Nostre Seigneur pour moy, qui reciproquement ne manque jamais a vous faire part des chetifves oraysons et de la tressainte Messe que je celebre. Je vay encor un peu traisnant, et ne suis pas si parfaitement remis que je ne porte les marques du mal passé (3); je le suis toutesfois assez pour faire mes exercices ordinaires.

Tenés ferme, ma chere Fille, entreprenés d'estre parfaitement, le plus que vous pourres, servante de Dieu, selon les advis du livre (4); car ce sera bien suffisamment pour attirer plus de perfection encor que je n'en ay pas sceu enseigner. Ayés soin de la douceur. Je ne vous dis pas que vous aymies ce que vous deves aymer, car je sçai que vous le faites; mais je vous dis que vous soyes esgale, patiente et douce. Reprimés les saillies de vostre naturel un peu trop vif et ardant.

(1) Les avis de cette lettre et le ton sur lequel ils sont donnés semblent désigner Mme de la Fléchère comme destinataire, car elle était portée à l'impatience et « a l'indignation. » Dès 1609 et jusqu'en 1614, des conseils de ce genre lui furent adressés.

(2) On s'explique difficilement une méprise entre 1617, date de l'édition de 1626, et 1613, que nous proposons. Néanmoins, nous croyons devoir maintenir celle-ci, parce que la maladie du mois d'août 1613 (voir ci-dessus, pp. 51, 55, 62) s'accorde mieux que toutes les autres avec les premières lignes de ce texte et le quantième du 12 septembre.

(3) Cf. ci-après, p. 80, la lettre du 29 septembre à la même destinataire.

(4) L'*Introduction à la Vie devote*.

Je ne sçai quel mescontentement vous pouves avoir de vos confessions, car vous les faites tres bien. Or sus, demeurés en paix devant Nostre Seigneur, qui vous ayme il y a si long tems, vous donnant sa tres sainte crainte et le desir de son amour. Que si vous n'aves pas bien correspondu jusques a present, il y a bon remede, car il faut bien correspondre d'ores-en-avant. Vos miseres et infirmités ne vous doivent pas estonner : Dieu en a bien veu d'autres, et sa misericorde ne rejette pas les miserables, ains s'exerce a leur faire du bien, faysant le siege de sa gloire sur leur abjection.

Je voudrois avoir un bon marteau pour esmousser la pointe de vostre esprit, qui est trop subtil es pensees de vostre advancement. Je vous ay dit si souvent qu'il faut aller a la bonne foy en la devotion, et, comme l'on dit, a la grosse mode. Si vous faites bien, loués en Dieu ; si vous faites mal, humiliés-vous. Je sçai bien que de faire mal de guet a pens vous ne le voules pas ; les autres maux ne servent qu'a nous humilier. Ne craignés donq plus, et ne soyés plus a picoter sur vostre chere conscience ; car vous sçaves trop bien qu'apres vos diligences, il ne vous reste plus rien a faire autour de luy, qu'a reclamer son amour, qui ne desire de vous que le vostre.

Faites ainsy, ma tres chere Fille, et cultivés soigneusement la douceur et humilité interieure. Je fay incessamment mille souhaitz de benediction sur vous ; et sur tout, que vous soyes humble, douce et toute succree, et que vous facies proffit de vos peynes, les acceptant amoureusement pour l'amour de Celuy qui, pour l'amour de vous, en a tant souffert.

Je suis, ma tres chere Fille, en luy,

Tres affectionné, tout vostre,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Ce 12 septembre ....

CMXIII

A MONSEIGNEUR ANTOINE DE REVOL ÉVÊQUE DE DOL (1)

Un regret et une tentation du Saint. — Les serpents et le charmeur. — Comment Dieu récompensera « la sainte inutilité » apparente des missionnaires du bailliage de Gex.

Annecy, 12 septembre (2) 1613.

Monsieur,

Je regrette que vous et monsieur de N. (3) soyes a Paris pour un si fascheux exercice (4); mais puisqu'il n'y a remede, il faut en adoucir la peyne par la patience *. Et moy je suis, Monsieur, en un continuel tracas que la

* Horat., Carmin., l. I, xxv, ad Virgil., vers. 19, ult.

(1) Un passage de la déposition de Mgr de Revol *(Process. remiss. Parisiensis*, ad art. 25) est ainsi conçu : « Par une lettre a un *sien amy*, du douziesme novembre *(sic)* 1613, laquelle j'ay veu, leu et tenu, » le Serviteur de Dieu « escript en ces termes : Nous avons bien un petit quartier, » etc.; et le déposant cite in-extenso le deuxième alinéa de notre texte. Or, ce « sien amy », c'est lui-même, puisque sous ce titre, il désigne toujours le destinataire des lettres que le Saint lui a adressées. (Voir tome XII, note (1), p. 176.)

(2) L'édition de 1641 donne la date du *12 septembre;* elle est plus vraisemblable que celle de *novembre* fournie par la déposition du destinataire (voir la note précédente). Les Procès de Canonisation de saint François de Sales sont parfois inexacts pour la chronologie des faits, et d'ailleurs, l'affaire qui avait amené à Paris l'Evêque de Dol appuie notre conjecture. (Voir note (4) ci-dessous.)

(3) Sans doute, François Larchiver, né à Plouézoc'h, ancien diocèse de Tréguier. Il étudia à Paris, puis à Rome, où il fut successivement curé de Saint-Yves des Bretons et de Saint-Louis des Français. Grand pénitencier des Bretons en Cour de Rome, durant le jubilé de 1600, plus tard, chanoine de Verdun, il fut sacré évêque de Rennes le 24 juin 1602 et prit part à l'assemblée des Etats généraux de 1614. Mgr Larchiver mourut dans son palais épiscopal le 22 février 1619, « laissant la réputation d'un savant et saint évêque. » (D'après Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 1880, tome I, p. 92.)

(4) Un arrêt du 26 octobre 1613, rendu à Fontainebleau, tranche de la manière suivante les différends relatifs à la présidence des Etats de Bretagne : « Le Roy en son Conseil, la Royne regente sa mere, presente... a ordonne

varieté des affaires de ce diocese me produit incessamment, sans que j'aye un seul jour auquel je puisse voir mes pauvres livres, que j'ay tant aymés quelquefois et que je n'ose plus aymer maintenant, de crainte que le divorce auquel je suis tombé contre eux ne me fust plus aspre et ennuyeux.

Nous avons bien un petit quartier ou, despuis peu, on a restabli l'exercice de l'Eglise par l'authorité du Roy et selon l'edit de Nantes (1); mais cet exercice me met plus en exercice de disputer contre les ministres pour les biens temporelz de l'Eglise qu'ilz nous retenoyent (2), que de leur persuader, ni au peuple, la verité des biens spirituelz auxquelz ilz devroyent aspirer; car c'est merveille comme ces serpens bouchent leurs oreilles pour n'ouÿr point la voix du charmeur *, pour sagement et saintement qu'on les veuille charmer. Il y a la, nombre suffisant de fort bons pasteurs et de bons Peres Capucins (3) qui, n'estans point ouÿs des hommes, sont veus de Dieu, lequel sans doute aggree bien leur sainte inutilité presente, laquelle il recompensera par apres d'une moisson plantureuse, et s'ilz *sement en pleurs, ilz recueilleront en joÿe* *.

* Ps. LVII, 5, 6.

* Ps. CXXV, 5.

C'est bien asses, Monsieur, vous avoir entretenu pour ce renouvellement de nostre commerce, que je veux, Dieu

et ordonne qu'aux assemblees des Estats de ladicte province, qui se tiendront en la ville et diocese de Rennes, l'Evesque de Rennes tiendra le premier lieu et l'Evesque de Dol le second, et aux assemblees qui se tiendront es autres dioceses, l'Evesque de Dol tiendra le premier lieu et l'Evesque de Rennes le deuxiesme, et tous les autres Evesques de ladicte province, tant au diocese de Rennes qu'aux autres, sierront apres eux. » (Archiv. Nat., E. 42a, n° 233, fol. 425-427.) Les conclusions de cet arrêt, favorable en somme à Mgr de Revol, et la date qu'il porte expliqueraient comment le 12 septembre 1613 l'Evêque de Dol et Mgr Larchiver se trouvaient ensemble à Paris. « Fascheux exercice, » en effet, pour l'ami du Saint, puisqu'il avait pour adversaires, contre ses prétentions, les autres évêques de Bretagne et celui de Rennes lui-même.

(1) Ce « petit quartier » est le pays de Gex. (Voir le tome précédent, pp. 254, 255, 293-297.)

(2) Cf. ci-dessus, note (1), p. 49.

(3) On peut mentionner entre autres, les PP. François de Chambéry (cf. le tome précédent, pp. 129, 298, 339), Diègue de la Cité-Neuve (ibid., p. 166) et Maximilien de Moulins. Ce dernier fut choisi par le clergé du bailliage de Gex pour le représenter aux Etats généraux de 1614.

aydant, continuer, et ne point cesser de vous ramentevoir souvent que je suis invariablement,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant, indigne frere et serviteur inutile,

Françs, E. de Geneve.

De Neci, ce 12 septembre 1613.

CMXIV

A M. LOUIS GIROD, CURÉ D'ARLOD (1)

(INÉDITE)

Le monastère des Clarisses d'Annecy menaçant ruine, l'Evêque de Genève invite chacun de ses diocésains à faire quelque aumône à cette intention.

Annecy, 13 septembre 1613.

(2) Monsieur le Curé,

Voyant l'extreme indigence que les Dames de Sainte Claire de cette ville ont d'estre secourues promptement pour empecher une totale ruyne des bastimens de leur monastere, ce qui ne se peut faire qu'avec une grande somme de deniers, laquelle ne peut estre tiree d'une seule bourse, j'ay advisé de faire inviter, tant les gens d'Eglise que les peuples, de contribuer a cett' intention, un chacun selon ses facultés et devotion, quelqu'aumosne

(1) Louis Girod, ordonné sous-diacre le samedi des quatre-temps de Pentecôte, 16 juin 1612, fut institué recteur, le 1er août suivant, de la chapelle des saints Fabien et Sébastien, fondée dans la paroisse d'Arlod, dont Amédée Bertellier était curé. Le 11 août, « sous le bon plaisir de Mgr le Rme, » ils avaient échangé lesdites cure et chapelle, et le 13, chacun recevait l'institution pour son nouveau bénéfice. Ordonné diacre le 22 septembre, prêtre le 22 décembre 1612, Louis Girod signe les registres paroissiaux d'Arlod depuis le 24 octobre 1613 jusqu'en 1663. Le 9 janvier 1664 cette cure changeait de titulaire. (R. E.: *Notes de M. l'abbé Roupioz, curé d'Arlod*, 1908.)

(2) La lettre a été écrite de la main d'un secrétaire, mais le Saint l'a signée.

et liberalité (1). A quoy m'assurant vous appourteres tout' aide et faveur, je me remetz pour le reste a ce qui vous sera representé par le sieur Surveillant (2), auquel j'ay envoyé l'ordre que je desire estre tenu.

Atant, je me recommande a voz oraisons et suis,

Monsieur le Curé,

Vostre humble et tres affectionné confrere,

FRANÇS, E. de Geneve.

Anecy, le XIII septembre 1613.

A Monsieur
Monsieur le Curé d'Arloud.

Revu sur l'original conservé au presbytère d'Arlod (Ain).

(1) La pauvreté extrême des Dames de Sainte-Claire d'Annecy (voir tome XIII, note (2), p. 74) préoccupa toujours le cœur du saint Prélat et, par tous les moyens, sa charité s'ingénia à les assister. Nous le verrons même recourir quelques années plus tard à Victor-Amédée, prince de Piémont, et jusqu'au Saint-Siège, pour leur en obtenir des secours.

(2) Sans doute, Philippe Gaillard, curé de Montanges, surveillant de 1612 à 1616. Cette charge était une création de Mgr de Granier. Choisis au nombre de vingt ou de vingt-cinq, parmi les prêtres les plus instruits, les surveillants assemblaient deux fois par an les curés de leur ressort, pour traiter avec eux des questions pastorales; ils faisaient chaque semestre la visite des cures et des églises, en dressaient les procès-verbaux, et veillaient à l'observation exacte de la discipline. Ils avaient aussi la faculté de dispenser en de petites choses selon la nécessité. (D'après les dépositions de Georges Rolland et de Michel Favre, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 28 et 47.)

CMXV

A LA MÈRE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Un songe de la Sœur de Blonay proposé au Saint; sa réponse. — Les « veritables marques des veritables graces surnaturelles. »

Annecy, [vers le 15] septembre 1613 (1).

Quand ma mauvaise jambe me le permettra (2), j'iray

(1) L'état souffrant du Bienheureux (cf. ci-dessus, Lettre CMXII) et la date approximative du songe de la Sœur de Blonay (voir note (2) de la page suivante) justifient la date que nous attribuons à ce fragment.

(2) Voir ci-après, Lettres CMXVII, CMXVIII, CMXX.

voir la bonne santé et le bon cœur de nostre chere cadette (1). Si ces pauvres qui luy ont parlé sont de la terre ou du Ciel, *je ne sçai, Dieu le sçait* *; mais je sçai bien qu'ilz luy ont parlé le langage de Jesus Christ et de saint Jean escrivant aux Evesques d'Ephese, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicee *.

* II Cor., xii, 2, 3.

* Apoc., i, 11; ii, iii.

Dites a cette chere fille qu'elle n'examine point curieusement le songe qu'elle a fait, mais qu'elle prouffite soigneusement et humblement de sa santé de cœur et de cors pour le service et la gloire de Dieu (2). L'humilité et la fidelité interieure, jointes a la vraye charité et constance au bien, sont les veritables marques des veritables graces surnaturelles.

. . . . . .

(1) Sœur Marie-Aimée de Blonay (voir le tome précédent, note (1), p. 290).

(2) La Sœur de Blonay, rapporte son historien (Charles-Auguste, *Vie de la Mere Marie Aymée de Blonay*, 1655, chap. iv et vi), donna l'hospitalité, pendant qu'elle était chez son père, à sept pauvres, et en pansa trois de plaies très douloureuses. C'étaient des soldats de bonne naissance, qui venaient du nord de l'Allemagne et que le malheur des armes avait mis en cet état. Environ huit mois après sa profession (10 février 1613), Dieu la visita d'une longue maladie. « Un matin, apres ses prieres, » dit son biographe, « attendant l'accés de sa fiévre, elle s'endormit, et s'imagina voir en songe venir vers elle les sept pauvres cavalliers qu'elle avoit logez et pensez chez son pere. » Chacun lui adressa une des paroles que saint Jean écrivait aux Evêques de l'Asie-Mineure, et à son réveil, la fébricitante se trouva parfaitement guérie. La Mère de Chantal ayant envoyé au saint Fondateur le récit du songe qui venait d'arriver à la « chere cadette, » celui-ci répondit par le billet qu'on vient de lire.

CMXVI

A MADAME DE PEYZIEU

(INÉDITE)

Le Saint demande à la destinataire de favoriser de sa recommandation un proche parent. — La raison et le droit en ce temps-là.

Annecy, 21 septembre 1613.

Madame ma Mere,

Vous ayant envoyé mon frere (1) pour vous ramentevoir mon obeissance et service, je ne pensoys pas vous faire presenter si tost de mes lettres. Mays monsieur de Monfort Mionnaz, mon proche parent (2), me vient conjurer d'interceder vers vous, sachant lhonneur que j'ay en vostre bienveuillance, affin quil vous playse le favoriser de vostre recommandation en un mauvais proces quil a a Vienne (3), ou il sçait que monsieur vostre frere a du pouvoir (4). Si je ne suis extremement trompé, la rayson et le droit sont de son costé, mays et la rayson et le droit ont bon besoin d'estre appuyés pour ne point descheoir en ce tems. C'est pourquoy je ne fais point de difficulté de vous supplier de rendre messieurs vos freres (5) favorables a ce gentilhomme que j'affectionne beaucoup

(1) Probablement Jean-François.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 60.

(3) Voir ibid., note (3).

(4) Le frère de la destinataire qui avait « du pouvoir » à Vienne en 1613 auprès de l'officialité métropolitaine, ne peut être que César de Disimieu, gouverneur de Vienne de 1590 à 1615, déjà conseiller d'Etat en 1611 et chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1613. Il avait épousé en 1598, Marguerite de Budos. La déposition de François de Longecombe de Peyzieu (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 54) mentionne une attestation datée du 1er août 1632, par laquelle César de Disimieu, oncle du déposant, reconnaît avoir été guéri d'une très grave maladie par l'intercession de saint François de Sales, en 1629. Quelques biographes le font mourir en 1615; leur erreur est donc évidente. Il vécut jusqu'au commencement de l'année 1635. (Bibliothèque de Grenoble, *Recueil des Mss. de Chorier et de Guy Allard*. R. 80, pièce 687.)

(5) Mme de Peyzieu avait encore deux autres frères : Jean de Disimieu, qui épousa Laurence de Clermont, et Antoine, chevalier de Malte, commandeur de Villeneuve-sur-le-Cher.

et pour ses qualités et pour le proche parentage que j'ay avec luy.

J'escris ainsy vistement, et vous asseure que je ne veux ceder a personne en la fidelité que je vous ay dediee, en qualité,

Madame ma tres chere Mere, de

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

XXI septembre 1613, a Neci.

A Madame
[Madame de] Pezieu.
A Tuey.

Recommandee a monsieur Rosetain (1).

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise de Mailly, au château de la Roche-Mailly (Sarthe).

(1) De par ses fonctions d'official forain, Rd Jean Rosetain — sa note sera donnée plus tard — résidait tout près du château de Thuey ou Thoys, situé à trois kilomètres au sud-ouest de Belley. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 288.)

CMXVII

A LA SŒUR FAVRE, RELIGIEUSE DE LA VISITATION

(FRAGMENT INÉDIT)

Pourquoi les âmes religieuses sont heureuses. — Une correspondante trop discrète.

Annecy, [vers le 22] septembre 1613 (1).

Passé deux heures, Mad (2). . . . . venir, puis quil luy. . . . . et en attendant je vay. . . .

(1) La destinataire semble être Sœur Marie-Jacqueline Favre, qui avait pansé la jambe malade du Bienheureux. (Voir note (1) de la lettre suivante.) L'espoir qu'il exprime ici d'être bientôt guéri, le rapport de ce fragment avec les lettres du 28 et du 29 septembre et l'allusion à l'accident qui entraîna la mort rapide du mari de Mme de Murat de la Croix autorisent la date proposée.

(2) Il n'a pas été possible de combler les lacunes qui suivent; elles proviennent de la mutilation de l'Autographe.

dont je suis en souci ce. . . . . cet accident. Nous sommes [bienheureux] d'avoir un Espoux immortel.

La playe de ma jambe s'est voirement agrandie, mais elle ne laisse pas d'estre plus douce et s'en va tout a fait guerie dans cinq ou six jours, comme j'espere.

Or sus, ma tres chere Fille, ne faites pas tant la discrette, sous pretexte du respect que vous me voules porter, que vous ne m'escrivies tous-jours quand vostre cœur le treuvera bon ; car je vous asseure que le mien le treuvera tous-jours encor meilleur. Dieu. . . . . [ma Fille] bienaymee.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nevers.

CMXVIII

A LA SŒUR DE BRÉCHARD, RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Un service de charité aimablement refusé. — Les « pauvres gens » servis comme frères et membres de Jésus-Christ, plus heureux que le « pauvre pere. » — Espérance qui consolait celui-ci de ne voir pas à son gré ses filles de la Visitation.

Annecy, [27 ou 28] septembre 1613 (1).

Vous me rendries certes trop aymable le mal de cette jambe, ma tres chere Fille bienaymee, si a l'occasion d'iceluy vous me venies voir et que vous me traittassies. Certes, j'aymerois bien ce mal qui, estant si petit, m'apporteroit tant de consolation ; je n'en voudrois vrayement jamais guerir a ce conte, non pas mesme quand ma Mere seroit venue et qu'elle vous auroit amenee avec elle.

Mays, ma tres chere Fille, comme vous sçaves, cela

(1) Les Sœurs Marie-Jacqueline Favre et Marie-Adrienne Fichet avaient fait visite au Saint, et, d'une main mal assurée parce que tremblante d'émotion, avaient pansé la plaie dont il souffrait. Voir dans l'*Année Sainte de la Visitation* (tome XI, p. 8), le récit de ce petit évènement. Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard, plus adroite, offrit ses services et ses remèdes à son bienheureux Père. Il les refusa aimablement, en lui écrivant la présente lettre. La date se déduit du rapport des Lettres CMXV, CMXVII avec celle-ci.

ne doit pas estre ainsy, car encor que l'innocence de ces cœurs de pere et de fille n'ayent pas besoin en leur candeur de tant de retenue, si est ce qu'il faut souffrir celle que l'aigreur des autres cœurs requiert, et que le pauvre pere, tout pauvre pere qu'il est, demeure sans estre visité par ses filles, voire par sa tres chere Mere, sinon qu'il ayt quelque mal qui puisse, par sa grandeur, meriter ce grand bien. Ma tres chere Mere et ma tres chere fille passeront modestement et non gueres loin du logis de ce pauvre pere et filz, sans y entrer et sans le voir, et iront tout droit servir ces pauvres gens qui ne leur sont vrayement ni filz ni pere, mais qu'elles regardent comme freres et membres de Jesus Christ. Ainsy, demeurés en paix, ma tres chere Fille, jusques a ce que demain, s'il se peut, je porte cette mauvaise jambe en vostre parloir ; car je ne nie point que les yeux de ma tres aymee Mere et l'ordonnance de ma tres bonne et brave fille ne luy soyent salutaires. Mais cependant, puisque vous ne pouves panser cette jambe, pensés un peu a ce cœur de vostre pauvre et chetif pere ; priés bien pour luy qui, reciproquement, vous souhaite mille et mille benedictions.

Je salüe cherement nos Seurs. Monsieur Michel est bienheureux d'aller, quand il veut, voir mes filles (1). Un jour nous nous verrons tous ensemble en cette eternelle liberté de l'amour qui n'aura plus de bornes ni de fin, ni d'autres limites que celles de son immensité.

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère de Bréchard* par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) En qualité de confesseur de la Communauté, M. Michel Favre se rendait souvent, pour l'exercice de son ministère, à la Visitation.

CMXIX

A MADAME DE MURAT DE LA CROIX (1)

Les déceptions de la vie et ses fugitives consolations. — Sympathies et condoléances. — Dieu seul consolateur efficace, et à quelle condition. — Promesse de prières et offre de services.

Annecy, 28 septembre 1613.

Mon Dieu, que cette vie est trompeuse, Madame ma tres chere Cousine, et que ses consolations sont courtes ! Elles paroissent en un moment, et un autre moment les emporte, et, n'estoit la sainte eternité a laquelle toutes nos journees aboutissent, nous aurions rayson de blasmer nostre condition humaine.

Ma tres chere Cousine, sachés que je vous escris le cœur plein de desplaysir pour la perte que j'ay faite, mais plus encor pour l'imagination vive que j'ay du coup

(1) Les éditeurs précédents adressaient cette lettre *A une Cousine;* l'étude du texte et la concordance des faits permettent de désigner en toute assurance, comme destinataire, Claude-Françoise de Maillard-Tournon, fille de Prosper-Marc de Maillard, comte de Tournon, et de Philiberte de Beaufort, baptisée le 18 mai 1597, à Chambéry, avec noble François Martinengo pour parrain. (Reg. par. de Saint-Léger.) Elle fut admise avant ses fiançailles au nombre des dames d'honneur des Infantes de Savoie; le duc Charles-Emmanuel, tout en la dispensant ensuite du service, la gratifia, par mandat du 14 novembre 1612, d'un cadeau de « quattre mille ducatons, de huictante sols Savoye piece. » (Turin, Archiv. de la Chambre des Comptes, vol. 26, *Patentes*, fol. 63.) Au mois de février 1613 (voir le tome précédent, note (1), p. 341, et note (4), p. 350), saint François de Sales avait béni son mariage avec Salomon de Murat de la Croix, qu'elle perdit soudainement le 21 septembre de cette même année. (Voir la note suivante.) Il lui laissa un fils, Sigismond, qui fut baron de la Croix, seigneur de Saint-Marcel, comte de Tournon, général des étapes de Savoie, etc.

La jeune veuve — elle n'avait que dix-huit ans — vécut avec sa mère. Des fréquentes mentions que fait d'elle sainte Jeanne-Françoise de Chantal dans sa correspondance, on peut conclure que Mme de la Croix devint une amie de la Visitation. C'est elle qui, le 18 septembre 1614, posa la première pierre de l'église du Monastère, au nom de la duchesse de Mantoue, protectrice de la Congrégation. (Cf. ci-dessus, p. 6.) A la fin de 1619, le seigneur de Cormand demanda sa main; mais, comme on le voit par une lettre du Saint, le 22 août 1620 ce projet d'alliance était rompu. La destinataire resta veuve, semble-t-il; elle vivait encore en 1643. (Cf. Mugnier et Dufour, *Les Maillard*, Chambéry, 1890, p. 137.)

que le vostre recevra, quand il entendra les tristes nouvelles de vostre viduité si prompte, si inopinee, si lamentable ! Que si la multitude de ceux qui auront part a vostre regret vous en pouvoit diminuer l'amertume, vous en auries tantost bien peu de reste ; car nul n'a conneu ce brave chevalier decedé (1), qui ne contribue une particuliere douleur a la reconnoissance de ses merites.

Mais, ma tres chere Cousine, tout cela ne vous peut point soulager qu'apres le passage de vostre plus fort sentiment, pendant lequel il faut que ce soit Dieu qui soustienne vostre esprit et qui luy soit refuge et support. Or cette souveraine Bonté, sans doute, ma tres chere Cousine, s'inclinera vers vous et viendra dedans vostre cœur pour l'ayder et le secourir en cette tribulation *, si vous vous jettés entre ses bras et vous resignés en ses mains paternelles. Ce fut Dieu, ma tres chere Cousine, qui vous donna ce mari, c'est luy qui l'a repris et retiré a soy *; il est obligé de vous estre propice es afflictions que les justes affections, lesquelles il vous avoit eslargies pour vostre mariage, vous causeront meshui en cette privation.

* Cf. Ps. XLV, 2.

* Cf. Job, I, 21.

C'est en somme tout ce que je vous puis dire. Nostre nature est ainsy faite, que nous mourons a l'heure impourveuë et ne sçaurions eschapper cette condition : c'est pourquoy il faut y prendre patience, et employer nostre rayson pour adoucir le mal que nous ne pouvons eviter ; puis, regarder Dieu et son eternité, en laquelle toutes nos pertes seront reparees et nostre societé, desunie par la mort, sera restauree.

Dieu et vostre bon Ange vous veüillent inspirer toute

(1) Salomon de Murat de la Croix (cf. le tome précédent, note (1), p. 341, et note (1) ci-dessus) fut inhumé à Turin, dans l'église de la *Consolata*. On y voit encore son tombeau qui porte une épitaphe latine, dont le comte de Tournon est probablement l'auteur. En voici la traduction : « A la mémoire du très noble et vaillant Salomon de Murat de la Croix, français, fils de Jacques, seigneur des Issarts. Il promettait, s'il eût vécu l'âge requis, d'être un sujet de gloire insigne pour sa patrie. Il courait aux suprêmes honneurs, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé à son cher père, à son épouse et à son fils posthume bien aimés. Il a laissé les plus grands regrets. Prosper Maillard, comte de Tournon, à son gendre très cher a placé ce monument. Ayant vécu 27 ans, il est mort à Turin, le 21 septembre 1613. »

sainte consolation, ma tres chere Cousine. J'en supplieray sa divine Majesté, et contribueray au repos de l'ame du cher trespassé plusieurs saintz Sacrifices; et a vostre service, ma tres chere Cousine, je vous fay tres sincerement offre de tout ce qui est a mon pouvoir, sans aucune reserve, car je suis et veux encor plus puissamment que jamais, faire profession d'estre,

Madame ma tres chere Cousine,

Vostre plus humble et plus affectionné
cousin et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 28 septembre 1613.

CMXX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Compassion du Saint pour une pauvre veuve dont il avait béni le mariage. Les vicissitudes de la vie humaine. — Deux nouvelles oblations à la Visitation.

Annecy, 29 septembre 1613 (1).

Ma santé se va tous les jours plus affermissant, ma tres chere Fille, mais je me treuve grandement affoibli des jambes, et plus que je ne pensois. C'est la verité que je suis consolé de sçavoir comme cette pauvre nouvelle vefve (2) se comporte vertueusement; car voyes vous, par ce que je fus l'officier en leur mariage (3), il m'est advis que sa viduité m'est plus a cœur et que je suis plus obligé de la servir et luy souhaiter du bien. Helas, que ce monde est bigearre! on se marie d'un costé (4), et de l'autre on regrette la perte d'un mari!

Or sus, vous alles donq aux chams et a vandanges;

(1) La date de l'année, qui manque dans l'Autographe, est prouvée par l'oblation des Sœurs Legros et Rosset, qui eut lieu le 29 septembre 1613, et par la mention du malheur récent de Mme de Murat de la Croix.

(2) Voir la lettre précédente.

(3) Cf. ci-dessus, note (1), p. 78.

(4) Allusion au prochain mariage de Marie d'Avise, nièce de Mme de la Fléchère. (Voir ci-dessus, Lettre DCCCXCVII, p. 40.)

Dieu soit tous-jours avec vous et vous comble du moust de son amour plus fervent. Nous ne laisserons pas de sçavoir de vos nouvelles aux occurrences.

Mme de Chantal est a present un peu occupee, par ce qu'aujourdhuy nous avons receu les oblations de deux Seurs : ma Seur Legros (1) et ma Seur Rousset, de Saint Claude (2), et les parens font leurs petites affaires sur ce sujet. Je luy envoyeray vostre lettre.

Ma tres chere Fille, je suis plus incomparablement que vous ne sçauries croire, parfaitement tout vostre.

A Neci, le jour saint Michel.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Vienne (Autriche).

(1) Sœur Marie-Marthe Legros (voir le tome précédent, note (2), p. 233).
(2) Sœur Anne-Marie Rosset, qui sera plus tard destinataire, avait reçu l'habit le 27 septembre de l'année précédente. (Cf. tome XIV, note (1), p. 230.)

CMXXI

A DES INCONNUS (1)

Rien n'est mauvais de ce que l'Eglise ordonne. — La Communion sous la seule espèce du pain. — A quoi servent et comment il faut présenter les ablutions. — Pourquoi doit-on célébrer le Mariage devant l'autel.

Annecy, octobre 1613 (2).

Messieurs,

Ayant sceu que vous prenes quelque sorte de scandale dequoy l'on vous donne l'ablution dans un verre apres

(1) Ces destinataires inconnus pourraient être les catholiques des nouvelles paroisses du pays de Gex. Le scandale qu'ils avaient pris des rites usités alors dans les églises fait croire, ou qu'ils en étaient déshabitués, ou que, nouvellement convertis, ils avaient quelque peine à se les rendre familiers.
(2) A partir de Hérissant (1758), les éditeurs précédents donnent la date de 1603. Or, le *Rituel* publié par saint François de Sales en 1612 (voir tome XV,

que vous aves communié, et parce que l'on conduit les espoux et espouses devant l'autel pour celebrer le Mariage, je vous ay voulu faire ces deux motz pour vous exhorter de ne point vous faire ce tort a vous mesmes que de croire que ce que l'Eglise nostre mere ordonne puisse estre mauvais ou inutile.

Or, elle ordonne que les lays reçoivent la Communion es especes du pain seulement, esquelles ilz participent neanmoins parfaittement au cors et sang de Nostre Seigneur, tout autant comme s'ilz le recevoyent encor sous l'espece du vin, puisque ce mesme Sauveur a dit * : *Qui me mange, il vivra pour moy;* et * : *Qui mange ce pain, il vivra eternellement.* En sorte que ce qui se boit apres la Communion par le peuple, ce n'est pas le sang du Sauveur, mais seulement du vin qui se prend pour laver la bouche et faire plus entierement avaler le precieux cors et sang des-ja receu en la tressainte Communion. C'est pourquoy cela ne doit pas estre presenté dans le calice, mais dans un autre vase, ou de verre, ou autrement. Que si par ci devant il a esté autrement fait, ç'a esté par abus et par la nonchalance et paresse des officiers de l'Eglise, et contre l'intention de l'Eglise mesme.

* Joan., VI, 58.
* Ibid., ℣. 59.

Et quant au Mariage, il n'est pas raysonnable de le celebrer ailleurs que devant l'autel, puisque *c'est un Sacrement* si *grand* *, et que ceux qui le reçoivent ne sont pas hors de l'Eglise, comme les petitz enfans qu'on apporte au Baptesme, ains sont des-ja baptizés et, par consequent, introduitz en l'Eglise et a l'autel.

* Ephes., V, 32.

Laissés vous donq conduire, mes Amis et Freres, comme bonnes brebis, a ceux qui, sous mon authorité et celle du Saint Siege Apostolique, vous ont esté donnés pour

note (2), p. 228), contient cette ordonnance qui se rapporte aux premières lignes de notre texte : « En même temps, l'acolythe doit suivre, avec du vin blanc « dans une coupe en verre, et un linge blanc pour essuyer les lèvres des commu- « niants. » Cette prescription ne se trouvant pas aux Constitutions synodales de 1603 et de 1605, la date que nous adoptons reste la plus vraisemblable. Rien d'ailleurs de plus facile que de confondre 1603 et 1613 dans l'écriture du Saint. Nous n'avons aucune raison pour ne pas maintenir le mois d'*octobre* indiqué par Hérissant, mais il est impossible de déterminer le quantième.

pasteurs; et Dieu vous benira, ainsy que je l'en prie, estant de tout mon cœur,

Vostre tres affectionné et tout dedié
en Nostre Seigneur,

Françs, E. de Geneve.

CMXXII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Demande d'un renseignement.

Annecy, commencement d'octobre 1613 (1).

Je ne sçai, ma tres chere Mere, si monsieur le premier President a traitté avec vous pour toute la somme que monsieur de Duzonche devoit (2), car je ne m'en resouviens pas; et neanmoins on me le demande de Foucigni, certains qui doivent traitter avec ledit sieur de Duzonche et a qui il importe.

Cependant, avec ce petit sujet, je donne le bon jour a ma tres chere Mere, ma Fille, a laquelle, comm'a moy mesme, je souhaite mille benedictions.

Revu sur l'Autographe qui se trouvait à Evian, chez les RR. PP. Missionnaires de Saint-François de Sales.

(1) Le premier *Livre des comptes* du Monastère de la Visitation d'Annecy (1612-1616) contient la note suivante : « *Item*, donné a rente ce mesme jour (30 septembre 1613) a monsieur le premier President, les cinq cens ducatons dont monsieur Desonche estoit redevable pour... la donnation faicte par madame de Mirebet *(sic)* a cette Congregation. » (Voir plus haut, note (4), p. 14.) Par le Registre des Délibérations du Conseil de Ville on voit, en effet, que le président Favre dut arriver à Annecy le 24 septembre, et sans doute il s'y arrêta plusieurs jours. Ce double renseignement et la teneur du présent billet autorisent à croire qu'il a été écrit au commencement d'octobre.

(2) Antoine de Bellegarde, seigneur de Disonche (voir le tome précédent, note (3), p. 366, et la note ci-dessus).

CMXXIII

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

Remerciements au prince pour l'élargissement des amis du Saint; celui-ci espère qu'ils pourront rentrer bientôt dans Annecy.

Annecy, 4 octobre 1613.

Monseigneur,

Je remercie en toute humilité Vostre Grandeur pour la liberté en laquelle il luy a pleu remettre les sieurs de Charmoysi et du Noyeret, selon la promesse qu'elle m'en avoit faite (1). Elle ne favorisera jamais homme qui vive avec plus de fidelité et d'affection a son service que moy, qui espere et attens de voir encor bien tost l'acces a cette ville ouvert a ces deux gentilzhommes (2); car la bonté et equité de Vostre Grandeur, Monseigneur, pressera et sollicitera son cœur a le faire, sans qu'aucune autre entremise y soit necessaire.

Et tandis, je supplie Nostre Seigneur qu'il respande abondamment toutes sortes de saintes prosperités sur Vostre Grandeur, de laquelle je suis,

Monseigneur,

Tres humble, obeissant et tres fidele serviteur et orateur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Neci, le 4 octobre 1613.

A Monseigneur
[Monseigneur] le Duc de Genevois,
de Nemours et de Chartres.

(1) Voir ci-dessus, pp. 23, 29, 46, les lettres au duc de Nemours, 9 et 14 juin, et 19 juillet.

(2) Nous ignorons à quelle époque M. de Charmoisy put rentrer à Annecy; jusqu'au 28 décembre 1613, des Hayes parle de sa disgrâce dans les lettres qu'il lui adresse. (Cf. J. Vuÿ, *La Philothée*, etc., II, pp. 132-136.) Quant à M. du Noyret, voir plus loin, la lettre du 3 août 1614 au comte de Tournon.

CMXXIV

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1er

Supplique pour obtenir au Chapitre de Saint-Pierre de Genève la cession de l'église et du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy.

Annecy, 7 octobre 1613.

Monseigneur,

Le pauvre Chapitre de l'eglise cathedrale de Geneve a demeuré, il y a tantost un siecle, en cette ville de Neci sans y avoir ni mayson ni eglise que de loüage (1). Maintenant il se presente un'occasion de luy faire avoir l'eglise et le prieuré du Sepulcre (2), par la resignation

(1) Les chanoines de Saint-Pierre, en quittant Genève (septembre 1535), reprirent l'Office à Rumilly, dans l'église de Sainte-Agathe. Congédiés en 1536, ils furent provisoirement admis dans celle de Saint-Maurice d'Annecy, sous le château Nemours. Enfin, en 1538, ils s'installèrent solennellement dans l'église neuve des Cordeliers, qui avait pour fondateur l'Evêque de Caserte, Mgr Lambert, chanoine lui-même de Saint-Pierre, et pour lors résidant à Rome. A la mort de ce dernier, l'hospitalité qu'il avait accordée à ses confrères demeura pour ceux-ci très précaire, jusqu'à la transaction du 15 janvier 1559, qui leur accorda l'usage de l'église, moyennant un loyer de 200 florins. En 1613, le Chapitre était encore locataire des Cordeliers. Le recours qui fait l'objet de la présente lettre n'aboutit pas. Pendant deux cent trente-cinq ans toutes les tentatives des chanoines de Saint-Pierre pour trouver une église devaient échouer. Le 1er octobre 1771, les Cordeliers d'Annecy ayant été supprimés, le Chapitre devint, conjointement avec l'Evêque, propriétaire de la vieille église, depuis église cathédrale des évêques d'Annecy. (Voir *Mém. et doc. de l'Acad. Salés.*, tome XIV, Annecy, Niérat, 1891.)

(2) Le Saint-Sépulcre d'Annecy, fondé entre 1348 et 1360, comprenait une église, transformée aujourd'hui en poterie et en magasin militaire ; un couvent, incendié vers 1590 et qui n'a pas été relevé de ses ruines, et un hôpital devenu la caserne Balleydier.

Les confrères hospitaliers ou chanoines, au nombre de dix-huit, qui desservaient cet établissement, se vouaient à servir la cause des saints Lieux, soit par des aumônes, soit même de leur personne. On les voit enrichis de plusieurs privilèges vers 1410, par une bulle d'Alexandre V. « Saint Vincent Ferrier, ce grand et apostolique predicateur thaumaturge, de la presence et des predications duquel la ville d'Annessy a été quelques fois honorée (1), »

(1) Charles-Auguste de Sales, *Le Pourpris historique de la Maison de Sales*, Annessy, Jacques Clerc, 1659, p. 288.

de celuy qui en est prouveu (1). Mays, Monseigneur, avant toutes choses, le bon playsir de Vostre Altesse est requis, lequel ledit Chapitre la supplie tres humblement de luy ouctroyer, comm'un'aumosne a des pauvres bannis et dejettés de leur siege par les ennemis de Dieu et de Vostre Altesse Serenissime ; laquelle, certes, pour cela ne les rendra pas riches, puisque ledit prieuré n'est que de cent ducatons de revenu, mais elle les accommodera beaucoup, ce benefice estant en cette ville et

prêcha dans cette église en 1403, à l'époque des Grands Pardons. Au xve siècle, Martin V plaça les chanoines du Saint-Sépulcre sous l'autorité des archevêques de Tarentaise. Le monastère eut pour premier prieur (1350-1360) un personnage qui devait l'illustrer par sa sainteté : le bienheureux André d'Antioche, fils du prince d'Antioche, chanoine du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Lorsqu'on rapporta de Lyon le cercueil de saint François de Sales (22 janvier 1623), on le déposa sur les reliques du vénéré prieur.

Dès le xviie siècle, l'institution du Saint-Sépulcre dégénéra. Ce ne fut plus qu'une association vague de quelques prêtres séculiers vivant en dehors de toute discipline, éludant le contrôle des visites canoniques, et qui tomba peu à peu dans le discrédit. Devant l'attitude sévère de Charles-Emmanuel III (1753-1773), le malheureux Chapitre se releva un peu ; il se composait de neuf chanoines quand, avant 1786, il fut supprimé par l'intendant Dupassier. (D'après Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1878, chap. vii, et Gonthier, *Œuvres historiques*, 1902, tome II, pp. 391-401.)

(1) Celui qui était pourvu du prieuré en 1613 était Claude de Menthon-Montrottier, seigneur de Cormand, fils de Françoise de la Chesnaye et de Pierre, seigneur de Montrottier et de Pontverre, gentilhomme de la chambre du roi de France. Institué, quoique simple clerc minoré, curé de Minzier le 20 octobre 1587, déjà chanoine chantre de Saint-Pierre de Genève, on le voit, en 1589, porter le titre de protonotaire du Saint-Siège apostolique. Le même personnage résigne, le 1er octobre 1592, l'église de Saint-Jean-Baptiste de Grésy ; échange la cure de Minzier contre celle de Lovagny et Chavanod le 2 juin 1612, puis, le 19 juin suivant, rétracte l'échange. Il s'empara, sans titre quelconque, croit-on, du prieuré du Saint-Sépulcre à la mort d'Emmanuel-Philibert Pomeo (avril 1603). En effet, le 5 novembre de cette même année, Clément VIII avait nommé prieur Jean-Baptiste Basso, clerc Milanais, qui fut institué le 7 avril 1607 ; mais Claude de Menthon empêcha la prise de possession. (R. E.) Pour agréer au duc de Savoie, il offrit sa démission en 1617, et Pierre-François de Rossillon lui fut donné comme successeur le 23 avril. Cette fois encore la nomination n'eut pas de suite. L'obstiné prieur devait même faire échec au désir de Charles-Emmanuel, qui désigna, le 1er mars 1620, Claude Vidomne de Novéry pour lui succéder (1). (Voir Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 616.) Claude de Menthon garda la commende du Saint-Sépulcre jusqu'à sa mort, arrivée le 22 octobre 1622. Il fut inhumé le lendemain à l'église de Lovagny, dans le tombeau de famille.

(1) Celui-ci ayant dans la suite pris le parti des armes, céda sans doute le bénéfice à son frère Pierre-François, qui devint prieur commendataire en 1623.

fort a la bienseance de cette compaignie qui ne cessera jamais, non plus que moy, de souspirer et aspirer devant la divine Majesté jusques a ce que, sous les auspices de Vostre Altesse, elle retourne en son ancien sejour.

Ce sont les souhaitz perpetuelz,

Monseigneur, de

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

Franç^s, Evesque de Geneve.

VII octobre 1613, a Neci.

A Son Altesse Serenissime.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

CMXXV

AU MÊME

Recommandation en faveur d'un gentilhomme qui avait ses biens en France.

Annecy, 16 octobre 1613.

Monseigneur,

La grande connoissance que j'ay de la sincere et tres fidele affection que toute la mayson de Matignien (1), et particulierement le sieur d'Alemoigne (2), a pour le service et obeissance de Vostre Altesse Serenissime, me fait entreprendre de la supplier tres humblement de gratifier

(1) Henri de Livron acquit la seigneurie de Mattignin en 1547, de noble Barthélemy, fils de Jean Lect, citoyen de Genève (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ)*, et le château avec le fief d'Allemogne, en 1552. Cette dernière seigneurie passa à son second fils, Bernard. En 1613, la « mayson de Matignien » était représentée par Louis, fils aîné de Henri de Livron et de Jeanne-Gasparde de Menthon. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 339.)

(2) Le Saint désigne ici Pierre, fils aîné de Bernard de Livron, seigneur d'Allemogne, et de Louise-Gabrielle de Laude de la Vulliane ou Veillane, qui avait épousé (contrat du 24 mai 1613) Marguerite de Nicolle de Chrescherel. Par testament du 12 décembre 1631, il déclare vouloir « être enseveli dans la chapelle des Livron, en l'église de Thoiry. » La même pièce le qualifie de « gentilhomme servant chez le Roi de France, gouverneur du fort et préside des Allinges, Abondance et Saint-Gingolph. » (Archives Vidart, Divonne, *Ain.*)

ledit sieur d'Alemoigne de l'accueil qu'ell' a accoustumé de faire a ses plus asseurés serviteurs. Il a ses biens au balliage de Gex ; mais ayant succé avec le lait l'inclination et resolution de consacrer sa personne et sa vie a l'obeissance de Vostre Altesse au peril de tous ses autres biens, estimant celuy ci le plus grand, il en va faire l'offre et la protestation. Et je l'accompagne par cet escrit, comme tesmoin oculaire de la perpetuelle et invariable fidelité, et de feu son pere (1) et de luy, envers la couronne de Vostre Altesse, parmi tant de divers accidens qui ont tiré leurs biens hors de sa sujettion.

Dieu, par son infinie bonté, soit a jamais a la dextre de Vostre Altesse pour la conduire en toute sainte prosperité : c'est le souhait ordinaire,

Monseigneur, de

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele
serviteur et orateur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XVI octobre 1613, a Neci.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Bernard de Livron, qui était déjà décédé au moment du mariage de son fils Pierre. (Voir les deux notes précédentes et tome XV, note (2), p. 339.)

CMXXVI

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

Bienveillante courtoisie du comte de Tournon pour le Saint et pour ses frères. — Gratitude de François de Sales. — Nouvelles diverses. — Un écrivain fertile.

Annecy, 4 novembre 1613.

Monsieur,

J'estois a Belley quand M. de Blonnay passa en cette ville (1), et a mon retour je treuvay la lettre quil vous

(1) Claude de Blonay revenait sans doute de Turin où se trouvait alors le comte de Tournon.

pleut m'escrire le 18 du moys passé, par laquelle vous me renvoyes au recit quil me fera pour certaines particularités, en l'ignorance desquelles je demeureray jusques a son retour de Chablaix, mais avec bonne patience, puisque ce que je dois desirer le plus de sçavoir m'est si amplement tesmoigné par vostre escrit : c'est que vous vives en santé, et moy en vostre bienveuillance, laquelle mesme s'estend a faire des pensees si honnorables pour mes freres, comme est celle que vous me signifies, quoy que couvertement, et que ledit sieur de Blonnay a plus ouvertement fait entendre a mon frere de Thorens (1), quil gratifia de sa visite en son passage.

Monsieur, que vous puis-je dire sur cela ? sinon que, puisque le bon genie de vostre naturel vous pousse a nous aymer tant sans merite, je le prie de continuer. Et bien que l'insuffisance et la petite mediocrité des moyens de mes freres leur empesche la reception du bien et de lhonneur que vous leur desires, si est ce que la proposition seule ne leur peut estre que fort desirable, car elle donnera, pour le moins, quelque commencement de bonn'impression d'eux au Prince ; et eux, donques, et moy vous sommes extremement obligés, Monsieur, par cette nouvelle obligation qui nous rend tous-jours plus vos serviteurs.

Au demeurant, quoy que cette nouvelle legation que Son Altesse vous impose (2) ayt beaucoup de charges, ell'a aussi beaucoup d'honneurs ; entre lesquelz celuy la, d'estre envoyé comme reparateur des desordres et manquemens qui sont survenus en son service, me semble fort grand et digne qu'il vous soit deferé. Allés donq, Monsieur, en bon voyage, et revenés bien tost, avec le

(1) Bernard de Sales.

(2) Le 17 novembre 1613, le Nonce de Savoie écrivait au Cardinal Borghese : « Mgr le Duc a destiné deux ambassadeurs pour la Suisse : M. de Tournon, comme extraordinaire, pour traiter avec les cantons la confirmation et l'extension de la Ligue, et M. de Monthoux, sénateur savoyard, comme ordinaire. On croit qu'ils partiront dans peu de jours, M. de la Tournette, qui réside là-bas, ayant eu congé de s'en retourner. » (Archiv. Vatic., *Nunz. di Savoia*, vol. 162.) Cette mission est sans aucun doute « la nouvelle legation » dont parle le Saint.

contentement que Son Altesse mesme espere de vostre travail et industrie en un tant important service.

Nous avons icy le bon M. le President de Buttet extremement malade, de la vie duquel les medecins sont encor entre la crainte et l'esperance (1). Presque tous les gens de bien en sont en peyne et tesmoignent combien ilz l'estimoyent.

Il ne se peut dire combien Monsieur l'Evesque de Belley fait estat de vostre amitié, ainsy quil m'a souvent repeté pendant dix jours entiers que j'ay esté avec luy. Il escrit tous-jours incessamment, et blasme tous-jours ce quil a ci devant escrit.

Nous avons eu M. le Marquis de Lans, qui revient demain de La Roche icy.

Ce sont toutes nos nouvelles, au moins les miennes, de moy, qui vis hors des affaires et du commerce de ceux qui les manient. Et en attendant des vostres par madame ma cousine (2), comme vous me faites esperer, je prie Dieu quil vous accompaigne tous deux et comble de benedictions, et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

4 novembre 1613, a Neci.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon, etc.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise Pensa, à Turin.

(1) Jean-François de Buttet, président du Conseil de Genevois. (Voir le tome précédent, note (1), p. 35.) Ses funérailles furent célébrées le 2 décembre 1613, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

(2) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon, femme du destinataire. (Voir ibid., note (2), p. 1.)

CMXXVII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Une illusion du prieur de Blonay. — Tout va très bien à la Visitation. — De Lyon et de Paris on a demandé les Constitutions. — Pourquoi faut-il tenir son cœur « net, debonnaire et pauvre. »

Annecy, [vers 8] novembre 1613 (1).

Ma tres chere Fille,

Nous sommes un peu embarassé maintenant; c'est pourquoy je vous diray courtement que si le bon M. le Prieur de Blonnay se pouvoit laisser conduire, il seroit a propos d'entreprendre ce que vous m'escrivés (2). Mays, a parler de cœur a cœur entre nous deux, il a un esprit attaché a ses imaginations, qui sont trop grandes et disproportionnees a ses forces et a sa capacité, laquelle n'est pas de gouverner, mais d'estre gouverné. Or, tout ce qui l'endommage, est que son esprit est si fertile en pensees et projetz, quil ne se peut contenter. Je ne treuveray neanmoins pas mauvays, ains bon, que vous luy parlies selon que Dieu vous le suggerera.

La bonne Mme de Chantal ne sçait pas que je vous escrive, car elle vous escriroit sans doute, ayant un'ame toute particuliere en vostre endroit. Je l'ay veue ce matin, ayant esté leur aumosnier; mais il y avoit huit jours que je ne l'avois veue, pour la multitude des affaires. Tout

(1) Probablement l'Autographe de cette lettre n'était pas daté, puisque Migne, le premier qui l'a publié, tome VI, col. 967, ajoute : « Vers octobre 1613. » L'année est juste; la teneur des présentes lignes montre, en effet, qu'elles sont de très près antérieures à la lettre du 20 novembre écrite à la même destinataire; mais le mois est contestable. Les allusions du texte prouveraient qu'il a été écrit peu après le retour du voyage que le Saint fit à Belley dans la seconde quinzaine d'octobre. (Cf. la lettre précédente.)

(2) A l'occasion des fiançailles de sa nièce Marie d'Avise avec Jacques de Blonay, Mme de la Fléchère avait pu connaître de plus près le frère de celui-ci, le prieur de Saint-Paul. Peut-être songea-t-elle à tourner vers sa chère paroisse de Rumilly, alors très « indevotement servie, » (lettre du 6 novembre 1614 au comte de Tournon) le zèle remuant de Jean-François de Blonay. (Voir le tome précédent, note (1), p. 354.)

va extremement bien en cette petite Congregation. On a envoyé prendre les Constitutions de Lion, ou on projette d'en eriger une (1), et de Paris, pour voir si on en pourra desseigner un'autre (2); car il vous faut dire telles nouvelles, comm'aussi que j'ay esté deux fois a Bons (3), ou il s'est fait un peu de bien, mais je ne sçai ce quil aura produit du despuis. La chere seur (4) en fut bien ayse, et nostre petit'Anthoyne (5) et tout.

Tenes bien vostre cœur net, debonnaire et pauvre, car *bienheureux sont les pauvres, les debonnaires et les netz de cœur* *. Je suis tous-jours plus, tres fidelement vostre.

* Matt., v, 3, 4, 8.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Voir plus haut, note (1), p. 15.

(2) Cette particularité n'a pas été mentionnée dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Paris;* le projet ne s'effectua qu'en 1619.

(3) A l'abbaye de Bons (voir tome XIV, note (3), p. 81).

(4) Jeanne-Bonaventure de la Forest, Religieuse en la même abbaye. (Ibid., note (1), p. 204.)

(5) Sans doute Antoinette, fille de Mme de la Fléchère (voir le tome précédent, note (2), p. 86); celle-ci avait probablement confié l'éducation de l'enfant à sa tante, Jeanne-Bonaventure de la Forest.

CMXXVIII

A MADAME DE CORNILLON, SA SŒUR (1)

Le « frere le plus aymant » et la « seur la plus aymee. » — Envoi d'un chapelet rapporté de Milan. — Un moyen d'avoir toujours le cœur content.

Annecy, 12 novembre 1613.

Ma tres chere Seur,

L'esperance que j'avois d'aller a Sales me faisoit concevoir celle de vous voir. Je ne l'ay encor pas quittee

(1) Gasparde de Sales (voir tome XIV, note (1), p. 158).

du tout, mays ce tems pourtant, qui s'est si fort raffroydi, allentit aussi un peu cett'attente. Cependant, ces freres (1) vous porteront ces quatre motz, par lesquelz je vous salue avec tout l'amour et lhonneur qu'un frere le plus aymant peut rendre a une seur la plus aymee, et vous envoye un chapelet de ceux qui ont touché les reliques de saint Charles, n'ayant rien apporté de plus præcieux de ce pais-lâ. Que si j'eusse creu ne le vous donner moy mesme en main, il y a long tems que je vous l'eusse addressé.

Je n'oublie pas de parler a mes freres de vostre desir, mais mon frere de Villaroget (2), qui doit adjuster l'affaire, est tous-jours long en toutes choses; je presseray neanmoins, affin que vous ayes le cœur content. Vous l'aves, ma tres chere Seur, ma Fille, des maintenant, puisque vous craignes et aymes Nostre Seigneur. Faites le tous-jours, et me conserves en vostre bienveuillance avec mon frere (3), puisque je suis

Vostre plus humble, tres affectionné
frere et serviteur,

F., E. de G.

XII novembre 1613, a Neci.

A Madame
Madame de Merens.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives du prince Trivulzio.

(1) Les frères du Saint, qui se rendaient à Rumilly pour le mariage de Marie d'Avise. (Cf. la lettre suivante.)

(2) Gallois de Sales, seigneur de Villaroget (voir le tome précédent, note (2), p. 263).

(3) Melchior de Cornillon, seigneur de Meyrens, mari de la destinataire.

CMXXIX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Souhaits spirituels. — Nouvelles de Mme de Charmoisy.

Annecy, 12 novembre 1613.

Cette seur (1) ne s'en ira pas sans vous porter ce petit bon soir que je vous donne, ma tres chere Fille, avec tout mon cœur qui est tout vostre. J'espere bien pourtant de vous escrire encor avant vostre passage pour Chablaix (2), et si vous revenes par ou mes freres ont discouru ce matin, je pense que nous vous reverrons ou peu ou prou. Comme que ce soit, ma vrayement tres chere Fille, je vous souhaite mille et mille consolations celestes, et suis infiniment vostre, et

Vostre plus humble serviteur et compere.

Vous me demandiés l'autre jour des nouvelles de la chere cousine, mais je n'en ay nulle, sinon par une lettre de Monsieur l'Evesque de Montpellier (3), du 22 octobre, qui me dit simplement qu'elle estoit encor en Normandie (4); mais maintenant qu'elle a receu des lettres de

(1) Mme de Bressieu, mère de Mme de la Thuille et sœur de la destinataire.

(2) Comme on peut le conjecturer d'une allusion au « voyage de Mme l'espousee » (voir ci-après, lettre du 20 novembre), Mme de la Fléchère se proposait sans doute d'aller en Chablais pour installer sa nièce, Marie d'Avise, mariée à Jacques de Blonay. (Voir plus haut, p. 40, Lettre DCCCXCVII.) Les noces durent se célébrer après la mi-novembre. (Cf. les lettres du 16 et du 20 novembre à la même.)

(3) Pierre Fenouillet se trouvait alors à Paris. (Cf. la lettre que le Saint lui adresse le 10 janvier 1614.)

(4) Mme de Charmoisy ne revint à Paris que vers le 28 décembre 1613; des affaires d'intérêt l'y retinrent jusqu'au 25 février de l'année suivante. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 362.) Ce même jour, elle prit le chemin de la Savoie, avec un tel désir de revoir son mari et Monseigneur son « Evêque et père, qu'elle oublia ou méprisa le froid qu'il » faisait. (J. Vuÿ, *La Philothée*, etc., II, p. 137, Lettre de des Hayes à M. de Charmoisy, 26 février 1614.) La duchesse de Guise avait songé, paraît-il, à se l'attacher en qualité de dame d'honneur; son rappel en Savoie l'empêcha d'agréer « cette condition, » que l'ami de Charmoisy lui conseillait d'accepter « pour quelques années. » (Ibid., p. 129.)

monsieur son mary qui la rappellent de deça, je croy qu'elle est a son despart, ou par chemin.

Nostre Seigneur soit a jamais au milieu de nos cœurs. *Amen.*

Vostre tres humble compere,

F., E. de G.

Le 12 novembre 1613.

CMXXX

A MADAME DE GRANDMAISON

La part de l'imagination dans nos tristesses. — Les « pasquins » et le monde ; comment se guérit le mal de la calomnie. — Un mot de saint Grégoire. — Les injures et le Crucifix. — A quoi sert une revue annuelle de l'âme ; manière de la faire. — Les chutes graves et le progrès en la dévotion.

Annecy, vers mi-novembre 1613 (1)

Ma tres chere Seur,

Je n'ay pas eü le bien de voir monsieur de Rogemont (2), mais je ne laisse pas de sçavoir que vous aves esté affligee

(1) L'Autographe qui nous a été conservé ne contient pas la fin de la lettre ; si les premiers éditeurs l'ont connue, ils l'ont supprimée, ajoutant arbitrairement la clausule finale : « Vostre tres affectionné *serviteur* » etc. ; car, lorsque le Saint écrit à la même destinataire, il se signe *frere*. Notre texte représente les deux premières pages de l'original, dont l'écriture est très serrée ; il manquerait donc un grand morceau de la présente lettre, qui, probablement, se terminait à la troisième page.

Le 1er décembre 1613, saint François de Sales écrit à M. de Peyzieu : « J'ay « fait nagueres ample response a Mme nostre chere seur, et sur le sujet de son « desplaysir... jamais la calomnie qui a honte de marquer son pere, » etc. De ce passage, on peut déduire avec certitude que Mme de Grandmaison, sœur de M. de Peyzieu (voir le tome précédent, note (1), p. 283), est la destinataire de cette lettre et qu'elle a été écrite à la date approximative que nous lui attribuons.

(2) Sans doute Balthazard de Rougemont, baron de Chandée, fils aîné de Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, et de Béatrix de Grôlée. Ce gentilhomme fut l'une des plus glorieuses conquêtes de l'apostolat de saint Vincent de Paul à Châtillon-les-Dombes en

a rayson de certain pasquin qui a couru par dela. Et moy je voudrois bien porter tous-jours vos peynes et travaux, ou au moins vous ayder a les supporter; mais puisque la distance de nos sejours ne permet pas que je vous secoure d'autre sorte, je prie Nostre Seigneur quil soit le protecteur de vostre cœur et quil en bannisse toute tristesse des-ordonnee.

Certes, ma tres chere Seur, la plus part de nos maux sont imaginaires plus que reelz. Penses vous que le monde croÿe ces pasquins ? Il se peut faire que quelques uns s'y amusent et que les autres entrent en quelque soupçon ; mays sachés que nostr'ame estant bonne et bien resignee es mains de Nostre Seigneur, toutes sortes de telles attaques s'esvanoüissent au vent comme la fumee, et plus le vent est gros, plus tost elles disparoissent. Le mal de la calomnie ne se guerit jamais si bien que par la dissimulation, en mesprisant le mespris et tesmoignant par nostre fermeté que nous sommes hors de prise, principalement en matiere de pasquins ; car la calomnie qui n'a ni pere ni mere qui la veuill'advouer, monstre qu'ell'est illegitime.

Or sus, ma tres chere Seur, je vous veux dire un mot que saint Gregoire disoit a un Evesque affligé * : Helas ! dit-il, si vostre cœur estoit au Ciel, les vens de la terre ne l'esmouvroyent aucunement. A qui a renoncé au monde, rien de ce qui se passe de la part du monde ne peut nuire. Jettes vous au *(sic)* pieds du Crucifix, et voyes combien d'injures il reçoit ; supplies-le, par la douceur avec laquelle il les a receües, quil vous donne la force de supporter ces petitz brins qui, comm'a sa servente juree, vous sont tumbés en partage. *Bienheureux les*

* Vide tom. XIV huj. Edit., not. (4), p. 163.

1619. C'était le plus terrible spadassin de son temps; on ne comptait plus ses victimes. Il vit M. Vincent; il l'entendit. Le fier duelliste ne put résister à un tel pasteur; la transformation fut aussi soudaine qu'héroïque. Il se fit le bienfaiteur des pauvres, des religieux, des paroisses et, avec une persévérance inflexible jusqu'au dernier jour, il mena une vie pénitente et détachée, relevée par des sentiments et des traits caractéristiques d'une âme toute à Dieu. M. de Rougemont mourut avant 1635, sous l'habit de Capucin qu'il avait voulu revêtir par humilité. (Voir Maynard, *Saint Vincent de Paul*, Paris, 1874, tome I, p. 121 ; *Bulletin de la Soc. Gorini*, Bourg, avril 1908, p. 169.)

pauvres, car ilz seront riches au Ciel, *le royaume* leur en appartenant *; et bienheureux les injuriés et calomniés *, car ilz seront honnorés de Dieu.

* Matt., v, 3.
* Cf. ibid., ℣. 11.

Au reste, la reveüe annuelle de nos ames se fait, ainsy que vous l'entendes, pour les defautz des confessions ordinaires qu'on supplee par celle ci, pour se provoquer et exercer a une plus profonde humilité, mays sur tout pour renouveller non les bons propos, mais les bonnes resolutions que nous devons appliquer pour remedes aux inclinations, habitudes et autres sources de nos offences auxquelles nous nous treuverons plus sujetz. Or il est vray quil seroit plus a propos de faire cette reveüe devant celuy qui auroit des-ja receue la confession generale, affin que par la consideration et rapport de la vie precedente a la suivante, on peut mieux prendre les resolutions requises; et en toutes façons cela seroit plus desirable. Mays les ames qui, comme vous, n'ont pas cette commodité, peuvent prendre celle de quelqu'autre confesseur, le plus discret et sage qu'elles treuveront.

Pour vostre seconde difficulté, je vous dis, ma tres chere Seur, quil n'est nullement besoin en vostre reveüe de marquer particulierement le nombre ni les menues circonstances de vos fautes, ains suffit de dire en gros quelles sont vos principales cheutes, quels vos particuliers detraquemens d'esprit, et non pas combien de fois vous y estes tumbee, mais si vous estes fort sujette et addonnee au mal. Par exemple : vous ne deves pas enquerir combien de fois vous seres tumbee en cholere, car peut estre y auroit il trop a faire; mais simplement vous dires si vous estes sujette a ce desreglement, si lhors quil vous arrive vous y demeurés engagee longuement, si c'est avec beaucoup d'amertume et de violence, et en fin quelles sont les occasions qui vous y provoquent le plus souvent : si c'est le jeu, la hautaineté ou orgueil, si c'est la melancolie ou opiniastreté. Or, ceci soit dit par exemple. Et ainsy, en peu de tems, vous aures achevé vostre petite reveüe, sans beaucoup tourmenter ni vostre memoire, ni vostre loysir.

Quant a la troysieme difficulté, quelques cheutes es pechés mortelz, pourveu que ce ne soit pas par dessein d'y croupir, ni avec un endormissement au mal, n'empeschent pas que l'on n'ayt fait progres en la devotion, laquelle, bien que l'on perde pechant mortellement, on recouvre neanmoins au premier veritable repentir que l'on a de son peché, mesme, comme je dis, quand on n'a pas longuement trempé au malheur. De sorte que ces reveües annuelles sont grandement salutaires aux espritz qui sont encor un peu foibles ; car si bien les premieres resolutions ne les ont pas du tout affermis, les secondes et troysiesmes les affermiront davantage, et en fin, a force de se resoudre souvent, on demeure tout a fait resolu. Et ne faut nullement perdre courage, ains, avec une sainte humilité, regarder son infirmité, l'accuser, demander pardon et invoquer le secours du Ciel (1).

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Mâcon.

(1) Voir note (1), p. 95.

CMXXXI

A M. JACQUES DE VALLON (1)

(INÉDITE)

Le Saint conseille à son parent d'acquiescer à un ordre du prince de Nemours. — Que faire contre la violence, quand il n'y a remède. — Une preuve de courage contre une maigre vengeance. — Encouragements et sympathies.

Annecy, 16 novembre 1613.

Monsieur mon Cousin,

On vous va signifier la recharge que Monseigneur de

(1) Jacques de Gex, seigneur de Vallon (voir tome XII, note (1), p. 260). Le contenu de cette lettre, le « nom de *Gex*, » qui servait de grief aux ennemis du destinataire. les salutations finales prouvent que l'adresse que nous lui attribuons est sûre.

Nemours fait pour le razement de vos armoyries (1) et, comme je pense, on vous exhibera la lettre mesme quil en escrit, par laquelle vous verres ce que Sa Grandeur se promet de l'authorité de Son Altesse. Mays je viens d'apprendre de plus, que si vous n'acquiesces a cette volonté tant pressante de Monsieur, Son Altesse vous mandera et fera aller recevoir ses commandemens en Piemont, ou si je sçavois que vous peussies effacer les faux entendre sur lesquelz cette persecution vous est faitte, je serois bien ayse que vous allasies ; mais je crains, qu'outre la despense, vous ne recevies des nouveaux desplaysirs, car homme d'honneur m'a dit, il ny a pas 24 heures, qu'il sçavoit fort bien qu'en cas que vous vous opposies davantage, on vous fera une nouvelle attaque sur le nom de *Gex*, lequel ilz presupposent avoir esté pris par vous, quoy que ce soit un nom de prince et d'une terre qui estoit dependante de la couronne de Savoÿe.

Ce sont, a la verité, des estranges et tres malignes passions qui enfantent ces recherches ; mays, puis qu'il n'y a remede, je persevere a croire que le meilleur sera

(1) Ces armoiries étaient gravées sur les murs de l'église de Samoëns, pour perpétuer le souvenir de ses bienfaiteurs. Charles de Gex (cf. tome XII, note (2), p. 261), grand châtelain du mandement de Samoëns, père du destinataire, avait obtenu en 1575, par des démarches qu'il avait faites lui-même à Rome et ailleurs, l'érection de la collégiale de Samoëns ; toutefois, le doyen des nouveaux chanoines ne fut nommé que le 23 avril 1582. Le gentilhomme commença aussi de négocier l'union de la cure de Ville-en-Sallaz à la nouvelle collégiale, par acte du 4 octobre 1586, fit fondre des cloches, défendit le Chapitre contre l'abbaye de Sixt et légua à ses enfants ses habitudes de bienfaisance. (Voir Tavernier, *Hist. de Samoëns*, Chambéry, 1892, chap. IV, V.) Dans un acte du 20 mai 1606, les chanoines reconnaissent que « les seigneurs de Vallon et du Villars s'occupent... ordinairement a l'augmentation du divin service et decoration de l'eglise, comme tesmognie la construction du cœur *(sic)* faicte et achevee ces jours passez... ayantz faict faire a leurs propres despens les trois fenestres haultes que sont dernier le grand hautel, avec diverses autres reparations et dons qu'ilz font souvent a ladicte esglise. » En signe de gratitude, le Chapitre leur offrit « la sepulture dudict cœur; » ils l'acceptèrent avec reconnaissance. (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ.)*

« Le sieur de Vallon ayant fait une notable despense pour la reparation de « l'eglise » de Samoëns, « avoit droit de laisser ou mettre des marques de sa « pieté pour la posterité, au lieu ou il avoit contribué, » comme saint François de Sales l'affirmera plus tard dans une requête au duc de Nemours.

de se mocquer de tout ceci, tesmoigner que ni vostre honneur, ni l'estime que les gens de bien font de vous ne depend ni du gravement, ni du razement de ces armoyries (1). Mays il faudroit faire cela sans monstrer ni contre cœur ni desplaysir, car faysant cela, vous feries deux choses : l'une, que Monsieur connoistroit tant plus tost le tort qu'il permet vous estre fait par la trop grande creance quil a en vos hayneux ; l'autre, que ceux qui vous pensent fascher n'en auroyent pas le goust qu'ilz s'en promettent, quand ilz verroyent que vous vous mocques et mesprises leurs attaques et les effets de leurs efforts. Et vous auries, a mon advis, sujet de dire que, tandis que vous aves veu la volonté de Monseigneur de Nemours representee sous le contreseing de ceux que vous croyies estre les autheurs de cette belle poursuite et que vous vous douties user de surprise, vous aves opposé ; mays maintenant que vous voyes la main du sieur Defresne (2), vous voules obeir sans repugnance.

Voyla mon advis, et vous asseure que si l'on faysoit le mesme tort qui vous est fait, a mes freres, je m'en rirois et voudrois [avoir] tant de courage que de mespriser le mespris et me moquer d'une si maigre vengeance ; car en fin, tous les gens d'honneur voyent bien qu'on vous recherche par pure passion, et que le tems ne porte pas qu'on puisse treuver du remede a ce mal, et qu'en somme, il faut ceder aux volontés des puissances superieures, et qu'en somme, il ni va ni peu ni prou de vostre honneur.

(1) Il n'y eut, en effet, aucun remède. « Berthelot fit des effortz si grans « et des instances si violentes, qu'en fin, contre l'advis des gens de justice et « contre l'ordre du droit, » les armoiries de la famille de Gex « furent rasees. » (Requête du Saint, citée à la note précédente.)

Jacques de Vallon avait épousé la sœur de M. de Charmoisy et peut-être aussi la querelle de celui-ci. (Voir le tome précédent, note (3), p. 327, et pp. 362, 363.) Voilà pourquoi, sans doute, le favori du duc de Nemours englobait dans ses méchantes rancunes toute la parenté du seigneur de Marclaz.

(2) Le sieur Dufresne ou du Fresne, l'un des secrétaires du prince de Nemours, figure dès 1595 parmi les officiers qui remplissaient cette charge; il semble même qu'il était le plus accrédité de tous et que, pour arriver au Duc et régler certaines affaires d'intérêt, on ne se passait pas impunément de son intervention. Jusqu'en 1621, c'est lui qui contresigne les lettres de son maître. Nous ignorons la date de sa mort.

Je vous escris sans loysir, mais non pas sans une tres grande affection de vous rendre du service, et vous supplie de prendre en bonne part mon advis. Croyes moy, Dieu vous aydera, et fera que cette mauvayse sayson estant passee, il en viendra un'autre ou les vrays serviteurs du Prince auront leur tour. Je salue de tout mon cœur madame ma chere cousine (1) et monsieur du Vilars mon cousin (2), estant a jamais,

Monsieur,

Vostre plus humble cousin et serviteur,

FRANÇS, E. de Geneve.

XVI novembre 1613, a Neci.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. de la Forest, officier à Dijon.

(1) Antoinette-Françoise Vidomne de Charmoisy, femme du destinataire. (Voir tome XIV, note (1), p. 3.)

(2) Claude de Gex, frère du destinataire, et coseigneur de Vallon, Morillon, Arbusigny, portait le titre de seigneur du Villard ; il mourut sans alliance. On a vu ci-dessus, note (1), p. 99, que ce gentilhomme fut, avec son aîné, un bienfaiteur de la collégiale de Samoëns.

CMXXXII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Souhaits de bon voyage et salutations.

Annecy, 16 novembre 1613.

Il vaut bien mieux, ma tres chere Fille, vous escrire dans ce mauvais morceau de papier que je treuve sur ma table, que de ne vous escrire point du tout. Ce n'est pourtant que pour vous saluer et tesmoigner que je vous souhaite bon voyage (1), avec toute sainte consolation, et encor a toute vostre barque (2), ce pendant que nous

(1) Mme de la Fléchère allait en Chablais avec sa nièce, Marie d'Avise, qui avait épousé Jacques de Blonay. (Cf. ci-dessus, p. 94, Lettre CMXXIX, et note (4) de la page suivante.)

(2) Le Saint désigne ainsi tous les invités aux noces, c'est-à-dire les familles d'Avise, de Blonay, de Bressieu, de Sales, et plus particulièrement celle de la destinataire.

irons attendant les saintz jours de l'Advent de Nostre Seigneur, qui nous preparera beaucoup de benedictions, si nous luy preparons bien nos cœurs.

Je salue madame de Brescieu, ma seur (1), et Mme de la Thuille (2) que j'ayme bien, et la petite niece (3), et celle que je devois nommer la premiere, madame l'espousee, ma niece (4). Pour les hommes, ilz ne sont pas du comte *(sic)*. Il suffit que je suis tout vostre et

Vostre plus humble, tout dedié serviteur,

F.

XVI novembre 1613.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Ennemonde de la Forest, sœur de Mme de la Fléchère et belle-mère de Louis de Sales.

(2) Madeleine Roero de Bressieu, femme de Louis de Sales, seigneur de la Thuille. (Voir ci-dessus, note (4), p. 27.)

(3) Gasparde d'Avise, nièce de la destinataire (ibid., note (6), p. 40).

(4) La jeune dame de Blonay, Marie d'Avise. On ignore la date de son mariage, mais ces lignes montrent qu'il venait d'être célébré, et très probablement à Rumilly. Voir encore la lettre suivante.

CMXXXIII

A LA MÊME

Le prieur de Blonay. — « Le grand ouvrier des merveilles. » — Un moyen d'être très heureux. — Le voyage d'une jeune mariée. — Privilège de ceux qui sont à Dieu.

Annecy, 20 novembre 1613.

Vous n'aures pas peu gaigné, ma tres chere Fille, si vous aves reduit M. le Prieur de Blonnay a une vraye indifference, car jusques a present il a esté merveilleusement attaché a son projet (1). Or Dieu, a la gloire duquel nous tendons, est le grand ouvrier des merveilles ; a jamais sa lumiere esclaire nos cœurs et nous conduise a

(1) Voir à ce sujet la Lettre CMXXVII et la note (2), p. 91.

le glorifier parfaitement. Si ce bon enfant vient, je le verray et luy parleray, et, tant quil me sera possible, le porteray au bien.

J'escris au cousin (1), et par ce que je ne sçai ou il est, je vous envoye ma lettre. La chere cousine estoit encor en Normandie le 9 de ce moys, mais attendue d'heure a autre a Paris (2). Dieu nous rende bien siens, car nous serons tres heureux en cela, *tout* le reste n'estant que *vanité et affliction d'esprit* *.

* Eccles., I, 2, 14.

Mon frere de la Thuille (3) nous dira de vos nouvelles, puisque, comme vous m'escrives, il ne fera pas le voyage de Mme l'espousee (4). Et vous, si vous le faites, conserves vous bien et laissés a l'espousee toutes les bonnes consolations que vous pourres, affin que le grand esloignement des siens ne la tourmente. Ceux qui sont a Dieu treuvent par tout ce qui leur est cher.

Je suis, ma tres chere Fille, tout vostre, plus certes quil ne se peut dire.

Le 20 novembre 1613, a Neci.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Sans doute M. de Charmoisy, mis enfin en liberté, avec défense, toutefois, de rentrer à Annecy. (Cf. Lettre CMXXIII, p. 84.)

(2) Mme de Charmoisy, comme on l'a vu plus haut (note (4), p. 94), ne revint à Paris que vers le 28 décembre.

(3) Louis de Sales, qui avait assisté au mariage de Marie d'Avise, cousine-germaine de Mme de la Thuille. (Cf. la lettre précédente.)

(4) Marie d'Avise allait suivre son mari en Chablais. (Cf. ibid.)

CMXXXIV

A LA DUCHESSE DE MANTOUE, MARGUERITE DE SAVOIE (1)

(MINUTE)

La Congrégation de la Visitation à la fin de l'année 1613; son esprit, ses pratiques. — Le Saint demande à la duchesse de vouloir bien être la protectrice officielle de l'Institut, de procurer en sa faveur des lettres patentes du duc de Savoie et de faire poser en son nom la première pierre du futur oratoire.

Annecy, fin novembre 1613.

Serenissima Signora,

Si è fatta in Annessi una Congregatione di Dame honoratissime, parte vedove, parte zitelle, lequali, scariche

---

Sérénissime Princesse,

On a érigé à Annecy une Congrégation de Dames très honorables, veuves et jeunes filles, lesquelles, s'étant dégagées des choses du

(1) Née le 28 avril 1589, de Charles-Emmanuel Ier et de Catherine-Michelle d'Autriche, infante d'Espagne, Marguerite de Savoie eut dès sa première jeunesse une grande influence à la cour; elle était l'idole de son père, charmé de voir revivre en sa fille les nobles qualités de sa race. « Belle, altière et audacieuse, si le sort l'eût favorisée, elle eût pu remplir le monde de son nom, » dit un biographe; « elle ne réussit à le remplir que de ses malheurs. » (Gemma Giovannini, *Le Donne di Casa Savoia*, Milano, Cogliati, 1903.) Le 18 février 1608, la jeune princesse épousait François de Gonzague, fils aîné de Vincent, duc de Mantoue; après lui avoir donné trois enfants, elle restait veuve à vingt-quatre ans (22 décembre 1612), avec une seule fille, Marie, dont les droits contestés sur la succession de son père amenèrent la guerre du Montferrat. (Voir plus haut, note (4), p. 2.) Marguerite, impuissante contre le mauvais vouloir de François de Gonzague son beau-frère (cf. le tome précédent, note (1), p. 202), se retira auprès de Charles-Emmanuel jusqu'à la mort de celui-ci (juillet 1630). L'année suivante, la malheureuse duchesse, toujours digne dans ses épreuves, passa en Espagne, d'où elle fut bientôt envoyée en Portugal en qualité de vice-reine. Revenue à Madrid après la révolution de 1640 et le rétablissement des Bragance, Marguerite de Savoie mourut pieusement à Mirande le 25 juin 1655, au début d'un voyage de retour en Italie. (D'après Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, Turin, 1778, tome II, pp. 443, 444, et G. Giovannini, ubi supra.)

Cette princesse donna plus d'un témoignage d'amitié au monastère de la

delle cose del mondo, attendono con grandissima pietà et edificatione al servitio del Signor Iddio, recitando ogni dì le Hore della sacratissima Vergine insieme nel suo choro, facendo ogni dì l'oratione mentale, vivendo in ubedienza sotto il governo di una Superiora che esse hanno eletta, et osservando una essattissima abnegatione delle cose terrene, come si suole nelli monasterii più riformati. Le giovani non escono mai dalla casa (nella quale non v'entrano huomini), ma solamente le vecchie et mature (1), per soccorso degl'infermi, massime donne, lequali quando sonno povere, patiscono molto in quella città, non essendovi se non un povero hospitale che non ha modo di fare molta carità a dette inferme (2).

---

monde, s'adonnent avec une très grande piété et édification au service de Dieu notre Seigneur. Chaque jour elles récitent ensemble au chœur les Heures de la très Sainte Vierge, elles font aussi chaque jour l'oraison mentale, vivent dans l'obéissance sous le gouvernement d'une Supérieure qu'elles ont élue, et pratiquent un très rigoureux renoncement aux choses de la terre, à l'instar des monastères les mieux réformés. Les jeunes ne sortent jamais de la maison (les hommes n'y entrent pas), mais seulement les anciennes et mûres d'âge (1); et c'est pour secourir les malades, les femmes surtout. Pour celles-ci, en effet, en cas de paùvreté, il y a beaucoup à pâtir dans cette ville, avec seulement un pauvre hôpital qui n'a pas le moyen de leur faire de grandes charités (2).

Visitation, dont elle avait accepté d'être la protectrice. (Cf. plus haut, p. 6.) Le 22 août 1622, elle écrit à saint François de Sales son regret de ne s'être pas trouvée à Turin pendant le séjour qu'il venait d'y faire : « Il me reste, » lui dit-elle en finissant, « à prier V. S. de me fournir l'occasion de lui témoigner, en lui rendant quelque service, ma persévérante affection, car vous m'y trouverez toujours disposée. » Ces bienveillantes dispositions envers le Saint dataient sans doute du printemps 1613.

La date approximative attribuée à cette lettre se déduit de celles du 22 décembre 1613 adressées à saint François de Sales, à sainte Jeanne-Françoise de Chantal et aux Religieuses de la Visitation par le duc de Savoie et la duchesse de Mantoue. (Voir ces lettres à l'Appendice, I, II.)

(1) Cf. tome XIV, pp. 299, 300, 305, 306, 329-331, et tome XV, p. 39.

(2) L'hôpital de Notre-Dame, qui abrite aujourd'hui la cure de Notre-Dame de Liesse et les Sœurs de la Charité dites *Sœurs du Grabat*, doit son existence au concours des pèlerins attirés à Annecy de tous les points de l'Europe, pour vénérer la très Sainte Vierge dans une chapelle dédiée à son

Ora, essendosi formata quella Congregatione a similitudine d'altre simili stabilite in Milano dal gran servo d'Iddio San Carlo (1), et havendo comprata una casa (2), et desiderando tuttavia fabricar un oratorio al nome della santissima Visitatione della Beatissima Vergine, nel quale pur vi sia una capella che si dedicarà sotto il nome del Beato Amedeo, quando sarà canonizato (3), si supplica Vostra Altezza Serenissima che si degni accettare et ricevere detta Congregatione nella sua specialissima protettione, acciò che sotto l'ombra del suo serenissimo nome

---

Cette Congrégation a été dressée sur le modèle d'autres semblables établies à Milan par le grand serviteur de Dieu, saint Charles (1) ; elle a acheté une maison (2) et désire maintenant bâtir un oratoire sous le vocable de la sainte Visitation de la Bienheureuse Vierge, dans lequel il y aura aussi une chapelle que l'on dédiera au bienheureux Amédée, quand il sera canonisé (3). C'est pourquoi, Votre Altesse Sérénissime est suppliée de daigner accepter et recevoir cette Congrégation sous sa très spéciale protection, afin qu'à l'ombre de son auguste nom et à la faveur de sa charité, elle puisse, avec

culte. D'un parchemin de 1316, il résulte que la construction de cet établissement était toute récente. Il dépendait, ainsi que l'oratoire, du prieuré de Talloires, qui exigeait sa part des offrandes, laissant l'autre au curé de Saint-Maurice d'Annecy. Mais, dès l'année 1388 et par la volonté de Robert de Genève (Clément VII), les aumônes furent attribuées aux pauvres par moitié, l'autre moitié devant échoir à la fabrique de l'église de Notre-Dame. En 1394, l'hôpital passait sous la juridiction immédiate de l'antipape. Après avoir beaucoup souffert de plusieurs incendies, en 1412, 1448 et 1559, et s'être relevé de ses ruines avec de notables accroissements, l'hospice devint de plus en plus autonome sous l'administration de plusieurs membres, qui, en 1725, comprenaient les quatre syndics de la ville et quatre chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Liesse ; le doyen en était établi administrateur perpétuel. A la Révolution, l'hôpital tomba aux mains du pouvoir civil. (D'après Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1878, chap. xx.)

(1) Voir tome XIV, p. 330, et cf. ci-dessus, note (1), p. 19.

(2) Voir le tome précédent, note (1), p. 245.

(3) On se rappelle que le saint Fondateur avait d'abord songé à dédier au bienheureux Amédée le premier oratoire de la Visitation, mais ensuite il changea de dessein. (Voir tome XIV, pp. 300, 348.) L'église du monastère ayant été non seulement construite, mais même rebâtie bien avant la béatification du Prince (3 mars 1677), le projet de lui élever une chapelle ne put être réalisé. (Cf. ibid., note (3), p. 198, et note (2), p. 299.)

et col favor della sua carità, possa con tranquillità et pace interiore et esteriore attendere alle cose celesti.

Per il che sarebbe necessario : 1. Che Vostra Altezza Serenissima, o per lettere patenti, o per lettere chiuse, manifestasse che Ella riceve et piglia in protettione detta Congregatione et ciascheduna delle Sorelle, ossia Dame, che in essa saranno, adesso et per l'avvenire (1).

2. Che Vostra Altezza Serenissima faccia con lettere saper questa sua intentione al signor Marchese di Lans et al Senato di Savoya, acciò, dove occorrerà, essi habbiano cura di detta Congregatione.

3. Sarebbe anco conveniente che simili lettere si scrivessero dall' Altezza del Serenissimo signor Duca, nostro signore, per le quali facesse sapere che detta Congregatione essendo per ordine suo nella protettione di Vostra Altezza, vuole che sia nelli Stati suoi favorita et conservata (2). Il che è tanto più ragionevole, che detta Congregatione non mendica, anzi si stabilisce a spese delle

---

tranquillité et en toute paix intérieure et extérieure, vaquer aux choses célestes.

Dans ce but, il serait nécessaire : Premièrement, que Votre Altesse déclarât par lettres patentes ou par lettres privées, qu'elle reçoit et prend sous sa protection cette Congrégation, et chacune des Sœurs ou Dames qui la composent maintenant et qui la composeront à l'avenir (1).

Deuxièmement, que Votre Altesse fît savoir par lettres cette sienne intention à M. le marquis de Lans et au Sénat de Savoie, afin qu'à l'occasion, ils prennent les intérêts de ladite Congrégation.

Troisièmement, il serait encore utile que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Savoie, notre souverain, écrivît également des lettres dans le même sens, pour signifier que cette Congrégation ayant été, par son ordre, placée sous la protection de Votre Altesse, il entend qu'elle soit favorisée et conservée dans ses Etats (2). Cela est d'autant plus juste que la Congrégation ne mendie pas, mais

(1) Voir à l'Appendice II, la lettre de la Princesse à la Mère de Chantal, 22 décembre 1613.

(2) Marguerite de Savoie tint compte du désir de l'Evêque et s'employa auprès du Duc son père pour qu'il écrivît au Sénat la lettre du 17 mai 1614, donnée à l'Appendice II.

Dame congregate, nè pretende giamai haver entrata se non per mantener gl'edificii, la sacristia, il capellano et pagar il medico loro, o per via di censi perpetui, o in altre maniere che non facciano aggravio a nessuno, nè diano impedimento alcuno alli dazii o vero taglie del Serenissimo Duca. Anzi detta Congregatione essendo, come si spera, frà pochi anni dotata di quella intrata per quelle cose communi, le vedove scariche di figlioli et le vergini che vorranno in castità, ubedienza et pietà servir al Signor Iddio, haveranno grandissima commodità di ciò fare, perchè saranno ricevute in detta Congregatione mediante una sola pensione assegnatali dalla casa loro mentre viveranno.

Onde Vostra Altezza Serenissima farà cosa gratissima alla Maestà divina et alla sua santissima Madre, Nostra Signora, se ricevendo questa pia Congregatione nelle braccia della sua protettione, d'essa si degna chiamare signora, padrona et madre.

Et perchè ben presto spera detta Congregatione di fabricare l'oratorio suo, et che le sarebbe un honor et

---

s'établit au contraire aux frais des Dames assemblées. Elle ne prétend pas non plus avoir jamais de revenu, si ce n'est pour l'entretien des bâtiments, de la sacristie, de l'aumônier et pour payer le médecin, soit avec des rentes annuelles, soit par d'autres moyens qui ne chargent personne et qui n'apportent aucun empêchement aux impôts ou tailles du Sérénissime Duc. Et si, comme on l'espère, cette Congrégation se trouve dans quelques années pourvue d'un revenu suffisant pour les dépenses ordinaires, les veuves déchargées de leurs enfants et les vierges qui voudront servir Dieu notre Seigneur dans la chasteté, l'obéissance et la piété, pourront le faire très facilement, puisqu'elles y seront admises moyennant une simple pension assignée par leurs familles, leur vie durant.

Votre Sérénissime Altesse fera donc chose très agréable à la divine Majesté et à sa très sainte Mère Notre-Dame si, recevant cette pieuse Congrégation entre les bras de sa protection, elle daigne s'en avouer la dame, la patronne et la mère.

Or, parce que la Congrégation espère bâtir bientôt son oratoire, ce lui serait un honneur et une consolation très grande si la première

consolatione d'importanza che a nome di Vostra Altezza Serenissima si mettesse la prima pietra, si supplica per fine, che si degni commandar a qualche dama di quelle bande, di venir costì da parte di Vostra Altezza et assistere alla positione di detta pietra, mettendovi la medaglia solita, tale che Vostra Altezza si compiacerà di notare (1). Che così Vostra Altezza haverà sempre ottima parte in tutte le bone opere che in detta Congregatione et detto oratorio si faranno, massime nelle orationi di quelle Dame, che giorno et notte invocheranno il Spirito Santo per l'eterna consolatione di Vostra Altezza.

. . . . . .

F., V. di Geneva.

---

pierre pouvait être posée au nom de Votre Altesse. Aussi vous supplie-t-on en dernier lieu, Sérénissime Princesse, de vouloir bien prier une dame de la cour de se rendre ici de votre part, pour assister à la pose de cette pierre et placer la médaille accoutumée, suivant qu'il vous plaira l'indiquer (1). Votre Altesse aura par ce moyen toujours droit à la meilleure part de toutes les bonnes œuvres qui se pratiqueront dans la Congrégation et l'oratoire, mais particulièrement aux prières de ces Dames qui, jour et nuit, invoqueront l'Esprit-Saint pour l'éternelle consolation de Votre Altesse.

. . . . . .

François, Evêque de Genève.

(1) Ce fut Mme de Murat de la Croix (voir ci-dessus, note (1), p. 78) qui représenta la duchesse de Mantoue à la cérémonie, et qui posa en son nom la première pierre de l'église de la Visitation, le 18 septembre 1614.

CMXXXV

A M. BALTHAZARD DE PEYZIEU (1)

(INÉDITE)

Amitié du Saint pour la famille de Peyzieu. — Pourquoi il faut mépriser les calomnies anonymes.

Annecy, 1er décembre (2) 1613.

Monsieur mon Frere,

Que vous m'obliges grandement a me donner part a ces bonnes et aymables nouvelles du frere Indien (3), lequel, a mesure que je le sens esloigné de nous selon la distance des lieux, je le sens aussi plus avancé en mon estime, et mon contentement, en la gloire que j'ay d'estre advoué son humble fidelle frere d'acquisition ; mot d'acquisition que j'adjouste pour l'ayse que je reçois d'estre sien, vostre et de toute vostre dependence, car autrement, certes, mon affection me semble toute naturelle en force, vigueur et perpetuité.

J'ay fait nagueres ample response a madame nostre

(1) Balthazard de Longecombe, seigneur de Peyzieu et de Thoys, fils aîné de François-Philibert de Longecombe et de Françoise de Dizimieu (cf. le tome précédent, note (1), p. 181), était « capitaine de gens de pied és regiments de Bardonnenche et de Disimieu, et » fut « député souvent en cour pour la noblesse de Bugey. » De Jeanne Armuet de Bonrepos (cf. plus haut, note (3), p. 11, et note (3) de la page suivante), il eut une fille, Marie de Longecombe, qui entra au monastère de la Visitation de Rumilly, et huit fils : deux furent Religieux de Nantua, quatre autres devinrent chanoines de Belley, de Grenoble, de Saint-Chef en Dauphiné et de Saint-Pierre de Vienne. (Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, Partie III, continuation.)

(2) Sur l'Autographe, le quantième est douteux; mais la teneur du texte et son rapport avec celui de la lettre à Mme de Grandmaison (voir ci-dessus, p. 95) font croire qu'il faut lire 1er.

(3) Louis, seigneur de Sillignieu, frère du destinataire. (Voir plus haut, p. 65, la lettre du 6 septembre et les notes qui l'accompagnent.) Ces « bonnes et aymables nouvelles » avaient été sans doute apportées par les missionnaires Capucins. (Voir note (1), p. 66.)

chere seur (1), et sur le sujet de son desplaysir, bien qu'elle ne m'eut point particularisé quel il estoit, estimant que son porteur, qu'elle pensoit devoir estre monsieur de Rogemont (2), me diroit tout. Pour moy, apres mon premier sentiment pour la douleur d'une seur si prætieuse et aymable, je me roydis, et dis que jamais la calomnie qui a honte de marquer son pere, ne fut ni forte pour durer, ni active pour entrer dedans l'esprit des gens qui en ont tant soit peu, et n'arrivera jamais que nostre seur, tant environnee de vertu et de reputation, puisse estre blessee par la mesdisance.

Je luy escris un mot, et vous souhaitant mille et mille vrays contentemens, et a madame ma seur, vostre chere moytié (3), je suis a jamais sans varier,

Monsieur mon Frere,

Vostre tres humble frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

[1er] decembre 1613.

A Monsieur
Monsieur de Pezieu.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise de Mailly, au château de la Roche-Mailly (Sarthe).

(1) Hélène de Longecombe, dame de Grandmaison, sœur du destinataire. (Voir ci-dessus, Lettre CMXXX, p. 95.)

(2) Balthazard de Rougemont (voir ci-dessus, note (2), p. 95).

(3) Jeanne Armuet de Bonrepos (cf. note (1) de la page précédente), d'une noble famille du Dauphiné, était fille de Françoise de Saint-Marcel d'Avançon et de Louis Armuet de Bonrepos, « seigneur dudit lieu et de Sainct Martin d'Heres, chevalier de l'Ordre de Sainct Michel, qui commanda long-temps en qualité de lieutenant general pour le Roy dans les montagnes de Daufiné. » (Guichenon, ubi supra.)

CMXXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

Nos sentiments pour la créature et pour le Créateur. — Joie et piété du Saint, la veille du 8 décembre.

Annecy, 7 décembre 1613 (1).

Je feray pour vostre fille de Sainte Catherine (2) tout ce qu'il me sera possible; et croyés-moy, je le feray encor plus doucement parce que vous le desires, car j'ay une extreme suavité a faire vostre volonté. Helas! quel cœur devrions nous avoir a faire celle du Createur tres aymé, puisque nous en avons tant pour la creature aymee et unie en luy.

Ouy, ma tres chere Mere, remettés bien vostre cœur entre les mains de nostre chere Maistresse, qui sera conceuë ce soir en la commemoration que nous en ferons, et je le luy demanderay; car, ma chere Mere, je suis bien resolu de ne vouloir plus de cœur que celuy qu'elle me donnera, cette douce Mere des cœurs, cette Mere de saint amour *, cette Mere du cœur des cœurs. Ah Dieu, que j'ay grand desir de tenir les yeux sur cette belle estoille en nostre navigation!

* Eccli., XXIV, 24.

Bon jour, ma tres chere Mere; soyés toute joyeuse sur l'occasion de cette feste venante. Jesus soit nostre cœur. *Amen.*

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

(1) Ce billet a été détaché de la lettre placée vers le 7 avril 1613, où il avait été sans doute interpolé par les premiers éditeurs. (Voir le tome précédent, p. 367, et note (2), p. 369.)

Le quantième est indiqué par l'allusion très précise à la fête du 8 décembre; l'année se déduit de ce double fait, que le Saint, de 1614 à 1618, n'était pas à Annecy à cette date, et que la Mère de Chantal, partie en octobre 1618, n'y rentra qu'après la mort de son bienheureux Père.

(2) Parmi les Religieuses de l'abbaye de Sainte-Catherine, saint François de Sales désigne peut-être ici la Sœur de Ballon, ou plus probablement la Sœur Péronne de Rochette (cf. tome XIV, note (1), p. 99); mais nous manquons de preuves pour appuyer même cette dernière conjecture.

CMXXXVII

A M. PHILIPPE DE QUOEX

Ce que souhaite le Saint et ce qui lui est indifférent; son humilité et sa modération. — La charité et la diversité d'opinions. — Double projet de réforme à Talloires. — Deux remèdes de François de Sales contre les contradictions. — Que faire quand on s'oppose aux fautes.

Annecy, vers mi-décembre 1613 (1).

Monsieur,

Je ne sçai comme il vous peut entrer au cœur que je puisse avoir aucune desfiance de vostre amitié pour tout le secours que vous feres a monsieur le Prieur et a sa trouppe reformee (2); car je leur souhaite toute sorte de sainte prosperité, et n'ay nulle sorte d'interest en l'evenement de vostre entreprise, sinon celui-la mesme que vous me marqués en vostre lettre estre le vostre : la plus grande gloire de Dieu et le plus grand service de son Eglise ; et que Dieu soit servi ou par des Religieux vestus de noir ou vestus de blanc, cela est indifferent (3).

(1) Dans la lettre que Philippe de Quoex écrit à son frère Claude le 18 janvier 1614 (voir à l'Appendice II), et aussi dans celle que le Saint adresse au premier le 27 janvier suivant, on voit qu'il s'agit de part et d'autre des mêmes négociations qui font l'objet de la présente lettre. De ces rapports on peut déduire avec certitude le destinataire et, avec une très grande vraisemblance, la date. (Voir tome XII, p. 30, la note du destinataire.)

(2) Dom Claude-Louis-Nicolas de Quoex, frère du destinataire, avait été élu prieur claustral de Talloires en juin 1609 (voir tome XIV, note (1), pp. 172, 173); mais on peut croire qu'il n'eut pas toute l'énergie que réclamait sa rude tâche. (Cf. la lettre à lui adressée, p. 127.)

(3) Pour comprendre la divergence de vues qui existait entre le Saint et son correspondant, il faut se rappeler que, de très bonne heure, l'Evêque de Genève avait eu le souci de réformer Talloires. Déjà en 1603, il proposait au Nonce de Turin d'y établir les Feuillants, persuadé qu'une réforme sur place ne pourrait tenir longtemps. (Voir tome XII, p. 241.) En 1607, il fit sa visite en qualité de délégué du Saint-Siège, et deux ans après il chargeait son ami, Claude-Louis-Nicolas de Quoex, élu prieur, de ramener à l'observance le tout petit groupe des Religieux soumis. (Voir tome XIV, p. 172, la lettre du 10 juillet 1609.) De nouveaux désordres firent échouer ce premier essai de restauration monastique. Le 25 octobre 1610, le Saint revenait à Talloires, muni de pleins pouvoirs, assisté cette fois de D. Jacques de Prades, vicaire de l'Abbé de Savigny, de qui le prieuré dépendait, et du sénateur de

Mais je dis plus, et le dis devant Nostre Seigneur : que quand j'aurois bien de l'interest d'un costé plus que de l'autre, j'espererois cette grace de la divine Majesté, de n'estre pas si passionné et desordonné en l'amour propre, que sçavoir mauvais gré a qui ne suivroit pas mon parti. Non certes, je ne pense pas que ni mon sentiment, ni mes opinions, ni mes interestz doivent servir de regle a pas un homme du monde, et particulierement a mes amis ; trop obligé que je leur seray si, reciproquement, ilz ne m'estiment rien moins leur affectionné et veritable amy quand je seray d'autre opinion qu'eux. Les Anges ont de ces differens *in agibilibus*, et saint Pierre et saint Paul en eurent *, comme aussi saint Paul et saint Barnabas *, sans diminution de leur indissoluble charité (1).

* Galat., II, 11-14.
* Act., XV, 36-39.

Je vous ay dit candidement mon sentiment sur le sujet de la reformation que vous affectionnés : il y a du respect pour l'une, que j'estime bonne, et pour l'autre, que j'estime meilleure, marry que je serois de perdre la douceur et paisible affection que je dois a toutes deux. Mais ne vous parlay-je pas clair a vostre despart ? Ce fut de bon

Buttet. (Cf. tome XIV, note (4), p. 331.) Alors il parut nécessaire de recourir aux Feuillants. Ces Religieux étaient désirés par Charles de la Tour, prieur commendataire, par François de Sales, par le Saint-Siège et le duc de Savoie qui leur délivrèrent (11 septembre et 15 décembre 1612) des Lettres d'introduction pour le monastère. Mais l'Abbé de Savigny se plaignant de ce qu'il appelait une usurpation, porta l'affaire à Rome. Par la présente lettre, confirmée par celle que Philippe de Quoex écrivit le 18 janvier 1614 (voir à l'Appendice II), on constate que le Saint persévérait dans son ancien projet de faire venir les Feuillants, réforme qu'il estimait « meilleure », tandis que le Prieur de Talloires désirait se réformer selon son Ordre. La suite de la correspondance fera mieux connaître l'histoire et les circonstances de ce conflit. (Voir encore à l'Appendice I, la lettre sur le même sujet, du Cardinal Borghese à l'Evêque de Genève, 22 août 1614.)

(1) L'Evêque de Genève poursuivait le même but que Philippe de Quoex : la réforme des Religieux de Talloires, mais on a vu qu'ils y tendaient par des moyens différents. En parlant du désaccord qui peut survenir entre les Anges, notre saint Docteur fait sans doute allusion au texte de Daniel, ch. x, ℣. 13. C'est la diversité des vouloirs dans le but qui s'oppose à l'amitié et à la charité ; celles-ci restent sauves quand la divergence n'existe que dans le choix des moyens. (Voir S. Thom., *Summa Theologica*, Pars Iª, qu. CXIII, art. VIII, qui explique aussi d'une manière toute semblable, et comme saint François de Sales, le différend entre saint Paul et saint Barnabé, IIª IIæ, qu. XXXVII, art. I, ad 3.)

cœur que je dis alhors (je le repete maintenant et le diray encor ci apres) : *Unusquisque abundet in suo sensu* *, dummodo glorificetur Christus (*). * Rom., XIV, 5.

Tout le desplaysir que j'ay en ceci, c'est de ne vous pouvoir pas asses plaire et m'accommoder a vostre desir, mesmement en ce qui est d'escrire a Monseigneur le Cardinal Bellarmin (1). J'ay des-ja esté recusé par l'une des parties, qui se plaint de moy; il n'est pas a propos de me jetter les plaintes de l'autre sur les bras (2).

Je ne sçai nullement que c'est que des autres reformés de N. (3), horsmis de monsieur le Prieur (4) et de M.,

---

(*) *Que chacun abonde en son sens,* pourvu que le Christ soit glorifié.

(1) Robert Bellarmin était alors dans tout son crédit et le seul cardinal connu personnellement de l'Evêque de Genève.

(2) On trouve dans le *Code Fabrien*, avec la mention du procès entre les Bénédictins de Talloires et les Feuillants, une décision du Sénat de Savoie qui semble se rapporter à cette récusation. « Même au point de vue canonique, » y est-il dit (Lib. III, Tit. v, definit. VIII), « un juge ecclésiastique qui a été récusé, peut rejeter les causes de récusation proposées contre lui, mais il ne peut pas connaître de leur valeur et vérité. »

(3) Le Saint désigne ici très probablement les Bénédictins du prieuré de Lémenc. Bâti ou restauré vers 1029 par Rodolphe III de Bourgogne, sur l'emplacement d'une station romaine qui domine Chambéry, ce monastère dépendait de Saint-Martin d'Ainay de Lyon. Le procès-verbal de la visite faite le 19 mai 1399 par Aimon Ier de Chissé, annonce déjà un affaissement sensible de la régularité primitive. Le relâchement ne fit que s'aggraver. Philibert Milliet de Faverges, qui en était le prieur commendataire depuis 1583 (voir tome XII, note (3), p. 195), voulut le réformer, et obtint de Clément VIII, par une bulle du mois de juillet 1603, que les Feuillants d'Italie en prendraient possession. L'année suivante, une autre bulle sécularisa le prieuré et en fit une commanderie des Saints-Maurice-et-Lazare. Par un accord entre Mgr Milliet et le Visiteur des Feuillants, D. François de Sainte-Marie-Magdeleine délégué par le Général, D. Martial de Saint-Bernard, il fut décidé, le 6 février 1612, que les nouveaux Religieux viendraient à Lémenc au fur et à mesure que se produiraient les vacances; commencée en 1614, leur installation était complète et définitive en 1616. Cette réforme rendit Lémenc indépendant d'Ainay et fut confirmée dans la suite par une bulle d'Urbain VIII, 26 février 1625. En 1678, les Feuillants étaient au nombre de douze; ils se retirèrent en Piémont dès que survint la Révolution. Le monastère, vendu le 24 mars 1799, abrite aujourd'hui les Religieuses de la Visitation; l'église est devenue l'église paroissiale de Lémenc. (Voir *Mém. de l'Acad. des sciences... de Savoie*, Chambéry, 1879, tome VI, et *Mém. de la Soc. royale acad. de Savoie*, Chambéry, 1830, tome IV.)

(4) Serait-ce D. Henri, que saint François de Sales mentionne dans une

ne connoissant les autres que de nom et quelques uns de veuë. Je suis delegué commissaire (1), je ne dois point faire de prejugés, affin que, si les parties alleguent quelque chose contre cette reformation, je puisse encor juger. Il y a en fin mille raysons, ce me semble, pour lesquelles je dois ouyr parler de part et d'autre sans me mesler de faire des offices ni pour les uns ni pour les autres, jusques a ce que je sois deschargé de l'office de juge qui m'est commis.

Nostre amitié n'est pas fondee sur la reformation ni des unes ni des autres : c'est pourquoy je vous supplie de me bien conserver la vostre au travers de toute cette negociation, comme, de mon costé, je suis invariable en celle que par tant de respectz je vous dois. Je sçay qu'un autre moins discret et charitable que vous pourroit beaucoup dire de choses de moy entre les poursuittes, comme il a esté fait a Chamberi (2); dont je loüe Dieu que ce soit vous plustost qu'un autre, bien que, pour parler franchement entre nous, je me sente fort asseuré de n'estre point blasmé de quicomque, sans passion, voudra conferer les tems et les occasions de ce qui s'est passé par mes mains, et de ce qui s'est passé par celles de ceux qui se deulent. Mais quand il plairoit a Dieu que quelqu'un me fist mortifier, mon second remede seroit d'avoir patience.

Je finis donq par ou j'ay commencé, vous remerciant de rechef de la peyne que vous prenes pour ces bonnes ames (3),

lettre du 5 mai 1615 à D. Jean de Saint-Malachie, comme étant alors prieur du « monastere de Chamberi » ?

(1) Voir à l'Appendice I, les Lettres de commission de Mgr Costa, Nonce de Savoie, adressées à l'Evêque de Genève le 31 mai 1610 pour la réforme de Talloires. Le 6 juillet suivant, D. François d'Albon, abbé de Savigny, déléguait à son tour et aux mêmes fins son vicaire et chamarier, D. Jacques de Prades. (Cf. ci-dessus, note (3), p. 113.)

(2) François de Sales ayant été récusé par les Bénédictins de Talloires devant le Sénat de Savoie, la récusation dut entraîner bien des parleries contre le Saint.

(3) Les Religieuses de la Visitation. Dans sa lettre du 27 janvier 1614 au même destinataire (voir ci-après), le saint Fondateur le remercie d'avoir obtenu des Indulgences pour sa chère Congrégation. Sans doute, la peine que prenait pour celle-ci l'ami du Bienheureux avait pour objet de lui procurer cette concession.

qui prient et prieront Dieu pour vous, et vous demeureront extremement obligees avec moy qui, de tout mon cœur, suis sans fin,

Monsieur,

Vostre plus humble, plus affectionné
et fidele confrere,

F., E. de Geneve.

J'ay sceu le peu de conte que l'on tint de l'Evesque du lieu au conseil de la N. (1); mais si, ne puis-je pas m'esmouvoir a rien faire qu'apres une meure deliberation, car il faut ne point faire de faute quand l'on s'oppose aux fautes. Il est impossible d'empescher que chascun, a bonne intention, ne s'essaye de gaigner l'advantage.

(1) S'il s'agit ici d'une Congrégation romaine, il est impossible de la désigner. « L'Evesque du lieu » pourrait bien être le Saint lui-même.

CMXXXVIII

A LA SŒUR FAVRE, RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Une lettre qui a consolé, embaumé l'âme du Saint. — Les productions de l'amour-propre. — Rien ne répare une faute comme de l'avouer naïvement. — Une grande partie de notre perfection.

Annecy, 18 décembre [1613 (1).]

Si fay, si fay de par Dieu, ma tres chere grande Fille, je sçay bien quel cœur vous aves en mon endroit ; mais

(1) La date du 18 décembre 1615, attribuée à cette lettre par les éditeurs de 1626 et les suivants, nous paraît fausse, car nous avons une autre lettre identiquement datée, adressée à la même destinataire, bien différente de celle-ci pour le ton et le genre des conseils. Les Annales de la Visitation d'Annecy placent la présente lettre en 1611. mais sans doute par méprise, puisque cette année-là, le 18 décembre, la Sœur Favre n'était pas en Savoie mais en Bourgogne, avec la Mère de Chantal. Ces lignes ne seraient-elles pas plutôt de 1613 ? Rien de plus facile, en effet, à la lecture, que de prendre 1613 pour 1615.

ne voules vous pas que je prenne le tems et la saison pour y planter les plantes des vertus plus excellentes, desquelles le fruit est eternel ? Or sus, je n'ay nul loysir, mais je vous dis en verité, que vostre lettre a embaumé mon ame d'un si delicieux parfum, que de long tems je n'avois rien leu qui m'eust donné une si parfaite consolation. Mais je dis de rechef, ma chere Fille, que cette lettre m'a donné des eslans d'amour envers Dieu, qui est si bon, et envers vous, qu'il veut rendre si bonne, que certes, je suis obligé d'en rendre action de graces a sa divine Providence. C'est ainsy, ma Fille, qu'il faut tout de bon mettre la main dans les replis de nos cœurs, pour en arracher les ordes productions que nostre amour propre y fait par l'entremise de nos humeurs, inclinations et aversions.

O Dieu, quel contentement au cœur d'un pere tres aymant, d'ouyr celuy de sa fille tres aymee protester qu'elle a esté envieuse et maligne ! Que bien heureuse est cette envie, puisqu'elle est suivie d'une si naïfve confession ! Vostre main, escrivant vostre lettre, faysoit un trait plus vaillant que ne fit jamais celle d'Alexandre. O faites donques bien, ma Fille, ce que vostre cœur a projetté. Ne vous estonnés point de ce qui s'est passé, mais simplement, humblement, amoureusement, confidemment, reunisses vostre esprit a celuy de cette bien aymable ame (1), qui, je m'asseure, en recevra mille et mille consolations. Helas ! ma Fille, c'est une grande partie de nostre perfection que de nous supporter les uns les autres en nos imperfections ; car, en quoy pouvons nous exercer l'amour du prochain, sinon en ce support ? Ma Fille, elle vous aymera et vous l'aymeres, et Dieu vous aymera toutes.

Et moy, ma chere Fille, vous m'aymeres aussi, puisque Dieu le veut et, en suite de cela, me donne un parfait

(1) « Cette bien aymable ame » qui servait d'exercice à la Sœur Marie-Jacqueline Favre pourrait être la Sœur de Chastel (voir tome VI, p. 451, le récit d'un petit différend qu'elles eurent ensemble), ou encore, si notre conjecture pour la date est juste, Mme des Gouffiers, qui résidait alors au Monastère, entourée par les Fondateurs d'égards et d'affection.

amour de vostre ame, que je conjure d'aller de bien en mieux et de mieux en mieux au pourchas des vertus. Allés courageuse et relevee. Vive Jesus ! *Amen.*

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 18 decembre ....

CMXXXIX

A UNE DAME (1)

Saint François de Sales espère terminer les prédications de l'Avent. — Réflexions sur la fuite imperceptible des années. — Aspirations vers l'éternité ; souhaits pour sa possession.

Annecy, 24 ou 25 décembre [1613 (2).]

Or sus, qu'importe il a vostre chere ame, ma tres chere Fille, que je luy escrive d'un air ou d'un autre, puisqu'elle ne me demande rien que l'asseurance de ma chetifve santé, de laquelle je ne merite que l'on ayt la moindre pensee du monde. Mais je vous diray qu'elle est bonne, graces a Nostre Seigneur, et que j'espere qu'elle me servira ces bonnes festes, pour prescher, comme elle a fait le reste de l'Advent, et qu'ainsy nous acheverons cette annee pour en recommencer une nouvelle.

O Dieu, ma chere Fille, elles s'en vont ces annees, et courent a la file imperceptiblement les unes apres les autres, et en devuidant leur duree, elles devuident nostre vie mortelle, et se finissant, elles finissent nos jours. O que l'eternité est incomparablement plus aymable, puisque sa duree est sans fin, et que ses jours sont sans

(1) Le texte n'offre rien de caractéristique qui permette de désigner la destinataire avec quelque certitude. Le nom de Mme de la Fléchère est celui que l'on peut indiquer avec le plus de vraisemblance. (Cf. Lettre CMXXXII, p. 101.)

(2) On voit d'après les Délibérations municipales d'Annecy, que le Saint a été le prédicateur de l'Avent reconnu par la ville, en 1608, 1613, 1615. Il fut assez malade en juillet-août 1613, et il était encore souffrant au commencement d'octobre. Cette particularité concordant avec la teneur de la lettre, rend plus probable la date que nous lui attribuons. L'année 1606, que l'éditeur Vivès lui donne, doit être exclue, parce que l'Avent, cette année-là, fut prêché par un Capucin. (Cf. tome XIII, p. 223.)

* Apoc., XXI, 25, XXII, 5.

nuit *, et ses contentemens invariables ! Que puissies-vous, ma tres chere Fille, posseder cet admirable bien de la sainte eternité en un si haut degré que je le vous souhaitte. Que de bonheur pour mon ame si Dieu, luy faysant misericorde, luy faysoit voir cette douceur ! Mais en attendant de voir Nostre Seigneur glorifié, voyons le des yeux de la foy, tout humilié dans son petit berceau.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille. *Amen.* Vive Jesus !

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CMXL

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le « grand petit Enfant de Bethleem » et Salomon. — L'haleine du bœuf et de l'âne, et les aspirations de notre cœur. — Gratitude du Saint pour un ornement, ouvrage de la Mère de Chantal.

Annecy, 25 décembre [1613 (1).]

Le grand petit Enfant de Bethlehem soit a jamais les delices et les amours de nostre cœur, ma tres chere Mere, ma Fille. Helas, comme il est beau, ce pauvre petit Poupon ! Il me semble que je voy Salomon sur son *grand throsne d'ivoyre,* doré et ouvragé, qui *n'eut point d'esgal es royaumes,* comme dit l'Escriture *, et ce Roy n'eut point de pair en gloire ni en magnificence *; mais j'ayme cent fois mieux voir le cher petit Enfançon en la cresche que de voir tous les rois en leurs throsnes.

* III Reg., X, 18-20. Ibid., ℣. 23.

Mais si je le voy sur les genoux de sa sacree Mere, ou entre ses bras, ayant sa petite bouchette, comme un bouton de rose attachee au lis des saintes mammelles, o Dieu, je le treuve plus magnifique en ce throsne, non

(1) L'allusion qui termine la lettre (voir note (1) de la page suivante) avertit qu'elle est d'une date postérieure à celle placée vers le 7 avril 1613 (tome précédent, p. 367). Comme pour celle-là, nous proposons l'année 1613, mais sans exclure 1614.

seulement que Salomon dans le sien d'ivoyre, mais que jamais mesme ce Filz eternel du Pere ne fut au Ciel ; car si bien le Ciel a plus d'estre visible, la Sainte Vierge a plus de vertus et perfections invisibles, et une goutte du lait qui flue virginalement de ses sacrés sucherons, vaut mieux que toutes les influences des cieux. Le grand saint Joseph nous fasse part de sa consolation ; la souveraine Mere, de son amour, et l'Enfant veuille a jamais respandre dans nostre cœur ses merites.

Je vous prie, reposés le plus doucement que vous pourres aupres du petit celeste Enfant ; il ne laissera pas d'aymer nostre cœur bienaymé tel que vous l'aves, sans tendreté et sans sentiment. Voyes-vous pas qu'il reçoit la haleine de ce gros bœuf et de cet asne, qui n'ont sentiment ni mouvement quelconque ? Comme ne recevra-il pas les aspirations de nostre pauvre cœur, lequel, quoy que non tendrement pour le present, solidement neanmoins et fermement, se sacrifie a ses pieds, pour estre a jamais serviteur inviolable du sien et de celuy de sa sainte Mere et du grand gouverneur du petit Roy ?

Ma tres chere Mere, c'est la verité : j'ay une lumiere toute particuliere qui me fait voir que l'unité de nostre cœur est ouvrage de ce grand Unisseur, et partant, je veux des-ormais non seulement aymer, mais cherir et honnorer cette unité comme sacree. La joye et consolation du Filz et de la Mere soit a jamais l'allegresse de nostre ame.

Je viens de prescher tout revestu de la main de ma tant aymable et amiable Mere [1], et j'en ay esté bien ayse. Helas ! ma tres chere Mere m'a fait tout couvrir de JESUS, MARIA. Que ce doux Jesus et cette sacree Marie me la conservent longuement et soyent le vestement nuptial de son cœur. *Amen.*

Vostre tres affectionné pere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

(1) Le Saint avait prêché revêtu de la chape brodée par la Mère de Chantal pour les fêtes de Pâques. (Voir le tome précédent, p. 367, Lettre DCCCLXV.)

CMXLI

A LA MÊME

C'est en toutes circonstances qu'il faut aimer la très sainte volonté de Dieu. — Pourquoi le Saint a choisi le dernier jour de l'année pour faire de « petitz et grans changemens » en sa Congrégation.

Annecy, 31 décembre 1613.

Ouy, ma tres chere Fille, ma Mere, il faut aymer la tres sainte volonté de Dieu aux petites et grandes rencontres. Celle qui m'empesche d'aller vous dire la Messe aujourd'huy est petite et grande ; je vous la diray a nostre premiere veuë.

Ce pendant, faites vos petitz et grans changemens avec le plus de perfection qu'il vous sera possible (1). Apres y avoir bien pensé devant Dieu, je me suis resolu qu'il faut affermir nostre Congregation a faire ses changemens ce jour auquel Dieu fait les siens, nous faysant tous passer d'une annee a l'autre, donnant une leçon annuelle de nostre instabilité, de nostre changement, du renversement et de l'aneantissement des annees qui nous menent a l'eternité.

. . . . . .

(1) Le Saint avait appris d'un Père Feuillant, que certaines Religieuses auraient mieux aimé sortir de leur couvent que de quitter « leurs chapelets, « images et estuis ou choses semblables, » tant elles y étaient attachées. « C'est pourquoy, » disait-il un jour à ses Filles, « j'ay pensé qu'il faudroit « changer toutes ces choses entre vous, à fin de ne s'attacher qu'à Dieu. » (Voir tome VI, pp. 452, 453.)

Pour faire ces changements, il voulut choisir le dernier jour de l'année. « Voici, » lisons-nous dans l'*Année Sainte*, au 31 décembre, « la raison qu'il en donna a nôtre venerable Mere de Chantal ce dernier jour de l'an 1613, par un billiet de sa propre main. » C'est ce billet que nous donnons ici.

CMXLII

A LA MÊME

Le côté percé du Sauveur, abri divin. — Le Sauveur, Roi des cœurs, toujours prêt à leur donner audience.

Annecy, [1613 (1).]

Ma tres chere Mere,

Que vous diray je? La grace et paix du Saint Esprit soit tous-jours au milieu de vostre cœur. Mettés-le, ce cher cœur, dans le costé percé du Sauveur, et l'unissés a ce Roy des cœurs, qui y est comme a son throsne royal pour recevoir l'hommage et l'obeissance de tous les autres cœurs *, et tient ainsy sa porte ouverte affin que chacun le puisse aborder et avoir audience. Et quand le vostre luy parlera, n'oublies pas, ma chere Mere, de luy faire parler encor en faveur du mien, affin que sa divine et cordiale Majesté le rende bon, obeissant et fidele.

* Vide not. (1).

Bon jour, ma tres chere Mere; je suis sans fin

Vostre tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Une pensée analogue et des expressions semblables à celles de ce billet se retrouvent dans un passage du *Traitté de l'Amour de Dieu*, Livre V, chap. XI (tome IV, p. 294). Ce rapprochement sert à justifier notre date approximative; car si le saint Docteur a retouché ce même chapitre XI en 1615 (voir ibid., p. 292), il faut se rappeler que la première rédaction de l'ouvrage fut terminée au commencement de novembre 1614. (Voir plus loin, la lettre du 7 de ce mois à Mme de la Fléchère.)

CMXLIII

A UN ECCLÉSIASTIQUE (1)

Procès entre l'Evêque de Maurienne et le curé de Lullin. — Intervention du Saint en faveur de ce dernier.

Annecy, [1610-1613 (2).]

Monsieur,

Voyla nostre monsieur l'abbé (3) qui s'en va fort content en l'esperance de vous treuver a Chamberi. Il m'a parlé du mescontentement de Monseigneur de Maurienne (4) a rayson du proces du curé de Lullin (5), et parce que, passant en Maurienne, il pourra faire tous bons offices,

(1) Il n'est pas possible de désigner avec certitude le destinataire ; toutefois, M. Claude de Blonay, qui avait souvent l'occasion de se rendre à Chambéry, pourrait être proposé avec quelque vraisemblance. Son amitié pour l'abbé commendataire d'Abondance (voir note (3) ci-après) et le ton familier de ces lignes favorisent notre conjecture. La paroisse de Lullin étant très proche de Thonon et du château de Saint-Paul, résidences ordinaires de M. de Blonay, celui-ci devait être bien au courant du procès mentionné dans cette lettre.

(2) L'ensemble des allusions et des particularités du texte permet d'indiquer cette date approximative.

(3) L'abbé commendataire d'Abondance, Vespasien Aiazza (voir tome XIII. note (1), p. 48), qui allait d'Annecy à Chambéry ; il fit de fréquents séjours en Savoie de 1610 à 1613, comme on peut le voir par les lettres du Saint.

(4) François-Philibert Milliet. évêque de Maurienne, était abbé commendataire de l'abbaye d'Aulps. (Voir tome XII, note (3), p. 195.)

(5) R^d Pierre Gros, mort curé de Lullin en juillet 1624, fut minoré le 20 septembre 1597, reçut le sous-diaconat le 6 mars 1599 dans l'église de Saint-Augustin à Thonon, le 5 juin le diaconat, et la prêtrise dans cette même ville, le 18 septembre suivant. Il figure comme titulaire de Lullin dans la liste des prêtres établis en Chablais (septembre 1601), et en 1605, il est dit curé de Lullin et de Bellevaux. (R. E.) Le 27 octobre 1607, au bas d'une requête de Pierre Gros, le Saint écrit : « Sera sursoyé a l'exaction dont est question. » Il s'agissait du payement de 80 florins qui étaient réclamés au curé de Lullin par les exacteurs des décimes ecclésiastiques. Le suppliant demandait d'être exonéré de cette obligation, attendu que le revenu de sa cure était compris dans celui du prieuré de Bellevaux appartenant aux Religieux d'Ainay (cf. tome XI, note (1), p. 248), et qu'il n'avait d'autre part qu'une « simple pension de vicayre perpetuel ; » encore devait-il la disputer au « sieur R^me Abbé d'Aulx » qui était en procès avec lui. Ce procès est sans doute le même que celui dont l'Evêque de Genève parle ici, mais nous en ignorons l'issue et la durée.

prenes la peyne, je vous prie, de conduyre un jour M. l'advocat Gros (1) au logis de [monsieur l'] Abbé (2), affin qu'il luy face bien entendre l'estat du droit de son frere, curé de Lullin. Je vous en supplie, comme aussi de remettre le paquet ci joint a madame d'Aiguebelette (3).

Mais il faut que je vous laisse, car vous voyla glorieux avec ce bon seigneur qui vous cherit bien fort ; mais moy, je suis incomparablement

Vostre tres affectionné et humble confrere,

[FRANÇ^s, E. de Geneve.]

(1) Humbert Gros (voir le tome précédent, note (1), p. 83).

(2) « Au logis de *M. G...?, abbé,* » comme l'a imprimé Migne (tome VI, col. 1097), est un texte fautif. L'Autographe devait porter : « Monsieur l'Abbé » ou « Monsr l'Abbé ».

(3) Françoise-Melchionne du Four, femme de René de Chabod-Lescheraine, seigneur d'Aiguebelette. (Voir tome XIV, note (1), p. 393.)

CMXLIV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Pourquoi faut-il se confier à la Providence de Dieu.

Annecy, [1610-1613 (1).]

Voyla la lettre, ma tres chere Fille ; faites la fermer, et soyés bien ferme en la confiance que nous devons avoir en la providence de Dieu, laquelle, si elle vous prepare des croix, vous donnera des espaules pour les porter.

Vous sçaves d'ou me vient une si grande presse, et, Dieu aydant, en seres bien ayse.

(1) On peut hésiter pour l'attribution de ce billet; mais certains indices, comme le ton familier et cordial et les derniers mots en particulier, font songer à la Mère de Chantal plutôt qu'à toute autre destinataire.

L'appellation de « Fille » suggère la date que nous proposons.

CMXLV

A UNE COUSINE (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Exhortation à l'amour de Notre-Seigneur.

Annecy, [1611-1613 (2).]

. . . . . .

. . . . . (3) Ma tres chere Fille, releves le plus [que vous pourrez votre] cœur en Nostre Seigneur et le pousses tous-jours plus avant [en son très saint] amour. Nul ne sçait que je vous escrive, mays je [m'assure que] si nostre Mere et nos Seurs le sçavoyent, [elles vous écrirai]ent avec moy, ou elles me prieroyent de vous saluer, [vous aimant] toutes tres cordialement, sur tout nostre Mere.

[Priez pour] moy, qui suis

Vostre plus humble, tres affectionné
cousin et serviteur,

F., E. de Geneve.

. . . . . et me recommande a ses prieres.

. . . . . a Neci.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé Louis Pierre, ancien curé de Châtillon (Jura).

(1) La destinataire avait des relations très étroites avec la Visitation et sa Supérieure, et vivait tout proche d'une personne estimée du Saint. Parmi ses cousines, c'est la Sœur Louise de Ballon, Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine, qui vérifie le mieux ces conditions. (Cf. tome XIV, note (2), p. 129.)

(2) Aucun indice caractéristique pour fixer la date, sinon l'écriture, qui ne paraît pas postérieure à 1614 et qui se rapproche davantage de celle des années précédentes.

(3) Le haut de l'Autographe et toute la marge de gauche ayant été coupés, nous avons suppléé entre crochets [ ] les mots qui manquent, d'après le sens du contexte et la place qu'ils devaient occuper. Les points de suspension indiquent les lacunes qu'il n'a pas été possible de combler.

CMXLVI

AU PÈRE CLAUDE-LOUIS-NICOLAS DE QUOEX PRIEUR DE TALLOIRES (1)

Obligation pour un supérieur de réduire au devoir des sujets scandaleux. Circonstances qui aggravent la culpabilité des délinquants.

Annecy, [1611-1613 (2).]

Je souhaite tant le bien et l'honneur de vostre Monastere, que toutes les connoissances des choses contraires m'esmeuvent et me donnent du ressentiment de zele. J'ay sceu que les sieurs N. et N. (3) donnent tant de mauvaise odeur de leur jeunesse, que la puanteur en est arrivee jusques au Senat, lequel s'en veut remuer, si leur amendement ne previent. C'est, a la verité, une honte bien grande pour vous si les laïcs prennent la connoissance de la correction sur ceux du cors auquel on vous a donné pour chef ; mais ce sera encor quelque sorte de reproche pour moy qui vous y ay porté, si je ne surveille pas a vous assister, et sembleray estre coulpable de tout ce qui s'y fera, avec vous, bien qu'en verité, ni vous ni moy ne puissions pas tout empescher.

Tout cela mis ensemble, me fait vous prier et exhorter

(1) Le destinataire est sans aucun doute le prieur de Talloires, D. Claude-Louis-Nicolas de Quoex, que saint François de Sales avait mis à la tête du Monastère en 1609. (Voir tome XIV, note (1), p. 172, et cf. ci-dessus, note (2), p. 113.) On trouvera quelques détails intéressants sur son élection dans la Vie du Saint par le P. de la Rivière (1625), liv. III, chap. xv, xvi, et dans Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. VII, (éd. 1634, pp. 400, 401 ; éd. Vivès, tome II, pp. 42, 43).

(2) Comme on l'a vu ci-dessus, note (3), p. 113, le 25 octobre 1610, le sénateur de Buttet, expressément commis par un décret du Sénat du 11 septembre précédent, allait à Talloires pour assister l'Evêque de Genève et D. de Prades, vicaire de Savigny ; mais cette intervention avait pour but d'imposer la réforme à tous les Religieux qui voudraient ne pas quitter le monastère. La mauvaise conduite des deux moines que signale cette lettre dut éclater à une date postérieure ; celle que nous proposons paraît la plus vraisemblable.

(3) Parmi les noms des Bénédictins de Talloires qui figurent dans diverses pièces de l'époque, il est impossible de désigner les deux Religieux qui donnaient du scandale.

de vouloir apporter tout le soin et l'ordre que vous pourres pour reduire ces jeunes gens sur le train de leur devoir, et de me donner advis de leur estat, affin que je puisse rendre tesmoignage de vostre diligence comme de la mienne, et contenter ma conscience, laquelle me pressera par apres a prendre d'autres expediens, si vostre prudence, vigilance et justice ne suffit a la recipiscence de ces discoles, desquelz j'admire d'autant plus la dissolution, que leur naissance les devroit porter a la poursuitte des vertus et de la pieté conforme a leur vocation. L'aage les a peu couvrir jusques a present, mais la continuation les rend meshuy inexcusables.

Vous sçaves comme et combien tendrement je vous ayme, et particulierement; qui me fait croire que vous prendres cet advertissement aussi doucement qu'avec tres grande affection je vous fay la remonstrance, pour le bien de la Mayson ou Nostre Seigneur vous conserve, et laquelle il veuille rendre si pleine de sainteté que je sçay que vous le souhaittés avec moy, qui suis

Vostre tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

CMXLVII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Apologue du musicien devenu sourd, et la sainte musique d'une âme qui sert Dieu, sans joie, abandonnée entièrement au bon plaisir divin.

Annecy, [1612-1614 (1).]

. . . . . .

Je travaille a vostre Livre neufviesme (2) de l'*Amour de Dieu,* et aujourd'huy, priant devant mon Crucifix,

(1) La rédaction du *Traitté de l'Amour de Dieu* ayant été achevée dans les premiers jours de novembre 1614 (cf. ci-dessus, note (1), p. 123), le Livre IX pouvait être terminé au commencement de cette année, et même à la fin de 1613; toutefois, il n'est pas impossible que le Saint y ait déjà mis la main en 1612.

(2) On sait que dans ce Livre, le saint Docteur a eu principalement en vue

Dieu m'a fait voir vostre ame et vostre estat par la comparayson d'un excellent musicien *, né sujet d'un prince qui l'aymoit parfaitement, et qui luy avoit tesmoigné se plaire passionnement a la douce melodie de son luth et de sa voix. Ce pauvre chantre devint, comme vous, sourd, et n'oyoit plus sa melodie ; son maistre s'absentoit souvent, et il ne laissoit pas de chanter, parce qu'il sçavoit que son maistre l'avoit pris pour chanter (1).

* Vide *Tr. de l'Am. de Dieu*, l. IX, cc. IX, XI.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ms. original des *Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, conservé à la Visitation d'Annecy.

les dispositions intérieures de la Mère de Chantal. Il aurait pu aussi bien l'appeler « *notre* Livre, » puisque la Sainte, en parlant de son bienheureux Père, écrivait en 1623 à D. Jean de Saint-François : « Si Votre Révérence veut voir clairement l'état de cette très-sainte âme » sur son acquiescement à la volonté de Dieu, « qu'elle lise... les trois ou quatre derniers chapitres du neuvième Livre de l'Amour divin. » (*Ste J.-F. de Chantal, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, Plon, 1876, tome III, p. 250.)

(1) La suite de la lettre, qui ne nous a pas été conservée, devait sans doute développer la comparaison et en faire l'application à la destinataire.

CMXLVIII

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

Ce qui tenait occupé le Saint toutes les matinées ; l'emploi meilleur qu'il aurait voulu en faire. — « L'amour propre ne meurt jamais ; » ses fruits et ceux de la vraie charité. — Quel est le seul remède. — Les séparations pour les mondains et les amis de Dieu.

Annecy, [1613 ou 1614 (2).]

O pleust a Dieu, ma tres chere Fille, que ce fust le *Traitté de l'Amour* celeste qui me tinst occupé toutes

(1) La lettre semble s'adresser à une Religieuse de la Visitation, personne ne s'intéressant plus que les filles du saint Docteur à l'achèvement de son chef-d'œuvre. Ce que nous savons du caractère et des tendances de la Sœur Anne-Marie Rosset s'accorde assez bien avec les conseils renfermés dans ces pages. Serait-elle la destinataire ?

(2) A cause de l'allusion des premières lignes, cette lettre doit être de 1614

les matinees ! Il seroit bien tost achevé, et je serois bien heureux d'appliquer mon esprit a de si douces considerations. Mais ce sont des infinités de petites niaiseries, que le monde par force m'apporte tous les jours, qui me font de la peyne et de la fascherie et rendent mes heures inutiles. Neanmoins, tant que je m'en puis eschapper, je metz tous-jours quelque petite ligne en faveur de ce saint amour qui est le lien de nostre mutuelle dilection.

Or, venons a vostre lettre. L'amour propre peut estre mortifié en nous, mais il ne meurt point pourtant jamais ; ains, de tems en tems et a diverses occasions, il produit des rejettons en nous, qui tesmoignent qu'encor qu'il soit couppé par le pied, si n'est il pas desraciné. C'est pour cela que nous n'avons pas la consolation que nous devrions avoir quand nous voyons les autres bien faire ; car ce que nous ne voyons pas en nous ne nous est pas si aggreable, et ce que nous voyons en nous, nous est fort doux, parce que nous nous aymons tendrement et amoureusement. Que si nous avions la vraye charité qui nous fait avoir *un* mesme *cœur et une* mesme *ame* avec le prochain *, nous serions parfaitement consolés quand il feroit du bien.

* Act., IV, 32.

Ce mesme amour propre fait que nous voudrions bien faire telle et telle chose par nostre eslection, mais nous ne la voudrions pas faire par l'eslection d'autruy, ni par obeissance ; nous la voudrions faire comme venant de nous, mais non pas comme venant d'autruy. C'est tous-jours nous mesmes qui recherchons nous mesmes, nostre propre volonté et nostre amour propre. Au contraire, si nous avions la perfection de l'amour de Dieu, nous aymerions mieux faire ce qui est commandé, parce qu'il vient plus de Dieu et moins de nous.

Quant a se plaire plus a faire des choses aspres qu'a les voir faire aux autres, ce peut estre ou par charité, ou

au plus tard. (Voir ci-dessus, note (1), p. 128.) D'autre part, ces « infinités de petites niaiseries » paraissent viser les contradictions et les ennuis sans nombre que le Saint eut à subir à la suite de l'affaire Berthelot, depuis le mois de mars 1613 (cf. le tome précédent, note (3), p. 327) : de là, notre date simplement approximative.

par ce que, secrettement, l'amour propre craint que les autres ne nous esgalent ou surmontent. Quelquefois nous nous mettons plus en peyne de voir mal traitter les autres que nous, par bonté de naturel ; quelquefois c'est par ce que nous croyons d'estre plus vaillans qu'eux et que nous supporterions mieux le mal qu'eux mesmes, selon la bonne opinion que nous avons de nous. Le signe de cela, c'est qu'ordinairement nous aymerions mieux avoir les petitz maux que si un autre les avoit ; mais les grans, nous les aymons mieux pour les autres que pour nous. Sans doute, ma chere Fille, ce qu'on a repugnance a s'imaginer le rehaussement des autres, c'est parce que nous avons un amour propre qui nous dit que nous ferions encor mieux qu'eux, et que l'idee de nos bonnes propositions nous promet des merveilles de nous mesmes et non pas tant des autres.

Au bout de tout cela, sçaches, ma vrayement tres chere Fille, que ce que vous aves ne sont que des sentimens de la portion inferieure de vostre ame ; car je m'asseure que vostre superieure portion desadvoue tout cela. C'est le seul remede qu'il y a, de desadvouer les sentimens, invoquant l'obeissance et protestant de la vouloir aymer non obstant toute repugnance, plus que non pas la propre eslection, louant Dieu par force du bien que l'on void en autruy et le suppliant de le continuer ; et ainsy des autres.

Il ne se faut nullement estonner de treuver chez nous l'amour propre, car il n'en bouge. Il dort quelquefois comme un renard, puis, tout a coup, se jette sur les poules. C'est pourquoy il faut, avec constance, veiller sur luy, et avec patience et tout doucement se defendre de luy. Que si quelquefois il nous blesse en nous desdisant de ce quil nous a fait dire, en desadvouant ce quil nous a fait faire, nous sommes gueris.

Or je ne vis que passamment la dame qui devoit venir pour faire sa confession generale, et avec des yeux tout moistes d'avoir laissé sa fille (1) ; car les gens du monde

(1) Il est difficile de désigner les deux personnes mentionnées ici. Les Annales du 1er Monastère n'ont conservé le nom d'aucune prétendante reçue

[se] laissent en se laissant, mais ceux de Dieu ne se laissent jamais, ains sont tous-jours unis ensemblement avec leur Sauveur.

Dieu vous benisse, ma chere Fille.

Revu sur une copie conservée à Turin, Archives de l'Etat.

en 1613, et parmi celles de 1614, on peut proposer seulement la Sœur de Mouxy ou la Sœur de Livron, comme ayant été accompagnées par leur mère à leur entrée à la Visitation. Toutes deux prirent l'habit le 2 juillet.

ANNÉE 1614

CMXLIX

A MADAME D'ESCRILLES (1)

Quand faut-il s'abandonner entièrement entre les bras de la Providence. — Comment parler des personnes qui nous ont fait tort. — Ce qui est plus efficace contre le mal que le ressentiment.

Annecy, 7 janvier 1614.

Ma Seur tres chere et tous-jours de plus en plus tres chere Seur,

Je viens tout maintenant de recevoir les deux lettres que vous avies confiees a Mme de Trevernay (2), et une autre par laquelle elle me specifie la qualité de vostre desplaysir, que je vois estre grandement fascheux pour la multitude des accidens qui semblent attachés aux sujetz dont il vous est arrivé.

Ma tres chere Seur, ces brouillardz ne sont pas si espais que le soleil ne les dissipe. En fin, Dieu qui vous a conduite jusques a present, vous tiendra de sa tres sainte main *; mais il faut que vous vous jetties, avec un total abandonnement de vous mesme, entre les bras de sa providence, car c'est le tems desirable * pour cela. Se confier en Dieu emmi la douceur et la paix des prosperités, chacun presque le sçait faire; mais de se remettre a luy entre les orages et tempestes, c'est le

*Cf. Ps. CXXXVIII, 10.

* II Cor., VI, 2.

(1) Marie de Mouxy, veuve d'Escrilles (voir le tome précédent, note (1), p. 278), encore jeune et belle, était fort recherchée. Son désir de la vie religieuse, traversé par mille embarras, justifie bien les conseils du Saint; le « desplaysir grandement fascheux » dont il parle doit viser quelque calomnie. Toutes ces circonstances la désignent comme destinataire.

(2) Péronne de Montfalcon, femme de Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay, était belle-sœur de Mme d'Escrilles.

propre de ses enfans ; je dis, se remettre a luy avec un entier abandonnement. Si vous le faites, croyes moy, ma chere Seur, vous seres toute estonnee de merveille, qu'un jour vous verres esvanouis devant vos yeux tous ces espouvantailz qui maintenant vous troublent. Sa divine Majesté attend cela de vous, puisqu'elle vous a tiree a soy pour vous rendre extraordinairement sienne.

De cet homme sur lequel vous penses devoir estre jettee une partie de la faute, parlés en peu et consciencieusement ; c'est a dire, ne vous estendes gueres en vos plaintes et n'en faites pas souvent ; et quand vous en feres, n'asseures rien qu'a mesure que vous aures de la connoissance ou conjectures de la faute, parlant douteusement des choses douteuses, plus ou moins, selon qu'elles le seront.

Je vous escris du tout sans loysir, en un jour le plus embarrassé que j'aye eü il y a long tems. Je suppleeray de plus en plus, s'il plaist a Dieu, priant pour vostre repos et consolation. Apaises tant que vous pourres, doucement et sagement, les espritz de messieurs vos parens. Helas ! en telles occasions, la dissimulation guerit plus de mal en une heure que les ressentimens en un an. Dieu doit faire le tout ; c'est pourquoy il l'en faut supplier.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Seur, ma Fille. Je suis tres parfaitement,

Vostre plus humble frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 7 janvier 1614.

CML

AU PÈRE NICOLAS DE SOULFOUR, ORATORIEN

Envoi de lettres pour l'Evêque de Bazas et pour M. de Fontaines. — Attachement du Saint pour la Congrégation de l'Oratoire ; il désire en connaître les règlements. — Le *Traitté de l'Amour de Dieu* l'empêche d'entreprendre un travail qui lui est proposé.

Annecy, 10 janvier 1614.

Monsieur,

C'est a vous aussi a qui j'addresse mes responses a Monseigneur de Bazas (1) et a monsieur de Fontayne Duboys (2), et ce sera a vous, sil vous plait, de leur faire

(1) Fils de noble Eméric, sénéchal de Bazas et comte de Barraut, Jean Jaubert de Barraut fut nommé à l'âge de dix-huit ans abbé de Solignac, près Limoges. Il prit possession de l'abbaye par procureur, le 2 mai 1601, et s'occupa tout de suite d'en réparer les ruines et d'y introduire la réforme. Consacré à Rome évêque de Bazas par le Cardinal de la Rochefoucault (août 1612), ses talents et sa piété l'avaient d'abord fait choisir pour aller servir Henriette d'Angleterre comme grand aumônier ; mais un autre prélat obtint l'emploi. De 1621 à 1631, il publia à Bordeaux plusieurs éditions d'un ouvrage, *Erreurs et faussetés*, qui réfutait le *Bouclier de la foi* de Pierre du Moulin. En 1630, Mgr Jaubert était transféré à l'archevêché d'Arles ; son abbaye, depuis 1635, lui servit de résidence plusieurs mois de l'année. C'est là qu'on venait le consulter de toutes parts, tant ses lumières et son zèle avaient popularisé son nom. Il décéda à Paris le 31 juillet 1643. L'Archevêque avait établi dans sa ville (14 juillet 1633) les Religieuses de la Visitation ; il fut aussi l'un des premiers et des principaux organisateurs de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement, cette création de génie dont les efforts devaient aboutir à la restauration du catholicisme dans tout le royaume. (Voir J. Aulagne, *La Réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges*, Paris, 1906.)

(2) Antoine du Bois, seigneur de Fontaines-Marans près de Tours, remplit d'honorables fonctions à la cour de Charles IX et de Henri III. D'accord avec sa femme, Marie Prudhomme, sœur de la chancelière de Sillery, il se retira dans sa terre à l'avènement de Henri IV, pour servir Dieu et les pauvres. M. de Bérulle, en 1603, fit visite au pieux gentilhomme et décida l'une de ses filles à entrer dans l'Ordre du Carmel, qu'elle devait illustrer par ses grandes vertus, sous le nom de Sœur Madeleine de Saint-Joseph. (Cf. tome XII, note (4), p. 198.) M. de Fontaines procura en 1608 la fondation des Carmélites de Tours, et celles-ci aidèrent les Oratoriens à s'établir dans la même ville le 27 septembre 1615. Devenu veuf, Antoine du Bois embrassa l'état ecclésiastique, reçut la prêtrise à l'âge de soixante-cinq ans, et en comptait soixante-dix-huit quand il se rangea sous la discipline de l'Oratoire. Il mourut à Paris le 29 avril 1627, dans une extrême vieillesse, chez les Oratoriens de la rue Saint-Honoré. (Voir *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire... par le P. Batterel*, publiés par A. M. P. Ingold, Paris, 1902.)

aggreer mes intentions, puisque vous leur aves donnees celles quilz ont de m'aymer. Cependant, selon vostre conseil, je touche un mot, au dernier, d'encouragement a l'erection d'une mayson de la Congregation a Tours (1); Congregation que j'ay dedans le cœur, devant, je pense, que ni monsieur de Berule ni vous, mays Congregation dedans le cœur delaquelle je ne suis pas digne d'estre, et desirerois neanmoins bien d'avoir quelque place (2). Dites moy cependant, avant que je sorte de ce propos : seroit ce une grande et blasmable curiosité de desirer de sçavoir un peu plus de particularités de l'establissement et maniere de vivre d'icelle (3)? car voyes vous, je crains de vous le demander et j'ay peyne de m'en empescher. C'est asses a un vieux entendeur et qui m'ayme fortement.

Au reste, Monseigneur de Bazas me propose un petit travail, que je ferois des maintenant de bon cœur, recevant comm' inspiration son desir ; mais je suis encor un peu attaché a un *Traitté de l'Amour de Dieu*, lequel j'estimerois *piaculum* (4) de laisser maintenant imparfait, puisqu'il ne me faut plus que je ne sçai combien de moys pour l'envoyer au monde (5). Faites luy donq, je vous supplie, treuver bon l'advis que je luy presente, mais dont je ne l'ose presser, que quelqu'autre face cett'autre

(1) Voir la note précédente.

(2) Ici nous avons la preuve que saint François de Sales avait devancé, au moins par l'idée et le désir, le fondateur de l'Oratoire. (Voir tome XIV, note (1), p. 207.) Au dire de Habert, historien du Cardinal de Bérulle (Paris, 1646, liv. II, chap. III), l'Evêque de Genève aurait prié « Sa Sainteté de luy permettre... de quitter pour un temps son diocese, afin de venir ayder à establir cette nouvelle Congregation... Pour se consoler de n'avoir peu venir en cette Societé, » il y envoyait « les autres de toutes parts, et » publiait hautement « qu'il n'y avoit rien de plus saint ny de plus utile en l'Eglise de Dieu. »

(3) Personne ne pouvait mieux satisfaire la curiosité du Saint que son destinataire ; M. de Soulfour, né en Savoie, avait connu M. de Bérulle par l'entremise de l'Evêque de Genève. Durant le séjour qu'il fit à Rome (1610-1613), il s'employa très activement pour obtenir la Bulle d'institution de l'Oratoire, et avant la fin de 1613, il entrait dans la Congrégation; il avait alors soixante-quatre ans. (Cf. tome XIII, note (1), p. 284, et ci-dessus, p. 44.)

(4) C'est-à-dire « un crime. »

(5) L'impression du *Traitté* ne fut achevée qu'à la fin de juillet 1616. (Cf. tome IV, pp. XI, XIV, XV.)

besoigne. Helas ! je vous asseure, mon bon Monsieur, que je suis tellement accablé d'affaires, ou plustost d'empeschemens, qu'a peyne puis-je derober ça et la des quartz d'heure pour employer a ces escrittures spirituelles.

Or sus, *salutem* a tous ceux qui m'ayment, de vostre connoissance, et mille benedictions a Dieu du repos quil vous a donné en cette sainte Societé. Je suis immortellement,

Monsieur,

Parfaitement vostre humble serviteur et frere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Vous sçaures que le bonhomme M. Nouvelet s'en est allé lethargique (1) ; ce sera charité de le recommander a Nostre Seigneur.

X janvier 1614, a Neci.

Faites-moy sçavoir, je vous prie, le tiltre de la Congregation (2), affin que je sache mettre la superscription convenable ; et bien humble salutation a Mlle Acarie.

A Monsieur
Monsieur de Soulfour.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, chez les Dames de Saint-Maur.

(1) Le chanoine Claude-Etienne Nouvellet, décédé à Annecy, avait été inhumé à l'église Saint-François le 7 octobre 1613. (Voir tome XII, note (1), p. 47.)

(2) Dans la Bulle du 10 mai 1613 mentionnée à la note (3) de la page précédente, Paul V avait approuvé la nouvelle Société sous le nom de « Congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ en France. » (Houssaye, *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, Paris, 1874, p. 48.)

CMLI

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

Salutations affectueuses envoyées au destinataire de passage à Lyon. — Le Saint s'excuse de ne pouvoir accepter l'invitation de prêcher à Toulouse.

Annecy, 10 janvier 1614.

Monseigneur,

Je vous vay rencontrer en esprit au passage que vous deves faire a Lion (1); et ces quatre paroles vous asseureront, sil vous plait, que sil m'estoit aussi aysé de me porter moy mesme sur le lieu en effect, comm'il l'est a ce porteur, vous me verries, plein de joye et d'amour, le plus empressé de tous autour de vous. Il ny a remede, il faut accommoder nos souhaitz a nos necessités, d'ou qu'elles viennent.

J'ay toute ma vie grandement prisé la ville de Thoulouse, non pour sa grandeur et noblesse, mays, comme dit saint Chrisostome de son Constantinople *, a cause du service de Dieu qui y est si constamment et religieusement maintenu. Et pensés, Monseigneur, de quel cœur je voudrois les servir (2); mays vous sçaves mes liens, que rien jusques a present n'a peu rompre (3). Sil vous

* Sermo post redit. a priore exsilio. (Mig., Patr. Græc., LII, col. 444.)

(1) Mgr Fenouillet allait probablement donner le Carême à Paris, où il devait retrouver « le grand et parfait ami. » (Voir la page suivante.)

(2) « Les peuples de Thoulouse, grandement pieux et devots, desiroient avec passion » que le Serviteur de Dieu « y alat prescher un Caresme. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), dépos. de Claude Chaffarod, ad art. 27.) Sans doute, les membres du Conseil de Ville ou du Parlement chargèrent l'Evêque de Montpellier de présenter leur requête à saint François de Sales; M. Le Mazuyer, qui s'était lié d'amitié avec le Bienheureux au pays de Gex, ne devait pas être le moins désireux de le revoir et de l'entendre. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 295.)

(3) En effet, le duc de Savoie, inflexible, s'obstinait toujours à interdire les chaires de France au grand Evêque.

plait donques respondre a la demande que vous ont faite de moy ces seigneurs de cette ville la, je vous supplie tres humblement de leur faire sçavoir que ce n'est ni faute d'estime que je face de leurs merites, ausquelz je ne sçaurois jamais correspondre, ni faute de pouvoir que vous ayes sur moy, qui suis tres entierement vostre, mays faute de pouvoir que j'aye moy mesme sur moy mesme, que je ne seconde pas leurs desirs, plus honnorables cent fois pour moy que je ne devrois prætendre.

Au demeurant, Monseigneur, quand vous seres avec le grand et parfait ami (1), resouvenes vous parfois de moy, car ce m'est un playsir incomparable de m'imaginer que ne pouvant jouir du bonheur de vostre presence, je ne laisse pas de vivre en vostre bienveuillance de tous deux.

J'escris sans loysir, mays plein de l'invariable affection que j'ay d'estre sans fin,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

x janvier 1614.

Je fis response a Monseigneur de Dol (2) des le moys passé.

A Monseigneur
Monseigneur le R^me Evesque de Montpelier.

Revu sur une copie de l'Autographe, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Antoine des Hayes.
(2) Mgr Antoine de Revol (voir ci-dessus, note (4), p. 69).

CMLII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Saint François de Sales se sent pressé d'activer la rédaction de son grand ouvrage.

Annecy, 11 janvier 1614.

Nostre interieur n'a plus de resistance ; il faut que la crainte et la paresse de l'homme exterieur cede a la volonté victorieuse de notre Maistre qui veut que, tout froid et tout glacé que je suis, j'escrive de son saint amour. Contés ce jour pour celuy auquel je commence d'y employer tous les momens que je pourray tirer de la presse de mes autres devoirs, et invoqués incessamment sur moy l'amour du divin Amant (1).

Revu sur un ancien Ms. de l'*Année Sainte de la Visitation*, conservé au Monastère d'Annecy.

(1) Voir ci-dessus, p. 136, et *Année Sainte de la Visitation*, tome I, p. 257.

CMLIII

A LA MÊME

Le Saint ménage à sa chère Congrégation la bienveillance du Conseil de Ville d'Annecy. — Pourquoi il ne veut pas qu'on demande de sa part du beau papier à M. Rolland.

Annecy, [vers mi-janvier] 1614 (1).

Ma tres bonne Mere,

Voyla vos lettres corrigees. Il les faut faire escrire

(1) Le 11 janvier 1614, notre saint Docteur résolut de donner tous ses loisirs à son cher travail (voir le billet précédent) : cette circonstance sert à

aujourdhuy (1), et outre cela, escrire a madame la Comtesse de Tournon (2), et luy faire un article par lequel vous luy dires qu'elle face prier Monseigneur de Nemours, au nom de Madame la Serenissime infante Duchesse de Mantoüe, d'escrire a messieurs du Conseil de cette ville (3) qu'en toutes occurrences, ilz ayent vostre Congregation en speciale recommandation. Hier au soir je parlay encor a l'un des sçindiques, qui me promit de haster l'affaire le plus qu'il se pourra.

Si vous n'aves pas du beau papier pour escrire, envoyes en prendre vers M. Rolland, mais a vostre nom, car si c'estoit au mien il se courrouceroit, parce que j'en ay trop despensé la semaine passee (4).

Ma tres chere Mere, que Dieu face toute sainte, je vous donne mille fois le bonjour. *Amen.* Et vay travailler tant que je pourray sur le livre (5).

préciser la date, d'ailleurs confirmée par d'autres particularités dont il sera parlé dans les notes suivantes.

(1) Il s'agit très probablement des lettres de remerciement à l'Infante et au duc de Savoie, pour la protection promise à la Congrégation. (Cf. ci-dessus, pp. 106-108.) Il nous reste la minute de l'une de ces lettres, corrigée par le Saint, adressée à Charles-Emmanuel. (Voir à la fin du volume.)

(2) Philiberte de Beaufort, femme du comte Prosper-Marc de Tournon, chargée par la duchesse de Mantoue de l'avertir de tout ce qu'elle pourrait faire en faveur de la Visitation. (Voir à l'Appendice II, les lettres de la princesse et du duc de Savoie.)

(3) A la Délibération du 16 janvier 1614, assistaient : « Noble et spectable sieur Pierre Delale (de l'Alée), docteur es drois, Pierre de Thoire, Jean Thomas et Charles Trombert, scindics; spectable sieur Claude-François Arpiaud, advocat de ville, François Paccot, tresorier; noble et spectable sieur Jean Flocard, advocat, noble Jean Crochet, Bernard Dupuis, François Marvin, Guillaume Falcaz, Aymé Mignon, Jean Tardy, Nicolas Panisset, Pierre-Loys Garbillon, Serge Saget, Antoine Vallefrey, Humbert Falquet, Aymé Curlet. » (Reg. des Délib. municip. d'Annecy.) Tous les susnommés étaient, pensons-nous, membres du Conseil de Ville.

(4) « Franc et fidele comme l'or, » Rolland fut pendant plus de vingt-cinq ans « le Joseph de la maison du sainct Evesque, trenchant, couppant et ordonnant de tout sans contradiction. » (P. de la Rivière, *La Vie de l'Illme et Rme François de Sales,* 1625, liv. IV, chap. IX.) Il était de ces serviteurs qui se font pardonner l'importunité de leurs ingérences par la sincérité même de leur dévouement. Plus d'un, parmi ses domestiques, murmurait des libéralités du Saint, mais, de tous, Georges Rolland se montrait le plus regardant et le plus parcimonieux parce qu'il avait, avec le soin et la charge de la bourse, la surintendance des affaires de la maison. (Cf. tome XI, note (2), p. 117.)

(5) Le *Traitté de l'Amour de Dieu.*

Il faut attendre de plier les lettres, car François ira faire cet office comme il faut ; car je ne puis y aller moy mesme (1).

(1) Cacheter les lettres, au temps passé, alors qu'on ne connaissait pas l'usage des enveloppes, c'était presque un art, et en tout cas, une fonction. Le Bienheureux, nous dit Michel Favre (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 48), « employoit » à cela « la main du premier valet de chambre. »

Ce titre de « premier homme de chambre » appartint pendant plus de vingt ans à François Favre, fils de Pierre Favre et d'Andrée Marquet. Il fut ainsi, dès le début de l'épiscopat de saint François de Sales, le témoin quotidien le plus fidèle de sa vie intime. Sa déposition faite au cours des deux Procès est d'une ingénuité touchante; cet homme au cœur simple décrit les hautes vertus de son bon maître et le mystère de sa vie intérieure. avec une aisance et une propriété de termes qui feraient envie à plus d'un hagiographe. « Je le sçay, parce que j'estois present, » c'est la formule qui conclut la plupart de ses témoignages et leur donne tant de prix. Tout pénétré de l'idée qu'il servait un saint, François conservait soigneusement des coffres entiers de vêtements usés : « Je prevois, » disait-il, « qu'un jour tout cecy sera des reliques. » On connaît la plaisante histoire de ce serviteur de l'Evêque de Genève que celui-ci surprit écrivant furtivement à « une jeune veuve, vertueuse et riche, » pour lui demander sa main. « Vous ny entendez rien, » lui dit-il après avoir lu la lettre, et, sur l'heure, il en fit une à laquelle manquait la seule signature. « Copiez cela, » ajouta le débonnaire Prélat, « mettez y vôtre nom et l'envoyez, et vous verrez que tout ira bien. » Le bon serviteur qui rencontra ce jour-là un si habile et complaisant secrétaire, est précisément François Favre. Méraude Gard, c'était le nom de la veuve, se laissant persuader par le saint Evêque, agréa l'idée de passer à de secondes noces (1); toutefois le mariage n'eut lieu qu'après la mort du Bienheureux. Dans le Ier Procès (18 septembre 1627), le déposant s'intitule « bourgeois et marchand drappier » d'Annecy. Quand il témoigna au IIe Procès, il avait quatre-vingts ans, et remplissait alors l'office de châtelain de l'évêché, tout ému encore au souvenir des grands exemples de sainteté qu'il avait eus sous les yeux en servant l'un après l'autre, Mgr de Granier, le Serviteur de Dieu, son frère Jean-François de Sales, Dom Juste Guérin et Charles-Auguste de Sales. (D'après sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I, II), et le *Ms. de la Mère Greyfié sur la Vie de St François de Sales*, Archives de la Visitation d'Annecy.)

(1) Jacques Clavel, son premier mari, avait été « soubterré le seze octobre 1622. » (Reg. par. d'Annecy.)

CMLIV

A LA MÊME

Un triduum de prières. — Souhait d'unité.

Annecy, [vers le 20] janvier 1614 (1).

Voyla donq, ma tres chere Mere, ma Fille, les Pseaumes : vous en pourres prendre, ou les troys derniers pour tous les trois jours, ou varier de trois en trois pour chasque jour.

Cependant, quel contentement a ma pauvre ame de vous saluer encor un peu par cett'occasion ! vous, dis-je, ma tres chere Mere, que mon ame cherit comm'elle mesme. Dieu soit a jamais l'unique ame de nostre unique vie et l'unique vie de nostr'uniqu'ame.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme Revel de Mouxy, à Brest.

(1) Le 22 décembre 1613, la duchesse de Mantoue avait sollicité, en écrivant à la Mère de Chantal, « les devotes oraisons des ames religieuses. » (Voir sa lettre à l'Appendice II.) Ce n'est pas sans raison que Marguerite de Savoie demandait alors des prières. Depuis la guerre du Montferrat, le Piémont traversait une période de calamités. Au mois de janvier 1614, à peine avait-on quelque espérance de paix. (Cf. ci-après, note (6), p. 144.) C'est sans doute pour répondre au pieux désir de la princesse, que le Saint aura ordonné des prières à ses filles : d'où la date que nous attribuons à ces lignes; elle est justifiée par le rapport de leur contenu avec la lettre suivante.

CMLV

A LA MÊME

Plusieurs visiteurs ont empêché le Saint d'aller voir la Mère de Chantal. — Il se promet de célébrer avec elle, le lendemain, l'anniversaire de sa naissance et de dire la Messe à la Visitation.

Annecy, 22 janvier 1614 (1).

Que diray-je plus ma tres chere Mere? En somme, il

(1) La fête de sainte Emérentienne fixe le quantième du mois pour cette lettre écrite la veille, c'est-à-dire le 22 janvier. Quant à l'année, 1614 est

faut acquiescer a la Providence de Dieu en ces petitz momens quil faut employer tantost en ceci, tantost en cela, au prejudice de l'extreme desir que j'ay de voir ma pauvre tres chere Mere. J'allois : M. Flocard (1) et M. de Conflens (2) me sont venu parler de vos affaires. Quand ilz m'ont laissé, j'alloys de rechef ; il m'a falu arrester avec les deputés d'un Monastere qui est de ma charge, qui me sont venu proposer leurs necessités pour continuer leur reforme. Quel moyen de refuser cette si bonne audience a des gens qui viennent pour Dieu, et de deux journees loin, pour une si bonne affaire (3) ? Le cœur de ma Mere, comme le mien propre, se fut courroucé et mutiné si, pour tel sujet, je n'eusse renoncé a son contentement qui est le mien mesme.

Mays demain, o c'est le jour de sainte Emerentienne et de la naissance de ma Mere ; Dieu ne permettra pas que je sois ainsy retenu, car mesme j'ay a conferer avec elle de choses qui sont pour son Amour divin (4) et asseurer la partie. Il faut aller dire la Messe pour cette Mere aupres d'elle, et elle l'oüyra cordialement des sa chambre (5), affin qu'elle et moy, d'un cœur, d'un esprit et d'un'ame, offrions a sa divine Majesté la suite de nostre vie, pour consacrer a son service tous les instans qui nous en restent. Cependant, je vay a la priere que nous esperons de convertir bien tost en action de graces pour la paix (6).

la date la plus vraisemblable, à cause des prières et de l'espoir pour la paix. (Voir le billet précédent et la note qui l'accompagne.) Par l'écriture et l'apparence des deux Autographes, on juge qu'ils sont de la même époque.

(1) Sans doute Barthélemy Floccard, docteur ès-droits, conseiller du duc de Nemours et collatéral au Conseil de Genevois. Il sera destinataire plus tard.

(2) Antoine de Boëge, seigneur de Conflans (voir tome XIV, note (2), p. 391).

(3) En raison du long voyage, on peut croire que cette députation venait de Sixt. (Voir les tomes XI, note (1), p. 316; XII, note (1), p. 226; XIII, note (2), p. 169.)

(4) Voir p. 140, le billet du 11 janvier.

(5) La Mère de Chantal devait être souffrante en ce temps-là.

(6) La paix espérée ne dura pas; l'arbitrage proposé par le marquis d'Ynoyosa ne fut pas agréé des Mantouans, et le président Favre, qui devait défendre juridiquement les droits de son prince à Milan, devant un conseil d'arbitres, revint en Savoie le 5 mars 1614, sans avoir pu remplir sa mission. (Cf. Mugnier, *Hist. du Président Favre*, Paris, 1902-1903, p. 395.)

Bonsoir, ma tres chere Mere; reposes bien nostre cœur sur la poitrine de nostre Sauveur. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de San Remo (Italie).

CMLVI

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Le Duc ayant agréé le projet de confier aux Barnabites le collège de la ville, est supplié de le faire réussir.

Annecy, 25 janvier 1614.

Monseigneur,

L'esperance que ce peuple de Neci et de Genevoys a conceüe de voir ce college (1), qui est maintenant presque en friche, remis a la Congregation des Peres Barnabites (2), n'a ni rayson ni fondement que sur la bonté

(1) Le collège Chappuisien, fondé à Annecy par Eustache Chappuis. (Voir tome XIV, note (1), p. 291.)

(2) Cette Congrégation doit son origine à saint Antoine-Marie Zaccaria, qui en jeta les fondements à Milan en 1534, avec le concours de Barthélemy Ferrari et de Jacques Morigia. L'année suivante, Paul III exempta de la juridiction des Ordinaires la nouvelle famille religieuse et la plaça sous la protection du Saint-Siège. En 1538, la Maison principale de l'Institut se fixa dans un ancien monastère de Milan, à côté de l'église Saint-Barnabé, d'où le nom de *Barnabites* donné à ces Religieux. On les appelle aussi *Clercs réguliers de Saint-Paul,* soit par la volonté du Fondateur, soit par une disposition du Souverain Pontife qui les avait approuvés. La Congrégation se proposait, comme fin principale, la prédication, l'instruction de la jeunesse et tout ce qui pouvait contribuer au salut du prochain. Grégoire XIII en sanctionna les Constitutions par un Bref du 7 novembre 1579. Dès les débuts du XVIIe siècle, les Barnabites s'étaient concilié autant par leur zèle que par leurs talents, la faveur des princes catholiques, en Allemagne, en France, en Savoie. Cet Ordre a donné, et jusque dans notre temps, à l'Eglise et aux lettres, des hommes très remarquables. Restauré depuis 1815, il eut en 1897 la gloire de voir son Instituteur inscrit au catalogue des Saints.

Un des premiers historiens de saint François de Sales, le P. de la Rivière (*Vie*, etc., 1625, liv. III, chap. XX), a noté sa spéciale affection pour les Clercs de Saint-Paul, « à cause, » dit-il, « de la doctrine, candeur et simplicité qu'il recognoissoit en eux. Donc il les hantoit fort familierement, et conversoit avec eux ne plus ne moins que s'il eust esté l'un d'entre eux. Il disnoit souvent en

paternelle de Vostre Altesse Serenissime, laquelle en a eu aggreable le projet (1), non seulement par ce quil estoit propre pour le proffit publiq temporel de ses tres humbles sujetz, mais aussi pour l'utilité quil rapporteroit au salut des ames. A cett' occasion, Monseigneur, je supplie de rechef Vostre Altesse Serenissime, en toute humilité, de le faire puissamment reuscir a la gloire de Dieu (2), que je prie incessamment la vouloir a jamais prosperer, et suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Neci, le XXV janvier 1614.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

leur reffectoir et disoit gracieusement qu'il estoit Barnabite, c'est à dire fils de consolation. » « Quand le Bienheureux allait dehors, » remarque l'*Année Sainte* (tome VI, p. 754), « il remettait volontiers ses enfants spirituels à ces bons Pères pour les confesser et diriger. — Ces jeunes plantes cultivées par vos soins, croîtront si fort en mon absence, » leur disait-il, « qu'à mon retour j'aurai peine à les reconnaître. » Mais pour savoir tout le bien que l'Evêque de Genève pensait de ces dignes Religieux, et qu'il en attendait, il faut lire la lettre du 6 novembre 1617, pleine des louanges les plus délicates et les plus décisives.

(1) Lors de son passage à Turin (fin avril 1613), François de Sales avait su intéresser le duc de Savoie au malheureux état du collège d'Annecy. Le prince lui ayant recommandé les Barnabites, comme très capables de servir son dessein, il exposa son projet et son désir au P. Général de l'Ordre dans les entretiens qu'il eut avec lui à Milan, les 27 et 28 avril. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 1.) Dom Mazenta accorda tout ce que demandait le saint Evêque.

De retour à Annecy, recevant le 27 mai suivant, « le compliment de felicitation de la Ville qui etoit allee en cors lui faire la bienvenue, » le Bienheureux « parla a ces Messieurs si efficacement, que dans cette seule et premiere visite, il tira le consentement verbal de tous pour l'etablissement des Reverends Peres Barnabites dans le college de ce lieu. » (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*, 27 mai.)

(2) Les Barnabites furent mis en possession du collège Chappuisien le 5 juillet 1614. (Cf. ci-après, la lettre du 8 juillet au duc de Savoie.)

CMLVII

A M. PHILIPPE DE QUOEX

La réforme de Talloires et l'affaire de Mme des Gouffiers. — Nouvelles et commissions pour Rome. — Instructions à suivre dans une négociation auprès des Congrégations romaines.

Annecy, 27 janvier 1614.

Monsieur,

Mais je vous remercie infiniment de la douceur avec laquelle vous recevés mes intentions (1) qui, en verité, ne sont que sinceres et de servir nostre commun Maistre. Mays c'est trop dit entre nous qui, a mon advis, nous connoissons trop bien l'un l'autre, pour avoir besoin ni d'excuses, ni de paroles en telles occurrences.

J'ay receu la lettre de Monseigneur le Cardinal Borghesio (2), et on ne touche nullement au proces despuis vostre despart (3). Mgr le Nonce (4) me commanda de

(1) Voir ci-dessus, p. 113, la Lettre CMXXXVII au même, dans laquelle le Saint expose ses vues sur la réforme de Talloires.

(2) Scipion Caffarelli, fils de Marc-Antoine Caffarelli et de Hortense Borghese, sœur du Pape Paul V, naquit en 1576. Son oncle l'adopta, lui donna son nom et le fit cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone, le 18 juillet 1605. Grand pénitencier, puis archiprêtre des basiliques de Latran et du Vatican en 1609, bibliothécaire apostolique, préfet de la Signature de grâce, légat d'Avignon, le Cardinal Borghese devint en 1610 archevêque de Bologne, résigna ce siège en 1612, reçut en 1629 l'évêché de Sabine et mourut à Rome le 2 octobre 1633. Il fut inhumé à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle qui porte son nom. Aussi libéral que riche, il employa ses immenses revenus à restaurer les églises, celles surtout dédiées à la Sainte Vierge, à créer des monastères, etc. Son affabilité, ses manières aimables lui gagnèrent tous les cœurs et le firent nommer « les délices de Rome. » Comme Secrétaire d'Etat, il joua un grand rôle dans les affaires religieuses de son temps, ainsi que l'atteste sa correspondance avec les diverses Nonciatures, conservée aux Archives Vaticanes. (D'après Ciaconius, *Hist. Pontif. et Card.*, 1677, tom. IV, et Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, 1840, vol. VI.)

Voir à l'Appendice I, la lettre que le Cardinal adressait à saint François de Sales le 28 décembre 1613, et celle du 22 août 1614.

(3) Saint François de Sales fait allusion au procès entre les Feuillants et les Bénédictins de Talloires. (Voir ci-dessus, note (3), p. 113, et note (2), p. 115.)

(4) Mgr Pierre-François Costa, Nonce à Turin (voir tome XIII, note (1), p. 251).

luy dire au vray l'estat present du monastere de Talloyre, ce que j'ay fait tant quil m'a esté possible (1). C'est maintenant a la providence de Dieu de decretter, et a nous d'attendre en paix et reverence ce quil luy plaira de faire reuscir, avec resignation de nostre volonté en la sienne tressainte.

J'escris pour l'affaire de Mme de Gouffier (2), une lettre au Cardinal Bellarmin (3), un' autre au Cardinal Lante (4), qui sont deux colonnes de mes esperances pour toutes les affaires de deça, et la 3e a la Congregation *de Vescovi* (5). Celle du grand Cardinal Bellarmin est fort ample, et peut estre trop ; vous pouves, sil vous plait, en extraire un memorial pour presenter au Cardinal Lante et a la Congregation. Que si Dieu gratifie cette bonne ame, je pense quil sera a propos de faire commettre ou

(1) Le Nonce avait promis le 1er décembre 1613 au Cardinal Borghese d'envoyer le plus tôt possible des informations sur le différend qui divisait les PP. Feuillants et les Bénédictins de Talloires. Le 22 février 1614, le Cardinal en accusait réception. (Archiv. Vatic., *Nunz. di Savoia*, vol. 162, et *Borghese* I. 909.)

(2) La Religieuse du Paraclet, qui était encore à la Visitation d'Annecy. (Cf. la lettre de Philippe de Quoex, du 18 janvier 1614, Appendice II.)

(3) Voir, pour l'objet de cette lettre, le post-scriptum ci-après, p. 151, et le fragment qui le suit.

(4) Marcel Lante, né à Rome, de Ludovic Lante et de Lavinia Maffei, fut d'abord auditeur de la Chambre apostolique, et le 11 septembre 1606 devint cardinal-prêtre, du titre des saints Quirice et Julitte. Nommé évêque de Todi la même année, il gouverna ce diocèse jusqu'en 1625, et dans la suite occupa successivement les sièges de Preneste, Tusculum, Porto et Ostie. Le Cardinal Lante mourut doyen du Sacré-Collège, le 29 avril 1652. Ses historiens s'accordent à louer sa grande piété, son esprit de mortification, la simplicité de ses mœurs, son zèle éclairé pour la formation des clercs. Les évêques pauvres de l'Allemagne et de l'Ecosse bénéficièrent largement de sa magnifique charité ; d'après Moroni, il dépensa « un million d'écus » en œuvres de bienfaisance. (*Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, vol. LIX, 1852, et vol. XXXVII, 1846; Ciaconius, tom. IV.)

(5) La Congrégation des Evêques, qui paraît remonter à saint Pie V (1570), d'abord distincte de celle des Réguliers, lui fut bientôt annexée sous l'unique dénomination de *Congrégation des Evêques et Réguliers*. Elle se composait d'un certain nombre de Cardinaux présidés par un Préfet, des secrétaire et sous-secrétaire et des consulteurs. Ses attributions s'étendaient à toutes les questions, excepté celles qui regardent la foi, les Rites, la Propagande, etc. Récemment, une Constitution pontificale du 29 juin 1908 a modifié la Congrégation des Evêques et Réguliers en lui substituant la *Congrégation pour les affaires des Religieux*, dont la juridiction précise est indiquée par son nom même.

Monseigneur de Maurienne (1), ou monsieur l'Abbé d'Abondance (2), ou moy, *disjunctim, ita ut uno non procedente, alius procedat* (a).

Par le premier, Dieu aydant, je vous escriray pour la visitation des eglises des Apostres et vous envoyeray l'Estat de cette Eglise (3). A Thonon, tout est appaysé et ni a plus de mal qu'a Cervens (4). Nous avons receu les Indulgences *cum summo applausu* (b), et ces bonnes Dames vous en sont infiniment obligees (5), ainsy que nous vous dirons a vostre retour.

Puisque vous me parles du P. Monet (6), je vous prie

(a) séparément, afin que l'un intervienne à défaut de l'autre.

(b) avec grand applaudissement.

(1) François-Philibert Milliet de Faverges (voir tome XII, note (3), p. 195).

(2) Vespasien Aiazza, abbé commendataire d'Abondance.

(3) L'*Etat du diocèse de Genève*, s'il fut dressé à cette époque par saint François de Sales, ne nous est pas parvenu.

(4) Hameau situé dans la région de Thonon. La peste avait sévi depuis le printemps de 1613 en Faucigny et en Chablais. (Voir plus haut, note (1), p. 30.)

(5) Dans le *Livre des comptes* de la Visitation d'Annecy, 1612-1616, on trouve cette note à la date du 12 janvier 1614 : « Tiré pour payer un Brief qui est venu de Rome, 37 florins 4 sols. » C'est sans doute le Bref des Indulgences en question. A propos de ces mêmes Indulgences, le Saint écrivait le 27 avril 1616 : « Je n'ai pas voulu » les « faire publier, parce qu'il m'a semblé » qu'elles « avaient été concédées comme si cette Congrégation eût été une « Association... de femmes vivant chacune dans sa maison; ce qui n'est pas, « car elles vivent toutes ensemble. » Aussi, dans la même lettre, il en sollicitait d'autres plus amples.

(6) Philibert Monet naquit en 1566, non à Bonneville (Hte-Savoie) (1), mais au village de Bona, commune de Dortan (Ain). Il entra dans la Compagnie de Jésus le 24 août 1590 et fit ses derniers vœux le 11 novembre 1602. Après avoir enseigné les humanités pendant cinq ans, il fut préfet des études et professeur de théologie morale au collège de la Trinité à Lyon, et y mourut le 1er avril 1643. Le P. Monet se fit remarquer par sa connaissance de la langue latine; son *Delectus latinitatis*, qui parut en 1612, a toujours été beaucoup loué par les meilleurs juges. Avant d'être un habile latiniste, il avait fait ses premières armes comme missionnaire dans le Chablais (cf. tome XII, p. 38), où il séjourna de 1599 à 1602, secondant de tout son pouvoir le zèle de saint François de Sales. (Cf. Sommervogel, *Bibliothèque de la Cie de Jésus*, Paris 1894, tome V.)

---

(1) C'est sur la foi de Grillet (*Dictionnaire historique... des départemens du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, tome I, p. 382), que le P. Monet a été dit originaire de Bonneville, au tome III de notre Edition, p. LXIX.

de le saluer de ma part et, par son entremise, le P. Richeome (1) ; et vous suppliant de ne point perdre courage en l'affaire de Mme de Gouffier, je demeure de tout mon cœur, Monsieur,

Vostre plus humble tres affectionné confrere,

F., E. de Geneve.

XXVII janvier 1614.

Pour M. de Syrvinges (2), qui pourroit obtenir une licence quil demeurast *extra monasterium* (c), cela suffiroit ; Monsieur l'Evesque de Mascon (3) luy promet de l'assister de ses recommandations.

Il y a une lettre de monsieur l'Abbé d'Abondance au P. Benedetto Justiniano, en faveur de l'affaire de Mme de

---

(c) hors du monastère.

(1) Né à Digne en 1544, Louis Richeome suivit à Paris, en 1564, les cours du P. Maldonat au collège de Clermont ; le 25 juillet de l'année suivante, il entra au noviciat. Recteur du collège de Dijon, où il fit la profession solennelle, deux fois provincial de Lyon et une fois d'Aquitaine (1608-1615), il mourut le 15 septembre 1625 au collège de Bordeaux. Pendant quarante ans et sans nuire aux occupations de charges importantes, le vaillant polémiste se consacra à la défense de l'Eglise et de sa famille religieuse. De l'aveu même de ses adversaires, il avait la plume bien taillée. L'ardeur de ses convictions, son érudition variée, sa dialectique incisive et hardie, lui acquirent en son temps une grande célébrité. Plusieurs de ses ouvrages furent traduits en diverses langues. Notre Saint en faisait grande estime ; il vante « ses beaux escritz, » « ses beaux opuscules » et sa personne, dans le *Traitté de l'Amour de Dieu*, tome IV, pp. 6 et 97 de notre Edition. (Voir Sommervogel, ubi supra, 1895, tome VI, et Prat. *Recherches sur la Cie de Jésus*, Lyon, 1876.)

(2) Sans doute le même ecclésiastique qui avait introduit Mme des Gouffiers à la Visitation d'Annecy. (Voir le tome précédent, note (2), p. 333.) Leurs noms se suivent dans la lettre du Saint parce que ces deux personnes avaient des intérêts semblables et le même espoir de vivre sous sa direction. En janvier 1614, M. de Syrvinges, *alias* Sevelinges, se proposait ou était proposé vraisemblablement pour remplir les fonctions d'aumônier au futur monastère de Lyon ; il s'agissait d'obtenir sa liberté, au moins provisoire. De fait, les choses s'arrangèrent au gré du saint Fondateur. (Cf. la lettre de Philippe de Quoex, du 18 janvier 1614, Appendice II.)

L'abbaye de Belleville n'étant distante de Mâcon que de quelques lieues, il est assez probable que l'Evêque (voir la note suivante) se soit fait le protecteur du pieux dessein de « M. l'Aumosnier. »

(3) Gaspard Dinet, né à Moulins le 6 janvier 1569, cinquième fils de Jacques Dinet, chancelier de la principauté de Bourbonnais, et de Philippine Euvrand, entra chez les Minimes de Vincennes en 1586 ; envoyé à Rome par ses supérieurs, il y reçut la prêtrise le jour des Rois, 1591. Visiteur général, puis vicaire général de son Institut, il fut nommé en 1595, sur la désignation

Gouffier; mais il faudra, sil vous plait, l'instruire et l'employer es occurrences. C'est un Pere fort courtoys et qui, comme je pense, pourra beaucoup (1).

Verte folium (2).

Il faudra donq bien observer ces troys pointz : le 1er, de faire que l'on commette (d) *in istis partibus, atteso che questa signora vi é, et si ritruova cento leghe lontana del Paracleto* (3), *di debole complessione, et*

(d) en ces pays-ci, attendu que cette dame s'y trouve maintenant, et à cent lieues du Paraclet (3), qu'elle est de petite complexion, que

expresse du Roi, prédicateur de la cour. Les chaires fameuses du temps se disputaient sa parole. Dans leur Chapitre général, tenu en 1597 à Avignon, les Minimes songèrent à élire le jeune Religieux déjà célèbre, pour la charge suprême. Par modestie il l'éluda et vint se reposer à Lyon, où les magistrats de Mâcon l'envoyèrent prier de répondre aux attaques de Cassegrain, l'audacieux prédicant. (Voir tome XIII, note (1), p. 50.) Les conférences qu'il soutint publiquement contre lui à Pont-de-Veyle et à Mâcon en 1598 accrurent encore la réputation de l'humble Religieux. L'année suivante, le Roi l'obligeait de remplacer à Mâcon Luc Alamanni, l'evêque démissionnaire, et le 6 janvier 1600, à Paris, il recevait la consécration épiscopale des mains du Cardinal de Joyeuse. Par ses visites, par ses ordonnances synodales et ses libérales aumônes, il restaura la discipline ecclésiastique et la vie chrétienne, très débilitées à la suite des guerres religieuses. Henri IV l'avait pris pour confident et ne lui écrivait qu'en chiffres connus de lui seul. Mgr Dinet mourut le 1er décembre 1619, après d'atroces souffrances, saintement supportées. (D'après l'*Histoire des Evêques de Mâcon*, par le Cte de la Rochette, Mâcon, 1867, tome II.)

(1) Issu de l'illustre famille Giustiniani et né à Gênes en 1551, Benoît entra en 1568 au noviciat de la Compagnie de Jésus à Rome. Docteur en philosophie et en théologie, profès des quatre vœux, prédicateur du Pape, recteur du Collège romain et de la Pénitencerie du Vatican, il fut encore théologien de la Congrégation de la Sacrée Pénitencerie, et donné à ce même titre au Cardinal Cajétan, pendant sa légation en Pologne. Sa mort arriva à Rome, le 19 décembre 1622. Les délicates fonctions de pénitencier et le savoir théologique du P. Giustiniani donnaient du prix à ses conseils et du crédit à ses recommandations. Voilà pourquoi le Saint sollicitait son intervention dans l'affaire de Mme des Gouffiers. Vers 1617, c'est encore sur son entremise qu'il comptait pour faire agréer au Saint-Siège, le projet de fondation d'un Séminaire. (Voir Sommervogel, ubi supra, tome III.)

(2) Tout ce qui précède tient sur la première page de l'Autographe; les deux alinéas qui suivent la signature sont écrits dans la marge de gauche, l'indication *Verte folium* se trouve au bas du recto, à droite, et la fin du texte au verso.

(3) Cette abbaye, d'abord simple oratoire qu'Abailard avait bâti en 1123 près de Nogent-sur-Seine, eut pour première abbesse, en 1129, la célèbre Héloïse. Le Paraclet, ainsi nommé par son fondateur, acquit dans la suite

che nel Paracleto si fece il primo sforzo, et si farebbe poi il secondo, la signora Abbadessa essendo potentissima (1).

Le 2, c'est que il faut que ladite dame de Gouffier soit delivree de l'obligation de sa profession, affin que, selon son desir, elle puisse estre receue en la Congregation de la Visitation, laquelle, bien que ce ne soit pas une Religion formelle, est neanmoins une mayson de fort bonne discipline et propre pour cette personne ; puisqu'ell'est d'ailleurs de si petite complexion, qu'elle ne pourroit porter l'austerité ni de Sainte Claire ni des Carmelines, ni d'autres Religions formelles esquelles on fait des grandes veillees, des grandes abstinences et autres mortifications et aspretés corporelles qui requierent une entiere santé.

Le 3, il faut bien honnestement remonstrer qu'au Paraclet, ces Dames ont toutes leurs maysons a part, et madame l'Abbesse aussi, avec des trains d'hommes et de femmes, sans Regle, sans clausure, sans methode ni discipline quelcomque.

Le reste se verra dans les lettres qu'a cett'intention je vous envoye ouvertes. *Mitte sapientem et volentem, et nihil dicas* (e). Tenes conte des portz, car tout sera ramboursé, Dieu aydant. Encor qu'en la lettre de la

---

c'est au Paraclet qu'elle subit une premiere contrainte, ce qui se renouvellerait encore une seconde fois, car madame l'Abbesse est très puissante (1).

(e) Envoyez un homme sage et complaisant, et ne dites rien.

de grands biens, devint chef d'Ordre et compta d'illustres abbesses, dont la dernière fut madame de Roncy. Le monastère fut détruit en partie pendant la Révolution.

(1) Marie de la Rochefoucault, abbesse de 1593 à 1639, fille d'Antoine de la Rochefoucault, « seigneur de Chaumont, chambellan du Roi et chevalier de son Ordre, » et de Cécile de Montmirail de Chambourcy. Sa famille géra la dignité abbatiale comme une sorte de fief et donna, de 1593 à 1727, cinq abbesses au Paraclet; leur train de vie était princier. Une sœur de Marie, Françoise de la Rochefoucault, dame de Neuvy, est dite « tante » d'Hélène Arnault des Gouffiers, dans le contrat de mariage de celle-ci avec le baron d'Anlezy, 31 mai 1606. (Cf. ci-après, note (1), p. 154.)

Congregation [1] je parle quil seroit plustost expedient de changer le vœu, neanmoins je sçai bien que cela ne se fait pas ; mais c'est pour monstrer la necessité de cett' ame, a laquelle il seroit expedient de plustost changer le vœu que de la laisser sans remede. Vous mesnageres le tout, car j'ay escrit a la haste et a cause du passage du courrier, et en un langage que je ne possede pas trop bien [2]. Je ne sçai sil seroit point expedient de faire voir mes lettres au Pere Benedetto Justiniano. Vous consideres *(sic)* le tout avec la grace de Dieu, que je vous souhaite de tout mon cœur. *Amen.*

A Monsieur
Monsieur de Ste Catherine [3].

Revu sur l'Autographe conservé à la Bibliothèque communale d'Amiens.

(1) La lettre à la Congrégation des Evêques et Réguliers mentionnée ci-dessus, p. 148.

(2) Saint François de Sales avait sans doute écrit en italien les lettres dont il parle plus haut, p. 148, aux Cardinaux Bellarmin et Lante et à la Congrégation des Evêques.

(3) Philippe de Quoex, recteur d'une chapelle dédiée à sainte Catherine, était ordinairement désigné sous ce nom. (Cf. tome XII, note (1), p. 30.)

MÉMOIRE POUR M. PHILIPPE DE QUOEX

CONCERNANT MADAME DES GOUFFIERS [1]

(FRAGMENT)

. . . . . .

Il faut bien faire entendre comme non seulement avant que de faire la profession, elle protesta de la force et

(1) Le contenu de ce fragment se rapporte à l'affaire de Mme des Gouffiers que M. de Sainte-Catherine était chargé de poursuivre en Cour de Rome. (Voir ci-dessus, pp. 148, 151, 152.) Notre texte serait une partie d'un Mémoire explicatif qui devait le guider dans ses démarches : fut-il remis à Philippe de Quoex à son départ (novembre 1613), ou bien lui aurait-il été adressé à Rome après la lettre du 27 janvier 1614, pour préciser les observations de celle-ci ? il nous a été impossible de le définir. Malgré cette incertitude, ces lignes nous paraissent devoir être insérées ici à titre documentaire.

violence que sa mere (1) luy faysoit, et que par cette crainte seulement, et non de volonté, elle faysoit ladite profession, qu'elle desiroit estre declaree nulle en tems et lieu (2); dont il y a acte par deux notaires. Mays aussi, despuis, elle a protesté devant plusieurs personnes de qualité (3), a diverses fois, qu'elle ne se tenoit nullement pour Religieuse et ne vouloit l'estre. Mais la crainte de sa mere durant, elle n'ose se retirer, ni procurer ses expeditions.

Item, comme ce qu'elle s'est esloignee de sa mere luy a donné liberté de recourir a la justice du Saint Siege.

Que l'Abbesse du Paraclet est une grande dame qui tient grand train (4), et le monastere en lieu champestre, qui ne reconnoist aucun superieur (5); de sorte que si la suppliante alloit la, elle seroit forcee, et par sa mere naturelle et par l'Abbesse, d'y demeurer, et empescheroit on la verification de ses allegations, laquelle se fera mieux, plus solidement et plus facilement par l'Ordinaire du lieu ou ell'est (6).

. . . . . .

(1) Gabrielle de Fedict, qualifiée de « haulte et puissante dame » dans un contrat du 31 mai 1606 (cf. ci-dessus, note (1), p. 152), y figure aussi comme « espouze de... Gilles du Breuil, chevallier de l'Ordre du Roy, seigneur de Theon et Chasteaubardon, » au pays de Saintonge. En premières noces, elle avait épousé « noble François Arnault, seigneur des Gouffiers, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. » Trois filles étaient nées de ce mariage, Hélène, Vivienne, Elisabeth la Religieuse du Paraclet. (Archives de M. le comte de Damas d'Anlezy.)

(2) Cf. le tome précédent, note (1), p. 343, et ci-dessus, p. 152. Voir aussi la lettre du 28 septembre 1614 au baron d'Anlezy, beau-frère de Mme des Gouffiers.

(3) Voir à la fin du volume, la minute de la lettre de Mme des Gouffiers au Cardinal Barberini, écrite par le Saint.

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 152.

(5) Marie de la Rochefoucault, en effet, ne reconnaissait pas l'autorité de l'Evêque de Troyes et prétendait ne relever que du Pape. (Archives des Evêques et Réguliers, T *(Troyes)*, 9 mai 1614.)

(6) Mme des Gouffiers demeurait alors à Annecy; l'Ordinaire était donc François de Sales lui-même.

CMLVIII

A MADAME DE LA VALBONNE

Il ne faut jamais cesser de coopérer de son mieux au salut du prochain. — Comment aborder une âme pécheresse et avec quel sentiment. — Le moindre brin du divin amour, préférable à tous les trésors du monde.

Annecy, 5 février 1614 (1).

Je vous escris subitement, ma tres chere Niece, sur le sujet que vous me touchastes dernierement, parce que n'ayant pas eu de porteur d'asseurance, je n'avois pas voulu vous faire responce a ce point la.

Cette pauvre miserable Bellot (2) a une ame qui ne veut point estre corrigee par censures, car elles ne luy ont pas manqué au commencement de ses vanités, cause de sa ruine ; et la bonne Mere de Chantal n'a rien espargné de ce qu'elle pouvoit penser estre propre pour l'en retirer (3), prevoyant bien que cette humeur vaine la porteroit plus loin que pour lhors elle ne s'imaginoit.

Neanmoins, on ne sçait pas les conseilz de Dieu, et ne faut jamais cesser de cooperer au salut du prochain en la meilleure façon que l'on peut. Si donques vous pouvies parler a cette chetifve creature, la prenant un peu doucement et amoureusement, luy remonstrant combien elle seroit heureuse de vivre en la grace de Dieu, l'enquerant si, quand elle [y] a vescu lhors qu'elle vint en cette ville, elle n'estoit pas plus ayse que maintenant, et passant ainsy

(1) La date de 1610 donnée par Migne au tome VI, col. 948, est fausse ; les particularités du texte suggèrent celle que nous adoptons. On voit en effet, par une lettre de juin 1613 à la même destinataire (Lettre DCCCLXXXIV, p. 21), qu'à cette époque la « pauvre miserable Bellot » donnait du scandale à Chambéry et que Mme de la Valbonne s'intéressait à sa conversion. En 1615, la présente lettre paraîtrait moins justifiée, car cette « chetifve creature, » plus enfoncée dans sa vie de désordres, n'aurait pas été jugée capable d'accueillir de bienveillantes remontrances. Le 12 septembre 1616, le président Favre parlait de l'expulser de Chambéry. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 335.)

(2) Voir la note précédente.

(3) On se rappelle que la pécheresse avait fait un séjour à la Visitation en 1613. (Voir le tome précédent, p. 335, et cf. ci-dessus, pp. 21, 22.)

tout bellement a luy representer son malheur, je pense que cela la pourroit toucher. Mais il faut tesmoigner que vous estes portee d'amour envers elle, et que vous n'aves point eü horreur de son malheur. Or, quand vous ne feries que luy faire faire un bon souspir, Dieu en sera glorifié. Mais je croy bien que vous aures de la peyne a treuver la commodité de faire a propos cet office qui requiert beaucoup de loysir ; car on nous dit qu'elle est gardee fort soigneusement. O que de misericordes Dieu fait aux ames qu'il retient en sa tres sainte crainte et en son divin amour ! Mieux vaut le moindre brin de ce tresor, que tout ce qui est au monde.

Vives tous-jours toute a ce souverain Bien, ma tres chere Fille ; c'est la priere ordinaire de

Vostre tres humble oncle et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le jour de sainte Agathe.

CMLIX

A M. CLAUDE DE BLONAY

Affaires d'argent. — Reconnaissance du Saint pour un service que lui a rendu Mgr Gribaldi. — Nouvelles et messages.

Annecy, 8 février 1614.

Monsieur,

J'ay fait delivrer au sieur curé de Massongier (1), present porteur, le reste de l'argent que mes freres et moy devions a Monseigneur l'Archevesque mon pere (2),

(1) Sous-diacre le 22 mars 1608, diacre le 31 mai et ordonné prêtre le 18 septembre de la même année, R^d^ Claude Benoît fut institué curé de Massongy le 9 juin 1611 et en demeura titulaire jusqu'à sa mort, mars 1644. (R. E.)

(2) Vespasien Gribaldi, archevêque démissionnaire de Vienne, des mains duquel saint François de Sales reçut la consécration épiscopale. (Voir tome XII, note (1), p. 24.)

pour celuy quil avoit fait delivrer a Paris pour nous (1). Or, je vous supplie de prendre la peyne de le conter et donner, et de retirer nostre obligation pour la nous renvoyer a la premiere bonne commodité, avec le *solvit*.

Item, de bien faire mes excuses s'il y a eü quelque sorte de manquement au tems, et de luy bien faire sentir combien je me sens obligé a sa faveur. Je sçay que je ne pourray jamais luy rendre aucun service de l'espece de ce bon office quil m'a fait (aussi bien saint Paul dit * que *les enfans ne doivent pas thesaurizer pour les peres, ouy bien les peres pour les enfans)*; mais si en quelque nature de service, et en celuy ci encor, je pouvois me revancher, je le ferois tres affectionnement.

* II Cor., xii, 14.

Nous avons icy monsieur vostre Prieur avec lequel nous avons des aujourdhuy fait une bonne conference (2). Nous en ferons une a part, monsieur l'Abbé (3) et moy, et puis nous conclurons, et je pense que vous aures du contentement. J'escris au bon monsieur l'advocat de Blonnay (4) suivant la resolution prise l'autre jour *. On m'a dit que la bonne Mme du Foug estoit malade (5); a vostre premiere commodité, je vous prie de m'en faire

* Vide pag. seq.

(1) En 1602, sur « 6000 escus d'or » qu'avait coûté la terre de Thorens (voir tome XII, note (1), p. 125), deux mille seulement avaient été payés à la duchesse de Mercœur; restaient encore quatre mille écus à trouver. M. de Blonay fut prié de chercher un prêteur (voir ibid., la lettre du 21 octobre 1602); peut-être s'adressa-t-il à son voisin d'Evian, l'ancien Archevêque de Vienne. Le paiement dont il s'agit ici concerne évidemment cette dette. (Cf. aussi tome XV, note (1), p. 364, et ci-dessus, note (1), p. 39.)

(2) On a vu déjà que Jean-François de Blonay, prieur commendataire de Saint-Paul en Chablais, avait une âme mobile et se portait au moins par le désir vers des ministères variés qui répondaient mal à ses aptitudes. (Cf. ci-dessus, pp. 91, 102.) Les conférences du saint Evêque avec le jeune prieur avaient sans doute pour but d'apaiser son esprit inquiet.

(3) Vespasien Aiazza, abbé commendataire d'Abondance, ami intime de M. de Blonay.

(4) Né avant 1575, Jean de Blonay, docteur ès-droits, fils de Claude de Blonay et de Pernette Decaulx ou Devaulx, juge en 1596 de la vallée d'Aulps, conseiller de la ville d'Evian en 1613, vivait encore en 1624. C'était le cousin-germain du destinataire de cette lettre.

(5) Jeanne Barbier du Maney, veuve du Foug (cf. tome XIV, note (5), p. 371), figure comme marraine à Thonon le 1er janvier 1615. (Reg. par. de Thonon). Elle mourut avant 1619.

sçavoir quelque chose, car j'en suis en peyne, et prie Dieu quil la benisse et nous aussi. Je suys, Monsieur,

Vostre plus humble confrere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VIII febvrier 1614.

A Monsieur
[Monsieur (1)] de Blonnay.
A St Paul.

Je n'ay pas escrit la lettre a monsieur l'advocat, mentionnee en la presente (2).

Revu sur l'Autographe conservé au château de Marin (Chablais), Archives de Blonay.

(1) Ce mot a dû disparaître à l'ouverture de la lettre.

(2) Le Saint a écrit cette phrase après avoir fermé sa lettre et à la suite de l'adresse, ainsi que nous la reproduisons.

CMLX

A MONSEIGNEUR HILDEBRAND JOST ÉVÊQUE NOMMÉ DE SION (1)

(MINUTE)

Regrets sur la mort d'Adrien de Riedmatten, évêque de Sion; éloge de son zèle et de ses vertus. — Les airs de deuil transformés en chants d'allégresse à l'élection de Mgr Jost. — François de Sales lui offre son concours pour la cérémonie du sacre. — Promesse d'entier dévouement.

Annecy, 22 février 1614.

Illustrissime ac Reverendissime in Christo Domine colendissime,

Intima sane ac peculiari mœstitia Illustrissimi ac

Illustrissime, Révérendissime et très honoré Seigneur dans le Christ,

C'est d'une très profonde et particulière tristesse que mon âme a

(1) Hildebrand, curé de Leytron et chanoine de Sion, fut élu évêque en novembre 1613. A la mort de son prédécesseur, Adrieu II de Riedmatten, la

Reverendissimi D. Adriani, prædecessoris vestri, obitus animum meum exagitavit et affecit (1), non solum propter eam qua tantum Præsulem colebam venerationem, aut illam qua me vicissim ornabat benevolentiam, sed ideo maxime quod celeberrima Sedunensis Ecclesia, ac universa Vallesiorum gens, insigni illo Principe et Pastore orbata iniquo tempore et præmature remansisset, cum religionis avitæ tuendæ augendæve Catholicæ fidei zelo ac peritia, neminem cum defuncto Præsule comparandum illis in partibus esse putaremus.

Verum, ubi de Illustrissimæ et Reverendissimæ Dominationis Vestræ promotione a Reverendissimo Ecclesiæ

été saisie et affligée à la mort de l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Adrien, votre prédécesseur (1), non seulement à cause de l'honneur que je portais à un tel Prélat et de la bienveillance dont il m'honorait en retour, mais principalement à cause de la perte prématurée que vient de faire, d'un si excellent Prince et Pasteur, la célèbre église de Sion et tout le pays de Valais, en un temps si fâcheux; car, selon nous, en fait de zèle et d'habileté pour défendre la religion des ancêtres et pour propager la foi catholique, l'Evêque défunt n'avait pas son pareil.

Mais dès que nous eûmes appris la promotion de Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, par un vénérable chanoine de

situation du diocèse du Valais était tellement critique, que le Nonce de Savoie exprimait au Saint-Siège la crainte de voir élire « par le Chapitre un hérétique, ou du moins un sujet de mauvaise vie. » (Archiv. Vatic., *Nunziatura di Savoia*, vol. 162.) Vraiment suscité de Dieu pour réformer le clergé et le peuple, Mgr Jost déploya dans cette œuvre une activité et une énergie qui furent couronnées de succès; mais il fut moins heureux dans ses efforts pour rétablir le pouvoir temporel des Evêques. Son courage, son zèle et sa piété lui méritèrent les éloges du Pape, des Nonces, de Louis XIII, du duc de Savoie et des cantons catholiques. Ses qualités et ses vertus lui valurent aussi la persévérante amitié de saint François de Sales, qui avait pressenti dès l'abord le mérite éminent du nouveau Prélat et les services qu'il devait rendre à son Eglise. Se trouvant aux fêtes du sacre d'Hildebrand, raconte un historien, l'Evêque de Genève s'était écrié dans un transport prophétique : « Ou le diocèse retirera de grands avantages de s'être donné un tel Pasteur, ou Dieu le châtiera sévèrement s'il méprise ses instructions et ses exemples. » Hildebrand Jost mourut en 1638, après vingt-cinq ans d'épiscopat. (D'après Boccard, *Histoire du Valais*, Genève, 1844.)

(1) Adrien II de Riedmatten (voir tome XIII, note (1), p. 270) était mort au mois d'octobre 1613.

vestræ Canonico qui huc Ordinationis gratia accesserat (1), deque cumulatissimis personæ vestræ illustrissimæ dotibus, paulo fusius ac uberius audivimus, tum vero *tristitia* nostra versa est *in gaudium* * et luctus noster versus est in cytharam *, ut nimirum Deo ingentes gratias ageremus quod *lucernam* suam *in Hierusalem* extingui non esset passus, sed pro patre filium excitasset quem constitueret super civitatem * illam Sedunensem, quam et nos Sion appellamus.

* Joan., XVI, 20.

* Job, XXX, ult.

* II Reg., XXI, 17; III Reg., XI, 36, XV, 4.

Hinc per amicos (inter quos nobilis vir Dominus Quarterius (2) in primis locum jampridem obtinet) Illustrissimam et Reverendissimam Dominationem Vestram salutavimus; et illa vicissim per multum Illustrem et admodum Reverendum Abbatem Agaunensem (3), me quoque amicissime salvere jussit.

---

votre église qui était venu ici pour une Ordination (1), et qu'il nous eût dit, avec force détails, les très riches qualités de votre éminente personne, notre *tristesse* alors se changea *en joie* et nos airs de deuil en des chants d'allégresse. Nous rendîmes à Dieu de grandes actions de grâces de ce qu'il n'avait pas laissé sa *lampe* s'éteindre *en Jérusalem*, et de ce qu'il avait remplacé le père par le fils, pour l'établir sur cette cité de Sedunum, que nous appelons Sion.

Aussi, par nos amis (entre lesquels le noble seigneur de Quartery (2) tient un des premiers rangs depuis longtemps), j'ai adressé mes félicitations à Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, et vous, Monseigneur, à votre tour, vous m'avez envoyé vos très cordiales salutations par l'illustre et Révérendissime Abbé de Saint-Maurice (3).

(1) Deux clercs du diocèse de Sion vinrent à Annecy pour s'y faire ordonner : Pierre Guttier fut sous-diacre le 21 décembre 1613, diacre le 22 février 1614, et prêtre le 15 mars suivant. François Cocod reçut les Ordres mineurs le 22 février 1614, le sous-diaconat et le diaconat les 15 et 19 mars, et enfin la prêtrise le 24 mai (R. E.).

Le chanoine mentionné dans la présente lettre est-il un de ces ordinands ou un ecclésiastique venu pour les assister ?

(2) Très probablement le capitaine Antoine de Quartery qui sera plus tard destinataire.

(3) Pierre du Nant de Grilly, abbé de Saint-Maurice depuis 1605. (Voir tome XIII, note (1), p. 269.)

Sic igitur, Illustrissime et Reverendissime Præsul, quæ intercepta videbatur antecessoris tui erga me amicitia, tua, quam ex litteris tuis video propensione, meoque ingenti desiderio, rediviva nunc lætior ac firmior futura est ac duratura. Sic enim, quod ad me spectat, me tibi tuisque rationibus addictissimum semper fore polliceor, ut non modo pro communi nostræ utriusque vocationis vinculo, fraterna quæque obsequia a me expectare debeas, sed etiam omnem quam optare placuerit, servi fidelissimi et humillimi accuratissimam operam. Itaque, sive Vestræ Illustrissimæ ac Reverendissimæ Dominationis consecrationi celebrandæ (1), sive ubi occasio sese dederit, omnibus aliis officiis quæ e re sua suorumque fore existimaverit, me semper paratissimum et obsequentissimum habebit.

Interim, non desinam impensius a Domino Salvatore nostro petere ut *tibi mittat auxilium de sancto* *, quo navem illam tuam gravissimis procellis agitatam, ad

* Ps. xix, 3.

Ainsi donc, Illustrissime et Révérendissime Prélat, l'amitié de votre prédécesseur envers moi, qui paraissait éteinte, va revivre et durer plus assurée et plus confiante que jamais. J'en ai pour garant vos sympathies, que me témoigne votre lettre, et le désir extrême que j'ai d'y correspondre. Pour moi, je puis vous promettre un dévouement très fidèle à votre personne et à vos intérêts. Vous pouvez compter sur moi, non seulement pour tous les services fraternels qui dépendent de notre commune vocation, mais encore pour le concours empressé que vous attendriez d'un très dévoué et très humble serviteur. Si donc Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie a besoin de moi pour sa consécration (1), ou suivant l'occasion, pour n'importe quel autre service, que ce soit pour son utilité personnelle ou pour celle des siens, elle me trouvera toujours prêt et disposé à lui faire plaisir.

Cependant, je ne cesserai de demander avec instance à notre Seigneur et Sauveur *qu'il vous envoie le secours d'en-haut,* pour conduire heureusement votre vaisseau parmi les furieuses tempêtes déchaînées

(1) Mgr Hildebrand agréa cette offre gracieuse et pria saint François de Sales de prendre part à son sacre qui eut lieu le 7 décembre 1614.

optatum pacis ac fœlicissimæ pietatis portum salvam perducas.

Illustrissimæ ac Reverendissimæ Dominationis Vestræ,

Humillimus in Christo frater et servus,

F. E. G.

Annessii Gebennensium, XXII Februarii 1614.

---

contre lui, jusqu'au port désiré de la paix et de la bienheureuse piété.

De Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie,

Le très humble frère et serviteur dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Annecy en Genevois, le 22 février 1614.

AUTRE MINUTE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE (1)

(a) Intima ac peculiari Illustrissimi D. Adriani, Dominationis Tuæ R^mæ^ et Ill^mæ^ antecessoris, obitus animum meum affecit mestitia, non tantum propter eam qua tantum Præsulem colebam observantiam, aut illam qua vicissim ipse me recreabat benevolentiam, sed ideo maxime quod Sedunensis Ecclesia et universa Vallesiorum gens, insigni Principe ac Pastore orbata remansisset, cui

---

Une profonde et particulière tristesse s'est emparée de moi à la mort de l'Illustrissime M^sr^ Adrien, prédécesseur de Votre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime, non seulement pour le respect que je portais à un tel Prélat, ou pour la bienveillance dont il me gratifiait en retour, mais surtout parce que l'Eglise de Sion et tout le pays du Valais demeuraient privés d'un si excellent Prince et Pasteur. A

(a) ⌈ Quo majore... Maxima sane mœstitia... ⌋

(1) Voir l'Avant-Propos du tome XI, p. xxv.

vel religioni avitæ ac Catholicæ tuendæ augendæve (b), zelo ac peritia neminem in illis partibus comparandum inter superstites esse (c) existimabamus.

Verum, ubi de Ill^mæ et R^mæ Dominationis Vestræ promotione (d), a R^do Canonico Ecclesiæ Vestræ accepimus qui, etiam ipse, nos de dotibus quibus Deus omnipotens Vestram R^mam Personam uberrime cumulavit, ad amussim quoad per eum fieri poterat edocuit, tum vero, Ill^me et R^me Præsul, *tristitia* nostra versa est *in gaudium* *, aut, ut more Sacræ Scripturæ dicam, versa est in cytharam *, qua nimirum (e) gratias plurimas Deo ageremus quod *lucernam* suam *in Hierusalem* non extinxisset *, sed *pro patribus* filium nasci fecisset, quem constitueret principem *super omnem* illam *terram* * tibique fausta ac salutaria præcaremur.

* Joan., XVI, 20.

* Job, XXX, ult.

* II Reg., XXI, 17; III Reg., XI, 36, XV, 4.

* Ps. XLIV, 17.

Tum vero per amicos (inter quos nobilis vir D. Quarterius in primis locum jamdudum obtinet) R^mam V. Dominationem salutandam duximus, cum præcipue multum

---

notre avis, parmi ceux qui lui survivent, personne ne pourrait lui être comparé pour le zèle et l'habileté, soit pour défendre la religion des ancêtres, soit pour propager la foi catholique.

Mais en apprenant la promotion de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime par un révérend chanoine de votre Eglise, qui nous a dit aussi de quels dons le Dieu tout-puissant a comblé abondamment votre Révérendissime personne, notre *tristesse* s'est *changée en joie* ou, afin de parler comme la Sainte Ecriture, en *cythare*, rendant à Dieu de grandes actions de grâces de ce qu'il n'avait pas éteint sa *lampe en Jérusalem*, mais de ce qu'il avait fait naître *à la place des pères* un fils, pour l'établir chef *sur tout* ce *pays;* en même temps, nous avons songé à vous adresser tous nos vœux de bonheur et de salut.

C'est alors que, par des amis (au nombre desquels M. de Quartery tient depuis longtemps la première place), nous avons fait parvenir nos félicitations à Votre Révérendissime Seigneurie, mais déjà le très

(b) *augendæve* — ⌈ et pietatis ferendæ omnibus bonis a Deo nemo comparandum... ⌋

(c) *esse* — ⌈ cognosceremus ⌋

(d) *promotione* — ⌈ nuntium accepimus qui idem ipse cumulatissime... ⌋

(e) *nimirum* — ⌈ et laudes ⌋ plurimas ⌈ Dei providentiæ egimus et ut manus Excelsi dextera... ⌋

Ill^ris^ et R^dus^ D. Abbas Agaunensis, me jam vestro nomine per litteras (f) salvere jussisset.

Sic ergo, Ill^me^ et R^me^ Præsul, quæ intercepta mihi videbatur antecessoris tui amicitia, nunc rediviva tua, quam ex litteris tuis percipio propensione, firmior ac constantior futura est. Sic enim, quod ad me (g) spectat, tibi deinceps tuisque omnibus rationibus addictum fore me polliceor, ut non modo pro communi nostræ utriusque vocationis vinculo fraterna quæque obsequia a me expectare debeas, sed humillimam et accuratissimam servi fidissimi et devotissimi quam optare tibi placuerit operam. Itaque, sive Vestræ Ill^mæ^ Dominationis consecrationi (h) celebrandæ, sive ubi sese occasio dederit populo illi commisso per nostros sacerdotes quoad per me [fieri] poterit juvando, me semper paratissimum et obsequentissimum habiturum spondeo.

Interim vero, quod hactenus feci, non desinam impensius præstare, ut scilicet a Deo (i) Salvatore nostro *tibi*

---

illustre et Révérend Abbé de Saint-Maurice nous avait, par lettre, salué de votre part.

Ainsi, Illustrissime et Révérendissime Prélat, l'amitié de votre prédécesseur, qui me paraissait brisée pour toujours, va revivre plus ferme et plus suivie que jamais, si j'en juge par les sympathies que témoigne votre lettre. Pour moi, me voici désormais tout dévoué à votre personne et à vos intérêts, je vous en fais la promesse. Vous pouvez attendre de moi, non seulement les services fraternels qui dépendent de notre commune vocation, mais encore l'assistance la plus humble et la plus dévouée que vous désireriez du plus fidèle et du plus attaché des serviteurs. Qu'il s'agisse de la cérémonie du sacre de Votre Illustrissime Seigneurie, ou de donner secours à votre peuple, suivant l'occasion, par le ministère de nos prêtres, autant que cela dépendra de nous, je vous l'assure, vous me trouverez toujours prêt et tout empressé.

En attendant, je continuerai avec plus d'instance ce que j'ai fait

(f) *per litteras* — ⌈ salutasset ⌋
(g) *ad me* — ⌈ attinet ⌋
(h) *consecrationi* — ⌈ obeundæ ⌋
(i) *a Deo* — ⌈ optimo ⌋

auxilium de sancto * exoptem, ut *spiritu principali* confirmatus *, navem (j) illam, jamdudum gravissimis procellis agitatam (k) salvam ad optatum pacis ac felicissimæ pietatis portum perducas.

* Ps. xix, 3.
* Ps. l, 14.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

---

jusqu'à présent, en vous souhaitant, de Dieu notre Sauveur, *le secours d'en-haut*, afin que, confirmé par *l'esprit de force*, vous conduisiez heureusement votre vaisseau parmi les redoutables tempêtes qui l'assaillent, au port désiré de la paix et de la bienheureuse piété.

(j) *confirmatus*, — ⌈ Ecclesiam ⌋
(k) *agitatam*, — ⌈ in tuto communionis Cath... ⌋

CMLXI

A M. CLAUDE DE BLONAY

Une entrevue jugée nécessaire.

Annecy, 27 février 1614.

Monsieur,

Je loüe Dieu dequoy vous viendrés, car cela sera a propos pour arrester toutes choses avec le bon M. le Prieur (1), lequel ne desire pas retourner en Chablaix. Mays je vous en ay escrit plus au long (2) par le sieur Jaquart (3).

(1) Jean-François de Blonay, fils du destinataire (cf. ci-dessus, Lettre CMLIX).
(2) Cette lettre ne nous est pas parvenue.
(3) Un Claude Jaquart, inhumé le 7 avril 1625, figure dans les Registres paroissiaux de Thonon, ainsi qu'un Bernard Jaquart, sépulturé le 27 mars 1636. Ce dernier était fils de Jean-Antoine Jaquart, de Talloires, domicilié à Thonon, et maître d'hôtel du marquis de Lullin.

Cependant, aymes moy tous-jours, et sachés que personne du monde n'est plus que moy,

Monsieur,

Vostre humble tres affectionné confrere serviteur,

F., E. de Geneve.

XXVII febvrier 1614.

A Monsieur
Monsieur de Blonnay,
Prefect de la Ste Mayson.
A Thonon.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de la Fléchère, à Saint-Jeoire (Haute-Savoie).

CMLXII

A M. ANTOINE DES HAYES

Entremise du Saint pour l'une de ses parentes. — Son aversion pour les affaires d'intérêt. — Passage à Chambéry du Cardinal d'Est.

Annecy, 17 mars 1614.

Monsieur,

C'est a tous propos, et pour cela presque hors de propos, que je vous importune des occurrences qui me viennent; mays la faveur de vostre bienveuillance m'asseure. Je vous supplie de prendre la peyne de voir le memorial ci joint, et de considerer si on pourroit en quelque sorte faire ressentir a madame d'Angoulesme (1) l'obligation qu'ell'auroit de tenir compte a la seconde seur de la damoyselle de Charansonay (2), de la moytié de la

(1) Diane de France, née en 1538, fille légitimée de Henri II, épousa en 1553 Horace Farnese, duc de Castro. Veuve après six mois de mariage, elle prit une seconde alliance en 1557, avec François de Montmorency, fils du connétable. La duchesse négocia la réconciliation de Henri III son frère avec Henri de Navarre, le futur roi de France. Elle mourut à Paris le 11 janvier 1619. (Voir Moreri, 1740, tome III.)

(2) Sans doute Louise de Charansonay, demoiselle de la Reine-Mère en 1576, fille d'Hélène Acton et de Georges de Charansonay, « des mestres d'hostel

legitime de sa mere (1); car, selon l'advis que vous prendres la peyne, sil vous plait, de m'en donner, je verray si ce sera chose qui se puisse entreprendre. Or, la damoyselle qui prætend est ma parente, et pour me porter encor davantage, elle me veut donner la moytié de ce qu'elle pourroit avoir, pour estre employee en œuvres pies (2). Mays pourtant, j'ay une telle aversion de telles affaires, que sinon quil y eut grande apparence et de la facilité, je ne voudrois pas y penser. Je vous supplie donq, Monsieur, de me faire la grace que de me faire sçavoir si, toutes choses considerees, c'est une prætention digne d'estre relevee.

Je vous escrivis il ny a que trois jours, et a Mme de Charmoysi, qui me retiendra de vous entretenir davantage, estant mesmement pressé du depart de ce jeune gentilhomme qui, par sa courtoysie, m'offre bien de retarder, mais il n'est pas raysonnable. Je suis a jamais, et par mille sorte de devoir *(sic)*, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

XVII mars 1614.

Monsieur, je salue tres humblement madame vostre

de Sa Majesté tres chrestienne, seigneur de Mallagny, etc., » conseiller du Roi et « eschanson ordinaire de la Reine. » (Mss. Besson; Mugnier et Dufour, *Les Maillard*, 1890, p. 122; Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, Partie III, continuation.)

La famille de Charansonay, près de Massingy et de Rumilly, était dès le XVIe siècle l'une des principales du pays.

(1) Hélène Acton, veuve avant le 10 mai 1590, était morte à la date de cette lettre. Elle eut quatre filles : Louise (voir la note précédente), Jeanne (voir la note suivante), Jacqueline, mariée à Balthazard de la Ravoire, qui teste avec celui-ci à Turin le 8 octobre 1576; Claudine, qui épousa successivement Antoine de Beaufort, Philibert de Bouvens, et Claude de Châtillon-Michaille. Son petit-fils, Thomas de Bouvens, baron de Troissy, fut page de Diane de France. (Guichenon, ubi supra, et Mss. Besson.)

(2) Cette « damoyselle » est très vraisemblablement Jeanne de Charansonay, mariée à Jacques de Menthon-Beaumont, baron de Confignon. (Voir ci-dessus, note (3), p. 14.) Comme elle n'avait pas d'enfant, il est tout naturel qu'elle songeât à disposer de son bien en faveur d'œuvres charitables. Sa mort arriva vers 1624.

On sait que Jean de Sales, grand-père du Saint, avait épousé Claudine, fille de Christin de Charansonay. Jeanne était donc parente de l'Evêque de Genève par les Charansonay et par les Menthon-Beaumont.

femme et suis son tres humble serviteur. Monsieur de Charmoysi est a Chambery, ou il est rendu pour le passage du Cardinal d'Est (1), et se porte fort bien ; qui est tout ce que je pourrois dire de plus aggreable a Mme de [Charmoysi sa femme, ma cousine,] que je salue icy [avec vostre permission (2).]

A Monsieur
Monsieur des Hayes, Maistre d'hostel du Roy,
Gouverneur de la ville et chasteau de Montargis.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chartres.

(1) Le « 12 mars 1614, a quatre heures, le Senat est allé en corps au chasteau a veoir et baiser les mains au ... Nonce et R^me^ Seigneur, Cardinal d'Est. » (Voir Mugnier, *Les Registres des Entrées du Sénat*, p. 84.)

Alexandre d'Est, fils d'Alphonse, duc de Modène, et de Julie de la Rovere, né en 1568, fut créé cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Via Lata* le 3 mars 1598, promu au sacerdoce le 18 octobre 1621, et en même temps à l'évêché de Reggio. Il mourut à Rome très pieusement, au mois de mai 1624. Son amour pour les lettres l'inclina à rechercher la compagnie des hommes cultivés et à s'en faire le protecteur. Il déploya un zèle incomparable pour le bien spirituel de ses diocésains, secourut de ses largesses les Ordres religieux et fut en particulier l'ami dévoué des Théatins. Quand il se rendit en Espagne, Philippe III le reçut avec de grands honneurs, et c'est sans doute au cours de ce voyage qu'il fit halte à Chambéry. (D'après Ciaconius, tome IV, et Moroni, *Dizionario di erudizione*, 1843, vol. XXII.)

(2) Ces quelques mots mis entre crochets [ ], sont rétablis d'après le texte de Hérissant qui, le premier (1767), a publié la lettre ; ils ont disparu de l'Autographe.

CMLXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le texte des Litanies de saint Joseph, revu, corrigé et accentué par le Fondateur de la Visitation.

Annecy, 19 mars 1614.

Ma tres chere Fille,

Voyla les Litanies du glorieux Pere de nostre Vie et

de nostre Amour (1). Je croyois de vous les envoyer escrittes de ma main ; mais, comme vous sçavés, je ne suis pas a moy. J'ay neanmoins pris le loysir de les revoir, de les corriger et d'y mettre les accens, affin que nostre fille de Chastel (2) ayt plus de facilité a les chanter sans y faire des fautes.

Mais vous, ma Fille, qui ne pourrés pas chanter les louanges de ce Saint de nostre cœur, vous les ruminerés, comme l'Espouse, entre vos dens *; c'est a dire, que vostre bouche estant close, vostre cœur sera ouvert a la meditation des grandeurs de cet Espoux de la Reyne de tout le monde, nommé Pere de Jesus *, et son premier adorateur apres sa divine Espouse (3).

* Cant., VII, 9. Cf. *Traitté de l'Am. de Dieu*, liv. VI, ch. II (tome IV, p. 310).

* Luc., II, 48.

Revu sur un ancien Ms. de l'*Année Sainte de la Visitation*, conservé au 1er Monastère d'Annecy.

(1) Le bienheureux Fondateur prescrivit à ses filles de substituer, en certains temps et à certaines fêtes, aux Litanies Laurétanes qu'elles récitent tous les jours après Complies, celles du saint Nom de Jésus, de la Passion, de saint Joseph, etc. ; mais il leur enjoignit de n'en « point introduire d'autres... « extraordinaires dans le chœur... sans estre approuvees par l'Ordinaire. » (*Directoire pour l'Office*, Des Litanies.)

Tout récemment, Sa Sainteté Pie X, par un Décret spécial en date du 21 mai 1906, a confirmé aux Monastères de l'Institut l'approbation des Ordinaires qui, pendant trois siècles, a sanctionné les prescriptions du Bienheureux touchant la récitation des Litanies non insérées au Bréviaire Romain.

(2) Sœur Péronne-Marie (voir le tome précédent, note (1), p. 133).

(3) « C'estoit l'intention de nostre Bienheureux Pere, » écrit la Mère de Chantal (*Directoire pour l'Office*, Calendrier des Festes stables, 19 mars), « que toute nostre Congregation eust une devotion particuliere a ce Saint et qu'on en celebrast dignement la feste. »

CMLXIV

A MADAME DE LA VALBONNE

(FRAGMENT)

Pourquoi l'intercession de saint François de Paule est propice à l'espérance des mères.

Annecy, [2 avril] 1614 (1).

. . . . . .

J'ay mille fois pensé pourquoy les fideles invoquent cet admirable vierge et austere hermite (2) pour avoir des enfans, et en fin j'ay creu que, parce qu'il a tant aymé la simplicité, la petitesse et les petitz, Dieu accorde ordinairement des petitz enfans a ses devotz, quand ilz les demandent dans l'esprit du Saint, pour la gloire de Dieu, le salut des ames et la paix des familles.

. . . . . .

Revu sur un ancien Ms. de l'*Année Sainte de la Visitation*, conservé au 1er Monastère d'Annecy.

(1) Le Bienheureux, lisons-nous dans l'*Année Sainte* (ancien Ms.), « escrivant a madame... de la Valbonne, lui conseilla de faire une devotion a saint François de Paule pour obtenir des enfants, et il lui dit dans la même lettre : « J'ay mille fois pensé, » etc. Suit le fragment reproduit par notre texte ; la date en est à peu près certaine quant à l'année (cf. le tome précédent, note (1), p. 217), mais le mois et le quantième sont donnés sous toutes réserves, puisque le manuscrit cité, en plaçant ce fragment au 2 avril, n'ajoute pas que la lettre d'où il est tiré fut envoyée ce même jour, fête du saint Fondateur des Minimes.

(2) Saint François de Paule. Le 2 avril 1617, l'Evêque de Genève, « parce qu'il avoit une tres grande devotion » à ce « glorieux Sainct... et portoit une tres-syncere affection à ses enfans, » reçut à Grenoble, au monastère de Saint-André, des mains du P. Antoine de Billy, le « Cordon de l'Ordre des Minimes. » (Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. IX.) « Souvent depuis, quand il rencontroit quelques uns de nostre compagnie, » écrit le P. de la Rivière, « il le tiroit de sa pochette, disant : Voyez si je ne suis pas de vos freres. » (*Vie*, liv. II, chap. III.)

CMLXV

A UN GENTILHOMME (1)

(BILLET INÉDIT)

Remerciements pour un envoi de venaison.

Annecy, 12 avril 1614.

Monsieur,

Je vous remercie humblement de vostre souvenance et de la venayson, loüant Dieu de vostre guerison, que je vous souhaiteray tous-jours longue et heureuse, puisque de tout mon cœur je suis,

Monsieur,

Vostre plus humble tres affectionné,

Franç^s^, E. de Geneve.

XII avril 1614.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de Menthon, au château de Menthon (Annecy).

(1) Il n'est pas possible de désigner le destinataire de ces lignes : serait-ce un membre de la famille de Menthon ?

CMLXVI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Une lettre recommandée.

Annecy, 12 avril 1614.

Cette lettre, ma tres chere Fille, vous est recommandee, ne sçachant a qui mieux en faire l'addresse a cause

du passage du cousin (1). Je n'ay encor peu voir la bonne Mere (2), ni presque respirer (3).

Dieu vous comble de son tres saint amour, et je suis,

Ma tres chere Fille,

Plus que vostre tres humble.....

12 avril 1614.

(1) Le 17 mars M. de Charmoisy était à Chambéry (voir ci-dessus, p. 168); à son retour, il devait probablement passer à Rumilly. C'est sans doute à ce « cousin » que François de Sales écrivait la lettre recommandée aux soins de la destinataire.

(2) La Mère de Chantal.

(3) Après une absence de quelques jours, le saint Evêque, qui avait visité le 8 avril la paroisse de Montcel, venait de rentrer à Annecy, où il trouvait de nombreuses occupations qui absorbaient tous ses loisirs.

CMLXVII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Deux plans proposés pour la première église de la Visitation. — Le saint Fondateur désire « une petite eglisette bien façonnee. »

Annecy, [vers le 14 avril] 1614 (1).

L'eglise seroit plus belle dehors, le cœur *(sic)* estant sur la riviere, avec le presbitere ; la faysant dedans, il faudra chercher place ailleurs pour une cave pour retirer le bois et pour toutes les commodités que le bas estage de la tour pouvoit fournir (2). Vostre cœur sera dautant

(1) Nous savons par les Délibérations municipales d'Annecy, que le 14 avril 1614 la Mère de Chantal fit demander à la Ville par Me Georges Mingon, son agent, l'autorisation de construire l'église du Monastère « sur le canal de Thiouz. » Ce projet concorde avec les désirs qu'exprime ici le Bienheureux, il semble donc qu'il ait écrit ces lignes avant le 14 avril : d'où la date approximative que nous leur assignons.

(2) Cette « tour », dite « tour de Talloyres » parce que dépendante du prieuré de ce nom, était située « pres le pont de l'asle (la halle), jouxte les muraillies de » la ville. Le 11 septembre 1613, elle fut vendue, avec le jardin attenant, aux Religieuses de la Visitation, par Charles de la Tour, prieur

moins propre a la santé quil sera plus bas, et faudra une grande descente pour y venir des le dortoir. Vostre dortoir ne sera pas de plain pied, et en somme, il me semble qu'il y aura bien de la peyne d'egaler la bienseance et commodité de l'un des desseins a l'autre. Il est vray que le dernier proposé sera d'abord de moindre despense et plus promptement executé. Je dis d'abord, par ce qu'en fin il faudra despendre pour faire les commodités domestiques hors de la tour, qu'on avoit projetté de faire dans icelle.

Pour moy, j'aymerois mieux une petite eglisette bien façonnee dehors, que ce grand et inutile vaste dedans (1). Toutefois il n'est pas raysonnable que mon opinion soit suivie, car je n'entens rien en tout cela ; ouy bien a cherir pretieusement ma tres chere et tres bonne Mere comme moy mesme. Que Dieu soit a jamais emmi son cœur et le mien. *Amen.*

C'est pour obeir que j'escris ceci.

Revu sur l'Autographe conservé chez les RR. PP. Missionnaires de Saint-François de Sales, à Annecy.

commendataire ; après plusieurs difficultés, celui-ci avait reconnu qu'il lui serait très avantageux de céder au Monastère, pour le prix de 1400 florins, « une mayson toute vuyde, sans aulcung bastiment et par ce inhabitable, » et « en si mauvais estat qu'elle... menasse de tomber en totale ruyne. » (Archives de la Visitation d'Annecy, *Livre des Contrats permanents.)* Le 24 avril 1614, « les Dames de la Visitation » devaient commencer à faire « descouvrir ladite tour, pour l'abattre et demolir. » (Reg. des Délib. du Conseil de Ville d'Annecy.)

(1) « Le bas estage » de la tour de Talloires, achetée par « Dame Jeanne-Françoise Fremyot et les aultres devotes Dames » de la Visitation, consistait en une « estable » qui était en partie de plain pied avec le rez-de-chaussée de la maison habitée par la Communauté. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 219, et note (1), p. 245.) L'un des plans dressés pour l'érection de l'église proposait d'établir le chœur des Religieuses et le sanctuaire dans ce « bas estage, » de niveau avec le canal du Thiou qui décharge le lac. François de Sales conseille de les construire « sur la riviere, » c'est-à-dire d'élever l'église sur les sous-sols : son opinion fut suivie.

CMLXVIII

AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-MARIE DE SAMOENS (1)

Les statuts du Chapitre de l'église cathédrale d'Annecy doivent servir de type à la collégiale de Samoëns.

Annecy, 22 avril 1614.

Messieurs,

Conferant avec M. vostre Doÿen (2) sur le reglement du service et affaires de vostre eglise, j'ay jugé quil falloit que vous eussies une copie des statutz de nostre cathedrale pour, sur iceux, former les vostres entre vous, et par apres en venir icy traitter avec moy. Il vous expliquera plus amplement mon intention, qui me fera finir la presente me recommandant a vos prieres et disant,

Messieurs,

Vostre plus humble tres affectionné confrere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

22 avril 1614.

A Messieurs
Messieurs du Chapitre de Samoen.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Riondel, à Samoëns (Haute-Savoie).

(1) Le bénéfice-cure de Samoëns dépendait de l'abbaye de Sixt qui l'administrait par l'un de ses Religieux; mais peu à peu, les paroissiens en vinrent à désirer un autre régime. Grégoire XII se prêta à ce changement et accorda le 12 juillet 1575, aux démarches personnelles de Charles de Gex, seigneur de Vallon, l'érection de l'église de Samoëns en collégiale insigne. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 99.) Cette érection, toutefois, n'eut lieu que le 22 avril 1582. Le Chapitre devait se composer de sept chanoines prébendés, avec un doyen à la nomination du Pape, un archiprêtre-curé et un sacristain son vicaire. Le premier chanoine était nommé par la Ville. (Voir Tavernier, *Hist. de Samoëns*, chap. IV.)

En 1614, la collégiale de Sainte-Marie de Samoëns comprenait parmi ses membres, Michel Defoug, Claude Cornut, Jean-Michel Jay, Henri Guillot, un autre Claude Cornut (?), Pierre-François de Bougier, Claude Chappuis, et à leur tête, François Cornut, doyen (voir la note suivante), Michel Pithon, archiprêtre, Jean Musy, sacristain. (R. E.)

(2) François Cornut, originaire de Samoëns, tonsuré le 19 mai 1570, nommé chanoine de la collégiale le 20 juin 1588, n'ayant encore que le degré d'acolythe, reçut la prêtrise le 12 décembre 1590, et le 10 mai 1591 devint curé de la paroisse de Margencel qui l'avait eu pour premier économe le 3 décembre 1589. Promu doyen en 1604, il mourut le 11 août 1618. (R. E.)

CMLXIX

A MADAME D'ESCRILLES (1)

Compassion et consolation du Saint. — Etre sur la croix, grâce insigne pour les âmes dédiées à Dieu.

Annecy, 30 avril 1614.

L'autre jour que la bonne madame de Treverney (2) fut icy, je sceu plus amplement la varieté des travaux parmi lesquelz vous vives, ma tres chere Seur, ma Fille, et certes, j'en eu de la compassion, mais plus de consolation encores, sur l'esperance que j'ay que Dieu vous tiendra de sa main et vous conduira *, par ce chemin qu'il a frayé, a beaucoup de perfection ; car je veux croire, ma chere Seur, que vous voulés demeurer eternellement liee a la tressainte volonté de cette divine Majesté et que vous luy aves consacree toute vostre vie. Et cela estant ainsy, quelle grace d'estre non seulement sous la croix, mais sur la croix, et au moins un peu crucifiee avec Nostre Seigneur ! Ayes bien courage, ma chere Seur, convertisses la necessité en vertu, et ne perdes pas l'occasion de bien tesmoigner vostr'amour envers Dieu parmi les tribulations, ainsy quil tesmoigna le sien envers nous parmi les espines.

* Cf. Ps. LXXII, 24.

Mon ame souhaite le comble de toute sainteté a la vostre, et suis d'un'affection invariable,

Vostre humble, tres affectionné frere et serviteur,

F., E. de Geneve.

XXX avril 1614.

Ce porteur va prendre M. de Charmoysi (3) a une journee de Mascon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Reims.

(1) De la comparaison de la présente lettre avec celle du 7 janvier précédent (voir ci-dessus, p. 133), il résulte qu'elle s'adresse à la même destinataire.

(2) Péronne de Montfalcon, femme de Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay, et belle-sœur de Mme d'Escrilles. (Cf. ibid.)

(3) Sans doute Mme de Charmoisy, qui avait quitté Paris dès le 25 février (voir ci-dessus, note (4), p. 94) ; mais rien d'étonnant que des affaires l'aient arrêtée en chemin.

CMLXX

AU ROI DE FRANCE, LOUIS XIII (1)

(MINUTE)

Remerciement au Roi pour une aumône promise à l'église de Gex.

Annecy, [février-mai] 1614 (2).

Sire,

* Cf. Ps. XVIII, 7.

Rien n'est caché a la chaleur du soleil * en ce monde ; rien n'est non plus esloigné du soin des bons Rois en leurs monarchies. C'est pourquoy Vostre Majesté a regardé l'eglise de Gex, qui est sur le fin bord du royaume, et la voyant extremement miserable, luy a ordonné aumosne de trois cens escus (3) ; pour laquelle je vay maintenant

(1) En 1614, François de Sales n'était pas connu personnellement de Louis XIII, mais le souvenir de l'amitié dont l'avait honoré Henri IV demeurait vivant à la cour de France. A la fin de l'automne 1618, quand le Cardinal de Savoie vint à Paris négocier le mariage de son frère le prince de Piémont avec Christine de France, le Bienheureux l'accompagna, et s'attira promptement la sympathie respectueuse, la vénération du jeune Roi, qui l'appelait « son bon Pere, son sainct Evesque. » Le prince voulut même « qu'il acceptast la charge de premier aumosnier de sa sœur, Madame Christine de France. » (Dépos. du marquis de Lullin, *Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 12.) Durant son séjour dans la capitale, le Saint porta plusieurs fois la parole devant la cour ; les historiens nous ont gardé les dates précises de deux prédications : 11 novembre 1618 et 1er janvier 1619.

Quelques années après la mort de saint François de Sales, retenu à Lyon par une maladie qui mit ses jours en péril (septembre 1630), Louis XIII fut inspiré de recourir à « l'intercession de M. de Genève, que le peuple qualifiait dès lors du titre de Bienheureux... La Reine envoya quérir par ses aumôniers le cœur de ce grand Serviteur de Dieu, » précieusement conservé à la Visitation de Bellecour. A peine le pieux monarque eut-il touché la sainte relique, « qu'il s'écria pénétré de joie : Je suis guéri ! » En reconnaissance, il offrit au Monastère « une boite d'or, en figure de cœur, estimée neuf cents livres, marquée aux armes de France et toute semée de fleurs de lys. » *(Hist. manuscrite du 1er Mtère de Lyon.)*

(2) Le 31 juillet 1614, le Saint remercie le Roi des 300 écus dont il réclame la jouissance dans la présente lettre. Celle-ci est donc antérieure, mais doit être de la même année ; il n'a pas été possible d'en préciser davantage la date.

(3) Nous voyons dans une lettre du 28 août 1614 que le P. Cotton, S. J., avait « moyenné cest' aumosne, » et que les fonds en furent employés sans retard.

en esprit, avec tous les Catholiques de ce lieu-la, en faire action de graces a vostre charité royale, Sire, laquelle nous supplions en toute humilité nous vouloir donner la jouissance de ce bienfait duquel nous avons des-ja la concession, pour laquelle nous implorerons a jamais la souveraine bonté de Nostre Seigneur qu'elle conserve et prospere Vostre Majesté en l'abondance des graces celestes.

C'est le souhait perpetuel,

Sire,

De vostre tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

CMLXXI

A LA MÈRE DE CHANTAL

Impressions rétrospectives de l'Evêque de Genève à propos de l'ostension du saint Suaire. — Ce qui lui vint au cœur de dire au Cardinal de Savoie. — Une recette de Mme de Boisy. — La mort, source de la vie nouvelle.

Annecy, 4 mai 1614.

En attendant de nous voir, ma tres chere Mere, mon ame salue la vostre de mille et mille souhaitz. Que Dieu la remplisse toute de la vie et mort de son Filz Nostre Seigneur !

J'estois il y a un an, et environ ces heures, a Turin (1), et monstrant le saint Suaire (2) parmi un si grand peuple, plusieurs gouttes de la sueur qui tomboit de mon visage

(1) Voir plus haut, Lettre DCCCLXXIII, p. 1.

(2) Grande pièce de toile de lin, jaunie par le temps, usée et déchirée par places, portant des empreintes confuses, avec des traces de brûlures. Elle mesure actuellement 4 mètres 38 de longueur et 1 mètre 10 de largeur ; la tradition l'a toujours présentée comme ayant servi de linceul au Christ, quand son corps fut descendu de la croix.

Le saint Suaire fut donné en 1353 à l'abbaye de Lirey, près de Troyes, par son fondateur, le comte Geoffroy Ier de Charny, gouverneur de Picardie. D'après l'hypothèse du P. Sanna Solaro (1), il serait le même que celui conservé

(1) *La S. Sindone che si venera a Torino, illustrata e difesa dal P. Giammaria Sanna Solaro, d. C. d. G.* Torino, Vincenzo Bona, 1901.

rencontrerent dedans le saint Suaire mesme (1) ; et nostre cœur, sur cela, fit ce souhait : Hé, playse vous, Sauveur de ma vie, mesler mes indignes sueurs avec les vostres, et destremper mon sang, ma vie, mes affections dedans les merites de vostre sacree moiteur !

Ma tres chere Mere, le Prince Cardinal (2) se cuyda fascher dequoy ma sueur degouttoit sur le saint Suaire de mon Sauveur ; mais il me vint au cœur de luy dire que Nostre Seigneur n'estoit pas si delicat, et qu'il n'avoit point respandu de sueur ni de sang que pour les mesler avec les nostres, affin de leur donner le prix de la vie eternelle. Ainsy puissent nos souspirs s'allier aux siens, affin qu'ilz montent en odeur de suavité devant le Pere eternel.

Mais dequoy me vay-je souvenir ? J'ay veu que quand mes freres estoyent malades en leur enfance, ma mere les faysoit coucher dans la chemise de mon pere, disant que les sueurs des peres estoyent salutaires aux enfans. O que nostre cœur se couche, en cette sainte journee,

en 1203 à Constantinople, dans le monastère de Sainte-Marie des Blaquernes. Après le sac de la ville, on croit qu'il devint subrepticement la propriété d'un seigneur champenois, apparenté avec un ascendant du comte de Charny. M. Paul Vignon *(Le Linceul du Christ*, Paris, 2e édit. 1902) admet aussi, mais pour une raison différente, l'identité des deux Suaires.

En 1418, les chanoines de Lirey confient le précieux linceul à Humbert, comte de la Roche; sa veuve, Marguerite de Charny, s'en dessaisit en 1452 au profit des ducs de Savoie. Le 11 juin 1502, on le déposa dans la Sainte-Chapelle de Chambéry ; là, il faillit être la proie des flammes qui dévorèrent en partie ce sanctuaire (1532). Enfin, en 1578, il fut transporté à Turin, où on le vénère aujourd'hui dans la chapelle de la Cathédrale. Il est roulé à l'intérieur d'un coffret métallique, muni de serrures multiples, lequel ne peut être ouvert qu'avec l'autorisation royale et l'assentiment de l'archiviste.

François de Sales avait en singulière vénération le saint Suaire de Turin : « C'est le bouclier de ce pays, » dit-il un jour à l'Evêque de Belley, « c'est nostre grande relique... Certes, j'ay une raison particuliere » d'y « estre devot, parce que ma mere me dedia à Nostre Seigneur, lors que j'estois dans ses entrailles, devant ce sainct estendard de salut. » (Cf. Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. I.) Et de fait, c'était là « son image favorite, » ajoute Mgr Camus ; « il l'avoit... en broderie, en peinture, à l'huile, en taille douce, en enlumineure, en miniature, en demy-relief, en graveure. Il la mettoit à sa chambre, à sa chappelle, à son oratoire, à son estude, en sa sale, en sa galerie, en ses Heures, par tout. » *(L'Esprit du B. François de Sales*, Paris, Alliot, 1640, tome II, Partie V, Sect. XXIII.)

(1) Cf. plus haut, note (1), p. 2.

(2) Maurice de Savoie (voir tome XII, note (1), p. 345).

dans le Suaire de nostre divin Pere, enveloppé de ses sueurs et de son sang ; et que la, il soit, comme [à] la mort mesme de ce divin Sauveur, enseveli dans le sepulchre d'une invariable resolution de demeurer tous-jours mort en soy mesme jusques a ce qu'il resuscite en la gloire eternelle. *Nous sommes ensevelis,* dit l'Apostre *, *avec* Jesus Christ *en la mort* d'iceluy, *affin que nous* ne vivions plus de la vielle vie, mais de la nouvelle. *Amen.*

* Rom., vi, 4.

Françs, E. de Geneve

Le 4 may 1614.

CMLXXII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Etre toute sainte : ce que renferme ce bref souhait. — La valeur d'une once de douceur durant un procès. — Une heureuse naissance.

Annecy, 5 mai 1614.

Je vous escris un billet par ce que c'est sans loysir, a cause quil me faut escrire en beaucoup de lieux. C'est seulement aussi pour vous saluer cherement, ma tres chere Fille, que mon cœur souhaite toute sainte, et par consequent toute tranquille, toute juste, toute douce en la poursuite que vous aves a faire maintenant (1), sachant bien qu'une once de douceur et de charité emmi le soin d'un proces en vaut dix mille parmi les ordinaires occupations.

(1) Au mois d'avril 1614, le Sénat de Chambéry se prononça pour le sénateur d'Avise contre le comte de la Forest ; il s'agissait d'un paiement à faire en pièces d'or. (Cf. *Codex Fabrianus,* Genève 1765, tome I, p. 1007.) Ce même recueil mentionne un arrêt du 17 mai suivant, rendu par le Sénat dans un procès survenu entre le comte de la Forest et le seigneur de la Fléchère. Il faut se rappeler que le premier était frère et l'autre, mari de la destinataire. Le procès qu'elle poursuivait se rapporte très vraisemblablement à l'une des deux affaires indiquées ci-dessus. Dès 1610, la pieuse châtelaine de Rumilly ne cessa presque pas de se débattre contre des tribulations de ce genre. (Cf. tome XIV, pp. 270, 285, 346, etc. ; tome XV, p. 90, etc.)

La chere niece (1) est accouchee heureusement d'un gros garçon, bien nourri et fort vif (2), et delivree de sa fievre et de ses autres incommodités. Nostre seur la Religieuse (3) la doit venir voir, elle sera bien ayse de treuver tout fait.

Ma tres chere Fille, je suis parfaitement tout vostre. Je n'oublieray pas le rafraischissement de la recommandation que le cher mari desire.

Le 5 may 1614, a Neci.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Madeleine Roero de Bressieu, nièce de la destinataire et femme de Louis de Sales.

(2) On lit dans *La Maison naturelle de St François de Sales*, par de Hauteville (Paris, 1669), Partie I, p. 210 : « Le digne heritier du bon sens, du bon jugement et de la vertu de Louys de Sales, est... François, marquis de Sales, digne neveu et filleul du grand saint François de Sales, qui le tint sur les fonds du saint Baptême. Ce seigneur est vivant, et Dieu a benit sa famille de cinq garçons et d'une fille, qu'il a eü de son mariage avec mademoiselle Françoise Marie de Valpergue, sa chere épouse, qui l'a laissé veuf... au commencement de l'année 1660. » Marié le 19 décembre 1648, devenu marquis de Sales-Thorens le 12 août 1665, il testa le 7 janvier 1676. (Cf. Lettre CMLXXV, p. 184.)

(3) Jeanne-Bonaventure de la Forest, Religieuse à l'abbaye de Bons.

CMLXXIII

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

Gratitude et félicitations. — Un Théatin célèbre du temps, orateur et écrivain.

Annecy, 10 mai (1) 1614.

Je vous remercie tous-jours parce que tous-jours vous me favorisés, et je vous remercieray encor tous-jours

(1) Blaise (*Nouvelles Lettres inédites*, 1833, p. 17) donne la date du *10 mars*, qui est assurément une erreur de lecture, très facile entre *mars* et *may*. Le 10 mars 1614 n'était que le quatrième lundi de Carême ; or, le Saint parle ici du Carême passé. La date adoptée est également justifiée par celle du « retour de Leurs Altesses. » (Voir la note suivante.)

parce que je ne veux estre tout a fait ingrat, ni je ne puis autrement tesmoigner que je ne [le] veux pas estre.

Je loüe Dieu de l'heureux retour de Leurs Altesses (1) et du contentement que vous receves de leurs faveurs, qui sont donnees a vostre zele pour vostre service et dont vous aves rendu de si bonnes preuves ci devant.

Vous me rendes trop glorieux, Monsieur, de me promettre l'honneur de la bienveuillance de ce rare ambassadeur de Dieu, qui a si bien traitté des affaires celestes a Saint Jean le Caresme passé (2), et de me faire esperer la veuë de son *Ajo del Christiano,* livre qui, par le nom de son autheur et par son tiltre, ne promet rien moins que la perfection de son espece (3).

Cependant vous nous laissés entre l'attente et la crainte

(1) Les princes Victor-Amédée et Philibert, fils du duc de Savoie. L'année précédente, le premier avait rejoint son frère en Espagne, pour solliciter l'appui de cette cour dans l'affaire du Montferrat. Il s'agissait d'obtenir l'exécution des clauses consenties pour le traité de paix, et en particulier la restitution, entre les mains de Charles-Emmanuel, de la petite princesse Marie, retenue par le duc de Mantoue. (Cf. plus haut, note (4), p. 2, et note (1), p. 104.) Parti au mois de juin, Victor-Amédée devait arriver à Barcelone en juillet. Il revint au printemps de l'année suivante; le 14 avril 1614, il était à Nice. Le prince Philibert quitta aussi l'Espagne avec son frère, et fut reçu à Naples par le vice-roi, le 25 août de la même année. (Turin, Archives de l'Etat, *Lettere Ministri*, *Spagna*, et *Lettere Principi.)*

(2) Une plaquette, devenue très rare, indique le nom de l'orateur qui prêcha le Carême de 1614 devant la cour de Savoie, à la cathédrale de Turin, dédiée à saint Jean-Baptiste : ce fut le P. Giliberti, religieux Théatin. *(I Predicatori quaresimalisti della Real Casa di Savoia. Memoria del Canonico Antonio Bosio*, etc. Torino, Tip. S. Giuseppe, 1874.)

(3) Né en Calabre, Vincent Giliberti entra chez les Théatins, fit profession à Naples le 22 mars 1587, devint Général de son Ordre (1621-1627) et mourut à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, le 10 janvier 1656. On voudrait un style plus simple dans les écrits qu'il a laissés; la chaire convenait mieux à son tempérament, il s'y distingua par une parole vigoureuse et toujours apostolique. Mais ce fut avant tout un homme de gouvernement. Il appliqua sa vigilance de supérieur à la formation intellectuelle de ses Religieux et au maintien de la discipline régulière. Les premiers établissements de son Institut en Espagne, les missions parmi les barbares du Caucase et de la Colchide furent le fruit de son initiative. (Voir Vezzoni, *I scrittori dei Chierici Regolari detti Teatini.* Roma, stamperia della S. C. *de Propaganda Fide*, 1780.) On conçoit qu'un Religieux de tel mérite fût tenu en singulière estime à la cour de Savoie.

L'ouvrage que le comte de Tournon promettait au Saint a pour titre : *L'Ajo del Cristiano. A Donna Isabella di Savoja, Duchessa di Modena.* In Modena, presso Giuliano Cassiano, 1613.

de vostre retour soudain et de vostre plus long sejour. Comme que ce soit, Dieu vous comble de prosperité, avec madame ma cousine (1) et tout ce qui vous est plus cher, et j'ay l'ordinaire honneur,

Monsieur, d'estre

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

10 [mai] 1614.

A Monsieur
[Monsieur] le Comte de Tornon.
A Thurin.

(1) La comtesse de Tournon, femme du destinataire.

CMLXXIV

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

(MINUTE)

Un moyen d'accroître la dévotion au pays du Chablais. — L'abbaye de Ripaille et la piété des princes de Savoie. — Fermeté et constance de l'Ordre des Chartreux.

Annecy, 12 juin 1614.

Monseigneur,

Lhors que j'eu l'honneur de faire la reverence a Vostre Altesse il y a un an (1), je luy proposay de faire loger les RR. Peres Chartreux en l'abbaye de Filly en Chablaix (2), pour l'accroissement de la devotion qu'un si saint Ordre feroit en ce païs la et pour l'ornement que la reparation

(1) Au cours du voyage que l'Evêque de Genève avait fait à Milan, au printemps de 1613. (Cf. plus haut, p. 2.)

(2) Voir tome XI, note (1), p. 252. Le 22 septembre 1611, François de Sales avait réconcilié l'église de l'abbaye, consacré l'autel, mis en possession des ruines du monastère et de deux petites pièces de terre adjacentes, son ami, Claude de Blonay, avec charge de célébrer à Filly une Messe par semaine. Dès lors, sans doute, l'Evêque dut concevoir le désir de faire revivre en ces quartiers la vie conventuelle, par l'introduction des Chartreux. (Cf. Gonthier, *Œuvres historiques*, tome II, 1902, *Notice sur l'abbaye de Filly.*)

d'une abbaye si remarquable y apporteroit. Mays du despuis, ayant sceu que Vostre Altesse avoit jetté ses yeux et son desir sur Ripaille (1) pour le mesme effect, je m'en suis infiniment res-joui ; et en toute humilité je la supplie d'en ordonner au plus tost l'execution, affin que nous voyons en nos jours la pieté restablie en un lieu qui a esté rendu tant signalé par celle que Messeigneurs les predecesseurs mesmes de Vostre Altesse y ont si saintement et honnorablement prattiquee (2) ; asseurant qu'en meilleures mains le genereux et pieux dessein de cette restauration ne pourroit estre confié, qu'en celles d'un Ordre si ferme et constant comme est celuy des Chartreux, lequel, ayant tous-jours esté des son commencement fort obligé a la serenissime Mayson de Vostre Altesse, luy a aussi reciproquement tous-jours esté et est tres affectionné et dedié.

Et tandis, je continue a supplier incessamment la divine Majesté qu'elle respande a jamais toutes ses plus cheres benedictions sur la personne et la couronne de Vostre Altesse, de laquelle je suis,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

A Neci, le 12 juin 1614.

(1) Cette restauration monastique qu'il sollicitait avec tant d'instance, le Saint ne devait pas la voir en ce monde. Les Chartreux ne s'installèrent dans l'abbaye de Ripaille qu'en 1624, autorisés par Lettres patentes datées du 12 octobre 1623 et du 24 avril 1624. Le Général de l'Ordre donna les biens de la Chartreuse de Vallon au nouveau Monastère, qui porta les noms de Chartreuse de l'Annonciade, Chartreuse de Savoie, Chartreuse de Ripaille-Savoie, Chartreuse unie de Vallon et Ripaille, etc., et fut gouverné en premier lieu par l'ancien prieur de Vallon, D. Laurent de Saint-Sixt. (Cf. *Mém. de l'Acad. Salés*, tomes V, XV, XXII, et Lefebvre, *Saint-Bruno et l'Ordre des Chartreux*, Paris, 1883, tome II, pp. 225, 365.)

(2) Création d'un prince de la Maison de Savoie, l'abbaye fut toujours protégée par les Ducs qui la dotèrent de nombreuses fondations pieuses. Mais évidemment, l'allusion s'adresse surtout à Félix V (voir tome XIII, note (2), p. 346). Le témoignage du Saint en faveur de la piété d'Amédée VIII contredit nettement, on le voit, la légende qu'avaient accréditée les récits fantaisistes de certains historiens.

CMLXXV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Le baptême d'un neveu du Saint : il se promet d'y voir M. et Mme de Charmoisy. — Nouvelles et messages.

Annecy, 13 juin 1614.

Ce billet escrit a l'impourveu vous saluera, ma tres chere Fille, de la part de mon ame qui ayme parfaitement la vostre en Nostre Seigneur. Je n'ay eu nul moyen de respondre a vos lettres jusqu'a present.

Mercredi nous allons faire le baptesme du petit neveu (1), et la grande niece (2) se porte beaucoup mieux. Nous pensons y avoir M. et Mme de Charmoysi ; car encor que mon frere (3) ne le sçache pas, estant neanmoins tous les deux a Dalmaz (4) pour les noces de madamoyselle de Dalmaz (5), il y a de l'apparence qu'ilz viendront a Presles (6), ou estant, il n'y auroit pas de l'apparence de ne les supplier pas (7), principalement parce que nous n'avons encor point veu la chere cousine (8).

Or sus, ce pendant allés bien doucement sur le pavé de Chambery a la sollicitation de vostre affaire (9) ; mais je dis bien doucement, car c'est l'importance.

(1) François, fils de Louis de Sales et de Madeleine Roero de Bressieu, fut donc baptisé le 18 juin. (Voir ci-dessus, note (2), p. 180.)

(2) La mère de l'enfant, nièce de la destinataire.

(3) Louis de Sales.

(4) Dalmaz est sur la paroisse de la Balme-de-Sillingy, au nord d'Annecy.

(5) Il est assez probable qu'il s'agit ici de Dlle Louise, fille de Charles-François de Dalmaz, qui épousa en premières noces Jean Brunet, seigneur de Doucy, et en secondes noces (contrat dotal du 14 août 1631), noble François Cristan. Elle était apparentée avec la famille de Charmoisy.

(6) La terre de Presle (voir le tome précédent, note (3), p. 244), étant à peu de distance de la résidence de Louis de Sales à La Thuille, située à l'extrémité du lac d'Annecy, les Charmoisy ne pouvaient manquer d'être invités à la fête.

(7) Le mot *suppléer*, qui se lit dans les éditions précédentes au lieu de *supplier*, est une erreur évidente de lecture.

(8) Depuis son retour de Paris (cf. ci-dessus, note (3), p. 175).

(9) Voir p. 179, la lettre du 5 mai à la même.

Madame nostre seur de Bons est a la Visitation (1), mais je ne l'ay encor point veuë. Madame des Crilles pense estre receuë le jour de la Visitation (2). Salués, je vous prie, de tout mon cœur nostre seur madame de Brescieu, et madame de la Valbonne et madame d'Aiguebelette (3).

Je suis sans fin,

Tout vostre en Nostre Seigneur,

Franç^s, E. de Geneve.

A Neci, le 13 juin 1614.

A Madame de la Flechere.

(1) Jeanne-Bonaventure de la Forest, sœur de la destinataire, faisait peut-être une retraite au monastère. (Voir ci-dessus, p. 180.)

(2) Marie de Mouxy, veuve d'Escrilles, reçut en effet le voile de la Visitation le 2 juillet. (Voir le tome précédent, note (1), p. 278.)

(3) C'est à Chambéry que Mme de la Fléchère devait rencontrer ces trois filles spirituelles du saint Evêque.

CMLXXVI

A LA MÊME (1)

Le duel et les censures de l'Eglise au XVIIe siècle. — Le courage « desreglé » des catholiques qui acceptent le duel. — Ce qui tourmentait le plus François de Sales à leur sujet. — Une pieuse industrie.

Annecy, 22 juin 1614 (2).

Ma tres chere Fille,

Je voy par vostre lettre l'estat de l'ame du cher mari, par le duel desseigné, et non commis, auquel il s'estoit resolu. Je ne pense pas qu'il y ait excommunication,

(1) Le ton de la lettre, le titre de « compere » qui précède la signature désignent la destinataire. Rien d'étonnant que le mari de Mme de la Fléchère ait voulu se battre en duel. Son humeur soudaine, la mode du temps, les poursuites d'un procès (voir la lettre précédente et celle du 5 mai, p. 179) rendent très vraisemblables de telles provocations.

(2) Cette date est empruntée à l'édition de 1626; les autres éditeurs l'ont omise.

car il n'est venu a aucun effect porté par les Canons (1). Mais, ma tres chere Fille, je confesse que je suis scandalizé de voir des ames bonnes catholiques, et qui d'ailleurs ont de l'affection a Dieu, estre si peu soigneuses du salut eternel, que de s'exposer au danger de ne voir jamais la face de Dieu et de voir a jamais et sentir les horreurs de l'enfer. En verité, je ne puis penser comme l'on peut avoir un courage si desreglé, mesme pour des bagatelles et choses de rien (2).

L'amour que je porte a mes amis, mais specialement au cher mari, me fait herisser les cheveux en teste quand je sçai qu'ilz sont en tel peril, et ce qui me tourmente le plus, c'est le peu d'apparence qu'il y a qu'ilz ayent le vray desplaysir qu'il faut avoir de l'offense de Dieu, puis qu'ilz ne tiennent conte de s'en empescher a l'advenir. Que ne ferois-je pas pour obtenir que telles choses ne se fissent plus !

Or, je ne dis pas cecy pour vous inquieter. Il faut esperer que Dieu nous amendera tous ensemblement, pourveu que nous l'en supplions comme il faut. Procurés donq que le cher mari se confesse, car encor que je ne pense pas qu'il soit en excommunication, il est neanmoins en un terrible peché mortel, duquel il faut qu'il sorte soudain ; car l'excommunication ne se contracte qu'avec les effectz, mais le peché se contracte par la volonté.

Je pense que j'auray bien tost le brasselet de la presence de Dieu (3), que je supplie vous benir de toutes

(1) Il y avait eu seulement provocation en duel ; or, celle-ci n'a été — au moins sûrement — punie des peines canoniques que par la Constitution de Pie IX, *Apostolicæ Sedis*. (Cf. Schmalgrueber, *Jus Ecclesiatic. univers. Decretal.*, lib. V, tit. XIV, n. 42, et Ferraris, *Bibliotheca prompta*, art. *Duellum*, art. II, n. 6. — Voir aussi le tome précédent, note (2), p. 215.)

(2) Cf. le tome précédent, p. 214, Lettre DCCLXXVI à la même destinataire.

(3) Sans doute un bracelet de dévotion. Le P. Vaubert, S. J., dans un opuscule intitulé : *La Présence de Dieu*, parle de « certaines petites pratiques journalières qui réussissent à plusieurs... pour rappeler à tout moment » leur « âme de sa dissipation » et la maintenir dans le recueillement. « A la campagne, » dit-il, « où il n'y a pas d'horloge, quelques-uns mettent sur leur manche un signal, comme quelque passe-colère ou autre marque qui puisse servir à nous faire regarder Dieu présent par la foi. »

les desirables benedictions que vous puissiés desirer, ma tres chere Fille.

Vostre plus humble et tres affectionné serviteur et compere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 22 juin 1614, a Neci.

CMLXXVII

A M. CLAUDE DE QUOEX (1)

Avis et démarches pour obtenir l'annulation des vœux de Mme des Gouffiers.

Annecy, [juin ou juillet] 1614 (2).

Monsieur,

Je vous supplie de voir la lettre de nostre monsieur de Sainte Catherine (3) et me faire sçavoir, si pourtant vous en aves connoissance, quell' est la sentence dont il fait mention en la 2me ligne, comm'aussi sil seroit asses tost pour escrire que l'on pourroit bien accepter Monseigneur de Lion (4) pour commissaire ; car, a ce que je voy, cela faciliteroit beaucoup l'affaire (5), et Mme de Goffier a receu une lettre de Mme l'Abbesse du Paraclit (6)

(1) Voir tome XII, note (1), p. 84.

(2) Mme des Gouffiers sollicitait pour juge de sa cause devant les Congrégations Romaines, l'Archevêque de Bourges, ou l'un ou l'autre des Evêques de Montpellier, Châlon, Belley. On voit par une pièce datée du 9 mai 1614 (Archives des Evêques et Réguliers), que la Sacrée Congrégation demandait l'avis de l'Archevêque de Lyon ; cette particularité aura suggéré au Saint de désirer ce dernier pour commissaire. Le 28 septembre de cette même année, François de Sales annonce au baron d'Anlezy que le « brevet requis pour la déclaration de la nullité des vœux » est « expedié » ; voilà pourquoi la date proposée semble convenir.

(3) Philippe de Quoex, qui était alors à Rome. (Voir ci-dessus, pp. 147 seq.)

(4) Mgr Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon (1612-1626) ; il sera destinataire en 1615.

(5) La dispense des vœux pour Mme des Gouffiers. (Voir ci-dessus, p. 152.)

(6) Marie de la Rochefoucault (voir ibid., note (1).

qui oste tout le scrupule qu'elle pouvoit avoir sur la personne de mondit seigneur l'Archevesque.

Cependant, engagé dans cet appointement, je vous donne mille fois le bonjour, et suis sans fin,

Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Monsieur
Monsieur de Quoex, Conseiller de Sa Grandeur
et premier Collateral au Conseil de Genevois.

Revu sur l'Autographe conservé à Chambéry, Archives du Sénat de Savoie.

CMLXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Préparatifs d'une course sur le lac.

Annecy, juillet 1614 (1).

Il est impossible de se treuver demain a 9 heures, car ni madame Vulliat (2) ne sçauroit estre preste, ni je ne sçai comment nostre fille (3) le pourroit estr'aussi, attendu quil faudroit partir au fin moins a trois heures de mattin. Il sera donq mieux de bien s'apprester, prendr'une barque expres et assigner le jour du depart (4).

(1) Vers la fin de juin 1614, le duc de Nemours étant venu à Annecy, y demeura jusqu'en octobre. Nous savons par une lettre du 26 de ce mois, adressée par le Saint à Mme des Gouffiers, que « M. le contrerolleur Vulliat » avait suivi le prince ; nul doute que Mme Vulliat n'ait accompagné son mari. Cette circonstance sert à dater ce billet avec quelque probabilité.

(2) Il ne nous a pas été possible de découvrir des renseignements sur la femme de Mamert Vulliat (cf. le tome précédent, note (4), p. 275), qui, à partir de son séjour à Annecy, devint une fille spirituelle du saint Evêque. Souvent, dans les lettres qu'il adresse à Lyon, le Bienheureux envoie des messages à cette « fille nouvelle que » pour cela, dit-il, « j'en ayme un peu ten- « drement. » (Lettre du 26 octobre 1614.)

(3) Françoise de Chantal.

(4) Cette partie de barque sur le lac, qui demandait plusieurs heures et un départ si matinal, avait très probablement pour but une visite à Presle, aux Charmoisy qui venaient à peine d'y arriver (cf. ci-dessus, p. 184) et qui

Cependant, mille et mille fois le bon soir, ma tres chere Mere, que Nostre Seigneur veuille a jamais benir. *Amen*. Et le bonsoir encor a la chere grande fille (1) et a la fille malade (2).

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Grosset, à Genève.

étaient liés d'amitié avec la famille Vulliat. Dans le premier plan, il s'agissait sans doute de profiter d'un chaland de lourde allure qui transportait les blés ou d'autres marchandises, et dont les haltes fréquentes exigeaient qu'il partît de grand matin. Aussi, le Saint conseille-t-il « une barque expres. »

(1) Mme des Gouffiers était encore à Annecy en ce temps-là; quelquefois, le Fondateur l'appelle « grande fille. »

(2) Il est difficile de désigner, parmi les Religieuses de la Visitation, celle qui était malade à cette époque.

CMLXXIX

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Les Pères Barnabites à Annecy. — Le Duc est prié de favoriser leur mission, d'une incomparable utilité pour le collège de la ville.

Annecy, 8 juillet 1614.

Monseigneur,

Le bien de la venue des Peres Barnabites en cette ville (1) est de si grande consideration, que Vostre Altesse,

(1) Les Religieux Barnabites destinés au collège d'Annecy furent D. Juste Guérin et D. Simplicien Fregoso. Des lettres de Charles-Emmanuel, datées du 25 juin 1614, adressées à l'Evêque, aux Syndics d'Annecy, au Doyen de Notre-Dame et au Prieur de Saint-Dominique, avaient été apportées le 4 juillet par le seigneur de Saint-Paul, gentilhomme du duc de Nemours, avec une autre lettre du Cardinal Maurice pour saint François de Sales. Ces documents, que l'on trouvera à l'Appendice I, II, prouvent combien étaient vives les sympathies de la cour de Savoie pour la restauration du collège Chappuisien et pour les Religieux qui venaient l'entreprendre. (Cf. ci-dessus, p. 145, la Lettre CMLVI et les notes qui l'accompagnent.)

Le 5 juillet, « a neufz heures du matin, dans la grande sale du chasteau de ladicte cité, » le duc de Nemours, « en l'assistence de l'Excellence de Mgr Sigismond d'Est, marquis de Lans, » ayant « faict entendre leur intention et bonne volonté a bouche sur la remission dudict college, tant a mondict seigneur Reverendissime Evesque qu'aux Reverendz seigneurs et nobles

laquelle l'a si saintement desiré, le fera sans doute puissamment reüscir, non obstant les petites difficultés qui se presentent (1), qui ne procedent que d'une bonne affection, a laquelle Vostre Altesse donnera, sil luy plait, la mesure et discretion ; en sorte que si le Pere General des Barnabites (2) ne pouvoit ouctroyer la dispense qu'on requiert (3), sa Congregation ne laissast pas pour cela d'estre introduitte dans ce college ou, en

administrateurs..., a ce que lesdictz Reverendz Peres Bernabites fussent promptement introduitz et mis en l'entiere possession dudict college, » le contrat d'introduction fut passé ce même jour en présence de saint François de Sales, des conseillers de la Ville, de plusieurs chanoines et de quelques autres témoins. Toutefois, des difficultés surgirent (voir la note suivante) qui suspendirent l'installation officielle des Religieux ; le contrat ne fut homologué que le 1er décembre par le Saint, et, le lendemain, par le Conseil du Genevois. (Archiv. commun. d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien.)*

(1) Tout d'abord, les oppositions vinrent de Rd François de Lornay, doyen de Notre-Dame, et du P. Bernardin de Charpenne, prieur de Saint-Dominique, qui étaient administrateurs du collège annécien. (Voir à l'Appendice II, la lettre que le Cardinal Maurice leur adresse le 20 septembre 1614.) Il en sera parlé plus en détail à mesure que les lettres ultérieures en donneront l'occasion.

(2) Jean-Ambroise Mazenta, né à Milan en 1565 de Louis Mazenta, sénateur, et de Catherine Butigella, acquit, grâce à de brillantes études, une remarquable connaissance du droit, de la philosophie et des mathématiques. Sa jeunesse, la distinction de son esprit attiraient déjà sur lui les regards du monde, quand il renonça à tout cet éclat pour embrasser l'humble vie des Religieux Barnabites : il avait vingt-cinq ans. Profès le 4 juin 1591, appliqué, après sa prêtrise, au collège Saint-Alexandre de Milan, supérieur du collège de Pise en 1599, puis de celui de Saint-Michel à Bologne, il fut élu Général de son Ordre en 1612. (Cf. plus haut, note (2), p. 1, et note (1), p. 146.) Sous sa vigoureuse impulsion, les lettres, les sciences, l'étude des langues anciennes prirent un grand essor dans sa famille religieuse. D. Mazenta eut le mérite de mener à bonne fin la fondation à Thonon du collège dont l'établissement avait été depuis longtemps projeté entre saint François de Sales et le duc de Savoie. Assistant du Père Général, puis visiteur de son Institut, directeur de la maison de Saint-Paul à Rome, enfin de nouveau assistant en 1626, il fut mandé de Milan par le Cardinal Barberini, qui lui confia une mission pour la Sicile de la part du Pape Urbain VIII. Après 1629, le célèbre Religieux gouverna l'Institut comme vicaire général jusqu'en 1632. Il administrait la Province romaine sous le généralat de D. Jean-Baptiste Crivelli, quand, au retour d'un voyage de Naples à Rome, il mourut pieusement des suites d'une attaque d'apoplexie, le 23 décembre 1636. Au milieu des honneurs qui le poursuivirent toute sa vie, D. Mazenta sut garder une parfaite simplicité d'âme unie à une délicieuse affabilité de caractère, ce qui lui valut d'être aimé des princes et des Papes. (D'après Ungarelli, *Bibliotheca scriptorum e Congregatione Cler. reg. S. Pauli*, Romæ, 1836.)

(3) Les Règles des Barnabites ne leur permettaient pas d'enseigner les humanités ; de là, nécessité de demander la dispense au Général.

tous evenemens, ell'apportera un'utilité incomparablement plus desirable que tout ce qui s'y est fait jusques a present.

J'en supplie donq en toute humilité Vostre Altesse Serenissime, que Dieu face a jamais prosperer, selon l'extreme et continuel souhait,

Monseigneur, de

Vostre tres humble et tres obeissant
serviteur et orateur,

Franç^s^, Evesque de Geneve.

VIII julliet 1614, a Nessy.

A Son Altesse Serenissime.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

CMLXXX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(INÉDITE)

Nouvelles de la santé du Saint. — Regret d'avoir manqué une visite désirée.

Annecy, 11 juillet 1614.

Que je fus marri, ma tres chere Fille, quand a mon reveil je sceu que le cher mari m'avoit demandé, car j'avois bien envie de l'entretenir un peu (1); mays je n'avois pas peu dormir la nuit, pour le reste de quelques inquietudes corporelles que trois ou quatre jours de flux de ventre m'avoyent laissee *(sic)*. Or pourtant, cela n'a rien esté sinon une evacuation de catarre, sans laquelle indubitablement j'allois estre fort malade; la ou

(1) M. de la Fléchère, qui désirait voir le Saint, venait peut-être conférer avec lui de sa conscience à propos du « duel desseigné et non commis, » dont il est question dans la lettre du 22 juin. (Voir ci-dessus, p. 185.) D'où le regret de François de Sales de n'avoir pu le recevoir.

maintenant je me porte fort bien, quoy que tous-jours un peu incommodé de ce flux qui, petit a petit, va passant.

Ma tres chere Fille, pries tous-jours bien Dieu pour mon cœur, qui vous ayme d'un amour plus que paternel, affin quil se purifie et que l'amour divin y regne sans exception, reserve, ni fin quelcomque; car ainsy ne cesse-je de vous souhaiter une parfaite sainteté.

Je m'en vay voir nostre pauvre Mere (1) et la bonne Mme d'Escrilles (2) qui m'attendent; je les salueray de vostre part, comme je vous prie de saluer la chere seur (3).

Je suis d'un'ame nompareille,

Tout vostre,

F., E. de Geneve.

XI jullet 1614.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Mâcon.

(1) La Mère de Chantal.

(2) Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, veuve d'Escrilles, qui venait de prendre le voile de novice à la Visitation. (Cf. ci-dessus, p. 185.)

(3) Mme de Bressieu, ou bien Mme de la Forest, Religieuse de Bons, toutes deux sœurs de la destinataire.

CMLXXXI

AU ROI DE FRANCE, LOUIS XIII

Actions de grâces pour une gratification accordée aux églises du pays de Gex.

Annecy, 31 juillet 1614.

Sire,

Les Catholiques de Gex et moy avons receu les trois cens escus d'aumosne que Vostre Majesté a donnés pour la reparation des eglises *, avec une tres humble reverence et action de graces, non seulement parce que les

* Vide supra, Epist. CMLXX.

faveurs qui proviennent de si haut lieu sont tous-jours de grande estime, mais aussi parce que ce sont comme des arrhes de plus grans bienfaitz pour l'avenir; dont nous en esperons que la royale bonté de Vostre Majesté regardera de son œil propice la misere a laquelle l'heresie a reduit ce pauvre balliage, pour respandre a son secours les graces et assistances qui luy peuvent servir de remede.

Ainsy Dieu soit a jamais le protecteur de Vostre Majesté, Sire, pour la combler des saintes benedictions que luy souhaitte

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

Françs, E. de Geneve.

31 julliet 1614, a Nessi.

CMLXXXII

AU DUC DE BELLEGARDE

Double interprétation du titre de « filz » désiré par le destinataire. — Exhortation aux pratiques de piété. — Le monde, malgré sa malignité, estime les vrais dévots et la dévotion sérieuse et toute suave.

Annecy, 31 juillet 1614.

Monsieur,

J'ay receu la lettre par laquelle Vostre Grandeur s'abbaisse jusques a me conjurer que des-ormais je l'appelle mon Filz. Et ma petitesse s'esleve bien aussi jusques la que de le vouloir faire et penser que je le puis, sans faire tort a ce que vous estes, bien qu'a la verité ce sera chose rare de voir la disproportion d'un si chetif pere avec un enfant si relevé. Mays la nature mesme, qui est si sage, a bien fait une pareille singularité en une plante que les arboristes nomment communement *le filz avant le pere,* parce qu'elle pousse son fruit avant ses fleurs. Et puis,

vous ne regardés pas, comme je pense, ma personne, mais cet Ordre sacré duquel elle est doüee, qui est le premier de tous les Ordres en l'Eglise, de laquelle vous aves cet incomparable honneur et bonheur d'estre un membre vivant *, et non seulement vivant, mais animé de l'amour sacré, qui seul est la vie de nostre vie, comme vos bons desirs tesmoignent.

* Cf. Ephes., v, 30.

Or sus donq, Monsieur, je vous appelleray des-ormais mon Filz ; mais parce que vous seriés ennuyé de voir tous-jours les protestations du respect avec lequel j'useray de ce terme d'amour, je vous veux dire une fois pour toutes que je vous nommeray mon Filz avec deux differentes mais accordantes affections, dont Jacob appella deux de ses enfans, enfans et filz. Car voyés-vous, Monsieur, il appella son cher Benjamin, son filz, avec un cœur si plein d'amour, que pour cela on a despuis appellé ainsy tous les enfans bienaymés de leurs peres. Mais son cher enfant Joseph, devenu vice roy en Egypte, il l'appella son filz avec un amour si plein d'honneur, que, pour ce grand honneur, il est dit que mesme il l'adora * ; car si bien ce fut en songe, ce ne fut pas en mensonge, mais en verité, que ce grand gouverneur d'Egypte avoit veu, lhors de son enfance, que son pere, sous le signe du soleil, luy faysoit une profonde reverence que l'Escriture Sainte * appelle du nom d'adoration.

* Gen., xxxvii, 9.

* Ibid.

Voyla donq comme je proteste de vous appeller mon Filz : et comme mon Benjamin d'amour, et comme mon Joseph d'honneur. Ainsy, ce mot de Filz sera plus plein d'honneur, de respect et de reverence que celuy de Monsieur ; mais d'une reverence toute destrempee en l'amour, pour le meslange duquel elle respandra en mon ame une suavité qui n'aura point d'esgale. C'est pourquoy je n'adjousteray point au nom de Filz celuy de Monsieur, sinon quelquefois, parce qu'il n'en sera pas besoin, l'un estant plus exquisement compris en l'autre qu'il ne sçauroit estre exprimé.

Que d'ayse, mon cher Filz, quand on me dit que vous estes le seigneur au grand cœur, qui, emmi ces vaines vanités de la cour, demeurés ferme en la resolution que

ce cœur a prise de contenter celuy de Dieu *! Hé, si faites, mon cher Filz ; perseverés a communier souvent et a faire les autres exercices que Dieu vous a si souvent inspirés. Le monde croit de vous avoir des-ja perdu, il ne vous tient plus des siens. Il se faut bien garder qu'il ne vous regaigne, car ce seroit vous perdre du tout que de vous laisser gaigner a cet infortuné que Dieu a perdu et perdra eternellement. Le monde vous admirera et, malgré sa mauvaise humeur, il vous regardera par honneur quand il vous verra emmi ses palais, ses galeries, ses cabinetz, conserver soigneusement les regles de la devotion, mais devotion sage, serieuse, forte, invariable, noble et toute suave.

* Cf. supra, Epist. CMVI.

Ainsy soit il, mon cher Filz. Qu'a jamais Dieu soit vostre grandeur et le monde vostre mespris, et je suis ce pere qui vous ayme comme son Benjamin et vous honnore comme son Joseph.

Françs, E. de Geneve.

Le dernier julliet 1614.

CMLXXXIII

AU BARON FRANÇOIS DU VILLARS (1)

(INÉDITE)

Plainte du Saint contre une prétention exorbitante qu'avaient eue les protestants à l'assemblée des Etats du bailliage de Gex.

Annecy, 1er août 1614.

Monsieur,

J'ay sceu tout ce qui s'est passé pour l'assemblee des trois Estatz de vostre balliage au prejudice de celuy

(1) Le second feuillet de l'Autographe, qui devait porter l'adresse, a été détaché ; mais sur la languette de papier, marquée au cachet du Saint, qui fermait la lettre, on trouve la note suivante, écrite vraisemblablement par M. Dunant, curé de Gex : « Concerne l'assemblée des 3 Estatz faicte chez le Sr Ballif, ou les ministres furent preferez aux ecclesiastiques par la tollerance du Sr Ballif. » Le destinataire est ainsi clairement désigné : en 1614, François de Boyvin, baron du Villars, exerçait les fonctions de bailli de Gex. (Voir tome XII, note (1), p. 417, et tome XV, note (3), p. 338.)

des trois qui a tous-jours esté le premier et le plus favorisé en France (1), et lequel estant sous ma charge pour ce quartier la, permettes moy, Monsieur, que je me plaigne a vous premierement, et que je vous supplie de voir si ce tort se pourra reparer entre vous et ces bons ecclesiastiques, avant que le devoir de ma charge m'oblige de m'en douloir ailleurs. Je vous honnore de tout mon cœur, et tous nos gens d'Eglise vous tiennent pour leur bon pere ; mays en cette cause qui regarde la gloire de Dieu et le respect de l'estat ecclesiastique, nous ne pouvons rien dissimuler.

Consideres donq, Monsieur, que les huguenotz non seulement ne sont pas du clergé, mais haïssent et le nom et la chose sacree quil signifie, et jamais ne fut veu que les ministres fissent cors a part en France. Il n'est pas raysonnable de mettre Dagon sur l'autel avec l'Arche de l'alliance : Dieu l'a declaré *.

* I Reg., v, 1-6.

Monsieur, je me prometz qu'y ayant bien pensé, vous nous osteres ce juste sujet de plainte, et nous conserverés, comme je desire a jamais continuer, en l'affection qui m'a fait par tout nommer,

Monsieur,

Vostre plus humble asseuré serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

1 aoust 1614, a Nessi.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Amiens.

(1) Les ministres hérétiques s'étaient présentés à l'assemblée particulière des Etats du bailliage de Gex, avec la prétention d'y figurer dans le corps de l'Eglise. Le bailli manqua de fermeté et, par forme d'expédient, ordonna que prêtres catholiques et ministres calvinistes se retireraient de l'assemblée. François de Sales proteste ici contre cette mesure ; mais il ne borna pas là sa plainte, car une pièce du 22 septembre 1614, conservée aux Archives de la Côte-d'Or (B. 12072, n° 5), nous apprend qu'elle fut transmise par les Etats de la province de Bourgogne au chancelier de France.

CMLXXX bis

A LA MÈRE DE CHANTAL (1)

(FRAGMENT)

Piété et patience de Gallois de Sales, frère du Saint, durant sa dernière maladie.

Sales, 29 ou 30 juillet 1614 (2).

. . . . . .

Il faut tous-jours, ma chere Fille, que je vous die quelque chose de nos affaires domestiques et de l'estat de la famille a laquelle vous prenes tant de part. Nous venons de rendre icy les derniers devoirs a feu mon tres cher frere de Boisy : il est trespassé despuis peu entre mes bras ; je luy ay fermé les yeux et la bouche, mais il

(1) C'est bien la Mère de Chantal que désigne comme destinataire, l'auteur auquel nous empruntons ce fragment (De Hauteville, *La Maison naturelle de St François de Sales*, Paris, 1669, Ire Partie, p. 209); mais cette attribution nous paraît fort contestable. La chère Fille du Saint, qui s'intéressait à tous les évènements de la famille de son Bienheureux Père comme s'il s'était agi de la sienne propre, avait-elle besoin d'être renseignée sur la longue maladie du défunt ? Il semble que les premières lignes de ce texte conviendraient mieux, adressées à une autre fille spirituelle de l'Evêque, très liée avec les siens, mais moins intimement que la Fondatrice de la Visitation.

Mme de la Fléchère peut être proposée avec beaucoup de vraisemblance pour destinataire ; le ton familier, loin de contredire l'hypothèse, la justifierait plutôt. Toutefois, cette conjecture ne nous paraît pas assez fondée pour corriger l'adresse donnée par le chanoine de Hauteville.

(2) D'après les Registres paroissiaux de Groisy, Gallois de Sales, seigneur de Villaroget, puis de Boisy et de Groisy, mourut le 29 juillet 1614, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église, en présence du saint Evêque, de ses frères et de trois Pères Dominicains. (Voir tome XI, note (1), p. 12, et tome XV, note (2), p. 263.) On peut déduire de cette indication et des termes de la lettre, qu'elle a été écrite le jour même du décès, ou le lendemain, jour de la sépulture, suivant le sens de ces mots : « il est trespassé *despuis* « *peu.* »

Ce fragment ne se trouvant pas inséré dans les éditions des Lettres du Saint, a été remarqué trop tard pour être placé à sa date, c'est-à-dire entre les Lettres CMLXXX, CMLXXXI, du 11 et du 31 juillet.

m'avoit ouvert son cœur d'une maniere si chrestienne dans le Sacrement de Confession (1), que j'ay de grans sujetz d'esperer que Dieu a receu son ame dans les douceurs de sa misericorde. Au reste, j'ose dire que c'est une chose estonnante des maux qu'il a souffert en tout son cors, et l'espace de plusieurs moys, estant contraint de demeurer dans une mesme posture corporelle, mais avec une pieté et une patience si remarquable, que nous le pouvons nommer le Job de nostre famille (2).

. . . . . .

(1) Avant de mourir, le gentilhomme voulut faire une confession générale à son saint frère. (De Hauteville, ubi supra.)

(2) Le Bienheureux, écrit le P. Louis de la Rivière,« cherissoit tendrement monsieur de Villaroget son frere, et le tenoit pour un sainct. Il tomba malade, et deceda apres avoir enduré longuement des tres-cuisantes douleurs en presque tout son corps, et specialement en ses jambes, avec une admirable patience. Cependant, il ne fit autres lamentations en cette perte, sinon de s'enfermer tout seul dans la chambre où gisoit le corps mort, poser son bonnet quarré et baiser devotement les genoux, les jambes et les pieds de ce vertueux gentil-homme, qui avoient tant souffert. » *(La Vie de l'Illustrissime et Reverendissime François de Sales..., où sont contenuës ses principales Actions, Vertus et Miracles.* Lyon, Rigaud, 1625, liv. IV, chap. XVIII.)

Gallois de Sales « fut un homme... de grande pieté et d'un solide jugement ; la preuve en fut visible dans toutes les affaires qu'il entreprit pour ses amis et dans le cours de sa conduite particuliere. » (De Hauteville, ubi supra.) Il eut douze enfants qui ne laissèrent pas de postérité. L'un de ses fils, Joseph de Sales, entra chez les Barnabites ; de ses trois filles, deux embrassèrent la vie religieuse : Françoise-Marie, au 1er Monastère de la Visitation d'Annecy (voir le tome précédent, note (3), p. 263), et Marie-Aimée, chez les Bernardines de La Roche.

CMLXXXIV

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

François de Sales s'abstient prudemment de fréquenter le duc de Nemours, alors à Annecy. — La réimpression en petit format de l'*Introduction à la Vie devote* engage l'auteur à préparer une nouvelle édition. — Affaires de MM. du Noyret et de Portes.

Annecy, 3 août 1614.

Monsieur,

J'ay donné en main propre de Monseigneur le Duc de Nemours (1) les deux lettres que vous m'avies addressee *(sic)*, comme je feray tous-jours fort exactement tout ce qui sera de vos volontés et en mon pouvoir.

Au demeurant, je suis icy aupres de ce Prince comme n'y estant point, dautant que la multitude des affaires que cette levee d'armees luy donne (2) m'empesche de pouvoir si souvent joüir de lhonneur de sa presence, comme peut estre je ferois en un'autre sayson ; laissant a part le viel enseignement : *Episcopum in caulis, non in aulis invenire par est* (*). Si vous venes asses tost

---

(*) La place d'un Evêque, c'est d'être dans sa bergerie et non à la cour.

(1) Le duc de Nemours, parti de Turin à la suite de la rupture entre la Savoie et l'Espagne, était arrivé à Annecy presque incognito, le 29 juin 1614, après une absence de quatorze ans. Le 31 juillet, suivant la résolution prise le 23 par le Conseil de Ville, les syndics remirent « dans une bourse d'armesin jaulne, 300 escus d'or d'Italie a Monseigneur, dans sa chambre, environ les huict heures du matin, ou il estoit dans son lict malade ; quil a heu fort agreable, s'offrant de s'employer pour sa ville envers S. A. » (Reg. des Délib. municip. d'Annecy.) Le prince quitta Annecy vers la fin d'octobre. (Voir lettre du 26 octobre à Mme des Gouffiers.)

(2) La levée de troupes se faisait pour obéir au duc de Savoie, mais la soumission de Henri de Nemours n'était qu'apparente. Il avait quitté le Piémont le cœur ulcéré des mécomptes subis de la part de Charles-Emmanuel. Une lettre-mémoire adressée au duc de Villeroy par M. de la Grange, le 11 septembre 1614, nous révèle les sourdes rancunes du prince et les négociations qu'il amorçait en vue d'une rébellion ouverte. (Voir cette lettre à l'Appendice II.)

pour le treuver icy, vous verres que je ne brusle point mes ayslerons a ce flambeau.

Je ne nie pas, certes, que le favorable tesmoignage que vous rendes a ce pauvre petit livret de l'*Introduction* ne m'ayt grandement encouragé, et plus en verité que celuy de plusieurs grans personnages qui, sans me connoistre, me l'ont beaucoup recommandé par lettres. Je le revoy maintenant, par ce qu'on le reimprime en petit volume (1), et j'y treuve infinité de fautes, partie de l'imprimeur, partie de l'autheur, que je corrige tendrement, ne voulant pas, sil se peut, qu'on connoisse sensiblement autre changement que celuy de la correction de l'imprimeur.

Monsieur du Noyeret a esté grandement consolé d'avoir sceu, selon vostre desir, la souvenance que vous aves eüe de luy en m'escrivant. Je suis apres a demesler le reste de son affaire (2), dont je ne puys venir a chef, ayant

(1) Cette réimpression en petit format parut l'année suivante sous ce titre : *Introduction a la Vie devote, divisee en cinq Parties, par François de Sales, Evesque de Geneve. Derniere Edition, reveuë, corrigee et augmentee par l'Autheur.* A Lyon, par Claude Morillon (1), Imprimeur de M. de Montpensier, 1615. Avec approbation des Docteurs. — C'est un volume in-32, de 881 pp. chiffrées, plus 26 pour le titre et la Préface, et 17 pour la Table, les Approbations et Permissions : en tout, 924 pp. Le chapitre *Des jeux defendus*, omis dans les éditions de 1609 et 1610 (cf. tome III, p. XIX), reparaît pour la première fois dans celle de Morillon, Partie III, chap. XXXII.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. André Pératé, conservateur du Musée de Versailles, qui possède le petit volume, très rare aujourd'hui. Les Approbations et Permissions de l'édition princeps y sont exactement reproduites ; mais par la vignette et la pagination, sans parler des variantes, l'édition de 1615 se distingue tout à fait de celle de 1616. Cette particularité lui donne la valeur d'une curiosité bibliographique.

Quant au texte que revisait le Saint en 1614, il ne parut qu'en 1616, édité à Lyon par Pierre Rigaud. (Voir tome III, p. XXII.)

(2) Sur Jacques Pelard, seigneur du Noyret et la persécution dont il était l'objet, voir ci-dessus, note (3), p. 23, et pp. 30, 47, 84. — Le 14 mai 1614, le duc de Nemours écrivait aux syndics et au Conseil d'Annecy qu'il pardonnait aux « personnes nommees en ung roolle » dressé l'année précédente par Pierre Berthelot ; que tout était oublié « comme s'il n'estoit rien succedé. » (Reg. des Délib. municip. d'Annecy.) Il faut croire que tout n'était pas débrouillé entièrement, puisque l'amnistie du prince laissait encore place à l'intervention du Saint.

---

(1) Claude Morillon, fils d'un cordonnier de Villefranche, était devenu, par son mariage avec Marie Rigaud (24 juillet 1588), beau-frère de Pierre, l'éditeur lyonnais des ouvrages de saint François de Sales. Il fut l'imprimeur attitré de la maison Rigaud.

deux rudes parties au Conseil secret de Sa Grandeur (1).

Ces bonnes Dames de la Visitation escrivent a madame ma cousine (2), d'une petite ambition qui leur est venue, en laquelle pourtant elles regardent a la gloire de Nostre Seigneur (3). Pour moy, quant a present, je n'en ay point de plus grande que d'estre fortement avoüé de vous,

Monsieur, et d'elle,

Tres humble, tres affectionné serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

M. des Portes (4) a vostre lettre, et le contentement

(1) Ces rudes opposants ne seraient-ils pas Pierre Berthelot lui-même, le favori de Henri de Nemours, et Horace Bonfils, son trésorier général ? Nous connaissons la méchanceté rageuse du premier ; du second, saint François de Sales écrivait le 14 août 1616 : « Le sieur Bonfilz a esté saysi... et mené « prisonnier... par ordre de Monseigneur le Prince » de Piémont. « Ce bon- « homme ne me voyoit point des il y a quelque tems, et avoit protesté a « Sessel de ne me vouloir jamais aymer, sans quil eut ni rayson ni sujet quel- « comque de faire telle declaration. »

(2) La comtesse de Tournon, femme du destinataire.

(3) Cette « petite ambition » concernait sans doute la pose de la première pierre de l'église du Monastère. Pour cette cérémonie, Mme de Murat de la Croix, fille de la comtesse, fut déléguée par la duchesse de Mantoue, le 18 septembre de cette même année. (Cf. ci-dessus, pp. 108, 109.)

(4) Antoine, seigneur de Grésy et de Cessens, fils de Guillaume de Portes, président au Parlement du Dauphiné, et de Jeanne d'Aragon. Nommé président du Conseil de Genevois le 8 mai 1579, il devint, le 23 juin de l'année suivante, surintendant de la justice du même pays. Jacqueline de la Vesvre, qu'il avait épousée en 1590, lui aurait donné neuf enfants : huit nous sont connus : Joachim, Marie, Emerande, Prospère, Amé, Jacqueline, Jean-Claude et Louise, qui prit le voile à la Visitation d'Annecy le 6 août 1620. Quelques années après la mort de sa femme, arrivée le 22 mars 1599, Antoine de Portes contracta de secondes noces avec Françoise de la Fougère. Il mourut à Grésy, le 1er janvier 1624.

Voici, en quelques mots, l'affaire à laquelle le Saint fait allusion dans ce post-scriptum : Antoine de Portes avait hérité de son père les seigneuries de Grésy et Cessens ; à la suite d'un emprunt qui remontait au 6 novembre 1593, la terre de Cessens fut aliénée par voie de justice le 7 juillet 1608. L'année suivante, ce fut le tour d'une partie de la terre de Grésy. Jacques de Roybon, son créancier pour ce qui en restait, avait fait signifier, le 24 juin 1611, à M. de Portes, « de vuider les meubles dans huit jours. » Mais celui-ci se pourvut devant le Sénat, pour revendiquer la dot de sa femme, Jacqueline de la Vesvre, laquelle avait été hypothéquée sur les terres de Grésy et de Cessens. Devant cette difficulté, Roybon céda tous ses droits au duc de Genevois, par acte du 16 juin 1614, contre « 1524 écus d'or soleil. » Henri de Nemours intervint alors et sauva le gentilhomme d'une ruine imminente, au moyen de

d'avoir plus heureusement terminé son affaire quil ne pensoit.

3 aoust 1614.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise Pensa, à Turin.

propositions qui furent acceptées. On voit par les articles rédigés à Annecy le 23 juillet 1614, que M. de Portes obtenait le remboursement de la dot de sa femme, des arrérages de dix-neuf ans de service et finalement conservait Grésy. (D'après l'*Histoire de Grésy-sur-Aix*, etc., par le comte de Loche, Chambéry, 1874.)

CMLXXXV

A DOM BRUNO D'AFFRINGUES, GÉNÉRAL DES CHARTREUX (1)

L'Evêque de Genève sollicite l'admission d'une postulante chez les Chartreusines de Mélan.

Annecy, 7 août 1614.

Mon tres Reverend Pere,

Outre l'humble remerciment que je dois et fay a V. R. pour le bon accueil qu'il vous pleut de faire a la supplication que je vous presentay, il y a quelque tems, en

(1) Charles d'Affringues naquit à Saint-Omer en 1550. Un savoir étendu, une forte culture littéraire et théologique lui promettaient de belles destinées dans l'Eglise. Il était chanoine et vicaire-général de Carpentras, lorsqu'il échangea toutes ces espérances contre une cellule à la Grande-Chartreuse, et son nom contre celui de Bruno, en 1591, l'année de sa profession. D'abord secrétaire du Général au Chapitre de 1593, nommé ensuite prieur de la Chartreuse d'Avignon, il devint Général de l'Ordre le 4 février 1600 et montra bientôt que cette charge éminente n'était pas au-dessus de ses mérites et de ses capacités. Ce contemplatif consacrait ses loisirs à l'étude, encourageait ses Religieux à cultiver les lettres ; il suivait lui-même avec le plus vif intérêt le mouvement scientifique qui donna l'essor à tant de découvertes au commencement du dix-septième siècle. On a vanté non sans raison la fermeté et la bonne grâce de son style. Les rois, les princes vinrent le voir dans son désert; le président Favre lui soumettait ses consultations, Bellarmin le jugeait digne d'être Pape.

De bonne heure, D. Bruno devint l'ami de saint François de Sales. Un auteur

recommandation de la fille de monsieur de Lornay des Costes (1), j'adjouste encor mon intercession a mesme intention, affin quil vous playse faire le billet requis au P. dom Vicayre de Melan (2), qui a dit audit sieur de Lornay que, moyennant cela, sa fille seroit asseuree de sa place (3).

Or, je ne fay nulle difficulté de m'obliger a vostre

contemporain, parlant du Général des Chartreux, remarque qu'il n'aimait pas chez ses Religieux la ferveur indiscrète et qu'il se l'interdisait à lui-même, gouvernant son troupeau, selon le conseil de l'Apôtre, « franchement et selon Dieu..., non comme seigneuriant. » Un même idéal de sagesse et de perfection souriait donc à ces deux grandes âmes, et sans doute cette communauté de vues dut les lier l'une à l'autre d'une plus étroite affection. Il faut voir comme le Saint parle de son ami dans les *Entretiens* (tome VI, var. (k), p. 236). De son côté, le Religieux admirait tout ce qui sortait de la main de l'Evêque de Genève. Il fut des premiers et des plus ardents à louer l'*Introduction* et le *Traitté de l'Amour de Dieu*, et par de nobles paroles qui dénotaient sa clairvoyance, il encouragea la Visitation à ses débuts. (Voir à l'Appendice I, sa lettre au Fondateur, 14 août 1615.) Le 30 mars 1607, dans les « Lettres patentes d'affiliation » par lesquelles il le rendait participant de tous les biens spirituels de son Ordre, le pieux Général remerciait François de Sales de lui avoir adressé plusieurs vocations de choix et se félicitait de la visite reçue de lui à la Grande-Chartreuse. Mgr Camus (*L'Esprit du B. François de Sales*, Paris, Alliot, tome I (1639), Partie III, Sect. XXXII) raconte l'une de leurs entrevues et agrémente son récit d'une anecdote où se trahissent à la fois la candeur et l'humilité du moine et du Prélat.

Frappé d'une attaque d'apoplexie le 4 février 1631, D. Bruno d'Affringues mourut le 6 mars 1632. (Voir Lefebvre, *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux*, Paris, 1883, tome II, pp. 108-117.)

(1) Claude, seigneur des Costes et d'Aviernoz, fils de François de Menthon-Lornay, seigneur des Costes et Grimotières, et de Péronne de Monthouz-Premery. Par contrat dotal du 23 mai 1600, il épousa Françoise de Lect, et, en secondes noces (contrat du 18 février 1603), Claudine Ginod d'Ayton. Son testament est daté du 13 novembre 1631.

(2) On donnait le nom de Vicaire au Religieux nommé par le Chapitre général pour diriger les Moniales Chartreuses. D. Nicolas Maistre remplit cet office de 1599 à 1618, avec une vigueur peu commune envers les débiteurs du Monastère. Les revenus trop modiques avaient contraint, en 1613, le Chapitre d'interdire l'admission à Mélan de nouvelles postulantes. Cette décision obligeait le Saint à recourir directement au Général de l'Ordre. D. Nicolas Maistre était profès de la Valsainte, il en fut quelque temps procureur, exerça ensuite au Reposoir cette même charge, puis, envoyé à Mélan (cf. tome XIII, note (1). p. 42), devint coadjuteur de D. Couzet qu'il remplaça comme vicaire. Sa mort et celle de la prieure, Jeanne d'Angeville, figurent sur la même charte capitulaire de 1618. (Voir Feige, *Histoire de Mélan*, Ire Partie, tome XX des *Mém. et doc. de l'Acad. Salés.*, 1898.)

(3) Jeanne de Lornay était née du second mariage de Claude de Lornay (voir note (1) ci-dessus); elle entra en effet à la Chartreuse de Mélan, où elle vécut jusqu'en 1664.

bonté de plus en plus, par ce qu'aussi bien vous doys-je des-ja tout ce que je suis et puis estre, a rayson de tant de faveurs que vous m'aves departies ci devant, et sur tout pour cette rare bienveuillance delaquelle vous rendes tant de tesmoignages a mes amis, qu'ilz m'en glorifient tous extremement, que je vous conjure de me continuer, puis que, vous souhaitant sans fin toute sorte de sainte fœlicité, je suis d'un'affection tres parfaite,

Mon tres Reverend Pere,

Vostre tres humble confrere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

VII aoust 1614, a Nessi.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Clermont-Ferrand.

CMLXXXVI

AU BARON JEAN-BÉROLD DE CUSY (1)

(INÉDITE)

Les brebis gagnent à l'absence des mauvais bergers. — Pourquoi on allait à la guerre au dix-septième siècle.

Annecy, 8 août 1614.

Monsieur,

Je seray bien ayse que vostre curé (2) absente, car il est de ceux la desquelz la residence est plus nuysible aux brebis que l'absence ; et je mettrois volontier pour terme de son congé, jusques a ce qu'il soit meilleur et plus sage, mays cela le fascheroit. Quant a pourvoir d'un vicayre,

(1) Voir tome XIV, notes (1), p. 228, (2), p. 287, (1), p. 307.

(2) En 1606, le titulaire de Cusy près d'Alby était « R^d^ messire Lois de Sacconnex, conte et chantre en l'eglise de [S^t^] Jehan de Lyon, absent, qui la » faisait « servir par ven. messire Catherin Sordet et Claude Collomb, prebstres. » Ce dernier, fils de Noël Collomb, originaire de Cusy, fut institué recteur d'une chapelle dédiée à Saint-Georges en l'église de sa paroisse, le 11 mars 1608. (R. E.) Vraisemblablement, c'est lui qui était curé en 1614.

je luy en ay nommé un lequel, s'il veut prendre le parti, vous donnera, je m'asseure, de la satisfaction (1); et en cas qu'il ne veuille, je penseray, entre ci et mardy, ce que je pourray faire pour vous en prouvoir d'un bon.

Au reste, je prie Dieu qu'il benisse le voyage de nostre monsieur le baron de Bonvillaret (2) et le vous face revoir, et a madame sa mere (3), plein de joye et de l'honneur que l'on va chercher a la guerre (4).

Ce pendant je demeureray,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

VIII aoust 1614.

A Monsieur le Baron de Cusy.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) Sur la présentation du baron de Cusy, Jean Exertier fut institué recteur de la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Cusy, le 14 juin 1616. (R. E.) Serait-il le vicaire qui était capable de donner « de la satisfaction ? »

(2) Amé de Pingon-Cusy, fils du destinataire (voir tome XIV, note (2), p. 288).

(3) Charlotte de Vautravers, baronne de Cusy (voir ibid., notes (1), pp. 228 et 286, (2), p. 287, (1), p. 307).

(4) La guerre du Montferrat (cf. ci-dessus, note (3), p. 27, et note (6), p. 144). Le roi d'Espagne avait envoyé au duc de Savoie l'ordre impérieux de désarmer, avec menace, « s'il n'obéissait pas, » d'envahir le Piémont. Charles-Emmanuel, blessé de ce mépris, ordonna de nouvelles levées de troupes et recommença la guerre le 20 août 1614. (Voir Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, tome II, p. 381.)

CMLXXXVII

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

(INÉDITE)

Saint François de Sales et les offenses. — L'amitié et la charité. — Une amitié un peu forte ne doit pas être chatouilleuse. — Un louable projet de retraite.

Annecy, 11 août 1614.

Non certes, Monsieur, je ne suis nullement delicat, amant les ceremonies, les complimens; non, pas mesme

les offences ne gastent rien avec moy, si elles ne sont faites et appostees expres pour ruiner l'amitié (je parle de l'amitié, et non de la commune charité que rien ne doit ruiner) ; car celles qui proviennent de negligence, de foiblesse, d'inconsideration, voire mesme de quelque soudaine passion d'ire, de courroux et de haine, il me semble qu'un'amitié un peu forte les doit supporter, en consideration de nostr'humanité qui est sujette a ces accidens.

Madame vostre seur (1) vous escrit de son voyage, duquel ell'a conferé avec monsieur des Portes (2). La pauvreté de cette sayson concourt avec l'amour de l'autre seur (3) pour l'y faire resoudre. Ce qu'elle pretend aller avec Mme de Polinge, dame de grande vertu (4), et pour estr'aupres d'une seur si sage et devote, rend son desir asses probable. Elle desireroit fort de mener la petite madamoyselle Marguerite (5), mais, comm' elle m'escrit, elle voudroit qu'elle fut un peu brave d'habillemens, comme sa bonne naissance et sa bonne mine requiert.

Je prevoy que vous ne viendres pas si tost a cause de la longueur des demain de ce païs-lâ ; neanmoins je

(1) Le comte de Tournon avait cinq sœurs : Charlotte-Emmanuelle, femme de Lancelot Guillet, seigneur de Genissia (cf. le tome précédent, note (3), p. 304) ; Jéronyme (voir tome XIV, note (1), p. 79) et Claudine, qui gouvernèrent les abbayes de Sainte-Catherine et de Sainte-Claire d'Evian ; Béatrix, abbesse de Neuville en Bresse ; Anne, enfin, morte jeune, et dont, probablement, il est ici question. Pour le voyage et le séjour qu'elle projetait, elle avait besoin de l'autorisation de son frère et d'une pension.

(2) Antoine de Portes (voir ci-dessus, note (4), p. 199).

(3) Cette « autre seur » auprès de laquelle Anne de Maillard sa cadette désirait se retirer, est vraisemblablement Claudine, ancienne abbesse de Sainte-Claire d'Evian. Lorsque, après un exil de plus de vingt ans (cf. tome XI, note (2), p. 293), les Clarisses reprirent possession de leur monastère au mois d'août 1593, la Sœur de Maillard fut placée à la tête de la Communauté ; mais à la date de cette lettre, le gouvernement était entre les mains de Claudine de Blonay. (Voir p. 206, Lettre CMLXXXIX.)

(4) En 1614, « Mme de Polinge » était sans doute Michelle ou Michière, fille de François de Bellegarde, seigneur de Pesrin, et de Françoise de la Frasse. Restée veuve de Pierre de Chissé, seigneur des Forêts, elle avait épousé Philibert de Chissé de Pollinge, veuf d'Antoinette de Bruel.

(5) Marguerite, fille cadette du destinataire et de Philiberte de Beaufort (cf. le tome précédent, note (1), p. 340), fut plus tard dame d'atours de Madame Royale Christine de France, et mariée à Bernard-Octavien de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain.

feray l'advertissement que vous me dites a madame de la Croix, ma cousine (1), que je treuve fort a propos, bien qu'il ny ait rien a craindre en effect. Mays il est mieux de n'avoir mesmement pas a craindre les ombres en françois, comm'on ne les craint pas en espagnol.

Vous aures receu une lettre * par laquelle ces bonnes Dames de la Visitation demandent une nouvelle faveur a madame ma cousine (2), que je salue tres humblement, et suis, Monsieur,

* Vide supra, Epist. CMLXXXIV, p. 199.

Vostre tres humble, tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

XI aoust 1614.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon.
A Thurin.

Revu sur l'Autographe conservé chez les RR. PP. de Saint-Edme, Abbaye de Pontigny (Yonne).

(1) Claude-Françoise de Maillard, veuve de Salomon de Murat de la Croix. (Voir plus haut, note (1), p. 78.)
(2) La comtesse de Tournon. (Cf. ci-dessus, note (3), p. 199).

CMLXXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Une visite empêchée.

Annecy, 14 août [1614 (1).]

Ma tres chere Mere,

J'avois proposé avec un extreme desir de vous aller un peu voir et saluer a cette veille de la grande feste de nostre Maistresse, mais je n'ay sceu.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rennes.

(1) La « grande feste » fait penser à l'Assomption; l'écriture de ce billet, aux années 1614 ou 1616. En 1614, le Saint était pris par beaucoup d'affaires, d'où difficulté pour lui de se rendre à la Visitation. Cette date peut donc être proposée, mais sous toutes réserves.

CMLXXXIX

A LA MÈRE CLAUDINE DE BLONAY, ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN (1)

Unique préface pour toute une correspondance. — Propriétés de l'eau vive que l'on puise en Notre-Seigneur par la sainte oraison ; erreur et malheur des familles religieuses qui ne s'appliquent pas à cet exercice. — Un ignorant qui en sait plus que beaucoup de savants. — Les Œuvres de sainte Thérèse. — Vertus à faire fleurir dans un monastère. — Utilité d'un bon et vertueux confesseur pour une Communauté.

Annecy, 18 août 1614.

Ma tres chere Seur,

A cette premiere fois que je vous escris, je vous veux dire deux ou trois motz de preface, qui puissent servir pour toutes les lettres que je vous envoyeray des-ormais selon les occurrences.

1. Que ni vous ni moy n'y fassions plus aucune preface ; car l'amour de Dieu que vous aves sera ma preface envers vous, et le desir que j'ay de l'avoir sera vostre preface envers moy. 2. En vertu de ce mesme amour, ou possedé ou desiré, asseurés vous, ma chere Seur, que vous et toutes vos filles treuveres tous-jours mon ame ouverte et dediee au service des vostres. 3. Mays tout cela sans ceremonies, sans artifice, d'autant qu'encor que nos vocations soyent differentes en rang, ce saint amour auquel nous aspirons nous esgale et unit en luy.

Certes, ma tres chere Seur, et vous et vos filles estes

(1) L'édition de 1629 donne pour adresse : *A une Abbesse.* Cette lettre ressemble beaucoup, par le ton et le contenu, à plusieurs autres certainement écrites par le Saint, entre le 12 septembre 1615 et le 24 janvier 1621, à Claudine de Blonay, abbesse de Sainte-Claire d'Evian ; on peut donc la désigner avec assurance pour destinataire.

Née en 1565 (une pièce du 16 octobre 1615 porte qu'à cette date elle avait cinquante ans), Claudine de Blonay. parente, mais non sœur de la Mère Marie-Aimée, était déjà Religieuse lorsqu'en 1593, les Clarisses se rétablirent à Evian. (Cf. ci-dessus, note (3), p. 204.) Vers 1614, elle devint abbesse de son Monastère et remplit cette charge jusqu'en 1622. Elle vivait encore à la fin d'octobre 1627.

tres heureuses d'avoir en fin rencontré la veine de cette *eau vivante qui rejaillit a la vie eternelle* *, et de vouloir en boire de la main de Nostre Seigneur, auquel, avec sainte Catherine de Gennes et la bienheureuse Mere Therese, il me semble que vous faites cette sainte priere : *Seigneur, donnés-moy de cette eau* *. Qu'a jamais cette Bonté divine soit loüee, qui luy mesme s'est rendu *une source d'eau vive* au milieu de vostre compaignie ; car a ceux qui s'addonnent a la tressainte orayson, Nostre Seigneur est une fontayne en laquelle on puise par l'orayson l'eau de lavement, de refrigere, de fertilité et de suavité.

* Joan., IV, 10, 14.

* Joan., IV, 15. Cf. *Tr. de l'Amour de Dieu*, l. XII, c. II (tom. IV huj. Edit., p. 322).

Dieu sçait, ma tres chere Seur, quelz sont les monasteres esquelz ce saint exercice n'est point prattiqué ; Dieu sçait quelle obeyssance, quelle pauvreté et quelle chasteté y est observee devant les yeux de sa divine Providence, et si les assemblees des filles ne sont pas plustost des compaignies de prisonnieres que de vrayes amoureuses de Jesus Christ. Mais nous n'avons pas tant besoin de considerer ce mal la, que de peser au juste poids le grand bien que les ames reçoivent de la tressainte orayson. Vous n'estes donq point trompees de l'avoir embrassee, mais trompees sont les ames qui, s'y pouvant appliquer, ne le font pas.

Et neanmoins, en certaine façon, a ce que je voy, le doux Sauveur de vos ames vous a trompees d'une tromperie amoureuse pour vous tirer a sa communication plus particuliere, vous ayant liees par des moyens que luy seul a sceu treuver et conduittes par des voyes que luy seul avoit conneuës. Relevés donq bien haut vostre courage pour suivre soigneusement et saintement ses attraitz, et tandis que la vraye douceur et humilité de cœur regnera parmi vous, ne doutés point d'estre trompees.

Le frere N. (1) est un vray ignorant, mais ignorant qui sçait plus que beaucoup de sçavans ; il a les vrays fondemens de la vie spirituelle, et sa communication ne vous peut qu'estre utile. Je m'asseure que son Superieur ne

(1) Très probablement un Religieux de Saint-François; peut-être, un Cordelier de Chambéry ou de Myans.

vous la refusera pas tandis que vous en useres avec discretion et sans luy donner trop de distraction.

Je n'ay peu encor lire les livres que vous m'aves envoyé, ce sera a mon premier loysir. Vous aves bien fait de vous apprivoyser avec la bienheureuse Mere Therese, car en verité, ses livres sont un thresor d'enseignemens spirituelz.

Sur tout, faites regner entre vous la dilection mutuelle, franche, spirituelle ; la communauté parfaite, tant aymable et si peu aymee en ce siecle, mesme es monasteres que le monde admire ; la sainte simplicité, la douceur de cœur et l'amour de la propre abjection. Mais ce soin, ma tres chere Seur, il faut qu'il soit diligent et ferme, et non empressé, ni a secousses.

Je seray bien ayse de sçavoir souvent de vos nouvelles, et ne doutés point que je ne vous responde. Monsieur N. me fera prou tenir vos lettres (1).

En particulier, ce m'a esté de la consolation de sçavoir la bonté et vertu de vostre Pere confesseur (2), qui, avec un esprit vrayement de pere envers vous, coopere a vos bons desirs et est encor bien ayse que les autres y contribuent. Pleust a Dieu que tous les autres de vostre Ordre fussent aussi charitables et affectionnés a la gloire de Dieu (3) ! les monasteres qui sont en leur charge seroyent plus parfaitz et plus purs.

Je resaluë mes cheres Seurs Anne et Marie Salomé (4), et me res-jouis dequoy elles sont entrees en cette Religion

(1) On peut suggérer ici avec beaucoup de vraisemblance le nom de Claude de Blonay, parent de la destinataire, qui résidait en Chablais et avait souvent l'occasion d'écrire au Saint et de le voir.

(2) En 1612, le confesseur des Clarisses d'Evian était le P. Claude de Coysia, des Frères Mineurs de l'Observance. Un personnage de ce nom se trouve mentionné (acte de partage du 1er mai 1589) parmi les fils d'Antoine de Coysia, conseiller de Son Altesse au Sénat de Savoie, et de Claudine de Pradel. Il paraît n'avoir pas contracté d'alliance ; ne serait-il pas le Religieux en question ?

(3) D'après le Concile de Trente (Sess. XXV, cap. x), l'Evêque et les autres supérieurs doivent procurer aux Religieuses, deux ou trois fois l'an, un confesseur extraordinaire. Les Cordeliers n'observaient pas cette prescription à l'égard des Clarisses ; d'où le regret exprimé par le saint Evêque.

(4) Il ne nous a pas été possible d'identifier ces deux Religieuses ; la première se trouve mentionnée de nouveau dans une lettre du 24 janvier 1617 à la même destinataire.

en un tems auquel la vraye et parfaite pieté commence a y refleurir ; et pour leur consolation, je leur dis que leur parente Mme des Crilles, qui est maintenant novice a la Visitation (1), tasche aussi fort de son costé de s'avancer en Nostre Seigneur.

Ma tres chere Seur, je vous escris sans loysir, mais non pas sans une infinie affection envers vous et toutes vos filles, que je supplie toutes de recommander mon ame a la misericorde de Dieu, comme de ma part je ne cesseray point de vous souhaitter benediction sur benediction, et que la source de toute benediction vive et regne a jamais au milieu de vos cœurs. *Amen.*

Je suis, d'un amour tout cordial,

Vostre tres humble frere et serviteur
en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Ce 18 aoust 1614, a Nessi.

(1) On se souvient que Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, veuve d'Escrilles, avait été admise à la vêture le 2 juillet.

CMXC

A MADAME DE LA VALBONNE

Se consacrer à Notre-Seigneur, c'est une grâce dont la grandeur se découvre avec le temps. — Pourquoi Dieu permet les « secousses de l'amour-propre. » — Salutations.

Annecy, 19 août 1614 (1).

J'ayme mieux vous escrire sans loysir ni commodité, que de l'attendre plus longuement, ma tres chere Niece, ma Fille. Vostre lettre m'a fort pleu, par ce que j'y voy

(1) Le dernier chiffre de l'année a complètement disparu de l'Autographe ; Hérissant donne la date de 1614. Elle est justifiée par la présence à Chambéry de Mme de la Fléchère, à qui le Saint envoie un message par l'entremise de Mme de la Valbonne. (Cf. la lettre suivante.)

ces marques de vostre resolution de perseverance au dessein de servir a jamais Nostre Seigneur avec toute la pureté et fidelité que vous poures. Que bienheureux est vostre cœur, ma chere Fille, qui se dedie a un'affection si juste et si sainte ! Plus nous irons avant, plus nous reconnoistrons la grandeur de la grace que le Saint Esprit nous fait de nous donner ce courage. Et bien que quelquefois vous receves des secousses de l'amour propre et de vostre imbecillité, ne vous en troublés point, car Dieu le permet ainsy affin que vous luy serries la main, que vous vous humiliies et reclamies son secours paternel.

L'esperance de vous voir avec madame la Premiere (1) m'excuse de vous parler plus au long par escrit, principalement pressé comme je suis. Salues, je vous prie, de ma part, Mme de la Flechere, et toutes deux ensemble Mme d'Aiguebelette, si ell'est la.

Je suis sans reserve, d'un cœur tout fidele,

Vostre plus humble oncle et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XIX aoust 1614.

Je salue M. vostre cœur (2) de tout le mien tres humble (3).

A Madame
Madame de la Valbonne.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rennes.

(1) Philiberte Martin de la Perouse, femme du président Favre et belle-mère de la destinataire. (Voir tome XIV, note (1), p. 372.)

(2) René Favre de la Valbonne, mari de la correspondante du Saint.

(3) Le post-scriptum et l'adresse sont inédits. Les éditeurs précédents avaient attribué cette lettre *A une Nièce*.

CMXCI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Affaires diverses. — Un malade bien résigné. — La seule chose digne d'être estimée.

Annecy, 19 août 1614.

Helas, ma tres chere Fille, que dires vous de ce pere qui tarde tant a respondre ? Certes, ce n'est pas faute de memoyre, et moins de volonté, mays j'ay un peu douté ou vous esties jusques des il y a trois jours, que je sçai que vous estes la (1).

J'escris donq a M. le Premier (2) selon vostre desir, bien que je sache combien peu vous aves besoin d'intercession aupres de luy qui vous honnore tant.

Vous treuveres la lettre ci jointe d'un peu longue datte, mays il ny a remede ; nostre bonne Mere (3) qui l'escrit, ne me voit point sans que nous parlions de vous comme de celle qui nous ayme tant.

Le pauvre M. de Charmoysi est tous-jours entre les mains des medecins, sans voir goute, mais avec bonne esperance de voir, Dieu aydant. Il fait merveilles a se resigner a la volonté de Dieu, ainsy que la petite cousine (4) m'escrit.

Ma tres chere Fille, en fin, de quel costé que nous nous retournions, nous ne treuverons rien digne d'estre estimé que la grace de Nostre Seigneur, a laquelle je

(1) A Chambéry (cf. la lettre précédente), où Mme de la Fléchère avait sans doute dû se rendre pour son procès. (Voir plus haut, Lettres CMLXXII, CMLXXV, pp. 179, 184.)

(2) Antoine Favre, premier président au Sénat de Savoie.

(3) La Mère de Chantal.

(4) Mme de Charmoisy.

ne cesse point de vous recommander, comme estant tres parfaitement vostre et

Vostre plus humble serviteur et compere.

La seur et la niece de deça se portent bien (1).

XIX aoust 1614.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Le post-scriptum est inédit. La « seur » et la « niece » qui s'y trouvent mentionnées sont Mme de Bressieu, sœur de la destinataire, et sa fille Madeleine, femme de Louis de Sales.

CMXCII

AU DUC DE BELLEGARDE

Pourquoi l'amour paternel est puissant ; celui du Saint comparable au feu. — L'idéal qui sied à une grande âme. — Préservatifs conseillés contre les malignes influences de la cour.

Annecy, [août] 1614 (1).

Monsieur,

Il ne se peut dire de quelle ardeur mon ame souhaitte la perfection de l'amour de Dieu a la vostre. Les meilleurs moyens pour exprimer cette passion sont ceux dont vous me gratifies, pourveu que l'on y entende une merveille que j'appellerois miracle, si je n'en estois l'ouvrier, apres Dieu et vostre commandement : car ordinairement, l'amour paternel est puissant parce qu'il descend comme un fleuve qui prend sa source de la pente ; mais en nostre sujet, le mien, qui sort de ma petitesse, en remontant a vostre grandeur, il prend vigueur a la montee et accroist sa vistesse en s'eslevant : c'est parce que, si les autres se

(1) Les anciens éditeurs n'ont pas daté cette lettre ; Hérissant (1758), tome III, p. 81, la place en 1614, « après le 12 septembre, » mais il semble plus probable qu'elle a précédé la lettre du 12 septembre et suivi celle du 31 juillet, adressées toutes deux au même destinataire. (Voir pp. 193, 223.)

contentent de ressembler a l'eau, celuy-ci est comparable au feu. Certes, Monsieur, j'escris sans reflexion, et je voy que j'abuse de vostre bienveuillance a luy dire ainsy mes saillies.

Dieu vous tienne de sa sainte main et establisse de plus en plus ce genereux et celeste dessein qu'il vous a donné de luy consacrer toute vostre vie. Il est juste et equitable *que ceux qui vivent ne vivent pas pour eux mesmes, mais pour Celuy qui est mort pour eux* *. Une grande ame, Monsieur, pousse toutes ses meilleures pensees, affections et pretentions jusques dans l'infini de l'eternité ; et puisqu'elle est eternelle, elle estime trop bas ce qui n'est pas eternel, trop petit ce qui n'est pas infini, et surnageant a toutes ces menues delices, ou plustost a ces vilz amusemens que cette chetifve vie nous peut presenter, elle tient les yeux fichés dans l'immensité des biens et des ans eternelz.

* II Cor., v, 15.

Monsieur, a mesure que vous connoissés que l'air de la cour est pestilent, usés soigneusement de preservatifz. Ne sortés pas le matin que vous ne porties sur le cœur un epitheme du renouvellement de vos resolutions fait en la presence de Dieu. Oh si le soir vous lisies douze lignes dans quelque livret de devotion, apres avoir fait vostre petite orayson ! car cela dissiperoit les qualités contagieuses que les rencontres du jour pourroyent avoir jetté autour de vostre cœur. Et vous purgeant souvent par le doux et gratieux syrop magistral de la confession, Monsieur, j'espererois que vous demeureries comme un celebre pyrauste entre les flammes, sans endommager vos aisles *. Que bienheureuse est la peyne, pour grande qu'elle soit, qui nous delivre de la peyne eternelle ! Qu'aymable est le travail duquel la recompense est infinie !

* Arist., de Hist. anim., l. V, c. xix; Plin., Hist. nat., l. XI, c. xxxvi (*al.* xlii). Cf. *Introd. à la Vie dev.*, Preface (tom. III, p. 6).

Monsieur, je suis, d'un cœur plus que paternel,

(1) Françs, E. de Geneve.

(1) L'éditeur de 1629, qui le premier donne cette lettre, a fait sans doute des suppressions avant et après les clausules, car cette terminaison brusque et la brièveté de la formule finale ne sont pas dans les habitudes du Saint.

CMXCIII

A M. GUILLAUME-FRANÇOIS DE CHABOD SEIGNEUR DE JACOB (1)

(INÉDITE)

Témoignages de sympathie à un ambassadeur qui n'avait pas réussi dans sa mission. — Discrète invitation à sanctifier ses derniers jours. — Promesse d'une visite.

Annecy, [vers le 20 août] 1614 (2

Monsieur,

Je me res-jouis de vostre heureux retour, lequel eut esté comblé de consolation pour vous et pour tous les bons et pour moy, si vostre saint zele eüt eu le succes que vos remonstrances requeroyent. Mays ce tems est

(1) On voit par le contenu de la lettre qu'elle s'adresse à un ambassadeur malheureux et disgracié, qu'il était proche de la vieillesse et qu'après avoir quitté Paris pendant l'été, il s'était retiré en Savoie. Ces diverses particularités désignent M. de Jacob comme destinataire.

Guillaume-François de Chabod, seigneur de Jacob, comte de Saint-Maurice, deuxième fils d'Antoine de Chabod, seigneur de Chiron, Jacob et de la Dragonnière, et de Claudine Mallet, épousa par contrat dotal du 7 décembre 1571, Louise-Marguerite de Seyssel de la Serraz. Pendant plus de cinquante ans, ce gentilhomme servit les intérêts de Charles-Emmanuel. Député en 1582 à la diète de Bade, ambassadeur en Suisse, où il resta six ans pour négocier l'alliance des cantons catholiques, trois fois ambassadeur en France, M. de Jacob avait rempli les charges de conseiller d'Etat, de grand-maître de l'artillerie et, dès le 1er mars 1594, celle de gouverneur et lieutenant de Savoie, qui lui fournit l'occasion de s'intéresser par ses sympathies et par des actes à la mission du Chablais. En 1614, ses infirmités, l'insuccès de ses négociations et aussi des cabales de cour le mirent en défaveur auprès de son souverain, qui lui assigna pour retraite le Bourg-Saint-Maurice dans la Tarentaise. (D'après les lettres de M. de Jacob au duc de Savoie, août-septembre 1614, conservées à Turin, Archiv. de l'Etat.) Il testa le 13 novembre 1620 et mourut en 1622.

(2) La date de cette lettre se déduit des circonstances qui marquèrent le retour du destinataire en Savoie. Nous savons que le 29 juillet 1614 il avait été invité par Charles-Emmanuel à se retirer au Bourg-Saint-Maurice (voir la note précédente), et qu'avant le 23 août, il s'était installé à Chevron, auprès de son gendre Bernard de Chevron-Villette, cousin de saint François de Sales. (Lettre de M. de Jacob au duc de Savoie, 29 juillet 1614, Turin, Archiv. de l'Etat.) Le ton de la présente lettre ajoute d'autres précisions et justifie la date approximative qui lui est attribuée.

ainsy fait, il ne produit pas les choses bonnes et desirables qu'avec plusieurs travaux de ceux qui les entreprennent, et au contraire, le mal s'avance sans culture, par la propre malice de cet aage.

Que vous seres heureux, Monsieur, si ce reste de vos jours, que je souhaite grans et bons, vous appliques de plus prez vostre ame a son Principe, dans le repos d'une vie a moytié solitaire, telle qu'est celle que vous faites de deça en comparayson de Paris et de la cour. J'espere que l'esté ne se passera point sans que j'aye le bien d'estre quelque tems aupres de vous, ou nous nous entretiendrons plus au long sur ce digne sujet. Que si la multitude des affaires de ma charge et mes affaires particulieres, bien que non domestiques, me permettoyent d'estre a mon gré ou je voudrois, souvent je me treuverois là de tems en tems. Mays, ou que je sois, vous m'aves,

Monsieur,

Vostre humble tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

Monsieur, je resalue bien humblement madame... (1).

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nancy.

(1) Il est difficile de rétablir le nom ; il n'en reste presque aucune trace sur l'Autographe.

CMXCIV

A MONSEIGNEUR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY

« La mousse des exemptions. » — Une vertu qui vaut un procès de canonisation. — Un déplaisir et une crainte du Saint. — Injuste ingérence de l'Etat dans l'exercice du pouvoir spirituel de l'Eglise. — L'Evêque de Genève se confie, pour la défense de ses droits, à la vaillance de son ami. — Messages pour Dijon.

Annecy, 22 août 1614.

Monseigneur,

Je me res-jouis, certes, de vos victoires ; car, quoy que l'on sçache dire, c'est la plus grande gloire de Dieu que

nostre Ordre episcopal soit reconneu pour ce qu'il est, et que cette mousse des exemptions soit arrachee de l'arbre de l'Eglise ou on void qu'elle a fait tant de mal, ainsy que le sacré Concile de Trente a fort bien remarqué *. Mais je regrette pourtant que vostre esprit patisse tant en cette guerre, en laquelle, sans doute, il n'y a presque que les Anges qui puissent conserver l'innocence ; et qui tient la moderation emmi les proces, le proces de sa canonization est tout fait pour luy, ce me semble. « (a) Sapere et amare, vix diis conceditur* ; » mais je dirois plus volontier : (b) Litigare et non insanire, vix Sanctis conceditur. Neanmoins, quand la necessité le requiert et que l'intention est bonne, il faut s'embarquer sous l'esperance que la Providence mesme qui nous oblige a la navigation, s'obligera elle mesme a nous conduire (1).

* Sess. XXIV, de Reformat., cap. XI, initio.

* Publius Syrus, Sententiæ, litt. A, ℣. 22.

Tout mon plus grand desplaysir, c'est de voir qu'en fin en fin cette amertume de cœur, que vous me depeignés, vous ravira d'aupres de nous et me ravira une des plus pretieuses consolations que j'eusse, et a ce peuple un bien inestimable ; car, des Prelatz affectionnés, il en est si peu !

« (c) Apparent rari nantes in gurgite vasto *. »

* Virgil., Æneis, l. I, ℣. 118.

Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus *.

* Ps. XI, 1.

Je voy bien, Monseigneur, par vostre lettre et par

(a) « Dans l'amour, garder la modération, c'est à peine si les dieux en sont capables. »

(b) Plaider et ne pas perdre le sens, c'est tout juste le privilège des Saints.

(c) « Quelques-uns apparaissent çà et là, flottant sur l'immensité des eaux. » — *Seigneur, sauvez-moi, car le saint a manqué.*

(1) L'exemption de la juridiction épiscopale accordée aux Religieux par le Saint-Siège, leur servit souvent de prétexte pour s'opposer à la réforme des monastères lorsque ceux-ci furent envahis, au cours des siècles, par la décadence. Le Concile de Trente s'était efforcé de remédier à ces abus, mais ses décrets disciplinaires, n'étant pas encore reçus officiellement en France, restaient sans effet. Dans le diocèse de Mgr Camus, non loin même de Belley, des abbayes totalement dégénérées attristaient par leur indiscipline le cœur du pieux Prélat. S'agirait-il ici des Bernardins de Saint-Sulpice ?

celle de M. de N., qui, en verité, est mon amy et bon pere tres singulier (1), que nous ne sçaurions conserver les libertés ecclesiastiques que les Ducs nous avoyent laissees es païs estrangers. Oh! Dieu benisse la France de sa grande benediction et y fasse renaistre la pieté qui regnoit du tems de saint Louys.

Mais cependant, Monseigneur, puisque ce pauvre petit clergé de vostre evesché et du mien a le bonheur que vous parleres en son nom aux Estatz (2), nous serons delivrés de tout scrupule, si apres vos remonstrances nous sommes reduitz en la servitude ; car, que pourroit-on faire davantage, sinon s'escrier au nom de l'Eglise : (d) *Vide, Domine, et considera*, quia *facta sum vilis* * ? Quelle abjection, que nous ayons le glaive spirituel en main * et que, comme simples executeurs des volontés du magistrat temporel, il nous faille frapper quand il l'ordonne et cesser quand il le commande, et que nous soyons privés de la principale clef de celles que Nostre Seigneur nous a donnees *, qui est celle du jugement, du discernement et de la science en l'usage de nostre glaive ! (e) *Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus ; quia vidit gentes ingressas sanctuarium suum, de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam*

* Thren., I, 11.

* Ephes., ult., 17.

* Matt., XVI, 19.

(d) *Voyez, Seigneur, et considérez*, car *je suis devenu méprisable.*

(e) *L'oppresseur a porté la main sur tout ce qu'elle avait de plus désirable ; car elle a vu les nations entrer dans son sanctuaire, les nations au sujet desquelles tu avais dit : Elles n'entreront point dans ton assemblée.*

(1) Mgr de Montpellier, Pierre Fenouillet, peut être proposé ici avec beaucoup de probabilité. Savoisien d'origine et vraiment « amy » du Saint, il avait plus de raison que tout autre de s'occuper des intérêts du diocèse de Genève. Mais, s'il s'agit de lui, il faut croire à une erreur des premiers éditeurs, et lire « bon *frere* » au lieu de « bon *pere*. »

(2) Le Bienheureux « ayant appris, » raconte Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VIII), « que l'on faisoit une assemblée solemnelle des trois Estats en France, et qu'il falloit necessairement qu'il s'y treuvast quelqu'un pour son Clergé des païs de Beugey, Valromey et Gex..., il pria pour cét effect le Reverendissime Evesque de Belley... qu'il daignast parler pour ces provinces, puis que, luy disoit-il, son peuple estoit le sien. » Les Etats généraux, réunis à l'occasion de la majorité de Louis XIII, s'assemblèrent au mois d'octobre.

*Thren., I, 10. *tuam* *. Ce n'est pas, non, avec un esprit d'impatience ni de murmuration que je dis cecy ; car je me resouviens tous-jours que (f) *ista mala invenerunt nos quia peccavimus, injuste egimus* *.

* I Machab., I, 12, VI, 13 ; Ps. CV, 6.

Or sus pourtant, Monseigneur, vous verres nos articles et feres, je m'asseure, tout ce qui se pourra pour la conservation des droitz de Dieu et de son Eglise. Et tandis que nostre Josué sera la, nous tiendrons les mains haussees * et prierons qu'il ayt une speciale assistance du Saint Esprit ; nous invoquerons les Anges protecteurs et les saintz Evesques qui nous ont precedé, qu'ilz soyent autour de vous et qu'ilz animent vos remonstrances.

*Exod., XVII, 10-12.

De vous envoyer quelqu'un de la part de mon diocese, il n'en fut jamais question. Mon diocese est-il pas vostre, puisque je le suis si parfaitement ? (g) *Populus tuus, populus meus.*

Vous verres la (1), le Pere Dom Jean de Saint Malachie (2), a Saint Bernard (3) ; si vous le hantes, vous

---

(f) *Il nous est arrivé beaucoup de malheurs, parce que nous avons péché et commis l'iniquité.*

(g) Votre peuple est mon peuple.

(1) Ces mots indiquent que l'Evêque de Belley se trouvait alors à Dijon, ou devait s'y rendre bientôt ; mais on ne peut pas en inférer que ce fut à l'occasion des Etats de Bourgogne (voir ci-après, note (1), p. 224), car le procès-verbal de cette assemblée, conservé aux Archives de la Côte-d'Or (B. 3077, fol. XXIII), ne le nomme pas parmi les membres de la Chambre ecclésiastique.

(2) Religieux Feuillant qui sera destinataire en 1615. (Voir tome XII, note (1), p. 373.)

(3) En 1613, Joachim de Damas, seigneur du Rousset et de Fontaine, vendit aux Feuillants son château pour le convertir en monastère. Ces Religieux s'installèrent dans leur nouvelle demeure en 1614, le lundi de la semaine de la Passion. L'Evêque de Langres, Sébastien Zamet, approuva l'établissement en 1617, Louis XIII s'en déclara le fondateur et le bienfaiteur par lettres patentes de juillet 1618, et en son nom, le 6 janvier 1619 (1), la première pierre de l'église du monastère fut solennellement posée par Roger de Bellegarde, duc et pair, grand Ecuyer de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse. La chambre où naquit saint Bernard devint le sanctuaire de l'église. Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VI) nous apprend que durant le Carême qu'il prêcha à Dijon en 1604, François de Sales « alloit souvent celebrer à la

(1) La date de 1614 a été donnée au tome précédent, note (3), p. 317, d'après Courtépée, *Descript. du duché de Bourgogne*, *Dijon*, 1782.

treuveres en luy une veine feconde de pieté, de sagesse et d'amitié pour moy qui l'honnore reciproquement bien fort. De madame Folin, dites m'en un jour a loysir l'histoire (1), parce que (h) *gloriam Regis annuntiare justum est.*

Dieu soit a jamais le cœur de nos ames. Je suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 22 aoust 1614, a Nessi.

(h) Il est juste d'annoncer la gloire du Roi.

chappelle de sainct Bernard de Fontaines..., à cause de la grande devotion qu'il avoit à ce Docteur emmiellé, chantre de la glorieuse Vierge. » (Cf. Guignard, *Note sur Fontaines-lez-Dijon.)*

(1) Privée depuis de longs mois de l'usage de la parole, Catherine Folin l'avait recouvré après un pèlerinage au pays natal de saint Bernard. Cette guérison inespérée lui obtint de ses parents la liberté d'entrer quelques mois après (novembre 1614) au monastère de Sainte-Catherine, fondé à Dijon en 1612 par les religieuses Dominicaines du couvent de Sainte-Praxède d'Avignon. Elle y fit profession le 7 novembre 1615, et jusqu'à sa mort (24 novembre 1621), fut pour ses compagnes un exemple de régularité monastique. Etait-elle fille de Jean Folin, conseiller au Parlement, et de Marie Thomas? Il n'a pas été possible d'en acquérir la certitude. (Voir l'*Année Dominicaine*, Lyon 1895, tome I, 17 juillet; Camus, *Eloge de pieté à la benite memoire de M. Claude Bernard, appellé le pauvre prestre*, Paris, 1641.)

CMXCV

A M. ÉTIENNE DUNANT, CURÉ DE GEX

(INÉDITE)

Règlement de plusieurs affaires intéressant diverses paroisses du pays de Gex.

Annecy, 28 août 1614.

Monsieur,

Ce qui a esté promis a M. le curé de Sessi (1), je vous

(1) Pierre Poncet (voir le tome précédent, note (3), p. 60) avait reçu la

prie qu'on le luy face bon sil se peut, car en verité, la qualité du lieu requiert qu'on le gratifie. Or, il me dit que c'est cent florins annuelz, et on pourroit les donner tous-jours par provision et sans consequence. M. Mesnage (1) veut tous-jours aller, et je voy son esprit fort tendu a cela.

Je vous addresse une comission que je ne puis ni eviter ni donner ailleurs ; il vous plaira d'en aviser les parties. Quant a la vente des bleds, je ne prætends recommander personne, sinon que ce soit a l'utilité de l'Eglise et *cœteris paribus* (*), car ces revenus ecclesiastiques sont trop prætieux pour estre sujectz a aucune autre affectation que celle de Dieu.

Le P. Commissaire (2) ne vient point. M. Cheynel (3) sçait ou il faut prendre les cent escus du don du Roy qui restent, car je croy quil en a despensé deux cens (4), dont il faudra aviser avec le P. Commissaire, quand il

---

(*) tout le reste étant égal.

tonsure, l'acolytat et le sous-diaconat, le 18 septembre 1610 ; le diaconat, le 18 décembre de la même année ; la prêtrise, le 26 février 1611. Il mourut en juin 1641. (R. E.)

(1) Sans doute, le procureur des anciens Carmes de Gex, Jean Mesnage, qui se présenta en juillet 1612 devant les commissaires royaux, au nom de ces Religieux, pour obtenir restitution de leurs immeubles. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 316.) Jean Ollard, qui occupait l'un d'eux, avait exigé que « ledict Mesnage eust a declarer le temps dans lequel il entendoit tirer de ses mains sa dicte maison, n'estant raisonnable qu'il soit en une perpetuelle incertitude si la dicte maison luy demeurera ou non... Sur ce, le dict Mesnage » répondit « qu'il offroit de retirer ladicte maison dans quinze mois ; dans [lequel] temps s'il ne retiroit ladicte maison, il se depart de la retirer. » (*Procès-verbal du rétablissement du culte catholique dans le pays de Gex*, Archiv. de la Société d'hist. et d'archéol. de Genève, Ms. 200, copie.) Le Saint mentionne probablement la persévérance de ce dernier à revendiquer les biens des Carmes.

(2) Le P. François de Chambéry, Capucin (voir tome XI, note (1), p. 179, et tomes XIV, XV passim). Cette même année 1614, il avait succédé dans la charge de commissaire au P. Corneille de Recanati et la garda jusqu'en 1618.

(3) Claude Cheynel, fils de Benoît Cheynel de Saint-Martin de Bavel en Valromey, acolyte, maître ès-arts et docteur en théologie, est chargé, le 29 avril 1610, de la cure des grand et petit Abergement, la résigne le 29 août 1618, pour devenir le même jour économe de la paroisse de Bons, dont il est nommé curé le 11 avril 1619. Dans une pièce du 27 janvier 1621, il signe : « curé de Bons, aumosnier du Roy. » (R. E.)

(4) Voir ci-dessus, les Lettres CMLXX, CMLXXXI à Louis XIII.

sera venu, comme on se pourra faire, car avec M. Cheynel je ne sçai qu'en dire, puisque mesme le P. Cotton (1), qui a moyenné cest'aumosne, me le recommande fort. C'est pitié que chacun veut avoir des volontés! (*) *Currebant, et non mittebam* eos *; et neanmoins ilz veulent que ce soit comme si on les avoyt envoyés. Or bien, il faut se donner du loysir pour voir tout cela.

* Jerem., XXIII, 21.

Je suis sans fin,

Vostre plus humble confrere,

FRANÇs, E. de Geneve.

XXVIII aoust 1614.

Monsr le Curé de Gex.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le marquis de Prunarède, à Montpellier.

(*) *Ils couraient, et je ne les envoyais pas.*

(1) Pierre Coton naquit à Néronde, dans le Forez, le 7 mars 1564, de Philiberte de Champrand et de Guichard Coton, seigneur de Chenevoux. Le 30 septembre 1583 il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus d'Arona, près du lac Majeur, et va suivre en octobre 1588 les cours du Collège Romain, où il devient le condisciple de saint Louis de Gonzague et le fils spirituel du Cardinal Bellarmin. Revenu en France en 1590, le jeune Religieux reprend à Lyon ses études théologiques; il y révèle une perspicacité d'esprit et une mémoire prodigieuses. Avant et après sa profession (29 septembre 1599), le P. Coton soutint de vives disputes avec les ministres protestants; elles servent à marquer une date intéressante dans l'histoire de la controverse. Il parut devant Henri IV, le 29 mai 1603; ce prince, qui se connaissait au choix des hommes, retint le Jésuite près de lui, pour en faire plus tard (1608) son confesseur et le précepteur du Dauphin. Dès lors, la vie du P. Coton fut liée aux principaux évènements de l'histoire religieuse de son temps. Il devint le restaurateur et l'appui de son Ordre, mais il sut se défendre contre la tentation d'accaparer au profit exclusif de ses frères l'amitié d'un grand Roi. La pureté de son zèle lui fit servir et protéger toutes les causes qui intéressaient l'Eglise de France et les autres Instituts religieux. A la mort de Henri IV et malgré les attaques les plus haineuses de la calomnie, le célèbre Jésuite fut maintenu à la cour et Louis XIII le prit pour confesseur. Libre en 1617, il se retira à Lyon; recteur du collège de Bordeaux en 1621, provincial d'Aquitaine en 1623, et en 1626 provincial de la province de France, le P. Coton mourut le 19 mars de la même année. Mgr Camus prononça son oraison funèbre à Saint-Louis, avec une émotion qui gagna l'auditoire. Les deux Fondateurs de la Visitation faisaient grande estime de ses éminentes vertus, ainsi que tous les saints personnages qui furent ses contemporains. (Voir Prat, *Recherches... sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Lyon, 1876.)

CMXCVI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Les mauvais procédés et les répugnances de l'amour-propre : excellentes occasions de pratiquer l'humilité.

Annecy, [août-septembre] 1614 (1).

J'ay veu, ma tres chere Fille, vostre esmotion de colere et de repugnance a l'endroit de ceux qui traittent avec vous asprement. Or sus, il faut rasseoir vostr'esprit, car cela n'est rien que nous ne sachions bien ; car nous sçavons bien que nostre nature bouillonne en mille sortes d'aigreurs quand on nous attaque, et que nostr'amour propre nous suggere tous-jours asses de mauvayses affections contre ceux qui nous attaquent. Mais, graces a Dieu, nous resistons en fin finale, nous ne nous laissons pas emporter au mal ; au moins, si nous sommes esbranlés, nous ne tumbons pas du tout. Voyla donq une bonn'occasion de nous humilier, de nous confondre doucement et de prattiquer l'abjection de nous mesme.

Demeures donq ainsy en une sainte paix, et si M. vostre mary le treuve bon, ne laisses pas d'aller voir ces gens-la pour tesmoigner la charité ; mais vous pourres bien estre courte en vostre visite. Mon Dieu, je pense que si vous venies icy l'hiver vous auries bien plus de repos que là ; mais je n'ay garde d'en plus parler, puisque tant d'autres considerations que je ne sçai pas, peuvent avoir rafroydy le dessein que vous en aviés.

(1) Vers la fin de novembre 1614, le Saint remarquait que chez Mme de la Fléchère, les passions s'étaient « un peu alenties. » La présente lettre semble donc antérieure à celle-là, puisqu'il est question ici de « colere, » « d'aigreurs, » de bouillonnement de la nature, etc. L'allusion à l'hiver prochain et la mention de la présence en Savoie de M. de la Fléchère — à la fin d'octobre il était à Turin — servent aussi à délimiter et à justifier la date approximative que nous proposons.

Bonsoir, ma tres chere Fille, je vous escris tous-jours sans loysir, et suis tous-jours pour jamais tres (1). . .

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Les clausules finales manquent à la copie conservée à Turin.

CMXCVII

AU DUC DE BELLEGARDE

Progrès spirituels du duc de Bellegarde. — A quelle condition peut-on servir Dieu à la cour. — Pourquoi Dieu est le plus digne objet de notre amour.

Annecy, 12 septembre 1614.

Je n'ay point de plus grande gloire en ce monde, Monsieur mon Filz, que celle d'estre nommé pere d'un tel filz, ni point de plus douce consolation que de voir la complaysance que vous en aves. Mais je ne veux plus rien dire sur ce sujet, qui aussi m'est indicible; il me suffit que Dieu m'a fait cette grace, laquelle m'est tous les jours plus delicieuse, quand on me dit de toutes parts que vous vives a Dieu, quoy qu'emmi ce monde.

O Jesus mon Dieu, quel bonheur d'avoir un filz qui sçache par merveilles si bien chanter les chansons de Sion emmi la terre de Babylone! Les Israëlites s'en excuserent jadis parce que non seulement ilz estoyent entre les Babyloniens, ains encor captifs et esclaves des Babyloniens *; mais, qui n'est point en l'esclavage de la cour, il peut emmi la cour adorer le Seigneur et le servir saintement. Non certes, mon tres cher Filz, quoy que vous changies de lieu, d'affaires et de conversations, vous ne changeres jamais, comme j'espere, de cœur, ni vostre cœur d'amour, ni vostre amour d'object, puisque vous ne sçauries choisir ni un plus digne amour pour

* Ps. cxxxvi, 1-4.

vostre cœur, ni un plus digne object de vostre amour que Celuy qui vous doit rendre eternellement bienheureux. Ainsy la varieté des visages de la cour et du monde ne donnera point de changement au vostre, duquel les yeux regarderont tous-jours le Ciel auquel vous aspirés, et la bouche reclamera tous-jours le souverain Bien que vous y esperés *.

* Cf. *Tr. de l'Am. de Dieu*, liv. XII, ch. IV.

Mais pensés, je vous supplie, mon cher Filz, si ce ne m'eust pas esté un ayse incomparable de pouvoir aller moy mesme aupres de vous en l'occasion de ces Estatz (1), pour vous parler avec cette nouvelle confiance que ces noms de pere et de filz m'eussent donné *. Dieu neanmoins ne le voulant pas, puisqu'il permet que je sois attaché icy, ni vous, ni moy non plus ne le devons pas vouloir. Vous seres donq la mon Josué qui combattrés pour la cause de Dieu en presence ; et moy je seray icy comme un Moyse qui tendray mes mains au Ciel *, implorant sur vous la misericorde divine affin que vous surmonties les difficultés que vostre bonne intention rencontrera.

* Cf. Epist. CMLXXXI.

* Exod., XVII, 10-12.

De vous supplier meshuy de m'aymer, je ne le veux plus faire, puisque je puis plus courtement et expressement vous dire : soyés donq mon vray filz de tout vostre cœur, Monsieur, puisque je suis de tout le mien, non seulement

Vostre tres humble et obeissant serviteur,
mais vostre pere infiniment tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Il est probable qu'il s'agit ici des Etats de Bourgogne que Roger de Bellegarde devait présider. Convoqués pour le 18 septembre dans la grande salle des Cordeliers de Dijon, ils se clôturèrent le 23. (Archiv de la Côte-d'Or, B. 3077, fol. XXIII.) Le grand Ecuyer de France intervint aussi aux Etats généraux. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 217.)

CMXCVIII

AU BARON PAUL DAMAS D'ANLEZY (1)

(INÉDITE)

Mme des Gouffiers aspirante à la Visitation ; accueil que lui préparent le Fondateur et les Religieuses. — Sa famille n'aura nul sujet de blâmer son choix.

Annecy, 28 septembre 1614.

Monsieur,

Puisque le brevet requis pour la declaration de la nullité des vœux de madame de Gouffier vostre seur, est expedié en la sorte qu'elle a peu desirer (2), elle ne peut, ce me semble, mieux tesmoigner qu'elle n'a pas pourchassé sa liberté que pour la reengager plus heureusement a Dieu, qu'en s'approchant de vous pour prendre les resolutions convenables a son entiere retraitte (3), laquelle ayant choysie en ce lieu et en la compaignie qu'ell'a veüe et consideree plus d'un an, il m'est advis que je dois vous protester, Monsieur, que sa naissance, ses vertus

(1) Le nom du destinataire est très oblitéré sur l'Autographe, mais le contenu de la lettre le désigne clairement.

Paul Damas, chevalier, baron d'Anlezy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par lettres patentes du 15 octobre 1616, était le fils aîné de Jean Damas, baron d'Anlezy, et d'Edmée ou Esmée de Crux. Par contrat du 31 mai 1606 (Archiv. de M. le comte de Damas d'Anlezy), « passé a Paris, rue Sainct Anthoine, parroisse Sainct Paul, en l'hostel du sieur de Thibautot, » il avait épousé Hélène Arnault des Gouffiers. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 154.) La Religieuse du Paraclet était donc belle-sœur du gentilhomme.

(2) Voir ci-dessus, pp. 152-154.

(3) Mme des Gouffiers quitta Annecy à la fin de septembre 1614 pour aller au Paraclet se dégager de ses premiers liens. Mais passant à Lyon, elle trouva que l'établissement de la *Présentation* venait de se rompre (voir Appendice III et cf. ci-après, note (2), p. 236) ; dès lors, sur les instances de Mme d'Auxerre (voir ibid. et note (3), p. 240), elle s'employa à renouer les négociations avec saint François de Sales, en vue d'obtenir des fondatrices pour un monastère de la Visitation. (Cf. plus haut, note (2), p. 25.) Vers la fin de janvier 1615, Mme des Gouffiers, qui n'avait pas encore pu se rendre à son abbaye, revenait à Annecy chercher la Mère de Chantal et les Religieuses destinées à la deuxième Maison de l'Institut.

et ses saintes intentions luy ont acquis tout le service que je luy pourray rendre ; et que si bien elle sera icy esloignee de la plus part de ses parens, elle sera neanmoins proche de plusieurs personnes qui les honnorent infiniment, et qui l'auront en une consideration si sainte et honnorable, que pour ce regard, Monsieur, vous n'aures nul sujet de blasmer son choix, auquel, puis qu'ell'a eu plus d'attention a contenter Dieu que de servir aux respectz humains, sa divine Majesté sans doute luy donnera toutes les benedictions qu'ell'en doit esperer, et en fera deriver sur vous quelque bonne part, si mes souhaitz sont exaucés ; car je le *(sic)* feray toute ma vie pour vostre bonheur, et demeureray de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre plus humble serviteur en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XXVIII septembre 1614, Anessi.

A Monsieur
Monsieur le Baron d'Anlezy.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Boulogne-sur-Mer.

CMXCIX

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS

Un échange qui accommoderait infiniment les monastères de Saint-Dominique et de la Visitation ; il se fera, si le prince de Nemours en témoigne le désir. — Le destinataire est prié d'en parler à Sa Grandeur.

Annecy, fin septembre ou commencement d'octobre 1614 (1).

Monsieur,

L'extreme necessité que la Visitation a d'une partie du jardin de Saint Dominique, sur lequel le bastiment

(1) Hérissant (1758, tome III, p. 92) place cette lettre vers le 18 septembre 1614, mais la date que nous lui attribuons se déduit des évènements racontés note (6), p. 228. Le même éditeur ajoute que l'Autographe portait une

nouveau regardera (1), fait que plusieurs gens d'honneur ont pensé de proposer que les Peres de Saint Dominique prissent une partie d'un jardin du college sur lequel ilz regardent, et moyennant une recompense que l'on donneroit au college, que les Dames de la Visitation fourniroyent ; et qu'en cette sorte, les Peres de Saint Dominique lascheroyent la partie requise de leur jardin en faveur de la Visitation : dont deux maysons, Saint Dominique et la Visitation, demeureroyent infiniment accommodees, et le college nullement incommodé (2).

inscription ainsi conçue : « Cette lettre est la premiere que le sieur de Forax a receue de Mgr l'Evesque de Geneve, le B. François de Sales. »

Guillaume de Bernard, seigneur de Foras, naquit vers 1590, de François de Bernard et de Valentine de Baillion. Elevé dès le berceau dans la maison du duc de Nemours, que servait son père, il fut lui-même l'un des premiers officiers du prince et, en cette qualité, vint à Annecy et demeura deux années entières en Savoie. François de Sales eut bien vite remarqué les inclinations vertueuses et les sentiments délicats du gentilhomme ; il l'admit à sa table, recourut souvent à ses bons offices et l'aima d'une affection très tendre, comme le témoignent ses lettres. Quand M. de Foras songea à demander la main de Françoise de Chantal, personne ne plaida sa cause avec plus de sympathie et ne souhaita plus vivement le succès de ses démarches. Le projet ayant échoué, il épousa en 1619 Anne Le Beau, fille de René Le Beau, seigneur de Sanzelles, et de Catherine de Montholon. (Cf. plus haut, note (3), p. 18.) La famille de Montholon, irritée de ce mariage, obtint du Parlement l'incarcération de M. de Foras ; les blâmes ne furent pas non plus épargnés à notre Saint qui avait approuvé cette union. Trois mois plus tard, tout s'apaisait. En 1628, le 16 mars, quand il dépose au Ier Procès de Béatification de son saint ami, Guillaume de Bernard de Foras est qualifié des titres de « conseiller du duc d'Orléans et de maître ordinaire de son hôtel. » *(Process. remiss. Parisiensis,* ad 2um interrog.) D'après de Hauteville *(La Maison naturelle de St Fr. de Sales*, 1669, Ire Partie), il mourut à Paris en 1667 ; sa femme ne lui survécut que quarante jours.

(1) Pour se rendre compte de l'échange des jardins dont il sera parlé si souvent dans les lettres qui vont suivre, il faut savoir que le couvent des Dominicains était, d'un côté, mitoyen du collège, et de l'autre, de la Visitation. Celle-ci demandait aux Frères Prêcheurs de lui céder un morceau de leur terrain ; en compensation, ils auraient reçu une pièce du jardin des Barnabites, et la Ville, en retour d'un dédommagement offert par les Religieuses, consentait à faire à ces derniers la concession d'une place qui lui appartenait.

(2) Cet accommodement ayant soulevé bien des difficultés, l'affaire traîna sans pouvoir être conclue, jusqu'au 5 janvier 1618. A cette date, les Barnabites semblent disposés à céder la pièce de leur jardin aux Dominicains, mais ceux-ci ne voulurent jamais consentir à l'échange. Il y eut jusqu'à trois procès avec la Visitation, lesquels se terminèrent par une transaction, passée le 15 septembre 1618. (Archiv. communales d'Annecy, Série GG, *Acta Capituli Collegii Cler. Reg. Sti Pauli ;* Archiv. de la Visitation d'Annecy, *Livre des Contrats permanents.)*

Or, j'en parlay l'autre jour a Monsieur (1), qui treuva bon de le recommander aux Administrateurs du college (2) par l'entremise de M. Dufresne (3). Mais maintenant que les Peres Barnabites sont remis (4), cela dependra aussi d'eux : c'est pourquoy, s'il plaisoit a Monsieur de leur tesmoigner qu'il desire ce commun accommodement, il y a de l'apparence que la chose reusciroit, pourveu que le tesmoignage de son desir fust un peu bien exprimé. Ce que Sa Grandeur fera facilement, puisqu'elle peut prier lesditz Barnabites de voir avec messieurs de son Conseil (5) si cela se pourra bonnement faire, et que s'il se peut sans grande incommodité, il desire fort affectionnement que cela se fasse et qu'il les en prie (6).

(1) Le duc de Nemours.

(2) Les Administrateurs du collège nommés au contrat du 5 juillet 1614 (cf. ci-dessus, note (1), p. 189) sont : Révérend François de Lornay, doyen de Notre-Dame ; Frère Bernardin de Charpenne, prieur de Saint-Dominique ; Antoine de Boëge, seigneur de Conflans, Jean-Baptiste Garbillon et Aimé Curlet, syndics d'Annecy. François de Gruet, seigneur de la Poeppe, le deuxième syndic élu le 1er mai précédent, ne parait pas avoir exercé la charge.

(3) Secrétaire de Henri de Nemours (voir plus haut, note (2), p. 100).

(4) Le contrat de cession du collège d'Annecy aux PP. Barnabites avait été passé le 5 juillet 1614 (voir ci-dessus, note (1), p. 189), mais il fallut presque trois mois pour terminer les difficultés qui s'opposèrent à leur entrée dans les bâtiments, pour restaurer ceux-ci et les pourvoir du mobilier nécessaire. Le 6 octobre suivant, ratification est faite devant le Conseil de Ville du contrat précédent, et ce même jour, D. Simplicien Fregoso et D. Juste Guérin commencent à cohabiter dans le collège. (Archiv. communales d'Annecy, Série GG, *Acta Collegii.)* Dès lors, la Ville étant dépouillée de l'immeuble Chappuisien, les Barnabites avaient qualité pour intervenir dans l'affaire des jardins. C'est ce qui explique l'allusion du Saint.

(5) Les membres du Conseil de Genevois (cf. tome XIV, note (5), p. 302, et tome XV, note (2), p. 35). Le président, en 1614, était Charles-Emmanuel du Coudrey (voir tome XV, note (2), p. 12) ; collatéraux ou assesseurs, Barthélemy Floccard et Claude de Quoex ; avocat-fiscal, Henri Ouvrier (cf. tome XIV, note (3), p. 340). Nous ignorons quel était alors le procureur patrimonial.

(6) Le Saint espérait beaucoup du bon vouloir du prince de Nemours à l'égard de la Visitation, et ce n'était pas sans en avoir vu déjà les effets. (Cf. le tome précédent, p. 328.) Par lettres patentes du 20 août de cette même année, le Duc avait accordé à la Communauté la permission de bâtir le long du canal du Thiou, avec injonction à ses « officiers d'avoir l'œil et tenir main que ci apres, au tour des edifices de ces devotes Religieuses, » personne ne leur puisse causer mécontentement ou préjudice. *(Hist. de la Fondation du 1er Monastère d'Annecy.)*

M. de Foras ne tarda pas à faire la démarche que lui demandait François

Il reste que je vous supplie d'en parler a Monsieur, ce que je feray presentement, sans attendre davantage que les Peres Barnabites montent si haut pour parler a Sa Grandeur; et il sera a propos qu'elle fasse ce bon office en cette occasion. Je serois allé moy mesme l'en supplier; mais je n'ay pas creu que cela fust bien, puisque je me fusse rendu soupçonné, et peut estre devray je en venir en cette bonne affaire comme mediateur avec messieurs du Conseil.

Excusés moy, j'espere, cette confiance, Monsieur; c'est en qualité de

Vostre tres humble et affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

A Monsieur
[Monsieur] de Forax,
Gentilhomme de la Chambre
de Monsieur le Duc de Nemours.

de Sales par ces lignes. Le 4 octobre il se présenta devant les Administrateurs du collège, réunis avec les Barnabites, pour leur déclarer la volonté de son maître qui donnait satisfaction aux désirs du Bienheureux. Mais les Pères subordonnèrent leur réponse à celle de leur Général; les syndics eux-mêmes et le Conseil de Ville ne se rendirent pas et supplièrent « les Dames poursuivantes a se desister de la poursuite. » (Reg. des Délib. municip., 6 octobre 1614.)

M

A M. PIERRE-FRANÇOIS JAY, CURÉ DE BONNEVILLE (1)

Un futur assistant du Saint aux Offices de la cathédrale.

Annecy, 2 octobre 1614.

Monsieur,

Nous vous attendions icy, des avanthier, pour achever le projet que vous avies fait de venir estre l'un de nos

(1) L'Autographe ne porte point d'adresse, mais la note (1) de la page suivante ne laisse aucun doute sur le destinataire. Pierre-François Jay, fils de Claude Jay, notaire, et d'Aimée de Syndic, naquit à Cluses en Faucigny, vers 1590. Minoré

assistans en l'eglise cathedrale, puisqu'en *(sic)* nous avons treuvé une consideration de juste poids pour dispenser, pour vostre particulier, sur la regle du concours (1), pour la conservation de laquelle j'ay, jusques a present, fait de la difficulté en cett'affaire. Venes donq, attendu que vous estes de

Vostre plus humble confrere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

2 octobre 1614.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle Vuÿ, à Carouge (Genève).

et sous-diacre le 22 décembre 1607, il reçoit à Rumilly le diaconat le 1er mars 1608, et la prêtrise le 22. Successivement curé de Bastydiot (Bois-d'Hyot, Côte-d'Hyot) et de Bonneville son annexe, 17 février 1609; de Scionzier, 4 novembre 1615; de Pontchy, 11 février 1626; du Petit-Bornand et d'Ayze (18 février 1637-20 novembre 1645), M. Jay était encore titulaire de cette dernière paroisse en 1659. Déjà chanoine théologal de Saint-Pierre de Genève en 1628, il fut nommé vicaire capitulaire (27 juin 1635) après le décès de Mgr Jean-François, frère du Saint, et devint ensuite vicaire général et official de ses trois successeurs, D. Juste Guérin, Charles-Auguste de Sales et Mgr d'Arenthon. (R. E.) *Le Pourpris historique* (1), p. 254, le qualifie de « tres-docte et tres-vertueux... docteur en Theologie et en Droit, Archidiacre et en fin Chantre de l'eglise cathedrale... ; mais, plus que tout cela... franc et syncere s'il en fut jamais, predicateur, orateur, historien, poëte... tres-êstimé et tres-aymé de tous ses Evêques, mais particulierement du Bien-heureux François. » On peut voir dans la Vie du Saint par Charles-Auguste (liv. X, éd. 1634, p. 594; Vivès, tome II, p. 277), l'épitaphe latine composée par M. Jay à la louange du grand Evêque de Genève. Le digne ecclésiastique décéda au mois de mai 1669.

(1) Le 6 septembre 1615, saint François de Sales écrit au sujet de la présentation du destinataire pour la cure de Scionzier : « Je sçai quil arrivera « aussi quelque difficulté sur la reception de M. Jay au concours, dautant « que la rayson pour laquelle nous jugeasmes de le pouvoir excepter sans « consequence de la regle des *resignans leurs cures* semble manquer de fon- « dement, » etc. En effet, le candidat avait résigné, le 31 décembre 1614, la cure de Bonneville (R. E.) : du rapport qui existe entre ces deux faits et le texte de la présente lettre, on peut déduire avec certitude l'adresse de celle-ci.

R^d^ Pierre-François Jay répondit à l'invitation de son Evêque : chanoine depuis 1615, il eut souvent l'honneur de l'assister en qualité de diacre lorsqu'il officiait pontificalement. (D'après sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 33, 35.)

---

(1) *Le Pourpris historique de la Maison de Sales...*, par Charles Auguste de Sales, Evêque et Prince de Genève, Annessy, Jacques Clerc, MDCLIX.

MI

A LA MÈRE DE CHANTAL

Une visite des Pères Barnabites annoncée à la Mère de Chantal.

Annecy, vers le 6 octobre 1614 (1).

Ma Mere,

Le Pere Superieur (2) et le P. Don Chrisostome (3) vont pour voir la situation de vostre mayson et en prendre

(1) Ce billet a dû suivre de très près la démarche faite le 4 octobre par M. de Foras, au nom du duc de Nemours, auprès des Administrateurs du collège Chappuisien et des Barnabites. (Voir ci-dessus, note (6), p. 228.) La réponse dilatoire de ceux-ci explique la visite qu'annoncent ces lignes et confirme la date indiquée.

(2) D. Simplicien Fregoso, issu d'une des plus nobles familles de Milan, entra de bonne heure chez les Clercs réguliers de Saint-Paul. Le P. Général des Barnabites le désigna avec D. Juste Guérin pour prendre possession en son nom du collège d'Annecy. Après un combat d'humilité qui dura deux mois, pour savoir qui serait supérieur de la maison, la charge fut donnée au P. Simplicien. Sa distinction native, son savoir et ses vertus lui concilièrent bientôt le respect des écoliers et l'estime des Annéciens. Quand les classes s'ouvrirent (2 novembre), il fit sa première leçon publique sur la logique d'Aristote, et le 1er décembre, devant une belle assemblée, il commença, dans la salle des nobles, l'explication du *Traité des Sacrements*. Sous l'impulsion de François de Sales, il ouvrait, le 7 février 1616, une nouvelle école populaire dans l'église du Puits Saint-Jean. En 1617, le P. Jean-Baptiste de Gennari lui succéda comme supérieur, et dès lors, D. Simplicien remplit les diverses fonctions de bibliothécaire, préfet des classes, etc. Il n'était âgé que de trente-huit ans, lorsque la mort le ravit à l'affection et à l'estime générales (24 janvier 1618). Une âme si noble et d'une si délicate générosité avait tout de suite pris le cœur du saint Evêque ; sa perte l'affligea comme un deuil personnel. (D'après les *Acta Collegii*, et Arpaud, *Vie de Mgr D. Juste Guérin*, 1837, liv. I, chap. XI.)

(3) Sans doute D. Chrysostôme Marliano, né dans le diocèse de Milan et reçu chez les Barnabites le 13 novembre 1603. Après avoir gouverné le collège de Thonon de 1623 à 1628, il est agrégé, le 24 septembre de cette dernière année, à celui d'Annecy, où il exerçe les fonctions de vicaire, de préfet des études et des cas de conscience. Ce Religieux se révéla surtout comme prédicateur, et fut l'orateur des jours de fête à la Visitation, depuis la Saint-André 1628 jusqu'au 2 février 1629. Quand la peste sévit dans la ville d'Annecy, il se distingua par la ferveur de son zèle auprès des malades. En 1636, déjà provincial de la province de Piémont, D. Chrysostôme vient de Paris, le 13 juin, pour visiter les collèges de Savoie, et de même encore le 28 mars 1638. Il mourut à Paris le 31 mars 1642. (D'après les *Acta Collegii*.)

les mesures, affin de bien instruire le P. General (1) de la necessité que vous avés du jardin des Peres de Saint Dominique (2). Ilz entreront donq, et je suis d'advis que vous les facies monter vers vous, affin de leur parler, et puis vous les feres accompagner. En somme, ilz sont de la mayson.

Revu sur un fac-simile de l'Autographe, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) D. Jean-Ambroise Mazenta (voir ci-dessus, note (2), p. 190).
(2) Cf. ibid., notes (1), (2), p. 227.

MII

A LA MÊME

Reprise d'un travail interrompu à regret.
Un concours, et « l'eschange des jardins » à acheminer.

Annecy, [7] octobre 1614 (1).

Que dites vous, ma tres chere Mere, la Messe du P. Don Simplician (2) vous sera-elle suffisante? Si cela n'est, je m'y en vay.

Or, je suis sur le livre (3) que j'ay tant laissé ces jours passés, et apres disné nous avons un concours (4), apres lequel je verray d'acheminer l'eschange des jardins. Hier nous ne fismes rien, la partie estant remise a jeudy.

Bon jour, ma tres chere Mere, a laquelle je souhaitte mille benedictions.

(1) Le 6 octobre, le Conseil de Ville avait résolu de prier les Religieuses de la Visitation de « se desister » de leurs poursuites touchant « l'eschange des jardins » mentionné dans ces lignes. Celles-ci n'auraient-elles pas été écrites le lendemain, et « la partie » renvoyée au jeudi, 9? (Cf. le billet précédent, et note (6), p. 228.)

(2) D. Simplicien Fregoso, Barnabite (voir note (2) de la page précédente).

(3) Le *Traitté de l'Amour de Dieu*, que le saint auteur devait terminer dans les premiers jours de novembre. (Voir ci-après, lettre du 7 à Mme de la Fléchère.)

(4) Il n'a pas été possible d'en connaître l'objet ni, par conséquent, la date, qui aurait déterminé d'une manière certaine celle du présent billet.

MIII

A MM. LES PROVISEURS DU COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN (1)

L'introduction des Barnabites au collège d'Annecy laisse subsister l'alliance avec le collège de Savoie à Louvain. — Les Proviseurs sont priés d'agréer ce qui a été fait et de correspondre au désir du Saint.

Annecy, 15 octobre 1614.

Messieurs,

Sur l'expres commandement de Son Altesse Serenissime (2), de Monseigneur le Prince Cardinal (3) et de Monseigneur le Duc de Nemours, seigneur de ce païs de

(1) Le 13 novembre 1614, les Proviseurs du collège de Louvain, Guillaume Fabricius, Corneille Sylvius, Gérard Corselius, écrivent aux Administrateurs du collège d'Annecy. Voir cette lettre à l'Appendice II.

Guillaume Fabricius, dit Schmidt, originaire de Nimègue, docteur en théologie en 1594, président du collège Craendonck en 1598, du petit collège le 30 novembre 1603, et du grand collège de théologie de Louvain le 27 mai 1611. Doyen du Chapitre de Saint-Pierre le 13 août 1625, il mourut âgé de soixante-quinze ans, le 7 mars 1628, en laissant ses biens au grand collège, pour des fondations de bourses.

Cornelius Sylvius, dit Bosman, né à Louvain de Pétronille Trévire et de Conrad Sylvius, notaire de l'Université, mort le 27 avril 1620. Il était docteur *in utroque jure* et professeur; avocat-fiscal le 17 juillet 1594, il avait été nommé dictateur le 31 août 1617.

Gérard de Courselle, Coursele ou Corseille, plus connu sous le nom de Corselius, naquit à Liège le 10 juin 1568 et mourut à Bruxelles le 22 septembre 1636. Ses parents, Pierre-Chrétien et Marie Weyms, prirent grand soin de cultiver son esprit. Après de très brillantes études littéraires et juridiques, il fut promu au doctorat en 1594 et la même année aux Ordres sacrés. Chargé de la chaire royale des Institutes du droit Romain en 1596, son savoir le fit entrer au grand Conseil de Malines. Les archiducs de Flandre, Albert et Isabelle, le nommèrent deux ans plus tard membre de leur Conseil privé, et en 1630, prévôt de Harlebeeke. De 1594 à 1616, il fut élu neuf fois chef de l'Université. Ses rares qualités lui acquirent dans le monde savant et à la cour l'estime générale. Il n'eut que des admirateurs et des amis, et malgré sa supériorité, disent ses biographes, il ne rencontra point de jaloux. (D'après Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain, 1425-1797*, et les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, Louvain, 1881, 1882, tomes XVII, XVIII. — Sur le collège de Savoie à Louvain, voir aussi notre tome XIV, note (1), p. 291.)

(2) Voir à l'Appendice I, II, les lettres du duc de Savoie, 25 juin 1614, et cf. ci-dessus, note (1), p. 189.

(3) Voir ibid., les lettres du Cardinal Maurice, 25 juin et 20 septembre 1614.

Genevois (1), messieurs les Administrateurs de ce college d'Annessi (2) ont remis ledit college a la direction et conduitte des Peres de la Congregation de Saint Paul (3), gens de grand zele et doctrine. En quoy, toutefois, ni eux, ni moy, qui ay eü la charge d'en faire les propositions (4), n'avons rien eü en plus grande consideration que de faire les traittés de sorte que l'alliance et correspondance qui est et doit estre entre le college de Savoye Chappuysien de dela et celuy de deça (5), fut saintement et religieusement conservee en tout ce qui en depend ; qui nous fait croire que non seulement vous aggreeres, mais que vous loüeres ce qui a esté fait et en favoriseres davantage ce college, puisque Dieu y sera mieux servi et la jeunesse mieux instruite.

Et neanmoins, affin que vous nous facies ce bien que de nous conserver vostre douce et desirable bienveuillance, je vous supplie de la nous despartir en cett'occasion, appreuvant nos bonnes intentions, lesquelles sans doute nous vous eussions communiquees avant que d'en venir aux effectz, si le desir pressant de ces Princes nous en eust donné le loysir (6). Vostre prudence et charité vous

(1) Cf. ci-dessus, note (1), p. 189.

(2) Voir ibid., note (2), p. 228.

(3) Ibid., notes (2), p. 145, (1), p. 189.

(4) Cf. ci-dessus, note (1), p. 146.

(5) Cette alliance entre les deux collèges, très caractéristique par les conditions qu'elle faisait à celui d'Annecy, mettait ce dernier sous le contrôle de celui de Louvain ; mais la dépendance. dans la pensée du fondateur, devait être mutuelle. « Telle est, » dit un rapport de 1589, « entre les collèges d'Annecy et de Louvain, l'alliance et communauté de biens voulue par le fondateur, que si l'un venait à être détruit par quelque grave malheur, ou à subir quelque désastre, l'autre, comme un véritable compagnon, issu d'un même père, devra, de toutes ses forces, porter secours à son frère malheureux, de sorte que, pas même à Annecy, rien ne puisse être changé sans le consentement des Proviseurs de Louvain. » (*Analectes*, etc., citées note (1), pag. précéd.)

(6) Les Proviseurs de Louvain ne refusèrent pas la ratification du contrat du 5 juillet 1614, mais ils attendirent de nouveaux renseignements qui, malheureusement, ne vinrent pas, soit oubli, soit négligence de la part des Administrateurs d'Annecy. Jusqu'en 1622, tout marcha bien ; mais alors, des méchants et des jaloux écrivirent en Belgique, et firent tant, que Louvain refusa de continuer à admettre les boursiers de Savoie avant que le collège fût remis sur son pied primitif. Annecy eut beau protester ; après quarante ans entiers de débats, il fut obligé de céder, et par l'acte du 13 juin 1662, celui du 5 juillet 1614 fut résilié. Les Barnabites n'administrèrent plus qu'au

conduiront a ce bien, et le respect que nous vous devons nous rendront *(sic)* de plus en plus desireux de nous maintenir en la societé et bonn'intelligence que la bonne memoyre de feu monsieur Chapuis (1) a voulu estre entre nous.

Et pour mon particulier, je prieray Nostre Seigneur quil vous comble de ses plus cheres benedictions, demeurant de tout mon cœur,

Messieurs,

Tres humble, tres affectionné serviteur en Dieu,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

XV octobre 1614, Anessi.

A Messieurs
Messieurs les Proviseurs du College de Savoye.
A Louvain.

nom et sous le contrôle de la Ville et des Administrateurs chappuisiens; entraves qui, au reste, n'empêchèrent pas la prospérité de l'établissement. (D'après Mercier, *Souv. hist. d'Annecy*, 1878, chap. XVIII.)

(1) Eustache Chappuis, fondateur des deux collèges. (Voir tome XIV, note (1), p. 291.)

MIV

A MADAME DES GOUFFIERS, RELIGIEUSE DU PARACLET

Dieu guide les âmes qui remplissent avec humilité quelque mission de sa Providence. — Le vrai esprit de la Visitation, et comment elle doit considérer les autres genres de vie. — Pourquoi Dieu l'a créée. — C'est sa « plus grande gloire qu'il y ayt une Congregation de la Visitation au monde. » — Humilité du Fondateur; son affection pour les Ursulines.

Annecy, 15 octobre 1614 (1).

. . . . . .

Si la Providence divine vous employe, ma tres chere Fille, vous deves vous humilier grandement et vous

(1) Le commencement de cette lettre a été tronqué; le texte ne présente pas une absolue garantie d'intégrité, mais s'il est composé de fragments de dates différentes, ceux-ci sont de la même époque. (Voir tome XIV, note (1), p. 14.)

res-jouir, mais en cette Bonté souveraine, laquelle, comme vous sçaves, vous a asses fait connoistre qu'il vous vouloit vile et abjecte a vos propres yeux, par les consolations qu'il vous a donné es essays que vous aves faitz de vous avilir et abbaisser. Non certes, ma chere Fille, je ne seray point en peyne de vostre conduitte si vous marches sur ce chemin la, car Dieu sera vostre guide, et puis vous ne manqueres pas de personnes qui vous donneront conseil pour cela.

Selon vostre desir, j'escris au P. Grangier (1), que je vous prie encor de saluer fort affectionnement de ma part et l'asseurer de mon humble service pour luy. Vous faites extremement bien de tesmoigner une tres absolue indifference (2), car aussi est ce le vray esprit de nostre pauvre Visitation, de se tenir fort abjecte et petite, et de ne rien s'estimer sinon entant qu'il plaira a Dieu de voir son abjection ; et partant, que toutes les autres formes de vivre en Dieu luy soyent en estime et en honneur, et, comme je vous ay dit, qu'elle se tienne entre les Congregations comme les violettes entre les fleurs, basse, petite, de couleur moins esclattante, et luy suffise que Dieu l'a creee pour son service et affin qu'elle donnast un peu de bonne odeur en l'Eglise. Si que, tout ce qui est le plus a la gloire de Dieu doit estre suivi et aymé et poursuivi : c'est la regle de tous les vrays serviteurs du Ciel.

C'est sans doute la plus grande gloire de Dieu qu'il y ayt une Congregation de la Visitation au monde, car elle est utile a quelques particuliers effectz qui luy sont propres ; c'est pourquoy, ma tres chere Fille, nous la devons aymer. Mais s'il se treuve des personnes plus relevees

(1) Pierre Grangier, S. J. (voir plus haut, note (2), p. 25).

(2) Mme des Gouffiers venait de reprendre le projet de l'établissement d'un monastère de la Visitation à Lyon (voir ci-dessus, note (3), p. 225) ; le saint Directeur l'encourage à se tenir dans l'indifférence par rapport au succès de son entreprise.

Un aperçu de l'Histoire de cette Fondation est nécessaire à l'intelligence du texte, mais, dispersé et fragmenté en de multiples notes données au cours des Lettres du Saint, cet exposé demeurerait forcément obscur. On le trouvera tout au long à l'Appendice III ; c'est à cette notice que nous renverrons le lecteur chaque fois qu'il en sera besoin.

qui ayent aussi des pretentions plus grandes, nous devons les servir et reverer tres cordialement, quand l'occasion s'en presentera. J'attendray donques de vos nouvelles plus particulieres sur le service que vous pourres rendre a cette nouvelle plante (1), laquelle, si Dieu veut estre une plante de la Visitation et une seconde Visitation, sa Bonté en soit a jamais glorifiee.

Je suis bien ayse que vous logies aux Urselines (2) : c'est une des Congregations que mon esprit ayme. Resalués les de ma part et les asseurés de mon affection a leur service en tout ce que je pourray, qui ne sera pourtant jamais rien a cause de ce que je suis.

Tenés bon, ma tres chere Fille, dans l'enclos de nos sacrees resolutions ; elles garderont vostre cœur si vostre cœur les garde, avec l'humilité, la simplicité et la confiance en Dieu.

Vostre plus humble et affectionné frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Le 15 octobre 1614.

(1) La nouvelle Maison religieuse projetée à Lyon. (Voir Appendice III, et ci-après, Lettre MVII.)

(2) Sur le conseil des Pères Jésuites de Lyon, Jean Ranquet, riche marchand lyonnais, voulut fonder un établissement d'Ursulines, et profiter du passage de la Mère Françoise de Bermond, déjà célèbre pour les fondations de monastères de sa Congrégation qu'elle avait faites dans le Midi de la France. Au mois de septembre 1610, la « bonne Provençale, » comme on l'appelait, revenait de Paris où, pendant plus de deux ans, elle avait formé à la vie religieuse les filles de Mme de Sainte-Beuve. Au moment de s'embarquer sur le Rhône pour retourner à Aix, l'illustre Ursuline se laissa persuader par Jean Ranquet et M. Faure son ami. Le premier céda d'abord sa maison, puis offrit, de ses deniers, deux autres immeubles dans la rue de la Vieille-Monnaie ; l'acte de vente est du 21 septembre 1612. Les mépris, la pauvreté des premiers temps révélèrent bientôt la haute vertu des saintes institutrices. Louis XIII, dès le mois de décembre 1611, avait donné des patentes pour les couvents à fonder à Paris, Lyon, etc. ; Mgr de Marquemont approuva l'établissement par lettres du 22 mars 1616, et le 30 avril 1619, le Prélat, alors à Rome, recevait une Bulle de la même date qui érigeait la Maison de Lyon en monastère. Dispersée en 1792, elle fut relevée après 1806 ; les Ursulines s'établirent définitivement en 1826 sur le coteau de Saint-Irénée, d'où, par suite des dernières lois, elle se sont retirées à la *Superga* (Turin). D'après la *Vie de la R^de^ M. Françoise de Bermond*, Paris-Lyon, 1896.)

MV

A LA MÊME

(INÉDITE)

Succès des négociations entreprises pour l'obtention d'une dispense en Cour de Rome. — Le P. de Villars à Lyon. — Prudence recommandée à la destinataire. — Messages divers.

Annecy, 26 octobre 1614.

Voyci une lettre d'attente, ma tres chere Fille, car ayant receu la vostre grande, il faudra bien aussi faire une grande responce. Ce sera, Dieu aydant, dans peu de jours *, par le bon M. le contrerolleur Vulliat (1), lequel nous est demeuré de reste au partir de Monseigneur de Nemours (2) et qui prætend, pourtant, d'aller tost a Lion mesme. Et maintenant, c'est par M. de Foras (3), qui me promet de faire seurement tenir la lettre, que j'employe pour vous annoncer la venue de vostre despeche de Romme (4), mais despeche si bien faite, que si nous l'avions faite nous mesme nous ne l'aurions pas faite autrement. Je vous en envoyeray une copie, avec une lettre de Monseigneur le Cardinal Bandini, qui vous escrit si courtoysement que l'on ne pourroit rien desirer de plus (5).

* Vide infra, Epist. MVII.

(1) Mamert Vulliat (voir le tome précédent, note (4), p. 285, et ci-dessus, note (1), p. 188).

(2) Le prince était encore à Annecy le 6 octobre. Il quitta cette ville à une date que nous n'avons rencontrée nulle part; le 19 novembre, on le trouve à Saint-Rambert.

(3) Guillaume de Bernard de Foras (voir ci-dessus, note (1), p. 226).

(4) La suite du texte prouve que cette « despeche » avait pour but de désigner le juge ecclésiastique devant lequel devait comparaître Mme des Gouffiers. (Cf. ci-dessus, pp. 151-153, et note (1), p. 187.)

(5) Le Cardinal Octave Bandini (1558-1629), dont nous donnerons la notice quand il sera destinataire, disait dans sa réponse à Mme des Gouffiers : « Vous serez bienheureuse si vous pouvez devenir la fille de Monseigneur de Geneve et de cette perle des dames, la Mere de Chantal. » (*Procès de Béatif. de la Sainte*, dépos. de la Sœur Fse-Madeleine de Charmette, interrog. 34, art. 1.) En qualité de membre de la Congrégation des Evêques et Réguliers, le Cardinal fut chargé sans doute de l'affaire de la Religieuse du Paraclet.

Le bon M. de Sainte Catherine (1) m'escrit quil a un peu despensé gros, mais je ne sçai pas que c'est ; si je puis, je l'apprendray pour vous en tenir avertie. Monseigneur le Nonce de France (2) est deputé, et le lieu pour estre ouïe sera nostre pauvre chere Visitation ; si que il y a toute sorte d'apparence que Monseigneur le Nonce me commettra, et que vous aures le commissaire le plus vostre et qui vous souhaite le plus de sainte consolation qui soit et puisse estre au monde. Au reste, il ne se peut dire quelle joye nostre Mere (3) en a, et de sçavoir le bon P. de Vilars a Lion (4), dequoy je suis aussi fort consolé. Et pleut a Dieu que je peusse le loger en nostre chaire ce Caresme ; mais il y a des-ja quelques moys que le P. Prieur de Saint Dominique est prié, et je n'oserois y bouger chose du monde (5).

. . . . . .

(6) Fille, de vous tenir dans l'enclos des advis que je vous donnay ; ilz sont salutaires en tous tems, mays en l'occurrence en laquelle vous estes, ilz sont necessaires. Dieu vous tiendra tous-jours de sa main droite, ma tres chere Fille, et vous marcheres saintement et asseurement. Ainsi j'invoque sur vostre cœur sa toute puissante

(1) Philippe de Quoex (cf. les Lettres CMLVII, p. 147, et CMLXXVII, p. 187).

(2) Mgr Robert Ubaldini (voir tome XIV, note (1), p. 208).

(3) La Mère de Chantal.

(4) Le P. Jean de Villars, S. J., qui avait été le confesseur de la baronne de Chantal à Dijon. (Voir tome XII, note (1), p. 343.)

(5) Le P. Bernardin de Charpenne, originaire de Nantes, prieur du couvent de Saint-Dominique d'Annecy, gouverna cette Maison à partir de 1613, après avoir séjourné plusieurs années en France. Quand il fut question d'installer au collège Chappuisien les Pères Barnabites, il s'opposa avec ténacité à ce projet ; pour le déjouer, il écrivit, le 23 avril 1614, un habile plaidoyer au R. P. Achato, très accrédité à la cour de Turin, par ses fonctions de confesseur des princes. Nous verrons dans la suite que les Filles de saint François de Sales ne purent jamais entrer en accommodement avec lui. Il fut prieur des Dominicains de Chambéry de 1630 à 1633. Le 15 juillet 1624, le P. de Charpenne, encore à Annecy, signait l'approbation pour la Vie du Bienheureux par le P. de la Rivière ; plus tard, il ne fit pas difficulté de se porter garant de la sainteté de l'Evêque de Genève. Celui-ci, toujours incliné à ne témoigner que des prévenances à ceux qui contrecarraient ses desseins, avait ses raisons de ne rien faire qui pût porter ombre au bon Prieur de Saint-Dominique.

(6) Le haut de l'Autographe ayant été coupé, la première ligne du verso a disparu par suite de cette mutilation.

Bonté, affin qu'elle le remplisse de son tressaint amour. *Amen.*

Salues, je vous supplie, cherement de ma part le P. Grangier (1) et le P. de Vilars, que j'honnore tous deux de toutes mes affections, comm'aussi le bon P. Philippe (2), en la bienveuillance duquel vous estes obligee de me conserver, puisque c'est par vostre entremise que j'y suis entré. Je salue ces bonnes Dames Urselines, vos hostesses * et mes cheres Seurs, et encor ces Dames de la Presentation, Mmes d'Auxerre (3),

* Vide supra, p. 237.

(1) Le P. Pierre Grangier, S. J. (cf. la lettre précédente).

(2) Sous ce nom, le Saint désigne D. Philippe Malabaila, né à Asti, dans le Piémont, et entré chez les Feuillants de Pignerol à l'âge de dix-huit ans, où il reçut le nom de Philippe de Saint Jean-Baptiste. Secrétaire et interprète pendant plusieurs années du Cardinal Barberini, Nonce à Paris, qui fut plus tard le Pape Urbain VIII, le Religieux devint en 1630, Général des Feuillants italiens, l'Ordre ayant été divisé alors en deux Congrégations, de France et d'Italie. C'est lui qui se trouva au chevet de saint François de Sales à ses derniers moments; il l'assista avec une grande piété, lui ferma les yeux et, ajoute Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. X), « les luy arrousa de ses larmes. » Le 2 février 1623, il prononça une oraison funèbre à la Visitation de Lyon, puis une autre au monastère d'Annecy, publiée en italien à Turin la même année. D. Malabaila avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il mourut le 11 octobre 1656. Il a laissé plusieurs ouvrages. (Cf. Morotius, Pars II et III.)

(3) Marie-Renée Trunel, issue de la très ancienne famille des Papons, naquit dans la province du Forez. Orpheline de bonne heure, la riche héritière épousa le fils unique du premier président de Toulouse, Jean d'Auxerre, lieutenant-général au bailliage de Forez. A vingt-deux ans, Mme d'Auxerre demeurait veuve et perdait bientôt l'un de ses deux fils. Dès lors, elle s'empressa de régler sa vie pour la soumettre entièrement au bon plaisir de Dieu; vingt années se passèrent dans l'exercice de la prière et de la charité. En 1613, la Providence lui ayant ménagé la connaissance de l'Institut de la Visitation (voir plus haut, note (2), p. 15), elle y trouva « les fleurs du Tabord et les êpines du Calvaire, » avec le genre de vie qu'elle avait désiré sans le connaître et cherché jusqu'alors sans le rencontrer. Ce ne fut pas trop de l'assistance de son directeur, le P. Grangier, pour la soutenir dans sa vocation, d'abord violemment traversée par son fils, et rendue ensuite comme impossible par l'établissement de la *Présentation*. (Voir Appendice III.) Le 3 février 1615, elle prenait enfin l'habit de la Visitation, après avoir remis à la Mère de Chantal les clefs de la maison, mais « encore plus parfaitement son cœur et sa volonté. » (*Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, Partie II, chap. IX.) Une chute grave abrégea le pèlerinage de cette sainte âme. Elle mourut en octobre 1615, consolée d'avoir vu le premier monastère de Sainte-Marie en France, toute joyeuse d'y avoir fait les vœux de Religion à ses derniers moments, laissant aux Sœurs de beaux exemples d'une sincère humilité et d'un très grand respect pour la bienheureuse Mère de Chantal. (Voir sa *Vie*, dans *Les Vies de VIII venerables Veves, Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, par la Mere de Chaugy, Annessy, 1659.)

Colin (1) et Belet (2). Vives toute a Dieu, pour qui je suis tout parfaittement vostre, ma tres chere Fille, ma Seur tres cherement bienaymee.

XXVI octobre 1614.

Mays n'oublies pas madame Vulliat ; c'est une fille nouvelle que j'en ayme un peu tendrement (3).

A Madame
Madame de Gouffier.
Aux Urselines.
A Lion.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Orléans.

(1) Née vers 1570, Elisabeth ou Isabeau Daniel fut mariée à Laurent Colin, enquêteur, commissaire et examinateur en la ville de Lyon. Après son veuvage, elle se joignit à Mme d'Auxerre (voir ci-dessus, note (2), p. 15) pour mener ensemble une vie de piété, et, en 1613, l'accompagna en Savoie. Son nom figure dans les lettres patentes données par Louis XIII (septembre 1614) en faveur de la Congrégation fondée à Lyon (voir à l'Appendice III). Elle revint à Annecy en 1615 chercher les fondatrices du deuxième Monastère de la Visitation, et une seconde fois en 1617 ; Mme Colin avait quarante-sept ans lorsque, le 1er septembre 1617, elle reçut l'habit avec le nom de Jacqueline-Elisabeth. Professe le 9 septembre de l'année suivante, elle décéda le 26 août 1656. (D'après le *Livre du Chapitre* du 1er Monastère de Lyon transféré à Venise en 1801, etc.) En parlant de la Sœur Colin, la Mère de Chantal écrivait le 10 avril 1617 : « Il me semble que son cœur est en bon état et bien disposé pour servir Dieu. » (*Lettres*, Paris, Plon, 1877, vol. I, p. 189.)

(2) Marie Bellet, dame Chaudon (voir plus haut, note (3), p. 25, et Appendice III).

(3) Voir ci-dessus, note (2), p. 188.

MVI

A LA SŒUR DE CHASTEL, RELIGIEUSE DE LA VISITATION

La nature et la grâce en la Sœur de Chastel. — Conduite à tenir dans ce conflit. A quelles conditions Dieu chérit les âmes tracassées.

Annecy, 28 octobre 1614.

Certes, ma tres chere Fille, vous me faites bien playsir de me nommer vostre Pere, car j'ay en verité bien un cœur amoureusement paternel pour le vostre, lequel je

voy bien tous-jours un petit foible en ces ordinaires legeres contradictions qui luy arrivent. Mais je ne laisse pas de l'aymer, car encor quil luy semble quelquefois qu'il va perdre courage pour des petites paroles et reprehensions qu'on luy fait, toutefois il ne l'a encor jamais perdu son courage, ce pauvre cœur ; car son Dieu l'a tenu de sa main forte et, selon sa misericorde, il n'a jamais abandonné sa miserable creature. O ma tres chere Fille, il ne l'abandonnera jamais, car quoy que nous soyons troublee et angoissee de ces impertinentes tentations de chagrin et de despit, si est-ce que jamais nous ne voulons quitter Dieu, ni Nostre Dame, ni nostre Congregation qui est sienne, ni nos Regles qui sont sa volonté.

Vous dites bien, en verité, ma pauvre chere Fille Peronne Marie : ce sont deux hommes, ou deux femmes, que vous aves en vous *. L'une est une certaine Peronne, laquelle, comme fut jadis saint Pierre son parrein, est un peu tendre, ressentante et depiteroit volontier avec chagrin, quand on la touche ; c'est cette Peronne qui est fille d'Eve et qui, par consequent, est de mauvaise humeur. L'autre, c'est une certaine Peronne Marie qui a une tres bonne volonté d'estre toute a Dieu, et pour estre toute a Dieu, d'estre toute simplement humble et humblement douce envers tous les prochains ; et c'est celle ci qui voudroit imiter saint Pierre, qui estoit si bon apres que Nostre Seigneur l'eut converti ; c'est cette Peronne Marie qui est fille de la glorieuse Vierge Marie et, par consequent, de bonn'affection. Et ces deux filles de ces diverses meres se battent, et celle qui ne vaut rien est si mauvaise, que quelquefois la bonne a bien a faire a s'en defendre, et lhors, il est advis a cette pauvre bonne qu'elle a esté vaincue et que la mauvaise est plus brave. Mais, non certes, ma pauvre chere Peronne Marie, cette mauvaise la n'est pas plus brave que vous, mais ell'est plus affi-cheuse, perverse, surprenante et opiniastre ; et quand vous alles pleurer, ell'est bien ayse, par ce que c'est tous-jours autant de tems perdu, et elle se contente de vous faire perdre le tems quand elle ne vous peut pas faire perdre l'eternité.

* Vide infra ; cf. Gen., xxv, 22, 23.

Ma chere Fille, releves fort vostre courage, armes vous de la patience que nous devons avoir avec nous mesme. Reveilles souvent vostre cœur affin quil soit un peu sur ses gardes a ne se laisser pas surprendre ; soyes un peu attentive a cet ennemi ; ou que vous mettres le pied, penses a luy, si vous voules, car cette mauvaise fille est par tout avec vous, et si vous ne penses a elle, elle pensera quelque chose contre vous. Mays quand il arrivera que de sursaut elle vous attaque, encor qu'elle vous face un peu chanceler et prendre quelque petite entorse, ne vous fasches point, mais reclames Nostre Seigneur et Nostre Dame : ilz vous tendront la sainte main de leur secours, et silz vous laissent quelque tems en peine, ce sera pour vous faire de rechef reclamer et crier de plus fort a l'ayde.

N'ayes point honte de tout ceci, ma chere Fille, non plus que saint Paul, qui confesse * quil avoit deux hommes en soy, dont l'un estoit rebelle a Dieu et l'autre obeissant. Soyes bien simple, ne vous fasches point ; humilies vous sans descoragement, encourages vous sans presomption. Sachés que Nostre Seigneur et Nostre Dame vous ayant mis au tracas du mesnage, savent bien et voyent que vous y estes tracassee (1) ; mais ilz ne laissent pas de vous cherir, pourveu que vous soyes humble et confiante. Mays, ma Fille, n'ayes donq point honte d'estre un peu barboullié *(sic)* et poudreuse ; il vaut mieux estre poudreuse que tigneuse, et pourveu que vous vous humiliies, tout se tournera en bien.

* Rom., VII, 15-23.

Pries bien Dieu pour moy, ma chere Fille certes toute bien aymee, et qu'a jamais Dieu soit vostre amour et protection. *Amen.*

Jour Saint Simon et Jude, 1614.

Revu sur l'Autographe conservé au 2d Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) La Sœur de Chastel remplissait alors dans la Communauté les offices de dépensière et d'économe.

MVII

A MADAME DES GOUFFIERS, RELIGIEUSE DU PARACLET

Le Saint donnera de bon cœur ses Filles pour la fondation de Lyon. — Pourquoi le genre de vie de la Visitation en facilite la diffusion. — Un trait de la Providence divine et le suffrage du Patron de l'Eglise lyonnaise. — Un des plus grands avantages des Congrégations au XVIIe siècle. — Déférence que méritent les Carmélites. — Messages et salutations.

Annecy, 30 octobre 1614 (1).

. . . . . .

Ouy da, ma tres chere Fille, nous donnerons de bon cœur de nos Seurs de la Visitation pour augmenter la gloire de Dieu (2). Mays, qui pourroit asses admirer non plus qu'asses loüer sa Providence? Cette Bonté paternelle aura regardé de l'œil de son amour une quantité de filles et de femmes qui, pour diverses raysons, demeuroyent entre les hazars des flotz de la mer mondaine, s'il ne leur dressoit un port aysé auquel elles puissent surgir, nonobstant que leurs barques soyent un peu foibles. La mediocrité de nostre Visitation est propre pour estre grandement estendue et multipliee; les hautes et relevees Religions ne peuvent pas estre montees si aysement.

(1) Le 26 octobre, saint François de Sales annonçait comme très prochaine, à la même destinataire, « une grande responce. » (Voir ci-dessus, p. 238.) Elle nous est parvenue incomplète; le commencement et le milieu de la lettre manquent. La seconde partie de notre texte est autographe (voir note (3) de la page suivante); la première est tirée de l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Lyon*, par la Mère de Chaugy : on voit par son contenu que ce fragment appartient à la « grande responce; » il est inédit, sauf les lignes 4-6 de la p. 245.

(2) Mme d'Auxerre, après avoir confié à Mme des Gouffiers son regret « de s'être laissée divertir de sa première résolution, la conjura d'écrire à notre Bienheureux Père pour le presser d'envoyer de nos Sœurs; ce que ce saint Prélat accorda débonnairement, et fit réponse à madame des Gouffiers en ces termes : « Ouy da, ma tres chere Fille, » etc. (*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Lyon*, par la Mère de Chaugy; voir Appendice III.)

Au reste, ma chere Fille, celuy qui a destourné (1), ramene maintenant ses congregees a leur premier dessein. Il m'escrit un trait de la Providence divine qui me plaist fort ; car en la patente de permission que Leurs Majestés ont donnee pour l'erection de cette Mayson, on la nommoit « de la Congregation de la *Visitation,* » comme si Nostre Seigneur se fust voulu declairer par la voix royale (2). Et le glorieux saint Jean Baptiste, Patron de l'Eglise lionnoise, aura donné son suffrage a ce choix, comme ayant si bonne part au mystere de la Visitation, en laquelle il fut rendu serviteur de son Maistre et filleul de la sacree Vierge.

. . . . . .

(3) Je retourne a l'affaire de dela (4), et puisque je suis a parler, je ne me puis tenir de m'estonner dequoy il semble qu'on se soit comme caché des Jesuites ; car au contraire, entre les biens des Congregations, au dessus des Religions, celuy la est de *(sic)* plus grans, que les Congregations peuvent fort aysement avoir l'assistence

(1) Sans aucun doute, il s'agit ici de Jean Lourdelot, prêtre du diocèse de Langres. Entré d'abord au noviciat des Jacobins réformés de Dijon, il en sortit pour suivre la carrière ecclésiastique. Le 7 janvier 1617, étant déjà bénéficier de Sainte-Croix de Lyon, il fut nommé curé de Saint-André de Châtillon et, en cette qualité, devint le prédécesseur de saint Vincent de Paul ; mais le 4 août suivant, il résigna sa cure. Dans l'intervalle (31 mars 1617), M. Lourdelot avait reçu sa nomination comme chanoine de la Collégiale de Saint-Paul de Lyon. Toutefois, elle n'eut pas de suite, devant l'opposition inflexible du Chapitre, objectant que les règlements interdisaient de lui agréger un ancien Religieux. (Archives du Rhône, *Reg. Prov.*, n° 8, fol. 256, 257, 279 ; *Actes capitulaires de la Collégiale de Saint-Paul, 1612-1622*, n° 27, fol. 277, 278, 281.) Voir à l'Appendice III, le rôle joué par ce personnage dans l'établissement de la Congrégation de la *Présentation*, et les efforts qu'il fit ensuite pour ramener « ses congregees a leur premier dessein, » auquel tout d'abord il n'avait mis que des entraves.

(2) Saint François de Sales fait allusion au changement miraculeux du mot de *Présentation* en celui de *Visitation* dans les lettres patentes de septembre 1614. Voir à l'Appendice III le texte des patentes, avec le récit détaillé de cette merveille.

(3) Ici commence la partie du texte autographe conservée à la Visitation de Vienne (Autriche) ; cf. note (1) de la page précédente. Avant sa mutilation, la présente lettre devait occuper trois pages ; les lignes suivantes tenaient sur la troisième, et la quatrième portait l'adresse.

(4) Celle de la Congrégation dont le Saint a parlé dans le premier fragment de cette lettre.

des Peres Jesuites, comme la Congregation des Guastales, de Milan (1), celle de Castillon (2) et plusieurs autres d'Italie, qui fleurissent en sainteté et perfection.

Quant a l'establissement des Carmelines, certes, il est desirable a Lion et en plusieurs lieux; mais pour cela, je ne voudrois pas ruiner l'autre dessein, et seroit mieux en faysant l'un de ne laisser pas l'autre. J'ay conneu la bonne Mlle de Breauté avant qu'elle fut Religieuse (3);

(1) Le Collège de la Bienheureuse Vierge Marie, vulgairement appelé de la *Guastalla*, du nom d'un fief dont le prix avait servi à le bâtir, fut érigé le 1er novembre 1557, à Milan, entre les portes *Romana* et *Tosa*. Pour y être admises, les enfants devaient être nobles, sans fortune et âgées d'environ dix ans. La Maison était dirigée par une Prieure et des gouvernantes, tenues par le vœu de chasteté et la promesse de finir leur vie au service du pensionnat. Un manteau noir, un voile blanc, un anneau, pour costume, et, comme obligations de piété, la méditation du matin, la récitation quotidienne en commun de l'Office de la Sainte Vierge, la sainte Communion les dimanches et fêtes.

Cette Congrégation eut pour fondatrice la comtesse de Guastalla, Ludovica Torella (1500-28 octobre 1569), mariée à quinze ans au baron Ludovic Stanga, puis au comte Antoine Martinengo. Pour la seconde fois veuve, à vingt-cinq ans, ramenée à la vie chrétienne par un saint Dominicain, le Père Baptiste Orefice, dirigée à Milan en 1530 par le bienheureux Antoine-Marie Zaccaria, la noble comtesse résolut de se dévouer au salut des femmes pécheresses. Dans ce but, elle entra dans la Congrégation de l'*Eternelle Sagesse*, et bientôt elle établit de ses deniers le monastère de *Saint-Paul Converti*, dont les Religieuses furent appelées *Angéliques*. En 1553, c'est-à-dire dix-huit ans après cette fondation, la Mère Paule-Marie — c'était son nom de Religion — quitta ses filles avec le consentement de l'autorité ecclésiastique, parce que leur attrait pour une clôture plus étroite ne favorisait pas le sien qui la portait vers les œuvres de zèle. C'est alors qu'elle fonda le pensionnat de la *Guastalla*. Comme le remarque justement saint François de Sales, cette Congrégation dut beaucoup à l'assistance des PP. Jésuites, desquels la fondatrice, au dire de son historien, appréciait grandement la direction spirituelle. (D'après le P. Rosignoli, S. J., *Vita et Virtù della Contessa di Guastalla, Ludovica Torella*, etc., Venezia, Baglioni, 1713.)

(2) Le Saint veut sans doute parler d'une association de vierges, fondée par Dame Olympe de Gonzague et ses deux sœurs, filles du marquis Rodolphe de Gonzague, frère de saint Louis. Elles se retirèrent du monde pour mener une vie exemplaire, sous la direction du P. Cepari, le 21 juin 1608, et la même année Paul V assigna à cette Congrégation saint Louis de Gonzague pour protecteur et patron. Ses trois nièces devinrent les fidèles imitatrices de ses vertus. (Voir *Acta Sanctorum*, au mois de juin.)

(3) Charlotte de Sancy, née à Paris le 8 mai 1579, de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, et de Marie Moreau (voir tome XII, note (1), p. 53), fut mariée en 1597 à Pierre, marquis de Bréauté. Celui-ci, assassiné à Bois-le-Duc le 5 février 1600, la laissait avec un fils de treize mois. La lecture des Œuvres de sainte Thérèse inspira à la jeune marquise le goût de la vie ascétique;

c'est une ame des mieux faites qu'on puisse voir, et madame d'Alincourt (1) a rayson de favoriser sa Religion, ce qu'elle pourra faire par mille moyens. Et sur ce point, ma tres chere Fille, prenes bien garde a parler des Carmelines avec reverence, car leur vertu et perfection vous y oblige; et puisque ce desordre survenu a la Presentation (2) a eveillé le dessein de les faire venir a Lion, il faut esperer que Dieu en tirera plusieurs autres biens (3).

En somme, je treuve que vous vous estes bien conduite, ou plus tost que Nostre Seigneur vous a fort bien guidé en tout cet affaire, et ne pouvois rien desirer de mieux : ce que je dis apres avoir releu vostre lettre. Et pour le regard de vostre cœur, tenes le tous-jours bien en son devoir, c'est a dire en humilité, [amour (4)] de vostre abjection, simplicité et douceur. Si on envoye prendre

la conduite de M. Duval et la direction de Mme Acarie la mirent au chemin de la perfection. Elle seconda sa sainte amie et confidente dans l'établissement des Carmélites en France. Après avoir introduit en leur monastère de Paris les Mères espagnoles (18 octobre 1604), elle-même y reçut l'habit, avec le nom de Marie de Jésus, le 8 décembre suivant, et fit sa profession le 24 décembre 1605. Huit ans sous-prieure et neuf ans prieure, la sainte Carmélite passa les trente dernières années de sa vie dans l'exercice d'une humilité sincère, et mourut le 29 novembre 1652. (Voir *Ménologe du Carmel* et *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, 1850, tome II, pp. 10 seq.) François de Sales avait eu l'occasion d'apprécier cette âme d'élite, sans doute en fréquentant le cercle Acarie, lors de son séjour à Paris en 1602. (Cf. tome XII, p. 131, et tome XIII, notes (1), pp. 118, 153.)

(1) La sœur aînée de Mme de Bréauté, Jacqueline de Harlay de Sancy, avait épousé, le 11 février 1596, Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon (voir ci-après, note (1), p. 258), veuf de Marguerite de Mandelot. Elle mourut en 1618. (Voir Moreri, tome VI.)

(2) Les « petites mesintelligences » qui, au dire de la Mère de Chaugy *(Hist. de la Fondation du 1er Monastère de Lyon)*, arrivèrent entre les Dames de la Présentation et « leur conducteur, » les avaient contraintes à « quitter leur édifice. » (Voir Appendice III.)

(3) Ce dessein devint une réalité le 9 octobre 1616. La fondation du Carmel de Lyon fut ménagée par le marquis de Villeroy et Jacqueline de Harlay, sa femme. (Voir note (1) ci-dessus.) Celle-ci, qui s'était attachée aux filles de sainte Thérèse en visitant la Mère Marie de Jésus, sa sœur, au couvent de l'Incarnation de Paris, voulut être inhumée dans celui de Lyon. Le monastère eut pour prieure, à ses débuts, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, venue de Paris avec sept compagnes. Les filles de saint François de Sales héritèrent de ses sentiments pour les Carmélites; l'amitié sainte qui s'établit entre les deux Ordres fut encore resserrée en 1641, lorsque la Mère de Chantal et la Mère Marie de la Trinité signèrent une association mutuelle de prières.

(4) Ce mot a disparu de l'Autographe.

nostre Mere et deux de nos Seurs (1), avertisses nous a l'avantage.

Ma tres chere Fille, il faut que j'envoye cette lettre a nostre Mere, et si, il est bien tard. A Dieu donques, ma chere Fille, a Dieu soyons nous eternellement et inseparablement. Je salue tous-jours le P. Granger (2), le P. de Vilars (3), le P. Philippe (4) et encor vos hostesses (5), ces bonnes Dames de la Presentation (6) et nostre Mme Vulliat (7).

A Neci, le XXX octobre 1614.

A Madame
Madame Elisabeth de Gouffiez.

(1) Les deux Religieuses qui devaient accompagner à Lyon la Mère de Chantal étaient Sœur Marie-Jacqueline Favre et Sœur Marie-Aimée de Blonay: on leur adjoignit plus tard Sœur Péronne-Marie de Chastel. Toutefois, le départ des fondatrices n'eut lieu que le 26 janvier 1615.

(2) Le P. Pierre Grangier, S. J. (cf. ci-dessus, pp. 236, 240).

(3) Le P. Jean de Villars, S. J. (cf. ibid., p. 239).

(4) Dom Philippe Malabaila, Feuillant (voir ibid., note (2), p. 240).

(5) Les Ursulines de Lyon, chez lesquelles logeait Mme des Gouffiers. (Voir ibid., pp. 237, 240.)

(6) Mesdames d'Auxerre, Colin et Bellet. (Cf. ibid., pp. 240, 241.)

(7) Voir p. 241.

MVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Une consolation refusée au Saint. — Il termine la rédaction du *Traitté de l'Amour de Dieu.* — Encore l'échange des jardins. — L'entrée au monastère de la Visitation permise à quelques dames de Chambéry, mais à une condition.

Annecy, commencement de novembre 1614 (1).

Je ne sçai certes plus que faire avec ces gens, ma tres

(1) Saint François de Sales, lorsqu'il écrivait ces lignes, n'avait pas achevé le *Traitté de l'Amour de Dieu;* il permet l'entrée du monastère à des visiteuses de Chambéry : de la comparaison de ces faits avec ceux que mentionnent la lettre suivante et celle du 7 novembre à Mme de la Fléchère (p. 260), nous avons déduit la date.

chere et tres honnoree Mere, car ilz me tirannisent et, comme si c'estoit par conjuration, m'empeschent a vive force le bien que j'estime plus que tout, de vous aller au moins un peu voir de mes yeux. Il ni a moyen quelcomque de faire autrement, et l'importance est, que je ne vous sçauray pas seulement dire un mot de tout ce que j'ay fait aujourdhuy, sinon que j'ay pourtant un peu escrit dans le livre, que j'acheve (1).

Voyla, ce pendant, communication de lettres a ma Mere (2), a laquelle je donne mille et mille fois le bon vespre. Je suis marri de n'avoir rien fait aujourdhuy pour les jardins (3), mais je ne sçai pas mesme si j'ay vescu.

Ces dames de Chamberi m'ont demandé permission (4); je leur ay dit qu'oüy, pourveu qu'elles ne trainassent pas leur grande quëue. Elles n'ont jamais esté icy, et ne sont pas pour y revenir : un peu de devote caresse les edifiera. Elles sont bien bonnes femmes, la vanité sauve.

Ma tres chere Mere, bonsoir de tout le cœur de vostre filz tres aymé et tres aymant de sa tres aymable Mere; un peu de bon soir a nos filles. *Amen*. Vive Jesus!

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme Revel de Mouxy, à Brest.

(1) Voir ci-après, pp. 250, 261.

(2) Probablement, des lettres venues de Lyon et concernant la fondation qu'on devait y faire. (Cf. la lettre précédente.)

(3) Voir ci-dessus, pp. 226-229, 231, 232.

(4) Sans doute la sénatrice de Monthoux (voir plus haut, note (2), p. 22) et sa cousine qui allait entrer à la Visitation. (Cf. la lettre suivante et celle du 7 novembre, p. 260.) Elles étaient vraisemblablement accompagnées d'autres étrangères, curieuses de visiter le couvent.

MIX

A LA MÊME

(INÉDITE)

Une sénatrice à confesser; le Saint lui donne rendez-vous à la Visitation.

Annecy, vers le 6 novembre 1614 (1).

Ma tres chere Mere,

La bonne Religieuse de Monthouz (2) me dit hier que Mme la Senatrice sa cousine (3) desiroit se confesser ce matin a moy, qui le veux bien, et peut estre que, pour cet effect, elle seroit plus ayse que ce fut a la Visitation; et moy aussi, puisqu'aussi bien, malaysement puis-je sauver ma matinee, et que nostre M. Michel (4), a moytié malade, ne sçauroit escrire ce que je luy fournirois du livre (5), et que sur tout il nous fera grand bien de nous entrevoir, et ce sera tous-jours autant de fait.

(1) Le 7 novembre (voir ci-après, p. 261), François de Sales parle comme d'un fait récent, de la confession générale dont il est question dans ces lignes; les deux lettres mentionnent également la transcription du *Traitté de l'Amour de Dieu*. Ces traits réunis fixent presque avec certitude la date attribuée au présent billet.

(2) Emmanuelle de Monthoux, issue de la branche Guillet de Monthoux d'Annemasse, fut d'abord Religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine, où sa ferveur lui valut la confiante amitié de la jeune Marie-Aimée de Blonay, sa cousine; elle l'accompagna à la fin de 1608 à Annecy pour entendre le Saint pendant les fêtes de Noël (cf. tome XIV, note (1), p. 101), et bientôt se mit sous sa direction, avec les quatre autres Sœurs qui aspiraient à la réforme. (Cf. tome XIII, note (4), p. 116.) Professe avant 1612, il lui fallut attendre dix ans l'accomplissement de son rêve. Le 2 août 1622, elle arrivait, avec la Sœur de Vignod, à Rumilly, pour y préparer le berceau d'une vie nouvelle. L'établissement des Bernardines réformées commença le 8 septembre suivant, et dès lors la vertueuse Cistercienne prit le nom de Sœur Marie-Emmanuelle. (Voir Grossi, *La Vie de la venerable Mere de Ballon*, Annecy, Fontaine, 1695, liv. II, chap. III, XXI, XXII, XXVIII.)

(3) Gabrielle Dyan, femme du sénateur Claude-Louis Guillet de Monthoux. (Cf. note (4) de la page précédente, et ci-après, p. 261.)

(4) M. Michel Favre, aumônier du Saint.

(5) Du *Traitté de l'Amour de Dieu*, que saint François de Sales venait d'achever et qu'il faisait transcrire pour le livrer à l'impression. (Cf. ci-après, p. 261.)

Bonjour, ma tres chere Mere; j'iray la dans une petite heurette, Dieu aydant. Cependant, sil venoit quelque prestre, ne laisses pas de communier, car j'entens qu'hier vous fustes toute alangourie.

Je suis vostre comme vous sçaves vous mesme.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mlle Milliet, à Saint-Alban (Savoie).

MX

AU CHANOINE MAURICE MARPEAUD (1)

(INÉDITE)

Le destinataire est prié de loger en vertueuse compagnie le fils de Mme d'Escrilles.

Annecy, 6 novembre 1614.

Monsieur,

La bonne Mme des Crilles (2) avoit une grande consolation en la creance que vous luy avies donnee de recevoir avec vous son filz (3), estimant que, sur toutes autres,

(1) Maurice Marpeaud, curé de Lémenc, à Chambéry, signe les registres paroissiaux depuis le 7 mars 1616 jusqu'au 6 juin 1625. Il fut l'un des trente membres fondateurs de la « grande Congrégation, dite des Nobles ou des Messieurs, » érigée en 1611 par M. Marie Girod, dans le collège des Jésuites de Chambéry, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. Cet excellent prêtre, regardé comme « très homme de bien » par la Mère de Chantal (Lettre du 7 février 1624), comme « un personnage tres devot et tres capable » par le président Favre (Lettre du 24 mai 1616), se dévoua spontanément, par une sorte d'attrait surnaturel, à la Visitation de Chambéry, dont l'établissement se fit le 17 janvier 1624. Ami des premiers jours, il resta jusqu'à la mort l'ami fidèle, et, suivant la remarque des Annales du temps, l'ami désintéressé. Ayant quitté sa cure pour être le confesseur des Religieuses, il remplit ce ministère gratuitement, à la réserve de la nourriture, qui était très frugale. Le vénérable chanoine, qui se disait lui-même donné à la Visitation par Notre-Seigneur, décéda en odeur de sainteté au cours de l'année 1648. (D'après l'*Hist. de la Fondation du Monastère de Chambéry*, par la Mère de Chaugy.)

(2) Marie de Mouxy, veuve d'Escrilles, qui avait pris l'habit de la Visitation le 2 juillet.

(3) Antoine-Balthazard de la Touvière d'Escrilles (voir le tome précédent, note (2), p. 280).

vostre presence luy seroit salutaire. Mays puisque vous n'en aves pas le desir maintenant, elle vous voudroit prier de le loger au moins en quelqu'autre lieu ou il soit en bonne et vertueuse compaignie, au mieux quil vous sera possible; et croyant que j'aurois bien du credit envers vous, elle m'a conjuré de joindre ma priere a la sienne. Ce que je fay par ces quatre motz, de tout mon cœur, tant en consideration de la mere, qui est digne d'estr' assistee et qui est ma parente, qu'en consideration du filz qui, a mon advis, est plein de bonne volonté de reuscir en la crainte de Dieu.

Et avec cela, je vous demande encor la continuation en vostre amitié et en vos saints Sacrifices, puisque je suis,

Monsieur,

Vostre humble confrere et affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

6 novembre 1614, a Nessi.

A Monsieur
Monsr Maurice Marpeaud,
Chanoine de la Ste Chapelle.
Chamberi.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Côme (Italie).

MXI

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

L'Evêque de Genève conserve l'espoir du prochain retour du prince. — Raisons pressantes pour le Duc de résider à Annecy. — Charles-Emmanuel désire qu'il y demeure, la guerre lui en fait un devoir. — Son absence paraîtrait un abandon et amènerait une séparation d'avec la cour de Savoie.

Annecy, 6 novembre 1614.

Monseigneur,

Le tesmoignage de la bienveuillance en mon endroit quil pleut a Vostre Grandeur de me donner a son despart

de cette ville (1), la pieté qu'elle prattiqua demandant la benediction celeste a cet indigne Pasteur, la naturelle inclination fortifiee de plusieurs obligations que mon ame a tous-jours saintement nourri envers vostre bonté, Monseigneur : tout cela, et plusieurs autres considerations que ma fidelité me suggeroit, me toucha vivement au cœur, et ne sceu m'empescher d'en rendre des signes a ceux que je rencontray sur le champ apres avoir perdu de vëue Vostre Grandeur.

Cette touche, avec quelque sorte d'esperance que Vostre Grandeur me commanda de conserver de son prochain retour, m'ont fait penser plus d'une fois aux raysons qu'ell'auroit de revenir, pour aggrandir ce reste de consolation qu'elle m'avoit laissé, me signifiant que la privation de sa presence ne seroit peut estre pas de si longue duree, ains beaucoup plus courte que nostre desplaysir ne nous faysoit imaginer. Et j'ay treuvé, Monseigneur, que c'estoit le vray service de Vostre Grandeur qui requeroit vostre retour, et non seulement le general desir de tous vos tres humbles sujetz, qui prendroyent sa presence a soulagement, apres beaucoup de peyne qu'ilz ont souffert.

En verité, Monseigneur, vous ne recevrés jamais des affections si fideles en lieu du monde comme vous feres icy, ou elles naissent avec les hommes, vivent avec eux, croissent sans bornes ni limites quand et eux envers la Mayson serenissime de Savoye, delaquelle les Princes se peuvent vanter d'estre les plus respectueusement aymés et amoureusement respectés de tout le monde par leurs peuples : benediction en laquelle Vostre Grandeur a la part qu'ell'a peu voir et remarquer en toutes occurrences. Ici, Vostre Grandeur a sa mayson paternelle et, sans comparayson, beaucoup mieux accompaignee des commodités requises a son sejour que pas une des autres, puisqu'ell'y peut fournir sans les autres, et pas une des autres sans celle ci.

Que si j'osois dire mes pensees sur les autres sujetz que Vostre Grandeur auroit de revenir, je luy marquerois le

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 238.

desir ardent que Son Altesse Serenissime a eü qu'elle demeurast, auquel Vostre Grandeur correspondant par son retour, c'est sans doute qu'elle l'obligeroit non seulement a perseverer en l'amour plus que fraternel qu'ell'a tous-jours protesté envers icelle, mais elle en accroistroit extremement les causes, et par consequent les effectz.

Je luy marquerois encor, qu'en cas que la guerre que Son Altesse Serenissime a sur les bras (1) se rendit plus active et qu'elle passast jusques a quelqu'ardeur (ce que Dieu ne veuille), Vostre Grandeur, comme je pense, ne pourroit alhors retenir son courage quil ne la rapportast a la defense de ce sang, de cette Mayson, de cette couronne, de cet Estat dont ell'est (2) et en quoy ell'a tant de part et tant d'interest, et ou manifestement vostre reputation, Monseigneur, presseroit vostre courage, si vostre courage, grand et bien nourri, ne prevenoit toute autre consideration, voyre mesme celle de la reputation. Et donq, Vostre Grandeur ne seroit elle pas infiniment marrie de se treuver tant esloignee de Son Altesse et de ses Estatz ? Ell'a voyrement commandé que le sieur de la Grange (3) fit passer ses trouppes dela les montz, qui est un bon tesmoignage de la perseverance de Vostre

(1) Allusion à la guerre du Montferrat. (Voir ci-dessus, note (4), p. 203.)

(2) Le duc de Nemours était vassal de Charles-Emmanuel, le duché de Genevois ayant été donné en apanage à la branche cadette de la Maison de Savoie. (Cf. tome XII, note (1), p. 211.)

(3) Cet officier, issu, au dire de Saint-Simon (*Mémoires*, tome XVI, p. 431, éd. 1873), d'une famille de « gentilshommes tout ordinaires du côté de Lyon, » sut l'illustrer par sa vaillance militaire. Renaud de Crémeaux, fils de Jacques de Crémeaux, seigneur de la Grange et de Saint-Véran, qualifié par Guichenon (*Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, Partie III, p. 210) du titre de « maistre de camp d'un regiment d'infanterie, gouverneur de Bellegarde, » épousa en premières noces Sibille de Rebé, et en secondes noces, vers 1626, la fille du seigneur de Cataneo qui, de concert avec son père, le fit évader de Gênes. L'histoire et les circonstances de cette évasion ne le cèdent en rien aux aventures les plus romanesques de cette époque. (Cf. *Année Sainte de la Visitation*, tome I, p. 80.) Le capitaine de la Grange servit fidèlement le prince de Nemours dans ses démêlés avec le duc de Savoie (voir à l'Appendice II sa lettre à Villeroy); Louis XIII voulut le récompenser de ses beaux faits d'armes en lui envoyant le bâton de maréchal de France.

Trois de ses filles furent Religieuses au 1er Monastère de la Visitation de Lyon; deux d'entre elles surtout, se distinguèrent par leur grandeur d'âme et le don du gouvernement.

Grandeur au devoir qu'ell'a envers sadite Altesse ; mais d'en esloigner sa personne tandis que la fievre de la guerre est en ses Estatz et qu'on ne sçait si Dieu permettra que nous y voyons arriver des acces perilleux, je ne sçai, Monseigneur, ce que l'on en pourra juger, au prejudice de l'affection que je sçai bien neanmoins estre immuable dans vostre cœur.

Je dirois encor, qu'estant icy pendant que cette guerre durera, quoy que Vostre Grandeur ne fut pas en l'armee, l'ennemy auroit tous-jours opinion ou qu'ell'y iroit en tems de necessité, ou qu'elle præpareroit des nouvelles forces pour assister Son Altesse ; et ces pensees ne pourroyent estre que fort utiles aux affaires d'icelle. Que si Vostre Grandeur se retire plus loin en un tems d'orage, certes, cela ressentira un abandonnement absolu du pilote et de la barque a la conservation delaquelle toute rayson humaine et divine oblige Vostre Grandeur, et laissera un certain sujet de plainte a tout cet arbre (1), dont vous, Monseigneur, estes une branche, a laquelle je ne sçai ce que l'on pourra respondre.

Je proteste, Monseigneur, que je n'en pensois pas tant dire, mais escrivant, la chaleur de ma fidelité envers Vostre Grandeur m'a emporté au dela des limites que je m'estois proposees ; car en fin, je suis pressé de la crainte que le souvenir de cet abandonnement de Son Altesse en un tel tems, ne soit pour durer longuement et pour servir de motif a quelque reciproque separation qui ne pourra jamais estre avantageuse, et pourra, en cent occasions, estre desavantageuse a Vostre Grandeur. Au moins ne manquera-il pas d'espritz qui la conseilleront, et peut estre avec tant de couleurs et d'artifices, qu'ilz la rendront probable.

Si la fidelité de ce porteur (2), mais sur tout si la bonté de Vostre Grandeur ne me donnoit asseurance, je n'aurois garde d'envoyer une lettre escritte avec cette liberté ; mais je sçai d'un costé, qu'elle ne sera point egaree, et

(1) La Maison de Savoie.

(2) Probablement, le « sieur de Corbonex » mentionné dans la lettre suivante. (Voir note (2), p. 258.)

d'ailleurs, que elle ne sera leüe que par des yeux doux et benins envers moy, qui aussi l'escris (ainsy Dieu tout puissant me soit en ayde) sans en avoir communiqué le dessein qu'a deux des tres humbles et fideles serviteurs, sujets et vassaux de Vostre Grandeur (1). Comme aussi, si j'estois si heureux que d'estr'exaucé, je n'en voudrois recevoir autre fruit que celuy du mutuel contentement de Son Altesse et de Vostre Grandeur, et de la commune joye de ses peuples et de tous ses vrays serviteurs.

Je prie Dieu de tout mon cœur quil remplisse celuy de Vostre Grandeur de ses graces, et suis sans fin,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Nessi, le VI novembre 1614.

Oseray-je, Monseigneur, supplier Vostre Grandeur de recevoir cette lettre comm'en confession, et si elle ne luy est pas aggreable, de la punir elle mesme par son exterminement, en conservant neanmoins son autheur, a cause de l'innocence et bonne foy avec laquelle il l'a escritte, en qualité d'invariable tres obeissant serviteur de Vostre Grandeur.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d^ Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) Ces « deux fideles serviteurs » du prince étaient sans doute le comte de Tournon et M. Barfelly, procureur fiscal. (Voir la lettre suivante et la note (2) qui l'accompagne.)

MXII

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

Le Saint déplore le départ du prince de Nemours. — Une paroisse très mal desservie. — L'épitaphe du poète Nouvellet.

Annecy, 6 novembre 1614.

Monsieur,

Je vous remercie tres humblement de la part qu'il vous plait de me faire de vos nouvelles, toutes pareilles aux nostres de deça, car j'ay esté aussi prié d'escrire une lettre a Monseigneur le Duc de Nemours pour luy persuader de revenir (1); le tout, sur les remonstrances de monsieur son procureur fiscal (2), qui s'eschauffe infiniment a ce dessein. Or, j'ay escrit * pour ne sembler pas avoir moins de desir que les autres pour un si grand bien; comm'en verité je l'aurois, ce desir-la, et plus grand et plus sincere que plusieurs autres, si je pensois que cela se peut faire, moralement parlant. Mays que pourront ces orateurs mortz, en comparayson des harangueurs continuelz qui vivent, et soufflent perpetuellement dans les aureilles de ce Prince son esloignement de ce païs (3)? Et puis, n'ont ilz pas des-ja fait la moytié de leur besoigne?

* Epist. præced.

(1) Pour comprendre les confidences du Saint au comte de Tournon, il faut savoir que celui-ci avait reçu mission de presser le duc de Nemours de retourner à la cour de Savoie. Charles-Emmanuel l'avait même chargé « d'user d'artifice » pour le lui persuader. (Lettre du Nonce de Turin au Cardinal Borghese, 30 septembre 1614, Archiv. Vatic., *Borghese*, II, 297.)

(2) Maurice Barfelly, de Thônes en Genevois, conseiller du duc de Nemours, figure sous le titre de procureur fiscal, dans une pièce du 12 avril 1595. A cette date, il était déjà marié avec Jacqueline Déaclard. (R. E.) Anobli par lettres patentes du 1er mars 1602, le procureur fiscal et domanial du prince mourut avant 1641.

(3) Les « harangueurs » qui avaient pesé sur la décision du duc de Nemours étaient sans doute de la Grange et de la Bretonnière, Berthelot et Villeroy. (Voir à l'Appendice II, la lettre adressée à ce dernier par le capitaine de la Grange, 11 septembre 1614.)

Et si nous n'avons sceu empescher le depart, quel moyen d'obtenir le retour? (*) *Melius non incipient quam desinent* *. Au contraire, on m'escrit des le premier de ce moys, de Lion, que monsieur d'Alincourt (1) l'attend lâ et fait des grans præparatifs. Il est vray que c'est un prestre qui me l'escrit, et par consequent peut estre mal instruit des nouvelles de cette qualité lâ; mays le retour du sieur de Corbonex (2) esclarcira ce point. J'ay une copie de la lettre que j'ay escritte, que je vous feray voir, Dieu aydant (3).

* Cf. Ovid., epist. IX, Deianira Herculi, vers. 23.

Le bon monsieur de Blonnay (4) a beaucoup de bon desir pour vostre eglise de Rumilli, laquelle, a la verité, est des plus indevotement servie de tout ce pais (5). Je

---

(*) Ils ne commenceront pas mieux qu'ils ne finiront.

(1) Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, seigneur de Villeroy, chevalier des Ordres du Roi, ambassadeur à Rome, était fils unique de Nicolas de Neufville, connu sous le nom de Villeroy (voir tome XII, note (1), p. 101), et de Madeleine de l'Aubépine. Le gouvernement de Lyon et du Lyonnais lui vint de son premier mariage avec Marguerite de Mandelot, fille aînée du gouverneur, qu'il épousa le 26 février 1588. En 1596, M. d'Alincourt contracta de secondes noces avec Jacqueline de Harlay de Sancy (voir ci-dessus, note (1), p. 247). Il était grand maréchal des logis de la maison du Roi quand il mourut le 18 janvier 1642, en sa soixante-seizième année. Sa foi vive le rendit le bienfaiteur de toutes les Maisons religieuses; saint François de Sales l'honora de son amitié et il aurait prophétisé, d'après certains auteurs, la destinée de son second fils, Camille de Neufville, le futur archevêque de Lyon : « Vous aurez, mon fils, dans l'Eglise, une dignité plus grande que la mienne. » Le gouverneur recherchait la société du Bienheureux; celui-ci, la veille de sa mort, à Lyon, conféra avec M. d'Alincourt pour les affaires du pays de Gex. (Voir Moreri, tome VI; Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. X, etc.)

(2) Fils de noble François de Chavanes et de Louise-Sébastienne Odinet, François, seigneur de Corbonex et de Reynex, petit fief au sud de Rumilly, figure parmi les membres du Conseil de cette ville dans un procès-verbal de visite épiscopale du 18 janvier 1625. Le 21 février 1628 il teste en faveur de sa femme, Isabelle de Grailly.

(3) Les instances de l'Evêque de Genève auprès de Henri de Nemours restèrent sans effet. (Cf. ci-après, pp. 269, 270.)

(4) Jean-François de Blonay (cf. ci-dessus, pp. 91, 102, et ci-après, lettre à Mme de la Fléchère, vers le 15 janvier 1615).

(5) Le clergé de Rumilly comprenait le doyen et son vicaire, dix-huit Altariens (voir la note suivante) et un prieuré de Bénédictins, dont l'église, dédiée à Sainte-Agathe, était commune à ces trois corps de clergé. Comme on le devine, leurs attributions et leurs charges se contrariaient souvent; de

voy si je pourray rencontrer quelqu'expedient pour y remedier, et l'ayant treuvé, imploreray vostre faveur. Le bon curé (1) ne sçait ce quil demande en la proposition quil fait faire audit sieur de Blonnay, car il parle contre Dieu et rayson : contre Dieu, par ce quil desire une symonie ; contre rayson, par ce quil refuse un soulagement qui luy est offert gratuitement. Avec un peu de loysir, il pourra prendre meilleur conseil.

Je receu seulement hier le pacquet pour Neufville (2), lequel sil fut arrivé un peu plus tost, seroit maintenant acheminé ; mais il ne tardera pas beaucoup entre mes mains.

L'epitaphe de notre bon M. Nouvelet (3) est excellent et contient un abbregé de son histoire. Le grand honneur quil vous portoit requeroit que vous, Monsieur, fussies le seul qui luy fissies cette demonstration de la memoire que vous aves de luy ; aussi, nul n'en pouvoit faire egalement.

là des contestations qui nuisaient au culte divin. François de Sales régla lui-même l'ordre des offices par une transaction, le 18 mai 1620. (Voir Croisollet, *Hist. de Rumilly*, Chambéry, 1869.)

(1) Né à Rumilly, Jean Viret reçut tous les Ordres entre le 6 mars et les derniers jours de novembre de l'année 1574. Titulaire de Rumilly dès le 22 avril de cette même année, il obtint plus tard la cure de Boussy qu'il permuta le 27 août 1588 avec celle de Marcellaz, abandonnée à son tour le 30 juillet 1601 pour l'église de Rumilly. Les Altariens, faute de revenus suffisants, louaient leurs services aux curés du voisinage, au détriment de la paroisse (voir la note précédente). Le curé, les Altariens, les syndics tombaient d'accord sur la nécessité d'assurer le culte paroissial, mais M. Viret n'en prenait pas les moyens. Il mourut en octobre 1621. (R. E.)

(2) Cette Communauté devrait son origine à saint Romain, qui l'aurait établie à Saint-Oyen (Saint-Claude) vers 450. Transférée plus tard à Neuville en Bresse, elle prospérait en 1050, sous la Règle de saint Benoît et l'autorité de l'abbé de Saint-Claude, représenté par un prieur. Dès les premières années du XVIe siècle, le relâchement, à la suite du luxe et de l'absence de clôture, s'introduisit dans le monastère. Les Bénédictines devinrent d'abord chanoinesses régulières, et en 1571, chanoinesses séculières ; cette même année, les prieures passèrent sous la juridiction de l'archevêque de Lyon. Enfin, les chanoinesses, transformées en comtesses par la faveur de Louis XV, disparurent en 1790. (D'après du Mesnil, *Catal. des Prieurs, Chanoinesses rég. et Chan. comtesses de Neuville-les-Dames*, impr. dans la *Revue du Lyonnais*, 1889.)

En 1614, la prieure de Neuville était Béatrix de Maillard, sœur du destinataire. (Voir ci-après, note (2), p. 279.)

(3) Claude-Etienne Nouvellet, décédé dans les premiers jours d'octobre 1613. (Cf. ci-dessus, p. 137.) Son épitaphe n'a pas été retrouvée.

Dieu vous comble de benedictions, Monsieur, selon le continuel souhait de

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

6 novembre 1614, Anessi.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon, Consellier d'Estat
et commandant generalement pour S. A.
en l'absence de S. E.

Revu sur l'Autographe appartenant aux familles Ducruet et Pessoz, à Paris.

MXIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Bonnes nouvelles. — Le premier essai d'une fille « bien resolue et de bon esprit. » — Annonce d'un départ. — Achèvement du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Divers messages.

Annecy, 7 novembre 1614.

Dieu soit de plus en plus loüé, ma tres chere Fille, dequoy mesme vous aves plus de santé que mon amour cordial envers vous ne me faysoit imaginer sur ce que vous m'aviés escrit. Je vous escris sans loysir.

Ce soir, Mme de Treverney a receu une lettre en cette ville, escritte le 29 octobre par son mari, qui asseure expressement de la bonne santé du vostre (1). Voyla des-ja une bonne nouvelle. A mesme tems, nouvelle que le jeune M. de Blonnay (2), qu'on a tenu pour mort, estoit hors de danger.

Hier, Mlle de Monthouz, cousine germaine du cher

(1) Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay (voir tome XIV, note (1), p. 333), devait être à Turin, avec M. de la Fléchère.

(2) Sans doute Jacques de Blonay, qui avait épousé en 1613, Marie d'Avise, nièce de la destinataire. (Voir plus haut, note (4), p. 40.)

mary, entra a la Visitation pour faire le premier essay (1); et madame la Senatrice sa cousine (2) l'amena, qui est aussi une bonne ame, et de la confession generale delaquelle j'ay receu bien du contentement pour les bonnes inspirations que j'ay veu en son esprit. Mays la fille est certes brave, bien resolue et de bon esprit. Dieu luy face la grace de perseverer.

Nostre Mere et les deux autres partent apres la Saint Martin pour Lion (3), d'ou on les envoyera prendre par des honnorables ecclesiastiques. Et moy, ma tres chere Fille, je m'en vay aussi en Valley pour consacrer Monseigneur l'Evesque de Sion, qui sera un voyage de trois semaines, pour le moins (4).

Le livre de l'*Amour de Dieu* est achevé, mais il le faut transcrire plusieurs fois avant qu'on l'envoye (5).

Nostre seur (6) et la niece (7) viennent faire icy l'hiver et prennent mayson a part ; mon frere pourtant est maintenant un peu malade, a cause du tracas quil a fait parmi les affaires que ces trouppes de Monseigneur de Nemours nous donnent (8).

(1) Fille de Janus Guillet, seigneur de Monthoux, et de Jeanne de la Fléchère, propre tante de M. de la Fléchère, Paule-Jéronyme reçut le voile le 27 décembre suivant; nous donnerons sa notice lorsqu'elle sera destinataire. (Cf. ci-après, note (1), p. 279.)

(2) Mme Guillet de Monthoux, mentionnée ci-dessus, pp. 249, 250.

(3) Comme il a été dit plus haut, note (1), p. 248, le départ annoncé pour après la Saint-Martin ne s'effectua que le 26 janvier 1615. Les détails en sont donnés à l'Appendice III. (Voir à la fin du volume, la minute de la lettre à la duchesse de Mantoue, écrite par le Saint pour les Religieuses de la Visitation, novembre 1614.)

(4) Mgr Hildebrand Jost (voir ci-dessus, note (1), p. 158) fut sacré le deuxième dimanche de l'Avent, 7 décembre. Saint François de Sales partit d'Annecy le soir du 1er décembre et quitta Sion vers le 12; le voyage fut donc plus court qu'il ne l'avait d'abord pensé. (Voir ci-après, pp. 269, 273.)

(5) Ce travail de transcription devait prendre de longs mois; il fut confié à M. Michel Favre. (Cf. ci-dessus, p. 250.) Rigaud, l'imprimeur Lyonnais, ne reçut le manuscrit des mains du copiste que vers mai 1616. (Cf. tome IV, pp. XIV, XV.)

(6) Mme de Bressieu, sœur de la destinataire et belle-mère de Louis de Sales.

(7) Madeleine Roero de Bressieu, fille de la précédente et belle-sœur du Saint.

(8) Pour l'entretien du régiment du prince de Nemours, on avait mis les paroisses à contribution. En qualité de chevalier du Conseil de Genevois, Louis de Sales avait dû, sans doute, s'occuper des levées d'impôts.

Bon soir, ma tres chere Fille, que mon ame cherit uniquement. Je suis tout vostre tres parfaitement, et salue ma niece (1) et ma petite Francine (2).

Le VII novembre 1614, Anessi.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à Florence, au Conservatoire de Saint-François de Sales.

(1) Le Saint désigne ainsi plus d'une fois dans ses lettres, Gasparde d'Avise, nièce de Mme de la Fléchère, qu'il affectionnait particulièrement.

(2) Françoise-Innocente de la Fléchère, filleule du saint Evêque. (Voir tome XIV, note (1), p. 56.)

Le dernier membre de phrase : « et salue », etc., a été omis par Migne, tome VI, col. 975.

MXIV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le Saint retenu chez lui par le grand nombre des visiteurs ; il se promet toutefois d'aller voir le lendemain la Mère de Chantal.

Annecy, [8 ou 9 novembre 1614 (1).]

Quel remede, ma tres chere Mere, a cette invincible sujettion de recevoir des gens lhors que plus j'ay le desir de me revoir moy mesme aupres de vous ! Il n'y a eu moyen quelconque de m'en eschapper. Ce sera demain, Dieu aydant, malgré bon gré toutes aventures. Et ce pendant, Dieu benisse nostre cher cœur et le rende de plus en plus tout sien eternellement. *Amen.*

(1) Par les Délibérations municipales d'Annecy, 8 novembre 1614, on voit que M. de Monthoux était ce jour-là dans cette ville. La « cousine » est sans doute Paule-Jéronyme de Monthoux, entrée le 6 novembre précédent à la Visitation. De ces faits, on peut déduire avec assez de vraisemblance la date que nous attribuons à ce billet.

M. le senateur de Monthouz est ici (1), qui demain vous ira voir, ainsy qu'il m'a dit, et la cousine (2).

Ma tres chere Mere toute tres aymee, bonsoir mille et mille fois. *Amen.*

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Claude-Louis Guillet de Monthoux (voir tome précéd., note (3), p. 55).
(2) Voir la lettre précédente et note (1), p. 262.

MXV

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET, ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Pénurie de prédicateurs dans la province des Capucins de Thonon. — Intervention du Saint en faveur des Cordeliers savoyards, menacés d'une séparation préjudiciable à leurs études. — Une besogne qui n'est pas déplaisante à son auteur. — Pourquoi le *Traitté de l'Amour de Dieu* pourrait avoir moins de succès que l'*Introduction à la Vie devote.*

Annecy, vers mi-novembre 1614 (1).

Monseigneur,

J'ay fait une supplication a Monseigneur le Cardinal de Joyeuse (2), protecteur des RR. PP. Capucins, affin de pouvoir obtenir le P. F. Georges de Saint Joyre la Faverge (3)

(1) C'est dans les premiers jours de novembre que François de Sales termina la composition du *Traitté de l'Amour de Dieu* (voir ci-dessus, pp. 249, 261); du 23 au 27, il fut absent d'Annecy. Les Etats généraux s'assemblèrent le 27 octobre, ils étaient ouverts lorsque le Saint écrivait cette lettre (voir page suivante). Toutes ces particularités justifient la date que nous proposons.

(2) Voir tome XII, note (1), p. 411. La Chambre ecclésiastique avait élu le Cardinal pour son président aux Etats généraux.

(3) D'après le texte, il semblerait que le Religieux en question est un Capucin ; mais c'est évidemment une distraction du Saint, car le P. Georges était Carme. Originaire de Savoie, fils de Janus de la Faverge et de Pernette de Chevron (voir tome XI, note (2), p. 354, et tome XII, note (1), p. 152), Hector fut tonsuré par saint François de Sales le 26 mars 1605, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de La Roche, et entra fort jeune chez les Carmes déchaussés de Rome, au couvent *della Scala*, où son cousin, Etienne de la Faverge — le vénérable Père Clément de Sainte-Marie — avait fait profession en 1602. Sous le nom de Frère Georges, il commençait en 1609 sa philosophie a couvent de Gênes. Malgré de nombreuses recherches, il ne nous a pas été possible de découvrir d'autres renseignements sur ce Religieux.

pour le Caresme 1616 (1). Je vous supplie tres humblement d'interceder en ma faveur ; mais ce que je ne desire pas que Monseigneur le Cardinal sçache, je vous le diray confidemment. C'est que cette petite Province de la Mission (2) a grandement besoin de predicateurs, et ne sçay ou donner de la teste pour en avoir, estant separee des autres Provinces, et n'ayant que des Italiens et Savoyards, ou Bressans. Pour cela, le Pere Provincial (3) m'a conjuré de faire ce bon office, et m'a marqué specialement que j'employasse vostre intercession, comme je fay, vous la demandant, Monseigneur, tres humblement et tres affectionnement.

Item, les Cordeliers de ce païs de Savoye (4) ont eu nouvelles que leur Provincial (5) sollicite messieurs du clergé de France affin quilz fassent retrancher leurs couvens de la Province de Saint Bonaventure es Estatz qui se celebrent (6); en suite de quoy, les Cordeliers savoyards n'auroyent plus acces a l'estude de Paris (7),

(1) La station fut prêchée à Annecy par le P. Louis de la Rivière, religieux Minime, l'un des premiers historiens de saint François de Sales.

(2) Il s'agit de la Province des Capucins, dite *de la Mission de Thonon*, dont les couvents avaient été distraits en 1611 de la Province de Lyon, dite *de Saint-Bonaventure*. (Voir le tome précédent, note (3), p. 167.) Elle comprenait, avec la Savoie, la Vallée d'Aoste, le Bugey, le pays de Gex et le Valais.

(3) Le P. François de Chambéry, commissaire général de la Province de Savoie depuis le mois d'avril 1614 (voir ci-dessus, note (2), p. 220), faisait à ce titre fonction de provincial.

(4) Les Cordeliers, appelés aussi Frères Mineurs de l'Observance, Observantins, Conventuels, possédaient alors en Savoie cinq couvents qui relevaient de la Province de Bourgogne ou de Saint-Bonaventure : ceux d'Annecy et de Cluses, au diocèse de Genève, ceux de Myans et de Chambéry, dans le décanat de Chambéry, et celui de Saint-Michel-sur-Moûtiers, au diocèse de Tarentaise.

(5) En 1614, le provincial était Frère Gilles Renard, du couvent de Montluçon, docteur de Paris, élu au Chapitre de Montferrand.

(6) Les Etats généraux (cf. note (1) de la page précédente).

(7) Dès le milieu du XVIe siècle, les Cordeliers étrangers venaient en nombre dans leur couvent de Paris, pour y puiser la science théologique. Le chiffre de ceux qui pouvaient y être admis pour les études avait été réduit à dix-huit par lettres patentes de 1536. En ce temps-là, les Cordeliers prenaient leurs grades dans l'Université ; il fallait être licencié en théologie pour avoir le droit de prêcher, au moins dans les chaires de la capitale. Ainsi s'expliqueraient l'émulation qui entraînait les Cordeliers de Savoie vers « l'estude de Paris » et aussi les raisons qu'on avait de vouloir les en exclure. (Voir Féret, *La Faculté de théologie de Paris*, Paris, 1900, tome I, passim.)

ou ilz ont eu tant de doctes et braves docteurs qui ont regenté et gouverné en ce couvent la, comme je l'ay veu moy mesme (1). Or, je laisse a part l'interest de ce païs, lequel pourtant me touche fort ; mais j'ay un particulier interest pour ce diocæse, en faveur duquel feu Monseigneur Ange Justinien (2), mon predecesseur, fonda l'entretenement de bon nombre d'escoliers Cordeliers en l'estude de Paris. C'est pourquoy, Monseigneur, je vous supplie tres humblement d'employer vostre authorité et dexterité pour empescher ce coup, le dessein duquel ne peut proceder que d'envie ou de telle tentation ; car c'est honneur a l'estude de Paris d'estendre ses rameaux hors du royaume. Et nos Savoyards se sont comportés tous-jours fort honnorablement, n'ayant rien fait qui leur puisse causer ce mal, sinon qu'ilz ont esté trop braves et ont obtenu les principales charges (3).

Il y a encor l'affaire de nostre Chapitre pour ce petit benefice de Gex, dont j'escris a nostre grand et parfait

(1) Parmi les Pères savoyards qui régentaient au couvent de Paris à l'époque où François de Sales étudiait lui-même dans la capitale (1581-1588), on peut nommer Michel Frepier ou Frepérius et Claude Galois ou Galésius. Le premier, qu'un annaliste appelle « trésor des sciences, père des étudiants, lustre de la Savoie,... honneur et bonheur du couvent de Chambéri, » avait fait profession dans ce monastère et y mourut gardien, le dimanche des Rameaux 1587. Le second, décédé en 1624 (voir tome XII, note (1), p. 102, et tome XV, p. 85), « était allobroge de nation, chambérien de profession, françois par son éloquence, parisien par son doctorat, connu et révéré des françois, des savoïards et de plusieurs autres nations par ses sçavantes prédidations, sa rare doctrine et son zèle à étendre la foi catholique. » (Claude Piquet, *Mémoires des Cordeliers de la Prov. de St Bonaventure*, Lyon, Bibliothèque, Mss. n° 1422.)

(2) Ange Giustiniani, prédécesseur de Mgr de Granier (voir tome XI, note (1), p. 297), né à Gênes en 1520, entra chez les Observantins, qu'il représenta au Concile de Trente en qualité de premier docteur. Il prit part au colloque de Poissy et, devenu évêque de Genève, établit sa résidence à Annecy qui, grâce à sa vigilance, fut préservé de la contamination hérétique. Le pieux Evêque n'oublia pas sa famille religieuse; en 1576, il fondait à la Faculté de théologie de Paris douze bourses gratuites, destinées à deux étudiants de chacun des couvents des Cordeliers de Savoie. Notre Saint fait allusion à cette fondation. (Claude Piquet, *Mémoires*, etc.)

(3) Le vœu du saint Evêque fut réalisé ; le Provincial renonça tout à fait à son dessein, ou ne put y donner suite, car en 1619 les couvents Observantins de Savoie étaient encore rattachés à la Province de Saint-Bonaventure. (Voir Fodéré, *Narration hist. et top. des Convens de l'Ordre de S. François*, etc., Lyon, Rigaud, 1619.)

amy (1); s'il vous plaist, Monseigneur, vous y contribueres vostre faveur.

Et pour le regard du livre de l'*Amour de Dieu,* je le revoy et fay transcrire, pour l'envoyer, Dieu aydant, ce Caresme a l'imprimeur, qui aura charge de vous faire presenter des premieres copies (2). Je vous confesse a vous, Monseigneur, que cette petite besoigne ne me desplait pas beaucoup; mays j'ay grand peur qu'elle ne reuscisse pas si heureusement que l'autre precedente (3), pour estre, a mon advis, un peu plus nerveuse et forte, quoy que j'aye tasché de l'adoucir et fuir les traitz difficiles. J'attendray l'oracle de vostre jugement pour le corriger avant quil viellisse, si vous me faites lhonneur de le voir et de me faire sçavoir les defautz que j'y auray commis, avec autant de liberté comme avec une veritable sousmission je souhaite vostre censure.

C'est par nostre M. de Medio (4) que je vous escris, Monseigneur; il prendra, je m'asseure, playsir a vous dire nos petites miserables nouvelles. C'est pourquoy, puisqu'aussi bien vous ay-je des-ja asses entretenu de nos menues affaires, je m'en remetz a luy, me contentant de me souscrire,

Monseigneur,

Vostre tres (5). . . . .

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Montpellier.

(1) Il est ici question du bénéfice de Crassy et Vésenex (voir le tome précédent, Lettre DCXCVI, p. 69, et note (6), p. 70), dont le Saint parle encore à son ami des Hayes le 15 février 1615. Tant d'instances et d'interventions aboutirent enfin : des patentes royales datées du mois de mars 1615, entérinées au Parlement de Dijon le 26 avril 1617, confirmèrent la désunion du « petit benefice de Gex » de l'abbaye de Bonmont, et son incorporation au Chapitre de l'église cathédrale de Genève, faites « par Messire François de Salles, Evesque dudict Genefve. » (Archiv. de la Côte-d'Or, B. 12094, fol. 58.)

(2) Voir ci-dessus, note (5), p. 261.

(3) L'*Introduction à la Vie devote.*

(4) Jacques de Médio, chanoine de Saint-Nizier à Lyon (voir tome XII, note (3), p. 49). Le Saint l'appelle « nostre » parce qu'il était originaire de la Savoie et qu'il y venait souvent.

(5) Le reste manque dans la copie.

MXVI

A MONSEIGNEUR HILDEBRAND JOST, ÉVÊQUE NOMMÉ DE SION

Plusieurs raisons inclinent François de Sales à obliger l'Evêque de Sion. — Il lui sera très agréable de prendre part à l'office de sa consécration.

Annecy, 20 novembre 1614.

(1) Illustrissime et Reverendissime Antistes ac Princeps,

Gratissimum mihi semper erit si Vestræ Amplissimæ et R^mæ^ Dominationi obsequium aliquod præstare contingat. Id enim a me Deus Salvator, qui nos nobis invicem finitimos constituit, ut invicem *alter alterius* quoad fieri potest *onera* portemus *. Id Vestræ Dominationis erga me jam pridem contestata benevolentia, id Vestræ Dominationis erga rempublicam [catholicam] optimus et constans animus jure suo postulare videntur.

* Galat., ult., 2.

Quare, ubi diem Vestra Dominatio R^ma^ condixerit, non deero quin lubentissime officio consecrationis suæ aman-

---

Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince,

Ce sera toujours pour moi une chose très agréable d'avoir l'occasion de rendre quelque service à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime. C'est ce qu'attend de moi Dieu notre Sauveur ; il ne nous a faits si proches voisins, qu'afin que nous entreportions autant que possible *les fardeaux l'un de l'autre*. Ce bon office, je vous le dois encore, Monseigneur, à cause de la bienveillance que vous me témoignez depuis si longtemps et pour les égards que mérite votre souveraine et inviolable affection envers l'Eglise catholique.

C'est pourquoi, aussitôt que Votre Seigneurie Révérendissime m'aura fixé le jour, je ne manquerai pas de remplir très volontiers, dans la cérémonie de sa consécration, la fonction d'un promoteur

(1) Notre texte reproduit une copie conservée au presbytère de Challex (Ain), laquelle est tout entière de la main de Jean-François de Sales, frère du Saint, y compris la signature.

tissimi utinam et amatissimi promotoris munere fungar (1). Sic enim apud me constitutum est, Dominationem Vestram Ill^{mam} et R^{mam} omni veneratione ac sincera dilectione semper et ubique prosequi.

Interim, vale in Christo, Ill^{me} et R^{me} Præsul, et eundem Dominum Salvatorem habeto propitium.

Dominationis Vestræ Ill^{mæ} et R^{mæ},

Humillimus in Christo servus et frater,

FRANC^{s}, Episcopus Gebennensis.

Annessii, vigesima novembris 1614.

---

très aimant, et, je le désire, très aimé (1). Je suis aussi résolu de témoigner en toute occasion à Votre Seigneurie Révérendissime les marques de mon absolu respect et de ma sincère amitié.

En attendant, salut dans le Christ, Illustrissime et Révérendissime Prélat, et que ce même Sauveur vous soit propice.

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très humble serviteur et frère dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Annecy, le vingt novembre 1614.

(1) Le nouvel Evêque fut sacré par Mgr Gribaldi, ancien archevêque de Vienne, le 7 décembre suivant; François de Sales fut un des prélats assistants et donna le sermon. (Cf. ci-dessus, p. 261, et ci-après, pp. 269, 273.)

MXVII

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

Voyages en Tarentaise et en Valais. — Nouvelles diverses.

Annecy, 28 novembre 1614.

Monsieur,

Lhors que monsieur de Corbonnex fut icy (1), j'estois en un petit voyage que j'ay fait en Tharentayse pour la

(1) François de Chavanes, seigneur de Corbonex, qui revenait de Lyon. (Voir ci-dessus, note (2), p. 258.)

consecration de l'eglise que les Capucins y ont dressee nouvellement (1), selon la recommandation que Monseigneur l'Archevesque de ce lieu-la m'en avoit faite a son depart (2), et, dans deux jours, je vay en Valey, ou on doit sacrer Monseigneur de Syon le second Dimanche de l'Advent *. Ce sera un voyage un peu plus long, et qui me tiendra hors de cette ville presque jusques aux festes (3). Cependant les nouvelles de la paix se fortifieront, Dieu aydant (4), et madame ma cousine (5) arrivera pres de vous, qui me gardera de luy faire presentement response.

* Vide Ep. præced.

J'ay apris par monsieur du Noyeret (6) une partie de la negociation de Saint Rembert (7), car il a jugé que vous

(1) Le couvent des Capucins de Moûtiers, de nos jours petit séminaire du diocèse, fut fondé en 1612 par les libéralités de Mgr Germonio, des chanoines et des habitants de la ville, sur l'emplacement du prieuré de Saint-Alban. La consécration de l'église restaurée eut lieu le 23 novembre 1614, ainsi qu'en fait foi l'inscription suivante, gravée sur une pierre, au chœur de l'ancien monastère : *Hanc dicatam Ecclesiam et in honorem Deiparæ ac Sanctorum omnium, in gloriam B. Francisci Assisiatis ac Fratrum Minorum Capucinorum, sub nomine Sancti Albani Martyris reparatam, consecravit Illustrissimus Franciscus de Sales, Episcopus Gebennensis, die 23 novembris 1614, Illustrissimo Anastasio Germonio Archiepiscopo Tarentasiensi absente, sed annuente. (Nécrologe des FF. Mineurs Capucins de la Province de Savoie,* 1611-1902, par le P. Eugène de Bellevaux. — Voir à l'Appendice II, le fragment d'une lettre écrite à cette occasion par Mgr Germonio au clergé de son diocèse.)

(2) Mgr Anastase Germonio (voir tome XV, note (1), p. 183), parti pour l'Espagne comme ambassadeur de Charles-Emmanuel, échoua dans sa mission, ainsi qu'il l'avoue lui-même : « Je suis venu, » écrivait-il, « j'ai vu, mais je n'ai pas vaincu. » (Epist. VI, liv. I.) Après quelques mois de séjour, l'Archevêque de Tarentaise dut quitter les Etats de Philippe III; il s'éloigna de Madrid le 30 octobre 1614 et arriva à Nice le 3 février 1615, non sans avoir couru beaucoup de dangers.

(3) Voir ci-dessus, note (4), p. 261.

(4) Mgr Savelli, Nonce extraordinaire du Saint-Siège, le marquis de Rambouillet, ambassadeur de France, le prince de Castillon, au nom de l'empereur d'Autriche, s'étaient réunis à Verceil le 17 novembre, pour négocier la paix entre l'Espagne et la Savoie (cf. ci-dessus, note (4), p. 203) et en arrêter les conditions. Charles-Emmanuel se laissa gagner, mais le gouverneur de Milan refusa de signer le traité conclu à Asti le 1er décembre suivant. (Voir Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, tome II.)

(5) La comtesse de Tournon, femme du destinataire.

(6) Jacques Pelard, seigneur du Noyret (voir plus haut, note (3), p. 23).

(7) Le 19 novembre 1614, le premier syndic, M. de Conflans, revenait « de vers Monseigneur estant a Saint Rambert, » apportant des lettres du prince à Son Altesse pour obtenir que l'exemption d'impôts fût continuée à sa ville d'Annecy. Mais si Bonfils, Dufresne et Berthelot avaient « faict tant » afin de

desiries que je la sceusse, puisque monsieur de Corbonnex avoit charge de me la communiquer. Si ce bon Prince revient, je seray grandement trompé, car, a ce que j'apprens, on le porte tous-jours plus avant de delâ, et il me le signifie luy mesme par une lettre quil m'a fait la faveur de m'escrire (1).

Je prie Dieu quil vous comble de contentemens, Monsieur, et suis sans fin,

Vostre tres humble serviteur, parent,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXVIII novembre 1614, Anessi.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon,
commandant generalement deça les montz
en l'absence de S. E.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise Pensa, à Turin.

« procurer l'expedition, » (Reg. des Délib. municip.) c'est qu'il s'agissait d'atténuer l'insuccès d'une autre négociation. Le sieur de Corbonex, comme on le voit en confrontant les textes, avait porté au duc de Nemours, avec la lettre du Saint, du 6 novembre, d'autres messages partis du Conseil de Genevois, dans le but de déterminer Henri de Savoie à revenir dans son apanage. La lettre de M. de la Grange (voir Appendice II) dit assez que toutes les démarches devaient fatalement rester inutiles.

(1) Cette lettre ne nous est pas parvenue.

MXVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Annonce d'une messagère de confiance. — Encouragements. — Fidélité du Saint à sa chère Eglise de Genève, sa première épouse.

Annecy, [vers fin novembre] 1614 (1).

Ma tres chere Fille,

Je ne veux pas vous beaucoup entretenir maintenant par lettre, car en voyla une vivante qui vous va voir,

(1) Migne, tome VI, col. 972, place cette lettre *vers le 1er mai 1614;* l'année est juste, mais non pas le mois. De Mme de Charmoisy, la lettre « vivante » dont il est question dans ces lignes, le Saint écrivait le 13 juin

en laquelle vous lires plus de bien que je ne sçaurois vous en escrire.

Je me res-jouis dequoy vos passions se treuvent un peu alenties; elles le seront, Dieu aydant, tous-jours plus. Il ne faut sinon continuer joyeusement en la poursuite que nous faysons du saint amour de sa divine Majesté. J'espere de vous voir dans cet hiver, car vous ne le passeres pas sans rendre la pareille de cette visite que vous fait la chere cousine, principalement si monsieur vostre mari fait sejour dela les mons.

Helas! je n'ay pas seulement pensé a ce que vous m'escrives de Tharentayse (1); je fais trop d'estat de la viduité pour me remarier jamais. Non certes, si j'avois jamais ma liberté, jamais je ne la quitterois. Or sus, si la quitte-je de tout mon cœur entre les mains de Nostre Seigneur, affin quil face de moy selon son tres bon playsir. Qu'a jamais il vive et regne en nos cœurs. *Amen.*

Revu sur copie déclarée authentique, conservée à Turin, Archives de l'Etat.

(voir plus haut, p. 184) qu'il ne l'avait pas encore vue. Les mots « dans cet hiver » semblent indiquer qu'on y était déjà; quant à M. de la Fléchère, il se trouvait à Turin avant le 29 octobre (voir ibid., p. 260). L'ensemble de ces faits et l'allusion à la Tarentaise autorisent la correction de la date pour le mois.

(1) Comme on l'a vu dans la lettre précédente, le Saint venait de remplacer pour un ministère Mgr Germonio, archevêque de Tarentaise, parti pour l'Espagne au mois d'août (cf. notes (1), (2), p. 269). Mme de la Fléchère avait peut-être entendu dire ou conjecturé qu'on songeait à donner l'archevêché à François de Sales.

MXIX

A LA MÈRE DE CHANTAL

Une nouvelle prétendante pour la Visitation.

Annecy, [novembre] 1614 (1).

Voyci, ma chere Mere, ma niece de la Croix, qui vient des Dames de Bonlieu, a dessein de se faire Religieuse

(1) La prise d'habit de Sœur Jeanne-Marie de la Croix eut lieu le 27 décembre 1614, en même temps que celle de Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux, entrée au Monastère au commencement de novembre (voir ci-dessus, Lettre

aupres de vous (1). Je m'asseure que vous la recevres de bon cœur a cause de son merite, et qu'elle est fille de monsieur et madame de la Ruaz, a qui j'ay lhonneur d'appartenir (2).

Revu sur le texte inséré dans la *Généalogie manuscrite de la famille de Vincent de la Croix de Fésigny.*

MXIII, p. 260). L'assertion de l'*Année Sainte* (tome XI, p. 155), que les deux prétendantes ne firent point d'essai, est sûrement inexacte pour la Sœur de Monthoux; elle l'est très probablement aussi pour sa compagne de noviciat. Or, le Saint ayant été absent d'Annecy les premières semaines de décembre, il reste donc vraisemblable de placer l'arrivée de Mlle de la Croix avant cette époque.

(1) Mlle de la Croix de Fésigny avait été élevée à l'abbaye des Cisterciennes de Bonlieu (voir le tome précédent, note (4), p. 292), auprès de sa tante, Mme de Gruffy, et de sa sœur, Mme de la Croix. Ses parentes, tout en la formant « selon les maximes du monde..., n'oublierent pas aussy de la rendre parfaite dans la solide pieté. » Voulant être Religieuse, et ne trouvant pas à l'abbaye la solitude qu'elle désirait, la jeune fille s'adressa « avec beaucoup d'humilité a saint François de Sales, luy decouvrit son cœur et le supplia » de l'agréer pour sa fille. Le saint Evêque « approuva fort son intention et la presenta... a la Mere de Chantal » par ce billet. (D'après la *Généalogie manuscrite de la famille de Vincent de la Croix de Fésigny*, Archives de Fésigny.)

(2) Mme de la Ruaz était Blanche-Diane de Valence de Gruffy, petite-fille, par sa mère, de Michel de Villette, propre frère de Bonaventure de Chevron-Villette, aïeule maternelle de François de Sales. Celui-ci était donc son cousin issu de germain, ce qui explique le titre de *niéce* qu'il donna toujours à la fille de Mme de la Ruaz. Devenu veuf en 1607, Jacques de Vincent de la Croix, seigneur de la Ruaz, de Fésigny, etc., consacra le reste de sa vie « a servir Dieu et travailler serieusement a ce grand ouvrage de l'eternité. » Après être demeuré un an auprès du Bienheureux pour se former aux vertus ecclésiastiques, il reçut la prêtrise le 19 décembre 1609, et fut institué chanoine de Saint-Pierre de Genève le 7 septembre 1612. (R. E.) Riche de bonnes œuvres, il mourut le 5 juillet 1619 et fut inhumé à Notre-Dame d'Annecy. (Cf. *Généalogie manuscrite*, etc.)

MXX

A LA MÊME

Une première étape et la pensée de zèle qui donnait un élan joyeux au saint voyageur. — Consolations spirituelles réservées aux âmes apostoliques. — Commentaire d'un texte de saint Paul.

Polinge, 2 décembre 1614.

Je commence des icy, ma tres chere Mere, a vous

rendre conte de nostre voyage (1), duquel cette premiere journee nous donne bon augure. Je suis, Dieu mercy, tout gueri et brave. Et ce bon gentilhomme soüisse (2) m'a commencé a dire que M. l'Evesque son frere n'avoit pas desiré ma presence a sa consecration seulement pour l'action, mais pour conferer avec moy de plusieurs choses d'importance pour l'entier restablissement de la sainte religion en ce pais-lâ. Voyla pourquoy je vay encor plus joyeusement voir si Dieu se servira de moy en quelque chose pour sa gloire (3); car (4) saches, ma tres chere Mere, que j'ay eu en chemin, et ce matin encor plus, des grans sentimens de la grace que Dieu fait a ceux qu'il employe a son service et ausquelz il donne le vray goust des vertus, ayant eü cette pensee sur les paroles que l'Eglise inculque et qui donnerent le dernier coup a la conversion de saint Augustin * : *Non point es banquetz et ivroigneries, non point es couches et impudicités, mais revestes vous de Nostre Seigneur Jesus Christ* *. Qu'a jamais ce Sauveur soit nostre robbe

* Vide Confess., l. VIII, c. XII.

* Rom., XIII, 13. 14.

(1) Le voyage en Valais (voir ci-dessus, pp. 261, 269).

(2) Dans la *Chronique de Gaspard Bérody*, publiée par le chanoine Bourban (Fribourg, 1894), se trouvent mentionnés deux frères de Mgr Jost : « égrège François, camérier » du Prélat et notaire depuis novembre 1618; « spectable Jean » qui, en 1620, était notaire et châtelain de Massongy. Il est difficile de dire lequel des deux gentilshommes accompagnait saint François de Sales.

(3) L'espérance du Saint ne fut pas vaine : la solennité du sacre lui ayant fourni l'occasion de faire le sermon au peuple valaisan, dont une partie était hérétique, il traita de la sainteté, de l'unité, de la succession apostolique, comme étant les marques distinctives qui appartiennent exclusivement à la vraie Eglise. Le renom de l'Evêque de Genève et la curiosité avaient attiré un grand nombre d'auditeurs. Il fallait quelque courage pour exhorter les dissidents à se réunir à la communion romaine, car depuis de longues années les prédicateurs catholiques avaient défense à Sion d'aborder en chaire les points de controverse. La tentative du Bienheureux confirma les uns dans la vraie foi et remua les autres. (Voir Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. VIII.) C'est pourquoi François de Sales se demanda s'il n'y aurait pas moyen de ramener au catholicisme tant de villes et d'Etats, jusqu'alors inaccessibles à la prédication de la vraie foi. Ses réflexions aboutirent à la composition d'un curieux mémoire, contenant un projet pacifique de réunion des hérétiques à l'Eglise romaine ; il l'envoya au Nonce de la cour de Savoie, en 1616. Cette pièce sera donnée parmi les *Opuscules*.

(4) La suite de cet alinéa avait été interpolée par les premiers éditeurs dans un texte, vraie mosaïque composée de plusieurs fragments réunis sous la date du 30 août 1622.

royale qui nous couvre et defende du froid de l'iniquité, et nous eschauffe en ce divin amour que nostre unique cœur cherche.

Bonjour, ma tres chere Mere, conserves vostre ame et mienne en sainte consolation. *Amen.*

A Polinge (1), ce 2 decembre 1614.

Je suis vous mesme, ma tres chere Mere, vous le sçaves bien, tres parfaitement vostre. Vive Jesus ! Je salue nos Seurs cherement. Le cher filz (2) vous bayse tres humblement les mains ; il arriva hier, ainsy que nous entrions a table, c'est a dire a 5 heures.

A Madame
Madame de Chantal,
Superieure de la Visitation.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Orléans.

(1) Maison-forte de l'ancien duché de Genevois, près de Reignier, résidence des seigneurs de Chissé, neveux de Mgr de Granier. (Cf. ci-dessus, note (4), p. 204.)

(2) Bernard de Sales, baron de Thorens.

MXXI

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

Avis donné au Duc sur la politique du gouverneur de Milan en Valais. — Eloge détaillé du nouvel Evêque de Sion. — Un présent qu'il n'a pas reçu.

Thonon, 13 décembre 1614.

Monseigneur,

Ayant esté ces sept ou huit jours passés en Valey pour la consecration de Monseigneur de Syon, j'ay remarqué beaucoup de bonn'affection au service de Vostre Altesse

Serenissime en plusieurs de ce païs-la. Mays parmi cela, j'ay apperçeu que le seigneur gouverneur de Milan (1) a des grandes prattiques pour attirer cet Estat au parti d'Espagne, et a presque des-ja gaigné pour cet effect les vœux et les voix des quattre dizains, qu'ilz appellent, d'en haut : Rarogne, Vespia, Brighen et Comze, qui auroyent des-ja fait passer leur inclination en resolution, si Monseigneur de Sion et les trois dizains d'embas, Sion, Sierre et Loeïtze, ne se fussent grandement opposés pour empescher ce coup (2), lequel toutefois il sera malaysé de destourner, si quelqu'un n'arrive promptement entr'eux de la part de Vostre Altesse, avec les provisions requises pour reasseurer ces espritz-la fort esbranslés.

Et par ce, Monseigneur, que le Valley estant si proche de Savoye et Piemont, ne peut estre qu'extremement utile aux affaires de Vostre Altesse, quand ell'en aura l'alliance et correspondance, j'ay pensé que cet advis estoit d'importance et que je le devois donner a Vostre Altesse, laquelle je supplie tres humblement de l'avoir aggreable, comm'encor que je luy die que ce jeune Prelat que nous venons de sacrer est de fort bonne esperance, devot, actif, de bon esprit et plus gentil que sa nation n'a pas accoustumé d'en produire, fort affectionné a Vostre Altesse, et qui attendoit avec honneur un anneau episcopal en present, de Monseigneur le Prince Cardinal (3), ainsy qu'on luy avoit fait esperer.

Et quant au cappitaine Valdin (4), il fait par dessus tous profession expresse d'estre tout affecté au service

(1) Don Juan de Mendoza ou Mendoça, septième fils d'Antoine Gomez Hurtado de Mendoza, avait épousé Marie Velasco y Alvarado. (Voir tome XI, note (1), p. 347.) D'abord allié de Charles-Emmanuel, il le seconda dans ses entreprises militaires et lui demeura fidèle au début de la guerre du Montferrat (1613) ; mais l'influence de l'Autriche, aussi bien que les intérêts de la couronne d'Espagne, l'obligèrent à embrasser la cause du duc de Mantoue.

(2) Voir ci-après, note (1), p. 277).

(3) Le Cardinal Maurice de Savoie, fils du destinataire.

(4) Antoine Waldin, issu d'une ancienne famille de Sion, châtelain de Bramois de 1599 à 1601, devint successivement bourgmestre de Sion (1602-1604), major de Mendaz et d'Hérémence en 1604, gouverneur de Monthey (1606-1608), vice-bailli du Valais en 1613, bailli ou capitaine du Valais en 1616. (Archives du Valais.)

de Vostre Altesse, a laquelle je fay tres humblement la reverence, et luy souhaitant toute sainte prosperité, je demeure infiniment,

Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele serviteur et orateur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Thonon, le XIII decembre 1614.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MXXII

AU MARQUIS SIGISMOND DE LANS

Renseignements politiques. — Les agissements du gouverneur de Milan pour attirer le Valais au parti de l'Espagne. — Opposition de l'Evêque de Sion. — Mesures à prendre. — Un festin de six heures. — Qualités du nouvel Evêque.

Thonon, 13 décembre 1614.

Monsieur,

Je vous donnay advis, a mon départ d'Annessi, comme je venois en Valley pour la consecration de Monseigneur l'Evesque de Sion qui, des il y a long-tems, m'y avoit convié (1), et a la celebration delaquelle j'estois necessaire en quelque sorte, puisqu'il n'avoit point d'Evesque plus proche qui luy peut rendre cet office avec moins d'incommodité que moy. Or, revenant de la, je me suis treuvé obligé de donner advis a Son Altesse * de l'effort que le seigneur gouverneur de Milan fait pour attirer le pais de Valey au parti d'Espagne et soustraire cett'alliance a Son Altesse ; dequoy les fers sont si avant au feu, que si sadite Altesse n'y remedie promptement, je ne sçai comm'on en pourra empescher les effectz. Et des-ja les

* Vide Ep. præced.

(1) Voir p. 158, la lettre du 22 février 1614, par laquelle le Saint avait répondu à l'invitation de Mgr Jost, et cf. p. 267, celle du 20 novembre.

dizains de Comze, de Raroigne, de Brighen et Vespia sont gaignés et auroyent fait faire le coup, n'eut esté la vive resistence de Monseigneur de Syon et des autres troys dizains (1).

Cest advis, Monsieur, est d'importance, comme Vostre Excellence jugera trop mieux. C'est pourquoy je la supplie d'envoyer ma lettre ci jointe * au plus tost a sadite Altesse, a laquelle je ne dis pas que ces gens-la sont merveilleusement ombrageux et delicatz a entretenir, car elle le sçait bien ; mays je luy eusse volontier dit qu'en suite de cela, ilz ont treuvé estrange que le seigneur Valdenghe (2) n'ayt pas comparu au sacre de leur Evesque et a l'assemblee qui estoit assignee a ce jour la, puisque mesme on leur en avoit donné intention, comme aussi a Monseigneur de Syon que Monseigneur le Prince Cardinal luy envoyeroit son anneau episcopal. Que si ledit sieur Valdenghe, ou quelqu'autre de la part de Son Altesse, ne se treuve mardi, 16 de ce moys, ou soudain apres, en l'assemblee generale des dizains qui se doit

* Epist. præced.

(1) Depuis le xve siècle, l'autorité temporelle des évêques du Valais fut constamment battue en brèche. A la mort d'Adrien II de Riedmatten (1613), les VII dixains contraignirent le Chapitre à signer une renonciation. Dans la suite, Mgr Jost recourut en vain au Saint-Siège ; en fait, la juridiction seigneuriale des évêques en Valais ne fut pas restaurée.

Les dixains correspondaient aux divisions territoriales du pays ; ils étaient au nombre de sept : Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Louèche, Sierre et Sion. Chacun de ces dixains avait à sa tête un magistrat, *Landammann* ou *Landvogt*. De temps à autre, les chefs se réunissaient sous forme de diète, pour prendre des mesures d'ordre général. Le président de l'assemblée portait le titre de « Capitaine du pays. » Cette République pouvait lever une petite armée, et dans l'appui qu'elle tirait de ses alliés, trouvait une cohésion et une force qui en imposaient. Sa situation géographique lui ouvrait des issues faciles vers le Milanais, la Savoie et le pays de Berne. Pour toutes ces raisons, Charles-Emmanuel et la cour d'Espagne, au temps de leurs compétitions, firent toujours de grands efforts dans le Valais pour s'y créer des partisans. *(D'après les notes de M. Chatelan, sous-conservateur de la Bibl. publ. de Genève.)*

(2) Le baron Jean-François-Jérôme Avogadro, seigneur de Valdengo, Vigliano et Montecavallo, fut nommé en 1598, contrôleur à la Chambre des Comptes de Piémont, et conseiller de Son Altesse en 1603. Dès 1609, il recevait, pour services rendus au cours de plusieurs missions en Suisse, une pension de deux cents ducatons, et au mois d'octobre 1612, il assistait à Bade, comme ambassadeur extraordinaire, à la diète des cantons catholiques. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 300.) Il vivait encore en 1625. (Turin, Archiv. de l'Etat, 3e section, *Archiv. camérales*, Patentes.)

celebrer, je crains infiniment que l'alliance de Son Altesse ne se convertisse en celle d'Espagne.

Au reste, il ne se peut dire combien de carouz on a fait a la santé de Son Altesse, de Messeigneurs les Princes et de Vostre Excellence mesmement, Dimanche passé, au festin solemnel qui ne dura sinon despuis un'heure apres mydi jusques a sept heures et demi du soir ; et Vostre Excellence peut penser si, passé la premiere heure, les autres devoyent estre longues a ceux qui ne s'estoyent jamais treuvés en tell'histoire. Le bon Monseigneur l'Archevesque de Vienne (1) et moy fusmes exempts des carroux, hormis de quatre, a la santé de Son Altesse, de Messeigneurs les Princes, des sept cantons catholiques (2) et de Monseigneur le Prince (3) et seigneurs dizains du pais de Valey ; mays nous les fismes encor dans des verres et selon la mesure que nous voulusmes. Toutes les autres santés ne nous furent point presentees, mais elles ne demeurerent pas sans porteurs.

Il falloit bien, Monsieur, vous dire tout, en gardant pour la bonne bouche que ce nouveau Prince et Evesque (car ilz l'appellent ainsy) est tout brave, devot, sçavant, gentil et courageux, fort serviteur de Son Altesse et ami de la Savoye.

Je prie Dieu quil vous comble, Monsieur, de ses plus desirables benedictions, et suis sans fin,

De Vostre Excellence,

Tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Thonon, en haste, 1614, 13 decembre.

A Son Excellence.
A Montmellian.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Mgr Gribaldi.

(2) Les sept cantons catholiques alliés des dixains du Valais étaient : Uri, Schwitz, Unterwald, Lucerne, Zug, Fribourg et Soleure.

(3) L'Evêque de Sion.

MXXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Réponse à donner à une personne qui combat une vocation.
Respect dû à la liberté des âmes.

Annecy, [après la mi-décembre] 1614 (1).

Je luy respondray (2) que la vocation de cette fille (3) n'est pas mon œuvre, ains de Dieu, comme je pense ; que je ne n'oserois contribuer une seule parole pour la ruiner. Qu'elle s'en addresse donq a Nostre Seigneur, qui tient les cœurs des siens en ses mains pour les tirer ou bon luy semble. Mays vous, ma tres chere Mere, escrives-luy fort doucement que vous n'aves rien contribué a la vocation et que vous craindries trop d'offencer Dieu en la dissuadant ; qu'ell'est en sa liberté, delaquelle elle peut user a son gré, et que si Dieu la veut en nostre Congregation, ce vous seroit une grande charge de conscience a l'heure de vostre mort de la repousser ; que vous la supplies de s'en accommoder a ce que Dieu en disposera. Et quelque chose de vostre esprit et du mien.

Bon soir, ma tres chere Mere, toute mienne, moymesme.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Rennes.

(1) Avant d'entrer à la Visitation, la Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux (voir ci-dessus, note (1), p. 261) avait été envoyée chez les Dames de Neuville, où sa tante était prieure. (Ibid., note (2), p. 259.) Celle-ci alla jusqu'à s'engager à se démettre de sa charge en faveur de sa nièce, si elle voulait choisir l'abbaye pour s'y consacrer à Dieu. La jeune fille, insensible à toutes ces promesses, suivit l'inclination qui lui vint au cœur d'être présentée à saint François de Sales. Reçue au monastère d'Annecy le 6 novembre 1614, elle eut à se défendre contre les vives oppositions de sa tante qui multipliait ses lettres à la fugitive, essayant, par tous les moyens, de la faire revenir à Neuville. (Circulaire de la Visitation de Blois, 30 novembre 1672.) La Mère de Chantal, préoccupée de ces instances, dut consulter le Saint ; le présent billet serait sa réponse. Cette concordance de faits indique la date approximative que nous proposons; elle est confirmée par la présence du Bienheureux à Annecy.

(2) La personne dont il fallait manier et apaiser l'esprit (voir la note précédente) était, si notre conjecture est fondée, Béatrix de Maillard, fille de Pierre de Maillard et de Claudine de Bellegarde. Baptisée le 29 juin 1567, élue prieure en 1602, elle gouvernait encore en 1616 l'abbaye de Neuville.

(3) Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux (voir note (1), ci-dessus).

MXXIV

A DOM PLACIDE BAILLY, BÉNÉDICTIN (1)

Excellente disposition pour recevoir de grandes grâces. — Comment vivre « en ce petit pelerinage. » — Document pour commencer une bonne vie religieuse. — Un anniversaire très pieusement célébré par le Saint.

Annecy, 18 décembre 1614 (2).

Mon tres cher Pere,

Je vous puis asseurer que nostre chere Seur Françoise Gabrielle Bailly, vostre seur, m'est aussi chere que si c'estoit la mienne propre, sa pieté m'y ayant convié, et loüe Dieu de ce qu'elle reçoit et donne beaucoup de consolation en la Congregation de nos cheres Seurs. Nostre Mere d'icy (3) l'ayme parfaitement, et nous voyons que c'est un vase bien poly, vuide, ouvert pour recevoir de

(1) Une ancienne famille Bailly, actuellement éteinte, était originaire d'Ornans (Doubs), et y exerça des emplois de judicature avant la Révolution. L'un de ses membres épousa une demoiselle Clément, dont la famille, également d'Ornans, avait des établissements à Besançon. Le P. Placide naquit de ce mariage, et devint Religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent, réformée vers 1621 suivant le modèle de Saint-Vanne de Verdun. En 1653, on le retrouve doyen du Monastère, puis sa trace nous échappe complètement. (D'après l'*Inventaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon dressé par les Bénédictins au XVIIIe siècle*, Archiv. du Doubs.)

(2) Sœur Françoise-Gabrielle Bailly, qui sera destinataire en 1616, prit l'habit le 2 juillet 1614, et partit d'Annecy pour la fondation du monastère de Moulins, le 24 juillet 1616. La présente lettre, si elle n'est pas composée de plusieurs fragments, a donc été écrite entre ces deux dates extrêmes. L'édition de 1641 la place au 12 juillet 1618; Hérissant, au 12 juin, corrigeant le quantième pour justifier l'allusion du Saint à sa consécration « a Dieu pour le « service des ames. » (Voir page suivante.) Mais la Mère de Chaugy, qui cite dans la Vie de la Sœur Bailly le premier alinéa de notre texte (1), insinue que ces lignes furent envoyées à D. Placide peu de temps après la vêture de sa sœur, et leur teneur n'y contredit pas. Elles sont donc très vraisemblablement de 1614, et de l'anniversaire de l'Ordination sacerdotale de François de Sales, qui eut lieu le 18 décembre 1593.

(3) La Mère de Chantal.

---

(1) *Les Vies de VII Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie..., par la Mere Françoise Madelene de Chaugy*. A Annessy, par Jacques Clerc. 1639, p. 74.

grandes graces celestes ; car c'est une ame droitte, un esprit vuide et desnué de toutes les choses de ce monde, et qui n'a pensee ni dessein que pour son Dieu. O qu'elle est heureuse en cet estat ! car peu importe le tems passager a une ame qui aspire a l'eternité, et qui ne regarde ces momens perissables que pour aller en la vie immortelle.

Ah ! mon cher Pere, mon Frere, vivons ainsy en ce petit pelerinage, joyeusement selon le gré de nos hostes, en tout ce qui n'est point peché. Je sçai que vostre ame est de celles desquelles les yeux vont defaillans a force de regarder le sacré object de leur amour, disant : *Quand me consolerés-vous* * ?

* Ps. cxviii, 81, 82.

Vous me demandes quelque instruction pour commencer une bonne vie religieuse. Ah ! vray Dieu, mon cher Pere, moy qui ne fus jamais seulement bon clerc, m'appartient-il d'instruire les saintz Religieux ? Portés doucement et amoureusement vostre croix, laquelle, a ce que j'entens, est asses grande pour vous combler de benedictions, si vous l'aymés.

Quelque petite occupation m'empesche de respondre a souhait a la douce lettre que vous m'aves escrit. Seulement je vous dis que c'est aujourd'huy le jour que je fus consacré a Dieu pour le service des ames (1) ; je solemnise tous les ans ce jour avec le plus d'affection que je peux, me consacrant de nouveau a mon Dieu. Enflammés mon sacrifice de l'ardeur de vostre charité, et croyés que je suis

Vostre tres humble serviteur, pere et frere tout ensemble,

Franç^s^, E. de Geneve.

D'Annessi, ce.....

(1) Voir note (2) de la page précédente.

MXXV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Mme des Gouffiers propose de venir prendre la Mère de Chantal pour l'accompagner à Lyon ; le Saint agrée provisoirement ce projet.

Annecy, fin décembre 1614 (1).

J'ay repensé, ma tres chere Mere, au desir que Mme de Gouffier a de vous venir prendre, et l'ay conferé avec ses lettres ; et m'est venu en l'esprit que peut estre il ne seroyt pas si hors de rayson quil me sembloit d'abord, puisqu'ell'a son esprit si embarrassé et plein de choses qui l'affligent. A elle la peine de venir et la despense de son voyage (2). Mays nous en parlerons, Dieu aydant, ce soir. Cependant vous y penseres un peu, et moy auray eu ce petit sujet de donner le bon jour au tres aymé cœur de ma Mere.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le baron de Cholen, à Paris.

(1) Le départ des Religieuses qui allaient fonder à Lyon le second Monastère de la Visitation devait s'effectuer dans la seconde moitié de janvier 1615 (cf. ci-dessus, note (3), p. 261) ; il semble donc assez probable que ces lignes aient été écrites à la fin de 1614.

(2) Mme des Gouffiers vint en effet chercher les fondatrices. (Voir Appendice III.)

MXXVI

A LA MÊME

Où réside la foi dans l'âme des saints qui sont tentés contre cette vertu. — Les souffrances spirituelles de la Mère de Chantal ne troublent pas son saint Directeur.

Annecy, [1614 (1).]

Ma chere Mere,

Ne craignés point, la foy reside tous-jours en la cime

(1) En 1614, la Mère de Chantal éprouvait des tentations analogues à celles que décrivent ces lignes. (Cf. ses *Lettres*, vol. I p. 20.) C'est tout ce que nous pouvons dire pour la date. Quant au billet lui-même, impossible de découvrir s'il fait partie ou non d'une lettre jusqu'ici inconnue.

et pointe de vostre esprit, et cela vous asseure que ces troubles finiront et que vous jouires du repos desiré au sein de Dieu ; mais la grandeur du bruit et des cris que l'ennemy fait dans le reste de l'ame et rayson inferieure, empesche que les advis et remonstrances de la foy ne sont presque point entendus. Mays de tout cela, ma chere Mere, je ne m'en metz nullement en peyne ; au contraire, je benis Dieu dans la nuit de vostre souffrance, et rens grace a Celuy qui vous monstre *combien il faut souffrir pour son nom* *.

* Act., ix, 16.

. . . . . .

Revu sur le texte inséré dans le Ms. original des *Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, conservé à la Visitation d'Annecy.

MXXVII

A LA MÊME

Une malade reprise pour ses imprudences.

Annecy, [1612-1614 (1).]

Je vous surprens, ma chere Mere, en manquement de fidelité, sans aucun pretexte de prudence et de sagesse. Dites moy comme vous vous portes, pour Dieu et pour moy, qui suis, comme vous sçaves vous mesme, plus vostre que vous mesme.

Dieu vous benisse, et moy.

(1) Ce billet, que Migne (tome VI, col. 1092) adresse à tort à Mme de Boisy ainsi que le suivant, ne comporte pas de date plus précise. A cause du style et de l'appellation de « Mere », celle que nous proposons semble convenir.

MXXVIII

A LA MÊME

Demande et envoi de nouvelles.

Annecy, [1612-1614 (1).]

Que ma tres chere Mere soit benite des plus sacrees benedictions du Sauveur de son ame! *Amen.*

Mais dites donq un peu bien, ma tres chere Mere, comme vous vous estes portee, car le cœur de vostre filz, qui est le filz de vostre cœur, desire un peu de certitude de cela. Pour moy, je me porte fort bien, graces a Dieu, et suis autant vostre que vous mesme, tout en verité.

Bon soir, ma tres bonne Mere, et soyes toute sainte.

(1) Même dès 1612, saint François de Sales prend le titre de « filz» en écrivant à la Mère de Chantal. Impossible de préciser davantage la date.

MXXIX

A MADAME DE PEYZIEU

Pour être tout à Dieu, nous devons crucifier nos affections les plus vives. — Il nous faut surtout un cœur amoureux envers le prochain. — Quand cet amour est-il plus excellent.

[Fin 1612-1614 (1).]

Ma tres chere Mere,

Maintenant que vous diray-je? Bien des choses sans doute, si je voulois suivre mes affections, lesquelles seront

(1) La présente lettre paraît convenir à Mme de Peyzieu pour le ton et le genre des avis qui lui sont donnés, assez semblables aux recommandations faites à la même destinataire dans la lettre du 26 octobre 1612 (voir le tome précédent, p. 286). Les indications font défaut pour assigner à ce texte une date moins approximative.

tous-jours pleynes pour vous, comme je desire que les vostres soyent bien pleynes pour moy, quand sur tout vous seres dans le petit oratoire, ou je vous supplie d'en respandre beaucoup devant Dieu a l'intention de mon amendement; ainsy que de mon costé je respans, non les miennes, qui sont indignes a rayson du cœur ou elles sont, mays le sang de l'Aigneau immaculé, devant le Pere eternel, en faveur de la bonne intention que vous aves d'estre toute sienne.

Quel bonheur, ma chere Mere, d'estre tout a luy, qui, pour nous rendre siens, s'est fait tout nostre! Mais il faut pour cela crucifier en nous toutes nos affections, et specialement celles qui sont plus vives et mouvantes, par un perpetuel allentissement et attrempement des actions qui en procedent, affin qu'elles ne se facent pas par impetuosité, ni mesme par nostre volonté, mais par celle du Saint Esprit.

Sur tout, ma chere Mere, il nous faut avoir un cœur bon, doux et amoureux envers le prochain, et particulierement quand il nous est a charge et degoust; car alhors nous n'avons rien en luy pour l'aymer, que le respect du Sauveur, qui rend l'amour sans doute plus excellent et digne d'autant qu'il est plus pur et net des conditions caduques.

Je prie Nostre Seigneur qu'il accroisse en vous son saint amour. Je suis en luy

Vostre bien humble serviteur,

Franç^s^, E. de Geneve.

MXXX

A M. JEAN DE LA CEPPÈDE (1)

(MINUTE)

Remerciements au destinataire pour l'envoi d'un poème. — L'auteur a su transformer les muses païennes en chrétiennes. — Puisse-t-il servir d'exemple à d'autres poètes. — Le pouvoir des vers pour pénétrer les cœurs.

[1613-1614 (2).]

Monsieur,

Ce m'a esté un honneur extremement sensible d'avoir receu de vostre part ces riches et devotz *Theoremes* (3) que le Reverend Pere Ange Le Blanc (4) m'a remis; et si j'avois le riche parfumier ou cabinet des unguens que cet ancien prince Alexandre le Grand destina pour la garde des livres et escritz d'Homere *, je le destinerois aussi a la conservation de ce beau present, lequel m'est d'autant plus pretieux que je n'avois garde de l'oser

* Strabon., l. XIII, n. 27.

(1) L'éditeur de 1641, qui le premier a publié cette lettre, l'adresse : *A un Seigneur de Justice.* Bien que le texte ne renferme aucune allusion à l'exercice de la magistrature, nous croyons que le destinataire est Jean de la Ceppède, ou Cépède, sieur d'Aigalades, premier président de la Chambre des Comptes, aides et finances de Provence, né à Marseille vers le milieu du XVIe siècle. Les biographes vantent sa piété, son érudition, son savoir scripturaire et théologique. De son union avec Madeleine de Brancas, il eut une fille qui épousa Henri de Simiane, seigneur de la Côte. Malherbe, dont il fut l'ami, lui dédia un élogieux sonnet à propos des *Theoremes* (voir la note (3) ci-dessous). Il mourut à Avignon en 1622 ou 1623. (D'après Moreri et Michaud.)

(2) La date de l'apparition des *Theoremes* (voir la note suivante) justifie celle que nous donnons à cette lettre.

(3) Jean de la Ceppède avait publié à Lyon, en 1594, l'*Imitation des Pseaumes de David, avec des sonnets et des méditations sur le mystere de la Redemption.* Cet ouvrage fut retouché et réimprimé sous le titre suivant : *Les Theoremes de Messire Jean de la Ceppede... sur le sacré mystere de la Redemption... suivi de l'Imitation de quelques Pseaumes et autres Meslanges spirituels.* A Tolose, Raymond Colomiez, MDCXIII. — Un second volume parut en 1621.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun poème de ce nom, publié à cette époque par un autre auteur : cette raison confirmerait la désignation que nous faisons du destinataire.

(4) De nombreuses recherches faites pour identifier ce Religieux sont restées infructueuses.

esperer, puisque je n'ay pas mesme pensé que vous eussies sceu que je fusse au monde, ou estant, de vray, si peu de chose, confiné en ce recoin de nos montagnes, je me tiens pour invisible. Mais toutefois, comme ce sont les grandes lumieres qui descouvrent les atomes, ainsy m'aves vous peu voir.

Or, puisque non seulement il vous a pleu, Monsieur, de jetter vostre pensee et, ce qui est encor le plus, vostre bienveuillance sur moy, je vous supplie tres humblement de me continuer cette grace par la mesme courtoisie et bonté qui l'a fait naistre en vostre ame sans aucun merite de ma part ; et si je ne puis par les effectz, au moins par affection je m'essayeray de correspondre a cette faveur, vous portant a jamais un honneur, ouy mesme (si vous me permettes ce mot) un amour tres particulier. A quoy je suis encor attiré par cette sçavante pieté qui vous fait si heureusement transformer les muses payennes en chrestiennes, pour les oster de ce viel prophane Parnasse et les loger sur le nouveau sacré Calvaire. Et pleust a Dieu que tant de poëtes chrestiens qui ont en nostre aage si dignement tesmoigné comme vous, Monsieur, la beauté de leur esprit, eussent aussi, comme vous, fait paroistre la bonté de leur jugement au choix des sujetz de leurs poëmes ! La corruption des mœurs ne seroit pas si grande ; car c'est merveille combien les discours resserrés dans les lois des vers ont de pouvoir pour penetrer les cœurs et assujettir la memoire. Dieu leur veüille pardonner de l'abus qu'ilz ont fait de leur erudition.

Et vous, Monsieur, usés, ains jouisses tous-jours ainsy saintement de ce beau, riche et bon esprit que la divine Majesté vous a conferé en cette vie temporelle, affin que vous vous res-jouissies a jamais, contemplant et chantant glorieusement les mesmes mysteres, en la vie eternelle. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

F., E. de Geneve.

MXXXI

A LA MÈRE DE CHANTAL

Une occasion est offerte à la Mère de Chantal d'écrire à son cher enfant. De quoi elle avait peur.

Annecy, [1613-1614 (1).]

Ma tres chere Mere,

Avec une aggreable occasion, je prens le contentement de vous donner le bon soir.

Un fort honneste gentilhomme me vient demander une lettre vers M. le Grand (2) pour la recommandation de quelque affaire qu'il a ; j'ay pensé que peut estre auries vous playsir d'escrire a vostre cher enfant (3). Et n'estoit que je sçai que vous aves peur que l'amour naturel ne soit trop rafroidy et presque tout esteint, je n'oserois pas vous donner cette atteinte pour le resveiller. Or sus, si vous escrivés, il faut avoir la lettre encor ce soir.

Et Dieu vous benisse, ma tres vraye, tres aymee et tres aymable Mere. Je salue nos filles, notamment la malade (4), et suis, comme vous sçaves vous mesme, tout vostre par Nostre Seigneur. *Amen.*

(1) La manière dont le Bienheureux parle ici de la tendresse maternelle de la Sainte pour Celse-Bénigne, rappelle beaucoup les expressions employées dans la Lettre DCCCXCV (p. 37), écrite à la fin de juin ou au commencement de juillet 1613. Ce rapprochement et le style du billet suggèrent la date indiquée.

(2) Le duc de Bellegarde.

(3) A Celse-Bénigne.

(4) Si ces lignes étaient antérieures au 14 juin 1613, « la malade » pourrait être la Sœur Roget. (Cf. plus haut, notes (2), (3), p. 34.)

ANNÉE 1615

MXXXII

A M. CLAUDE DE BLONAY

Pourquoi le saint Fondateur désire envoyer à Lyon les meilleurs de ses sujets. — Marie-Aimée de Blonay sera l'une des fondatrices; son père est prié d'agréer cette mission si glorieuse pour sa fille.

Annecy, 2 janvier 1615.

Monsieur mon tres cher Frere,

Dieu nous visite en sa douceur, et veut que la Visitation soit invitee par nostre tres bon Monseigneur de Lion (1) de l'aller visiter en son diocese, pour y establir une Mayson de Nostre Dame comme la nostre d'Annessy (2). Or, d'autant que l'entreprise est grande et que c'est la premiere saillie ou production de nostre Mayson (que je desire qui ne produise rien que de bon), nous voulons y envoyer la cresme de nostre Congregation ; et parce que nostre chere fille Marie Aymee est un de nos plus pretieux sujetz, je desire de la poser aux fondemens de ce nouvel edifice.

J'espere que vostre pieté, mon cher Frere, vous fera volontier acquiescer a l'esloignement de cette chere fille, puisqu'il est requis a la gloire de Dieu. Et encor (pour parler un peu humainement a un pere qui ayme bien son enfant), cette mission est glorieuse a nostre fille, a laquelle je ne me haste point de demander si elle voudra aller, me tenant asseuré de son obeissance (3), comme je

(1) Mgr Denis-Simon de Marquemont.

(2) Voir ci-dessus, note (3), p. 261, et ci-après, note (1), p. 294.

(3) Cette assurance était fondée. « Ma Fille, » demanda le Saint, « voulez-vous bien aller à cette fondation ? — Monseigneur, » répondit Marie-Aimée, « je suis voüée du tout à l'obeïssance, et n'ay plus rien à deliberer pour moy-mesme, ny point de consentement à donner ; mais j'ay seulement à me

suis asseuré de vostre resignation, et que vous le deves estre de l'affection fraternelle de

Vostre tres humble serviteur et confrere,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

D'Annessi, le 2^d^ jour de l'an 1615.

sousmettre en toutes choses... » Et jamais elle ne dit mot de ce dessein « à aucune des Sœurs, ny ne demanda aucune permission de voir, de parler ou d'écrire sur ce sujet..., luy suffisant de suivre à l'aveugle les mouvemens de la saincte obeïssance. » (Charles-Auguste de Sales, *La Vie de la Mere Marie Aymée de Blonay*, 1655, chap. VI.)

MXXXIII

A MADAME GASPARDE DE BALLON RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE (1)

La débonnaireté de Notre-Seigneur en sa crèche ; ce qu'on y trouve et dans quelle posture il faut s'y tenir. — Que faire quand l'ennemi nous détourne de la sainte dévotion ; le péril de quitter l'oraison.

Annecy, 6 ou 7 janvier [1613-1615 (2).]

Nostre Seigneur vous ayme, ma chere Fille, et vous ayme tendrement. Que s'il ne vous fait pas sentir la

(1) D'après l'édition de 1626, la destinataire est une *Religieuse de Sainct Bernard ;* le ton de cette lettre et l'appellation de « Cousine » font croire qu'elle a été adressée à l'une des Sœurs de Ballon et plus probablement à Gasparde, tout d'abord inclinée vers la vie du monde. Ici, certains conseils font allusion à ces incertitudes et à ces combats intérieurs qui, semble-t-il, furent épargnés à sa sœur Louise, dédiée à Notre-Seigneur depuis sa petite enfance.

Gasparde, troisième fille de Charles-Emmanuel Perrucard de Ballon et de Jeanne de Chevron-Villette (voir tome XIV, note (2), p. 129), légataire de son père en 1607, fut envoyée à l'âge de treize ans — vraisemblablement vers 1610 ou 1611 — en qualité de pensionnaire à l'abbaye de Sainte-Catherine. La vocation de Clarisse l'avait d'abord attirée, mais saint François de Sales l'assura qu'elle devait choisir l'Ordre de Saint-Bernard et lui-même prêcha sa vêture. Professe l'année suivante, elle entra dans la petite ligue des Sœurs qui voulaient se réformer et fut la cinquième des Bernardines de Rumilly. Au printemps de 1641, Sœur Gasparde organisa le Monastère de Cavaillon ; elle était supérieure de la Maison de Seyssel en 1668, lorsque le 14 décembre de cette même année, sa sainte sœur, la Mère Louise-Thérèse de Ballon, mourut entre ses bras. (D'après Grossi, *La Vie de la venerable Mere de Ballon*, Annecy, 1695, passim.)

(2) Tout point de repère faisant défaut dans l'ouvrage du P. Grossi (voir

douceur de son saint amour, c'est pour vous rendre plus humble et plus abjecte a vos yeux. Mais ne laissés pas pour cela de recourir a sa sainte debonnaireté en toute confiance, sur tout maintenant, en ce tems auquel nous le nous representons comme il estoit, petit enfant en Bethlehem ; car, mon Dieu, ma chere Fille, pourquoy prend il cette douce et amiable condition de petit enfant, sinon pour nous provoquer a l'aymer confidemment et a nous confier amoureusement en luy ?

Demeurés bien pres de la cresche cette sainte octave des Rois. Si vous aymes les richesses, vous y treuveres l'or que les Rois y ont laissé ; si vous aymés la fumee des honneurs, vous y treuveres celle de l'encens, et si vous aymes les delicatesses des sens, sentes-y la mirrhe odorante qui parfume tout l'estable. Soyes riche en amour pour ce cher Sauveur ; honnorable en la privauté que vous prendres avec luy par l'orayson, et toute delicieuse en la joye de sentir en vous les saintes inspirations et affections d'estre tres uniquement sienne.

Pour vos petites choleres, elles passeront, ou si elles ne passent pas, ce sera pour vostre exercice et mortification. En fin, ma chere Cousine, puisque, sans reserve, vous voules estre toute pour Dieu, ne tenes point vostre cœur en peyne, et, entre toutes les secheresses qui vous peuvent arriver, soyes ferme a demeurer entre les bras de la misericorde divine.

Et pour ces apprehensions qui vous arrivent, c'est l'ennemy qui, vous voyant a cette heure toute resolue de vivre en Nostre Seigneur sans reserve et sans exception, il fera toute sorte d'effort pour vous incommoder et rendre dure la voye de la sainte devotion. Or, il faut que vous, au contraire, estendies vostre cœur par une frequente repetition de vostre protestation, que vous ne relascheres jamais, que vous persevereres en vostre fidelité, que vous

la note précédente), il est impossible de fixer la date de cette lettre. Cependant, les conseils du Saint semblent s'adresser à une âme qui vient de se donner pleinement à Dieu. Or, la vêture de Gasparde peut avec probabilité se placer entre les années indiquées ; l'historien de la Mère Louise-Thérèse nous apprend, en effet, que Mme de Ballon, dont le testament est daté du 28 septembre 1615, assista à la cérémonie.

aymes mieux les rigueurs du service de Dieu, que les douceurs du service du monde, que jamais vous n'abandonneres vostre Espoux.

Gardés bien, ma chere Fille, de quitter la sainte orayson, car vous feries le jeu de vostre adversaire ; mais continues constamment en ce saint exercice et attendes que Nostre Seigneur vous parle, car il vous dira un jour des paroles de paix * et de consolation ; et lhors vous connoistres que vostre peyne aura esté bien employee, et vostre patience, utile.

* Cf. Jerem., XXIX, 11.

Bon soir, ma tres chere Fille. Glorifiés vous d'estre toute pour Dieu, et protestés tous-jours d'estre toute sienne. Dites souvent : Que vive Jesus !

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MXXXIV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

La malignité humaine, grand sujet de résignation. — Quels esprits ne sont pas bons à l'office de chapelain. — On attend à Annecy les délégués de l'Archevêque de Lyon.

Annecy, vers le 15 janvier 1615 (1).

J'ay receu vos lettres, ma tres chere Fille, mais on ne m'a donné commodité d'y respondre que maintenant ; encor n'ay-je loysir que celuy que je prens au milieu d'un appointement.

Pour le premier chef, vous pourres, en justification de M. de Blonnay (2), declairer tout ce que vous aves appris du tappis. C'est un grand cas de la malice de l'esprit humain ! Rien ne nous donne tant de sujet de resignation

(1) Le rapprochement des deux allusions à Jean-François de Blonay et au voyage pour la fondation de Lyon, que contiennent la présente lettre et la suivante, justifie la date approximative attribuée à ces lignes, sans permettre toutefois de la préciser davantage.

(2) Jean-François de Blonay, qui était depuis quelque temps à Rumilly. (Voir ci-dessus, p. 258.)

que la rencontre des diverses ruses dont il se sert a mal faire.

M. Charvet (1) est un esprit jeune et ardent, et je le luy dis l'autre jour. Il seroit requis que M. de Blonnay arrestast (2), mais je ne sçai si nous le pourrons faire, car je le voy disposé a tout quitter, par la recherche quil me fait de l'envoyer a Lion, servir de chapelain la nouvelle Visitation. Je luy respons en sorte que je luy donne courage de demeurer, ne m'estant pas advis quil fut bon a l'office quil recherche (3), d'autant que c'est un esprit foysonnant de conceptions et fort porté aux extremités.

J'ay remis la lettre a Mme de Chantal sans la voir, par ce que je n'avois pas encor leu celle que vous m'escrivies. On n'est encor pas venu de Lion (4); nous attendons aujourdhuy des nouvelles. J'en ay receu de nostre seur de Bons (5).

Dieu vous comble a jamais de ses tressaintes graces, et suis sans fin, ma tres chere Fille,

Tout parfaitement vostre,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé dans le trésor de l'église Saint-Servais, à Maëstricht.

(1) Sans doute, un jeune prêtre que le Saint songeait peut-être à donner comme vicaire au curé de Rumilly. (Voir ci-dessus, note (1), p. 259.)

Parmi les ecclésiastiques qui portaient à cette époque le nom de Charvet, on peut désigner avec le plus de vraisemblance Charles, fils de Jean Charvet ou Charvey, notaire ducal de Saint-Gervais. Il reçut le sous-diaconat le 18 septembre 1604, le diaconat et la prêtrise le 5 mars et le 24 septembre 1605. Chapelain de Saint-Grat, à Saint-Nicolas de Véroce et de Sainte-Madeleine au village des Baptioux à partir du 6 mars de la même année, il fut institué, le 27 juillet 1622, curé de Crest-Voland où il mourut en décembre 1626. (R. E.)

(2) C'est-à-dire, demeurât à Rumilly.

(3) Cf. le tome précédent, note (1), p. 354.

(4) Pour chercher les fondatrices du second Monastère de la Visitation. (Cf. ci-dessus, Lettre MXXXII, et ci-après, Lettre MXXXV.)

(5) Jeanne-Bonaventure de la Forest, Religieuse à l'abbaye de Bons, sœur de Mme de la Fléchère.

MXXXV

A LA MÊME

Départ imminent de la Mère de Chantal pour Lyon. — Souhait du Saint.

Annecy, 25 janvier (1) 1615.

En somme le bon monsieur de Blonnay (2) a choisi de quitter la charge du college (3). Certes, ma tres chere Fille, son esprit n'est pas pour supporter un si grand tracas; et je voy que non seulement cela, mais il est pour se retirer de Rumilly (4). Or, Dieu soit loüé.

Nostre bonne madame de Chantal part demain pour aller coucher a Clermont (5), ces messieurs et ces dames de Lion estant venus la prendre (6). Hé! Dieu veuille benir et prosperer ce voyage, qui s'entreprend pour son honneur et l'edification de plusieurs.

(1) D'après Migne, tome VI, col. 1352, l'Autographe de ce billet aurait porté la date du *26 janvier;* on peut se demander toutefois si l'éditeur a bien lu le quantième qui devait être écrit en chiffres romains. Ces lignes, annonçant que la Sainte se dispose à partir le lendemain, doivent être du 25.

En effet, le *Livre du Chapitre* du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy note que le départ des fondatrices pour Lyon s'effectua le *26 janvier*, quoique la Mère de Chaugy *(Mémoires*, etc., Partie II, chap. IX, p. 180) et quelques Mss. de l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de Lyon* le fixent au 25, « jour de la Conversion de saint Paul. » La coïncidence de cette fête avec le dimanche ne permet pas de croire que la Mère de Chantal et ses compagnes se soient mises en route ce jour-là, mais plutôt le lendemain, ainsi que l'indique le *Livre du Chapitre*. Il est probable que les grands adieux se firent le 25, et dès lors, cette date serait restée dans les souvenirs des annalistes comme celle du départ.

(2) Jean-François de Blonay (voir la lettre précédente).

(3) Sur les écoles ou le collège de Rumilly au temps de notre Saint, nous savons fort peu de chose; Jean Ménenc en fut le régent pendant quatre ans, et vraisemblablement de 1588 à 1592. (Voir tome XI, note (1), p. 15.)

(4) De fait, M. de Blonay dut quitter Rumilly, puisqu'on ne voit pas qu'il ait exercé d'autres ministères après avoir laissé « la charge du college. »

(5) Clermont en Genevois, marqué pour la première halte de nuit de la pieuse troupe, est situé sur la route qui va d'Annecy à Lyon par Seyssel; cette localité compte aujourd'hui 400 habitants.

C'est dans cette paroisse, en l'église de Saint-Etienne, que François de Sales reçut la tonsure cléricale le 20 septembre 1578, de Mgr Galois Regard, évêque de Bagnorea.

(6) Pour plus de détails, voir l'Appendice III.

Je vous salue infiniment, ma tres chere Fille, a qui je suis tres parfaitement en Nostre Seigneur, qui vous sauve et benisse a jamais. *Amen*. Vive Jesus !

Je salue reciproquement la chere niece (1) et luy souhaite mille et mille benedictions.

FRANÇs, E. de Geneve.

[25] janvier 1615.

A Madame
Madame de la Flechere.

(1) Gasparde d'Avise.

MXXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

Sept billets pour le voyage. — Souhaits et bénédictions. — Les âmes vraiment inséparables. — Motifs de confiance et de courage. — La joyeuse ardeur de saint Ignace, martyr. — Promesse de la protection des bons Anges. — Douceur de l'unité des cœurs et des esprits. — Ardente prière pour la Fondatrice; bénédictions à ses filles.

Annecy, 26 janvier 1615 (1).

Voyci le souhait de vostre Pere, ma tres chere Fille : Dieu soit avec vous au chemin par lequel vous ires; Dieu vous tienne tous-jours vestue de la robbe de sa charité; Dieu vous nourrisse du pain celeste de ses consolations; Dieu vous ramene saine et sauve en la mayson de vostre pere ; Dieu soit a jamais vostre Dieu, ma chere Mere. Ce sont les benedictions que Jacob se souhaitoit quand il partit de Bethel *, et ce sont celles la que je me souhaite a moy mesme, ma tres chere et tres unique Fille, a

* Gen., XXVIII, 20, 21.

(1) Le saint Fondateur ne se contenta pas de bénir à leur départ ses chères filles; par une délicate prévoyance de son cœur tout paternel, il confia à la Sœur de Blonay sept petits billets écrits de sa main, afin qu'elle en donnât « un tous les soirs à chaque gîte » à la Mère de Chantal, « pour sa consolation » et son réconfort. *(Hist. de la Fondation du 1er Monastère de Lyon.)*

Ce sont ces billets que nous reproduisons ici à la suite les uns des autres. La date que nous leur assignons est donc conventionnelle et désigne le jour où ils ont été remis à la Sœur Marie-Aimée. (Voir note (1) de la page précédente.)

vostre despart de ce lieu, ou vous demeures en partant et d'ou vous partes en demeurant.

Allés en paix, ma tres chere Fille, allés en paix ou Dieu vous appelle ; demeurés en paix, mais demeurés en la sainte *paix de Dieu* *, ou il vous tient et arreste icy. Les ames que Dieu a rendu tout une sont inseparables, car, qui peut separer *ce que Dieu a joint* * ? Non, *ni la mort, ni* chose *quelconque ne nous separera jamais de* l'unité *qui est en Jesus Christ* *, qui vive a jamais en nostre cœur. *Amen.*

* Philip., ult., 7.

* Matt., XIX, 6 ; Marc., X, 9.

* Rom., VIII, 38, 39.

MXXXVII (1)

Or sus, ma chere Fille, puisque Dieu est l'unité de nostre cœur, *qui nous* en *separera* jamais ? Non, *ni la mort ni la vie, ni les choses presentes ni les futures,* ne nous separeront jamais *, ni ne diviseront nostre unité. Allons donq, ma tres chere Fille, avec *un seul cœur* *, ou Dieu nous appelle ; car la diversité des chemins ne rend rien de divers en nous, puisque c'est a un seul object et pour un seul sujet que nous allons.

O *Dieu de mon cœur* *, tenés ma tres chere fille de vostre main ; que son Ange soit tous-jours a sa dextre pour la proteger, que la Sainte Vierge Nostre Dame la recree tous-jours de l'aspect de ses yeux debonnaires.

* Ibid., 35, 38, 39.

* Act., IV, 32.

* Ps. LXXII, 26.

(1) Les éditeurs de 1626 avaient donné les quatre billets suivants soudés ensemble, comme ne formant qu'un seul et même texte. A la seule lecture, on voit que les répétitions trahissent un groupement artificiel : elles nous ont permis de rendre à ces divers morceaux leur disposition primitive.

MXXXVIII

Ma tres chere Fille, la Providence celeste vous assistera : invoqués-la avec confiance en toutes les difficultés desquelles vous vous treuveres environnee. A mesure que vous allés outre, ma tres chere Mere, ma Fille, vous deves prendre courage et vous res-jouir dequoy vous

contentes Nostre Seigneur, le contentement seul duquel contente tout le Paradis.

Pour moy, je suis la ou vous estes vous mesme, puisque la divine Majesté l'a ainsy voulu eternellement. Allons donq, ma chere Fille, allons suavement et joyeusement faire l'œuvre que nostre Maistre nous a marquee.

MXXXIX

Hé! ma tres chere Mere, ma Fille, il me vient en memoire que le grand saint Ignace, qui portoit Jesus Christ en son cœur *, alloit joyeusement servir de pasture aux lions et souffrir le martyre de leurs dens : et voyla que vous allés, et nous allons, s'il plaist a ce grand Sauveur, a Lion, pour y faire plusieurs services a Nostre Seigneur, et luy preparer plusieurs ames desquelles il se rendra l'Espoux. Pourquoy n'irions-nous joyeusement au nom de nostre Sauveur, puisque ce Saint alla si allegrement au martyre de nostre Sauveur ?

* Vide Act. S. Ignatii Martyr.

Que *bienheureux sont les* espritz *qui marchent* selon la volonté de ce divin Esprit, et *le cherchent de tout leur cœur* *, laissant tout, et le Pere mesme qu'il leur a donné (1), pour suivre sa divine Majesté !

* Ps. cxviii, 1, 2.

(1) Allusion au Saint lui-même.

MXL

Allés, ma tres chere Mere, ma Fille. Nos Anges de deça tiennent les yeux sur vous et sur vostre petite trouppe et ne vous peuvent abandonner, puisque vous n'abandonnes pas le lieu de leur protection, ni les personnes de leur garde, que pour n'abandonner pas la volonté de Celuy pour la volonté duquel ilz s'estiment heureux d'abandonner maintes fois le Ciel. Les Anges de dela, qui vous attendent, envoyeront a vostre rencontre leurs

benedictions, et vous regardent allant vers leurs lieux, avec amour, puisque c'est pour cooperer a leur saint ministere.

Tenés vostre cœur en courage, car, puisque vostre cœur est a Dieu, Dieu sera vostre courage. Allés donq, ma Fille, allés avec mille et mille benedictions que vostre Pere vous donne, et sçachés que jamais il ne manquera de respandre, par toutes les aspirations que son ame fera, des combles de souhaitz sacrés sur la vostre. Ce sera son premier exercice au resveil du matin, le dernier au coucher du soir et le principal a la sainte Messe.

Vive JESUS et MARIE ! *Amen.*

MXLI (1)

Allés, ma fille, allés ; mon esprit vous va suivant et respandant sur vous mille benedictions. Au nom de Dieu, nous allons et demeurons, avec une fort pure intention de servir de tout nostre cœur a la gloire eternelle de sa divine Majesté icy ou nous demeurons, et la ou nous allons. O Dieu, que c'est une douce chose que d'avoir la sainte unité des cœurs qui, par une merveille inconneuë au monde, nous fait estre en plusieurs lieux, sans division ni separation quelconque.

Demeurons et allons en paix, ma tres chere Fille. Et comme une seule femme se console en l'une et l'autre main, tenant son filz de l'une et son pere de l'autre, ainsy res-jouissons nous dequoy en une parfaite unité d'esprit

(1) Ces billets MXLI, MXLII constituent, dans l'édition de 1626, la seconde moitié d'une lettre fabriquée, dont la première partie est donnée au tome XV de notre Edition, p. 47, sous la date du 29 avril 1611. (Voir les notes qui l'accompagnent.) Migne, tout en reproduisant intégralement au tome V, col. 1367, le texte interpolé des premiers éditeurs, réimprime à part au tome IX, col. 84, les deux billets suivants en un seul, avec le quantième du 28 janvier 1615. Leur contenu ne permet pas de douter qu'ils n'appartiennent à la série des « sept petits ecrits » confiés par le Saint à la Sœur de Blonay (voir ci-dessus, note (1), p. 295), et, selon toute apparence, ils sont les derniers qu'elle devait remettre à la Mère de Chantal.

et de tout nous mesmes, icy ou nous demeurons et la ou nous allons, nous nous tenons a ce Sauveur que nostre cœur veut cherir reveremment comme son Pere et tendrement comme un filz.

Or sus, je m'en vay presenter ce cœur a ce cher Sauveur en la sainte Messe.

MXLII

O Seigneur Jesus, sauvés, benissés, confirmés et conservés ce cœur qu'il vous a pleu de rendre unique en vostre divin amour; et puisque vous luy aves donné l'inspiration de se dedier et consacrer a vostre saint Nom, que vostre saint Nom le remplisse comme un bausme de divine charité, qui, en une parfaite unité, respande les varietés des parfums et odeurs de suavité * requises a l'edification du prochain. Ouy, Seigneur Jesus, remplisses, comblés et surabondés en grace, paix, consolation et benediction cette ame qui, en vostre saint Nom, va et demeure ou vostre gloire la veut et appelle. *Amen.*

* Cf. Cant., 1, 2, 3.

Mille benedictions a nos cheres filles. Dieu, qui les a assemblees, les benisse; leurs saintz Anges soyent a jamais autour d'elles, respandant a pleines mains les graces et consolations celestes dans leurs cœurs bienaymés, et que la Sainte Vierge, desployant sa poitrine maternelle sur elles, les conserve en la vertu de son amoureuse maternité. *Amen.* Vive Jesus !

MXLIII

A MADAME DE PEYZIEU

Les marques du pur amour. — De quel prix ont été payées les vertus des chrétiens.

Annecy, [vers février] 1615 (1).

Helas, mon Dieu, ma tres chere Mere, que j'ay esté estonné quand par vostre lettre j'ay sceu, comme tout a coup, la longueur et le danger de vostre maladie! car, croyés moy, je vous supplie, mon cœur vous cherit filialement. Mays, Dieu soit loüé dequoy vous voyla presque toute eschappee.

Certes, des-ormais je voy bien qu'il faudra vous apprivoyser aux maladies et infirmités en cette decadence d'aage en laquelle vous estes. Seigneur Jesus, quel vray bonheur a une ame dediee a Dieu d'estre fort exercee par la tribulation avant qu'elle parte de cette vie! Ma tres chere Mere, comme peut on connoistre le franc et vif amour, que parmi les espines, les croix, les langueurs, et sur tout quand les langueurs sont accompaignees de longueur? Aussi, nostre cher Sauveur a tesmoigné son amour desmesuré par la mesure de ses travaux et passions.

Faites, ma chere Mere, faites bien l'amour a l'Espoux de vostre cœur sur le lit de douleur; car c'est sur ce lit la ou il a fait vostre cœur avant mesme qu'il fust fait au monde, ne le voyant encor qu'a son divin projet. Helas! ce Sauveur a conté toutes vos douleurs, toutes vos souffrances, et a payé au prix de son sang toute la patience et tout l'amour qui vous est necessaire pour saintement appliquer tous vos travaux a sa gloire et a vostre salut. Soyés contente a vouloir doucement tout ce que Dieu

(1) Mgr Camus, en citant une bonne partie de la présente lettre dans *L'Esprit du B. François de Sales* (Paris, Alliot, 1640, tome VI, Partie XVII, Sect. XI), la dit adressée « à une dame ancienne et fort vertueuse de » son « diocese, que par honneur » le Bienheureux « appelloit sa mere. » Cette indication fait tout de suite penser à Mme de Peyzieu comme destinataire. La lettre du 28 février 1615 à la même dame (p. 310) confirme cette hypothèse et, par surcroît, suggère avec assez de vraisemblance la date proposée pour ces lignes.

veut que vous soyés. Jamais je ne manqueray a prier la divine Majesté pour la perfection de vostre cœur, que le mien ayme, cherit et honnore tendrement.

A Dieu, ma tres chere Mere, et ma tres chere Fille encor ; a Dieu soyons-nous eternellement, et nous et nos affections, et nos petites peynes et les grandes, et tout ce que la divine Bonté veut estre nostre. Et sur ce, je suis en luy, ma tres chere Mere, tres absolument,

Vostre vray filz et tres affectionné serviteur,

Françs, E. de Geneve.

MXLIV

A M. CLAUDE DE QUOEX

Gratitude de Son Altesse envers le Saint pour un avis important.

Annecy, [février] 1615 (1).

Monsieur,

Ce billet vous asseurera de ma part que je n'ay receu aucune lettre de Son Altesse despuis une qu'elle m'escrivit, pour tesmoigner le gré qu'elle me sçavoit d'un asses important advis que je luy avois donné en l'occasion de mon voyage en Valley *.

* Vide Epist. MXXI.

Cependant je vous suis trop obligé de la part que vous aves en tout ce qui me regarde, qui suis aussi de tout mon cœur, Monsieur,

Vostre plus humble tres asseuré serviteur,

Françs, E. de Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé à Chambéry, Archives du Sénat de Savoie.

(1) Les remerciements de Son Altesse pour l'« important advis » que lui donnait François de Sales le 13 décembre 1614, ne parvinrent pas sans doute à Annecy avant la fin de ce même mois. Entre la réponse de Charles-Emmanuel et ce billet, un certain laps de temps a dû s'écouler ; cette particularité rend vraisemblable la date approximative que nous lui attribuons.

Quant au destinataire, rien de certain ne nous le garantit, le billet n'ayant pas d'adresse. Il a été trouvé parmi les papiers de Claude de Quoex ; de là notre conjecture, confirmée par le ton de ces lignes.

MXLV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Sentiments du Saint après le départ de sa chère fille spirituelle. — Nouvelles détaillées du Monastère, des Religieuses, de Françoise de Chantal, de son goût pour la parure et de la piété de Mme de Thorens. — Désir de savoir les particularités de l'« abord » à Lyon. — Bénédictions à la Fondatrice et à chacune de ses filles qui l'accompagnaient.

Châteaufort (1), 4 février 1615.

VIVE † JESUS

(2) Voyci la seconde commodité de vous escrire, ma tres chere Mere, et voyci aussi ma seconde lettre, qui vous porteroit mille nouvelles du cœur que vous aves icy, si j'avois autant de loysir quil en faudroit ; (3) mais je vous en diray asses, ma tres chere Mere.

Les deux premiers jours quil ne se vid plus soymesme, il demeura en une douce tendreté et quelques larmes ; mais quand je le portay la premiere fois ou il avoit accoustumé de treuver son ame et quil ne l'y treuva plus, il fut saysi d'un estonnement nompareil qui luy a duré trois ou quatre jours et le resaisit souvent, c'est a dire quand il y pense par maniere de privation du bien quil ayme plus que tout autre du monde. Mays tout cela ne touche point la pointe de l'esprit qui, asseuré de plus en plus de l'indissoluble et invariable unité que Dieu a faite de ce que nous sommes, demeure aussi impenetrable a toute sorte d'apprehension. Et encor, cette partie inferieure a son estonnement (4). . . . . trouble ni inquietude, mais en verité grand plus quil ne se peut

(1) Au sud de Seyssel, où résidait très probablement Anne de Clermont, veuve vers la fin de 1614, de Pierre de Grôlée, coseigneur de Châteaufort. Le Saint était allé sans doute la consoler et l'encourager dans son malheur.

(2) Migne, tome VI, col. 976, a publié ce premier alinéa et le troisième, restés jusqu'alors inédits, mais en modernisant le style.

(3) Cette fin de phrase et l'alinéa suivant sont inédits.

(4) Il n'a pas été possible de déchiffrer deux mots, très oblitérés sur l'Autographe.

dire. Mays, ne disons plus rien de cela ; car, ne suffit il pas que Dieu nous ayant rendus une mesme chose, nous soyons par tout nous mesmes tout siens ?

Dimanche (1) je fus voir ma Seur de Brechard et je la treuvay plus joyeuse (2). Je ne vis qu'elle, par ce que j'arrestay fort peu ; mais au retour (3), je les verray toutes, et commencerons par les Novices (4). Elle me dit que nostre fille de Rabutin s'attristoit et pleuroit pour n'avoir pas dequoy se faire brave ; et je luy dis quil failloit luy faire faire un beau collet pour les festes, et cela suffiroit au vilage, en attendant mieux a vostre retour (5). Je pense que cette fille croit que ce soit grand contentement d'avoir ces dentailles et ces colletz montans (vous voyes bien que j'en sçai quelque chose), et il la faut charger de cela ; quand elle verra que cela n'est pas si grand feste, elle reviendra a soy. Mays nostre fille de Thorens se confessa et s'en alla bien brave (6) ; elle m'a prié de luy

(1) C'était le 1er février.

(2) En l'absence de la Mère de Chantal, Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard gouvernait le Monastère.

(3) Au retour de son voyage à Châteaufort. Le 7 février, samedi, le Saint donnait la tonsure à Nicolas Teste, dans la chapelle de son palais.

(4) La Communauté comptait alors six novices : Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, Sœur Françoise-Gabrielle Bailly, Sœur Marie-Françoise de Livron, Sœur Claude-Simplicienne Fardel, qui avaient pris ensemble l'habit de la Visitation, le 2 juillet 1614 ; Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux et Sœur Jeanne-Marie de la Croix, voilées le 27 décembre suivant.

(5) On dirait que, loin de sa mère, Françon (voir tome XII, note (1), p. 360) comptait davantage sur l'éloquence de ses larmes pour obtenir de quoi se parer. Le saint Evêque, toujours si débonnaire, ne pouvait que compatir au chagrin de l'adolescente et condescendre, cette fois au moins, à son frivole désir. De Lyon, la Mère de Chantal envoya les dentelles tant souhaitées. Cet envoi ne dut pas suffire ; on en réclama d'autres. « Pour le coup ! » écrivait la Sainte à la Sœur de Bréchard, le 14 avril 1615, « des dentelles à Françoise ! Je vous ai déjà mandé que nous en avions envoyé il y a longtemps. » (*Lettres*, Plon, 1877, vol. I, p. 30.) Mlle de Rabutin avait donc « dequoy se faire brave. »

(6) Marie-Aimée, baronne de Thorens, « se plaisoit fort d'estre propre et paroitre en sa condition... Or donc, comme sa bonne mere s'aperceut qu'elle avoit un peu d'affection a la vanité, elle l'en retira fort doucement et industrieusement, » en lui apprenant à faire « l'oraison mentale. » Ces maternelles insinuations « eurent un si grand pouvoir sur ceste chere jeune dame, que, nonobstant sa repugnance, elle s'y adonna fidellement, » et se laissa même persuader « de faire une confession generale ; ce qu'elle executa soigneusement. » (*Vie manuscrite de nostre devoste Sœur Marie Aymée de Rabuttin*,

faire un'orayson qu'elle die tous les jours tandis qu'elle sera grosse ; ce que je feray, et vous en envoyeray une copie affin que vous sachies tout (1).

Que j'ay d'envie, ma tres chere Mere, de sçavoir vostre abord et quel commencement Dieu aura donné au service pour lequel il vous a appellee. Tout ira bien, je m'en asseure, et la tressainte Vierge Nostre Dame tiendra vos cierges allumés (2), affin que vous esclairies a ces bonnes ames qu'ell'a marquees de sa bonté pour estre ses servantes. Je l'en supplie continuellement, estant perpetuellement a Lion, non seulement en vous comme vous mesme, mais aussi en vostre petite mayson (3), ou je suis present, ce me semble, en esprit a tout ce petit mesnage spirituel que Dieu y fait naistre.

(4) Je vous salue mille et mille fois, la plus aymee et la plus aymante Mere qui soit au monde, et ne cesse point de respandre des souhaitz sacrés sur vostre personne et sur vostre trouppe. Hé Seigneur, benisses de vostre sainte main le cœur de ma tres aymable Mere, affin quil soit beni en la plenitude de vostre suavité, et quil soit comme une source feconde qui vous produise plusieurs cœurs qui soyent de vostre famille et generation sacree. Benisses

par la Mère de Chaugy.) « Cette victoire, » dit une autre Relation, « fut suivie de tant de grâces, » que Marie-Aimée « prit la résolution d'être entièrement à Dieu tout le reste de ses jours. » (Archives de la Visitation d'Annecy.)

Il y a apparence que le Bienheureux parle ici à la Mère de Chantal de cette confession générale, qui fut pour la jeune baronne de Thorens le point de départ d'une vie nouvelle, d'autant qu'elle avait eu grand'peine à s'y résoudre.

(1) Cette prière, qui a été imprimée pour la première fois dans l'édition des *Epistres spirituelles* de 1629, liv. III, p. 567, sera donnée avec les *Opuscules*.

(2) Allusion à la récente fête de la Purification, choisie pour l'inauguration du Monastère de Lyon, dont on trouvera les détails à l'Appendice III.

(3) La « petite mayson » qui abrita dès leur arrivée les fondatrices, avait été achetée, avec le concours de Mgr de Marquemont, par Mme d'Auxerre et ses compagnes, après leur voyage à Annecy en 1613. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 15, et voir Appendice III.) Elle était située rue du Griffon, au quartier des Terreaux, près de Saint-Claude, paroisse Saint-Pierre, et appartenait « au sieur André Olier, marchant epicier » de Lyon. (Archiv. du 1er Monastère de Lyon, transféré à Venise.)

(4) Ici, les éditeurs de 1626, qui n'ont donné qu'un texte mutilé de cette lettre, avaient interpolé quelques lignes extraites d'une lettre du 19 mars 1615. (Voir ci-après.)

ma premiere chere fille Marie Jaqueline (1), affin qu'elle soit le commencement permanent de la joye du Pere et de la Mere que vous luy aves donné. La chere fille Peronne Marie (2) soit un accroissement continuel de consolation en la Congregation en laquelle vous l'aves plantee, pour y fleurir et fructifier longuement. La chere fille Marie Aymee (3) soit aymee des Anges et des hommes, pour provoquer plusieurs ames a l'amour de vostre divine Majesté, et benisses le cœur de ma chere fille Marie Elizabeth (4), affin que ce soit un cœur de benediction immortelle.

Ma tres chere Mere, que benediction sur benediction et jusques au comble de toute benediction soit adjousté a vostre cœur. Que vous puissiés voir vostre fille aysnee tous-jours recommençante par des nouvelles ardeurs, la seconde tous-jours croissante en vertu, la troisiesme tous-jours aymante, la derniere tous-jours benite ; affin que la benediction du saint amour croisse et recommence a jamais en vostre petite assemblee. Et sur tout, que le cœur de ma tres chere Mere, comme le mien propre, soit a jamais tout detrempé au tressaint amour de Jesus qui vive et regne es siecles des siecles. *Amen.* Dieu soit beni.

Je salue de tout mon cœur nos Seurs de dela (5) et leur souhaite un cœur doux, maniable, amiable, c'est a dire qu'elles ayt *(sic)* un cœur d'enfant, affin qu'elles

(1) Marie-Jacqueline Favre, première Religieuse de la Visitation, après la sainte Fondatrice.

(2) Péronne-Marie de Chastel.

(3) Marie-Aimée de Blonay.

(4) Mme des Gouffiers.

(5) Celles que les fondatrices avaient trouvées à Lyon, c'est-à-dire : Mme d'Auxerre, qui venait de recevoir l'habit le 3 février, avec le nom de Sœur Marie-Renée (voir ci-dessus, note (3), p. 240), et Mme Chaudon, qui n'obtint la même faveur que le 1er avril 1617 (ibid., note (3), p. 25) ; Mme Colin ne put entrer qu'en 1617 (ibid., note (1), p. 241). Dès les premiers jours, sa fille, Claude Colin fut admise toute jeune encore au Monastère : on lui « laissa la robe grise, mais au lieu de cornette, » elle porta « un petit voile blanc, jusqu'à ce qu'elle fût en âge de prendre l'habit de novice. »

Quant aux demoiselles de Valence et Boivin, elles se retirèrent, et on leur remboursa ce qu'elles avaient apporté. Toutes deux s'engagèrent à Lyon dans la Congrégation du Tiers-Ordre de Saint-François, dit de Sainte-Elisabeth (voir tome XIII, note (2), p. 262), où elles réussirent fort bien. (D'après l'*Hist. de la Fondation du 1er Monastère de Lyon ;* cf. Appendice III.)

* Matt., XVIII, 3, XIX, 14.

entrent *au Royaume des cieux* *. J'ay grande consolation en l'esperance que je sens des benedictions que Dieu leur donnera.

4 febvrier 1615, a Chasteaufort, ou dame Jane (1) n'est pas.

A Madame
Madame de Chantal,
ma tres chere Mere superieure
de la Congregation de la Visitation d'Annessi.
A Lion.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Ancienne servante de la baronne de Chantal. (Voir tome XIII, note (1), p. 341.) — Le membre de phrase qui suit la date a été supprimé dans les éditions précédentes.

MXLVI

A M. ANTOINE DES HAYES

(INÉDITE)

Une chère ville que le Saint serait content de revoir. — C'est l'invitation et la société d'Antoine des Hayes qui auraient ses préférences s'il pouvait aller prêcher à Paris. — Pourquoi il prend patience dans son « buisson. » — Promesse d'adresser à son ami les premiers exemplaires du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — M. de Granier.

Annecy, 15 février 1615 (1).

Je vous ay envoyé le brevet pour le petit benefice de Gex (2), et ay eu nouvelles que Monseigneur l'Archevesque de Bourges (3) n'estoit pas mort, ains guerissoit.

Monsieur Masuyer (4) m'escrit une grande lettre pour

(1) La promesse d'envoyer à son ami les tout premiers exemplaires du *Traitté de l'Amour de Dieu*, l'espoir de le mettre au jour après Pâques, et de plus, la mention du « petit benefice de Gex » désignent l'année 1615, et permettent de corriger la date de 1611 que porte la copie reproduite par notre texte, à défaut de l'Autographe.

(2) Ce brevet doit être celui que donna Louis XIII le 6 juillet 1611. (Voir le tome précédent, note (1), p. 69, et ci-dessus, note (1), p. 266.)

(3) Mgr André Frémyot, frère de la Mère de Chantal. (Voir tome XII, note (1), p. 299.)

(4) Gilles Le Mazuyer, pour lors maître des requêtes au Conseil royal. (Voir le tome précédent, note (1), p. 295.)

me persuader d'aller prescher a Paris le Caresme suyvant, ou a Saint Germain (1) ou a Saint Mederic (2); mais si je pouvois avoir assés de liberté pour prendre ce contentement de revoir cette chere ville, ce seroit a vostre choix et privativement a tous autres que je me logerois en chaire, comme ce seroit de vous voir et estre pres de vous que je recevrois le plus de consolation. Or, puisque je ne puis faire ce voyage la qu'au gré de mon Prince, dans l'Estat duquel je vis et dois vivre, autre n'advenant, et que je ne voy rien qui me puisse promettre son aggreement pour cela (3), il faut que je prenne patience dans mon buisson, auquel, puisque Dieu y est comme ailleurs, il y a dequoy se consoler.

Je ne veux point perdre de tems apres Pasque pour tirer au jour ce petit ouvrage de l'*Amour de Dieu* (4), que vous aymés et desirés; et voyrement je donneray ordre que vous en aurés les fins premiers exemplaires qui s'en porteront a Paris, comme vous estes aussi le fin premier amy que j'y aye et ailleurs, et que je suis,

Monsieur,

Vostre plus humble, plus obeissant et fidele serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

15 febvrier ....

J'attens de sçavoir que M. de Grenyer (5) deviendra, car je ne sçai plus ou il est, sinon qu'il soit encor a Monpelier, attendant les nouvelles de son logement que vous luy avés impetré chez Monseigneur de Joyeuse (6).

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Fondée par saint Germain de Paris, vers 560, en mémoire de saint Germain d'Auxerre, cette église devint la paroisse royale. Saccagée par la populace en 1831, elle fut rendue au culte en 1838.

(2) Déjà en 1611, le curé et les marguilliers de cette paroisse avaient invité le Saint pour les prédications du Carême de 1612. (Voir tome précéd., p. 104.)

(3) L'Evêque de Genève ne put en effet sortir de son diocèse qu'à la fin de 1616, pour aller prêcher à Grenoble. Il ne devait revoir Paris qu'en 1618.

(4) Le *Traitté* ne fut envoyé à l'imprimeur qu'au commencement du mois de mai 1616. (Cf. ci-dessus, note (5), p. 261.)

(5) Denis de Granier, neveu du prédécesseur du Saint sur le siège épiscopal de Genève. (Voir tomes XIV, p. 344, et XV, pp. 44, 148, 202.)

(6) Le Cardinal de Joyeuse (voir tome XII, note (1), p. 411).

MXLVII

AU PRINCE-CARDINAL MAURICE DE SAVOIE (1)

Les pièces pour la cause du bienheureux Amédée de Savoie ont été envoyées et reçues en temps opportun. — Le Cardinal est prié de s'intéresser à la prospérité du collège d'Annecy, gêné par l'insuffisance des revenus.

Annecy, 17 février 1615.

Monseigneur,

J'envoyay au seigneur Ranze (2), il y a fort long tems, tout ce que j'avoys peu recueillir non seulement en ce diocæse de Geneve, mais encor ailleurs (3), pour l'avancement de la canonization du tres heureux Prince Amé troysiesme (4), et suys asseuré que le tout a esté receu. Ce qui me rendit d'autant plus estonné, il y a quelque tems, quand je receu une lettre de Vostre Altesse Serenissime, par laquelle elle tesmoignoit d'estre esbahie elle mesme dequoy je tardois tant a rendre ce devoir d'obeissance envers elle et de pieté envers ce Saint. Mays j'ay jugé que le trespas dudit seigneur Ranze avoit esté cause de l'esgarement de ces pieces et de l'apparence, par consequent, de la negligence delaquelle je n'avois pas commis la verité. Or, voyla donq derechef, Monseigneur, des authentiques attestations de lhonneur religieux qui a esté porté a ce bienheureux Prince en divers endroitz, avec un petit memorial pour la correction de ce que le P. Maleto en a escrit en desordre (5), faute d'avoir entendu les actes que j'avois envoyés en langue françoise.

Au demeurant, Monseigneur, Vostre Altesse nous

(1) Voir tome XII, note (1), p. 345.

(2) Jean-François Ranzo (voir tome XIV, note (1), p. 297).

(3) C'est dans le courant de l'année 1610, que saint François de Sales s'occupa de recueillir tous ces documents. (Voir ibid., pp. 199, 239, 240, 298, 350.)

(4) Amédée IX, troisième duc de Savoie (voir ibid., note (3), p. 198).

(5) Natif de Verceil, fils de Jean-Baptiste Maletti, jurisconsulte et conseiller de Charles-Emmanuel, Pierre-François devint chanoine régulier de Latran. Abbé de Saint-André de Verceil en 1600, et de nouveau de 1607 à 1612; cinq fois visiteur de son Ordre, il en fut élu Général en 1615. Préconisé évêque de Nice en 1622, il prit possession de son siège le 15 mai

ayant fait le bien de procurer la venue des bons Peres Barnabites en cette ville (1), dont nous la remercions tres humblement, nous la supplions tres humblement aussi tous, tant que nous sommes ses tres obeissans serviteurs de deça, qu'il playse a sa bonté de vouloir bien prendre en speciale protection cette œuvre, delaquelle le fruit sera incroyable et qui portera sa splendeur a la posterité, si les revenus de ce college estoyent suffisans pour l'entretenement d'autant de personnes quil en faudroit pour faire les functions que ces Peres feroyent excellemment en un lieu si propre, regardé de tant de nations estrangeres, centre de la Savoye, et a la juste distance qu'il faut pour jetter les bons exemples et la doctrine dedans Geneve.

Vostre Altesse, Monseigneur, et en qualité de ce qu'ell' est de sa naissance et en qualité du rang qu'elle tient en l'Eglise, ne pourroit, a l'adventure, pas plus dignement loger son soin et son zele qu'en l'aggrandissement d'un œuvre si illustre, fructueux, saint et necessaire. C'est pourquoy je la supplie en toute reverence de l'embrasser avec cette pieté qui reluit en elle, et ne cessant point d'invoquer sur sa personne la grace celeste, je demeure a jamais,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant orateur
et serviteur de V. A. Ser^me^ et Rever^me^,

Franç^s^, Evesque de Geneve.

XVII febvrier 1615, Anessi.

Revu sur l'Autographe conservé aux Archives capitulaires de la cathédrale de Verceil (Piémont).

et mourut dans sa ville épiscopale, le 4 novembre ou décembre 1631, après avoir rempli assidûment les devoirs de sa charge.

Il publia en 1613 une *Histoire du Bienheureux Amédée de Savoie* (1); mais en vérité, cet ouvrage est moins une biographie qu'une série de documents mal triés et d'inégale valeur, imprimés sans aucun ordre à la suite les uns des autres. C'est sans doute cette compilation que désigne le Saint.

(1) Voir ci-dessus, notes (1), p. 189, et (4), p. 228.

(1) *Historia del Beato Amadeo, terzo Duca di Savoia, composta dal P. D. Pietro Francesco Maleto, Can. Reg. Lateranense.* In Torino, per Gio. Antonio Seghino, MDCXIII.

MXLVIII

A MADAME DE PEYZIEU

Souhaits, offre de services, encouragements à une dame infirme et âgée. — Le moyen de rendre les langueurs salutaires et aimables.

Annecy, 28 février 1615.

(1) Madame ma tres chere Mere,

Mon cœur va visiter le vostre en l'infirmité de son pauvre cors *, et voudrois bien vous offrir quelques services dignes de l'humble et forte affection filiale que j'ay envers vous. Au moins, ne pouvant rien davantage (2), je vous donne tous les meilleurs souhaitz que mon ame me peut fournir, et les presente a la majesté de Nostre Seigneur, affin quil luy playse vous donner, avec la patience quil vous a departie il y a long tems, le doux et tres humble aggreement de vos travaux que les plus grans Saints ont eü des leurs, affin que, moissonnant beaucoup de merites en cette arriere sayson de vostre aage, vous vous treuvies riche devant sa divine face, quand vous la verrés.

* Cf. supra, Epist. MXLIII.

Ma tres chere Mere, croyes, je vous supplie, que mon ame vous ayme et honnore filialement, et que les foibles prieres que je pourray contribuer a vostre consolation ne vous seront point espargnees. Cependant, aymes moy bien aussi, et pendant vos maladies, tenes vous a l'ombre de la sainte Croix et voyes y souvent le pauvre Sauveur languissant. La, les maladies et langueurs sont salutaires

(1) Voir le fac-simile placé en tête de ce volume.

(2) Ces quatre premières lignes sont inédites. La suite de la lettre avait été interpolée par les premiers éditeurs et ceux qui les ont suivis, dans le texte de la lettre du 26 octobre 1612 à la même destinataire. (Voir le tome précédent, note (1), p. 289.)

+

Madame ma treschere mere, mon coeur
va visiter le vostre, en l'infirmité de son
pauure cors; Et voudrois bien vous offrir quelques
seruices dignes de l'humble et forte affection
filiale que i'ay enuers vous. au moins ne
pouuant rien dauantage; ie vous donne tous
les meilleurs souhaits que mon ame me peut
fournir et les presente a la maiesté de N. S.
affin quil luy playse, vous donner auec la patience
quil vous a departie il y a long tems, le doux
et treshumble aggreement de vos trauaux, que les
plus grans saints ont eu des leurs. affin que moissonnant
beaucoup de merites en cette arriere sayson de vostre
aage, vous vous treuuies riche deuant ~~[illegible]~~
sa diuine face, quand vous la verrés; Ma treschere
mere, croyes ie vous supplie que mon ame vous
ayme et honnore filialement et que les foibles
prieres que ie pourray contribuer a vostre consolation
ne vous seront point espargnees. Cependant aymes
moy bien aussi, et pendant vos maladies, tenes vous
a lombre de la S^te croix et voyes y souuent le pauure
sauueur languissant. La les maladies et langueurs sont
salutaires et aymables ou Dieu mesme nous a sauues par
ses langueurs.

Madame ma treschere mere Jesus vostre plus humble fils et seruiteur
Franç^s e. de Geneue.

Si vous escriuies ou faysies sçauoir de vos nouuelles
a ma chere seur madame de Grandmayson pour Dieu ma chere mere
faites luy aussi sçauoir que ie luy souhaite mille faueurs du ciel
et iacheras comme ma seur et filie tres aymee.

XXVIII. feb^r 1615
Ayant disparu gaigne le temps de luy
escrire il luy faut.

Fac-simile d'une Lettre de saint François de Sales

(Voir les pages 310, 311)

Mad^e^ame

ie de Pezieu

a Thuey.

et aymables, ou Dieu mesme nous a sauvés par ses langueurs *.

* Cf. Is., LIII, 4-6.

Madame ma tres chere Mere, je suis

Vostre plus humble filz et serviteur,

Franc^s, E. de Geneve.

(1) XXVIII febvrier 1615.

Si vous escrivies ou faysies sçavoir de vos nouvelles a ma chere seur madame de Grandmayson (2), pour Dieu, ma chere Mere, faites luy aussi sçavoir que je luy souhaite mille faveurs du Ciel et la cheris comme ma seur et fille tres aymee.

Ayant despuis gaigné le tems de luy escrire, je l'ay fait.

A Madame
[Madam]e de Pezieu.
A Thuey (3).

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise de Mailly, au château de la Roche-Mailly (Sarthe).

(1) La date, le post-scriptum et l'adresse sont inédits.

(2) Hélène de Longecombe, fille de la destinataire. (Voir le tome précédent, note (1), p. 283.)

(3) C'est là que se dressait le manoir de famille des Longecombe. (Voir ibid., note (2), p. 288, et cf. ci-dessus, note (1), p. 75.)

MXLIX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

D'où procèdent les découragements dans la vie spirituelle. — Il ne faut jamais s'arrêter dans le travail de la perfection. — Un précepte des Saints recommandé à la Mère de Chantal. — La présence du Saint-Sacrement, trésor de vie pour les maisons qui en jouissent.

Annecy, 1er ou 2 mars (1) 1615.

. . . . . .

Croyés moy, ma tres chere Mere, comme vous mesme : Dieu veut je ne sçai quoy de grand de nous.

(1) Le texte que nous publions est daté de 1615 dans l'édition princeps ; bien des fragments se rapportent en effet aux débuts de la fondation de

Je vis les pleurs de ma pauvre Seur [Marie-Madeleine (1),] et il me semble que toutes nos enfances ne procedent d'autre defaut que de celuy ci : c'est que nous oublions la maxime des Saintz, qui nous ont advertis que tous les jours nous devons estimer de commencer nostre avancement ou perfection ; et si nous pensions bien a cela, nous ne nous treuverions point estonnés de rencontrer de la misere en nous, ni dequoy retrancher. Il n'est jamais fait ; il faut tous-jours recommencer, et recommencer de bon cœur. *Quand l'homme aura achevé,* dit l'Escriture *, *alhors il commencera.* Ce que nous avons fait jusques a present est bon, mais ce que nous allons commencer sera meilleur ; et quand nous l'aurons achevé, nous recommencerons une autre chose qui sera encor meilleure, et puis une autre, jusques a ce que nous sortirons de ce monde pour commencer une autre vie qui n'aura point de fin, parce que rien de mieux ne nous pourra arriver. Allés voir donq, ma chere Mere, s'il faut pleurer quand on treuve de la besoigne en son ame, et s'il faut avoir du courage pour tous-jours aller plus avant, puisqu'il ne faut jamais s'arrester, et s'il faut avoir de la resolution pour retrancher, puisqu'il faut mettre le rasoir *jusques a la division de l'ame et de l'esprit, des nerfs et des tendons* *.

* Eccli., XVIII, 6.

* Heb., IV, 12.

Certes, ma tres chere Mere, vous voyes que mon cœur et le vostre propre est plein de ce sentiment, puisqu'il verse ces paroles, quoy qu'il soit sans loysir et qu'il n'y eust pas pensé.

Mais, ma tres chere Mere, observés donques bien le

Lyon. L'allusion fort probable à la Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, comparée avec la mention qui est faite d'elle dans la lettre du 19 mars (voir ci-après, p. 328), fait croire que la présente lettre est antérieure à celle-là. D'autre part, le 5, François de Sales dit avoir écrit à la Mère de Chantal « allant a Sales, » où il passa les derniers jours de carnaval ; ces lignes peuvent donc se placer au 1er ou au 2 mars avec beaucoup de vraisemblance.

Les éditeurs de 1626 ont tronqué le commencement ; de plus, ils font suivre la phrase finale de notre texte de deux fragments : le premier est une interpolation du billet du 5 décembre 1610 (voir tome XIV, p. 374); le second est d'une date très imprécise qui peut flotter entre 1614 et 1618. (Cf. ibid., note (1), p. 14.)

(1) Sans doute, Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, veuve d'Escrilles.

precepte des Saintz, qui tous ont adverti ceux qui le veulent devenir, de parler ou peu ou point de soy mesme et des choses qui sont nostres. Ne pensés pas que pour estre a Lion vous soyes dispensee du pacte que nous avons fait, que vous series sobre a parler de moy, comme de vous mesme. Si la gloire du Maistre ne le requiert en de certaines occurrences, n'en dites mot ; si elle le requiert, soyés courte et exacte observatrice de la simplicité. L'amour de nous mesme nous esblouit souvent : il faut avoir les yeux bien fermés pour n'estre pas deceuz a nous voir nous mesmes. C'est pourquoy le grand Apostre s'escrie * : *Celuy qui se recommande soy mesme n'est pas appreuvé, mais celuy que Dieu recommande.* * II Cor., x, ult.

Le bon Pere Granger (1) parla bien, et le Saint Esprit luy en sçaura gré. Je suis bien ayse qu'en vostre ruche et au milieu de cet essaim nouveau, vous ayes vostre Roy, vostre miel et vostre Tout (2). La presence de cette sacree Humanité remplira toute vostre mayson de suavité, et c'est une grande consolation aux ames qui sont attentives a la foy, d'avoir ce thresor de vie proche.(3)

. . . . . .

(1) Le P. Pierre Grangier, S. J. (voir plus haut, note (2), p. 25).

(2) Nous n'avons pu découvrir à quelle date on plaça le Saint-Sacrement dans la petite chapelle de la Maison de Lyon.

(3) Voir le deuxième alinéa de la note (1), p. 311.

ML

A LA MÊME, A LYON

Trois consolations dont le Saint a été gratifié au château de Sales. — Son attendrissement en voyant les pigeons faire place aux petits oiseaux et leur laisser pour leur repas des restes à suffisance.

Annecy, 5 mars (1) 1615.

Je vous escrivis allant a Sales *, ma tres chere Mere ; Epist. præced.

(1) La première édition date cette lettre du « 2d jour de Caresme *1625* » — évidemment pour *1615* —; ce « second jour » était, non le 26 février, comme l'ont indiqué à tort Vivès et Migne, mais le 5 mars, puisque le mercredi des Cendres tombait cette année-là le 4 mars.

et maintenant je vous escris a mon retour. J'y ay eu trois consolations, et vous seres bien ayse de les sçavoir, car ce qui me console vous console aussi comme moy mesme.

Premierement, ma chere petite seur (1), que je treuve tous-jours plus aymable et desireuse de devenir brave et devote.

Secondement, que hier, jour des Cendres, je fis ma matinee tout seul a la galerie et en la chappelle, ou j'eus une douce memoyre de nos aymables et desirables entretiens lhors de vostre confession generale (2) ; mays il ne se peut dire quelles bonnes pensees et affections Dieu me donna sur ce sujet.

Troisiesmement, il avoit fort neigé, et la cour estoit couverte d'un grand pied de neige. Jean (3) vint au milieu et balia certaine petite place emmi la neige, et jetta la de la graine a manger pour les pigeons, qui vindrent tous ensemble en ce refectoire la, prendre leur refection avec une paix et respect admirable ; et je m'amusay a les regarder. Vous ne sçauries croire la grande edification que ces petitz animaux me donnerent, car ilz ne dirent jamais un seul petit mot, et ceux qui eurent plus tost fait leur refection, s'envolerent la aupres pour attendre les autres. Et quand ilz eurent vuidé la moytié de la place, une quantité d'oysillons qui les regardoyent vindrent la autour d'eux ; et tous les pigeons qui mangeoyent encor se retirerent en un coin, pour laisser la plus grand part de la place aux petitz oyseaux, qui vindrent aussi se mettre a table et manger, sans que jamais les pigeons les troublassent.

J'admiray cette charité ; car les pauvres pigeons avoyent si grand peur de fascher ces petitz oyseaux ausquelz ilz donnoyent l'aumosne, qu'ilz se tenoyent tous

(1) La baronne de Thorens.

(2) Allusion à la confession générale que fit la baronne de Chantal à son bienheureux Père lors de son premier voyage en Savoie, dans la dernière semaine de mai 1605. (Voir les détails de son séjour à Sales donnés par la Mère de Chaugy, *Mémoires*, etc., Ire Partie, chap. XVII ; cf. aussi tome XIII, pp. 39, 45, 51.)

(3) Serviteur de la maison de Sales, déjà mentionné au tome XIV, p. 35.

ramassés en un bout de la table. J'admiray la discretion de ces mendians, qui ne vindrent a l'aumosne que quand ilz virent que les pigeons estoyent sur la fin du repas et qu'il y avoit encor des restes a suffisance. En somme, je ne sceu m'empescher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes, et la confiance des petitz oyseaux en leur charité. Je ne sçai si un predicateur m'eust touché si vivement. Cette image de vertu me fit grand bien tout le jour.

Mais voyla qu'on me vient presser, ma tres chere Mere. Mon cœur vous entretient de ses pensees et mes pensees s'entretiennent le plus souvent de vostre cœur, qui est, certes, un mesme cœur avec le mien. (1)

Dieu me favorise de beaucoup de consolations et saintes affections, par des clartés et sentimens qu'il respand en la superieure partie de mon ame ; la partie inferieure n'y a point de part. Il en soit beni eternellement. Dieu, qui est l'ame de nostre cœur, ma tres chere Mere, nous veuille a jamais remplir de son saint amour. *Amen.*

Je fay ce que je puis pour le livre (2). Croyés que ce m'est un martyre bien grand de ne pouvoir gaigner le tems requis ; neanmoins j'avance fort, et croy que je tiendray parole a ma tres chere Mere.

Vous estes, ma tres chere Mere, toute pretieuse a mon cœur. Dieu nous rende de plus en plus tous siens. Je saluë nos cheres Seurs.

Franç^s^, E. de Geneve.

Ce 2^d^ jour de Caresme, 1615.

(1) La lettre semble se terminer assez bien ici; l'alinéa suivant paraît être une interpolation. De fait, les lignes 13-18 de la Lettre MLX, p. 331, avaient été intercalées à cet endroit même par les éditeurs de 1626, ce qui permet de mettre en doute l'intégrité de la fin du texte. (Voir tome XIV, note (1), p. 14.) Quant au passage qui concerne le *Traitté de l'Amour de Dieu*, s'il n'appartient pas à la présente lettre, il a dû néanmoins être écrit vers cette époque. (Cf. ci-après, p. 330.)

(2) Le *Traitté de l'Amour de Dieu*. (Cf. ci-dessus, note (5), p. 261.)

MLI

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON

(INÉDITE)

Dispense de l'abstinence. — Une dénonciation effrontée contre un frère du Saint.

Annecy, 7 mars 1615.

Monsieur,

Je me res-jouis de tous vos contentemens pour vostre heureux retour et pour celuy de madame ma cousine (1), en attendant de recevoir le comble de cette joye par l'honneur de vostre veuë et de la sienne. Et tandis, vous pourres, Monsieur, et elle aussi, user des viandes convenables a vostre santé, selon que monsieur Burin vous aura dit, puisque son filz est venu sans l'attestation mentionnee, laquelle aussi n'estoit pas necessaire (2).

J'avois, il y a quelques jours, la lettre ci jointe, mays je ne sçavois ou l'addresser. Cette seur-la (3) en fin desire sa retraitte, et, comme elle m'escrit, elle ne la peut faire que par vostre secours. Elle vouloit mon intercession, mays je serois temeraire de l'employer pour une bonne seur envers un si bon frere.

Monseigneur de Nemours a envoyé ces jours passés un gentilhomme pour solliciter promptement une information contre mon frere le chevalier (4), sur une effrontee

(1) Le comte, revenant sans doute de la cour de Turin avec la comtesse sa femme, était rentré à Rumilly.

(2) Dès le commencement du XVIe siècle, la famille Burin comptait parmi celles de la bourgeoisie de Rumilly. « Honorable Claude, » médecin, « apothicaire de Son Altesse et des Serenissimes Princes, » qui apparaît plus d'une fois dans les Registres paroissiaux, est certainement le personnage mentionné dans cette lettre. Il fut inhumé le 14 mars 1623.

Son fils serait-il Jean Burin, qui figure aux mêmes Registres, en 1608 comme parrain, et en 1633 comme témoin d'un mariage? (Voir *Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, tome III, p. 220, et Mugnier, *L'Etat civil de Rumilly-l'Albanais, 1607-1793*, Chambéry, 1899.)

(3) Probablement Anne de Maillard (voir ci-dessus, note (1), p. 204).

(4) Janus de Sales, chevalier de Malte. (Voir le tome précédent, note (3), p. 362, et ci-dessus, p. 26, note (2), et pp. 32, 46; cf. aussi les deux lettres suivantes.)

imposture que l'on avoit faite contre luy, qui est encor tout malade. Rien ne me fasche en cela que la facilité avec laquelle ce Prince reçoit le rapport des gens de rien, pourveu qu'ilz soyent faitz contre ceux qui me sont quelque chose. Mais, la providence de Dieu en tirera du bien.

Je la supplie de vous combler de prosperité, et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

7 mars 1615, Annessi.

A Monsieur
Monsieur le Comte de Tornon,
Conseiller d'Estat de S. A., Gouverneur de Savoye,
Commandant generalement deça les montz
pour S. A. en l'absence de S. E.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

MLII

AU DUC DE NEMOURS. HENRI DE SAVOIE

La nuit et les œuvres de la nuit. — Pourquoi les princes sont tenus en conscience de ne pas recevoir sans examen les accusations. — Courageuse remontrance du saint Evêque au duc de Nemours.

Annecy, 9 mars 1615 (1).

Monseigneur,

. . . . . .

La nuit est un mauvais tesmoin, et les voyages et œuvres de la nuit sont sujetz a de mauvaises rencontres,

(1) Hérissant, suivi par Vivès et Migne, publie ce texte d'après Charles-Auguste *(Histoire,* etc., liv. VIII, p. 451), et le place *vers le 4 mars 1615.* Datta, au contraire (vol. II, p. 148), donne sous la date du *8 mars 1616,* et avec l'adresse *Au Duc de Savoie,* le deuxième et le troisième alinéas de cette lettre : double erreur commise par l'*Année Sainte de la Visitation* (ancien Ms.), et reproduite plus tard par Vivès, tome VII, p. 303, et Migne,

desquelles nul ne peut respondre. Mais ces pauvres gens de bien (1), qui estoyent revenus par la grace de Vostre Grandeur, preuveront qu'en ces nuitz la ilz estoyent ailleurs, et seroyent bien marris d'avoir ni cooperé, ni consenti a telles malices. Je n'ay point sceu d'autres insolences de leur part, parce qu'en verité ilz n'en ont point faittes.

Monseigneur, je supplie tres humblement Vostre Grandeur de me permettre la discrette liberté que mon office me donne envers tous. Les Papes, les Rois et les Princes sont sujetz a estre souvent deceuz par les accusations et rapportz. Ilz donnent quelquefois des rescritz qui sont emanés par obreption et surreption ; c'est pourquoy ilz les renvoyent a leurs cours, Senatz et Conseilz, affin que, parties ouÿes, il soit advisé si la verité a esté teuë, ou la fauseté proposee par les impetrans, desquelz les belles qualités ne servent a rien pour exempter leurs accusations et narrés de l'examen convenable, sans lequel le monde, qui abonde en injustice, seroit tout a fait despourveu de justice. C'est pourquoy les Princes ne se peuvent pas

tome VI, col. 720. (Voir à la fin de ce volume, la Table de correspondance.)

Dans la lettre précédente au comte de Tournon, il est parlé (p. 316) d'une information contre le frère de François de Sales, victime d'une « effrontee im- « posture. » De plus, on ne voit pas qu'en 1616 le Saint ait été à Sales avant le Carême, mais nous savons qu'il y passa les derniers jours du carnaval de 1615 (voir ci-dessus, Lettre ML); or, mention est faite de ce séjour dans les lignes qu'il écrit à M. de Foras en même temps qu'au prince (voir ci-après, p. 320). Tout semble donc en faveur de 1615. Le quantième se déduit du billet autographe adressé au gentilhomme le 9 mars (voir ibid., note (1), p. 322).

Quant au destinataire, nul doute que ce ne soit le duc de Nemours, comme le prouvent l'affirmation de Charles-Auguste, l'affaire Berthelot et le titre de « Vostre Grandeur » que nous trouvons sous la plume de François de Sales. (Cf. la lettre suivante à M. de Foras, p. 321.)

(1) Des particuliers ayant offensé par de certaines « insolences » les serviteurs de Henri de Nemours, celui-ci mettait tout en œuvre pour découvrir et châtier les délinquants. Pierre Fenouillet et quatre autres membres du Conseil de Ville avaient été impliqués dans l'affaire. Ils furent pourtant rétablis dans leurs charges, « selon leurs degrés de sagesse et prudence, comme s'il n'estoit rien succedé. » (Reg. des Délib. municip. d'Annecy, 14, 21 février, 19 et 26 mai 1614.) Ces personnages n'auraient-ils pas été de nouveau accusés en 1615, et ne seraient-ils pas « ces pauvres gens de bien ... revenus par la « grace » du prince ? Tout le fait croire. (Cf. plus haut, note (2), p. 198.)

dispenser de suivre cette methode, y estans obligés a peyne de la damnation eternelle.

Vostre Grandeur a receu des accusations contre ces pauvres affligés et contre mes freres (1). Elle a fait justement de les recevoir, si elle ne les a receuës que dans ses aureilles ; mais si elle les a receuës dans le cœur, elle me pardonnera si, estant non seulement son tres humble et tres fidele serviteur, mais encor son tres affectionné, quoy qu'indigne Pasteur, je luy dis qu'elle a offencé Dieu et est obligee de s'en repentir, voire mesme quand les accusations seroyent veritables; car nulle sorte de parolle qui soit au prejudice du prochain ne doit estre creuë avant qu'elle soit preuvee, et elle ne peut estre preuvee que par l'examen, parties ouÿes. Quicomque vous parle autrement, Monseigneur, trahit vostre ame.

Et que les accusateurs soyent tant dignes de foy que l'on voudra, mais si faut-il admettre les accusés a se defendre. Les grans Princes ne remettent jamais les places ni les charges qu'a des gens de foy et de confiance, mais ilz ne laissent pas d'estre fort souvent trompés, et ceux qui ont esté fideles hier peuvent estre infideles aujourd'huy; comme ceux qui ont accusé ces pauvres gens (2) peuvent, par leurs deportemens precedens, avoir acquis la creance que Vostre Grandeur leur donne, laquelle ilz meritent de perdre dores-en-avant, puisqu'en abusant, ilz ont fait de si fauses accusations.

. . . . . .

(1) Au dire de Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VIII), toutes ces persécutions venaient de l'envie. Mlle Bellot, la pauvre dévoyée (cf. plus haut, note (1), p. 155), avait été, en juillet-octobre 1614, l'occasion, sinon l'inspiratrice, d'une abominable machination contre saint François de Sales. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 335.) Foras ayant découvert l'imposteur, qui était un favori du prince, voulut se battre en duel avec lui; mais le Bienheureux envoya son frère Janus pour l'en empêcher. (Gallitia, *La Vita di S. Francesco di Sales*, etc., seconda edizione, Venezia, 1720, lib. III, cap. xxxv.) Il est bien probable que les conseillers du duc de Nemours aient profité de son départ d'Annecy pour assouvir leurs rancunes par d'autres inventions calomnieuses à la charge des frères du Saint, surtout du chevalier de Malte. (Cf. la lettre suivante.)

(2) Parmi les accusateurs, on peut compter Pierre Berthelot, le secrétaire et favori du duc de Nemours.

MLIII

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS (1)

Pourquoi François de Sales s'affligeait de la calomnie faite contre ses frères. Une prédiction du saint Evêque.

Annecy, 9 mars 1615.

. . . . . .

Estant de retour de Sales, ou j'estois allé passer les jours de carnaval, j'ay treuvé le retour de nos des-ja trop vielles tribulations (2), par la calomnie faite contre mes freres. Je me joüerois de tout cela, si ce n'estoit que je voy Monseigneur (3) en cholere et indignation. Cela m'est insupportable, a moy qui ay tant d'inviolables affections a ce Prince, et duquel j'ay si doucement autrefois savouré la bonté. Tant de gens faillent, tuent, assassinent; tous ont leur refuge a cette clemence : mes freres ne mordent ni ne ruent, et ilz sont accablés de sa rigueur.

Quel mal leur fait-on, ni a vous, disent les meschans? On nous ravit le bien le plus pretieux que nous ayons, qui est la bonne grace de nos Princes, et puis on dit : Quel

(1) Dans sa déposition (*Process. remiss. Parisiensis*, ad art. 25), M. de Foras rappelle que cette lettre lui a été adressée : « Estant de sejour en Savoye, » dit-il, « je vis ce Bien-heureux furieusement persecuté en sa personne propre et en messieurs ses freres... Il conclud une lettre qu'il m'escrit sur ce sujet, avec ces propres termes : Un jour viendra que m'aymer ne sera plus a reprocher a personne, » etc. C'est, en effet, la dernière phrase de notre texte. Le destinataire n'est donc pas le *Président Favre*, indiqué par Hérissant (tome III, p. 133), d'après Charles-Auguste, liv. VIII, p. 450, et moins encore *René Favre*, comme l'a avancé l'*Année Sainte* (ancien Ms.), qui donne un texte mutilé, reproduit ensuite par Datta, Vivès et Migne. (Voir à la fin de ce volume, la Table de correspondance.)

Pour la date, ces lignes dépendent étroitement de la lettre précédente au duc de Nemours, et du billet suivant, envoyé à M. de Foras. (Voir ci-dessus, note (1), p. 317, et ci-après, note (1), p. 322.)

(2) Ces « tribulations » n'étaient que la suite des tracasseries que Berthelot avait suscitées en 1613 après l'affaire des « bastonnades ». (Voir le tome précédent, note (3), pp. 327, 362, et ci-dessus, pp. 32, 46; cf. aussi note (1), p. 319.)

(3) Le duc de Nemours.

mal vous fait-on ? Mon tres cher Frere, est il possible que Sa Grandeur m'ayme, qui, ce semble, prend playsir aux rapportz qu'on luy fait de mes freres, puisqu'il a des-ja treuvé que c'estoit ordinairement des impostures, et neanmoins il les reçoit, il les croit, il fait des demonstrations de tres particuliere indignation ?

C'est crime par tout le monde de haïr le prochain ; icy, c'est crime de l'aymer. Messieurs les Collateraux (1), gens hors de reproche, sont reprochés par authorité extraordinaire, seulement parce qu'ilz m'ayment de l'amour qui est deu a tous ceux de ma sorte. Certes, mon cher Frere, j'ay de la gloire d'estre aymé par vous et d'estre passionné pour vous ; mais puisque mon malheur est si grand, pour Dieu, ne disons plus mot des-ormais. Dieu et nos cœurs le sçachent seulement, et quelques uns dignes d'un secret d'amour.

Je vous envoye un double de la lettre que j'escris a Monseigneur *. Voyés si elle devra ou pourra estre donnee ; car, tout extremement passionné que je suis en cette occasion, je ne voudrois pas que Monseigneur se faschast, car en somme, je ne veux plus que vous couries fortune d'estre disgracié. Un jour viendra que de m'aymer ne sera plus reproche a personne, comme personne de ceux qui m'ayment particulierement ne merita jamais reproche.

* Epist. præced.

. . . . . .

(1) En 1615, ces magistrats étaient Claude de Quoex et Barthélemy Floccard. (Cf. plus haut, note (5), p. 228.)

MLIV

AU MÊME

(INÉDITE)

Protestation d'amitié.

Annecy, 9 mars 1615.

Monsieur mon Frere,

Ce porteur (1) est une lettre vivante qui vous exprimera mieux que je ne puis faire sur ce papier, de quel cœur je vous honnore et cheris. Mays si faut il que j'en face icy une protestation, ne m'estant pas advis que je la puisse faire en trop de façons, puisque je suis sans fin, ni reserve quelcomque,

Monsieur mon cher Frere,

Tout sincerement vostre, et vostre plus humble frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

IX mars 1615, Anessi.

A Monsieur
Monsieur de Forax.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Boulogne-sur-Mer.

(1) Vers la fin de la lettre précédente au même destinataire, le Bienheureux écrit : « Dieu et nos cœurs le sçachent seulement, et quelques uns dignes « d'un secret d'amour. » Le porteur de ce billet devait faire partie de ces « quelques uns; » c'est tout ce que nous pouvons en dire.

A ce porteur, digne de tant de confiance, François de Sales dut vraisemblablement remettre le pli cacheté contenant la lettre au Duc et celle à Foras. Le présent billet était sans doute destiné, dans la pensée du Saint, à fournir un prétexte à l'envoi du messager et à détourner les soupçons dans l'entourage du prince ; ces précautions ne sembleront pas superflues si on se rappelle la situation du gentilhomme peu auparavant disgrâcié, et celle de l'Evêque, vis-à-vis de Henri de Nemours et de ses favoris. Cette conjecture a permis de fixer au 9 mars la date des deux lettres précédentes.

MLV

A M. JEAN DE CHATILLON (1)

Informations à prendre sur un ecclésiastique.

Annecy, 13 mars 1615.

Monsieur,

J'ay eu force plaintes du curé de Cervens (2) par un certain homme du lieu, qui s'appelle, ce me semble, Pelliex (3). Je vous prie de sçavoir que c'est, et apres avoir parlé audit Pelliex, sil vous est advis quil soit a propos, je vous prie d'informer. Je seray bien marry si ce pauvre homme est mauvais, mais sil l'est, il faudra pourtant le chastier,

Je suis, Monsieur,

Vostre plus humble confrere,

Franç^s, E. de Geneve.

XIII mars 1615, Annessi.

Monsieur de Chatillon,
Plebain de Thonon.

Revu sur une copie de l'Autographe appartenant à M. de Salverte, à Paris.

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 58.

(2) En 1615, le curé de Cervens était Jean Avrillon, témoin dans un acte passé à Langin le 14 avril de cette même année ; on l'y retrouve encore en 1624. *(Note de M. le chanoine Gonthier.)*

(3) Les Registres paroissiaux de Thonon mentionnent plusieurs membres de la famille Pelliex. Entre 1608 et 1638, « egrege Claude » y figure souvent comme étant « originaire de la paroisse de Cervens : » ne serait-ce pas lui qui portait plainte contre le curé ?

MLVI

AU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE (1)

La ville d'Annecy mérite d'être exemptée des charges de guerre. — Le Saint demande au Cardinal de favoriser ce bon peuple.

Annecy, 15 mars 1615.

Monseigneur,

La ville d'Annessi recourt a la bonté de Son Altesse pour une gratification, laquelle ci devant luy avoit desja esté accordee, et delaquelle la continuation luy est dautant plus necessaire que ses incommodités ont pris beaucoup d'accroissement (2). Or, elle espere principalement en l'entremise de Vostre Altesse Serenissime, Monseigneur, pour obtenir ce soulagement; et je joins ma tres humble supplication a celle que son premier scindique presentera (3), affin quil plaise a la douceur de

(1) Après Datta, tome II, p. 124, Vivès et Migne donnent pour destinataire de cette lettre, le *Duc de Savoie*, mais c'est à tort, puisque le Saint recourt à « l'entremise » du personnage auquel il s'adresse. Celui-ci est le Cardinal Maurice, comme le prouvent les faits mentionnés dans les notes suivantes.

(2) Pour subvenir aux frais de la guerre du Montferrat, un impôt dit « des ustensiles de guerre » avait été décrété à la fin de 1614. (Cf. plus haut note (8), p. 261.) La ville d'Annecy recourut d'abord, pour en être exemptée, au duc de Nemours, alors à Saint-Rambert. Celui-ci remit au premier syndic une lettre pour Son Altesse « touchant la continuation de l'exemption du paiement... pour les bourgois demeurant effectuellement dans la ville. » (Cf. ibid., note (7), p. 269.) Au mois de mars 1615, cette lettre dut être « rafraichie » par le prince ; il en ajouta deux autres adressées au Cardinal Maurice et au grand Chancelier. (Reg. des Délib. municip. d'Annecy, 19 novembre 1614 et 4 mars 1615.)

(3) Le 27 novembre 1614, alors qu'on devait envoyer à Turin la première lettre du duc de Nemours, il avait été décidé que l'Evêque de Genève serait mis au courant de la démarche et prié de prêter son concours pour en assurer le succès.

Antoine de Boëge, seigneur de Conflans, « premier scindique, » revenait de Grenoble, le 4 mars 1615, avec les missives mentionnées à la note précédente. Parti quelques jours après pour Turin, on apprenait le 23 mars qu'il était tombé malade à Chambéry ; sur le refus des deux autres syndics, le quatrième, M. Floccard, accepta la mission de porter en Piémont la supplique de la Ville. Il revint au commencement de mai, n'ayant pu obtenir, disent les

Vostre Altesse de favoriser ce pauvre bon peuple qui, avec moy, ne cesse point d'invoquer la divine Majesté sur la personne et les intentions de Son Altesse et de la Vostre,

Monseigneur, delaquelle je suis

Tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇs, E. de Geneve.

XV mars 1615, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

Délibérations, « que des lettres de sursoyance pour trois mois, » données par le Cardinal Maurice le 24 avril, avec une autre du même à Mgr de Nemours. D'un second voyage à Turin, M. Floccard rapporta, vers le 12 juin, « patentes de continuation de l'exemption des ustenciles decimes... pour deux annees advenir, qui sont dattees le 4 de ce mois, signees : *Mauritio, Cardinale di Savoya. D'ordine di Sua Altessa, Va Provana.* » (Reg. des Délib. municip., 12 juin 1615.)

MLVII

A LA COMTESSE DE TOURNON (1)

La destinataire est priée de faire exonérer des impôts deux pauvres veuves réduites à la misère.

Annecy, 17 mars 1615.

Madame ma Cousine,

Ces deux vefves Beart, reduites a l'extremité d'une lamentable misere, avec dix ou douze enfans qu'elles ont, ont jetté leur esperance en vostre secours pour estre soulagees des tailles (2); et, quoy que de ma vie je ne

(1) Philiberte de Beaufort, femme du comte Prosper-Marc de Tournon. (Voir le tome précédent, note (2), p. 1.)

(2) Le 20 janvier 1615, le marquis de Lans avait donné ordre « pour la levée d'ung quartier pour le service de S. A., estant requis... de mettre sur pied quelques gentz de guerre, tant de pied que de chevaux, pour la deffence et conservation de ses Estatz. » (Mugnier et Dufour, *Les Maillard*, Chambéry, 1889, p. 127.) Sans doute, c'est après la publication de cette ordonnance que

l'eusse veu *(sic)*, ni eu aucune connoissance avec elles ni leurs familles, elles ont desiré mon intercession aupres de vous, pour obtenir plus aysement vostre entremise en cette occasion. Et par ce que leur intention, comme je pense, est fort juste et honneste, je n'ay sceu les esconduire ; qui me fait vous supplier de les avoir en protection autant comme vous jugerés que vous puissies, sans vostre incommodité, les ayder et favoriser.

Je pensois vous faire cette supplication en presence, selon l'esperance que monsieur vostre mari nous en avoit fait concevoir *; mais puisque ce bien ne nous est pas arrivé, estant pressé par ces pauvres desolees, je fay cet office en cette sorte, et vous conjurant de me conserver vostre bienveuillance et celle de monsieur vostre mari, je me nomme, comme je suis et seray pour jamais : c'est, Madame,

* Cf. supra, p. 316.

Vostre tres humble cousin et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVII mars 1615.

A Madame
Madame la Comtesse de Tornon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

les veuves Béart ont imploré l'intervention du Saint pour être exemptées des tailles.

Il est bien difficile d'identifier ces personnes. Sur une pièce du 26 octobre 1615, intitulée : « Partie du Roolle des nouveaulx annoblis de la province de Genevois, » figure « N. Beard, du mandement de la Balme. » (Archiv. de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ.)* Une famille Béard existait à Rumilly au XIXe siècle, illustrée par le poète chansonnier de ce nom.

MLVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

L'amour ne va pas toujours en ordre. — Pourquoi, même à Sainte-Claire, François de Sales, en parlant de saint Joseph, n'a pas eu la ferveur qui lui est habituelle à la Visitation. — Bonnes nouvelles de plusieurs Religieuses et de toute la Communauté.

Annecy, 19 mars 1615 (1).

Ma Seur Anne Jacqueline (2), qui est icy et qui me vient de bayser la main de vostre part, veut que je commence cette lettre par sa salutation. Et je le veux bien, ma tres chere Mere, car l'amour ne va pas tous-jours en ordre; autrement, Nostre Seigneur eust commencé le soin qu'il eut en sa Passion, par sa Mere et son bienaymé saint Jean, dont je viens de parler a Sainte Claire (3) sur le sujet de nostre grand saint Joseph, duquel j'ay fait le sermon et dit bien de bonnes choses, mais non pas avec la ferveur que j'ay tous-jours en parlant de cet admirable Papa de nostre Maistre. M. Michel (4) m'a dit en sortant, que je n'avois presque jamais mon esprit la comme a la Visitation. Helas! ce n'est pas que je n'aye de fort bons desirs de bien servir cette bonne compaignie de servantes de Dieu; mais (5) il faut que la divine Providence, qui m'a dedié a nostre chere Congregation, me donne quelques particuliers mouvemens quand je la sers. O que

(1) Hérissant, qui l'a publiée le premier, tome V, p. 97, et Migne, tome V, col. 1433, ne datent pas cette lettre. Vivès, tome XI, p. 257, la place *vers l'année 1621 :* erreur manifeste, comme le prouvent toutes les allusions du texte.

(2) Sœur Anne-Jacqueline Coste, première tourière de la Visitation (voir tome XIV, note (2), p. 63), que les précédents éditeurs appellent à tort *Aymée Jacqueline.*

(3) Au Monastère des Clarisses (voir tome XIII, note (2), p. 74, et ci-dessus, note (1), p. 72).

(4) M. Michel Favre, confesseur du Saint et de la Communauté de la Visitation.

(5) Ainsi que les lignes 13, 14 de la page suivante, la fin de cet alinéa avait été interpolée par les éditeurs de 1626 dans le texte tronqué qu'ils ont donné de la lettre du 4 février 1615 à la Mère de Chantal. (Voir ci-dessus, note (4), p. 304.)

Dieu est admirable, ma tres chere Mere, et que nous sommes bien heureux d'avoir un grand desir de le servir !

Ce matin, en revenant du sermon, j'ay veu ma Seur Marie Magdeleine (1), que je n'avois encor pas saluee de vostre part. Elle m'a fait une grande feste et, en peu de paroles, elle m'a fort contenté, me disant qu'elle vouloit devenir une femme forte et de courage, contre tous ces petitz attendrissemens sur elle mesme dont elle est souvent touchee (2). J'ay aussi veu la petite Seur Paule Hieronyme (3), qui a receu une joye incroyable de vostre salutation et a dit qu'elle estoit nostre Eustochium (4). Nostre Assistante (5) fait bien aussi. En somme, (6) je me contente bien de toute cette chere trouppe, que j'iray entretenir en commun l'un des jours de la semaine prochaine, puisque ma Mere me l'a ordonné, au rapport de ma Seur Jeanne Charlotte (7).

. . . . . .

(1) Sœur Marie-Madeleine de Mouxy (cf. ci-dessus, p. 312).

(2) Voir ibid., note (1), p. 311.

(3) Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux (ibid., note (1), p. 279).

(4) Fille spirituelle de saint Jérôme, qui suivit sa mère sainte Paule dans la solitude de Bethléem.

(5) Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard.

(6) Voir note (5) de la page précédente.

(7) En effet, quelques jours auparavant, la Mère de Chantal avait écrit à son Assistante : « Quand mon unique Père aura suffisamment parlé à toutes nos chères Sœurs en particulier, je vous prie, quand il vous viendra voir avec un peu de loisir, que vous le fassiez parler en commun, si toutefois il l'a agréable, afin que nous puissions avoir quelques miettes de l'abondance de vos consolations. » (*Lettres*, vol. I, p. 27; cf. tome VI de notre Edition, p. XII.)

MLIX

A MADAME DE PEYZIEU

Souhaits de pieuse affection. — La fièvre amoureuse du Sauveur capable d'adoucir la fièvre corporelle. — Promesse de prières.

Annecy, [mars 1615 (1).]

C'est avec peu de paroles, mays avec une extreme affection, que mon cœur salue le vostre, ma tres chere

(1) La présente lettre s'adresse vraisemblablement à Mme de Peyzieu et paraît être postérieure à celle du 28 février. (Voir ci-dessus, p. 310.)

Mere. Hé ! Dieu, qui se plaist a tesmoigner sa vertu et sa force en nos infirmités *, soit a jamais au milieu de vostre ame pour la tenir enflammee de ce saint amour celeste ; qu'il arde emmi les espines et les brusle sans les consumer *, affin que l'ardeur de cette fievre amoureuse du Sauveur vous rende douce la fievre ou les restes de la fievre douloureuse que vous aves tant souffert. Je n'oublie jamais de faire des souhaitz pour cela quand je suis a l'autel ; aussi, suis je tant obligé a la sainte amitié qu'il vous plaist me porter, que je ne sçaurois jamais perdre la souvenance de ce devoir.

* Cf. II Cor., xii, 9.

* Exod., iii, 2.

La grace, paix et consolation du Saint Esprit *soit* tous-jours *avec vous* *, ma tres chere Mere, et au milieu de vostre famille. Je suis

* Rom., i, 7 ; I Cor., i, 3, etc.

Vostre bien humble serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

MLX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

La préoccupation d'un écrivain « embesoigné ». — Une consultation du médecin de la Sainte. — Précautions épistolaires suggérées par la charité. — Les sorties, et l'autorité du Père spirituel du Monastère. — Confesseurs de dévotion et confesseurs extraordinaires.

Annecy, fin mars ou commencement d'avril (1) 1615.

Vive ✝ Jesus

Quoy que ce soit par nostre M. de Medio (2) que je vous escris, ma tres chere Mere, si est ce que je vous escris

(1) Par les lettres qui ont précédé et suivi celle-ci, on peut se rendre compte que ce texte est postérieur au 4 mars, date donnée par Hérissant, tome III, p. 132. En écrivant à la Sainte le 18 avril, le Fondateur revient sur la question des « sorties extraordinaires, » déjà traitée ici même (voir pp. 331, 332) ; ces deux lettres ne doivent donc pas être trop éloignées l'une de l'autre. Il est aussi permis de supposer que l'autorisation de manger des œufs (voir page suivante) était accordée à la Mère de Chantal, toujours souffrante, pour la dernière quinzaine de Carême ; Pâques tombait le 19 avril. Ces circonstances suggèrent la date que nous indiquons.

(2) Le chanoine Jacques de Médio (cf. ci-dessus, note (4), p. 266).

sans loysir et avec empressement, car sçachés que je ne pensois pas qu'il partist si tost ; et outre cela, je suis tellement embesoigné du livre (1), que tout le tems que je puis gaigner bonnement, je l'employe la. Si qu'ayant attendu jusques a cette heure, je me treuve bien en peyne ; car je voudrois vous escrire une grande lettre, et je ne sçai si je pourray. Je m'en vay dire en desordre tout ce que je treuveray devant mon esprit sur le sujet de vos trois lettres : l'une, receuë par voye de Chamberi, l'autre par M. de Medio, la troysiesme par le sire Pierre (2).

1. M. Grandis (3) consent que vous laissies fermer vostre caustique de la teste, pourveu qu'une semaine devant vous prenies une dose ordinaire de vos syrops.

2. Il est requis que vous mangies des œufz, et n'y a personne, ce croy-je, qui s'en puisse maledifier.

3. Voyés-vous, ma tres chere Mere, quand je vay voir nos filles (4), il leur vient de petites envies de sçavoir de vos nouvelles par moy, et si je leur pouvois monstrer de vos lettres, cela les contenteroit grandement. C'est pourquoy, je vous demande ainsy des feuilles que je leur

(1) Le *Traitté de l'Amour de Dieu.*

(2) Pierre Richard, fils d' « honnorable Girard Richard, du lieu du Sappey, mandement de Mornex, » (Reg. des Délib. municip. d'Annecy) était, d'après l'*Année Sainte*, tome IX, p. 687, « un riche marchand de Genève » que le Saint « avait converti par ses apostoliques prédications dans le Chablais, et qui dut sortir de cette ville » en y laissant ses biens. Sa femme, Suzanne Durane, et ses petits enfants abjurèrent l'hérésie ; le Bienheureux « les établit à Annecy et leur fit d'insignes charités pour leur subsistance. » L'aînée des filles, Marguerite, reçut le voile au premier Monastère de la Visitation le 31 mars 1624, à l'âge d'environ vingt-deux ans. *(Livre du Noviciat.)* Selon la promesse qui lui avait été faite le 19 septembre 1613 par les syndics et le Conseil de Ville, Pierre Richard fut admis « au nombre des bourgeois sans finance » le 1er septembre 1618, et prêta serment le même jour en cette qualité. Les magistrats reconnaissaient ainsi le bienfait qu'ils lui devaient d'avoir introduit dans la petite cité une industrie nouvelle, celle de l'apprêt de la soie. En 1616, le duc de Savoie avait déjà favorisé l'initiative du maître molinier par de notables privilèges. (Cf. Grillet, *Dictionnaire historique*, etc., 1807, tome I, p. 163.)

On voit par les Lettres de la Mère de Chantal, que souvent elle profita des voyages du « sire Pierre » d'Annecy à Lyon, pour lui remettre des messages de confiance.

(3) Jean Grandis, médecin d'Annecy. (Voir le tome précédent, note (1), p. 20.)

(4) Les Religieuses de la Communauté d'Annecy.

puisse monstrer, et a M. de Thorens (1) et au neveu (2). Or, quant a ma niece de Brechard (3), elle sçait bien que je suis vous mesme, car elle a veu des billetz qui contiennent cette verité la ; mays pourtant, je ne luy ay pas voulu monstrer ces trois dernieres lettres, ni en tout, ni en partie. Mais de ce point, faites vos commodités tout a vostre gré, car je ne feray rien que bien a propos.

4. Dedans les billetz de salutations, quand vous m'en escrires, il ne faut pas me dire : « mon Pere, mon amy, » car je les veux pouvoir monstrer pour la consolation de ceux que vous salueres.

5. Je louë Dieu de vostre accoisement et dequoy vous estes hors de doute que (4) l'orayson de simple remise en Dieu ne soit extremement sainte et salutaire. O ma chere Mere, ma Fille, il n'en faut jamais douter ; il y a si long tems que nous l'avons examinee, et tous-jours nous avons treuvé que Dieu vous vouloit en cette maniere de prier. Il n'y faut donq plus autre chose que continuer doucement.

6. Certes, en ces grandes villes, je ne voudrois pas ouvrir la porte aux visites des parens malades, pour en faire des sorties ordinaires (5) ; et si elles sont extraordinaires,

(1) Bernard de Sales, baron de Thorens.

(2) Le Saint désigne ainsi Jean-François son frère, neveu, par alliance spirituelle, de la Mère de Chantal.

(3) Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard, Assistante de la Communauté, que le Fondateur appelait parfois « Niece » par affection.

(4) La suite de cet alinéa a été modifiée et interpolée par les éditeurs de 1626 dans la lettre du 5 mars 1615. (Voir ci-dessus, note (1), p. 315.)

(5) A l'égard des sorties, le Fondateur avait donné à ses Filles les règlements suivants : « Elles ne sortiront que pour des occasions ou extremement « pieuses, comme le service des pauvres et malades,... ou extremement ne- « cessaires. » Deux Religieuses seulement étaient désignées au commencement de chaque mois pour la visite des malades, et ne sortaient que dans l'après-dîner. « On observera, » ajoute le Saint, « d'employer a ces sorties de pieté « celles qui seront des-ja meures d'aage, ou qui, pour des justes considerations, « seront estimees capables de faire cet exercice sans detriment de leur devo- « tion. Et quand a celles qui sont jeunes ou celles qui sont encor tendres « et nouvelles a la devotion, elles demeureront a l'abry... Et par ainsy, toute « la Mayson sera une ruche spirituelle, en laquelle une partie des abeilles « mystiques menagent le miel et la cire des oraysons et autres exercices inte- « rieurs, et l'autre sortira pour recueillir le suc des œuvres de misericorde « entre les pauvres et affligés, qui sont, aux yeux de Dieu, des belles fleurs « entre les espines. » (Ms. autographe d'une première rédaction des *Constitutions.)*

au moins faut il que le Pere spirituel (1) sçache la necessité qu'il y a, comme aussi pour aller voir un monastere de filles, quand on en seroit recherché (2). Mays je voudrois que l'obligation de le faire sçavoir au Pere spirituel ne tendist qu'a luy faire pourvoir aux circonstances des sorties et a la bienseance, combien [que,] si quelque accident inopiné ne surprenoit, je pense que ces visites de parens ne se devroyent faire que sur une deliberatiôn prise en Chapitre. C'est a dire, si un pere, si un frere desiroit d'estre visité, je voudrois que, selon la grandeur de la maladie, la distance du lieu, la qualité de la mayson, on advisast si on devra plusieurs fois visiter, si avec service et assistance, si en carrosse, ou en tems qu'on ne rencontre pas des gens, si c'est une mayson ou il y ayt grand abord, ou une mayson de devotion, et ainsy du reste. Mays nous y penserons encor mieux.

7. Ceux avec lesquelz on confere ou on se confesse ainsy quelquefois par occasion ou rencontre, ne sont ni confesseurs ordinaires ni extraordinaires, mais confesseurs de devotion : or, estans gens qualifiés, il n'est pas besoin de demander licence. On appelle confesseurs extraordinaires ceux qui, en certain tems, comme quatre ou cinq fois l'annee, viennent ; mais ceux de devotion ne viennent que par rencontre.

8. Je n'entens pas ce que vous me demandes quand vous me dites que je vous envoye une copie de l'establissement, auquel il faudra specifier les sorties (3).

(1) « Ecclesiastique meur, discret, docte et irreprochable, qui, deputé » par l'Evêque, doit avoir « la sur intendance sur la Congregation et Maison, a « ce que les Reigles y soient bien observees et qu'aucun abus ne s'y intro- « duise,... procurant l'avancement d'icelle tant és choses spirituelles que « temporelles. » C'est lui qui doit « signer les causes des sorties extraordi- « naires des Dames et celles des entrées des hommes. » (1re rédaction des *Constitutions*, Art. xx, *De l'office du Pere spirituel de la Maison ;* cf. le texte définitif, Constit. xxviii.)

Le lendemain de l'établissement du Monastère de Lyon (3 février 1615), la Mère de Chantal avait demandé à l'Archevêque M. Ménard, sacristain de Saint-Nizier, pour « Pere spirituel » de la nouvelle Communauté.

(2) Saint François de Sales parle en détail des « sorties extraordinaires » dans sa lettre du 18 avril. (Voir ci-après, pp. 345, 347.)

(3) Les Lettres de Mgr de Marquemont pour l'établissement du monastère de Lyon sont en latin et datées du 1er mai 1615 ; il n'y est pas fait mention des

9. Le P. Recteur (1) seroit excellent pour confesseur [extraordinaire].

. . . . . .

« sorties. » La Mère de Chantal demandait peut-être la minute d'après laquelle l'Archevêque devrait rédiger ces patentes ; ou bien, « la copie de l'establissement » serait-elle la formule de la Permission donnée par l'Ordinaire ou par le Père spirituel pour « l'establissement des Fondations » ? Cette dernière formule, qui s'appelle maintenant « Obédience, » fut insérée plus tard dans le recueil intitulé : *Petite Coustume de ce Monastere de la Visitation Saincte Marie d'Annessy*, Paris, 1642.

(1) Le P. Recteur des Jésuites de Lyon, de 1612 à 1616, fut le P. Charles Mallians, né dans le diocèse de Belley le 28 mai 1568, entré dans la Compagnie de Jésus le 29 avril 1585, profès des quatre vœux le 13 janvier 1603, recteur à Avignon, provincial en 1631. Il mourut aux eaux de Bourbon le 4 octobre 1635. La Mère de Chantal parle souvent de ce Religieux dans ses Lettres, comme d'un homme de très bon conseil, qu'elle honorait « avec un cœur incomparable, car, » ajoute-t-elle, « c'est une âme que j'estime grande et précieuse devant Dieu. » (Lettre du 18 avril 1625, vol. II, Paris, Plon, 1877, p. 418.) Voir à l'Appendice I, dans une lettre du P. Binet à saint François de Sales, ce que le P. Mallians pensait lui-même de la Sainte.

MLXI

A M. BÉNIGNE MILLETOT (1)

Soulèvement d'une paroisse qui refuse une partie de la dîme au Chapitre de Genève. — Pourquoi le saint Evêque voudrait et ne voudrait pas châtier la mutinerie. — Les femmes de Seyssel. — Il faut ramener les délinquants au devoir.

Annecy, [mars-avril 1615 (2).]

Monsieur mon Frere,

Il faut que je vous parle a cœur ouvert, car a qui donq ? Despuis que je suis en cette charge d'Evesque, rien ne

(1) De tous les magistrats dijonnais, M. Milletot est celui que l'on peut désigner avec le plus de vraisemblance pour destinataire de cette lettre, à cause de l'appellation de « Frere » et du ton cordial de ces lignes. (Voir le tome précédent, note (1), p. 5.)

(2) Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VIII) place cette lettre en 1615, aux environs du Carême ; Hérissant ajoute *vers le 4 mars*, mais sans aucune preuve. La date de 1614 pourrait aussi être proposée, quoique avec moins de probabilité. (Voir ci-après, note (1), p. 335.)

m'est arrivé qui m'ayt tant affligé que ce mouvement fait ces jours passés par les scindiques et plusieurs des habitans de Sessel, contre la pieté et la justice. Ilz ont despuis peu un proces avec mon Chapitre, a rayson des dismes qu'ilz pretendent ne devoir payer quant au blé, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixante charges l'une (1). J'ay tasché de tout mon pouvoir d'accommoder ce differend a l'amiable, mays il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitans ne voulant subir ni sentences ni expediens, sinon que l'on face a leur volonté. Pendant ce proces, ilz ont estimé que la force leur seroit plus favorable que la justice, et, apres plusieurs menaces, ont fait ce que le sieur lieutenant de Belley (2) aura, je m'asseure, remonstré. Si je ne me trompe, il y a eu un extreme mespris du devoir que l'on a aux magistratz, et une trop furieuse passion contre les curés et ecclesiastiques.

Je suis donq affligé si cette violence n'est reprimee, car elle croistroit tous les jours davantage; d'ailleurs, je suis aussi affligé si on chastie cette mutinerie, parce que les mutins sont mes diocesains et enfans spirituelz. Toutes choses bien considerees, je desire le second, d'autant qu'en fin il faut un peu d'affliction aux enfans a ce qu'ilz se corrigent, puisque les remonstrances n'ont servi de rien, et vaut mieux que je pleure leur tribulation temporelle que s'ilz se precipitoyent en l'eternelle. Tout plein de bons personnages de ces lieux-la sont marris de ce soulevement; ilz n'ont peu toutefois arrester le torrent de ce desordre.

Or, forcé de mon devoir, j'envoye ces deux porteurs, qui ont esté plus que tesmoins oculaires de ce fait, sur

(1) En raison de l'annexion perpétuelle du prieuré des Augustins de leur ville au Chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève (cf. tome XIV, note (1), p. 25), les bourgeois de Seyssel étaient tenus de lui payer des dîmes en blé et en vin. Comme ils prétendirent restreindre leur dette, un procès leur fut intenté; les habitants en prirent occasion pour se soulever. Cette affaire dura longtemps et ne se termina que par une transaction passée le 13 janvier 1631. (Archives de Seyssel, liasse 74.)

(2) Par suite de la résignation du sieur Jean Dubuisson, Barthélemy Le Roux avait été nommé lieutenant civil et criminel au siège de Belley le 1er juin 1613; il exerça cette charge jusqu'en 1626. *(Note de M. le comte de Seyssel, directeur de la Revue* « Le Bugey ».)

tout monsieur Roget (1), doüé d'une incomparable probité et predicateur fort capable, contre lequel ilz esmeurent les femmes, affin de le faire jetter dans le Rhosne par ce sexe facile a s'esmouvoir, comme s'il eust parlé contre l'honneur de toutes. Dequoy s'excusant : « Helas! » dit il, « j'avois si grande peur parmi ces gens, que, quand j'eusse parlé mal toute ma vie, je me fusse bien teu alhors. »

En somme, il me semble que cette insolence est trop publique pour estre dissimulee, trop fascheuse pour demeurer impunie, trop dangereuse pour n'estre pas reprimee. Me remettant neanmoins entierement a vostre prudence, je vous supplie seulement qu'il vous plaise, Monsieur mon Frere, me favoriser, a ce que mon Eglise subsiste en ses droitz et que des-ormais ces gens la demeurent en devoir.

. . . . . .

(1) Philibert Roget (voir tome XI, note (2), p. 249, et note (1), p. 289) avait soixante-quatorze ans le 24 juillet 1627, quand il déposa au Ier Procès de Canonisation de François de Sales ; il déclare (art. 4) l'avoir connu et fréquenté à Paris, au cours de ses études, en 1588. Ordonné prêtre le 8 juin 1591 et déjà maître ès-arts, il fut institué chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1597. (R. E.) Le 16 novembre 1613, le Conseil de Seyssel avait décidé d'envoyer demander au saint Evêque, un prédicateur pour le Carême suivant. (Archives de Seyssel.) La lettre semble insinuer que M. Roget fut le prédicateur désigné.

L'autre « tesmoin oculaire » pourrait bien être François Bojact qui, le 25 février 1592, n'étant que clerc, devint recteur de la chapelle de Sainte-Barbe en l'église paroissiale de Seyssel, et le 27 août 1614, de celle dédiée à Saint-Antoine. A cette dernière date, il est dit curé de Seyssel. (R. E.)

MLXII

A MADAME DE CORNILLON, SA SŒUR

(INÉDITE)

Affectueux bonsoir à la destinataire dont la visite est très désirée par le Saint. Assurance qu'un service promis sera rendu.

Annecy, 7 avril 1615.

Ma tres chere Seur,

En attendant de jouir du contentement de vostre veüe,

je vous escris ce petit mot, pour vous saluer de tout ce cœur que vous sçaves bien estre tout vostre, et pour dire a mon frere (1), que monsieur le premier President (2) m'a escrit quil fera l'office et espere qu'il reuscira ainsy que je le luy avois proposé, selon que mon frere m'avoit dit.

Je vous donne donq le bonsoir a tous deux, et suis,

Ma chere Fille,

Vostre plus humble frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

7 avril 1615, Anessi.

Mays voyes vous, je vous attens fort affectionnement, comme ma chere unique seur, ma fille.

A Madame
Madame de Mayrens.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le marquis de Virieu, à Virieu-sur-la-Bourbre (Isère).

(1) Melchior de Cornillon, mari de la destinataire. (Voir tome XIV, note (1), p. 158.)
(2) Antoine Favre.

MLXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

(INÉDITE)

Les distractions en l'oraison. — Sainte affection du Bienheureux pour l'âme de sa chère fille spirituelle. — Nouvelles de plusieurs Religieuses de l'abbaye de Sainte-Catherine et de la Visitation. — Salutations particulières.

Annecy, 9 avril 1615.

VIVE JESUS

Hier, a mon retour de Sainte Catherine (1), environ les huit (2) [heures de la nuit, je sus que le sire] Pierre (3)

(1) L'abbaye de Sainte-Catherine (voir tome XIII, note (4), p. 116).
(2) La deuxième ligne de l'Autographe ayant presque entièrement disparu, nous avons essayé de la rétablir d'après le sens, par les mots placés entre crochets [ ].
(3) Pierre Richard (voir ci-dessus, note (2), p. 330).

partoit ce matin. Ma tres chere Mere, quel moyen de vous escrire a souhait ? Mays c'est bien asses que je salue vostre cœur maternel comme le mien propre, avec le plus grand et le plus solide amour qui puisse estre.

Vous ne me dites tous-jours rien de vostre santé. Et pour mon pauvre cher esprit, qui est un peu travaillé de distractions en l'orayson, que luy diray-je, sinon quil se garde bien des empressemens, quil se tienne fort en la confiance de son Dieu, qu'il se repose en sa providence pour toutes choses, acquiesçant doucement aux evenemens ; et puis, si les distractions nous tracassent, ce sera l'un des evenemens quil faudra recevoir, non pour le nourrir, mais pour le souffrir doucement. Ma tres chere Mere, aymes tous-jours bien vostre pauvre chere ame que j'ay, car j'ayme sans mesure, sans fin, hors de toute comparayson et au dessus de tout ce qui s'en peut dire, ma tres chere ame que vous aves : c'est a dire, aymons bien cette tres unique ame et vie quil a pleu a Dieu de nous donner pour son service.

La pauvre fille Vignoz (1) vous salue tant et si cordialement, et la petite Ballon (2). Nous faysons cette semaine deux confessions generales : de ma Seur Marie Marguerite (3) et de ma Seur Anne Françoise (4). Puys a loysir, ma Seur [Françoise-Gabrielle (5)] veut faire la sienne ;

(1) Sœur Bernarde de Vignod, Religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine. (Voir tome XIII, note (1), p. 103.)

(2) Sœur Louise de Ballon, Religieuse de la même abbaye, qui sera plus tard destinataire. (Cf. tome XIV, note (2), p. 129, et ci-dessus, note (1), p. 126.)

(3) Sœur Marie-Marguerite Milletot (voir le tome précédent, note (3), p. 6).

(4) Françoise Chardon, fille d'Antoine Chardon, co-syndic de La Roche, filleule de Mme de Boisy, baptisée le 27 juillet 1591 (Reg. par. de La Roche), fut agréée par saint François de Sales à la Visitation d'Annecy, où elle prit l'habit le 29 novembre 1612 et fit profession le 25 janvier 1614. Deux ans plus tard, le 24 juillet, Sœur Anne-Françoise fut envoyée au couvent de Lyon. Elle prit part en 1620 à la fondation de la Maison de Montferrand, et à celle de Metz en 1633. Retenue à Pont-à-Mousson en 1636, elle gouverna ce Monastère de 1638 à 1641, et fut élue l'année suivante supérieure de celui de Metz, où elle mourut le 28 juin 1647. D'après la Mère de Chaugy (*Livre du Couvent* du 1er Monastère d'Annecy), la Sœur Chardon avait « des tres bons tallens pour exercer toutes les charges » et donna partout « une tres grande satisfaction et ediffication. »

(5) Le nom de la Sœur est complètement oblitéré sur l'Autographe, mais

mais pour celle ci, il ny a rien qui presse, de sorte que ce sera peut estre seulement bien avant dans l'esté.

Je vous escrivis samedi (1) par Chambery et ce dimanche (2) par Sessel. Or, bon jour, ma tres chere Mere, car il faut donner cette lettre. Dieu soit a jamais nostre amour. *Amen.*

Mille salutations a nos cheres Seurs qui sont la et, ma tres chere Mere, un peu bien cherement et tendrement a ma chere fille de Chatel (3), qui sçait bien que je l'ayme, et ma chere Seur de Blonnay (4), qui est ma fille, et a la pauvre grande fille Jeanne Marie Elizabeth (5), qui est bien avant dans mon cœur, qui est le vostre propre, ma tres chere Mere. . . . . [Dieu (6)] vous benisse eternellement. *Amen.*

IX avril 1615.

A Madame
Madame de Chantal,
Superieure de la Visitation.
A Lion.

Revu sur l'Autographe conservé à Florence, au Conservatoire de Saint-François de Sales.

on peut proposer avec beaucoup de vraisemblance Sœur Françoise-Gabrielle Bailly, novice, qui devait faire profession quelques mois plus tard (6 août 1615). Cf. plus haut, note (2), p. 280.

(1) « Samedi » désigne très probablement le samedi précédent, qui était le 4 avril.

(2) Le 5 avril, Dimanche de la Passion.

(3) Sœur Péronne-Marie de Chastel.

(4) Sœur Marie-Aimée de Blonay.

(5) Mme Elisabeth des Gouffiers, qui portait peut-être alors l'habit de la Visitation, avec le nom de Jeanne-Marie-Elisabeth.

(6) Ici encore, deux ou trois mots sont oblitérés.

MLXIV

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Entremise du Saint pour faire rentrer en grâce auprès du destinataire un parent qui l'avait offensé. — Remerciements pour l'offrande d'un opuscule. — Portrait du jeune Louis des Hayes. — Eloge des Pères Barnabites.

Annecy, 12 avril 1615.

Monseigneur,

Je sçai combien est juste le ressentiment d'indignation que vous aves eu contre le sieur de Barraux (1), et le cœur m'en a fait grand mal, ne m'estant peu tenir de luy en faire la correction et tesmoigner que j'avois part au desplaysir quil vous avoit donné, dautant plus que je m'estois res-joui dequoy il avoit espousé une damoyselle qui est ma parente (2), sur lhonneur quil a d'estre le vostre si proche. Or, le voyci maintenant, Monseigneur, quil prend cette sayson de repentance et d'absolution a son advantage (3), et me demande mon entremise pour vous annoncer son regret de vous avoir tant ennuyé, et

(1) Né à Annecy, Michel Fenouillet, dont le père était, semble-t-il, François Fenouillet, frère de l'Evêque de Montpellier, devint seigneur de Barraux par son mariage avec Suzanne, fille de Claudin de Gruffy, seigneur de Barraux, et de Péronnette Portier. (Mss. Besson ; Bibl. Nat., Collect. du Cabinet des titres, *Carrés de d'Hozier*, vol. 252.) Par patentes royales de décembre 1610, il avait été autorisé, ainsi que sa femme, « à demeurer en France avec leurs enfants, à y posséder, acquérir et même à transmettre à leurs héritiers, à condition que ceux-ci soient regnicoles. » Le sieur de Barraux vivait encore en 1656. (*Revue Savoisienne*, 1901, p. 56.)

On verra dans la suite de la correspondance que le Saint dut se donner beaucoup de peine pour obtenir le pardon du coupable.

(2) Suzanne de Gruffy (voir la note précédente) était arrière petite-fille de François de Lucinge, cousin au troisième degré de Claudine de Charansonnay, grand'mère de François de Sales.

(3) Le jour même où le Saint écrivait sa lettre, était le Dimanche des Rameaux, longtemps appelé le « Dimanche d'indulgence, » dans la langue liturgique.

vous supplier de le recevoir en grace. Tout, comme je pense, favorisera son desir : le tems escoulé, qui luy a donné le loysir de se bien repentir ; le tems qui coule, auquel on ne refuse guere le pardon, mesme aux plus perfides ennemis ; le bon advocat qu'il employe et avec lequel il va recourir a vostre bonté (1). Que si j'osois, j'adjousterois encor mon intercession, que vostre extreme bienveuillance envers moy rend hardie et forte, et en fin, la sousmission quil fait, ne desirant sa reconciliation aupres de vous que pour accoyser les remors quil a de vous avoir desagreé, et recouvrer lhonneur le plus pretieux quil ayt en ce monde, qui est d'estre advoüé de vous vostre tres humble serviteur.

Vous feres donq, je m'asseure, encor ce coup selon vostre bonté, laquelle je remercie tres humblement de la faveur quil vous pleut me faire, passant a Lion (2), m'ayant fait part de la belle *Remonstrance contre les duelz* (3), que je prie Dieu vous rendre autant efficace comme les merites de la cause et de celuy qui l'a playdeé le requierent.

Nostre jeune M. des Haÿes est icy tout apprivoysé avec le college (4). Il est fort gentil, l'esprit vif et qui ayme tendrement la sainte liberté quil a apprise parmi les pages ; mais on tasche de luy en faire gouster un'autre un peu plus sainte et, petit a petit, on y proffite parce quil est bon enfant. Et comme pourroit il autrement, estant filz de tels pere et mere (5) ? Certes, nos bons Barnabites sont

(1) Selon toute apparence, « le bon advocat » est M. Portier, mentionné à la fin de la lettre. (Voir ci-après, note (1), p. 342.)

(2) Quand il passa à Lyon, Mgr Fenouillet revenait de Paris, où il avait pris part aux Etats généraux. (Cf. ci-dessus, Lettre MXV, p. 263.)

(3) Le discours avait paru sous ce titre : *Remonstrance au Roy contre les duels, prononcée au nom du Clergé durant la tenuë des Estats, le 26 janvier 1615, par Messire Pierre de Fenolliet, Evesque de Montpellier, Predicateur ordinaire de Sa Majesté.* A Paris, chez Rolin Thierry, ruë Sainct Jacques, 1615.

(4) Le collège d'Annecy, confié aux PP. Barnabites. (Voir ci-dessus, note (1), p. 189. et note (4), p. 228.)

(5) Louis des Hayes, baron de Courmenin. fils unique d'Antoine des Hayes et de Marie Chapelle (voir tome XII, note (1), p. 251), fut d'abord page, tout jeune encore, à la cour de Louis XIII. Ce mobile et vivant spectacle des grandeurs humaines séduisit son âme ardente, curieuse déjà d'impressions et d'aventures ; mais un tel milieu était peu propice au travail. Il fallut donc

braves gens, doux plus qu'on ne sçauroit dire, condescendans, humbles et gracieux outre la mesure ordinaire de leur païs.

dire adieu au Louvre et au château Saint-Germain, et prendre le chemin de la Savoie pour se ranger à la discipline de l'humble collège d'Annecy. Les choses, on le pense bien, n'allèrent pas d'abord toutes seules pour le nouveau pensionnaire; mais cette vie dépendante ne lui sembla plus une disgrâce, lorsqu'il eut compris quel père il avait trouvé dans le saint ami de sa famille, et bientôt la glorieuse assurance de se sentir comme enveloppé par la tendresse d'une amitié supérieure à toutes les autres, le consola des déplaisirs de son exil. C'était « un bon enfant ; » il avait l'esprit meilleur encore que le cœur, dira plus tard saint François de Sales à son père (Lettre du 3 mai 1615). Cependant — on le verra par la suite des Lettres — le Bienheureux comprit soudain qu'il fallait surveiller les tendances de cet esprit, attiré surtout par l'éclat et la frivolité, rebelle à toute compression, excessivement amoureux de gloire et d'honneur. L'Evêque aima cet enfant comme ses yeux, il l'avoue lui-même (Lettre du 15 juillet 1615), et Louis des Hayes l'aima extrêmement en retour, car il profita de ses fréquentes réprimandes, et c'est sans doute pour lui complaire qu'il se rendit un peu plus supportable à ses bons maîtres. En parlant de son fils, Antoine des Hayes écrivait le 14 août 1617 à son ami, M. de Charmoisy : « Il est temps qu'il commence à voir le monde. » (J. Vuÿ, *La Philothée de saint François de Sales*, II, 1879, p. 158.) Quelque temps après, le 30 août, le Saint mande à Mgr Fenouillet : « Nous renvoyons le jeune « M. des Hayes, doux, amiable, courtois, a M. son pere, mais non pas fort « sçavant. »

Pour « voir le monde, » Louis commença par l'Orient. Il avait pour mission de faire rendre aux Cordeliers la possession des Lieux Saints et d'offrir au Saint-Sépulcre, au nom de Louis XIII, une chapelle d'argent avec des ornements d'une richesse inouïe. De retour en France (1622), il séjourne à Turin dans les premiers mois de 1623, est envoyé en Danemark en 1625 et obtient, quatre ans après, d'être délégué en Perse. Chargé en 1629 d'une ambassade à la cour de Moscovie, des Hayes y fut reçu avec les plus grands honneurs. Les finesses de la diplomatie lui firent attribuer une mission bien délicate pour son amitié, lorsque, le 22 mai 1630, il dut sommer Louis de Sales, frère du Saint, de rendre la place du château d'Annecy dont il était alors gouverneur. Il échoua, comme il l'avait prévu, dans sa sommation.

Le seigneur de Courmenin, heureux jusque là dans ses voyages et ses négociations, se crut capable de commissions plus importantes. Richelieu, qui lui trouvait l'esprit léger (voir ses *Mémoires)*, refusa de lui confier une ambassade en Suède; ce refus devait être la cause de tous ses malheurs et briser tragiquement, en pleine maturité, une vie déjà riche de fruits et de belles promesses. Humilié par cet échec, le gentilhomme se jeta dans le parti d'Anne d'Autriche. Arrêté en Allemagne, amené en Languedoc où se trouvait la cour, il fut condamné à mort comme complice de la révolte du duc de Montmorency. En vain son vieux père accourut pour désarmer le Cardinal; ses larmes le trouvèrent inflexible, et l'infortuné eut la tête tranchée à Béziers, le 12 octobre 1632.

Sous le nom de des Hayes, on a : 1. — *Voyage du Levant, fait par le commandement du Roi en 1621 par le sieur D. C.* (Paris, 1624.) L'auteur, dont on ignore le nom, était secrétaire de M. de Courmenin. Chateaubriand, qui a

Vous sçaures toutes nouvelles a l'abord de monsieur Portier (1), et vous sçaves que nous sommes icy hors de commerce. Je suis sans fin,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

12 avril 1615.

A Monseigneur
Monseigneur le R^me^ Evesque de Monpelier.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Montpellier.

inséré en entier la description du Saint-Sépulcre dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, la regarde comme la mieux faite de toutes celles qui ont été publiées par les voyageurs.

2. — *Voyages au Danemark*, où se trouve la relation de celui entrepris en 1629. (D'après Michaud, Hœfer et les Mémoires du temps.)

(1) Amé ou Amédée, fils de Jean Portier et de Louise-Françoise de Lucinge, chevalier, seigneur de Charrières et de la Tour-de-Passy, coseigneur de la Val-des-Clets, avait épousé Gasparde de Livron, veuve en secondes noces, de Guillaume de Montfalcon-Roasson, seigneur de Tessy.

Son fils Jean-Baptiste épousa Jeanne-Catherine de Montfalcon-Roasson, fille posthume de Guillaume, seigneur de Tessy ci-dessus, et de sa veuve, Gasparde de Livron. C'est l'un des deux que le Saint désigne ici, et plus probablement Jean-Baptiste.

MLXV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

L'affaire de Mme des Gouffiers. — Ne pas recevoir les postulantes avant l'âge requis. — Pourquoi la Mère de Chantal pouvait répondre hardiment pour le Saint. — Avis sur les sorties extraordinaires. — Trois hôtesses du Monastère d'Annecy. — Un sermon de deux heures et demie.

Annecy, 18 avril 1615.

Pensés comme je vous escris, ma tres chere Mere. Hier, jour de la mort de nostre Vie (1), au retour des Tenebres, je treuvay vos lettres; ce matin, jour de la sepulture, tout en allant faire les Ordres pour sept a

(1) Vendredi-Saint, 17 avril.

huit personnes de qualité (1), en nostre chappelle de la Visitation.

Pour ma tres chere Seur Marie Jeanne Elizabeth (2), je ne desappreuve pas son voyage, ni ne l'appreuve ; mais il seroit utile que je commette quelqu'un pour ouÿr les tesmoins et recevoir authentiquement leurs depositions, et non seulement les tesmoins, mays Madame du Paraclet (3) et ses Religieuses. Or, il faut que je face cela avec conseil et beaucoup de soin. Ce pendant, nous penserons s'il sera expedient qu'elle mesme y aille ; il faut en tenir secrette la deliberation.

Si Monseigneur l'Archevesque (4) veut, on pourra bien dispenser pour l'aage en la reception de ces damoyselles (5), en la contemplation des meres, qui pourront tenir place d'une partie de la resolution que l'aage ne permet pas aux filles. En somme, il faudra fort condescendre aux volontés de Monseigneur l'Archevesque, pourveu que l'on treuve moyen d'eviter la consequence ; car c'est une regle tres salutaire que celle la, de ne recevoir point avant l'aage competent, pour oster toute excuse au repentir, s'il en venoit (6).

(1) Trois noms seulement nous ont été conservés : François de l'Espine ou Delespine, chanoine de la cathédrale de Genève, Jean Auberson, de Lausanne, ordonnés prêtres, et Etienne Gagnières, de Maurienne, ordonné diacre. (R. E.)

(2) Mme des Gouffiers, qui songeait à se rendre en Champagne pour achever de régler sa situation vis-à-vis du Monastère où elle avait fait profession. (Voir plus haut, p. 225, note (3), et p. 238.)

(3) Marie de la Rochefoucault, abbesse du Paraclet (ibid., note (1), p. 152).

(4) Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon.

(5) On peut proposer les noms de Marguerite de Lestang et de Marguerite de la Balme. La première, admise à la vêture le 25 avril 1620 et à la profession le 3 avril 1622, n'avait que neuf à dix ans en 1615; la seconde, fut reçue à l'habit à l'âge de quinze ans, le 10 septembre 1619, et prononça ses vœux le 3 novembre 1620. (D'après le *Livre du Chapitre* du 1er Monastère de Lyon transféré à Venise.)

(6) Dans les premières Constitutions de la Visitation, à l'article *De la reception des Novices*, le saint Fondateur avait écrit : « On ne recevra point de fille « pour estre au nombre des Novices, qu'elle n'ayt *16 ans.* » (Ms. autographe conservé à la Visitation de Thonon.) Mais plus tard, lorsque la Congrégation fut érigée en Ordre religieux, il adopta, pour l'admission des prétendantes à la vêture, l'âge canonique, c'est-à-dire quinze ans. (Voir au tome XIV, p. 329, la note (4) pour laquelle les manuscrits primitifs n'avaient pu être consultés.)

Toutes ces ames seront bonnes, si elles sont courageuses, et Mme Colin (1) et tout. Mays, pour me charger de soin quelcomque d'affaires, helas ! vous sçaves comme moy mesme quel homme je suis pour cela : c'est a dire, que je ne suis pas homme pour cela. Vous pouves tous-jours respondre pour moy sans scrupule, car il se treuvera tous-jours que ce sera moy qui auray respondu. Vous estes, et d'esprit, et de volonté, et de tout, une mesme chose avec moy ; vous sçaves ce que je puis, que je veux et que je souhaitte. Ne me renvoyés donq rien, mais respondes hardiment.

On peut faire venir les damoyselles des Capucins (2) pour essayer, et estant treuvees propres, ne les point renvoyer ; car il n'y a pas grand hazard de les tenir en leur habit (3).

Monseigneur l'Archevesque venant, humiliés vous fort cordialement pour moy comme moy mesme, et l'asseurés fort de l'estime, amour et reverence que j'ay a sa personne.

Prenés garde a retenir la liberté des sorties extraor-

(1) Isabeau Daniel, veuve de M. Colin. (Voir ci-dessus, note (1), p. 241.)

(2) En 1574, le P. Pacifique, commissaire général des Capucins pour la France, envoya à Lyon, pour y fonder un monastère, le P. Jérôme de Milan. La popularité que lui obtinrent ses prédications, surtout auprès de ses compatriotes italiens, riches et influents, favorisa son dessein. Jeannet de Lecchi et Pompée Porro acquirent de Guillaume de Gadagne une propriété sur le côteau de Fourvière, et le 14 septembre 1575, la croix y fut plantée par l'Archevêque, Pierre d'Epinac, assisté de M. de Mandelot, gouverneur de la ville. Par lettres patentes de juillet 1576, Henri III prit sous sa protection les Capucins lyonnais, dit *du Grand Couvent* ou *de la Maison de Saint-François*.

Une seconde fondation est due à André Coste, banquier gênois, qui acheta, en 1622, une maison appelée du Petit Foreys. La première pierre de l'église fut posée la même année en présence d'Anne d'Autriche, et l'édifice, construit par ses libéralités, fut consacré en 1635. Ce second couvent porta le nom de *Saint-André* ou du *Petit Foreys*. En 1628, pendant la peste, les Religieux des deux maisons rivalisèrent de dévouement pour soigner les malades, et souvent au prix de leur vie. A Lyon, comme partout ailleurs, leur austérité et leur zèle les rendirent chers au peuple chrétien. Ils furent aussi ses bienfaiteurs à un autre titre : on ignore généralement que les Capucins, jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle, firent dans les incendies l'office de pompiers. (D'après Vachet, *Les anciens Couvents de Lyon*, Lyon, 1895.)

(3) Les « damoyselles des Capucins » étaient sans doute des aspirantes d'un Tiers-Ordre, que ces Religieux voulaient confier à la direction de la Mère de Chantal, pour discerner si leurs aptitudes les disposaient au genre de vie de la Visitation. (Cf. ci-après, p. 347.)

dinaires : entre lesquelles, les Jubilés, la visite des proches malades, ouy mesme de quelques signalés bienfacteurs ou grand amy de la Mayson, et mesme de quelque sermon, comme celuy de la Passion, doivent, ce me semble, estre reservees, et toutes autres occasions esquelles la Communauté des Seurs, avec l'advis du Pere spirituel, treuveront que ce seroit a propos (1); car il faut reduire la prattique des sorties a la seule bienseance et modestie que la Religion, jointe a la condition du sujet, requiert, car ainsy en fait on es Congregations d'Italie (2).

Helas, ma chere Mere, il faut que je finisse. Nos Seurs ne sçavent pas que j'escris, car c'est par la voye de Chamberi. Elles ont madame de Chasteaufort (3), madame

(1) Cf. ci-dessus, p. 332.

(2) Dans la première rédaction des Constitutions, le Fondateur rangeait en effet parmi les raisons des « sorties extraordinaires » : la célébration des Quarante-Heures, le sacre d'un Evêque, un sermon signalé à entendre, « les « Jubilés esquelz il est porté que toutes personnes qui n'observent pas la « rigoureuse clausure soyent tenues, pour gaigner l'Indulgence, de visiter les « eglises; et lhors, elles iront la moytié ensemble une fois, et l'autre moytié « lautrefois, » etc. (Ms. autographe conservé à la Visitation de Thonon ; cf. encore ci-après, p. 347.)

La clôture telle que saint François de Sales l'avait d'abord établie pour ses filles, comportait ces licences; mais survint bientôt l'opposition de Mgr de Marquemont, et dès lors, le Saint n'eut plus à réglementer l'ordre des sorties. En 1618, la Visitation ayant été érigée en Ordre religieux, les prescriptions du Concile de Trente lui furent appliquées.

(3) Anne de Clermont, fille de messire Antoine, baron de Montoison, et de Marguerite de Simiane, nièce de Charles de Simiane, seigneur d'Albigny (voir tome XII, note (1), p. 178), avait épousé, par contrat dotal du 19 juin 1606, Pierre de Grôlée, seigneur et baron d'Hauteville, coseigneur de Châteaufort et du Villard, capitaine de cavalerie, lequel testa le 30 novembre 1614, et mourut peu après au service de Charles-Emmanuel. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 302.) Mme de Châteaufort, restée veuve avec plusieurs enfants, eut quelques velléités de vie religieuse qui ne durèrent pas longtemps, puisque, en 1617 (contrat dotal du 7 juillet), elle passait à de secondes noces avec Pierre de Duyn, dit Mareschal, comte de la Valdisère, commandeur des Allinges, lieutenant-général de l'infanterie savoyarde, etc., décédé en juin 1623. Elle lui survécut jusqu'au 21 mars 1635.

Saint François de Sales honorait Mme de Châteaufort et sa famille d'une si cordiale affection, que, pendant un séjour qu'il fit chez elle, la comtesse étant « obligée de s'absenter, ce grand Prélat lui promit de prendre soin de sa maison. » Il « le fit avec une si parfaite bonté, » que chaque matin il s'informait « si les petites filles avaient prié Dieu ; » ensuite « il les faisait déjeûner, les caressait tendrement, et leur disait quelque chose selon leur capacité pour leur inspirer de la dévotion. » (*Année Sainte de la Visitation*, tome VIII, p. 149.)

la Baronne de Chastelard (1) et madame de la Flechere, la vefve (2); troys bonnes et braves hostesses, dont la premiere parle fort de revenir un jour du tout, et l'autre est mariee, mais une perle. Son mary est filz du Baron de la Serraz (3); fille de madame Mont Saint Jean (4).

Hier, je fis le sermon de la Passion en deux heures et demie; nos hommes disent que c'est chose extraordinaire.

Ma tres chere Mere, j'ay tant prié Dieu pour vous, et le feray encor; tout m'annonce le bien de nostre indivisible unité. O Seigneur Jesus, vivés a jamais, regnés et a jamais soyes beni dans nostre unique cœur. *Amen.*

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

A Madame de Chantal,
Superieure de la Visitation.
A Lion.

(1) Fille d'Anne, baron de Chauvirey, et d'Anne de Montfalcon-Flaxieu (cf. tome XIV, notes (1), (2), p. 334), Jacqueline épousa, par contrat dotal du 26 août 1612, Louis de Seyssel, baron du Châtelard (voir note (3) ci-dessous). Né le 26 juin 1691, il mourut le même mois en 1615, des suites d'une blessure reçue aux environs de Bestagno. (Cf. *La Maison de Seyssel*, Grenoble, 1900, tome II, et ci-après, note (2), p. 355.) A sa mort, la baronne songea à quitter le monde et entra même à la Visitation, au moins pour une retraite. Mais sa vocation devait se terminer comme celle de Mme de Châteaufort; elle contracta une seconde alliance avec Alphonse de Maillard de Tournon, et fit son testament à Chambéry, le 22 août 1630. (Cf. Mugnier et Dufour, *Les Maillard*, Chambéry, 1889, p. 133.)

(2) Madeleine de Saint-Michel, veuve de François de la Fléchère, seigneur de Rovorée. (Voir tome XI, note (2), p. 199.)

(3) Le beau-père de Mme du Châtelard était Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz et du Châtelard, maître de camp, cornette blanche de la noblesse de Savoie, chevalier de l'Annonciade. Il naquit en 1554, de Louis de Seyssel et d'Adriane de Briandas. Sa femme, Bonne Costa, lui donna six enfants, et mourut peu après avoir testé (15 décembre 1602). Le baron de la Serraz épousa en secondes noces Catherine Louys (contrat dotal du 12 février 1616), et termina sa vie à Chambéry, le 8 août 1619. (*La Maison de Seyssel*, tome II.)

(4) Anne de Montfalcon (cf. note (1) ci-dessus), femme, en secondes noces, de Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean. (Voir tome XIV, note (1), p. 334.)

MLXVI

A LA MÊME, A LYON

(FRAGMENT)

De la réception des prétendantes. — Les sorties extraordinaires et pour quelles visites il faut les permettre.

Annecy, [18 avril] 1615 (1).

. . . . . .

... qu'on ne reçoive pas avant l'aage (2).

Quant a celles que les Peres Capucins presentent (3), il y a moins de hazard, parce qu'on en sera quitte les gardant quelque tems en leurs habitz mondains ; et cela tiendra lieu de premiere veuë.

Je disois, quant aux sorties extraordinaires (4), qu'il y failloit enfermer les visites des proches parens malades de maladies de consequence ; la visite des eglises es Jubilés generaux, et de venir a certains sermons celebres, comme de la Passion, et toutes autres occurrences que la Congregation des Seurs, avec l'advis du Pere spirituel, jugeroyent dignes de sortir pour quelques insignes charités, comme d'aller visiter quelque insigne bienfactrice et amie.

. . . . . .

(1) La confrontation de ce fragment avec les pp. 343-345 ci-dessus, permet de supposer qu'il a été écrit à peu près en même temps. Les mots : « Je *disois* » font croire qu'il ne s'agit pas d'une simple note prise pour répondre en détail aux questions de la Mère de Chantal, mais d'une réponse à ces questions. Faute d'autre indice, nous donnons ici ces lignes à titre documentaire et comme complément de la lettre précédente.

(2) Voir ci-dessus, note (6), p. 343.

(3) Idem, note (3), p. 344.

(4) Idem, note (2), p. 345, et cf. pp. 331, 332.

MLXVII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Faut-il rechercher la cause de nos sécheresses? — Pourquoi Dieu les envoie. A quoi servent quelquefois les séparations.

Annecy, 19-21 avril 1615 (1).

Ma tres chere Fille,

Je vous escris tout vistement parmi les aymables empeschemens de ces saintes festes. Il ne faut pas s'amuser beaucoup a la recherche de la cause de nos secheresses et sterilités, car nous ne sçaurions la deviner ; il suffit de nous humilier beaucoup et acquiescer a ce travail, soit que Nostre Seigneur l'ayt envoyé pour nous chastier de quelque defaut, soit qu'il l'ayt envoyé pour nous espreuver et rendre plus purement siens.

Je n'ay pas receu des il y a quelque tems aucune lettre pour nostre Mere, pour vostre part ; j'en attens des siennes aujourdhuy. J'eusse bien desiré que madame de Chasteaufort (2) eust un peu joüi de vostre conversation ; mais puisqu'il ne se peut bonnement, elle s'entretiendra avec ces bonnes Seurs, et encor plus avec Nostre Seigneur, que j'espere luy estre propice, puisqu'il luy a donné le cœur qu'elle tesmoigne. O qu'il est quelquefois bon d'estre affligé pour estre consolé, d'estre privé de ce que l'on ayme pour treuver ce que l'on doit aymer !

(3) Je resalüe tres affectionnement la chere niece (4), et

(1) La Mère de Chantal était à Lyon le 19 avril 1615, fête de Pâques ; Mme de Châteaufort fit à cette époque une retraite à la Visitation d'Annecy (voir ci-dessus, p. 345). La concordance de ces faits avec les allusions de la lettre en justifie la date ; toutefois, il semble difficile de dire si le Saint a écrit le 19 ou l'un des jours suivants.

(2) Anne de Clermont, veuve de Pierre de Grôlée, coseigneur de Châteaufort. (Voir ibid.)

(3) Cette dernière phrase est inédite ; Migne, tome VI, col. 964, l'a supprimée, ainsi que *Vive Jesus* et les initiales de la signature.

(4) Gasparde d'Avise.

suis tres parfaitement tout vostre, ma tres chere Fille, tres veritablement bienaymee.

Vive Jesus !

F., E. de G.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée au 1er Monastère de la Visitation d'Annecy.

MLXVIII

A UNE DAME (1

Le double avantage qu'on retire souvent de certaines maladies. — Dieu n'abandonne jamais le premier l'âme qu'il a d'abord attirée à lui.

Annecy, 26 avril 1615.

Madame,

J'ay sceu vostre maladie, et n'ay pas oublié de rendre le devoir que j'ay a une si chere fille. Si Dieu a exaucé mes vœux, vous releveres avec un grand accroissement de santé, et sur tout de sainteté ; car souvent on sort de telz accidens avec ce double advantage, la fievre dissipant les mauvaises humeurs du cors, et espurant celles du cœur, en qualité de tribulation provenante de la main de Dieu.

Ce n'est pas que je vous appelle sainte quand je vous parle d'accroissement de sainteté en vous ; non certes, ma tres chere Fille, car il n'appartient pas a mon cœur de flatter le vostre. Mays, encor que vous ne soyes pas sainte, vos bons desirs sont saintz, je le sçay bien, et je

(1) La fin de la lettre fait songer à une destinataire qui aurait embrassé la vie dévote depuis peu de temps ; cette circonstance permet d'exclure Mme de Travernay, à laquelle plusieurs autres passages du texte conviendraient. Saint François de Sales adresserait-il ces lignes à Gabrielle Dyan, femme du sénateur Claude-Louis Guillet de Monthoux, laquelle lui avait fait sa confession générale le 6 novembre 1614 ? (Voir ci-dessus, pp. 250, 261.)

souhaite qu'ilz deviennent si grans, qu'en fin ilz se convertissent en parfaitte devotion, en douceur, patience et humilité. Remplisses tout vostre cœur de courage, et vostre courage de confiance en Dieu ; car Celuy qui vous a donné les premiers attraitz de son amour sacré ne vous abandonnera jamais, si vous ne l'abandonnes jamais. Dequoy je le supplie de tout mon cœur, et suis sans fin,

Vostre plus humble serviteur,

ma tres chere Fille, et a monsieur vostre mary, que je viens de voir presentement.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 26 avril 1615.

MLXIX

A MADAME DE PEYZIEU (1)

La santé du corps et la santé de l'âme vont souvent en mouvement contraire. — La maladie purifie le cœur. — Quel est le plus excellent sacrifice qu'on puisse faire, au temps de la vieillesse et des infirmités.

Annecy, [vers la fin d'avril 1615 (2).]

Bien que ce laquay aille expres, ma chere Mere, si est ce qu'il part en un tems auquel je suis fort pressé. Cette bonne dame m'a dit de vostre part ce que vous luy aves confié, et je loüe Dieu qu'il vous ayt donné des nouvelles affections avec cette nouvelle santé. Mais il faut bien prendre garde, ma tres chere Fille, ma Mere, que le cors et l'esprit vont souvent en contraire mouvement, et a mesure que l'un s'affoiblit, l'autre se fortifie,

(1) L'appellation de « Mere », les allusions à la « decadence d'aage » (cf. ci-dessus, p. 300), à la « petitesse » de la « complexion » et aussi les recommandations pour la suavité envers le prochain, désignent très vraisemblablement la destinataire que nous attribuons à cette lettre. (Voir p. 310, la lettre du 28 février 1615 à la même.)

(2) Le 15 novembre 1615, Mme de Peyzieu reçut du Saint des compliments sur sa bonne santé. Bien que la présente lettre ne soit pas déplacée à la date proposée (cf. ci-après, p. 369), elle pourrait être aussi postérieure, soit pour le mois, soit pour l'année.

et quand l'un se fortifie, l'autre s'affoiblit ; mays, puisque l'esprit doit regner, quand nous voyons qu'il a pris ses forces, il le faut tellement secourir et establir, qu'il demeure tous-jours le plus fort. Sans doute, ma tres chere Mere, puisque les maladies sont comme des coupelles, il faut bien que nostre cœur en sorte plus pur et que nous devenions plus fortz parmi les infirmités *.

* Cf. II Cor., xii, 9.

Or, quant a vous, je m'imagine que des-ormais l'aage et la petitesse de vostre complexion vous tiendront souvent alangourie et foible ; c'est pourquoy je vous conseille de vous fort exercer en l'amour de la tres aymable volonté de Dieu et en l'abnegation des contentemens exterieurs et en la douceur parmi les amertumes. Ce sera le plus excellent sacrifice que vous puissies faire. Tenés bon, et prattiques non seulement l'amour solide, mays l'amour tendre, doux et suave envers ceux qui sont autour de vous. Ce que je dis par l'experience que j'ay, que l'infirmité, ne nous ostant pas la charité, nous oste neanmoins la suavité envers le prochain, si nous ne sommes fort sur nos gardes.

Ma tres chere Mere, je vous souhaite le comble de la sainte perfection es entrailles de Jesus Christ. Je demeure pour jamais vostre.

Françs, E. de Geneve.

MLXX

A M. ANTOINE DES HAYES

L'Evèque de Genève s'excuse de ne pouvoir accepter une proposition qui l'obligerait à résider en France. — Remerciements pour des services rendus. — Privilèges et privilèges. — Qualités et défauts de Louis des Hayes. — Une de ses réponses; son affection pour le Saint. — Nouvelles militaires.

Annecy, 3 mai 1615.

Monsieur,

Je respons donq a part a vostre lettre du 10 avril, que je receus avanthier, 1er de may, et n'ay rien presque a dire

en celle ci sur ce sujet la[1]; car je parle tout a la bonne foy, et ne puis croire que l'on voulust me retirer de dela qu'avec la bienseance, sans laquelle je ne puis ni veux y aller, puisque je ne pourrois le vouloir sans offencer Dieu et perdre ma reputation, de laquelle pourtant, en tout cas, mais en celuy la particulierement, j'aurois tant de necessité. Vous sçaves bien, Monsieur, qu'il faut plus de sujet pour faire remuer les vielles gens que les jeunes, et que les vieux chiens ne prennent jamais le change qu'avec advantage.

Au bout de la, je suis en verité si peu de chose, que je ne suis pas mesme sans honte de voir l'honneur auquel, vous, Monsieur, et celuy qui vous a fait la proposition, aves pensé pour moy. Je croy que vous jugeres bien que je ne puis point faire d'autre responce a une proposition si generale.

Maintenant, je respons a deux autres lettres que je receus le mois passé, et tous-jours obligé de vous remercier, puisque tous-jours vous ne cesses de m'obliger. Je vous remercie donq tres humblement de l'expedition de madame de Gouffier [2], et de celle du petit benefice uni a mon Chapitre [3], vous conjurant, Monsieur, de me faire sçavoir la despense que vous aures fournie pour l'un et l'autre, affin que j'aye tous-jours la confiance de me prevaloir de vostre courtoyse entremise es occurrences, laquelle, certes, je n'oserois plus employer si elle vous devoit estre onereuse en autre chose qu'en vostre peyne et vostre soin.

Je vous remercie encor, Monsieur, de la peyne qu'il vous a pleu de prendre pour sçavoir si je pourrois obtenir un Privilege pour l'impression de ces petites besoignes

(1) La lettre écrite « a part » ne nous est pas parvenue, mais la suite du texte fait supposer que le Saint parle ici d'une « proposition » qui devait l'attirer en France et l'y retenir, avec une plus haute dignité. Nous n'avons aucun détail sur cette affaire.

(2) Sous l'ancien Régime, les grands vœux avaient un effet juridique, et quand ils étaient dissous, les Lettres de dispense devaient être enregistrées; ainsi s'explique l'intervention de M. des Hayes pour l'affaire de Mme des Gouffiers. (Cf. ci-dessus, pp. 225, 238.)

(3) Celui de Crassy et Vésenex au pays de Gex. (Voir ci-dessus, note (1), p. 266, et cf. p. 306.)

que je pourrois faire dores-en-avant ; et puisque M. le Chancelier ne treuve pas a propos de me l'accorder sinon pour le libraire que je luy nommeray, il me semble que je dois laisser ce soin la au libraire mesme, qui obtiendra le Privilege pour soy a l'accoustumee (1). Mays je serois marry que M. le Chancelier creust que j'eusse voulu tirer consequence du grand Cardinal du Perron a moy, qui serois, certes, un temeraire scandaleux si je pensois m'apparier en privilege a cet homme sans pair en doctrine, eloquence et merite (2). Aussi n'a-ce pas esté sur ses livres que ce desir m'estoit venu, mays sur des autres, comme par exemple, de M. Valladier, qui a fait imprimer l'an passé ses Sermons sous un tel Privilege (3), et

(1) Le Chancelier de France était alors Nicolas Brûlart, seigneur de Puisieux, marquis de Sillery, président au Parlement de Paris, l'aîné des cinq fils de Pierre Brûlart et de Marie Cauchon. D'abord conseiller au même Parlement (1573), ambassadeur en Suisse (1589 et 1595) et plus tard à Rome, où il conclut le mariage du Roi avec Marie de Médicis, le seigneur de Sillery fut nommé chancelier de France par lettres du 10 septembre 1607 et mourut le 1er octobre 1624.

Ce bon « M. le Chancelier » qui refusait si dédaigneusement à saint François de Sales ce qu'il accordait au Cardinal du Perron et au prédicateur Valladier avec tant de complaisance, ne prévoyait guère que ses Privilèges spéciaux ne sauraient défendre leurs ouvrages de l'oubli, et que les « petites besoignes » de l'Evêque savoyard, avec un Privilège « a l'accoustumee, » traverseraient quand même les siècles.

(2) Quand le Saint arriva à Paris en 1602, « les plus grands personnages, » dit Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. V), « alloyent à l'envy l'un de l'autre de sa familiarité ; sur tous, Jacques David du Perron, Evesque d'Evreux, et depuis Cardinal, homme grand en toutes choses, contracta avec luy une saincte amitié, et le loüa tant au Roy, qu'il luy fist prendre envie de l'ouyr prescher. » On connaît ce mot de du Perron, souvent cité : « Si vous voulez convaincre les hérétiques, amenez-les-moi ; mais si vous voulez les convertir, conduisez-les à M. de Genève. » François de Sales et le Cardinal se rendaient donc mutuellement justice dans la profonde estime qu'ils s'entreportaient.

(3) Le « Privilege » que sollicitait le Saint lui aurait conféré sans doute les mêmes droits que celui obtenu par André Valladier, abbé de Saint-Arnould (voir tome XIII, note (2), p. 49), pour l'impression de *L'Auguste Basilique de Sainct Arnould de Mets*. A défaut du Privilège des Sermons, nous donnons un extrait de celui-ci. Il porte qu'il est permis à l'auteur de faire imprimer son ouvrage « *pour tel libraire que bon luy semblera, tant de fois qu'il voudra, en tel volume et caractere qu'il verra bon estre, et ce pour le terme qu'il accordera. Avec deffence a tous autres*, tant marchands libraires, imprimeurs, de quelque estat ou condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, soit au dedans, ou dehors nostre Royaume, *tronquer, ny alterer ledit livre, ny en extraire aucune chose*, vendre, ny debiter, si ce n'est du consentement dudit Valladier, ou de celuy ou ceux qui auront pouvoir et droict de

de plusieurs autres ; qui m'a fait estimer que ce n'estoit pas un Privilege tant special. Mais puisqu'il l'est, je ne le desire plus.

Reste nostre filz (1) qui, en verité, a un cœur fort bon et l'esprit encor meilleur ; mais, comme vous le dites, Monsieur, il est un peu friand et brillant, et pour cela nous tascherons de l'occuper fort. Il va en classe et pense monter, a la saint Remy, a la seconde. Il va commencer a apprendre l'escriture d'un brave maistre que nous avons icy. Les Peres n'ont pas encor esté d'advis qu'on le mist aux mathematiques de quelques moys, et j'avois treuvé un de nos chanoines qui l'eust fort volontier enseigné. Le Dimanche de Quasimodo, il monta en chaire pour reciter un poëme heroïque de la Resurrection de Nostre Seigneur. Il ne se peut dire de quelle grace, avec quelle asseurance, avec quelle beauté d'action il prononça cette besoigne. Je luy dis apres, qu'il avoit parlé avec beaucoup de hardiesse, et il me respondit qu'il ne failloit pas craindre en bien faysant. Au demeurant, il m'ayme et me respecte extremement, avec une crainte infinie de me fascher, et je croy que je mesnage bien ce talent avec luy ; de le tenir trop serré, cela luy nuiroit. Il commence a prendre un peu de sentiment de reputation, qui luy sera utile, car les remonstrances qu'on luy fait de la part de l'honneur le touchent.

Je suis marri que nostre College n'est encor pas en si bon terme comme la bonté et suffisance de ces Peres qui le gouvernent maintenant (2) nous promet qu'il sera bien tost. Mays puisque nous aurons l'honneur de vous

luy, sous peine de confiscation des livres et exemplaires imprimez et mis en vente, contre et au prejudice des presentes... Donné à Paris le dernier jour de decembre, l'an de grace mil six cens quatorze. »

On peut se demander si la « tres mauvaise procedure » et l' « incivilité » de Claude Rigaud, imprimeur de la *Panthologie* (voir plus haut, p. 9), n'auraient pas donné à saint François de Sales la pensée d'obtenir un Privilège semblable à celui que nous venons de citer.

(1) Louis des Hayes, alors au collège d'Annecy, dirigé par les Barnabites. (Voir ci-dessus, note (5), p. 340.)

(2) Ces Religieux étaient : D. Simplicien Fregoso, supérieur, D. Juste Guérin, qui s'absentait souvent, D. Fulgence Chioccari, D. Vitalien Berretta, D. Candide Poscolonna.

voir dans quelque tems, nous parlerons un peu ensemble de tout ce qui est requis pour la bonne conduitte de ce cher enfant, qui est fort aymable et qui reuscira, comme j'espere, extremement bien. Et sans doute, ça esté une vraye inspiration celeste qui vous donna la resolution de le remettre un peu aux Lettres, car la vivacité de son esprit l'eust mis en grand danger en cette autre profession (1), pendant ces deux ou troys ans.

Son Altesse a battu ces jours passés les Espagnolz, mais non pas avec grande effusion de sang (2). Il suffit qu'en ces trois ou quatre petites rencontres, Dieu a tousjours favorisé la cause du plus foible ; je pense que c'est pour advertir le plus fort de n'estre pas si vigoureux.

Je suis trop long, mays pardonnés au playsir que j'ay de vous parler en la façon que je puis. Je prie Dieu qu'il vous comble de prosperités, et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

Annessi, le 3 may 1615.

A Monsieur
[Monsieur] des Hayes, Maistre d'hostel du Roy,
Baillif et Gouverneur de Montargis.

(1) Le jeune des Hayes, on s'en souvient, avait été page avant d'entrer au collège d'Annecy.

(2) La bataille eut lieu à Bestagno, place du Montferrat, le soir de Pâques, 19 avril. Deux régiments espagnols, ayant à leur tête don Louis de Cordoue, furent attaqués par le comte de Saint-Georges qui les tailla en pièces ; dans le camp ennemi, deux capitaines et deux cents hommes furent tués, beaucoup d'autres blessés et faits prisonniers ; Charles-Emmanuel n'eut dans cette affaire que quatre morts et dix blessés. Le lendemain, en quittant Bestagno pour se porter vers Asti, Son Altesse frappait encore sur les vaincus de la veille, qui étaient cependant quatre fois plus nombreux que les vainqueurs. C'est dans cette rencontre que Louis de Seyssel, baron du Châtelard (voir ci-dessus, note (1), p. 346), reçut la blessure dont il mourut au mois de juin suivant. (D'après Guichenon, *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, tome II, p. 385, et la plaquette intitulée : *Vera e succinta relatione de i successi tra le due armate di Spagna e Savoia quest'anno 1615, sino che fù conclusa la pace.* In Torino, per Luigi Pizzamiglio... 1615.)

MLXXI

A DOM JEAN DE SAINT-MALACHIE OBRY, FEUILLANT (1)

Amitié du Saint pour les religieux Feuillants. — Affectueuse mention de Mme Brûlart. — Dévotion de François de Sales à saint Bernard. — Nouvelles de la Visitation.

Annecy, 5 mai 1615.

Mon Reverend Pere,

J'ay mille remerciemens a vous faire des deux lettres que j'ay receuës de vous et que j'ay leuës avec un'incroyable consolation, selon l'inclination que Dieu m'a donnee a l'honneur du glorieux Saint duquel vous habites le lieu natal (2) et l'affection que j'ay a vos merites.

J'ay bien desir de sçavoir que sera devenue cette damoyselle muette (3); car on m'a dit qu'elle estoit retombee a son premier accident (4). Ce porteur, gentilhomme de

(1) Né à Bordeaux, de la famille Obry, D. Jean de Saint-Malachie fit sa profession en 1586 dans l'abbaye de Feuillant, près de Toulouse. Il composa en 1600 une lettre de consolation à la duchesse de Longueville, qui la fit imprimer à Paris la même année; il publia aussi l'histoire de l'érection de la basilique de Saint-Bernard à Fontaines-les-Dijon. Ce Religieux était visiteur de son Ordre et prieur de Notre-Dame de Mondovi lors de l'installation des Feuillants à Abondance. (Voir tome XII, note (1), p. 373.) Durant son séjour à l'abbaye, il devint l'ami de M. de Blonay et, plus d'une fois, le directeur occasionnel de son angélique fille Marie-Aimée. C'est en parlant de lui que saint François de Sales écrivait à Mgr Camus : « Si vous le hantes, vous treu-« veres en luy une veine feconde de pieté, de sagesse et d'amitié pour moy « qui l'honnore reciproquement bien fort. » (Voir plus haut, p. 218.) D. Jean de Saint-Malachie mourut le 10 mars 1652 et fut inhumé dans l'église du monastère de Fontaines. (Voir Morotius, Pars III.)

(2) Saint Bernard, qui naquit à Fontaines-les-Dijon, où venaient de se fixer les Feuillants. (Voir ci-dessus, note (3), p. 218.)

(3) Catherine Folin (voir ibid., note (1), p. 219).

(4) Le petit volume in-12 conservé à la Bibliothèque Mazarine sous la cote n° 32126, intitulé *Miracles*, donne à la suite de la présente lettre, la note que voici : « La Damoiselle mentionnée en ceste lettre... ne retomba nullement en son accident... Mais le bruit que pouvoit avoir eu ledict bien heureux et Reverendissime Evesque estoit d'une autre jeune Damoiselle de qualité qui, estant trop plus malade environ ce temps que la susdicte,... fut guerie miraculeusement au septiesme jour » d'une neuvaine à saint Bernard. « Au bout de trois mois... elle retomba en un pareil ou plus grief inconvenient... » Les médecins ayant épuisé en vain les ressources de l'art, la malade recourut de

marque, est mon parent (1), et je le pourray bien sçavoir par son retour.

Le Pere Dom Henry, Prieur de vostre Monastere de Chambery (2), est icy, qui prescha hier a la Visitation. J'ay eu desplaysir de ne luy avoir peu rendre l'office d'hospitalité, comme [vous] sçaves que je fay volontier a ceux de vostre compagnie.

Je suis bien ayse de l'edification que madame la premiere Presidente (3) donne. C'est, a la verité, une fille que je cheris fort, et qui m'a bien donné de la consolation des il y a dix ans que Dieu voulut qu'elle prist confiance en mon ame ; quand vous la verres, je vous prie de la salüer. Mais sur tout, salués quelquefois le filz de la mayson en laquelle vous estes (4), et luy demandés son intercession pour la pureté de mon miserable esprit, le suppliant qu'il implore la misericorde de sa chere Maistresse et Mere de Dieu sur ma vie et sur ma mort.

Nostre Visitation croist « en nombre et merite *. » Madame de Chantal est a Lion, avec madame Favre, madame de Chastel et madame de Blonay, pour l'erection d'une Mayson que Monseigneur de Lyon y a desiree.

* Oratio super populum, Feria tert. post. Dom. Pass.

Je suis, mon Reverend Pere, d'un cœur tout particulier,

Vostre tres humble frere et serviteur,

Franç^s, E. de Geneve.

D'Annessi, ce 5 may 1615.

Au Reverend Pere en Nostre Seigneur,
Dom Jean de St Malachie, Religieux Feuillantin,
Superieur du Monastere de St Bernard.
A Fontaynes lez Dijon.

nouveau à l'intercession du Saint et « guerit derechef parfaictement au huictiesme jour... Du depuis, » ajoute l'auteur de cette relation, « elle n'a jamais rien paty de tout cela, ains jouit d'une constante santé, est mariée, a des enfants et sert d'un tesmoignage public et irrefragable que Dieu prend plaisir d'estre glorifié en son Serviteur. »

(1) Impossible de désigner le porteur, parent du Saint.

(2) Ce monastère était celui de Lémenc, auparavant prieuré de Bénédictins, dont les Feuillants avaient entrepris la réforme. (Voir plus haut, les notes (3), (4), p. 115.)

(3) La présidente Brûlart (voir tome XII, note (1), p. 267).

(4) Saint Bernard.

MLXXII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Un billet hâtif. — Union d'intimité spirituelle entre les âmes des deux Saints.

Annecy, 10 mai (1) 1615.

Ma Mere, helas! c'est sans loysir quelcomque ; imagines vous que c'est un billet pour une dame qui veut entrer. Je vous salue mille fois. Mon ame s'eslance dans vostre esprit, si toutefois il faut user du *mon* et du *vostre* entre vous et moy, qui ne sommes rien du tout de separé, mays une seule mesme chose.

J'escriray par la premiere commodité, mays [c'est] plustost un eschantillon de commodité que j'employe pour saluer mille fois un cœur maternel, de toute mon affection filiale. Dieu, qui est nostre unité, soit a jamais beni.

Je salue nos cheres Seurs, mes filles. Vives joyeuse en ce divin Jesus, qui est le Roy des Anges et des hommes. Je suis tres parfaitement en luy, ma tres chere Mere, ce que nul ne sçait que luy mesme qui l'a fait. A luy aussi en soit l'honneur, gloire et loüange. *Amen*.

Vostre .....

10 may 1615.

(1) Le 14 mai (voir ci-après, p. 363) le Saint dit à la Mère de Chantal : « Nous avons esté huit jours sans commodité d'escrire... » Comment expliquer cette phrase si les présentes lignes ont été tracées le 10 ? L'objection ne paraît pas décisive : ce billet n'est qu'un salut que le Bienheureux envoie à sa chère Fille par « un eschantillon de commodité, » en attendant que « la « premiere commodité » lui permette d'écrire une vraie lettre.

MLXXIII

A LA MÊME, A LYON

Aucune distance ne peut éloigner les cœurs que Dieu unit. — Une crainte du Saint. — La liberté qu'il faut garder à tout prix dans l'Institut de la Visitation. — Pourquoi le Fondateur voulait qu'on s'accommodât de certains esprits un peu difficiles. — Un vingt-troisième anniversaire cher au Bienheureux.

Annecy, 13 mai 1615.

. . . . . .

(1) Il faut cultiver la tressainte indifference a laquelle Nostre Seigneur nous appelle. Que vous soyes la ou icy, helas ! *qui nous peut separer de* l'unité *qui est en Nostre Seigneur Jesus Christ**? En fin, c'est chose desormais, ce me semble, qui n'adjouste plus rien pour nostre esprit, que nous soyons en un ou deux lieux, puisque nostre tres amiable unité subsiste par tout, graces a Celuy qui l'a faite. Combien de fois vous ay je dit, ma tres chere Mere, que le ciel et la terre ne sont point en asses grande distance pour esloigner les cœurs que Nostre Seigneur a jointz ! Demeurons en paix sous cette asseurance.

* Rom., VIII, 35. ult.

J'ayme bien mieux que l'on se fie tout en vous de la Mayson (2), car cela se fera fort doucement et suavement, pourveu que l'on vous laisse vostre liberté et qu'on se repose sur vostre foy. Mays je crains qu'on ne veuille vous arrester la (3), ce qui seroit une cogitation injuste

(1) Dans toutes les éditions, à partir de 1626, notre texte est précédé de deux alinéas tirés d'une lettre adressée en 1621 *à la Mère Paule-Jéronyme de Monthoux, Supérieure à Nevers*. Cette interpolation laisse planer un doute sur l'intégrité de la présente lettre, et par conséquent sur sa date ; toutefois, la première partie est bien, semble-t-il, comme la dernière phrase, du 13 mai 1615. (Voir tome XIV, note (1), p. 14.)

(2) Il s'agissait très probablement des affaires temporelles qui intéressaient le Monastère et dont la Fondatrice promettait de s'occuper, même après son retour à Annecy.

(3) Le Saint redoutait qu'on voulût retenir à Lyon la Mère de Chantal, et, de son côté, celle-ci songeait déjà à rentrer en Savoie. (Voir sa lettre du 14 avril 1615 à la Sœur de Bréchard, vol. I, p. 35.)

et que je ne pourrois ouÿr ; je dis la cogitation, car de l'effect, il n'en faut pas parler. Il faut donq en cet article, parler souëfvement et justement, et arrester que vous aures un soin tres suffisant de cette Mayson la.

Il faut garder comme la prunelle de l'œil la sainte liberté que l'Institut donne pour les communications et conferences spirituelles. L'experience me fait voir que rien n'est si utile aux servantes de Dieu, quand elle sera prattiquee selon nos Regles.

(1) Je respons que la vivacité de ces espritz nourris en leur propre jugement ne m'estonneroit point, pourveu qu'on leur eust proposé les maximes generales de la douceur, charité et simplicité, et le despouillement des humeurs, inclinations et aversions naturelles, qui doivent regner en la Congregation ; car en fin, qui ne voudroit recevoir que des espritz avec lesquelz il n'y eust point de peyne, les Religions ne serviroyent gueres au prochain, puisque ces espritz-la feroyent presque bien par tout.

O ma tres chere Mere, vivés joyeuse, toute brave, toute douce, toute jointe au Sauveur, et playse a sa Bonté de benir la tressainte unité qu'il a fait de nous et la sanctifier de plus en plus. Je salue nos cheres Seurs ; helas, que je leur souhaitte de perfection !

Ce 13 may, auquel je commence la 23e annee de ma vie en l'estat ecclesiastique (2), plein de confusion d'avoir fait si peu d'estat de vivre en la perfection de cet estat.

FRANÇs, E. de Geneve.

(1) Le manque de liaison entre le commencement de cet alinéa et ceux qui précèdent permet de croire que les premiers éditeurs ont fait ici quelque suppression ou une interpolation. (Voir note (1) de la page précédente.)

(2) C'est le 13 mai 1593 que François de Sales revêtit la soutane préparée longtemps d'avance par sa vertueuse mère. Jamais novice ne prit l'habit religieux avec plus d'humilité et de piété. « Ce jour la, » disait-il, « je me suis enroolé en la milice de Jesus Christ. » *(Année Sainte*, ancien Ms., 10 mai.) Voilà pourquoi le saint Evêque aimait à célébrer l'anniversaire de ce jour heureux.

MLXXIV

A LA MÊME, A LYON

Puissants désirs de servir le divin amour qui affluent dans le cœur du Saint. — Consolations qu'il reçoit des progrès spirituels de ses chères filles d'Annecy. — Que faire pour permettre à Dieu de parachever son œuvre dans les âmes.

Annecy, 14 mai 1615 (1).

. . . . . .

O que mon ame, des plusieurs jours en ça, est pleine de nouveaux et puissans desirs de servir le tres saint amour de Dieu avec tout le zele qu'il me sera possible ! La vostre, ma tres chere Mere, qui n'est qu'une mesme chose, en fera de mesme ; car, comme pourroit-elle avoir diverses affections, n'ayant qu'une mesme vie et une mesme ame ?

Nos Seurs (2) font, certes, merveilles et incitent mon cœur a beaucoup de reconnoissance envers la bonté de Dieu, de laquelle je voy de si clairs effectz en leurs ames. J'espere que celles de dela vous donnent aussi des pareilz sentimens, et que cette douceur celeste verse ainsy son Esprit sur toute cette petite assemblee de creatures unies pour sa gloire.

Helas, ma tres chere Mere, que d'obligations que nous avons a Nostre Seigneur, et combien de confiance nous devons avoir que ce que sa misericorde *a commencé* en nous, elle le *parachevera* *, et donnera tel accroissement a ce peu d'huyle de bonne volonté que nous avons, que tous nos vaysseaux s'en rempliront et plusieurs autres de ceux de nos voysins *. Il ne faut que bien fermer la

* Philip., I, 6.

* Cf. IV Reg., IV, 3-6.

(1) L'intégrité de cette lettre est fort douteuse ; à coup sûr, le commencement a été tronqué. La date cependant est juste ; ces lignes ont dû être écrites le matin et confiées à M. Grandis. (Voir la Lettre MLXXVI envoyée le soir du même jour, p. 364.) Le « bon soir » final ferait croire que la dernière phrase est interpolée.

(2) Les Religieuses de la Visitation d'Annecy.

* Ubi pag. præced., ℣℣. 4, 5.

chambre sur nous *, c'est a dire, retirer de plus en plus tout nostre cœur en cette divine Bonté.

Je vous donne mille fois le bon soir, et prie Dieu qu'il soit tous-jours au milieu de tout vostre cœur, le benissant de ses tressaintes et plus desirables faveurs. Je salue toutes nos Seurs.

FRANÇ^s^. E. de Geneve.

Le 14 may 1615.

MLXXV

A LA SŒUR FAVRE, ASSISTANTE DE LA VISITATION DE LYON

Inquiétudes résignées du Bienheureux sur la santé de la Mère de Chantal. Voyage de M. Grandis à Lyon.

Annecy, 14 mai 1615 (1).

Ma tres chere Fille, ma Niece (2),

Vostre lettre m'a certes un peu estonné; mays j'ay, graces a Dieu, les yeux sur cette infinie Providence, delaquelle les decretz seront a jamais les loix de mon cœur. Helas! vous pouves penser ce que mon ame est a ma Mere (3) et ce que l'ame de ma Mere est a la mienne. Hé, j'espere que la divine Bonté, en consideration de nostre pauvre petite Congregation faite en son nom et pour sa gloire, nous laissera cette Mere tant utile.

Monsieur Grandis (4) a eu peine a se resoudre d'aller,

(1) Actuellement, signature et date manquent à l'Autographe; mais cette dernière, 14 mai 1615, est garantie par la mention de M. Grandis et de son voyage à Lyon, que renferme aussi la lettre suivante à la Mère de Chantal, écrite le soir du même jour.

Migne, d'après Datta, tome II, p. 35, place ces lignes en 1610, au tome VI, col. 651; puis il les donne une seconde fois (col. 979) avec un texte arrangé, mais portant la vraie date, et comme adresse : *A une Niece*.

(2) Cette qualification affectueuse venait sous la plume du Saint lorsqu'il s'adressait à la Sœur Favre, à cause du titre de « Frere » qu'il donnait au Président son père.

(3) La Mère de Chantal.

(4) Jean Grandis, médecin d'Annecy. (Voir le tome précédent, note (1), p. 20, et cf. ci-dessus, p. 330.)

par ce quil tenoit, d'un costé, la maladie n'estre pas dangereuse puisqu'elle est intermittente, et de l'autre, que les medecins de dela auroyent desja fait tous les remedes quand il arrivera. Neanmoins, en un'occasion de si grande consequence, en fin il s'est resolu. O ! Dieu soit nostre secours, ma tres chere Niece. Prions bien Dieu, il nous aydera.

L'homme qui accompagne M. Grandis reviendra soudain avec advis nouveau ; je vous en prie, et que ce soit bien distinctement. Tout ce que Dieu ordonnera sera receu, moyennant sa grace, avec resignation ; l'unité de mon ame avec celle de cette Mere n'est pas pour cette vie seulement, mais principalement pour l'autre.

Dieu vous benisse, ma tres chere Fille, ma Niece. Monsieur Grandis ne fera point semblant d'aller expres.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Arona (Italie).

MLXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Zèle croissant du Saint pour le service de Dieu. — Béatitude et suavité des âmes totalement résignées au vouloir divin. — Attente de nouvelles.

Annecy, 14 mai 1615.

(1) VIVE JESUS

Nous avons esté huit jours sans commodité d'escrire, et voyci maintenant, coup sur coup, qu'on nous donne occasion. Nous attendons certes avec une devote impatience M. du Crest (2), qui n'est encor point arrivé, pour

(1) L'éditeur Migne, tome VI, col. 979, supprime *Vive Jesus* au commencement, et fait au texte plusieurs modifications assez notables qui sont dues à M. l'abbé de Baudry.

(2) De tous les personnages qui, à cette époque, portaient ce nom, trois peuvent être proposés, parmi lesquels, toutefois, il est difficile de choisir :

Jean-Baptiste, fils de Sébastien Ducrest, bourgeois d'Annecy, curé d'Héry-sur-Alby dès 1600, « licentié en droit civil et canon, » qui, à son retour de Louvain, où il avait achevé ses études, soutint en 1610 une thèse de philosophie en présence du saint Evêque. Il dépose au Ier Procès de Canonisation le 12 novembre 1632, à l'âge de cinquante ans. — Philippe Ducrest, qui fut successivement procureur au Conseil de Genevois, greffier de l'officialité de

sçavoir un peu de vos nouvelles, car je m'imagine que nous en aurons a force, et par le sire Pierre aussi (1), par lequel je vous avois envoyé des lettres pour M. des Hayes, ouvertes, affin que vous les vissies. Or bien, il faut donq attendre.

Cependant, que vous diray-je de vostre cœur de deça, sinon que Dieu luy donne tous les jours des nouvelles affections pour son service. (2) Ce matin, estant un peu en solitude, il a fait un exercice de resignation nonpareil, mays que je ne puis escrire, et que je reserve pour vous dire a bouche, quand Dieu me fera la grace de vous voir. O que bienheureuses sont les ames qui vivent de la seule volonté de Dieu ! Helas ! si pour en savourer seulement un bien peu par une consideration passagere, on a tant de suavité spirituelle au fond du cœur qui accepte cette sainte volonté avec toutes les croix qu'elle presente, que sera ce des ames toutes destrempees en l'union de cette volonté ?

Or sus, c'est bien asses, car je vous ay escrit ce jourdhuy mesme au matin par M. Grandis *, par lequel nous attendons force lettres, et grandes ; car, puisqu'il vous ira voir en arrivant et que ses affaires le retiendront un peu la, vous aures bon loysir d'escrire.

* Epist. MLXXIV.

Ce pendant, Dieu soit æternellement nostre tout. Je suis en luy vostre, selon quil luy a pleu et comme vous sçaves vous mesme.

Annessi, le 14 may 1615.

A Madame
Madame de Chantal,
Superieure de la Visitation. — A Lion.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation du Mans.

l'Evêché de Genève, greffier ducal, notaire apostolique du même Procès, décédé le 13 octobre 1634. — Gabriel, chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1620, ami et bienfaiteur de la Visitation d'Annecy, qui mourut en 1671. Sa notice sera donnée plus tard.

(1) Pierre Richard (voir ci-dessus, note (2), p. 330).

(2) La suite de cet alinéa a été insérée dans une lettre composée de plusieurs morceaux de dates différentes, qui porte celle du *22 octobre 1622* à partir de l'édition princeps. (Cf. plus haut, note (1), p. 59.)

MLXXVII

A LA MÊME, A LYON

Acquiescement de François de Sales à la volonté de Dieu. — Nouvelles de son propre cœur.

Annecy, 16-18 mai 1615 (1).

Ma tres chere Mere,

Ce mot part a l'impourveu pour saluer vostre chere ame, que je cheris comme la mienne propre ; aussi l'est elle en Celuy qui est le principe de toute unité et union.

Je ne veux pas nier que je ne sois marri de vostre fievre ; mays ne vous mettes nullement en peyne de ma peyne, car vous me connoisses : je suis homme pour souffrir, sans souffrir, tout ce qu'il plaira a Dieu faire de vous comme de moy. Helas ! il ne faut point faire de replique ni de fleschissement. Je confesse devant le Ciel et les Anges que vous m'estes pretieuse comme moy mesme ; mays cela ne m'oste point la tres resolue resolution d'acquiescer pleinement en la volonté divine. Nous voulons servir Dieu en ce monde, icy et la, de tout ce que nous sommes ; s'il juge mieux que nous soyons en ce monde ou en l'autre, ou tous deux, sa tressainte *volonté soit faite**. (2)

*Matt., VI, 10, XXVI, 42.

. . . . . .

Je ne vous diray rien davantage, sinon que je me porte

(1) Le 14 mai, saint François de Sales mandait à la Sœur Favre : « M. Grandis ne fera point semblant d'aller expres » à Lyon, pour voir la Mère de Chantal dangereusement malade. Pour la même raison, en écrivant à celle-ci le matin du même jour (voir Lettre MLXXIV), il aura dissimulé ses inquiétudes. Dans les présentes lignes, le Fondateur ne cache plus ses préoccupations sur l'issue du grave accident ; cette remarque semble assez bien justifier notre date.

(2) Ici même, et sans doute pour remplacer un passage supprimé, les premiers éditeurs ajoutaient une phrase tirée de la lettre du 10 septembre 1611. (Voir le tome précédent, p. 98, lignes 7-11, et cf. tome XIV, note (1), p. 14.) L'alinéa qui suit pourrait bien aussi avoir été interpolé.

mieux, et que mon cœur va mieux qu'il n'est pas allé il y a long tems; mais je ne sçai pas si sa consolation vient des causes naturelles ou de la grace.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, pour le remplir de son saint amour. *Amen.* VIVE JESUS ! Ma tres chere Mere, je suys, comme vous sçaves vous mesme, tous-jours plus tout a fait vostre.

FRANÇ^s^, E. de Geneve.

MLXXVIII

A LA SŒUR DE BRÉCHARD
ASSISTANTE DE LA VISITATION D'ANNECY

(INÉDITE)

Prières publiques pour la guerre. — Affaire d'argent.

Annecy, 18-20 mai 1615 (1).

J'avoys un grand desir de vous aller voir en presence, ma tres chere Fille, mais je n'ay pas ceans un prestre a mon commandement, et puis, j'ay un peu d'affaires, comme seroit de me præparer au sermon que nous faysons demain pour recommencer les prieres (2) et faire un'assemblee tantost pour l'ordre d'icelles. J'attens, non sans tentation d'inquietude, l'homme qui doit venir de

(1) L'allusion aux prières publiques, l'attente un peu anxieuse des nouvelles de Lyon et le règlement d'une affaire d'argent, ont servi à fixer la date à un ou deux jours près.

(2) Le 12 mai, Charles-Emmanuel apprenant que le gouverneur de Milan allait camper devant Asti, avait disposé ses troupes pour le combat. Restées victorieuses dans une première attaque qui eut lieu ce jour même, elles le furent aussi dans plusieurs escarmouches les jours suivants. Une importante bataille devait se livrer encore le 20 du même mois. (D'après la plaquette citée plus haut, note (2), p. 355.) C'est donc au moment où les deux armées se trouvaient en présence sous les murs d'Asti, que le saint Evêque fit « recommencer les prieres. » On peut voir au tome VIII, p. 172, un plan de sermon, daté de 1615, et portant ce titre : *Pendant que nos soldats livraient bataille aux Espagnols; pour une supplication publique.* Probablement, ce canevas servit de thème à la prédication dont parle ici le Saint.

Lion (1); soudain quil sera arrivé, vous aures part a nos nouvelles. Hé, Dieu le *(sic)* nous veuille donner bien bonnes.

Cependant, M. de Charmoysi (2) doit rendre l'argent quil a, dans trois ou quatre jours. Il proposoit de le remettre a M. de Vallon (3), qui en donneroit la rente constituee; mays puis que l'on en a besoin pour le bastiment, je pense quil sera mieux de s'en servir que d'en emprunter (4). Et puis, quand il en viendra d'autre, si M. de Vallon est treuvé propre pour le recevoir, comme je pense qu'il le soit, nous le luy baillerons.

Bonsoir, ma tres chere Fille. Dieu vous benisse des benedictions que ce cœur vous souhaite, ce cœur, dis-je, qui vous cherit vrayement d'un'affection toute paternelle et plus que paternelle.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Brioude.

(1) Sans doute le même qui, le 14, était parti d'Annecy dans la matinée, avec M. Grandis. (Voir ci-dessus, p. 363.)

(2) Claude de Charmoisy (voir note (4) ci-dessous).

(3) Jacques de Gex, seigneur de Vallon, beau-frère de M. de Charmoisy.

(4) L'affaire se régla quelques jours après, comme le prouve la teneur de l'acte que nous résumons ici. Le 24 mai 1615, au monastère d'Annecy, en présence de toutes les Religieuses « congregees capitulairement,... en la presence et assistance d'Illustre et Reverendissime Seigneur messire François de Sales... leur Pere spirituel, et par son advis et conseil icy presentes et acceptantes... pour elles et pour Reverende Dame Jeanne Françoise Fremyot leur Superieure, et aultres dames Religieuses de ladicte Congregation qui sont a present icy absentes : » Jacques de Gex, seigneur de Vallon, retire « trois mil et deux centz florins, monoye de Savoye,... provenant » de la revente d'une « cense annuelle et perpetuelle de deux centz et vingt quattre florins... ce jourdhuy faicte par les susnommees en faveur de noble Claude de Vidompne, seigneur de Charmoisy, qu'en auroit cy devant faicte vente... le premier jour de decembre mil six centz et douze. » (Archives de la Visitation d'Annecy, *Livre des Contrats permanents.)*

Il résulte de cette pièce que l'on jugea bon de remettre l'argent sans délai à M. de Vallon.

———

MLXXIX

A M. BALTHAZARD DE PEYZIEU

(INÉDITE)

Condoléances. — Eloge d'un frère défunt. — La seule chose qui nous mette en repos. — Préparer la mère tout doucement à la fâcheuse nouvelle. — Une grande erreur.

Annecy, 21 mai 1615.

Helas, monsieur mon Frere, que nous avions des-ja regretté nostre commune perte, entre nous autres freres de deça, car les Peres Capucins nous en avoyent donné quelque sorte de nouvelles (1). Il faut advoüer que cet evenement si inopiné est capable de troubler les espritz les plus resoluz de ceux qui ont aymé un peu affectionne-

(1) Saint François de Sales fait allusion à la mort de Louis de Peyzieu. (Voir plus haut, les notes (1), pp. 65, 66.) Les encouragements du Saint-Siège et de la cour de France avaient décidé le P. Honoré, provincial des Capucins de Paris, à envoyer au Brésil une seconde légion de missionnaires pour consolider la conquête spirituelle du premier essaim. (Ibid., note (1), p. 66.) Douze s'embarquèrent au Hâvre le 28 mars 1614, et le 23 juin mirent pied dans l'île de Maragnan. Dès leur arrivée, ils rencontrèrent quelques obstacles qui ne leur pronostiquèrent rien de bon.

« C'étaient quelques Portugais et un prestre seculier qui animaient les Français contre les Indiens; il y eut de la batterie, et nos soldats apprirent que les Portugais, plus forts que les Français, avaient dessein de s'emparer de la côte de Maragnan et de chasser les Français (1). » La Ravardière prit l'offensive, enleva trois vaisseaux aux Portugais et le 18 novembre voulut tenter contre eux un coup de main décisif. Il échoua par suite d'une fausse manœuvre, que l'auteur de l'*Histoire veritable* (2) met sur le compte du seigneur de Sillignieu. Celui-ci la paya de sa vie; il « eust une arquebusade dans les reins qui le terrassa; le sieur d'Albuguergue, » chef des Portugais, « luy donna deux ou trois coups d'espée. » Soixante hommes périrent « en une demie-heure, entre lesquels il y avoit d'honnestes gens, je dis gens de bien et de qualité. Le pauvre monsieur de Pesieux en a payé la folle enchère ; c'estoit un brave gentilhomme qui ne manquoit pas de courage. »

(1) Cité par Mazelin, *Hist. du P. Honoré de Paris*, Paris, 1882, p. 185.

(2) *Histoire veritable de ce qui s'est passé de nouveau entre les François et les Portugais en l'isle de Maragnan au pays des Toupinambous*. Paris, Nicolas Rousset, MDCXV.

ment ce brave et genereux frere, et rien que le souverain respect que nous devons a la Providence eternelle, qui ne fait jamais rien que saintement et sagement, ne nous sçauroit mettre en repos sur cet accident. Et comme pourroit on croire que ce brave cœur, qui avoit esté nourri des sa jeunesse en la pieté, et qui avoit en bonne partie entrepris cette si grande separation de tout ce qui luy estoit plus cher pour le zele du service de Dieu, n'ayt aussi esté tres specialement secouru de la grace d'iceluy en son dernier jour, lequel, selon sa profession, il a fini dans les termes de son devoir? Certes, lhonneur de cette mort est extreme, et la posterité la louera sans fin.

Mays, de sçavoir comme on pourroit dextrement donner le coup de cette si estrange et fascheuse nouvelle au cœur de nostre pauvre chere mere (1) sans esbranler extremement sa vie propre, je vous asseure, mon cher Frere, que je ne le sçai pas. Je pense bien qu'a la fin elle le sçaura, car le bruit respandu penetrera jusques a ses oreilles par quelque rencontre; c'est pourquoy il seroit bon de la præparer tout bellement a cet assaut, lequel, puisqu'elle ne peut eviter, on pourroit luy donner par apres, quand on auroit un peu fortifié son ame. Je prie Dieu quil vous conseille, monsieur mon tres cher Frere, en cett'occasion; et ce pendant, je ne laisse pas d'escrire a nostre tres chere mere sur ce sujet *, affin que si vous juges a propos qu'elle le sache, elle voye quant et quand la contribution de mon desplaysir au sien. Mays, que ne voudrois-je pas faire pour secourir ce pauvre cœur maternel, quand il sera blessé de ce coup si rude! Releves ce pendant le vostre, mon tres cher Frere, vous qui estes masle, et vous disposes a l'ennuy de voir encor, pour surcroist de vostre perte et de la nostre, les desplaysirs d'une si bonne mere. Qui se promet des autres occurrences en cette plus que miserable vie, il se trompe grandement.

* Epist. seq.

Monsieur mon tres cher Frere, je vous conjure de recueillir l'affection que ce cher defunct me portoit et a mes freres, et de la nous conserver, comme de tout mon

(1) Mme de Peyzieu, mère du destinataire et du défunt.

cœur je me dedie de nouveau a toute vostre mayson pour estre sans fin,

Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur et frere,

FRANÇS, E. de Geneve.

21 may 1615.

A Monsieur
Monsieur de Pezieu.

Revu sur l'Autographe appartenant à Mme la marquise de Mailly, au château de la Roche-Mailly (Sarthe).

MLXXX

A MADAME DE PEYZIEU (1)

Condoléances à la destinataire, sur la mort de son fils. — Le monde le plus désirable de tous. — Consolations à la mère « quasi sur le despart » pour aller où est son enfant.

Annecy, 21 mai 1615.

O que mon ame est en peyne de vostre cœur, ma tres chere Mere, car je le voy, ce me semble, ce pauvre cœur maternel, tout couvert d'un ennuy excessif ; ennuy toutesfois que l'on ne peut ni blasmer ni treuver estrange, si on considere combien estoit aymable ce filz (2), duquel ce second esloignement de nous est le sujet de nostre amertume.

Ma tres chere Mere, il est vray, ce cher filz estoit l'un des plus desirables qui fut onques ; tous ceux qui le conneurent, le reconneurent et le connoissent ainsy. Mais n'est-ce pas une grande partie de la consolation que nous devons prendre maintenant, ma tres chere Mere ?

(1) La lettre précédente à M. de Peyzieu a permis de désigner avec certitude la destinataire de celle-ci.

(2) Louis de Peyzieu, seigneur de Sillignieu.

car en verité, il semble que ceux desquelz la vie est si digne de memoire et d'estime, vivent encor apres le trespas, puisqu'on a tant de playsir a les ramentevoir et representer aux espritz de ceux qui demeurent,

Ce filz, ma tres chere Mere, avoit des-ja fait un grand esloignement de nous, s'estant volontairement privé de l'air du monde auquel il estoit né, pour aller servir son Dieu, et son Roy, et sa patrie en un autre nouveau monde (1). Sa generosité l'avoit animé a cela, et la vostre vous avoit fait condescendre a une si honnorable resolution, pour laquelle vous avies renoncé au contentement de le revoir jamais en cette vie, et ne vous restoit que l'esperance d'avoir de tems en tems de ses lettres. Et voyla, ma tres chere Mere, que, sous le bon playsir de la Providence divine, il est parti de cet autre monde pour aller en celuy qui est le plus ancien et le plus desirable de tous, et auquel il nous faut tous aller, chacun en sa sayson, et ou vous le verres plus tost que vous n'eussies fait s'il fust demeuré en ce monde nouveau, parmi les travaux des conquestes qu'il pretendoit faire a son Roy et a l'Eglise. En somme, il a fini ses jours mortelz en son devoir et dans l'obligation de son serment. Cette sorte de fin est excellente, et ne faut pas douter que le grand Dieu ne la luy ayt rendue heureuse, selon que, des le berceau, il l'avoit continuellement favorisé de sa grace pour le faire vivre tres chrestiennement.

Consolés vous donq, ma tres chere Mere, et soulagés vostre esprit, adorant la divine Providence qui fait *toutes choses* tres *suavement* *; et, bien que les motifz de ses decretz nous soyent cachés, si est-ce que la verité de sa debonnaireté nous est manifeste et nous oblige a croire qu'elle fait toutes choses en parfaite bonté.

* Sap., VIII, 1.

Vous estes quasi sur le despart pour aller ou est cet aymable enfant; quand vous y seres, vous ne voudries pas qu'il fust aux Indes, car vous verres qu'il sera bien mieux avec les Anges et les Saintz, qu'il ne seroit pas avec les tigres et barbares. Mays en attendant l'heure

(1) Voir note (1), p. 368.

de faire voyle, apaysés vostre cœur maternel par la consideration de la tressainte eternité en laquelle il est et de laquelle vous estes toute proche. Et en lieu que vous luy escriviés quelquefois, parlés a Dieu pour luy, et il sçaura promptement tout ce que vous voudres qu'il sache, et recevra toute l'assistence que vous luy ferés par vos vœux et prieres, soudain que vous l'aures faite et delivree entre les mains de sa divine Majesté.

Les chrestiens ont grand tort d'estre si peu chrestiens comme ilz sont, et de violer si cruellement les loix de la charité pour obeyr a celles de la crainte ; mays, ma tres chere Mere, il faut prier Dieu pour ceux qui font ce grand mal, et appliquer cette priere-la a l'ame de vostre defunct. C'est l'orayson la plus aggreable que nous puissions faire a Celuy qui en fit une pareille sur la croix *, a laquelle sa tressainte Mere respondit de tout son cœur, l'aymant d'une tres ardante charité.

* Luc., XXIII, 34.

Vous ne sçauriés croire combien ce coup a touché mon cœur ; car en fin, c'estoit mon cher frere et qui m'avoit aymé extremement. J'ay prié pour luy et le feray tousjours, et pour vous, ma tres chere Mere, a qui je veux rendre toute ma vie un particulier honneur et amour, de la part encor de ce frere trespassé, duquel l'amitié immortelle me vient solliciter d'estre de plus en plus,

Madame, ma tres chere Mere,

Vostre filz et serviteur tout humble, tout fidelle
et tout obeissant,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 21 may 1615.

MLXXXI

A LA SŒUR FAVRE, ASSISTANTE DE LA VISITATION DE LYON

La Mère de Chantal hors de danger. — Nouvelles et avis spirituels. Salutations aux chères Sœurs et aux bienheureuses Novices.

Annecy, 31 mai 1615.

Ma tres chere Niece, ma Fille,

Je ne sçauroys vous dire combien mon ame se sent obligee a la vostre pour le soin que vous aves eu de me tenir adverti de l'estat de la santé de nostre Mere *. Et Dieu soit loué dequoy il luy a pleu la nous conserver! Je veux esperer que ce sera plus longuement que la foiblesse de sa complexion ne nous permet d'esperer; car cette Bonté qui a commencé a nous gratifier, ne s'en lassera point, si nous sommes fideles.

* Cf. Epist. MLXXV.

J'eusse bien desiré de vous donner quelque bonne nouvelle en contrechange, mays je n'ay sceu; car encor que monsieur le President (1) et messieurs les freres et seurs (2) se portent fort bien, si est ce que Nostre Seigneur a retiré a soy le bon oncle, monsieur l'advocat, le jour mesme de l'Ascension (3), pour bon presage quil luy feroit part du Ciel auquel il estoit monté, menant *la captivité captive* *. Aussi ce bon defunct receut tous les

* Ephes., IV, 8.

(1) Antoine Favre, père de la destinataire.

(2) Pour les frères de Sœur Marie-Jacqueline Favre, voir tome XI, note (1), p. 79. Elle n'eut qu'une sœur, Lucrèce, née à Chambéry en juillet 1597 et décédée en novembre 1616. Le Saint désigne aussi, sans doute, la belle-sœur de la destinataire, Mme de la Valbonne.

(3) Cet oncle était François ou Jean-François Favre, propre frère du Président, baptisé à Bourg-en-Bresse le 11 janvier 1569. (Reg. par.) Reçu avocat à la rentrée du Sénat du 3 novembre 1594, il épousa, le 31 janvier 1592, Claudine Bergier, qui le laissa veuf avant 1614. Comme l'écrit ici saint François de Sales, il mourut à Annecy en la fête de l'Ascension, 28 mai, et fut sépulturé le lendemain à Saint-François. (D'après Mugnier, *Les Registres des Entrées du Sénat*, les Notes du regretté D. Mackey, O. S. B., et les Reg. par. d'Annecy.)

saints Sacremens convenables a ce dernier passage et tesmoigna une grande constance.

Ma tres chere Fille, ma Niece, releves tous-jours bien vostre cœur en Nostre Seigneur, esvertues-vous de surmonter toutes les humeurs melancoliques et chagrines, demeures en paix. *Amen.*

Je suis, plus quil ne se peut dire, tout vostre, et a nos cheres Seurs Marie Peronne (1) et Marie Aymee (2), et aussi a vos bienheureuses Novices (3), que j'appelle ainsy par ce que je connois de plus en plus le bonheur de ceux qui se dedient a l'amour et service divin. Je suis tout vostre, ma tres chere Niece, ma Fille.

31 may 1615.

A ma tres chere Fille en N. S.
Ma Seur Me Jaqe, ma Niece bienaymee.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Troyes.

(1) Sœur Péronne-Marie de Chastel.

(2) Sœur Marie-Aimée de Blonay.

(3) Dans cette salutation particulière, le Fondateur comprenait, avec Sœur Marie-Renée Trunel, les autres aspirantes : Mme Chaudon et Mme Colin qui, pour des raisons majeures, avaient différé l'heure de leur consécration à Dieu. (Cf. ci-dessus, note (5), p. 305.)

MINUTES

ÉCRITES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES

POUR D'AUTRES PERSONNES

MLXXXII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL Ier

POUR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

Remerciements et promesse de prières à Son Altesse en retour de la protection qu'elle accorde à la Visitation.

Annecy, vers mi-janvier 1614 (1).

Monseigneur,

La bonté et pieté de Vostre Altesse ne pouvoit jamais mieux paroistre qu'en recepvant sous sa protection une troupe de pauvres filles assemblees au nom de Dieu (2); et croyons tres assurement que Nostre Seigneur a heu fort agreable de voir la grandeur de Vostre Altesse

---

Monseigneur,

La bonté et pieté de Vostre Altesse ne pouvoit jamais mieux se faire paroistre en aucune sorte d'action, qu'en recepvant une troupe de pauvres filles assemblees au nom de Dieu soubs vostre protection. Nous croyons tres

---

(1) La seconde leçon donnée au bas de la page, reproduit la minute et l'orthographe de la Sœur de Bréchard; au texte, nous publions la même minute corrigée par le Saint, en soulignant d'un pointillé ce qu'il a écrit de sa propre main.

Cette pièce est évidemment l'une des « lettres corrigees » que le Fondateur annonce à la Mère de Chantal, en lui adressant le billet placé vers mi-janvier 1614. (Voir plus haut, p. 140, et cf. ci-après, Appendice II, p. 401, A.)

(2) Voir à l'Appendice I, II, les lettres du 22 décembre 1613 écrites par le duc de Savoie aux deux Fondateurs de la Visitation.

r'abaissee jusques la, esperans que se *(sic)* rabaissement eslevera tousjours d'avantage Vostre Altesse Serenissime devant les yeux de la divine Majesté.

Et quant a nous, ce nous est un honneur si grand, Monseigneur, qu'il excede tout remerciement ; de sorte que ce que nous pouvons faire, c'est d'offrir journellement a Dieu nos petites oraisons pour la conservation et prosperité de Vostre Altesse, pour, en quelque maniere, corespondre a l'estroite obligation que nous avons a la bonté de Vostre Altesse Serenissime, a laquelle faysans en toute humilité la deüe reverence, nous [serons a] sommes,

Monseigneur, ...

Revu sur l'original conservé au 1er Monastère de la Visitation de Paris.

assurement que Nostre Seigneur a heu fort agreable de voir la grandeur de Vostre Altesse r'abaissee jusques la, et esperons que se *(sic)* rabaissement vous eslevera tousjours d'avantage devant les yeux de la divine Majesté.

C'est un honneur pour nous si grand, Monseigneur, qu'il excede tout remerciement; de sorte que ce que nous pouvons faire, est d'offrir journellement a Dieu nos petites oraisons pour la conservation et prosperité de Vostre Altesse, en quoy nous essayerons de corespondre a l'estroite obligation que nous y avons, et a nous tesmoigner, avec toute reverence et fidelité,

Monseigneur,.....

MLXXXIII

AU CARDINAL MAFFEO BARBERINI

POUR MADAME DES GOUFFIERS (1)

(INÉDITE)

Mme des Gouffiers se félicite d'avoir le Cardinal pour intercesseur dans son affaire. — Elle en espère le succès de sa charitable intervention.

Annecy, février ou mars 1614.

Monseigneur,

Des il y a long tems, vostre charité et pieté m'estant conneue par la reputation qu'elle s'est acquise en nostre

(1) Comme, d'après sa teneur, la supplique s'adresse à un Prélat de nationalité étrangère, ayant fait « il y a long tems » un séjour en France, c'est le

France, elle l'est maintenant beaucoup plus par lhonneur que Vostre Illustrissime Grandeur me fait en une affaire que la divine Majesté a permis, ou plustost ordonné, vous estre tumbee entre les mains, pour mon bonheur et advantage (1) ; puisque je ne pouvois rencontrer ni une plus grande, ni une plus utile et necessaire faveur que celle quil plaira a vostre bonté, Monseigneur, me departir, et laquelle me licentiant, ce me semble, de representer encor de rechef sur ce papier ma necessité, je ramenteveray en toute humilité a Vostre Illustrissime Grandeur, comm'il y a des-ja quelques annees, pendant son sejour en France, je m'essayay me rendre sous vostre authorité pour le sujet dont il est maintenant question ; et sachant bien que de moy je ne meritois pas cet honneur, je fus favorisee de Monseigneur le Duc de Nevers (2), lequel vous fit offrir quelques supplications

Cardinal Maffeo Barberini qui nous paraît le destinataire le plus vraisemblable. Il naquit à Florence en 1568, d'Antoine Barberini et de Camille Barbadora. Venu en France en 1601 comme Nonce extraordinaire, pour complimenter Henri IV de la naissance du dauphin, il devint ensuite à la même cour Nonce ordinaire et fut créé Cardinal le 11 septembre 1605. A la fin de 1607 il retournait à Rome, et le 6 août 1623, sous le nom d'Urbain VIII, il succédait à Grégoire XV sur le siège de saint Pierre. Sa mort arriva le 29 juillet 1644. — C'est la première année de son pontificat que furent commencées en Savoie les informations juridiques sur les vertus de saint François de Sales ; mais les décrets que fit ce Pape pour régler les procédures des Béatifications, interrompirent le Procès, lequel, ayant été repris sous Innocent X et Alexandre VII, aboutit le 19 avril 1665, par la Canonisation de l'Evêque de Genève.

La mention finale du sieur Philippe de Quoex et de l'Evêque de Troyes avertit que la suppliante est Mme des Gouffiers, et que cette minute a été écrite pour elle avant le 9 mai 1614. A cette date, en effet, la Congrégation des Evêques et Réguliers était déjà informée du désir qu'exprime ici la Religieuse du Paraclet d'avoir un juge autre que l'Evêque de Troyes. (Cf. plus haut, note (2), p. 187.) La date approximative attribuée à la présente lettre se déduit de celle de la pièce du 9 mai, conservée aux Archives des Evêques et Réguliers. (Cf. ibid., pp. 147, 153, la Lettre CMLVII avec le Mémoire qui la suit ; p. 187, la Lettre CMLXXVII, et à l'Appendice II, C, celle de Philippe de Quoex à son frère Claude, 18 janvier 1614.)

(1) Le bonheur auquel aspirait Mme des Gouffiers était d'être dispensée de ses vœux de professe du Paraclet pour entrer à la Visitation. (Voir plus haut pp. 152-154, 225, 238.)

(2) Charles de Gonzague-Clèves, premier du nom, duc de Nevers, fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, et d'Henriette de Clèves. avait épousé en 1599 Catherine de Lorraine. Il mourut le 21 septembre 1637. (Voir Moreri, 1740, tome IV.)

pour moy. Mais lhors, a cause de quelque consideration, Vostre Grandeur Illustrissime ne jugea pas a propos de m'accorder ce dont je la suppliois ; et je connois par experience que Nostre Seigneur avoit ainsy disposé pour mon bien, me reservant vostre faveur, Monseigneur, jusques a ce tems auquel elle me sera plus utile a mon avancement spirituel, que peut estre elle n'eut pas esté lhors que je la pretendois.

Je sçai que les difficultés de mon affaire sont grandes, mais j'en espere pourtant un heureux succes, et que vostre charité, Monseigneur, jointe a vostre authorité, me rendra jouissante de mon desir, auquel je proteste n'estre portee que pour la gloire de Dieu et la plus grande asseurance de mon ame. Le sieur Philipe de Quoex, recteur de Sainte Catherine (1), fera voir a Vostre Illustrissime Grandeur combien il me seroit des-avantageux d'estre renvoyee par devant Monseigneur l'Evesque de Troyes (2), et je m'asseure qu'elle considerera et favorisera mes raysons, ainsy que tres humblement je l'en supplie, luy baysant en toute reverence les mains sacrees, et luy souhaitant une grande et abondante recompense de la grace et protection qu'elle exercera pour moy qui suis,

Monseigneur,

De Vostre Illustrissime et Reverendissime Grandeur,

Tres humble et tres obeissante, indigne servente en Nostre Seigneur.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Cf. ci-dessus, note (1), pp. 376, 377.

(2) Clément VIII avait préconisé évêque de Troyes, en 1604, René de Breslay, conseiller et aumônier ordinaire de Henri IV, grand archidiacre d'Angers. En 1621, il résigna spontanément son évêché en faveur de Jacques Vignier, que la mort surprit avant sa préconisation. Nicolas de Mégrigny, parent de ce dernier, fut nommé par Louis XIII pour le remplacer ; mais il décéda en 1624, sans avoir pu prendre possession du siège. Alors, l'ancien titulaire, regrettant sa première démission, se chargea de nouveau, avec l'agrément de Rome, de l'administration du diocèse. Il y introduisit les Capucins, les Carmes, les Carmélites, les Oratoriens, les Religieuses de la Visitation, les Ursulines, et mourut en 1641, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. (D'après la *Gallia Christiana*, et Moroni, *Dizionario di erudizione*, etc., 1856, vol. LXXXI.)

MLXXXIV

A LA DUCHESSE DE MANTOUE, MARGUERITE DE SAVOIE

POUR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

(INÉDITE)

Les Religieuses de la Visitation d'Annecy rendent compte à leur protectrice de leurs consolations : pose de la première pierre de l'église, envoi prochain de trois d'entre elles pour dresser un nouveau monastère à Lyon.

Annecy, novembre 1614 (1).

Le bonheur et l'honneur que nous recevons d'estre sous la maternelle protection de Vostre Altesse Serenissime, nous oblige a luy rendre conte de toutes les saintes consolations que la Bonté divine nous depart, sachant bien que vostre charité, Madame, y prendra du playsir.

Ce moys d'aoust passé (2), madame de la Croix (3) posa la premiere pierre de nostre eglise de la part de Vostre Altesse Serenissime (4), delaquelle action nous eusmes un grand contentement, pour l'esperance que nous avons que la divine Majesté sera saintement servie en ce petit lieu, par plusieurs bonnes ames qui s'y assembleront a l'advenir en son nom. Et presque a mesme tems, un nombre de dames vertueuses, filles de la ville de Lion, qui, pour quelque digne sujet, estoyent venues icy l'annee

(1) L'allusion au départ projeté pour Lyon, où les Religieuses devaient fonder un nouveau monastère, confirme la date de cette minute. (Voir plus haut, p. 261.)

(2) C'est par distraction que le Saint parle du mois d'*août ;* la pose de la première pierre de l'église de la Visitation eut lieu le 18 septembre. (Cf. ibid., pp. 108, 109.)

(3) Claude-Françoise de Maillard, veuve de Salomon de Murat, baron de la Croix. (Voir ibid., note (1), p. 78, et cf. Appendice II, p. 402, B.)

(4) Voici, d'après Charles-Auguste *(Histoire,* etc., liv. VIII), le texte de l'inscription gravée sur la première pierre :

Deo optimo maximo, Jesu Christo, Sanctissimæ Matri Virgini Mariæ Visitanti — Carolo Emanuele Sabaudiæ, Henrico Gebennesii Ducibus — anno millesimo sexcentesimo decimo quarto, decima octava Septembris — Margaride Infante Sabaudiæ, Vidua Ducis Mantuæ Protectrice — Francisco Episcopo — Congregationis Sororum oblatarum Visitationis devotioni sacrum.

passee (1) et avoyent veu nos exercices, inspirees, comme il est a croire, du Saint Esprit, desirant eriger une mayson de nostre Institut et ayant preparé ce qui est requis a cette intention, nous ont en fin demandé de leur envoyer de nos Seurs pour leur servir de conduite en leur sainte entreprise. Ce que Monseigneur l'Archevesque de Lion ayant recommandé a Monseigneur l'Evesque de Geneve, qui est le Pasteur de ce lieu, il a esté jugé expedient de devoir estre accordé, attendu que, par la grace de Dieu, nostre nombre est des-ja asses grand pour pouvoir exercer cette charité (2), de sorte que troys des nostres sont deputees pour aller dresser cette nouvelle mayson (3), lesquelles toutesfois, cela estant fait, reviendront icy ou elles se sont premierement donnees a Dieu.

Dequoy, comme nous avons deu avant leur depart (4) donner advis a Vostre Serenissime Altesse, aussi estimons-nous qu'elle l'aura fort aggreable, et loüera la Majesté divine dequoy elle daigne se servir de nous pour l'accroissement de sa gloire; puisque mesme, a mesure que nostre Congregation se dilatera, les prieres se multiplieront pour Vostre Altesse, qui a si doucement et favorablement arrousé de sa bienveuillance cette petite plante delaquelle les autres auront pris leur origine, et laquelle, se recommandant tres humblement de plus en plus a Vostre Altesse Serenissime, ne cessera jamais de luy souhaiter toute sorte de sainte consolation, [et] demeurera a jamais toute sienne, comme estant composee,

Madame, des

Tres-humbles et tres-obeissantes filles et serventes de Vostre Altesse Serenissime.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) A la fin de mai 1613. (Voir plus haut, note (2), p. 15, note (1), p. 25, et l'Appendice III.)

(2) En novembre 1614, la Communauté se composait de quatorze professes, quatre novices et une prétendante.

(3) Une quatrième Religieuse, on l'a vu plus haut (note (1), p. 248), fut adjointe aux trois qui avaient été tout d'abord désignées pour la fondation.

(4) Ce départ, comme il a été dit ci-dessus, note (1), p. 294, ne put s'effectuer que le 26 janvier de l'année suivante.

MLXXXV

A UN SECRÉTAIRE DU DUC DE SAVOIE

POUR LE SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ (1)

(INÉDITE)

Une réclamation injustifiée.

[1614-1615 (2)]

Monsieur,

(a) Ayant conferé avec mes Freres de ce que vous m'aves communiqué pour le regard [des] habitz qui furent jadis a Ripaille, nous n'avons jamais sceu treuver qu'ilz ayent esté remis en depost (b) ceans; et si, ne pouvons croire que s'ilz nous avoyent esté confiés, Son Altesse voulut, apres tant de tems, les nous oster, puisque l'eglise a laquelle ilz appartenoyent n'est point en estre pour les repeter, et que nous ne sommes pas moins ses tres humbles et tres obeissans orateurs qu'aucuns autres ecclesiastiques (c) de ses Estatz. Mais, comme je vous dis, nous n'avons nulle sorte de tesmoignage pertinent d'avoir jamais esté depositaires d'aucuns meubles de Ripaille.

(a) J'ay conferé avec mes Religieux sur ⌈la declaration que S. A. a faitte...⌋
(b) *en depost* — ⌈en nostre Monastere, comm'on veut presupposer...⌋
(c) *orateurs* — ⌈qu'aucun' autre compagnie d'ecclesiastiques⌋

---

(1) L'impossibilité de fixer la date de cette minute et de désigner d'une manière certaine la Communauté qui avait reçu la réclamation du duc de Savoie, n'a pas permis d'identifier le destinataire.

(2) Le prieuré de Ripaille (voir tome XI, note (1), p. 252), fondé en 1410, fut saccagé en 1538 par les Bernois. Jacques du Plâtre ou de Plastro, son prieur, dut se réfugier en 1544 à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais; il pouvait donc avoir confié certains meubles aux Religieux qui lui offraient un asile. Si cette conjecture était fondée, on comprendrait l'étonnement des dépositaires devant une réclamation si tardive et qu'annulait la prescription. Cette minute aurait-elle été écrite pour les Chanoines de Saint-Maurice?

A ne considérer que l'écriture, le texte n'est certainement pas des années

Faites nous ce bien d'en asseurer Son Altesse, a laquelle nous souhaittons incessamment devant Dieu toute prosperité et santé, et a vous, Monsieur, l'assistence de son Saint Esprit, demeurans. . . . . .

. . . . . .

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

antérieures à 1613. Lorsqu'en 1614, Charles-Emmanuel voulut établir les Chartreux à Ripaille (voir ci-dessus, p. 182, Lettre CMLXXIV), on songea sans doute à inventorier tout ce qui avait appartenu jadis à l'ancien prieuré et à rechercher les « habitz ». D'autre part, saint François de Sales alla en Valais sacrer l'Evêque de Sion, au mois de décembre 1614 (ibid., notes (4), p. 261, (3), p. 273), ce qui lui permit de nouer des relations avec les Religieux de Saint-Maurice : ainsi s'expliquerait leur recours au Bienheureux. La date que nous proposons est fondée sur ces probabilités.

APPENDICE

Les notes marginales indiquent la corrélation des pièces de l'Appendice avec le texte des Lettres de saint François de Sales.

I

LETTRES

ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES

PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A

LETTRES DE COMMISSION

DE MGR PIERRE-FRANÇOIS COSTA

NONCE APOSTOLIQUE A TURIN (1)

---

* Petrus Franciscus Costa, Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus Saonensis, Sanctissimi Domini nostri Domini Pauli divina providentia Papæ Quinti, dictæque Sanctæ Sedis apud Serenissimum Dominum Sabaudiæ Ducem et Pedemontium Principem Nuncius, perillustri et Reverendissimo Domino Episcopo Gebennensi salutem in Domino, et nostris hujusmodi immo verius Apostolicis firmiter obedire mandatis.

* Vide p. 116, not. (1).

Subanexas preces nobis pro parte et ad instantiam perillustris magistri domus Ducis (?), Carolli a Turre *, conventuum seu prioratuum Beatæ Mariæ Talloriarum et Sancti Jorii annexorum Ordinis Sancti Benedicti vestræ diocesis Prioris et commendatarii perpetui præsentatas fuisse noveritis, post quarum quidem præsentationem fuimus pro parte ejusdem domini oratoris instanter requisiti quatenus super eisdem providere dignaremur*. Nos propterea, illarum continentia diligenter examinata, ejusdemque domini oratoris pietatem et divini cultus zelum, in quem die noctuque totis viribus invigilare debemus, plurimum in Domino commendantes, attentisque familiaritatibus tui Illustrissimi Domini nostri Cardinalis Burgetis (2), super hujusmodi negotio ad nos de ordine et mandato prædicti Sanctissimi Domini Papæ transmissis, datis Romæ, die vigesima tertia Augusti, anni 1608

* Vide tom. præced., p. 27, not. (1), et p. 356, not. (3).

* Vide p. 113, not. (3).

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 251.

(2) Scipion Caffarelli-Borghese, Secrétaire d'Etat. (Voir plus haut, note (2), p. 147, et cf. ci-après, F, J.)

quas hoc inserere minime tenemur, vobis harum serie committimus, quatenus Superiorum monasteriorum Reverendos monacos, ecclesiasticis censuris pœnisque et modis aliis vobis bene visis, ad Missæ celebrationem Horarumque canonicarum et aliorum divinorum Officiorum quotidie in ecclesiis, juxta ipsorum monasteriorum primariam laudabilem invitationem, recitationem cogatis; eisdemque ac eorum singulis ne a conventu, seu monasterio, absque eorum Superiorum licentia sub quovis prætextu causa vel colore recedant, præbendasve quas obtinent in alicujus gratiam aut favorem resignent, expresse inhibeatis, *etc.* ; eosdem denique monacos ad communiter et collegialiter vivendum, ac regularem disciplinam, tam in divinorum Officiorum celebratione, habitu, vita, vestitu et habitatione, quam aliis ad quas regulares, ipsi tenentur integre et inviolabiliter observandum compellatis et compellere faciatis.

Nos enim vobis in præmissis, plenam præsentibus impartimur facultatem viresque nostras quæ ad hæc in Domino, *etc.*

Datum Taurini, die ultima mensis Martii, millesimo sexcentesimo decimo.

D'après une copie inédite, conservée à Chambéry, Archives du Sénat, *Edits-Bulles*, reg. 31, fol. 192.

B

LETTRE

DU PÈRE JACQUES-PHILIBERT DE BONIVARD

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

Mon tres honoré Seigneur et mon Pere bien aymé,

* Vide p. 6, not. (9).

* Au sortir de vostre cher Nicy, je ne puis qu'a ma premiere journee je ne retourne par le moyen de ma plume bayser vos sacrees mains et vous dire, comme au depositaire de mon cœur, que tirant contre Geneve et faisant mon oraison sur ce passage : *Et instaura numerum militum qui ceciderunt de tuis*, hé, Seigneur, ce disois je, restaurez ceux ci, reparez ce nombre infini de Genevois qui sont cheus en l'eternelle perdition. Il a pleu a son infinie douceur de

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 188.

combler mon ame de consolation, m'ostant du tout l'affliction de l'abomination de cette abominable cité de Geneve : ce bon Dieu m'a fait voir que son bien aymé (1) ne pouvant vaincre la dureté de ces babiloniens calvinistes, il a dressé une triomphante Hierusalem, une paisible et amoureuse Sion, une petite Visitation, Visitation visitee a tout moment de l'Espoux celeste. J'ay veu, dis-je, ceste modeste et incomparable Judith, aporter glorieusement la teste de l'Holopherne infernal et mondain, et ay trouvé nostre siecle aussi riche qu'aucun des siecles passés, qui ont fait gloire de triompher en la pieté. Voyla, mon cher Pasteur, comme je vous descouvre mon ame.

Mais vous diray je pas encore que, quand vos cheres Filles m'eurent descouvert les leurs en confession, je m'escriay : Mon Dieu, si vos Anges avoyent des corps et des confessions a faire, ilz se confesseroyent de ce de quoy les Filles de ce grand Pasteur s'accusent ! Continuez, mon unique Pere et Reverendissime Seigneur, a les faire croistre en la profondeur de leur humilité ; car, ou mon genie me trompe, ou tout le monde sera trompé en l'admirable progrez que l'on verra faire a vostre Congregation.

Je suis insatiable a y penser et a vous en parler, et vous faut advoüer que ce matin, m'estant mis en chemin et ayant commencé mon oraison a quatre heures, je ne me suis jamais souvenu de la finir qu'à la disné, environ les onze heures. Et n'estoit que je voy nostre bon Frere compagnon qui a un peu envie de s'aller delasser, je ne me souviendrois point de finir de vous entretenir de ce que le bon Dieu m'a dit, de sa grace. Mais aussi ne le faut il pas dire la nuit, puisque sa Bonté le mettra bien tost au jour, et fera dire a plusieurs, voire a tous, ce que maintenant je dis avec le Prophete que vous aymez tant, Monseigneur : *Tu m'as donné a conoistre les choses non sceuës et secrettes de ta sapience;* voicy que *la joye de* mon *salutaire* m'est renduë, puis que tant d'ames seront confirmees de *l'esprit principal* dans la Visitation, que mon ame visite si souvent par ses souhaits a Dieu ; car, Monseigneur, j'estime que si je pouvois servir ceste sainte Congregation, ce seroit vous tesmoigner que je suis

Vostre fils tres indigne, et le plus affectionné de vos tres humbles serviteurs,

JACQUES BONIVARD, le dernier des Jesuites.

Ce 8 may 1613.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy.*

(1) Le saint Evêque de Genève.

C

LETTRE DU PÈRE MATHIAS DE DOLE CAPUCIN (1)

(FRAGMENT)

. . . . . .

* Vide p. 45, not. (2). * Ce n'est plus une Judith que nostre madame de Chantal, c'est une sainte Paule ; toutes ses actions font voir l'operation de Dieu en son ame et les traces de vostre direction. Ce n'est plus une Baronne, c'est une Sulamite ; toute cette contree reste pleine de la douce odeur de ses celestes vertus ; nos Religieuses de Dijon, comme les filles de Sion, l'annoncent bienheureuse, et toutes nos dames la loüent hautement.

. . . . . .

[Vers mi-août 1613 (2).]

Revu sur le texte inséré dans le Ms. original des *Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Le P. Mathias de Dole, gardien des Capucins d'Autun (cf. tome XIII, note (1), p. 188), prépara sans doute à sa mort chrétienne le baron de Chantal. Il faut se rappeler que le vieux gentilhomme aimait le couvent des Capucins et que la troisième pierre de leur église fut portée et mise par lui, le 19 juin 1606. (Ibid.) On peut croire que le Religieux, dans ses visites à la sainte veuve, eut l'occasion de constater qu'elle « fit là un noviciat plus long, plus humiliant et plus mortifié, qu'elle n'aurait fait aux Religions les plus rigoureuses de l'Eglise. » (*Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, Partie III, chap. XVII, p. 449.)

(2) Le texte prouve que ce fragment appartient à une lettre qui dut être écrite vers la mi-août 1613, c'est-à-dire peu avant le retour de la Mère de Chantal en Savoie.

D

LETTRE DE MGR JEAN-PIERRE CAMUS
ÉVÊQUE DE BELLEY (1)

* Les accez de vostre fiebvre ont poussé leurs excez jusques au plus intime de mon cœur. *Quid facient virgultæ cum tremunt columnæ?* O Dieu, gardez de la mort celuy dont la vie est si necessairement necessaire; plustost, ostez de la vie celuy qui la traine si inutilement et dont les actions sont si miserables. C'est l'eslancement que je poussois tous les jours vers le Ciel, estant a l'autel, pour la santé de celuy qui m'a enhardy et donné le courage de m'approcher tous les jours de ceste Table sacrée. * Vide Epist. CMV.

Or, toutes les circonstances de celle que je viens de recevoir de vous, m'obligent : la matiere, la forme, le temps et, plus que tout, cest extreme amour qui, ne la pouvant escrire, l'a dictée *, et au milieu de ses douleurs; ainsi, *fortior morte dilectio*. La matiere, car certes, telle que l'eau à la terre seiche, elle m'est arrivée pour desalterer mon desir et me rasseoir, opprimé d'une violente esmotion d'esprit. La forme, car la tisseure de ses propositions ainsi courtes et serrées, a presté à mon ame un object pour y apporter ses vagues imaginations, et la resolution finale m'a singulierement, voire, et entierement consolé. Le temps, car l'impatience de l'attente, armée des esperons de mon desir, et les agitations de mes pensées donnoient d'estranges entorses et convulsions à mon indetermination. En fin, quand je voy que la charité, dont l'ordre est le desordre, vous a fait postposer l'indisposition de vostre corps à celle de mon cœur pour me tracer des douceurs dans le plus espais de vos douleurs, meslant *la myrrhe avec les aromates*, comme l'Espouse sacrée et sucrée, je ne peux dire autre chose, sinon que : Si je ne vous puis respondre par paroles, face le Ciel que je vous puisse au moins correspondre d'affection ! * Vide p. 51, not. (1), et p. 52, not (1).

Je croy qu'il y a des esprits secrets dans les caracteres qui partent de vous, tant ils sont flexanimes, et que d'en haut decoulent des influences particulieres sur vos persuasions, comme si la Deesse Python avoit estably son throsne sur vos levres. Jamais livre ne me toucha le cœur comme le vostre, jamais lettres ne me contournarent *(sic)*

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 51.

à leur gré comme celles qui me viennent de vous. Ne vous ennuiez pas de m'escrire, car je ne pense pas, emmy toutes les bonnes œuvres dont vous embaumez et le ciel et la terre, que vous en puissiez faire aucune plus signalée que celle de me conseiller, consoler et consolider. Vous pouvez sur moy tout ce que vous voulez ; vostre jugement a un tel ascendant sur le mien et vostre volonté regente si absolument la mienne, que je rumine vos paroles comme des oracles ; je remasche vos escrits comme des fueilles Sibyllines, sur quoy je ne peux faire de gloses qui ne me satisfacent, pourveu qu'elles soient conformes à ces textes. Ne dittes point que je vous en conte, je dis la verité de mon sentiment* : *Oratio mea tantum abest à mendacio quantum à necessitate.*

* Cf. p. 54, not. (1).

Ce seroit vous assommer, apres ceste maladie, de vous sommer de vostre promesse ; mais quoy ? le changement d'air pourroit-il point ravigorer ? Le pelerinage, comme le jeusne, confere souvent à la santé comme a la saincteté. *Quid non speremus amantes ?* Soyez mon bon Seigneur et mon Apollon tant que vous voudrez, si me debvez-vous une veüe ; l'amour se paye par l'amour, la visite par une autre. Et pourquoy n'attendray-je de vous en esté ce que je vous ay rendu emmy les rigueurs de l'hyver ? Il est vray que j'allois apprendre de vous et vous rendre quelque eschantillon de mon devoir.

Quittons ces ceremonies : *Amor æquat amantes ; amor æquales aut invenit, aut facit.* Le Pape nous appelle bien ses freres, quoy que petits cadets de ce grand aisné. Pensez y. O ! *Si nil rescribens, celer ipse venires ?* Quelle grace que je n'ose penser, de peur d'inquieter mon esprit par la flatterie de ceste esperance. Venez seulement quand et comment il vous plaira ; mon cœur est de si longue main preparé à cherir le vostre, que si le premier mouvement que les Stoïques pardonnent à leur inflexible sagesse donne quelque esmotion au sens par la surabondance de la joye, la partie superieure, partie de l'ame, n'en sentira aucune nouvelle impression. Vous ne prendrez jamais au despourveu un cœur si gros d'amitié pour vous, quil fera tousjours à vos pieds litiere de soy mesme.

Cependant, si vous estiez en peine de la constitution de mon esprit apres ce deluge d'eaux angoisseuses qui l'ont comme vous sçavez, traversé et presque ensevely dans leur bourbe, je ne vous diray sinon : *Hyems abiit, imber transiit et recessit, flores apparuerunt in terra nostra, tempus putationis advenit.* Il ne pleut pas tousjours, tousjours le ciel n'est couvert de nuages ;

« Non semper imbres nubibus hispidos,
« Manant in agros. »

Multæ tribulationes justorum, sed de omnibus his liberabit eos Dominus,

Dieu est fidelle, et il envoye la robe selon l'hyver, le vent selon le *(sic)* voile, l'adversité selon la patience et la tentation selon la force. Il nous essaye comme l'or par la coupelle, comme le soldat par les combats, comme le pilotte par les tempestes; il est avec nous en la tribulation, et nous tient, comme la nourrice l'enfant trotinant, par les longes, prest de nous relever de nos tresbuchemens.

Il soit loué et beny à jamais. *Amen.*

[Fin août 1613 (1).]

(1) Les clausules, la signature et la date manquent. Celle-ci se déduit de la lettre du 14 août 1613 écrite par saint François de Sales à son ami; assurément, l'Evêque de Belley n'aura pas tardé d'y répondre.

E

LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL Ier

DUC DE SAVOIE

Monsieur de Geneve,

* L'entreprise que ces bonnes Dames font de vivre en si grande perfection dans nos Estats Nous plait beaucoup, ayant des grandes esperances du fruit de leurs prieres. L'Infante Duchesse de Mantoüe, ma fille, est toute joyeuse de se voir choisie pour estre protectrice d'une si vertueuse compagnie et saincte assamblee *, le service de laquelle Nous aurons a cœur d'un soin tout extraordinaire, excité par l'amour particulier que Nous avons a vostre personne, et par la vertu que l'on Nous raporte reluire en ces bonnes Dames, pour l'edification de la province. Faictes qu'elles prient Dieu pour Nous; Nous nous y attandons, comme aussi d'avoir part tous les jours en vos oraisons.

* Vide pp. 104, 105, not. (1), pp. 107, 108, et p. 141, not. (1).

* Vide p. 104, not. (1).

Sur ce, Nous prions Dieu vous avoir en sa saincte garde et benir toutes vos sainctes entreprises pour le service de sa Majesté.

C. EMANUEL, Duc de Savoye.

A Thurin, 22 decembre 1613.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy.*

F

LETTRE DU CARDINAL CAFFARELLI-BORGHESE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (1)

* Vide pp. 147, 148.

* Per instanza fatta a Nostro Signore da i Monaci riformati di S. Benedetto di Savoia, si contenta Sua Santità che V. S. sopraseda di procedere nella causa che verte tra loro et quei della Congregatione di Fogliens per occasione di alcune Bolle *, fin tanto che la Santità Sua resti ben informata da Monsignor Nuntio di Savoia (2) di quel che passa in questa materia *. Che tanto mi ha imposto di scriverle da sua parte.

* Vide p. 113, not. (3), p. 115, not. (2), et cf. infra, Append. II, C.

* Cf. p. 148, not. (1).

Et il Signore Dio la contenti.

Di Roma, li 28 di Dicembre 1613.

Al Vescovo di Genevra.

Revu sur une copie conservée à Rome, *Biblioteca Angelica*, Ms. 1225, vol. XI, fol. 41 (3).

(1) Voir plus haut, note (2), p. 147.

(2) Mgr Pierre-François Costa (voir tome XIII, note (1), p. 251).

(3) Le Manuscrit d'après lequel nous donnons cette lettre et celle du 22 août 1614 (voir ci-après, p. 397, J), ne contient que des copies; il est intitulé : *Registro di copie delle lettere scritte a diversi d'Italia negli anni 1613-1614, del Segretario Porfirio Feliciani.* C'est ce qui explique l'absence de la signature du Cardinal.

G

LETTRE DE MATHIAS

EMPEREUR D'ALLEMAGNE (1)

(2) Reverend, cher et devost Prince,

* Encor que sellon le debvoir que Nous avons d'avoir soing aus affaires importants de nostre Empire, Nous avions assigné l'assemblee generale dans nostre ville Imperiale, a Ratisbonne, par une Nostre derniere du 22e octobre de l'annee dernierement escheüe 1613, au premier may de l'annee presente 1614 (3), affin de deliberer et resouldre sur les points contenus en noz propositions faictes pour la derniere diette : Nous avons veu, et avec un extreme regret, cogneu et sceu par des advis tres asseurés, que l'ennemys *(sic)* immortel de toutte la Chrestienneté, tous les jours s'en va d'aultant plus avançant et empietant sur les pais voysins de la province de Sibebourg *(sic ?)*, laquelle il a soubjugué et reduict en sa puissance avec tout ce qui en despandoit ; de sorte que, non content d'avoir, avec un tres grand dommage et cruelle guerre, surmonté ces dictz pais, mais, au tres grand prejudice de la Christienneté, commis plusieurs conflictz tres cruelz et sanglantz et desquelz a present il ne veult desister ; car Nous sommes tres asseuré que, pour ce printemps, il se prepare pour attaquer avec touttes ses forces nostre royaume d'Ungrie et les pais Christiens qui luy sont voysins. Et est facile a chequ'un de voir en quel grand danger et doubte doibvent estre lesdictz Estatz voysins, comme aussy noz royaumes frontiers, et par consequent tout le Sainct

*Cf. Epist. DCCCLXXIV.

(1) Voir plus haut, note (1), p. 3.

(2) D'après Charles-Auguste *(Histoire*, etc., liv. VIII), l'empereur Mathias, par lettres « données au chasteau de Lyntz, le dix-huictiesme du mois de mars » 1614, invita saint François de Sales à prendre part à la diète de Ratisbonne, convoquée pour le 1er février 1615. Nous donnons ci-dessus la teneur de l'invitation. Comme le Saint répond en latin à l'empereur d'Allemagne, il est très vraisemblable que la présente lettre était libellée dans cette langue ou en langue allemande. Notre texte ne serait donc qu'une traduction, mais l'écriture et l'orthographe du manuscrit font croire qu'il est de l'époque.

(3) Le 22 octobre 1613 avait pris fin la diète qui s'était ouverte le 13 août précédent ; l'assemblée convoquée pour le 1er mai 1614 n'eut pas lieu. (Voir plus haut, note (2), p. 3.)

Empire romain, sy Nous ne taschons de repoulser et empecher ce tyran en la defence de ces dictz pais, contre lesquels il va de plus [en plus] accroisant sa mauvaise volunté pour avancer la ruine, qu'il desire, du Christianisme ; et semble avoir desja rencontré et empoigné les commodités pour executer sa tyrannique volunté et cruelz desseins.

De sorte que, voyantz que lesdictz pais sont en tres grand danger et que silz ne sont secourus ilz ne peuvent eviter leur ruine : a ces fins, a esté continuee et assignee l'assemblee desdictz Estatz en ladicte ville de Ratisbonne, pour le premier de febvrier de l'annee prochaine 1615. De quoy Nous vous avons donné advis, comme aussy a tous les Princes Electeurs et Estatz de l'Empire, avec desir de vous convier de Nostre Imperiale autorité, de vous treuver audict jour, 1. febvrier, en ladicte ville, en personne propre, puisque sans l'assemblee desdictz Princes Electeurs, aultres Princes et Estatz de l'Empire, ne se peult resouldre ce qui touche et le repos commun et le bien public de tout l'Empire ; oultre que l'absence de plusieurs de noz Electeurs et Princes en la derniere diette, empecha les effaictz que l'on attendoit d'icelle, au grand prejudice de tout l'Empire. Ou bien, estant V. R. empechee par l'indisposition de sa personne (que Dieu ne permette) ou par quelque *(sic)* aultres importantz affaires, de se treuver en personne, que ce soit par procureur, avec ample instruction et charge, affin que les communs affaires dudict royaume se puissent resouldre, et les malheurs desquelz il est menassé, empecher par l'asistance des Princes Electeurs et autres Princes et Estatz et par la vostre. Et particulierement, se puissent terminer les propositions avancees pour la derniere diette, et que vostre assistance serve a la resulution de ce qui a esté avancé et proposé contre ce cruel ennemy des Chrestiens, le Turc *, et pour les necessités de la conservation des forteresses voysines d'icelluy, que sont les defences de tous les pais Christiens ; et que le secour accordé pour trente moys ait lieu par tout l'Empire, et que l'on se puisse accorder pour la levee de quelque bonne armee, affin de l'emploier pour repoulser ledict ennemy des Chrestiens et aneantir ses forces qu'il va tous les jours accroisant. Sur ce, de Nostre Imperiale autorité et bienveuillance, et expressement, vous avons voulu de rechef exhorter a vous treuver a ladicte assemblee, avec les Princes Electeurs, aultres Princes et Estatz dudict Empire, audict jour, premier de febvrier de ladicte annee 1615.

* Cf. p. 4, not. (1).

Or, puis que pour la conservation de la religion et paix de l'Empire, il est necessaire qu'ilz soient faictz des edictz, loix et ordonnances qui seront inviolablement gardees et observees sellon leur portee, affin que par ce moyen touttes les menees, factions, forces

et inquietudes qui se font en icelluy puissent estre empechees et aneanties, et a ces fins vous avons, il y a desja quelque temps, mis le tout en avant ; comme aussy plusieurs aultres incommodités, qui desja vous furent proposees a la derniere diette et qui se vont tout le *(sic)* jours de plus accroissantz et augmentantz, Nous offrantz Nous mesme pour touttes les dictes necessités Nous emploier en tout et par tout sellon ce qui sera trouvé expedient et resoulu par tous lesdictz Princes et Estatz en ladicte assemblee. Et ne doubtons aucunement que vostre volunté, et de tous lesdictz Princes et Estatz, ne soit tousjours telle, que vous vous porterez tousjours avec une vraie affection pour le contenu ausdictes propositions, et serez tousjours zelé a l'avancement du bien de l'Empire, non seulement en ladicte assemblee, mais encor ou vostre assistance sera necessaire ; protestantz, au deffault de ce que la ou lesdictz Estatz et assemblee ne se resouldront a quelque chose de bien, pour la tuition, deffense et soulas de la Christienneté, que ce ne sera a nostre coulpe, ains, comme Nous avons tousjours tesmoigné par tout, nostre syncerité et affection se rendra de plus en plus prompte, comme desja des nostre election Nous vous avons faict paroir en ce que Nous nous sommes portés en ce qui a esté du bien et repos de tout nostre dict Empire, et n'y avons espargné aucun hazard, mesme de nostre vie, comme Nous ne ferons encor par cy appres.

Nous recommandant sur ce a vostre bonne devotion, Nous offrantz de continuer a vostre endroict Nostre benigne affection.

Donné a nostre chasteau de Lyntz, le 18e mars 1614, la 2e annee de nostre Empire, la sixiesme de nostre coronnement en Ungrie et la 3e de nostre coronnement au royaume de Boeme.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation d'Annecy.

H

LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL Ier
DUC DE SAVOIE

Tres Reverend, tres cher, bien amé, feal Conseiller et devot Orateur,

* N'ayant rien plus à cœur que le bien de Noz subjectz, et mesmement de la jeunesse d'iceux, Nous avons estimé devoir remettre

* Vide p. 189, not. (1).

* Vide Epist. CMLVI et p. 145, not. (2).

le soin du College d'Annessi aux Reverendz Peres Bernabites *, les bonnes qualitez desquelz Nous promettent d'en veoir le fruict et commodité que Nous avons tousjours desiré à nosdictz subjectz et à la ville mesme. A cette occasion, Nous escrivons aux Administrateurs dudict College * et aux Scindics ** pour la remission d'icelluy entre les mains desdictz Peres.

* Append. II, F.
** Ibid., E.

Et d'aultant que la perfection de ce bon œuvre Nous est fort à cœur, Nous avons estimé de l'appuyer à vostre pieté et zele que vous avez toujours monstré à l'avancement de la vertu, ennemye de l'oysiveté, en laquelle bien souvent la jeunesse se pert. Et pour ce, vous Nous ferez plaisir bien agreable d'embrasser à Nostre nom l'execution de cette Nostre voulonté et l'establissement desdictz Peres dans ledict College, facilitant touttes les difficultez que l'on y pourroit trouver, afin que Nous puissions recevoir ce contentement sans contredit ne replique.

Et Nous promettant que vous l'aurez en recommandation, prions Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Thurin, ce 25 juin 1614.

Le Duc de Savoye,

C. EMANUEL.

CARRON.

A tres Reverend, nostre tres cher, bien amé
et feal Conser et devot Orateur,
L'Evesque de Geneve.

Revu sur l'original inédit, conservé aux Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collége Chappuisien.*

I

LETTRE

DU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE (1)

Illustre et molto Reverendo Signor,

* Vide p. 189, not. (1).

* Io ho sentito particolar contento che da cotesta Università se sia

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 345.

procurato d'introdurre i Padri Bernabiti, perchè sono Religiosi di tal essemplarità et dottrina che meritano d'esser desiderati in ogni parte.

Venendosene a quest'effetto alcuni di loro, ho voluto appoggiarli all'autorità di Vostra Signoria, per essere conveniente che faccino a lei capo in materia simile. Onde havrò caro ch' Ella, per mio rispetto particolarmente, gli favorisca così nell' avviamento come nel progresso dell' opera, poichè Ella havrà edificatione dei loro instituti et portamenti, et coteste sue anime cibo quotidiano di spirito et di ogni salutifero ammaestramento ; oltre che l'attione per sè stessa le riserva lode et merito dove è sempre certa la mercede.

Et me le offero all' incontro con tutto l'animo.

Di Vostra Signoria,

Come fratello,

Il CARDINALE DI SAVOIA.

Di Turino, à 25 di Giugnio 1614.

All' Illustre et molto Rev^do Sig^re,
Monsr il Vescovo di Geneva.

Revu sur le texte inédit, inséré dans le *Contrat du 5 juillet 1614*, Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien.*

J

LETTRE DU CARDINAL CAFFARELLI-BORGHESE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

---

* È ricorso da Nostro Signore, con l'alligato memoriale, il Generale della Congregatione di Fogliens (1), con far instanza che V. S. proceda avanti nell' essecutione delle Bolle di Sua Beatitudine sopra la concessione fatta a essi Padri del Monasterio et mensa monacale del Priorato della Madonna di Talloira, non ostante l'appellatione interposta per parte dell'Abbate commendatario della Badia di

* Cf. Epist. CMXXXVI. CMLVII.

(1) D. Sens de Sainte-Catherine (cf. le tome précédent, note (1), p. 390).

* Vide p. 113, not. (3), et infra, Append. II, C.

Savigni in Lione di Francia (1) et monaci di detto Priorato *. Sopra di che ha risoluto Sua Beatitudine che si scriva a V. S. che non ostante l'ordine di supersessoria già dato *, Ella proceda in questa causa per termini di giustitia, conforme alle Lettere Apostoliche presentateli.

* Vide supra, p. 392, F.

Et Dio nostro Signore la prosperi.

Di Roma, li 22 d'Agosto 1614.

Revu sur une copie conservée à Rome, *Biblioteca Angelica*, Ms. 1225, vol. XI, fol. 234 (2).

(1) François d'Albon, comte et chanoine de l'église cathédrale de Lyon, abbé commendataire perpétuel de Savigny.

(2) Voir ci-dessus, note (3), p. 392.

K

LETTRE DE DOM BRUNO D'AFFRINGUES

GÉNÉRAL DES CHARTREUX

Monseigneur,

* Vide p. 200, not. (1).

* Apres avoir baisé les sacrees mains de Vostre sainte et Illustrissime Seigneurie, je ne puis m'empecher de vous dire que, passant par Lion, tout foible que je suis, j'ay, comme un autre Samson, gousté, odoré et loüé la suavité, douceur et pieté du mesnage et du miel de vos cheres abeilles, qui ont jetté leur premier essaim dans cette fameuse ville, ou elles sont en tres grande et rare estime *. J'en loüe Dieu, Monseigneur, et le benis de ce quil a fait, par vous et la tres digne Baronne de Chantal, une œuvre si sainte et digne de la main, de la peine, du travail des Saints ; car tels ouvrages ne se peuvent jetter au moule que par des ames singulierement esleües. Le progres fera voir de plus en plus que la douceur de la Providence de Dieu sur plusieurs ames se manifeste en nos jours.

* Vide p. 294, not. (1), et Append. III.

Perseverez, Monseigneur, a faire tel present a nostre France, et pleust a Dieu que nostre Grenoble possedast desja un couvent de

vos cheres Filles (1), comme une relique de vostre esprit que l'on voit beaucoup reluire en elles. Je le demanderay a Dieu, pour le bonheur de cette ville, avec la mesme passion que je suis

Vostre tres indigne et obeissant serviteur,
FRERE BRUNO,
General des Chartreux.

De la Grande Chartreuse, ce 14 aoust 1615.

Revu sur le texte inédit, inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy.*

(1) La fondation du Monastère de Grenoble se fit en 1618.

L

LETTRE DU PÈRE ÉTIENNE BINET
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1)

Monseigneur,

*Il n'y a remede, si faut il que je fasse un peché veniel, vous allant distraire de vos grandes occupations pour lire mes esgratigneures, vous, dis-je, que je vois occupé, et non empressé, a cultiver vostre petit paradis terrestre. * Vide p. 333, not. (1)

Je loüe Dieu d'un cœur joyeux que vous ayes transplanté la racine et des branches en nostre France, ou elles rendent desja une odeur de pieté et de devotion qui restaurera la devotion et ralumera le feu du saint amour en plusieurs cœurs de glace. Le Reverend Pere Maillan qui, comme vous savez, est a Lion *, m'escrit qu'il trouve en madame de Chantal tout ce que l'on loüe es saintes vefves qui l'on devancee, et quil luy semble, quand il luy va parler, qu'il va dans l'oratoire de la devote et genereuse Judith, tellement tout y respire le Ciel et l'esprit d'oraison. Il apartient a vostre digne main d'avoir mis dans cette sainte Congregation une si profonde loi d'humilité, que jamais aucune n'aye la hardiesse de lever ses yeux * Idem.

(1) Le P. Binet (1569-1639) était en 1615, recteur à Rouen ; il sera plus tard destinataire.

pour manger le fruit defendu de la desobeissance. Ainsi en fay-je priere a Dieu, et me semble que je vois tout le Ciel rire de contantement, et tout l'enfer fremir de rage contre cette nouvelle façon de suivre Jesus Christ, ou tant de bonnes ames trouveront le chemin du beau Paradis.

Si j'estois utile en quelque chose a leur service, voila ma chetifve personne que j'offre a Vostre Seigneurie, avec protestation que je suis

Vostre tres obeissant serviteur,
ESTIENNE BINET, Jesuite.

[1615]

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy*.

II

LETTRES

DE PRINCES ET AUTRES PERSONNAGES

A DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

A

LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL Ier

DUC DE SAVOIE

AUX RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Le Duc de Savoie.

Reverendes, cheres, bien amees et devotes Oratrices,

* Nous avons heu fort agreable l'election que vous aves faicte de l'Infante Duchesse de Mantoue, ma fillie, pour vostre mere et protectrice ; et louantz vostre pieté, charité et devotion, Nous avons esté tres ayse qu'ayes erigee vostre Congregation a l'imitation de celles que sainct Charles a institué a Milan. Aussy vous avons Nous voulu asseurer par ceste, de vous vouloir avoir en particuliere protection, et vous ayder, favoriser et assister en tout ce quil sera necessaire pour l'effect d'un si bon œuvre, comme Nous escrivons aussi de le fere au Marquis de Lans *, mon neveu (1), et a nostre Senat de Savoie *, auquel vous pourres recourir pour touttes sortes d'occasions. La Contesse de Tournon * a charge de l'Infante d'assister a son nom a la solennité que vous feres, et de l'advertir de ce qu'elle pourra fere pour vous *.

Priantz, sur ce, Dieu vous avoir en sa saincte garde.

A Turin, ce 22 decembre 1613.

C. Emanuel.

Boursier.

Aux Dames de la Congregation de Nissi.

Aux Reverendes, cheres, bien amé *(sic)* et feales Oratrices,
Les Religieuses d'Annessi.

Revu sur l'original conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Cette lettre ne nous est pas parvenue.

* Vide Epist. CMXXXIV, MLXXXII et p. 104, not. (1) ; cf. Append. I, E.

* Vide tom. præced., p. 49, not. (1).

* Vide infra, p. 409, D.

* Vide tom. præced., p. 1, not. (2).

* Cf. p. 109 et p. 141, not. (2).

B

LETTRE DE L'INFANTE MARGUERITE DE SAVOIE

DUCHESSE DE MANTOUE

A LA MÈRE DE CHANTAL

Tres chere et devote Oratrice,

* Vide Epist. CMXXXIV, et pp. 104, 107, not. (1).

* La resolution que vous aves prise de servir avec tant de zelle a Dieu et au prochain Nous a esté tres aggreable, et Nous ne pouvions recevoir davantage de contentement que de l'election que vous aves faicte en Nous, pour estre mere et protectrice de vostre devote compagnie ; ce que Nous avons accepté tres volontier, pour avoir part a une sy bonne œuvre. Aussy avons Nous faict que Son Altesse, mon Seigneur et pere, vous aye bien particulierement recommandee au Marquis de Lans et au Senat *, auquel vous pourés recourir pour toute sorte d'occasion, comme aussy a Nous, qui ne manquerons de vous favoriser et assister de tout nostre pouvoir, comme la Contesse de Tornon vous dira a bouche, a laquelle Nous avons donné charge d'estre presante en nostre nom a la solannité que vous feres *.

* Vide Epist. præced., et infra, p. 409, D.

* Vide Epist. MLXXXIV.

Il me reste donq a vous dire que, comme tous les fleaux que nous souffrons viennent du courroux que, justement, Nostre Seigneur conçoit contre nos pechés, ce quil ne se peut mieux apaiser que par les devotes oraisons des ames religieuses, Nous avons jugé que les vostres seroient tres a propos pour faire souvenir la divine Majesté de sa misericorde et regarder de son œil de pitié nos aflictions publiques. Voila pourquoy je vous conjure de prier sans intermission, afin que bientost nous puissions voir quelque bout de tant de calamités ; ce que Nous asseurant que vous ferés volontier, je vous recommande de prier en particulier pour moy, qui vous cheris bien fort.

De Thurin, 22 decembre 1613.

MARGARITA.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère* de la Visitation d'Annecy.

C

LETTRE DE M. PHILIPPE DE QUOEX

A SON FRÈRE CLAUDE (1)

De Rome, 18 janvier 1614.

JESUS † MARIA

Monsieur mon Frere,

* Advant hier, a deux heures de nuict, M. Gojon ** m'envoya quantité de lettres, desquelles il paia un florin de port. Vray est que le pacquet que ne luy voulutes addresser, M. Trabichet le luy addressa, auquel estoient touttes ces lettres du bon Pere Diego (2); j'ay donc receu trois des vostres tout a coup, du 21, 22 et 29 decembre, ensemble la procure et lettres pour l'Ambassadeur (3) et M. d'Albon (4), auxquelles je vous respondray tant amplement que le loisir le me permettra. Je vous ay tous-jours accusé touttes celles que j'ay receu.

* Vide p. 113, not. (1), et Epist. CMXXXVII.
** Cf. tom. XII, pp. 100, 115.

Il y a aujourd'huy trois sepmaines que j'obtin la supersessoire, et vous donnay advis par diverses voyes comme je l'avois envoyé à Monseigneur (5) par voye du Nonce (6); j'ay grandissime envie d'entendre la reception. Quand a ce que vous me dites que je debvois faire que les Cardinaux escrivissent que le Nonce commit des non suspectz *pro informatione*, cela ne se pouvoit, puisqu'alhors il ne

(1) Voir tome XII, les notes (1), pp. 30 et 84.

(2) Probablement, le P. Diègue de la Cité-Neuve, Capucin (voir le tome précédent, note (2), p. 166).

(3) L'ambassadeur de la cour de France auprès du Saint-Siège était encore, dans les premiers mois de 1614, François Savary de Brèves. (Voir ibid., note (2), p. 189.)

(4) Personnage différent de François d'Albon, abbé de Savigny, mentionné à la page suivante (cf. ci-dessus, note (1), p. 398); peut-être était-il son parent.

(5) Saint François de Sales. (Voir plus haut, p. 147, Lettre CMLVII, et p. 392, F.)

(6) Mgr Pierre-François Costa, Nonce à la cour de Savoie. (Voir tome XIII, note (1), p. 251, et cf. ci-dessus, note (1), p. 148.)

se parloit que de la volonté de Son Altesse, pour laquelle sçavoir et procurer nous estre favorable, j'obtins lesdites lettres au Sieur Nonce.

Je loüe infiniment Nostre Seigneur de vostre bonne et tous-jours meilleure convalescence, vous asseurant que *quotidie in sanctissimo Missæ Sacrificio* je la recommande, ensemble tout ce qui depend de vous, a la misericorde et bonté divine.

Quand aux lettres que le bon Pere Diego escrit au Pere Ignace, elles ne me peuvent a present guieres servir, ny autres, puisque, comme je vous ay desja escrit, que le Dataire m'a faict dire *ch'io faccia citare la parte* *, etc. ; mais je n'y ay encour rien faict, car j'estoys conseillé de ne rien bouger sans les lettres de Savigny. Et maintenant, pour commencer, je suis fort en peine, car il est du tout impossible de ce faire sans une grande despense, car il faut faire escrire *in jure et facto*, et païer, etc., comme vous sçavez ; car ce sieur d'Albon est fort prattique, et peut, mais il est si attaché au gain, qu'il ne veut travailler sans estre paié. Il m'a bien dict que pour ce qui est de faire des services de sa personne, qu'il le fera ; mais c'est tout froidement, car il croioit que cecy seroit une cause ou il y auroit a gaigner. Et quand je luy ay remonstré la pauvreté, il m'a dict que si je voulois d'argent pour fonser et despendre *(dépenser)* comme il faut, il le me presteroit tant et si grande somme que je voudrois, pourveu que je m'obligea moy seul, en bonne forme de Chambre, pour me pouvoir faire excommunier au defaut du paiement. Je luy ay dict que je me contentois d'y mettre mes peines, sueurs et fatigues, mais qu'outre que je n'avois le moien de ce faire, quand je l'aurois, je ne me voudrois soubzmettre a tel danger.

* Vide p. 113, not. (3).

Je tascheray de faire escrire quelqu'un pour Dieu ; et encour, si M. Gojon me donnera argent, je fourniray quelque chose, mais tout bellement ; car ce bon sieur voudroit tirer la cause au long et y voir moien de gaigner. Il est marry de ce que M. de Savigny (1) ne faict point d'estat de luy si non quand il en a besoin ; et quand a ces memoires que je vous manday de sa part, avec le reste de ses louanges, *rogatus rogabam*. Il fera quelques diligences et tout ce qu'il pourra, pourveu qu'il ne faille ny debourser ny escrire, car il m'avoit des-ja promis de faire le... (2) ; mais il s'est excusé, voiant la pauvreté. Si vous estes content, et ces Messieurs (3), qu'on despende, et qu'on ne laisse, a faute d'argent, de solliciter et plaider, escrivé le moy, et ordre a M. Gojon de fournir ; car il a receu ordre de me bailler jusques a la somme de 60 florins, et il ne faudra pas

(1) François d'Albon, abbé de Savigny (cf. ci-dessus, note (1), p. 398).
(2) Deux mots oblitérés.
(3) Sans doute, les Bénédictins de Talloires.

beaucoup que la somme sera des-ja achevee, car il ne touche pas terre, comme vous sçaves. L'apprehension que j'ay que, puis appres, on ne pourra paier et rembourser, me faict aller si retenu a despendre ; car si vous m'asseuriés qu'ilz auront de quoy a la fin du jeu, je ne serois si ciche a despendre.

J'ay empronté de Nombride dix ducattons en piece, desquelz je me suis cedulé ; je vous prie que, s'il mande la cedule, qu'on les paie a qui la portera. Escrives moy donc tout court que je despende ce qui sera necessaire au proces et sollicitations, ou vraiement que il ne se peut ; car vous sçaves que je vins avec ferme croiance de tous nous autres de faire merveilles avec mes attestations, et non poinct pour plaider. *Item*, si vous estes d'advis que mettions la cause en Rote, car le Procureur de Sainct Paul (1) dict que l'y ayant mise, que j'obtiendroys sans delay *mandatum de manutenendo*, et qu'avec cela je m'en pourrois aller, et que luy auroit le soing de defendre la cause et que, possible, les Peres Feullantz ce voiant, quitteroient.

M. de Savigny a faict bonne procure, mais il n'y a pas mis tout ce qui est necessaire, car il nous commet en façon que l'un ne peut rien sans l'autre, *et quod unus cœperit, alter prosequi poterit ;* et ny est pas aussy la... (2) *substitutionem*. J'avois demandé qu'on la fit au Procureur general de Sainct Paul (3) et au Dom Constantino (4), car c'estoit le mieux ; car ce Procureur est un grand personnage qui, en brief, sera faict Abbé, et, a ce que j'ay conneu, il n'a pas gousté de se voir a la queue de deux autres Procureurs. Touttesfois, il n'a laissé pour cela de me promettre, hier mattin, que demain il s'en iroit expres treuver le Procureur general des Feuillantz, et luy mostrer la copie de la procure que j'ay transcrit en italien, et luy dire *tantum* que s'il ne desiste de telle sollicitation (puisque il est prié de M. de Savigny et constitué Procureur), qu'il prendra la chose en main a bon escient. Je verray et sçauray quelle responce il rapportera.

Vous ferés fort bien, si quelqu'un va a Lyon (car il ne faut mander expres), d'escrire a M. l'Abbé (5) qu'il fit un' autre procure, seulement au Procureur general de la Congregation *Montis* (6), etc.,

(1) Du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, de la Congrégation Bénédictine du Mont-Cassin.

(2) Mot illisible.

(3) Ce Procureur, le même que Philippe de Quoex désigne plus bas « Procureur general de la Congregation *Montis*, etc., » c'est-à-dire du Mont-Cassin, était en janvier 1614, D. Giovita, natif de Castroleone et profès du monastère de Sainte-Justine, à Padoue. Il devint en effet abbé.

(4) D. Constantino Gaetani (1580-1650), Bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin. (Voir page suivante.)

(5) L'Abbé de Savigny.

(6) Voir note (3) ci-dessus.

sans y mettre son nom, quoy que je l'aye envoyé ; car, comme cestuy en sera Abbé, la procure servira pour son successeur et au Pere Dom Constantino Gaietano, *decano di essa Congregatione et continuo commensale di Sua Santità* (1) ; et ce attendant, je ne lairray, avec celle que nous avons, de travailler tout ce qui se pourra. De mesme, que ledict sieur Abbé fit un mot de remerciementz auxdicts Peres, de tant de peine qu'ils ont desja prins a defendre son droit, et de mesme nous *(sic)* Reformés (2) fissent une belle lettre en latin, tant humble qu'ilz pourront ; car cela les encouragera au double de m'assister.

Aujourd'huy, M. d'Albon et moy sommes allé parler au sieur Ambassadeur et presenter la lettre du sieur de Savigny ; il l'a leu fort attentivement, et puis a dict qu'il ne se voudroit point embarquer en cet affaire sans estre asseuré d'en pouvoir rapporter l'honneur et la victoire, car, dit il, « Si ces Feulliantz sont portés du Duc, il y aura bien que faire *; que si Leurs Majestés (3) m'en escrivoient un mot, alhors nous ferions prou. » Ce nonobstant : « Allés vous en (a il commandé audict sieur d'Albon, *me presente)* aux Feulliantz et parlés au Procureur general, luy disant que je vous envoye expres vers luy pour [voir], par ce que Leurs Majestés et l'Abbé de Savigny m'ont escrit touchant un certain Prieuré (4), et qu'il nous dit ses raisons pourquoy ; et outre ce, qu'il me vienne parler. » Ledict sieur d'Albon y vouloit aller sur le champ, a condition que je l'accompagnerois ; je me suis excusé, et dict que pour avoir donné la lettre et informé une fois ledict sieur Ambassadeur, que je me contentois ; mais que pour y retourner a solliciter et courtiser, ce sera tant *furtive* et rarement que je pourray, par raisons, etc. ; tellement, qu'il a remis a demain mattin d'aller faire son ambassade. Dieu vueille qu'elle profite !

* Cf. p. 113, not. (3).

Il faut encour escrire audict sieur de Savigny qu'il fasse escrire en sa faveur par le Roy audict Ambassadeur. Au reste, en un mot qui en vaut mille : Si Son Altesse parlera en faveur des Feulliantz a Sa Saincteté et priera pour eux, il en sera faict sans autres formalités ; sinon qu'en ce cas ledict sieur de Savigny voulut mettre la main a la bourse, et disputer icy la cause a bon escient. Quant a la surprinse de laquelle vous me donnés advis, il ne faut doubter qu'il *(sic)* procureront de se justifier (5), voyant que par tant de memoriaux je les

(1) Cf. note (4) de la page précédente.

(2) Les Religieux de Talloires qui, de concert avec D. Claude-Louis-Nicolas de Quoex leur prieur, travaillaient à la réforme du monastère d'après la Règle de saint Benoît. (Voir tome XIV, notes (1), pp. 172, 173.)

(3) Les souverains de France.

(4) Celui de Talloires.

(5) Les Pères Feuillants.

ay accusé d'avoir mal supplié ; mais je ne pense pas pour cela que l'on n'entende et voye mes attestations quand serons en lice. Je n'y peux faire autre que de informer le Dataire, ce qui va a la longue, pour les grandes occupations ou [il] est. D'en parler au Pape, cela seroit du tout superflu, puisque quand je luy parlay tout premier [avec] le Cardinal Bellarmin *, nous l'informames de tout. De luy dire : En cas que Son Altesse vueille, etc. ; que deviendront, etc. ? Cela est tout clair que ceux qui sont reformés ne seront jamais chassés (1), mais seulement les autres, ains seroient *ad vitam* dans leur monastere, au moins s'ilz y vouloient demeurer ; mais M. le Prieur n'a point du tout de volonté d'y demeurer (2). Quand Dieu permettroit tout cela, sa saincte volonté soit accomplie !

* Cf. p. 115.

Je ne sçaurois mieux montrer la grande affection que j'ay a defendre et maintenir cette saincte reforme, que d'avoir entreprins si long voiages et des si grandes peines et sueurs que j'ay supporté et supporteray courageusement et allegrement pour l'amour de Dieu et de ce grand Pere des moines, sainct Benoit ; mais avec tout cela, je suis tout preparé de recevoir avec toutte sorte d'actions de graces, de patience et mortification, tout sinistre evenement qui pourroit arriver, puis que c'est chose asseuré que Dieu permet tout pour le mieux. Si vous jugés que je perde courage, par la presente, vous le jugerés mieux par un'autre ou je vous parle plus sec, quand j'ay veu ne sçavoir ou donner de la teste au commandement du Dataire. Mais ce n'est point pour cela que je perde courage ; mais il est impossible que je ne resente grand'affliction en mon esprit en semblables occurrences. Dieu soit loüé ! Soyés certain que mon courage durera autant que ma vie ; autant puisse durer l'argent !

Il faut vous repeter le mot principal, affin que, tant vous qu'autres a qui il appartient, vous prepariés comme moy : si Son Altesse faict sçavoir a Sa Saincteté sa volonté en faveur des Feulliantz, il ny aura autre remede que celuy que je vous ay desja allegué.

Je n'ay encour la responce de Mme des Gouffiers *, et si non qu'a la requeste et remonstrance que Monseigneur le Reverendissime en fera a la *Congregatione di Vescovi* *, comme je luy ay escrit que j'estois d'advys, *per ultimo rimedio*, croyés qu'il *(sic)* n'en feront rien, tres marry que j'en suis.

* Vide pp. 148-154, et cf. Epist. CMLXXVII.

* Vide p. 148, not. (5).

La responce au memorial que j'ay donné pour M. de Sirvinges * est : *Unusquisque maneat in sua vocatione*, car, *si è buon Religioso,*

* Vide p. 150.

(1) Du monastère de Talloires.

(2) D. Claude-Louis-Nicolas de Quoex, frère cadet du destinataire et de son correspondant, qui n'aurait pas voulu demeurer à Talloires si l'on y avait introduit les Feuillants.

procuri di corregere et ammaestrare li altri; si è discolo, peggio sarà essendo fuori del monasterio.

M. de Chastel escrit a M. Gojon qu'il m'escrit, mais je n'ay point receu de ses lettres. [Je] luy escrit; vous la verrés et [baillerés]. Ne procurés pas, s'il vous plaict, qu'il me donne des commissions qui me puissent empescher en l'affaire principal, qui requiert *totum hominem.* J'ay prié M. Gojon de promptement faire la supplique de Cornier et la solliciter, mais, comme vous sçaves : qui n'aura de quoy expedier les Bulles, je ne le conseille d'envoyer a Rome, car touttes les supplications de nostre pays sont accrochees pour les Bulles.

M. Gojon m'a faict voir la vostre *cum rubore,* car il semble que vous luy parlés un peu hault; mais vous avés bien faict, affin que, maintenant qu'il a ordre, qu'il ne fasse tant me promener. Cet *(sic)* du tout un bon personnage et qui nous est du tout amy; *vere Israelita in quo dolus non est.* Il m'a desja mandé, outre un disné qu'il me donna la vigile saincte Catherine, deux fois de son vin.

Collomb partit le 8 du present, tout seul, avec six ducattons que je luy rendis, qu'il m'avoit presté par (1). . . . . il luy faschoit fort, et a moy aussy, car l'abondance de ses larmes m'inviterent a pleurer aussy tendrement comme j'eusse fait pour mon propre frere. Mais, patience; il faut faire de necessité vertu, et ce que l'on peut, et non ce qu'on veut. Dieu soit loüé! Je luy ay donné grand nombre de lettres; et dempuis son despart, le tems a tous-jours esté tres-beau et serain, et l'est tous-jours, Dieu mercy. Je prie Nostre Seigneur l'accompagner. Il a acquis prou de devotion pour toutte sa vie, s'il la sçait conserver: Dieu luy en fasse la grace.

J'ay executé vostre intention devant que la sçavoir. Je suis tous-jours en la mesme chambre, devant l'eglise neufve, et n'en bougeray jusques a mon despart, lequel sera au tems et jour precisement que me manderés. Pour moy, je voudrois que ce fut desja demain, tant je m'ennuy, non pour autre que pour voir si grandz frais et si peu de moiens de les paier; sçaches moy donc, je vous prie tres-humblement, a dire et commander quand il faudra *caparrare cavallo.*

M. Gojon m'a dict qu'il avoit escrit et esclarcy M. Chastel des 50 florins. J'ay aujourd'huy salué Monsignor Hortentio de Rossi, jadis nostre Procureur, et *adesso Commissario della Cancelleria* (2); il m'a demandé fort courtoisement de vostre estre, etc. Je vous ay escrit amplement de vostre faict. De François Pessard (?), j'attendz

(1) Une ligne de l'autographe a disparu par suite d'une déchirure.

(2) On conserve encore aux Archives Vaticanes, des volumes de la Chancellerie Apostolique qui portent en latin *(De Rubeis)* le nom de ce personnage.

responce en finissant ceste, laquelle servira pour tous messieurs mes freres, seurs, parentz et amys, auxquelz, appres vous, je baise tres-humblement les mains, et demeure a [jamais] de tout mon cœur,

Monsieur et Frere,

Vostre tres humble, tres obeissant, tres obligé et tres affectionné frere et serviteur, comme filz,

PHILIPPE DE QUOEX.

De Rome, le 18 janvier 1614.

J'ay escrit et respondu a M. de Savigny par voye de Lyon, et luy di *(sic)* qu'il obtienne lettre du Roy, [et] qu'il m'envoye procuration *ad cautelam* pour les Peres *S^ti Pauli* (1), etc.

Revu sur l'autographe inédit, communiqué en 1901 par M. Mugnier, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.

(1) Les Bénédictins de Saint-Paul-hors-les-murs.

D

LETTRES PATENTES DE CHARLES-EMMANUEL IER DUC DE SAVOIE AU SOUVERAIN SÉNAT

Le Duc de Savoye.

Tres chers, bien amez et feaux Conseillers,

* L'Infante Duchesse de Mantoue, ma fille, ayant prins en particuliere protection la Congregation de celle devote compaignie de Dames, nouvellement erigee a Nissy a imitation de celles que saint Carlo a establies a Millan, assavoir de vefves et de filles vierges, pour vivre ensemble en perpetuelle chasteté, soubz l'hobeissance d'une Superieure; les jeunes sans sortir jamais, comme es autres Monasteres les plus reformez, et les autres pour secourir les pauvres malades de ce lieu la, ou il ny a qu'un pauvre hospital * lequel n'a le moien d'exercer la charité qui seroit necessaire ausditz mallades; sans qu'elles prætendent vivre d'aulmosne, ny d'accroistre jamais leur revenu de plus de mil cinq centz escus d'or l'annee, qu'elles esperent d'avoir ou par voye de rente constituee, ou en aultre

* Vide p. 107, not. (2), et supra, pp. 401, 402, A, B.

* Vide p. 105, not. (2).

façon, sans agraver noz subjectz sur le faict des tailles, et se contentantz de recepvoir les vefves qui sont sans incommodité d'enfans, et les filles qui vouldront entrer en celle Congregation, moyennant seulement une pension annuelle leur vie durant*: ce que Nous a esté fort aggreable, pour l'honneur et gloire qu'en doibt resulter a sa divine Majesté et pour le bien et fruict qu'en recevront nos bien amez subjectz. Et partant, vous avons voulu dire par ceste, qu'ayez a les aider, favoriser et assister en tout ce que vous sera possible pour l'effaict que dessus.

* Cf. Epist. CMXXXIV.

Et sur ce, prions Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Thurin, le 17e may 1614.

C. EMANUEL.

BOURSIER.

Revu sur une copie authentique et inédite de l'époque, conservée à la Visitation d'Annecy.

E

LETTRE DU MÊME

AUX NOBLES SYNDICS D'ANNECY (1)

Le Duc de Savoye.

Chers, bien améz et feaulx,

* Il y a long temps que Nous avons desiré de redresser vostre College *, tant pour l'avancement de la jeunesse, que pour l'ornement et commodité que la ville d'Annessy en particulier en doibt recevoir. Et ayant faict reflexion sur les bonnes qualités des Reverends Peres Bernabites *, despuis que Nous les avons placés en ceste ville de Thurin, les trouvantz tres capables d'apporter a ladicte ville d'Annessy ung grand bien spirituel et temporel, Nous avons estimé de le faire remettre entre leurs mains, avec tous les biens, revenus, droictz et charges d'iceluy *, saufz de moderer ce qui pouvoit estre contraire a leurs Reigles et Constitutions. Et pour ce, Nous vous disons de faire promptement ladicte remission, par contract autentique, sans y aporter difficulté ny longueur *, moins en attendre de Nous plus particulier commandement, puis que telle est Nostre

* Vide p. 189, not. (1), et p. 306.
* Vide tom. XIV, p. 291, not. (1).
* Vide p. 145, not. (2).
* Cf. Epist. CMLVI.
* Cf. Epist. CMLXXIX, et p. 228, not. (4).

(1) Voir plus haut, note (2), p. 228.

volonté. Et non seulement vous Nous donnerés en cela ung grand contentement, mais aussy tesmoignerés par la vostre affection au bien de la ville et de nos subjectz d'icelle, qui en doibvent ressentir le fruict.

Et Nous asseurantz que vous y ferés tout incontinant, prions Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Thurin, ce 25e juin 1614.

C. EMANUEL.

CARRON.

Aux Nobles Scindics de la ville d'Annessy.

Revu sur le texte inédit, inséré dans le *Contrat du 5 juillet 1614*, conservé aux Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien.*

F

LETTRE DU MÊME

AUX ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE CHAPPUISIEN (1)

Le Duc de Savoye.

Reverends, chers, bien améz et feaulx Orateurs,

* Voyant que le College d'Annessy a besoing d'estre restauré pour l'utilité de la jeunesse, bien et commodité de la ville, il Nous a semblé bon de ne pouvoir faire meilleur *(sic)* ny plus convenable election que des Reverends Peres Bernabites, lesquelz nous recognoissons tous les jours plus habilles et capables d'en avoir le soing. C'est pourquoy Nous escripvons aux Scindics * de le remettre entre leurs mains, avec tous les biens, revenus, apertenances et aultres droictz d'iceluy, et vous exhortons d'y aporter toute la facilité qui dependra de l'aucthorité que vous y avés *, a celle fin de ne retarder ung si grand bien que non seulement la ville, mais toute la province en doibt ressentir. En quoy vous Nous ferés plaisir tres agreable, ne desirant rien tant que la bonne institution de la jeunesse et le bien

* Vide p. 189, not. (1), et p. 396.

* Epist. præced.

* Vide p. 190, not. (1).

(1) Rd François de Lornay, doyen de Notre-Dame de Liesse, et Frère Bernardin de Charpenne, prieur de Saint-Dominique. (Voir plus haut, note (2), p. 228, note (5), p. 239, et tome XII, note (1), p. 186.)

de Nos subjectz. Nous voulons tant croire de vostre zele au mesme bien, que vous franchirés toutes difficultés qui s'y pourroient presenter, afin de rendre cest œuvre a sa perfection.

Atant, prions Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Thurin, ce 25e juin 1614.

C. EMANUEL.

CARRON.

A Rds noz chers, bien améz et feaulx Orateurs,
Les Doyen de Nostre Dame et Prieur de St Dominique,
Administrateurs du College de nostre ville d'Annessy.

Revu sur le texte inédit, inséré dans le *Contrat du 5 juillet 1614*, conservé aux Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien.*

G

LETTRE DE M. RENAUD DE LA GRANGE (1) AU DUC DE VILLEROY (2

Monseigneur,

* Vide p. 197, not. (2).

* Je ne vous saurois dire l'extreme contentement que Monseigneur de Nemours a receu a mon arrivee, lors que je luy ay representé le soin que vous avez de luy. Et l'ay trouvé grandement offencé des manquemens de S. A. de Savoye, quil cache neantmoins, jugeant bien quil ne s'en peut aysement ressentir ; et quant il l'auroit peu, il ne l'eust pas executé sans la permission de Leurs Magestez, en la bonne grace desquelz il veut vivre et mourir, et sous leur protection.

Leurs Magestez le voulant ayder, il se promettoit quil se mestroit en confiance avec ceux de Berne et de Geneve, ses plus proches voisins, et qu'en ceste occasion luy permettant de lever des troupes, il fut passé, avec sept ou huit mil hommes de pied et quelque cavallerie, en Piedmont, ou estant, si sadite Altesse ne l'eust contenté de son mariage (3), il s'en fust revenu assisté, comme il se promettoit,

(1) Voir plus haut, note (3), p. 254.
(2) Nicolas de Neufville (voir tome XII, note (1), p. 101).
(3) Son mariage avec l'infante Catherine de Savoie.

et suyvy de ce quil y a de François et Savoyars dans son armee, qui sont en effet les meilleurs hommes qu'elle aye ; qu'avec l'ayde de Leurs Magestez, il se seroit fait faire raison, et, en tout cas, ny auroit procedé qu'ainsy quil leur eust pleu. Quil connoist clairement que toute la Savoye, et particulierement ses sugets de Genevois, Foucigny et Beaufort, sont lassés de la souveraineté par trop lisentieuse de S. A., qui n'a aucung esgard a leurs miseres depuis vingt ans, et les a reduit au desespoir ; et qu'en la resolution quil prendra, ses voisins, bien conseillés, l'assisteront pour leur interest, et se pourront ensemble maintenir sous la protection de Leurs Magestez. Quil croit qu'estant ainsy mal traité, et ses sugets tant oppressés, il peut justement rechercher d'establir la domination du prince, avec telle condition neantmoins, que luy ny aultre n'en puisse abuser a l'avenir, suyvant ses investitures et privileges, alterés par les declarations de ses predecesseurs qui ne luy doivent nuyre ny prejudicier. Et m'a particulierement dit que sadite Altesse luy est redevable des exactions extraordinaires et logement de gendarmerie faite *(sic)* contre l'ordre des contrats et transactions passez entre eux et ses predecesseurs, plus d'ung million d'or. Quil remet le tout a vostre prudent avis, et quil veut croire et se conduire en cecy et toute autre chose par vostre conseil, sous le bon plaisir de Leur *(sic)* Magestez ; quil a tousjours eu une grande volonté d'entrer en conference avec vous des le tems du feu Roy (1), et en a esté souvent solicité par le sieur de la Bretonniere *, son intendant.

* Vide tom. XII, not. (1), p. 214, et cf. supra, p. 257, not. (3).

* Il est aussy extraordinairement pressé par le Duc de passer les monts sans attendre M. de Rambolliet (2), mais il s'est resollu de n'en rien faire que nous n'ayons de vos nouvelles. Il a des troupes sur pied, et desire que je leur commande *, pour la fiance quil a en moy, et crois qu'a cela l'amitié que M. d'Alincourt (3) me porte m'y a beaucoup servy, et m'a envoyé vers luy pour savoir s'ils se pourroient secrettement aboucher ensemble ; ce que je trouve dificile, veu l'ombrage que S. A. prend contre ce Prince de son affection envers la France, et du ressentiment de son offence. Et en cas quil se declare ouvertement, il desireroit que l'on negotiast avec l'Espagne, de sorte qu'elle donnast de l'occupation a sadite Altesse du costé de Lombardie, tandis que nous ferons fortiffier quelques places aux terres de mondit Seigneur pour la retraite de ceux quil aura soubz luy.

* Cf. Epist. MXI, MXII, et p. 269, not. (7).

* Vide p. 254.

Il m'a librement dit deux choses touchant le voiage de monsieur de Rambolliet, dont je desire vous avertir : l'une est, qu'ayant

(1) Henri IV.

(2) Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Savoie. (Cf. ci-dessus, note (4), p. 269.)

(3) Fils du destinataire. (Voir plus haut, note (1), p. 258.)

connoissance de long temps dudit sieur de Rambolliet, il c'est resollu de ne luy communicquer son dessein, parce quil s'assure quil le descouvriroit a S. A., afin de pouvoir avec plus de facilité negotier ce quil aura a faire avec elle ; et si c'estoit si bien au retour, il n'en feroit aucune difficulté. L'autre est que, quand ledit sieur de Rambolliet luy conseillera d'aller trouver Leurs Magestez en poste soudain quil l'aura veu, il ne se peut faire sans savoir l'effet de son voiage, et sil sera utile en se *(sic)* pais au service de Leurs Magestez, et dissimulera en attendant, sans rien rompre avec sadite Altesse, suyvant ce que je luy ay dit de vostre part ; si bien que, de cela et de toute autre chose, il attendra ce quil vous plaira luy conseiller.

Nous verrons aussy si nous pourrons nous confier a quelqu'un pour faire parler au Prince de Piedmont (1), qui est veillé de tous costez, et sera difficile de le pouvoir faire, si ce n'est par le moyen de quelque ecclesiastique partial d'Espagne, qui luy represente le peril quil y a de voir la religion nouvelle introduitte dans les terres de son pere, qui semble y incliner du tout. Ledit Prince est fort consiensieux, et cela, plus que toute autre chose, est capable de l'esmouvoir ; a quoy nous n'oublierons rien pour troubler tous ses desseins.

Et recevons tous les jours des courriers en ce lieu, de S. A., de son fils le Cardinal *, et marquis de Lans **, pour faire passer mondit Seigneur en Piedmont, et connoissons le repentir quil a de l'avoir laissé sortir de Thurin. Tout ce lieu [est] plain d'espions pour prendre garde a ses actions, et ny a que la seule arrivee de l'Ambassadeur (2) qui le maintienne en confiance et honneur. Cela fait, mondit Seigneur se tiendra sur ses gardes, attendant un prudent avis et ce quil plaira a Leurs Magestez ordonner de luy. Et pour ses troupes quil a en Piedmont, il les retirera toutes les fois qu'on voudra, avec cinq cens hommes de ses sugetz quil fait encores filler, et la trouppe du Conte de Salleneufve ; et luy reste quinze cens hommes de pied, cinquante chevaux legers commandés par Noyson, et ses gardes.

* Vide tom. XIII, p. 345, not. (1).
** Vide tom. præced., p. 49, not. (1).

Voila, Monseigneur, l'estat de ses affaires, et ce que je vous puis mander de son intention, don je vous supplie tres humblement prendre creance, et que je suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

LA GRANGE.

Le 11 septembre 1614.

Monseigneur de Nemours m'a commandé, de puis ma lettre

(1) Victor-Amédée de Savoie, qui succéda à Charles-Emmanuel.
(2) Le marquis de Rambouillet (voir note (2) de la page précédente).

escrite, de vous faire sçavoir quil se conduira selon que M. de Ramboulliet luy parlera de la part de Leurs Magestez et la vostre.

A Monseigneur
Monseigneur de Villeroy.

Revu sur une copie inédite, conservée à la Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, 3650, fol. 141.

H

LETTRE

DU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE

AUX ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE CHAPPUISIEN (1)

Il Principe Mauritio, Cardinale di Savoia.

Reverendi nostri carissimi,

* Le buone et utili conseguenze che son per derivare dall' introduttione costì dei Padri Bernabiti, sapendosi l'osservanza et essemplarità della lor vita et il decoro verso il culto divino, come anco il zelo della salute dei prossimi, devrebbeno non solo escluder l'oppositioni che se gli fanno circa il rimetter il Collegio *, ma accender ogn'uno à favorir et metter mano in così pio et profittevol negotio.

* Vide p. 100, not. (1), cf. Append. I, H, I, et II, pp. 410, 411, E, F.

* Cf. p. 228, not. (4).

Però, intendendo che dal canto vostro ritrovino durezza per qualche interesse et che i Padri medesimi si offeriscano di rilevarlo con ogni conveniente conditione, vi esortiamo con questa à non mostrarvi alieni dall'accordo, nè permetter che simil impedimento ritardi l'effetto d'un negotio desiderato da cotesta Università et da Sua Altezza, et da Noi particolarmente; che però terremo grata memoria della vostra concorrenza col desiderio commune.

Et il Signor Dio vi conservi.

Di Turino, à 20 di settembre 1614.

M. CARD^L DI SAVOIA.

Al Decano di Santa Maria
et al Priore di San Domenico.

Revu sur l'original inédit, conservé aux Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien*.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 411.

I

LETTRE DES PROVISEURS DU COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN AUX ADMINISTRATEURS DE CELUI D'ANNECY (1)

Messieurs,

Nous avons receu par le porteur present diverses lettres * touchant l'incorporation faicte du College de feu Monsr Chappuis *, en vostre ville d'Annessy, par Messrs les Barnabites, par l'authorité, comme vous escrivez, de Son Altesse le Duc de Savoye *. Or, comme depuis un moÿs en ça ou environ, le Docteur de Bay, President du College par deça, est allé de vie a trespas *, et que nous ne sommes bien informés de la fondation de par dela, n'avons pour le present sceu resoudre sur le faict de la dicte incorporation, ains tiendrons la dicte resolution preste pour le premier retour du porteur de ceste *.

* Vide Epist. MIII.

* Vide tom. XIV, p. 291, not. (1).

* Vide supra, pp. 410, 411, E, F.

* Vide tom. XIII, p. 249, not. (1).

* Vide p. 234, not. (6).

Touchant le jeune homme qu'il vous a pleu reccomander par vos lettres a feu Monsr Bayeus, sa mort cause que vous ne pourrez venir a l'effect d'icelle reccomandation, laquelle mort cause aussy que nous devons advertir de n'envoyer aulcuns nouveaux boursiers pour les Pasques prochaines, pour se trouver le College arriere de quelques cents escus, lesquels devront estre ramborsés a la maison mortuaire dudict Bayus, lequel, par sa bienveulliance envers ceux de vostre nation, a receu et porté plus de charge que le revenu du College ne portoit.

Et sur ce, nous raccomandans tres affectueusement a Voz Seigneuries, demeurons a icelles,

Serviteurs tres humbles,

LES PROVISEURS DU COLLEGE DE SAVOYE,

GUILIELMUS FABRICIUS, *Provisor Collegii Sabaudiæ pro tempore.*

CORN. SYLVIUS, Proviseur du College de Savoye pour le temps.

GERARD CORSELIUS, Proviseur du College de Savoye a Lovain.

Messieurs, en suivant le pouvoir que nous est octroyé par la

(1) Voir plus haut, note (1), p. 233, et note (2), p. 228.

fondation, nous conformant aux conditions prescrites par icelle, avons esleu pour President, en la place de feu Bayus, sire Jean Massen, prebtre, licencié en la saincte Theologie, ayant l'espace de quatorze ans regenté louablement le Pedagoge de la Fleur de Lys, esperant qu'il donnera contentement a touts en la regence de nostre College de Louvain (1).

Ce 13 de novembre 1614.

Revu sur une copie inédite de l'époque, conservée aux Archives communales d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien.*

(1) Jean Massen ou Massin était chanoine de Saint-Alban à Namur en 1627; il mourut en 1636.

J

LETTRE DE MGR ANASTASE GERMONIO

ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE (1)

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

(FRAGMENT)

. . . . . .

* Quod scribitis, Capuccinorum ecclesiam et absolutam et dedicatam esse, summopere placuit, eo magis quo eum honorem assequuta sit per religiosissimum Genevensem Antistitem, Franciscus Salinam *(sic)*, virum doctissimum atque in pastorali officio vigilantissimum *; cui ego discedens**, partes meas muniaque pastoralia delegaveram, ut quæ in iis præsertim quæ ad episcopale officium spectant, nec ab aliis quam ab Episcopis administrari possunt, vobis adesset, eum amice rogaveram. Quod ille oneris et libens suscepit et libentissime sustinet ut ego quoque sustinerem, si eo absente, operamque meam sibi commodam fore putante, similia facere juberet, atque utinam desiderio meo occasio respondeat, quo et ipse expertus cognoscat, res suas mihi non minus cordi esse quam sibi meæ sint et ego eam benevolentiam, qua ornatissimum amicum constanter prosequor et sua et omnium opinione majorem esse ostendam. . . . . .

Niciæ, nonis Februarii, anno salut. MDCXV.

* Vide Epist. MXVII

* Vide p. 269, not. (1).
** Ibid., not. (2).

Anastas. Germonii Epistolar., lib. I, *Clero Tarentasiensi*, Epistola IX. (Romæ, 1623, tom. II, p. 451.)

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 183.

III

LA FONDATION

DU IER MONASTÈRE DE LA VISITATION DE LYON

DEUXIÈME DE L'ORDRE (1)

Des documents inédits et une interprétation exacte et rigoureuse des vieilles Chroniques de l'époque, nous permettent de présenter dans l'ordre des dates et dans leur suite naturelle, les évènements qui introduisirent en France le premier essaim de la Visitation d'Annecy.

A la fin de 1612, la fameuse abbaye du Paraclet ressemblait bien plus à une maison de mondanité qu'à un véritable monastère (2). Plus de Règle ni de clôture; l'Abbesse * y menait grand train et prétendait ne relever que du Pape. Mme Elisabeth des Gouffiers, l'une de ses Religieuses, ne l'était devenue que par force et sous la contrainte maternelle *. Aussi, tenant sa profession pour nulle, n'attendait-elle qu'une circonstance favorable pour se soustraire à la domination de sa mère et recourir, une fois libre, « a la justice du Saint « Siege. » La lecture d'un petit livre de piété, nouvellement paru, vint encore surexciter son désir de quitter le Paraclet : la Providence lui avait fait tomber entre les mains l'*Introduction à la Vie devote*.

* Vide p. 152, not. (1), et p. 154, not. (5).

* Vide tom. præced., p. 343, not. (1), et supra, pp. 153, 154.

« Cette bonne Dame fut tellement touchée de cette lecture et conçut une si haute estime de l'auteur de ce livre, qu'ayant appris qu'il avait érigé une Congrégation en laquelle il avait donné des lois encore plus parfaites, elle fit vœu à Dieu de ne se point donner de cesse et d'employer toutes ses industries pour se faire conduire à Annecy auprès du saint Pasteur et de la nouvelle Congrégation (3). » Malgré les contradictions qui n'étaient pas pour faire fléchir une volonté tenace, en dépit d'une « petite complexion *, » et indécourageable, elle put arriver à Lyon.

* Vide supra, pp. 151 152.

(1) Cf. ci-dessus, note (2), p. 236.

(2) Voir plus haut, note (3), p. 151, et pp. 152, 154. — L'emplacement de l'abbaye du Paraclet est occupé aujourd'hui par une ferme ; il n'en reste plus qu'un caveau ou crypte, qui renfermait le cercueil d'Héloïse et d'Abailard.

(3) *Hist. de la Fondation du 1er Monastère de Lyon*, par la Mère de Chaugy.

Vivienne des Gouffiers, marquise de l'Ecluse (1), qui avait accompagné sa sœur, tomba gravement malade dès l'arrivée et dut retourner en son pays par ordre des médecins. Grand sujet de peine pour Mme Elisabeth, de se voir arrêtée, presque au terme du voyage, par ce malencontreux accident ! Mais Dieu la secourut à propos, en lui ménageant la connaissance de Claude de Sevelinges *, aumônier de l'abbaye de Belleville (2). Ce digne Religieux était beau-frère d'Antoine Bellot, que ses fonctions d' « élu » en Bugey, Valromey et Gex avaient souvent mis en rapport avec saint François de Sales *. Il fut l'homme providentiel. Séduit, lui aussi, par l'attrait d'une vie plus parfaite, il cherchait la direction du bienheureux Evêque de Genève ; il aurait même voulu devenir l'un de ses fils, dans la Congrégation d'hommes dont l'établissement hantait, au commencement de 1613, l'esprit de l'éminent Fondateur *. On conçoit combien cette communauté de vues et de pieuses aspirations dut fortifier dans son espoir la transfuge du Paraclet.

* Vide tom. præced., p. 333, not. (2).

* Vide tom. XIV, p. 179, not. (1), et tom. XV, p. 335, not. (2).

* Vide tom. præced., p. 334.

M. de Sevelinges s'empressa d'écrire au saint Prélat pour le prier de s'intéresser au dessein de l'intrépide voyageuse. Il fit plus ; il résolut d'aller trouver le Saint lui-même entre ses montagnes, et vers le 10 janvier 1613, il frappait à la porte de sa résidence épiscopale *.

* Ibid., pp. 333, 334.

Le Bienheureux fut tout aise de le recevoir, entièrement disposé à lui donner audience « a sa consolation et edification *. » Le chanoine de Belleville l'entretint à loisir de ses pensées et lui révéla les prétentions de Mme des Gouffiers. Celle-ci, d'ailleurs, lui demandait par une lettre à part (3), avec beaucoup de déférence, d'être admise au nombre de ses Filles. François de Sales répondit qu'il l'agréerait volontiers, mais il l'avertissait discrètement — sans doute pour lui éviter une déception — que la Visitation n'avait rien de l'opulente somptuosité du Paraclet, que tout y était chétif et rabaissé, excepté toutefois l'ambition de ses hôtes : celle « de parvenir a la « perfection de l'amour divin *. »

* Ibid.

* Ibid., pp. 343, 344.

Or, dans le même temps et dans la même ville de Lyon, une vertueuse dame, Renée Trunel, veuve de M. d'Auxerre, lieutenant-général au bailliage de Forez *, nourrissait la même espérance. Touchée

* Vide supra, p. 240, not. (3).

(1) Femme de François-Antide de Garadeur, seigneur, puis marquis de l'Ecluse, qui l'avait épousée en secondes noces ; elle résidait en Beaujolais. (Voir *Les Masures de l'Ile-Barbe*, supplément à la nouvelle édition, *Œuvres diverses* de Claude Le Laboureur, etc. ; Lyon, Vitte, 1895.)

(2) La chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Notre-Dame de Belleville, appartenait à la famille de l'Ecluse ; le chapelain était à sa nomination. (Archives de M. Richard, Secrétaire de la Soc. de Géographie, Lyon.) Mme de l'Ecluse avait donc l'occasion de connaître l'aumônier de l'abbaye.

(3) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.

des merveilles qui se disaient de l'Evêque de Genève, elle aussi avait conçu un très ardent désir de le voir, « de luy remettre la direction de sa conscience et de luy demander l'entrée » dans son premier Monastère (1). Ame vraiment dévote, « elle entretenoit... dans sa maison plusieurs filles spirituelles qui faisoient profession » de piété « et qu'elle faisoit élever dans la vie interieure et divine, pour s'enflammer en la pratique de la sainte dilection (2). » C'étaient entr'autres, Mme Chaudon, née Bellet *, et Mme Isabeau Colin, née Daniel **. Même sans se chercher, les âmes en quête de sainteté finissent toujours par se connaître et se rencontrer.

* Vide supra, p. 25, not. (3).
** Idem, p. 241, not. (1).

Mme des Gouffiers ne tarda guère à découvrir le petit cénacle et, avec cet esprit conquérant qui lui était particulier, elle eut bientôt fait de décider la pieuse troupe à entreprendre le voyage d'Annecy. Il s'agissait d' « epier », disent les Annales du temps, « si c'etoit la terre que Dieu leur vouloit donner *. » Cette décision n'était pas le fruit d'un enthousiasme irréfléchi ni d'une vaine curiosité. Un homme d'une grande expérience et d'une robuste sagesse, le P. Grangier, de la Compagnie de Jésus *, le conseiller de ces bonnes âmes, avait approuvé et encouragé la pieuse excursion (3).

* Vide p. 15, not. (2).
* Vide p. 25, not. (2).

Les pèlerines lyonnaises arrivèrent dans la petite cité de « Nessy » les derniers jours de mai 1613 *. Leur première entrevue avec le Saint eut lieu dans la matinée du 27 ; il fut « bien content, » écrivait-il l'après-midi à la Mère de Chantal *, « de voir ces bonnes damoyselles..., et particulierement Mme de Gouffier, que je voy toute « telle que vous m'aves dit. » Dès l'abord, les deux Fondateurs avaient donc distingué la noble étrangère qui tranchait sur les autres par son esprit de décision et sa vive personnalité.

* Vide p. 15.
* Ibid., Epist. DCCCLXXX.

Les quatre voyageuses furent accueillies, l'on s'en doute bien, « avec des bontés qui leur ravirent soudain le cœur (4). » On leur donna l'entrée du monastère pour satisfaire leur dévotion. « Elles trouvèrent toute la suite des exercices, la manière de traiter » des « premières Mères et Sœurs, » leur cordialité et leur modestie « si

(1) *Les Vies de VIII venerables Veves, Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie...* par la Mere Françoise Madelene de Chaugy (Annessy, Jacques Clerc, 1659), *Vie de la Sœur Marie-Renée Trunel*, chap. III.

(2) Ibid., chap. II.

(3) Vers le 10 juin, saint François de Sales écrivait au Jésuite (voir plus haut, p. 25, Lettre DCCCLXXXVI), et avant de fermer son message il voulut le soumettre à Mme des Gouffiers, « affin, » ajoutait-il, « qu'elle considere si je « dis bien au P. Grangier selon ce qui s'est passé. » Ce souci de rendre compte au Religieux du séjour des Lyonnaises à Annecy, prouve manifestement que le voyage n'avait pas été concerté sans son conseil et son assentiment.

(4) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.

à leur gré, qu'elles eussent voulu bâtir céans... quatre petites cellules pour y passer le reste de leur vie. »

« Après avoir séjourné dix ou douze jours » au premier Monastère, ces « bonnes damoyselles » s'en retournèrent à Lyon, à l'exception de « Mme des Gouffiers qui ne se put résoudre à quitter » les « bienheureux Fondateurs, et demeura dans la Congrégation avec des ardeurs inexplicables pour la perfection (1). » Les trois autres ne sortirent d'Annecy qu'à regret, protestant qu'elles y laissaient leur cœur.

Une fois à Lyon, ces âmes ferventes, pénétrées des beaux exemples qu'elles avaient contemplés chez les dévotes Filles de la sainte Mère de Chantal, n'eurent plus qu'une pensée : celle d'obtenir une place auprès d'elles. Mme d'Auxerre paraissait la plus ardente à la poursuite de ce projet, mais son désir était sérieusement traversé par la présence de son fils encore jeune, qui avait besoin de sa conduite et de ses conseils. Dans cette perplexité, elle consulta son directeur, le P. Grangier. Celui-ci, connaissant « le fond de cette grande ame, » ne se contenta pas d'encourager vivement son dessein, mais « luy ouvrit la pensée... d'oser quelque chose de plus avantageux pour la gloire de Dieu, par la fondation d'un nouveau Monastere » de la Visitation à Lyon même. « Et ce Reverend Pere, qui avoit contracté une sainte alliance avec » l'Evêque de Genève, « prit la charge de luy en écrire et de sçavoir son sentiment sur cette proposition (2). » Le saint Fondateur répondit qu'il l'agréait singulièrement et qu'il en favoriserait la bonne issue par « toutes sortes d'assistances (3). »

Vivement encouragées par cette assurance, Mme d'Auxerre et ses compagnes acquéraient bientôt du « sieur André Olier, marchant epicier, » un immeuble situé rue du Griffon, sur les Terreaux, près de Saint-Claude, paroisse Saint-Pierre *. Restait à obtenir l'assentiment de l'autorité ecclésiastique. La réponse de l'Archevêque, Mgr Denis-Simon de Marquemont, dépassa ce qu'on pouvait attendre de sa piété et de ses sympathies bien connues pour les Ordres religieux : il fit plus que d'accorder les permissions demandées, il donna mille écus pour faciliter l'acquisition de la maison (4). On accommoda celle-ci au mieux qu'il fut possible, conformément à ce qui avait été remarqué à Annecy. Vers le 8 novembre 1613, le Saint écrivait à Mme de la Fléchère * : « Tout va extremement

* Vide p. 304, not. (3).

* Epist. CMXXVII, p. 91.

(1) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.
(2) *Vie de la Sœur Marie-Renée Trunel*, chap. III.
(3) Ibid., chap. IV.
(4) Ibid.

« bien en cette petite Congregation. On a envoyé prendre les Cons-« titutions de Lion, ou on projette d'en eriger une. » Et de fait, l'organisation de la nouvelle Communauté allait bon train.

* Vide p. 245, not. (1).

Pour la diriger, l'Ordinaire désigna M. Lourdelot *, prêtre du diocèse de Langres, qui avait commencé, sans le finir, son noviciat chez les PP. Dominicains de Dijon. Les Chroniques nous parlent de sa grande piété, mais toutes aussi laissent comprendre que sa prudence n'égalait pas son esprit d'initiative et d'entreprise. Il introduisit une quatrième prétendante Mlle de Valence (1). Tous deux s'accordèrent bientôt « à donner de nouveaux avis. A l'imitation des anciens contradicteurs, qui disaient si Dieu ne parlait qu'à Moyse, ils dirent aussi... si Dieu ne faisait des merveilles que par l'Evêque de Genève ; si d'autres Evêques ne pouvaient pas ériger des Congrégations autant parfaites et bien réglées que celle qui était établie à Annecy (2). » Ils s'échauffèrent après ces considérations ; innover leur paraissant chose aussi facile, et en tout cas plus honorable que d'imiter, ils s'éprirent du dessein d'établir une Congrégation indépendante et toute nouvelle. Mgr de Marquemont se laissa persuader ; on décida que l'Institut serait fondé sous le titre de la *Présentation Notre-Dame* et que les quatre prétendantes en seraient les premières novices. Mme d'Auxerre, se voyant pressée par une autorité supérieure, se soumit (3), mais ce ne fut pas sans un grand déplaisir intérieur de falloir renoncer à son cher projet.

« L'esprit humain qui, dans ses entreprises, contrefait turbulemment l'esprit de la grâce, faisait parade d'ardeur à la poursuite de cette bonne œuvre. L'on obtint hâtivement permission du Roi pour l'établissement de cette Congrégation de la Présentation (4). »

L'inauguration se fit en grande pompe extérieure et avec le concours de toute la ville. Mgr l'Archevêque donna aux quatre fondatrices l'habit religieux : il « consistoit en une robe gris Minime (5), une ceinture de corde et un voile blanc (6), » costume qui ressemblait à celui des Clarisses. Elles reçurent de M. Lourdelot des

(1) Jeanne Chapuis, veuve du sieur Didier Valence. (Cf. ci-dessus, note (5), p. 305, et ci-après, note (1), p. 427.)

(2) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.

(3) « Et voulut-on, » écrit la Mère de Chaugy (*Mémoires*, etc., Partie II, chap. IX), « que la bonne madame d'Auxerre fût à Lyon, comme la Mère de Chantal à Annecy, fondatrice et supérieure de cette Maison. »

(4) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy. — Les Patentes de Louis XIII sont datées du mois de septembre 1614 ; nous en donnons la teneur à la suite de cette Notice. (Voir p. 428.)

(5) « Ce n'était pas néanmoins, » ajoutent les anciens Mémoires, « la couleur de l'habit de celui qui les conduisait. » (Ibid.)

(6) *Hist. de la Fondation*, par la Sœur Gasparde de Saint-Paul.

règlements provisoires, en attendant de pouvoir choisir l'une des quatre Règles approuvées par l'Eglise (1).

La nouvelle de cet évènement, raconte la Mère de Chaugy dans ses *Mémoires* (2), « fut apportée à Annecy lorsqu'on croyait que l'on venait prendre des Sœurs pour aller fonder à Lyon. Notre bienheureuse Mère ne se fâcha aucunement de ce changement ; au contraire, elle en bénit Dieu, disant à nos Sœurs que cela devait apprendre à toutes qu'il faut jeter de profondes racines en la très-sainte humilité. »

« L'esprit humain, » remarque la judicieuse annaliste (3), « avait commencé la Congrégation de la Présentation, l'esprit humain la détruisit. La confusion des langues se jeta parmi ces congrégées ; » quoiqu'elles fussent toutes de très bonnes âmes, « il leur arriva... tant de petites mésintelligences et entre elles-mêmes et entre leur conducteur, » qu'elles ne purent vivre six semaines ensemble et résolurent de se séparer (4).

La Communauté naissante venait de se débander, elle était dans le plus profond désarroi, lorsque Mme des Gouffiers, allant au Paraclet pour s'y faire délier de ses vœux, arriva à Lyon à la fin de septembre 1614*. Tout émue et déconcertée par la malheureuse issue de l'entreprise, Mme d'Auxerre lui conta sa peine, ses regrets, mais aussi lui confia son désir toujours vivace qui la portait invariablement vers Annecy (5). La voyageuse entrant dans les vues de sa sainte amie, se met aussitôt en campagne avec son ardeur et promptitude habituelles. Elle va trouver le P. Grangier, le supplie de s'intéresser à la reprise du premier projet (6), et, en même temps, envoie à François de Sales un rapport de tout ce qui se pouvait faire ou espérer pour la réussite.

* Vide p. 225, not. (3).

La lettre du 15 octobre 1614 * semble répondre à cet exposé : on voit par sa teneur, que le Bienheureux, tout en adhérant à un espoir

* Epist. MIV.

(1) « Elles disoient l'Office en chœur... Madame Colin, veuve, leur confia madamoyselle sa fille, agée seulement de dix ans, a qui elles donnerent une petite robe grise, et au lieu de voile, une cornette. » (*Hist. de la Fondation*, par la Sœur Gasparde de Saint-Paul ; cf. ci-dessus, note (5), p. 305.)

(2) Partie II, chap. IX.

(3) Ibid.

(4) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.

(5) Ibid.

(6) Le Religieux n'avait pas été consulté pour l'établissement de la *Présentation*, comme le prouvent ces paroles du Saint : « Je ne me puis tenir de « m'estonner dequoy il semble qu'on se soit comme caché des Jesuites... » (Lettre du 30 octobre à Mme des Gouffiers, p. 245.) Cette remarque enveloppe, quoique sous une forme discrète, un blâme évident pour ceux qui avaient tenu à l'écart le P. Grangier.

qui lui sourit, se tient sur la réserve et conseille à la fervente négociatrice de prêter son concours suivant l'occurrence, mais sans rien laisser paraître qu'une « tres absolue indifference *. » En même temps, il écrivit au P. Grangier *, sans doute pour l'assurer qu'il persévérait dans son bon vouloir de favoriser, quand les esprits seraient préparés, l'établissement d'une seconde Maison de la Visitation. Quelques jours après (26 octobre), il envoyait par sa correspondante, des messages pour le Religieux et pour les « Dames de la « Presentation, Mmes d'Auxerre, Colin et Belet *. » Il semble donc qu'à cette date l'ancien projet était repris, et avec un cordial effort de part et d'autre pour le faire aboutir.

* Epist. MIV, p. 236.
* Ibid.
* Vide Epist. MV, p. 240.

Auparavant, l'Archevêque de Lyon avait reçu la visite des Religieuses qui, désemparées et comme des « brebis errantes, » venaient solliciter assistance et compassion, demandant qu'après cette expérience, il plût à Sa Grandeur d'appeler le cher Institut d'Annecy. Le bon Prélat, comprenant bien que les pauvres filles « ne s'êtoient rangées » à la Congrégation « que par pure obeyssance » et que leur désir ne venait pas d'inconstance, mais de l'esprit de Dieu, promit de leur donner toute satisfaction et d'en écrire lui-même à l'Evêque de Genève (1).

De son côté, Mme des Gouffiers pressait aussi le Fondateur d'envoyer ses Religieuses. « Ouy da, ma tres chere Fille, » répondit-il *, « nous donnerons de bon cœur de nos Seurs de la Visitation pour « augmenter la gloire de Dieu. » Toute la lettre respire le sentiment joyeux de l'action de grâces. Assuré maintenant que les obstacles étaient levés, saint François de Sales n'hésitait plus à s'engager. M. Lourdelot lui-même, qui naguère avait contrecarré si passionnément la sainte œuvre, reconnaissait, avec une très méritoire franchise, l'insuccès de sa tentative, et voici qu'il employait ce qui lui restait de crédit pour favoriser le dessein auquel tout d'abord, avec tant d'éclat, il avait fait échec (2). C'est François de Sales qui nous apprend cette curieuse particularité * : « Au reste, ma chere Fille, « celuy qui a destourné, ramene maintenant ses congregees a leur « premier dessein. Il m'escrit, » ajoute-t-il, « un trait de la Provi- « dence divine qui me plaist fort. »

* Epist. MVII.
* Ibid., p. 245.

Ce trait a sa place ici, parce qu'il fut grandement admiré des amis de la Visitation et qu'il toucha vivement les deux Fondateurs. Voici

(1) *Vie de la Sœur Marie-Renée Trunel*, chap. IV.

(2) La Mère de Chaugy *(Hist. de la Fondation)* dit de lui sans le nommer : « Celui qui avait rompu le dessein d'appeler de nos Sœurs, fut le premier à pousser à la roue pour le faire reprendre et en écrivit lui-même à notre bienheureux Père. »

comment la Mère de Chaugy (1) raconte la chose : « Avant que notre bienheureuse Mère et sa chère troupe arrivassent à Lyon, l'on voulut visiter les patentes royales obtenues pour l'autre établissement (2), afin de faire changer le mot de Présentation en celui de Visitation ; pour cela il fallait faire quelque retardement, et des allées et venues. Notre-Seigneur y mit ordre : à l'ouverture des patentes, l'on vit que le mot était miraculeusement changé, et qu'où les hommes avaient mis *Congrégation de la Présentation,* il y avait en beau caractère bien formé *Congrégation de la Visitation* (3)... Cette merveille... fut cause que notre petit Institut fut mieux goûté qu'il n'eût été ; ceux qui avaient été contraires à notre établissement disaient alors : « La main de Dieu travaille pour ces Religieuses ici. »

Un récit plus circonstancié de la sainte Fondatrice complète les détails de ce fait merveilleux : « Nous avons appris de ma Sœur Colin,... que M. Fijean, à qui feu Monseigneur de Marquemont remit les lettres pour les porter au Roi afin qu'il les signât, » ayant « obtenu de Sa Majesté la permission que l'on demandait, comme il les présenta à mondit seigneur de Marquemont, l'on trouva le nom de *Visitation* au lieu de *Présentation;* de quoi Monseigneur l'Archevêque demeura fort surpris, et beaucoup plus, lorsqu'après avoir su dudit sieur Fijean qu'il avait présenté les lettres en la même forme qu'il les lui avait remises, et ne savait point la cause de ce changement, ni qu'il se fût fait, il voulut revoir celles qu'il avait écrites de sa main, et trouva le même mot de *Présentation* changé en celui de *Visitation*, sans qu'il apparût changement de caractère ni effaçure (4). » Alors, « l'on veid, » remarque la Mère de Chaugy, « que Dieu... avoit conduit l'esprit ou la main du secretaire, pour écrire ce qu'il avoit déterminé dans les conseils eternels de sa Providence (5). »

Avant de partir pour l'assemblée des Etats généraux, Mgr de Marquemont avait tenu parole et, très obligeamment, demandé à saint François de Sales qu'il permît à la Mère de Chantal de venir en sa ville établir une Maison de la Visitation. « Le Serviteur de Dieu ayant rêpondu... qu'il prenoit à un tres grand honneur » que

(1) *Mémoires*, etc., Partie II, chap. IX.

(2) Voir ci-dessus, p. 422, et ci-après, p. 428.

(3) « Comme si Nostre Seigneur, » remarque à ce propos le Saint (Lettre MVII, p. 245), « se fust voulu declairer par la voix royale. »

(4) Cité par la Mère de Chaugy, *Hist. de la Fondation.*

(5) *Vie de la Sœur Marie-Renée Trunel*, chap. IV. — Les premières patentes arrivèrent à Lyon avant que la seconde requête pût arriver à Paris ; « de maniere, » ajoute la même annaliste (ibid.), « qu'il ne fût point besoin de faire apointer cette nouvelle requête, la premiere, contre l'esperance humaine, y ayant pourveu par une disposition celeste qui l'avoit autorisée. »

l'Archevêque « eut fait choix de ses Filles, » ce Prélat s'employa aussitôt à l'exécution de la pieuse entreprise (1). Et pour marquer l'estime particulière qu'il faisait de la Fondatrice, il lui envoya son carrosse et voulut payer tous les frais du voyage. Il députa, pour aller chercher les Religieuses, M. Ménard, vicaire général, chanoine et sacristain de l'église Saint-Nizier *, et le chanoine de Médio **, avec mesdames des Gouffiers et Colin.

* Cf. p. 332, not. (1).
** Vide tom. XII, p. 49, not. (3), et supra, p. 266, not. (4).

« Toute cette belle compagnie, » écrit une annaliste (2), « fut très bien reçue à Annecy, tant par le saint Prélat que par notre bienheureuse Mère de Chantal, » à qui on donna pour coopératrices « nos Mères Marie-Jacqueline Favre *, Assistante et Directrice ; Péronne-Marie de Chastel *, économe, dépensière, surveillante et robière ; Marie-Aimée de Blonay *, conseillère, sacristine, portière et lingère : toutes sujets d'élite et de choix. » Le 25 janvier 1615, François de Sales écrivait à Mme de la Fléchère * : « Nostre bonne « madame de Chantal part demain pour aller coucher a Clermont *, « ces messieurs et ces dames de Lion estant venus la prendre. »

* Vide tom. præced., p. 178, not. (1).
* Idem, p. 133, not. (1).
* Idem, p. 290, not. (1).
* Epist. MXXXV.
* Vide p. 294, not. (1), (5).

Les haltes du voyage étaient prévues, puisque le Bienheureux confia à la Sœur de Blonay sept billets écrits de sa main, pour qu'elle en remît « un tous les soirs à chaque gîte » à la Fondatrice *. Celle-ci emportait quelque chose de plus précieux encore que les bénédictions affectueuses d'un Saint : elle avait avec elle les Constitutions écrites de la propre main du Fondateur, c'est-à-dire la législation toute céleste qui devait donner l'âme et la vie aux Monastères de l'avenir.

* Vide p. 295, not. (1), et Epist. MXXXVI-MXLII.

La pieuse troupe arriva à Lyon le premier jour de février. Aux approches de la grande ville, la Sainte, selon une promesse de son bienheureux Père *, eut la certitude que « les bons Anges du royaume de France lui faisaient l'accueil (3). » Le lendemain, fête de la Purification, l'établissement du Monastère fut l'occasion d'une grande solennité *. Mgr l'Archevêque lui-même présida la cérémonie avec une entière satisfaction, M. Lourdelot * donna l'exhortation ; M. Ménard et M. de Sevelinges * furent nommés, à la demande de la Mère de Chantal, l'un « Père spirituel *, » et l'autre, confesseur de la Communauté commençante.

* Epist. MXL.
* Cf. supra, p. 304.
* Vide supra, pp. 422, 424.
* Vide supra, p. 419.
* Vide p. 332, not. (1).

Mme d'Auxerre reçut, le 3 février, l'habit de la Visitation et le nom de Sœur Marie-Renée. Les « damoyselles » de Valence * et Boivin ne s'engagèrent pas dans la Congrégation, mais devinrent Religieuses du Tiers-Ordre de Sainte-Elisabeth *, qu'elles contribuèrent

* Vide supra, p. 422.
* Idem, p. 305, not. (5).

(1) *Vie de la Sœur Marie-Renée Trunel*, chap. v.
(2) Ancien Ms. de l'*Hist. de la Fondation du 1er Monastère de Lyon.*
(3) *Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, Partie II, chap. IX.

beaucoup à fonder à Lyon (1), et « où elles ont fort bien réussi ; » tant il est vrai « qu'il y a diverses demeures en la maison de notre Père céleste, et que la paix de chaque âme consiste à connaître celle que la Providence lui a destinée (2). »

Bientôt, le Monastère marcha avec le même ordre que celui d'Annecy. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal y demeura neuf mois, et laissa pour Supérieure à son départ, la Mère Marie-Jacqueline Favre.

(1) Le premier essai de vie religieuse commença le 14 juillet 1615, par la retraite de Marie et Catherine de Platet, dans la maison de M. Rousselet, près du Rhône, à sa jonction avec la Saône. A la fin de 1616, Jeanne Chapuis, veuve du sieur Didier Valence, et sa fille Françoise Valence, âgée de douze ans, se joignirent à elles. Le P. de Crespit, instituteur du Tiers-Ordre de Saint-François à Lyon, dirigea la Communauté naissante et lui donna pour Supérieure Sœur Madeleine de la Croix, née de Beaulieu, qui était Religieuse à Salins, appelée dès lors Sœur Madeleine de Saint-François. Le 6 janvier 1617, Jeanne Chapuis reçut le voile et le nom de Sœur Jeanne de Sainte-Elisabeth, et sa fille celui de Sœur Françoise de Saint-Raphaël. (D'après les *Annales des Monastères de Sainte-Elisabeth.)*

(2) *Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.

LETTRES PATANTES DU ROY

SUR L'ESTABLISSEMENT DES DAMES RELIGIEUSES DU MONASTAIRE SAINCTE MARIE DE CESTE VILLE DE LYON (1)

LOUYS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, a touts presens et advenir, salut.

Noz bien amées JANNE CHAPUYS, YSABEAU DANIEL, CLAUDINE CALLON et ANNE MARIE BELLET Nous ont faict dire et remonstrer que pour le desir qu'elles ont du despuis long temps de vivre soubz quelque saincte Reigle, en servant et se vouant a Dieu, elles auroient choysi et esleu celle de la Congregation des filles dediées à Dieu soubz l'invocation de NOSTRE DAME DE LA VISITATION ; en laquelle ayant resolu de passer le reste de leurs jours, elles se seroient addressées à nostre amé et feal l'Archevesque de Lyon, lequel approuvant leur bonne et devotte intention, leur auroit, sur la requeste qu'elles luy auroient presentée, promis, pour ce qui regarde sa dignité archepiscopalle, soubz nostre bon plaisir, de faire construire et eriger en nostre ville de Lyon, un Convent, dans lequel elles puissent vivre soubz les Constitutions qui leur seroient par luy ordonnées, conformement à ladicte Congregation, et a la charge d'y demeurer en perpetuelle closture, et ne demander, ny faire demander aucunnes aumosnes pour elles, ains de renter et dotter ledict Convent à proportion des Religieuses qui y seront receues, dont on luy feroit apparoir avant que aucune s'y renfermast, et à condition qu'elles seroient entierement, elles et leur Maison, soubz son regime et jurisdition, et de ses successeurs Archesvesques. Et dautant que ceste bonne intention des exposantes ne peust sortir son effect sans nostre permission et l'impetration de noz Lettres pour ce necessaires, elles Nous auroient tres humblement faict supplier icelles leur octroyer, aux charges cy devant mantionnées. A quoy inclinans pour l'utillité que le publicq pourra recepvoir pour l'exemple de leur pieté et bonne et saincte vye :

Sçavoir faisons que Nous, désirans subvenir ausdictes exposantes en cet endroict, et Nous rendre participans de leurs devotes prieres et oraisons pour la prosperité de cest Estat, de l'avis de la Royne Regente, nostre tres honnoré *(sic)* Dame et Mere, et de nostre propre mouvement, grace speciale, plaine puissance et autorité royalle : Avons permis et accordé, et comettons et accordons par ces presentes, signées de nostre main, ausdictes exposantes, de faire construire, bastir et ediffier, en nostre dicte ville de Lyon, un Convent de la Congregation des Sœurs dediées a Dieu soubz l'invocation de NOSTRE DAME DE LA VISITATION, au lieu et place qu'elles choisiront ou auront choysi

(1) Voir ci-dessus, pp. 422, 424, 425.

pour cet effect, à elles appartenant, moings incommode au publicq, et par l'advis du Gouverneur et des Prevost et Eschevins d'icelle ville, pour s'y r'enfermer et vivre le reste de leurs jours aux conditions qui leur ont estés prescriptes par ledict Archevesque de Lyon et soubz son auctorité et jurisdition ; sans qu'elles puissent estre en ce que dessus, troublées ou empeschées par quelque sorte de personnes ou en quelque maniere que ce soit. Et à ceste fin, les avons prinses et prenons en nostre protection et sauvegarde speciale.

Si donnons en mandement à noz amez et feaulx, les gens tenans nostre court de Parlement à Paris, Seneschal de Lyon ou son Lieutenant, et à tous nos autres Justiciers quil appartiendra, que du contenu en ces presentes, ilz ayent à faire jouir lesdictes exposantes plainement, paisiblement et perpetuellement, sans permettre ny souffrir quil leur soyt sur ce faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire ; car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, Nous avons faict mettre nostre séel à ces dictes presentes, sauf en autres choses nostre droict et l'auctruy en touttes.

Donné a Paris, au moys de septembre, l'an de grace mil six cens quatorze, et de nostre regne, le cinquiesme.

Signé par le Roy : LOUYS.

Et sur le reply : Par le Roy, la Royne regente, sa Mere, presente.

Phelipeaux.

Et séellé du grand et petit seel à queue pendante, à lactz de soye.

Revu sur une copie inédite de l'époque, conservée aux Archives du 1er Monastère de Lyon, transféré à Venise.

GLOSSAIRE

DES LOCUTIONS ET DES MOTS SURANNÉS

OU PRIS DANS UNE ACCEPTION INUSITÉE

AUJOURD'HUI (1)

(L'astérisque désigne les mots qui ont paru dans le Glossaire des tomes précédents.)

* A — pour *dans* (p. 300, lig. 21), *de* (pp. 67, lig. 5; 301, lig. 1), *en* (pp. 80, lig. 5; 141, lig. 11; 260, lig. 24; 379, lig. 13), *par* (p. 195, lig. 7), *pour* (p. 243, lig. 4), *sur* (p. 123, lig. 5).

* AAGE — pour *temps* (pp. 39, 215).

* ABSENTER — pour *s'absenter* (p. 202).

* ACCOISEMENT — *apaisement, repos* (p. 331).

* ACCOYSER — *apaiser, calmer* (p. 340). Cf. le lat. ACQUIESCERE.

* A CE QUE — *afin que, pour que* pp. 334, 335).

* ACTION — pour *cérémonie* (pp. 273, 379).

* ADVENTURE (à l') — *sans doute* (p. 309).

* AFFECTION — pour *désir, volonté* (pp. 101, 291).

* AFFECTIONNEMENT — *avec affection, vivement* (pp. 157, 228, 236, etc.)

AFFICHEUX — *attaché à ses idées* (p. 242).

AGGREEMENT — *acceptation cordiale* (p. 310).

* AINS — *bien plus, mais, mais encore, mais plutôt, ou plutôt.*

AINSY QUE — *au moment où, comme* (p. 274).

* AIR — *pour manière* (p. 119).

ALANGOURI — *languissant* (p. 251).

* ALLENTISSEMENT — *action de modérer* (p. 285).

AMANT — pour *amateur* (p. 203).

* AMIABLE — *aimable, doux, gracieux* (pp. 50, 121, 291, 305, etc.)

* AMIABLEMENT — *doucement, miséricordieusement* (p. 56).

AMUSER A (s') — pour *songer à* (p. 8).

APPARIER (s') — *se mettre au même rang, aller de pair* (p. 353).

* APPOINTEMENT — pour *arbitrage dans les différends* (p. 188). Cf. l'ital. APPUNTAMENTO.

APPOSTÉ — *préparé* (p. 204).

* ARDRE — du lat. ARDERE, *brûler* (p. 329).

(1) Nous n'avons pas songé à dresser ici, pour ce volume, en toute rigueur scientifique, le Lexique de saint François de Sales. Un tel travail, à peine est-il besoin de le dire, ne pourra être établi qu'après l'achèvement de cette publication. Notre but a été surtout de rendre provisoirement service aux lecteurs français ou étrangers qui seraient peu familiarisés avec les particularités du vieux langage. On voudra bien, en se servant de ce recueil, se souvenir de la pensée d'ordre tout pratique qui l'a inspiré.

* ARRESTER — pour *demeurer, rester, s'arrêter* (pp. 5, 144, 293, etc.)
* ATANT — *là-dessus* (p. 72).
ATTREMPEMENT — *action de tempérer, d'adoucir* (p. 285).
* AUQUEL — pour *dans lequel* (pp. 39, 307).
* AUX — pour *dans les* (p. 122).
* AVANTAGE (a l') — *d'avance, par avance* (p. 248).
AVANT QUE — pour *avant de* (pp. 48, 59).

* BAILLER — *donner* (p. 367).
BALIER — *balayer* (p. 314).
BELLEMENT (tout) — *tout doucement* (p. 369).
* BIENFACTEUR — du lat. BENEFACTOR, *bienfaiteur* (p. 345).
* BIGEARRE — *bizarre* (p. 80).
* BRAVE — pour *remarquable* (p. 265), *bien portant* (p. 273), *bien doué* (p. 278), *joli, beau* (p. 303, lig. 9), *courageux* (p. 303, lig. 17), *bon* (p. 314), *généreux, vaillant* (p. 360).
BRAVE D'HABILLEMENTS — *bien ajusté, pourvu d'un trousseau convenable* (p. 204).
BRILLANT — pour *curieux de ce qui brille, léger, superficiel* (p. 354).

* CARESSE — pour *accueil bienveillant* (p. 249).
* CARESSER — pour *bien accueillir, faire bon accueil* (pp. 2, 6).
* CARMELINE — *Carmélite* (pp. 152, 246, 247).
* CARROUX, CAROUZ (faire des) — *trinquer, boire des coups à la santé de quelqu'un* (p. 278). De l'allemand GARAUS. Voir le Diction^re de Hatzfeld et Darmesteter, au mot *carrousse*.
* CE — pour *ceci, cela*.
* CEANS — *ici, en ce lieu* (pp. 22, 42, 366, 381).
* CE PENDANT, CEPENDANT — pour *en attendant, pendant ce temps, pendant* (pp. 20, 101, 282, etc.)
* CE QUE — pour *si* (p. 131).
CE QU'ELLE PRETEND — pour *la prétention qu'elle a* (p. 204).

* CHAMS (aux) — pour *à la campagne* (p. 80).
* CHEF (a) — *à bout* (p. 198).
* CLAUSURE — du lat. CLAUSURA, *clôture* (p. 152).
* COGITATION — du lat. COGITATIO, *pensée* (pp. 359, 360).
* COMME — pour *comment, combien, que* (pp. 21, 80, 266. etc).
COMMUNICATION — pour *commerce, fréquentation* (p. 207).
* COMPAROISTRE — pour *paraître* (p. 277).
* CONFERER — pour *comparer, examiner* (p. 116).
* CONGREGEES — du lat. CONGREGATÆ, *réunies, assemblées* (p. 245).
* CONTE, CONTER — pour *compte, compter*.
* CONTEMPLATION (en la) — *en considération* (p. 343).
* CONTREROLLEUR — *contrôleur* (p. 238).
* CONTRIBUER — pour *donner, apporter sa part* (pp. 79, 310), *ajouter* (p. 279).
CONTRIBUTION — pour *union* (p. 369).
* COPIE — pour *exemplaire* (p. 266).
* COURAGE — pour *fierté, noblesse de cœur* (p. 254).
* CREANCE — pour *assurance* (p. 251).
* CUIDER, CUYDER (se) — du lat. COGITARE, *croire, penser* (pp. 22, 178).

* DAMOYSELLE (voir MADAMOYSELLE) — *appellation usitée jadis à l'égard de toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée* (p. 167).
* DE — pour *à* (p. 71, lig. 20), *du* (p. 188, lig. 20), *pour* (p. 359, lig. 13).
DEBITE — *débit, vente* (p. 9).
* DEÇA (de) — *ci, ici, de ce côté-ci, de ce pays, d'ici* (pp. 66, 95, 257, etc.)
DEÇA LES — *de ce côté-ci des* (p. 317).
* DEDANS — pour *dans* (pp. 57, 79, 111, etc).

DEJETTÉ — du lat. DEJECTUS, *chassé, dépossédé* (p. 86).
* DELA — *là-bas* (p. 37).
* DELA (de) — *là-bas, de l'autre côté, de là-bas, du lieu où vous êtes* (pp. 234, 270, 297, 363, etc.)
* DELA LES — *au-delà des* (pp. 254, 271).
DENTAILLE — *dentelle* (p. 303).
DEPITER — pour *se dépiter* (p. 242).
* DES — pour *de* (p. 144, lig. 20).
DESDISANT (nous) — pour *nous faisant dédire* (p. 131).
DES LE — pour *du* (p. 173).
* DESPECHÉ — pour *rendu libre, débarrassé de ce qui retarde* (p. 2).
* DESPENDRE — du bas-latin DISPENDERE, *dépenser* (p. 173).
* DESPLAYSANT — pour *fâché* (p. 28).
DES PLUSIEURS JOURS EN ÇA — *depuis plusieurs jours* (p. 361).
* DES QUELQUE TEMS EN ÇA — *depuis quelque temps* (p. 43). Cf. l'ital. DA QUALCHE TEMPO IN QUA.
* DESSEIGNER — *projeter* (pp. 92, 185).
* DESSUS — pour *sur* (p. 65).
* DEULOIR, DOULOIR (se) — *se plaindre* (pp. 116, 196). Du lat. DOLERE.
* DEVANT — pour *avant*.
DEVOTIONS — pour *objets de dévotion* (p. 42).
* DISCOLE — *débauché, incorrigible* (p. 128). Du grec DUSCOLOS.
* DONT — pour *c'est pourquoi* (pp. 116, 193), *d'où, par lesquels* (p. 133), *sur quoi* (p. 220). *de là, ainsi* (p. 227).
* D'ORES-EN-AVANT, DORES-EN-AVANT — *dorénavant* (pp. 68, 319, 353).
* DOTE — *dot* (p. 62).
* DOUTER — du lat. DUBITARE, *craindre* (p. 207).
* DU DESPUIS — *depuis lors, depuis ce temps-là* (pp. 92, 183).
* DU TOUT — *absolument, complètement, entièrement, tout-à-fait.*

* EMMI — *au milieu de, parmi, dans* (pp. 13, 64, 133, etc.)
* EN — pour *à* (p. 365, lig. 13).
* EN ESTRE — *en état* (p. 381).
* ENFANÇON — *tout petit enfant* (p. 120).
* EN LIEU — pour *au lieu* (p. 57).
ENQUERANT (l') — *lui demandant* (p. 155).
ENQUERIR — pour *rechercher, se demander* (p. 97).
EN QUOY — pour *où* (p. 254).
* ENSEMBLEMENT — *ensemble, les uns et les autres* (pp. 17, 132, 186).
* ENTRE CI — *entre le moment présent, le jour présent* (p. 203).
* ENTRETENEMENT — *entretien, frais d'entretien* (pp. 265, 309).
* ENVERS — pour *auprès de* (pp. 43, 252).
* ENVOYER — pour *mander, écrire* (p. 32).
ESCLAIRER A — pour *donner lumière, intelligence à* (p. 304).
* ESCLARCIR — *éclaircir* (p. 258).
ESGAREMENT — sens *d'égarer, de perdre un objet* (p. 308).
* ESLARGIR — *accorder libéralement* (p. 79).
ESSAYER (s') — pour *essayer* (pp. 117, 287).
ESTENDRE — pour *agrandir* (p. 291).
* ESTONNÉ — pour *impressionné* (p. 300), *saisi, inquiété* (p. 362).
* ESTONNEMENT — pour *émotion* (p. 302).
* ET SI — pour *et vraiment, et en vérité, et déjà, et aussi* (pp. 38, 46, 248, 381).
* EVENEMENT — pour *issue, résultat* (p. 113).
* EXACTE — pour *exact, minutieux* (p. 56).
EXERCICE — pour *épreuve* (p. 291).
EXQUISEMENT — *d'une manière exquise, excellente* (p. 194). Cf. l'ital. SQUISITAMENTE.
* EXTERMINEMENT — *extermination, destruction* (p. 256).

* FAIRE — pour *avoir* (p. 261, lig. 18), *effectuer* (p. 316).
FAIRE BON — *garantir formellement* (p. 220).

FAITES VOS COMMODITÉS — *prenez les arrangements, les dispositions* (p. 331).
*FASCHERIE — pour *ennui, contrariété* (p. 130).
FAUX ENTENDRE — *calomnies. faux rapports* (p. 99).
*FICHÉ — *attaché, fixé* (p. 213).
*FORT (de) — *plus fort* (p. 243).
*FORTUNE (par)—*par hasard* (p. 40).
FRIAND — pour *avide de ce qui flatte* (p. 354).
FRIVOLERIE — *chose frivole, de peu d'importance* (p. 32).

GAIGNER — pour *gagner le temps* (p. 61.)
*GARDER, GARDER (se) — pour *se garder, prendre garde* (p. 292), *se dispenser* (p. 260).
GENIE — pour *inclination, penchant* (p. 89).
*GENTIL — pour *agréable* (p. 44), *aimable, courtois* (p. 278).
*GRACIEUX — pour *salutaire, efficace* (p. 213).
GRAND CAS DE (c'est un) — *c'est une chose surprenante que* (p. 292).
GRAVEMENT — *le fait de graver* (p. 100).

HABITZ — pour *ornements sacerdotaux* (p. 381).
HAUTAINETÉ — *fierté* (p. 97).
HAYNEUX — *qui hait* (p. 100).

*IL N'EST — pour *ce n'est* (p. 312, lig. 8).
*IMBECILLITÉ — du lat. IMBECILLITAS, *faiblesse, incapacité, impuissance* (pp. 52, 210).
*IMPORTANCE (l') — pour *l'important* (pp. 184, 249).
*IMPOURVEU, IMPOURVEU (a l') — *imprévu, à l'improviste* (pp. 79, 184, 365).
*INCOMMODITÉ — pour *gêne pécuniaire* (p. 324).
*INDIGENCE — du lat. INDIGENTIA, *nécessité, besoin* (p. 71).
*IRE — du lat. IRA, *colère* (p. 204).

*JOLIMENT — *d'une manière agréable* (p. 43).

* LA OU — pour *tandis que* (p. 191).
LAVEMENT — *purification* (p. 207).
*LAY — pour *laïque* (p. 82).
LICENTIANT (me) — *me donnant licence, permission* (p. 377).

*MADAMOYSELLE (voir DAMOYSELLE) — (p. 33).
*MANQUEMENT — pour *manque* (p. 31).
*MARRI — *fâché, peiné.*
MEDIOCRITÉ — pour *juste tempérament* (p. 244).
MERVEILLE (de) — *extraordinairement, merveilleusement* (p. 134).
MERVEILLES (par) — *par extraordinaire, chose incroyable* (p. 223).
*MESHUI, MESHUY — *désormais, dorénavant* (pp. 79, 128, 224).
*MESME — pour *d'autant plus* (p. 60).
*MESMEMENT — *surtout* (p. 115), *encore, de plus* (p. 167), *même* (p. 205), *aussi* (p. 278).
*MISERABLE — pour *chétif, plein de misères* (p. 357).
MOUVANT — *agissant, excitant* (p. 285).
*MOYENNER — *procurer quelque chose en servant d'intermédiaire* (p. 221).
MURMURATION, MURMUREMENT — *murmure, plainte* (pp. 218, 62).

*NE — pour *ni* (p. 59, lig. 18).
NI — pour *et* (p. 320, lig. 11).
NOURRI (bien) — pour *bien affermi* (p. 254).

OFFICE (faire l') — pour *rendre le service, faire le nécessaire* (p. 336).
*ONQUES — du lat. UNQUAM, *jamais* (p. 370).
OPPOSER — pour *faire opposition, résister* (p. 100).

*ORATEUR — *titre que prenaient autrefois les gens d'Eglise écrivant à des souverains* (pp. 24, 84, 183, etc.)
ORDE — *mauvaise, sale* (p. 118).
ORDONNÉ (luy a) — pour *a ordonné pour elle* (p. 176).
*OR SUS — *or donc, donc, à propos, mais, à ce propos* (pp. 38, 68, 76, 80, 96, etc.); *parole d'encouragement*. Cf. l'ital. ORSÙ.

PARACLIT — *Paraclet* (p. 187).
*PAR APRES — *ensuite, dans la suite, plus tard* (pp. 70, 128, 174, etc.)
* PAR DEÇA — *ici, de ce côté-ci* (pp. 37, 48).
* PAR DELA — *là où vous êtes* (p. 96).
PARDONNER DE — pour *pardonner* (p. 287).
* PARENTAGE — *parenté* (p. 75).
PARFUMIER — *lieu où l'on renferme les parfums* (p. 286).
PARTIR — pour *départ* (p. 238).
PASQUES (faire ses) — pour *communier* (p. 48).
PASSAMMENT — *en passant* (p. 131).
*PASSIONNÉ — pour *ému* (p. 321).
*PASSIONS — pour *souffrances* (p. 300).
*PETIT (un) — pour *un peu* (p. 242).
*PITOYABLE — pour *secourable, compatissant* (p. 59).
*PLAYSE VOUS — pour *qu'il vous plaise* (p. 178).
PORTER — pour *exciter, pousser* (p. 167).
*PORTION — pour *partie* (p. 131).
*POUR — pour *par* (p. 194), *de* (p. 348).
*POURCHAS — *poursuite ardente* (p. 119).
PRÆTENDRE — pour *être demandeur* (p. 167).
* PREMIER — pour *premier courrier, première occasion* (p. 149).
PRIVATIVEMENT — *exclusivement* (p. 307).
PROBABLE — pour *raisonnable* (p. 204).
* PROCEDURE — pour *procédé* (p. 9).
PRODUCTION — pour *action de tirer dehors* (p. 289).
PROPOSITION — pour *résolution* (p. 131).
*PROSPERER — pour *faire prospérer, rendre heureux, prospère, profitable* (pp. 146, 177, 294).
*PROU — *beaucoup, assez* (pp. 50, 94, 208).
*PROUVOIR — *pourvoir* (pp. 86, 203).
PYRAUSTE — *sorte de papillon* (p. 213).

QUAND ET EUX — *avec eux* (p. 253).
*QUANT ET QUANT, QUANT ET QUAND — *en même temps* (pp. 56, 369).
*QUE — pour *ce que* (pp. 239, lig. 2; 307, lig. 24; 323, lig. 4, etc.), *lesquelles, qui* (pp. 24, lig. 6; 11, lig. 11).
*QUE C'EST QUE — *ce qu'il en est* (p. 115).
*QUELQUEFOIS — pour *jadis* (p. 70).
*QUI — pour *ce qui*.

*RAMENTEVOIR — *faire ressouvenir de, rappeler* (pp. 11, 71, 74, 377, etc.)
REASSEURER — pour *raffermir* (p. 275).
*RECHARGE — pour *nouvelle poursuite* (p. 98).
RECHERCHE — pour *demande instante* (p. 293).
*RECOMPENSE — pour *compensation, dédommagement* (p. 227).
*REFORMATION — du lat. REFORMATIO, *réforme* (pp. 114, 116).
*REFRIGERE — du lat. REFRIGERIUM, *rafraîchissement* (p. 207).
*REGARD (pour ce, pour le) — pour *à ce propos, à ce sujet* (pp. 21, 226), *au sujet* (pp. 266, 381), *en ce qui concerne* (pp. 18, 247, etc.)
REGARD (pour leur) — *à leur égard, en leur faveur* (p. 30).
REHAUSSEMENT — pour *élévation* (p. 131).
*RELIGION — pour *Ordre religieux, état religieux* (pp. 152, 208, 345, etc.)

* REMIS — pour *installé* (p. 228).
* RENCONTRER — pour *tomber par hasard* (p. 178).
RENDRE — pour *se rendre* (p. 168).
* RESALUER — pour *saluer* (pp. 208, 215, 237, 348).
* RESPECT — du lat. RESPECTUS, *considération* (p. 285), *matière à considération* (p. 114).
RESSENTANT — *qui sent vivement, susceptible* (p. 242).
* RESSENTIR (faire) — pour *faire reconnaître* (p. 166).
REVONT (s'en) — *s'en retournent* (p. 6).

* SAILLIE — pour *pensée telle qu'elle vient sans préméditation* (p. 213).
SAYSON — pour *époque, temps* (p. 204).
* SI — pour *cependant, pourtant, toutefois* (pp. 117, 130, 271, etc.)
* SI BIEN — *bien, que, quoique* (pp. 98, 226).
* SI EST-CE QUE — *cependant, il n'en est pas moins vrai que, néanmoins, toutefois* (pp. 36, 77, 89, 242, etc.)
SI FAITES — *faites ainsi* (p. 195).
* SI QUE — *de sorte que* (pp. 236, 239, 330).
SOUDAIN — pour *promptement* (p. 363).
* SOUËFVEMENT — *suavement* (p. 360).
SOUPÇONNÉ — pour *suspect* (p. 229).
* SUFFISANCE — du lat. SUFFICENTIA, *capacité, mérite* (p. 354).
* SUIVRE — pour *continuer* (p. 6).
* SUPERSCRIPTION — *adresse* (p. 137). Du lat. SUPERSCRIPTIO.
* SUPPORT — pour *appui, soutien* (p. 79).
SURABONDER — pour *faire surabonder* (p. 299).
SUR LE — pour *au* (pp. 128, 141).
SURPRENANT — *qui prend par surprise* (p. 242).
SURVEILLER — pour *veiller avec attention* (p. 127).

* TANDIS — *en attendant, pendant ce temps* (pp. 31, 63, 183, etc.)
* TANT PLUS — *d'autant plus* (p. 100).
TEMS — pour *le temps présent, notre temps* (p. 100).
* TENDRE — pour *sensible, susceptible* (p. 242).
TENDREMENT — pour *imperceptiblement, le moins possible* (p. 198).
* TENDRETÉ — *consolation, sensibilité* (pp. 36, 121, 302). Du lat. TENERITAS.
* TRAVAUX — pour *douleurs, souffrances* (pp. 96, 175, 215, etc.)
* TROP MIEUX — *beaucoup mieux* (p. 277).

UNGUENT — du lat. UNGUENTUM, *parfum* (p. 286).

* VANTANCE — *flatterie* (p. 46).
VEILLEE — pour *veille* (p. 152).
* VENANTE — *qui vient, prochaine* (p. 112).
* VERS — pour *auprès de* (pp. 54, 74), *pour* (p. 288).
VERTU — du lat. VIRTUS, *puissance* (p. 329).
VESPRE — du lat. VESPER, *soir* (p. 29).
VEUË — pour *entrevue* (p. 122).
VIGOUREUX — pour *fier, plein de soi-même* (p. 355).
VILAGE (au) — pour *à la campagne* (p. 303).
VITALE ETERNITÉ — *éternelle vitalité* (p. 56).
* VOIREMENT, VOYREMENT — *à la vérité, même* (pp. 76, 254, 307).

INDEX

DES CORRESPONDANTS

ET DES PRINCIPALES NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

DE CE VOLUME (1)

ADMINISTRATEURS du Collège Chappuisien *. Voir COLLÈGE CHAPPUISIEN..... Pages 190, 228, 411, 415, 416

Affringues Bruno * (d'), Général des Chartreux » 200, **200**, 398

Aiguebelette Françoise-Melchionne du Four (dame de Chabod-Lescheraine et d')..... » 36

ALINCOURT Charles de Neufville (marquis d') » 258

ALINCOURT Jacqueline de Harlay de Sancy (marquise d')..... » 247

ALLEMOGNE *(Alemoigne)* Pierre de Livron (seigneur d'). Voir LIVRON, MATTIGNIN..... » 87

AMANZÉ Jean (baron d')..... » 48

AMBASSADEURS. Voir CHABOD DE JACOB, VALDENGO » 89, 269

ANGOULÊME Diane de France (duchesse d')... » 166

Anlezy Paul Damas (baron d')..... » 225, **225**

ANNECY. Voir BARNABITES, CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE, COLLÈGE CHAPPUISIEN, CONSEIL, DOMINICAINS, NEMOURS, SAINT-SÉPULCRE, SYNDICS, VISITATION

ANNECY (Exemption d'impôts extraordinaires pour)..... » 269, 324

(1) Les pages des Lettres sont indiquées par des chiffres ordinaires; les caractères et les chiffres gras désignent les noms des correspondants et leurs notes biographiques. Quant aux autres notes, leurs titres sont donnés en caractères ordinaires.

Les noms suivis d'un astérisque * indiquent les auteurs ou les destinataires des pièces qui figurent à l'Appendice.

Dans cet Index on a donné aux personnages la désignation que leur attribue le texte des Lettres. (Cf. tome XII, note (1), p. 491.)

ANNECY (hôpital d'). Voir NOTRE-DAME DE LIESSE Pages 105
AUXERRE Renée Trunel, dame d' (Marie-Renée, Religieuse de la Visitation). Voir VISITATION D'ANNECY et DE LYON ..... » 240
AVISE Gasparde d' (Marie-Gasparde, Religieuse de la Visitation) ..... » 40
AVISE Marie d' ..... » 40
AVISE Nicolas (baron d') ..... » 40
AVRILLON Jean, curé de Cervens ..... » 323

BAILLY Françoise-Gabrielle, Religieuse de la Visitation ..... » 280
Bailly Placide, Bénédictin ..... » 280, **280**
Ballon Gasparde (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine ..... » 290, **290**
BALME Marguerite de la (Marie-Marguerite, Religieuse de la Visitation) ..... » 343
BANDINI Octave, Cardinal ..... » 238
Barberini Maffeo, Cardinal ..... » 376, **376**
BARFELLY Maurice, procureur fiscal ..... » 257
BARNABITES. Voir FREGOSO, MARLIANO, MAZENTA » 145, 146
BARNABITES au Collège d'Annecy. Voir COLLÈGE CHAPPUISIEN ..... » 189, 190, 228, 354
BARNABITES D'ANNECY (Affaire des jardins). Voir DOMINICAINS et VISITATION D'ANNECY ..... » 227, 228
BARNABITES (Général des). Voir MAZENTA ..... » 190
BARRAUT Jean Jaubert (de), Evêque de Bazas .. » 135
BARRAUX Michel Fenouillet (seigneur de) ..... » 339
BARRAUX Suzanne de Gruffy (dame Fenouillet de) ..... » 339
BEAUMONT Jacques de Menthon (baron de). Voir MENTHON-BEAUMONT ..... » 14
BELLEGARDE Antoine (de). Voir DISONCHE
Bellegarde Roger de Saint-Lary (duc de) .... » **48**, 55, **58**, 193, 212, 223
BELLET Marie, dame Chaudon (Anne-Marie, Novice de la Visitation). Voir CHAUDON, VISITATION D'ANNECY et DE LYON ..... » 25
BELLEY (lieutenant de). Voir LE ROUX ..... » 334
BELLOT (Mlle) ..... » 22, 155, 319
BENOIT Claude, curé de Massongy ..... » 159

BERNARD (Saint). Guérisons miraculeuses obtenues à Fontaines. Voir FOLIN ..... Pages 219, 356
BERTHELOT Pierre..... » 26, 199
Bérulle Pierre, Cardinal de..... » 43
BINET Etienne *, Jésuite..... » 399
Blonay Claude de..... » 40, 124, 156, 165, 289
Blonay Claudine (de), Abbesse de Sainte-Claire d'Evian..... » 206, **206**
BLONAY Jacques de..... » 40
BLONAY Jean de..... » 157
BLONAY Jean-François (de), Prieur de Saint-Paul » 91, 157
BLONAY Marie-Aimée (de), Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE LYON..... » 73, 289
BOISY Gallois de Sales (seigneur de). Voir SALES » 195bis, 196bis
BONFILS Horace..... » 199
BONIVARD Jacques-Philibert * (de), Jésuite..... » 386
BORGHESE Scipion Caffarelli *, Cardinal..... » 147, 392, 397
Bourgeois Rose, Abbesse du Puits-d'Orbe.... » 45
BOURSIER Pierre..... » 54
BRACELET DE DÉVOTION..... » 186
BRÉAUTÉ Charlotte de Harlay de Sancy, dame de (Marie de Jésus, Carmélite)..... » 246
Bréchard Jeanne-Charlotte (de), Religieuse de la Visitation..... » 76, 366
BRESLAY René (de), Evêque de Troyes..... » 378
BREUIL Gabrielle de Fedict, veuve des Gouffiers (dame du). Voir GOUFFIERS..... » 154
Brûlart Marie Bourgeois (dame)..... » 62
BRULART Nicolas, seigneur de Puisieux, Chancelier de France..... » 353
BURIN Claude et Jean..... » 316
BUTTET Jean-François, Président du Conseil de Genevois..... » 90

Camus Jean-Pierre *, Evêque de Belley..... » 51, **51**, **54**, 215, 389
CAPUCINS. Voir GEX, MARAGNAN
CAPUCINS de la Mission de Thonon (Province des) » 264
CAPUCINS de Lyon..... » 344
CAPUCINS de Moûtiers (couvent des)..... » 269
CAPUCINS de Moûtiers *(Saint François de Sales consacre l'église des). Voir GERMONIO..... » 269, 417

CARMEL de Lyon..... Pages 247
CARMES de Gex (Réclamation des immeubles des). Voir MESNAGE..... » 220
CASTILLON *(Castiglione delle Stiviere)* Congrégation de..... » 246
Ceppède Jean de la..... » 286, **286**
CERVENS (curé de). Voir AVRILLON..... » 323
CESSY *(Sessi)* curé de. Voir PONCET..... » 219
Chabod Guillaume-François (de). Voir JACOB » 214, **214**
Chanoines de la Collégiale de Samoëns. Voir SAMOENS..... » 174
CHANTAL Celse-Bénigne de Rabutin..... » 38
CHANTAL Françoise de Rabutin. Voir RABUTIN » 303
CHANTAL Guy de Rabutin (baron de)..... » 388
Chantal Jeanne-Françoise Frémyot * (Sainte), Mère de. Voir VISITATION DE LYON..... » 1, 5, 12, 13, 14, 19, 25, 29, 35, 37, **45**, 49, 58, **58**, 61, 72, 83, 112, 120, 122, 123, 125, 128, 140, 140, 143, 143, 168, 172, 177, 188, 195bis, 205, 231, 232, 248, 250, 262, 271, 272, 279, 282, 282, 283, 284, 288, 295-299, 302, 311, 313, 327, 329, 336, 342, 347, 358, 359, 361, 363, 365, 402
CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE..... » 85
CHARANSONAY (filles d'Hélène Acton)..... » 167
CHARANSONAY Hélène Acton (dame de)..... » 167
CHARANSONAY Louise de..... » 166
CHARDON Anne-Françoise, Religieuse de la Visitation..... » 337
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie *. Voir MONTFERRAT..... » 85, 87, 145, 182, 189, 274, 375, 391, 395, 401 409, 410, 411
CHARMOISY Claude Vidomne de Chaumont (seigneur de). Voir NEMOURS..... » 10, 84
CHARMOISY Louise du Chastel (dame de)..... » 37, 94
CHARPENNE Bernardin (de), Prieur de Saint-Dominique d'Annecy. Voir ADMINISTRATEURS.. » 239
CHARTREUX à Ripaille (Introduction des). Voir RIPAILLE..... » 183
CHARVET ou CHARVEY Charles..... » 293
Chastel Péronne-Marie (de), Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE LYON..... » 241

CHATEAUFORT Anne de Clermont (dame de Grôlée et de) ..... Pages 345
CHATELARD Jacqueline de Chauvirey (dame de Seyssel, baronne du) ..... » 346
Châtillon Jean de ..... » 323
CHAUDON Marie Bellet (dame). Voir BELLET, VISITATION D'ANNECY et DE LYON ..... » 25
CHEYNEL Claude ..... » 220
CHRYSOSTOME (Don), Barnabite. Voir MARLIANO » 231
CLARISSES d'Annecy ..... » 72
CLARISSES d'Evian (Abbesses des). Voir BLONAY, MAILLARD ..... » 204
CLERMONT en Genevois ..... » 294
COLIN Claude (Anne-Claude, Religieuse de la Visitation). Voir VISITATION DE LYON ..... » 305, 423
COLIN Isabeau Daniel, dame (Jacqueline-Elisabeth, Religieuse de la Visitation). Voir VISITATION D'ANNECY et DE LYON ..... » 241
COLLÈGE CHAPPUISIEN. Voir ADMINISTRATEURS, BARNABITES ..... » 146, 228, 234
COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN. Voir PROVISEURS » 234
COLLOMB Claude, curé de Cusy en 1614 (?)... » 202
CONGRÉGATION DES EVÊQUES ET RÉGULIERS ..... » 148
CONSEIL DE VILLE D'ANNECY (membres du) .... » 141
CONSEIL DU GENEVOIS (membres du) ..... » 228
CONTAGION en Chablais et en Faucigny ..... » 30
CORBONEX François de Chavanes (seigneur de) » 258
CORDELIERS. Voir COYSIA, FREPIER, GALOIS, GIUSTINIANI Ange ..... » 208, 264, 265
CORDELIERS de Savoie (couvents des) ..... » 264
CORMAND Claude de Menthon-Montrottier (seigneur de), Prieur du Saint-Sépulcre d'Annecy. Voir MENTHON-MONTROTTIER ..... » 86
Cornillon Gasparde de Sales (dame de). Voir MEYRENS ..... » 92, 335
CORNUT François, doyen de la Collégiale de Samoëns ..... » 174
CORSELIUS ou COURSELLE Gérard (de), Proviseur du Collège de Savoie à Louvain. Voir PROVISEURS ..... » 233
COSTA Pierre-François *, Evêque de Savone, Nonce à Turin ..... » 385

COSTES Claude de Menthon-Lornay (seigneur des). Voir LORNAY..... Pages 201
COTON Pierre, Jésuite..... » 221
Cousine (une)..... » 126
COYSIA Claude (de), Cordelier, confesseur des Clarisses d'Evian..... » 208
Croix Claude-Françoise de Maillard-Tournon (dame de Murat de la)..... » 78, **78**
CROIX Salomon de Murat de la..... » 79
CROIX DE FÉSIGNY Jeanne-Marie de Vincent (de la), Religieuse de la Visitation..... » 271, 272
CUSY (curé de). Voir COLLOMB..... » 202
Cusy Jean-Bérold de Pingon (baron de)..... » 202

DALMAZ Louise de..... » 184
Destinataires inconnus. Voir ECCLÉSIASTIQUE et SECRÉTAIRE du Duc de Savoie..... » 34, 81, 171
Destinataires inconnues. Voir COUSINE..... » 119, 349
DINET Gaspard, Evêque de Mâcon..... » 150
DISONCHE Antoine de Bellegarde (seigneur de). Voir MIRIBEL et VISITATION D'ANNECY..... » 7, 14, 83
DIZIMIEU César de..... » 74
DIZIMIEU (MM. de)..... » 74
DOMINICAINS d'Annecy (Affaire des jardins). Voir BARNABITES et VISITATION D'ANNECY..... » 227, 228
DUCREST Gabriel..... » 364
DUCREST Jean-Baptiste..... » 363
DUCREST Philippe..... » 363
DUFRESNE *(Defresne)*, secrétaire du Duc de Nemours..... » 100
Dunant Etienne, curé de Gex..... » 219
DYAN Emmanuel..... » 22
DYAN Françoise Perrache (dame)..... » 22

Ecclésiastique (un)..... » 124
Escrilles ou **des Crilles** Marie de Mouxy, dame d' (Marie-Madeleine, Religieuse de la Visitation)..... » 133, 175
EST Alexandre, Cardinal d'..... » 168
ETATS DE BOURGOGNE..... » 224
ETATS DE BRETAGNE (Arrêt concernant la présidence des)..... » 69
ETATS DU BAILLIAGE DE GEX. Voir GEX..... » 195, 196

ETATS GÉNÉRAUX ..... Pages 217, 263
EXERTIER Jean ..... » 203

FABRICIUS Guillaume, Proviseur du Collège de Savoie à Louvain. Voir PROVISEURS ..... » 233
FAVERGE Georges de Saint-Jeoire (de la), Carme » 263
FAVRE François ..... » 142
FAVRE Jean-François, avocat ..... » 373
Favre Marie-Jacqueline, Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE LYON ..... » 75, **76**, 117, 362, 373
Fenouillet Pierre, Evêque de Montpellier .... » 138, 263, 339
FEUILLANTS à Saint-Bernard de Fontaines (Installation des). Voir SAINT-BERNARD ..... » 218
FEUILLANTS (Procès entre les Bénédictins de Talloires et les). Voir TALLOIRES ..... » 113, 115, 148
FICHET Marie-Adrienne, Religieuse de la Visitation ..... » 76
FILLY (abbaye de) ..... » 182
Fléchère Madeleine de la Forest (dame de la) » 27, 42, 67, 80, 91, 94, 101, 102, 119, 171, 179, **179**, 184, 185, 191, 211, 222, 260, 270, 292, 294, 348
FOLIN Catherine ..... » 219
FONTAINES-MARANS Antoine du Bois (seigneur de) » 135
Foras Guillaume de Bernard (de) ..... » 226, **226**, **228**, **319**, 320, 322
FOUG Jeanne Barbier du Maney (dame du) .... » 157
FRANÇOIS DE CHAMBÉRY, Capucin ..... » 220, 264
FRANÇOIS DE PAULE (Saint). Dévotion de saint François de Sales à ..... » 170
FREGOSO Simplicien, Supérieur des Barnabites d'Annecy. Voir BARNABITES, COLLÈGE CHAPPUISIEN ..... » 231
FREPIER ou FREPÉRIUS Michel, Cordelier. Voir CORDELIERS ..... » 265

GAILLARD Philippe, Surveillant ..... » 72
GALOIS ou GALÉSIUS Claude, Cordelier. Voir CORDELIERS ..... » 265
GENET Pierre ..... » 15
GERMONIO Anastase *, Archevêque de Tarentaise » 269, 417
GEX (Bénéfice du pays de) ..... » 266

GEX (Le culte catholique dans le pays de). Voir CARMES, ETATS DU BAILLIAGE..... Pages 49, 220
GEX (missionnaires Capucins du pays de)..... » 70
GEX (Armoiries de la famille de). Voir SAMOENS » 99, 100
GEX Charles de..... » 99
GEX Claude (de). Voir VILLARD ..... » 101
Gex Jacques (de). Voir VALLON..... » 98, 100
Giez Claire-Marguerite de Challant (dame de) » 16, **16**
GILIBERTI Vincent, Théatin..... » 181
Girod Louis, curé d'Arlod..... .... » 71, **71**
GIUSTINIANI *(Justinien)* Ange, Evêque de Genève. Voir CORDELIERS..... » 265
GIUSTINIANI *(Justiniano)* Benoît, Jésuite..... » 151
Gouffiers Elisabeth Arnault (des), Religieuse du Paraclet. Voir VISITATION DE LYON..... » **15**, **187**, **225**, 235, 238, 244
GOUFFIERS Gabrielle de Fedict (veuve des). Voir BREUIL ..... » 154
Grandmaison Hélène de Longecombe de Peyzieu (dame de)..... » 95
GRANGE Renaud de Crémeaux * (seigneur de la) » 254, 412
GRANGIER Pierre, Jésuite. Voir VISITATION DE LYON..... » 25
GROS Pierre, curé de Lullin..... » 124
GUASTALLA *(Guastales)* Congrégation de la..... » 246
GUASTALLA Ludovica Torella (comtesse de)... » 246

Hayes Antoine des..... » 7, 166, 306, 351
HAYES Louis des..... » 340
HUMBERT Marie-Avoye, Religieuse de la Visitation..... » 61, 62
HUMBERT Marie Espiart (dame)..... » 62
HUMBERT Nicolas..... » 62

INDULGENCES pour la Visitation..... » 149
INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE (réimpression de 1615). Voir MORILLON..... » 198

Jacob Guillaume-François de Chabod (seigneur de). Voir CHABOD..... » 214, **214**
JAQUART (membres de la famille)..... » 165
JAUBERT Jean, Evêque de Bazas. Voir BARRAUT
Jay Pierre-François, curé de Bonneville..... » 229, **229**, **230**

Jean de Saint-Malachie, Feuillant. Voir OBRY Pages 356, **356**
JÉSUITES. Voir BINET, BONIVARD, COTON, GIUSTINIANI, GRANGIER, MALLIANS, MONET, RICHEOME »
JONDEL Pierre (sire)..... » 7
JOST (frères de l'Evêque)..... » 273
Jost Hildebrand, Evêque de Sion..... » 158, **158**, 267

Lans Sigismond d'Est (marquis de)..... » 47, 276
LANTE Marcel, Cardinal..... » 148
LARCHIVER François, Evêque de Rennes. Voir ETATS DE BRETAGNE..... » 69
LÉMENC (prieuré de)..... » 115
LE ROUX Barthélemy..... » 334
LESTANG Marguerite de (Marguerite-Jacqueline, Religieuse de la Visitation)..... » 343
LITANIES usitées à la Visitation. Voir VISITATION » 169
LIVRON de Thoiry (membres de la famille de). Voir ALLEMOGNE, MATTIGNIN..... » 87
LORNAY Claude de Menthon. Voir COSTES.... » 201
LORNAY Jeanne de Menthon, Chartreusine.... » 201
Louis XIII *..... » 176, **176**, 192, 428
LOURDELOT Jean. Voir VISITATION DE LYON.... » 245
LULLIN (curé de). Voir GROS..... » 124

MAILLARD Béatrix (de), Prieure de Neuville.... » 279
MAILLARD Claudine (de), Clarisse..... » 204
MAILLARD (de), sœurs du comte de Tournon.. » 204
MAILLARD-TOURNON Marguerite (de). Voir TOURNON..... » 204
MAISTRE Nicolas, Chartreux, vicaire de Mélan. Voir MÉLAN..... » 201
MALABAILA Philippe. Voir PHILIPPE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ..... » 240
MALETTI *(Maleto)* Pierre-François, Chanoine régulier de Latran..... » 308
MALLIANS Charles, Jésuite..... » 333
Mantoue * (duchesse de). Voir MARGUERITE DE SAVOIE ..... » 104, **104**, 379, 402
MARAGNAN (Conquête de l'île de)..... » 66, 368
Marguerite de Savoie *. Voir MANTOUE.... » 104, **104**, 379, 402

MARLIANO Chrysostôme, Barnabite. Voir CHRYSOSTOME ..... Pages 231
Marpeaud Maurice..... » 251, **251**
MASSONGY *(Massongier)* curé de. Voir BENOIT.. » 156
Mathias, empereur d'Allemagne *..... » 3, **3**, 393
MATHIAS DE DOLE *, Capucin..... » 388
MATTIGNIN *(Matignien)* maison de. Voir ALLEMOGNE, LIVRON..... » 87
Maurice de Savoie *, Cardinal..... » 308, 324, 396, 415
MAZENTA Jean-Ambroise, Général des Barnabites. Voir BARNABITES..... » 190
MÉLAN (Vicaire de). Voir MAISTRE..... » 201
MENDOZA Juan (de), Gouverneur de Milan..... » 275
MENTHON-BEAUMONT Jacques (de). Voir BEAUMONT ..... » 14
MENTHON-BEAUMONT Jeanne de Charansonay (dame de)..... » 167
MENTHON-MONTROTTIER Claude (de), Prieur du Saint-Sépulcre d'Annecy. Voir CORMAND... » 86
Mercœur Marie de Luxembourg (duchesse de) » 39
MESNAGE Jean. Voir CARMES de Gex..... » 220
Meyrens Gasparde de Sales (dame de Cornillon et de). Voir CORNILLON..... » 92, 335
MILAN (Congrégations établies à). Voir GUASTALLA ..... » 19
MILAN (Gouverneur de). Voir MENDOZA..... » 275
MILAN (Pèlerinage de saint François de Sales à) » 1
Milletot Bénigne..... » 333
MIRIBEL Claudine Solliard, dame de Chevron et de (son héritage). Voir DISONCHE et VISITATION D'ANNECY..... » 7, 14, 83
MONET Philibert, Jésuite..... » 149
MONTFERRAT (Guerre du)..... ..... » 2, 27, 32, 143, 144, 203, 269, 355, 366
Montfort Amé de..... » 60, **60**
MONTFORT (Procès entre les membres de la famille de)..... ..... » 60
MONTHOLON Catherine (de), dame de Sanzelles » 18
MONTHOUX Emmanuelle (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine..... » 250
MONTHOUX Gabrielle Dyan (dame Guillet de).. » 22, 349

MONTHOUX Paule-Jéronyme (Guillet de), Religieuse de la Visitation ..... Pages 261, 279
MORILLON Claude. Voir INTRODUCTION..... » 198

Nemours Henri de Savoie (duc de Genevois et de) ..... » 23, 29, 46, 84, **197**, **238**, 252, **257**, **269**, 317
NEMOURS Henri de Savoie, duc de Genevois et de (Gentilshommes calomniés et Annéciens accusés auprès de lui). Voir CHARMOISY, NOYRET..... » 10, 30, 198, 318
NEUVILLE (abbaye et Prieure de). Voir MAILLARD » 259, 279
NEVERS Charles de Gonzague-Clèves (duc de).. » 377
NOTRE-DAME DE LIESSE (hôpital de). Voir ANNECY » 105
NOYRET (famille du)..... » 30
NOYRET *(Noyeret)* Jacques Pelard (seigneur du) Voir NEMOURS..... » 23
NYON (bailli de). Voir WAGNER..... » 48

Obry. Voir JEAN DE SAINT-MALACHIE..... » 356, **356**
ORATOIRE (Congrégation de l')..... » 137
ORATOIRE (Saint François de Sales et l') ..... » 136
ORDINATIONS faites par saint François de Sales » 160, 303, 343
OUVRIER Henri ..... » 60

PARACLET (abbaye et Abbesse du). Voir ROCHEFOUCAULT..... » 151, 152, 154, 418
PELLIEX Claude... ..... » 323
PERRON Jacques Davy, Cardinal du..... » 353
Peyzieu Balthazard de Longecombe (seigneur de) .... » 110, **110**, 368
Peyzieu Françoise de Dizimieu (dame de).... » 11, 65, 74, 284, 300, 310, 328, 350, 370
PEYZIEU Jeanne Armuet de Bonrepos (dame de) » 111
PEYZIEU Louis de Longecombe (de). Voir SILLIGNIEU ..... » 65, 66, 368
PHILIPPE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, Feuillant. Voir MALABAILA..... » 240
PIERRE (sire). Voir JONDEL, RICHARD..... » 7, 330
POLLINGE Michelle de Bellegarde (dame de Chissé de)..... » 204

PONCET Pierre, curé de Cessy..... Pages 219
PORTES Antoine (de) et sa famille..... » 199
PORTIER Amé et Jean-Baptiste..... » 342
PRÉSENTATION (Congrégation de la). Voir LOURDELOT, VISITATION DE LYON
PRESLE (terre de)..... » 184, 188
Proviseurs du Collège de Savoie à Louvain *. Voir CORSELIUS, FABRICIUS, SYLVIUS 416 » 233, **233**, **234**,

Quoex Claude * de..... ..... » 187, 301, 403
Quoex Claude-Louis-Nicolas (de), Prieur de Talloires..... .... » 127
Quoex Philippe * (de). Voir SAINTE-CATHERINE, TALLOIRES..... » 113, 147, 153, 403

RABUTIN Françoise (de). Voir CHANTAL..... » 303
RATISBONNE (diète de)..... » 3, 393
Revol Antoine (de), Evêque de Dol. Voir ETATS DE BRETAGNE..... » 69
RICHARD Pierre (sire)..... » 330
RICHEOME Louis, Jésuite..... ..... » 150
RIPAILLE (abbaye de). Voir CHARTREUX..... » 183, 381
ROCHEFOUCAULT Marie (de la), Abbesse du Paraclet..... ..... » 152, 154
ROGET Claude-Françoise, Religieuse de la Visitation..... » 34
ROGET Philibert..... » 335
ROLLAND Georges..... » 141
ROUGEMONT Balthazard de..... » 95
RUAZ Blanche-Diane de Valence de Gruffy (dame de la)..... » 272
RUAZ Jacques de Vincent de la Croix (seigneur de la)..... » 272
RUMILLY (clergé et curé de). Voir VIRET..... » 258, 259
RUMILLY (collège de)..... » 294

SAINT-BERNARD DE FONTAINES (église et monastère des Feuillants à)..... » 218
SAINT-DOMINIQUE D'ANNECY (Prieur de). Voir CHARPENNE ... . » 239

Sainte-Catherine (M. de). Voir QUOEX Philippe Pages 113, 147, 153, 403
SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS (église de)..... » 307
SAINT-SÉPULCRE d'Annecy (Prieur et prieuré du). Voir CORMAND et MENTHON-MONTROTTIER... » 85, 86
SALES FRANÇOIS * de (Saint). Voir BARNABITES, CAPUCINS de Moûtiers, CHATEAUFORT, CLERMONT, COLLÈGE CHAPPUISIEN, DIZIMIEU, FAVRE, FEUILLANTS, FORAS, FRANÇOIS DE PAULE, GERMONIO, HAYES, INTRODUCTION, LOUIS XIII, MILAN, ORATOIRE, ORDINATIONS, PERRON, SAINT-BERNARD DE FONTAINES, SUAIRE, TALLOIRES, TOULOUSE, VESVRE, VISITATION, VISITATION D'ANNECY et DE LYON..... » 12, 119, 172, 196bis, 267, 268, 273, 294, 295, 307, 319, 360
SALES François, marquis de..... » 180
SALES Gallois (de). Voir BOISY..... » 195bis, 196bis
SALES Louis (de). Voir THUILLE..... » 27
SAMOËNS (Chanoines et Collégiale de). Voir CHANOINES et GEX..... » 99, 174
SAVOIE Victor-Amédée et Philibert de. (Leur voyage en Espagne).... .... » 181
Secrétaire du Duc de Savoie..... » 381
SÉNAT DE SAVOIE *..... » 409
SERRAZ Bertrand de Seyssel (baron de la). Voir SEYSSEL .... » 346
SEVELINGES ou SIRVINGES Claude (de), aumônier de Belleville. Voir VISITATION DE LYON..... » 150
SEYSSEL (Emeute et procès des bourgeois de).. » 334
SEYSSEL Bertrand (de). Voir SERRAZ. ..... » 346
SILLIGNIEU Louis de Longecombe de Peyzieu (seigneur de). Voir PEYZIEU... ..... » 65, 66, 368
Soulfour Nicolas (de), Oratorien..... .. » 44, 135, **136**
SUAIRE DE TURIN (saint)..... » 177
SUAIRE DE TURIN (saint). Son ostension par saint François de Sales en 1613; culte du Saint pour cette relique..... » 2, 178
SUISSE (cantons catholiques de la)..... » 278
SURVEILLANTS du diocèse de Genève. Voir GAILLARD..... ..... » 72
SYLVIUS Cornelius, Proviseur du Collège de Savoie à Louvain. Voir PROVISEURS..... » 233

SYNDICS D'ANNECY *. Voir ADMINISTRATEURS, COLLÈGE CHAPPUISIEN. ..... Pages 228, 410

TALLOIRES (Procès entre les Feuillants et les Bénédictins de). Voir FEUILLANTS, QUOEX..... » 113, 115, 148
TALLOIRES (Réforme du monastère de)..... » 113, 114, 127
TALLOIRES (tour de). Voir VISITATION D'ANNECY » 172, 173
TARENTAISE * (clergé du diocèse de)..... » 417
THORENS (terre de)..... » 39, 157
THORENS Marie-Aimée de Rabutin-Chantal (baronne de)..... » 303
THUILLE Louis de Sales (seigneur de la). Voir SALES..... » 27
THUILLE Madeleine Roero de Bressieu (dame de la)..... » 27
TIERS-ORDRE DE SAINTE-ELISABETH à Lyon (Fondation de la Congrégation du)..... » 305, 427
TOULOUSE (Saint François de Sales invité à prêcher le Carême à)..... » 138
TOURNON Marguerite de Maillard. Voir MAILLARD » 204
Tournon Philiberte de Beaufort (comtesse de) » 325
Tournon Prosper-Marc de Maillard (comte de) » 31, 88, **89**, 180, 197, 203, 257, 268, 316
Travernay Péronne de Montfalcon (dame de) » 33
TRINO..... » 2
TROUILLOUX Jean..... » 8
TURIN. Voir GILIBERTI, SUAIRE

URSULINES de Lyon ..... » 237

VALAIS (dixains et république du)..... » 277
Valbonne Andrée de Nicolle de Crescherel (dame de la)..... » 21, 155, 170, 209
VALDENGO *(Valdenghe)* Jean-François-Jérôme Avogadro (seigneur de)..... » 277
Vallon Jacques de Gex (seigneur de). Voir GEX, SAMOËNS, VISITATION D'ANNECY..... » 98, **99**, **100**, **367**
Vesvre Anne (de la), Ursuline. Voir MONTHOLON..... » 18, **18**
VILLARD *(Vilars)* Claude de Gex (seigneur du). Voir GEX..... » 101

Villars François de Boyvin (baron de)..... Pages 195, **195**
VILLEROY Nicolas de Neufville * (duc de)..... » 412
VIRET Jean, curé de Rumilly..... » 259
VISITATION (Coutumes, privilèges, Règles de la). Voir INDULGENCES, LITANIES..... » 122, 331, 332, 343, 345
VISITATION D'ANNECY (Affaire d'argent conclue avec M. de Vallon). Voir VALLON... » 367
— Affaire des jardins. Voir BARNABITES et DOMINICAINS..... » 227, 228
— Eglise et monastère de la. Voir TALLOIRES » 106, 172, 173, 199, 228, 379
— et Mme DE MIRIBEL (son héritage). Voir DISONCHE et MIRIBEL..... » 7, 14, 83
— Les dames de Lyon à la. Voir AUXERRE, BELLET, CHAUDON, COLIN, DANIEL, GOUFFIERS, VISITATION DE LYON..... » 15, 25
Visitation d'Annecy (Religieuse de la)..... » 129
— RELIGIEUSES * de la. Voir AVISE, BLONAY, BRÉCHARD, CHANTAL, CHARDON, CHASTEL, CROIX DE FÉSIGNY, ESCRILLES, FAVRE, HUMBERT, MONTHOUX, VISITATION DE LYON .... » 303, 401
VISITATION DE LYON * (Fondation et fondatrices de la). Voir AUXERRE, GOUFFIERS, GRANGIER, SEVELINGES..... .... » 244, 248, 294, 304, 305, 418-427
— Religieuses de la. Voir AUXERRE, BALME, BELLET, COLIN, LESTANG..... ..... » 305
VULLIAT (Mme)..... » 188

WAGNER Jean Rodolphe, bailli de Nyon..... » 48
WALDIN *(Valdin)* Antoine..... » 275

TABLE DE CORRESPONDANCE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION AVEC LES PRÉCÉDENTES

ET INDICATION DE LA PROVENANCE DES MANUSCRITS

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION (1)	ÉDITIONS MODERNES
DCCCLXXIII.....	PARIS. Séminaire de Saint-Sulpice.....	.....	*Inédite*
DCCCLXXIV.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Vivès*, VII, p. 273 *Migne*, V, col. 965
DCCCLXXV.....	.....	*Hérissant*, III, p. 523	*Viv.* X, p. 455 *Mig.* V, col. 883
DCCCLXXVI.....	ROUEN. Visitation (1er Monastère).....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 53.....	*Viv.* VII, p. 230 *Mig.* V, col. 884
DCCCLXXVII.....	TROYES. Aumônerie des Dames des SS. Cœurs	.....	*Inédite*
DCCCLXXVIII.....	LUNÉVILLE. (Meurthe-et-Moselle). M. Zeiller.....	.....	*Inédite*
DCCCLXXIX (frag[t])...	CHAMBÉRY. M. le chanoine Collonges.....	.....	*Mig.* VI, col. 1094
DCCCLXXX.....	ANNECY. Missionnaires de St-François de Sales.....	*Datta*, II, p. 351.....	*Viv.* XI, p. 414 *Mig.* VI, col. 835
DCCCLXXXI.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	
DCCCLXXXII.....	.....	Sénault, *Vie de Mme de Montholon*, Paris, 1653 (2)	
DCCCLXXXIII.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, liv. IV.....	*Viv.* XI, p. 392 *Mig.* V, col. 1423
DCCCLXXXIV.....	TURIN. Visit. (Copie)..	.....	*Inédite*
DCCCLXXXV.....	LYON. RR. PP. Jésuites (en 1892).....	*Hérissant*, III, p. 11..	*Viv.* VI, p. 299 *Mig.* V, col. 888

(1) Les indications qui figurent dans cette colonne sont données sous toutes réserves, et pour des raisons déjà exposées dans l'Avant-Propos du tome XI.

La numérotation des pièces étant souvent très inexacte dans les éditions du XVIIe siècle, quand nous remontons à celles-ci, au lieu de citer le numéro d'ordre des Lettres, nous indiquons seulement la série, soit le Livre dans lequel elles sont insérées.

(2) *La Vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de Monsieur de Sanzelles, maistre des requestes, et fondatrice des Ursulines de Dijon. Par le P. J. François Senault, Prestre de l'Oratoire de Jesus.* A Paris, chez Pierre Le Petit... et Jacques Camusat, MDCLIII (p. 45).

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
DCCCLXXXVI.....	MARSEILLE. Visitation (1er Monastère).....	.....	*Inédite*
DCCCLXXXVII.....	BRUXELLES. Visitation	.....	*Viv.* XII, p. 5 *Mig.* V, col. 889
DCCCLXXXVIII (frt)	PARAY-LE-MONIAL. Visitation.....	.....	*Inédit*
DCCCLXXXIX.....	BOURG-EN-BRESSE. Visitation.....	.....	*Inédite*
DCCCXC.....	TURIN. Mise Pensa....	*Datta*, II, p. 94.....	*Viv.* VII, p. 232 *Mig.* VI, col. 685
DCCCXCI.....	.....	*Hérissant*, III, p. 12..	*Viv.* X, p. 456 *Mig.* V, col. 888
DCCCXCII (fragt)...	ANNECY. Visitation *(Hist. de la Fondation)*	.....	*Mig.* V, col. 1295
DCCCXCIII (fragt)..	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII, p. 922 (Voir note (1), p. 35).....	*Viv.* XII, p. 227 *Mig.* V, col. 1680
DCCCXCIV.....	ANNECY. Visit. (Copie).	.....	*Mig.* VI, col. 966
DCCCXCV.....	LE MANS. Visitation...	*Hérissant*, V, p. 70..	*Viv.* X, p. 369 *Mig.* V, col. 1426
DCCCXCVI.....	MARSEILLE. M. Manaud	.....	*Inédite*
DCCCXCVII.....	MARIN (Chablais). Archives de Blonay...	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. VI (1883)	
DCCCXCVIII.....	.....	*Datta*, II, p. 96.....	*Viv.* VII, p. 234 *Mig.* VI, col. 686
DCCCXCIX.....	PARIS. Carmel de la rue Denfert-Rochereau..	*Etudes religieuses S. J.*, mars 1868	
CM (fragment).....	PARIS. Archives Nat., M. 234 (Copie).....	Ibid., août 1877	
CMI.....	.....	*Instructions et pratique de piété*, 1688 (1)	*Viv.* X, p. 457 *Mig.* V, col. 889
CMII.....	LYON. Visitation.....	.....	*Mig.* VI, col. 967
CMIII.....	MONT-St-AMAND (Belgique). Chanoine Bracq	*Datta*, II, p. 97.....	*Viv.* VI, p. 300 *Mig.* VI, col. 687
CMIV.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII.....	*Viv.* X, p. 458 *Mig.* V, col. 890
CMV.....	CHAMBÉRY. Visitation (Copie).....	*Datta*, II, p. 99.....	*Viv.* VI, p. 302 *Mig.* VI, p. 687
CMVI.....	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. II.....	*Viv.* X, 460 *Mig.* V, col. 891
CMVII — pp. 58, 59 (ll. 1-11)	TRINQUETAILLE (Bouches-du-Rhône). Presbytère.....	Constantin, *Hist. des par. de l'anc. diocèse d'Arles* (Aix, 1898)	
CMVII — suite.....	Idem.....	*Epistres spir.*, 1626, l. IV, p. 366, et ibid.	*Viv.* XI, p. 370 *Mig.* V, col. 1392

(1) *Instructions et pratique de piété pour communier saintement, avec des Lettres spirituelles sur divers sujets, tirées des Manuscrits originaux nouvellement trouvez de Saint François de Sales. Dedié à Madame de Maintenon.* A Paris, chez Helie Josset, MDCLXXXVIII.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CMVIII	PARIS. Visitation (1er Mère), fac-simile		*Inédite*
CMIX	AOSTE. Mgr Duc, Ev. démissionnaire	*Datta*, II, p. 348	*Viv.* XI, p. 50 *Mig.* VI, col. 834
CMX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Viv.* XII, p. 102 *Mig.* V, col. 1586
CMXI	CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). Mise de Mailly		*Inédite*
CMXII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. II	*Viv.* XI, p. 39 *Mig.* V, col. 1063
CMXIII		*Œuvres*, 1641, t. II, epist. XVII	*Viv.* IX, p. 456 *Mig.* V, col. 893
CMXIV	ARLOD (Ain). Presbytère		*Inédite*
CMXV (fragment)		Charles-Auguste, *Vie de la Mere de Blonay* (1655), chap. VI	*Viv.* X, p. 465 *Mig.* V, col. 896
CMXVI	CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). Mise de Mailly		*Inédite*
CMXVII (fragment)	NEVERS. Visitation		*Inédit*
CMXVIII	ANNECY. *(Vie manuscrite de la Mère de Bréchard)*	*Vie de la Mère J.-Ch. de Bréchard* (1892), chap. X, (g), p. 183 (1)	
CMXIX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* X, p. 463 *Mig.* V, col. 894
CMXX	VIENNE (Autriche). Visitation		*Viv.* XII, p. 7 *Mig.* V, col. 1698
CMXXI		*Epistres spirituelles*, 1626, l. II	*Viv.* VI, p. 157 *Mig.* V, col. 408
CMXXII	EVIAN. Missionnaires de St-François de Sales		*Inédite*
CMXXIII		*Hérissant*, III, p. 31	*Viv.* VI, p. 306 *Mig.* V, col. 897
CMXXIV	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 102	*Viv.* VI, p. 307 *Mig.* VI, col. 691
CMXXV	Idem	Ibid., p. 103	*Viv.* VII, p. 235 *Mig.* VI, col. 692
CMXXVI	TURIN. Mise Pensa	Ibid., p. 104	*Viv.* VII, p. 236 *Mig.* VI, col. 693
CMXXVII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)		*Mig.* VI, col. 967
CMXXVIII	MILAN. Archives du prince Trivulzio		Ibid., col. 969

(1) *Les Vies de quatre des premières Mères de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie... par la Révérende Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, Supérieure du premier Monastère de cet Ordre. Nouvelle édition... publiée par les soins des Religieuses du premier Monastère de la Visitation d'Annecy.* Paris, Poussielgue, 1892.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CMXXIX	.....	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 51...	*Viv.* VII, p. 238 *Mig.* VI, col. 883
CMXXX	MACON. Visitation....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V.....	*Viv.* XII, p. 159 *Mig.* V, col. 1635
CMXXXI	DIJON. M. de la Forest	.....	*Inédite*
CMXXXII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	.....	*Mig.* VI, col. 968
CMXXXIII	Idem.....	.....	Ibid., col. 969
CMXXXIV	.....	*Epistres spirituelles*, 1626 (texte français), 1629 (texte italien), l. I.....	*Viv.* VI, p. 322 *Mig.* V, col. 927
CMXXXV	CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). Mise de Mailly.....	.....	*Inédite*
CMXXXVI	.....	*Epistres spir.*, 1626, l. VII, p. 891. (Voir note (1), p. 112)....	*Viv.* XII, p. 193 *Mig.* V, col. 1668
CMXXXVII pp. 113-117 (ll. 1-4)	.....	*Epistres spirituelles*, 1629, l. III.....	*Viv.* IX, p. 571
CMXXXVII fin.....	.....	*Œuvres*, 1637, l. III..	*Mig.* V, col. 1409
CMXXXVIII	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV.....	*Viv.* X, p. 530 *Mig.* V, col. 998
CMXXXIX	.....	Ibid., l. VII.....	*Viv.* X, p. 214 *Mig.* V, col. 618
CMXL	.....	Ibid.....	*Viv.* XII, p. 194 *Mig.* V, col. 1654
CMXLI	ANNECY. Visitation (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*).....	*Datta*, II, p. 106.....	*Viv.* X, p. 469 *Mig.* VI, col. 694
CMXLII	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV.....	*Viv.* XI, p. 443 *Mig.* V, col. 1481
CMXLIII	.....	.....	*Mig.* VI, col. 1097
CMXLIV	.....	*Hérissant*, VI, p. 243..	*Viv.* XII, p. 147 *Mig.* V, col. 1627
CMXLV (fragment)..	CHATILLON (Jura). Abbé Pierre, ancien curé..	.....	*Inédit*
CMXLVI	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII.....	*Viv.* XI, p. 385 *Mig.* V, col. 1417
CMXLVII (fragment)	ANNECY. Visitation (Ms. original de la Mère de Chaugy).....	*Mémoires*, par la Mère de Chaugy (Paris, 1874), Partie III, ch. XXVI.....	
CMXLVIII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III.....	*Viv.* X, p. 500 *Mig.* V, col. 951
CMXLIX	.....	Ibid., l. V.....	*Viv.* X, p. 470 *Mig.* V, col. 899
CML	PARIS. Dames de Saint-Maur.....	*Etudes religieuses S.J.*, mars 1868	

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CMLI	ANNECY. Visit. (Copie)	*Hérissant*, III, p. 38	*Viv.* VI, p. 308, et VII, p. 244 *Mig.* V, col. 901
CMLII	ANNECY. Visit. (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Année Sainte de la Visitation* (1689), t. Ier, p. 46	*Viv.* X, p. 472 *Mig.* V, col. 902
CMLIII		Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 57	*Viv.* X, p. 535 *Mig.* VI, col. 888
CMLIV	BREST. Mme Revel de Mouxy	*Datta*, II, p. 342	*Viv.* X, p. 377 *Mig.* VI, col. 830
CMLV	SAN REMO (Italie). Visitation	Ibid., p. 344	*Viv.* X, p. 417 *Mig.* VI, col. 832
CMLVI	TURIN. Archiv. de l'Etat	Ibid., p. 109	*Viv.* VI, p. 310 *Mig.* VI, col. 696
CMLVII	AMIENS. Bibliothèque communale	*Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1854	*Viv.* VII, p. 246 *Mig.* V, col. 904
FRAGMENT, pp. 153, 154		*Datta* II, p. 367	*Viv.* VII, p. 323 *Mig.* VI, col. 842
CMLVIII		*Hérissant*, VI, p. 40	*Viv.* IX, p. 558 *Mig.* V, col. 1542, et VI, col. 948
CMLIX	MARIN (Chablais). Archives de Blonay	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. VI (1883)	
CMLX minute		*Epistres spirituelles*, 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Viv.* IX, p. 457 *Mig.* V, col. 905
CMLX autre minute	TURIN. Visitation		
CMLXI	SAINT-JEOIRE (Haute-Savoie). Cte de la Fléchère	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. IX (1886)	
CMLXII	CHARTRES. Visitation	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 55	*Viv.* X, p. 476 *Mig.* V, col. 909
CMLXIII	ANNECY. Visit. (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Année Sainte de la Visitation* (1689), t. Ier, p. 337	*Viv.* X, p. 477 *Mig.* V, col. 911
CMLXIV (fragment)	Idem	Ibid., p. 406	*Viv.* XI, p. 24 *Mig.* VI, col. 1096
CMLXV	CHATEAU DE MENTHON (Annecy). Cte de Menthon		*Inédite*
CMLXVI			*Mig.* VI, col. 1078
CMLXVII	ANNECY. Missionnaires de St-François de Sales		*Inédite*
CMLXVIII	SAMOENS (Hte-Savoie). M. Riondel	*Revue Savoisienne*, avril 1880	
CMLXIX	REIMS. Visitation	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* X, p. 479 *Mig.* V, col. 912

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CMLXX	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I	*Viv.* IX, p. 466 *Mig.* V, col. 919
CMLXXI	.....	Ibid., l. VII	*Viv.* X, p. 480 *Mig.* V, col. 913
CMLXXII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 972
CMLXXIII	.....	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 17	*Viv.* VII, p. 249 *Mig.* VI, col. 863
CMLXXIV	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I	*Viv.* VI, p. 311 *Mig.* V, col. 914
CMLXXV	.....	*Hérissant*, III, p. 59	*Viv.* VII, p. 250 *Mig.* V, col. 914
CMLXXVI	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	*Viv.* IX, p. 567 *Mig.* V, col. 1652
CMLXXVII	CHAMBÉRY. Archiv. du Sénat de Savoie.	Mugnier, *S. Fr. de S. Docteur en droit*, etc. (Chambéry, 1885)	
CMLXXVIII	GENÈVE. M. Grosset	Fleury, *Hist. de l'Eglise de Genève* (1880), t. II, p. 444	
CMLXXIX	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 111	*Viv.* VI, p. 313 *Mig.* VI, col. 696
CMLXXX	MACON. Visitation	.....	*Inédite*
CMLXXX bis (frag[t])	.....	De Hauteville, *La Maison naturelle de St Fr. de Sales* (Paris, 1669), Partie I, p. 209	
CMLXXXI	.....	*Hérissant*, III, p. 67	*Viv.* VI, p. 314 *Mig.* V, col. 919
CMLXXXII	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	*Viv.* X, p. 485 *Mig.* V, col. 917
CMLXXXIII	AMIENS. Visitation	.....	*Inédite*
CMLXXXIV	TURIN. M[ise] Pensa	*Datta*, II, p. 112	*Viv.* VII, p. 251 *Mig.* VI, col. 697
CMLXXXV	CLERMONT-FERRAND. Visitation	*Hérissant*, III, p. 68	*Viv.* VII, p. 253 *Mig.* V, col. 920
CMLXXXVI	TURIN. Visit. (Copie)	.....	*Inédite*
CMLXXXVII	ABBAYE DE PONTIGNY (Yonne). RR. PP. de Saint-Edme	.....	*Inédite*
CMLXXXVIII	RENNES. Visitation	.....	*Inédite*
CMLXXXIX	.....	*Epistres spirituelles*, 1629, l. II	*Viv.* VI, p. 315 *Mig.* V, col. 921
CMXC	RENNES. Visitation	*Hérissant*, III, p. 52	*Viv.* X, p. 478 *Mig.* V, col. 911 (Voir note (3), p. 210)
CMXCI	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 973

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
CMXCII	.....	*Epistres spirituelles*, 1629, l. II	*Viv.* IX, p. 464 *Mig.* V, col. 926
CMXCIII	NANCY. Visitation	.....	*Inédite*
CMXCIV	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. I	*Viv.* VI, p. 319 *Mig.* V, col. 923
CMXCV	MONTPELLIER. Mis de Prunarède	.....	*Inédite*
CMXCVI	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	.....	*Mig.* VI, col. 971
CMCXVII	.....	*Epistres spirituelles*, 1629, l. II	*Viv.* IX, p. 462 *Mig.* V, col. 925
CMXCVIII	BOULOGNE-SUR-MER. Visitation	.....	*Inédite*
CMXCIX	.....	*Hérissant*, III, p. 92	*Viv.* VI, p. 328 *Mig.* V, col. 931
M	CAROUGE (Genève). Mlle Vuÿ	J. Vuÿ, *La Philothée*, II (1879), p. 282	
MI	ANNECY. Visitation (fac-simile)	.....	*Mig.* VI, col. 1080
MII	.....	*Datta*, II, p. 347	*Viv.* X, p. 420 *Mig.* VI, col. 833
MIII	.....	*Annuaire de l'Université de Louvain* (1852), p. 279	
MIV	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Viv.* X, p. 487 *Mig.* V, col. 933
MV	ORLÉANS. Visitation	.....	*Inédite*
MVI	ROUEN. Visitation (2d Monastère)	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III	*Viv.* VII, p. 284 *Mig.* V, col. 934
MVII — pp. 244, 245 (ll. 1-3)	*Hist. de la Fondation de Lyon*, par la Mère de Chaugy	.....	*Inédites*
MVII — ll. 4-7	Idem	.....	*Mig.* VI, col. 1064
MVII — ll. 8-12	Idem	.....	*Inédites*
MVII — suite	VIENNE (Autriche). Visitation	.....	*Viv.* XII, p. 8 *Mig.* V, col. 936
MVIII	BREST. Mme Revel de Mouxy	.....	*Inédite*
MIX	SAINT-ALBAN (Savoie). Mlle Milliet	.....	*Inédite*
MX	CÔME (Italie). Visitation	.....	*Inédite*
MXI	ROUEN. Visitation (2d Monastère)	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 3	*Viv.* VI, p. 330 *Mig.* V, col. 939
MXII	PARIS. Familles Ducruet et Pessoz	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. IV (1882)	
MXIII	FLORENCE. Conservatoire de St-François de Sales	.....	*Mig.* VI, col. 974 (Voir note (2), p. 262)
MXIV	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)	*Datta*, II, p. 350	*Viv.* XI, p. 413 *Mig.* VI, col. 835

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MXV	MONTPELLIER. Visitation (Copie)		*Inédite*
MXVI	CHALLEX (Ain). Presbytère (Copie)	*Epistres spirituelles*, 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. I	*Viv.* IX, p. 461 *Mig.* V, col. 909
MXVII	TURIN. Mise Pensa	*Datta*, II, p. 114	*Viv.* VII, p. 258 *Mig.* VI, col. 698
MXVIII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie)		*Mig.* VI, col. 972
MXIX	Archives de Fésigny (Copie)	*Année Sainte de la Visit.* (1870), t. XI, p. 155	
MXX... pp. 272, 273 (ll. 1-10)	ORLÉANS. Visitation		*Viv.* XII, p. 242 *Mig.* V, col. 1691
MXX... suite de l'al.	Idem.	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI, p. 811	*Viv.* XII, p. 243 *Mig.* V, col. 1691, et IX, col. 111
MXX... fin	Idem		*Viv.* XII, p. 243 *Mig.* V, col. 1692
MXXI	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 118	*Viv.* VI, p. 336 *Mig.* VI, col. 700
MXXII	Idem	Ibid., p. 115	*Viv.* VI, p. 334 *Mig.* VI, col. 699
MXXIII	RENNES. Visitation		*Viv.* XI, p. 378 *Mig.* V, col. 1398
MXXIV		*Œuvres*, 1641, t. II, epist. LIII	*Viv.* VII, p. 365 *Mig.* V, col. 1118
MXXV	PARIS. Baron de Cholen		*Mig.* VI, col. 1094
MXXVI	ANNECY. Visitation (Ms. original de la Mère de Chaugy)	*Mémoires*, par la Mère de Chaugy (1874), Partie III, ch. XXVI	
MXXVII			*Mig.* VI, col. 1092
MXXVIII			Ibid., col. 1345
MXXIX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV	*Viv.* XII, p. 53 *Mig.* V, col. 1553
MXXX		*Œuvres*, 1641, t. II, epist. III	*Viv.* IX, p. 556 *Mig.* V, col. 1530
MXXXI		*Hérissant*, V, p. 66	*Viv.* X, p. 367 *Mig.* V, col. 1424
MXXXII		Charles-Auguste, *Vie de la Mere de Blonay* (1655), chap. VI	*Viv.* VII, p. 259 *Mig.* V, col. 944
MXXXIII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII	*Viv.* XII, p. 210 *Mig.* V, col. 1668
MXXXIV	MAESTRICHT. Trésor de l'église Saint-Servais	*Etudes religieuses, S.J*, mars 1868	
MXXXV			*Mig.* VI, col. 1352
MXXXVI		*Hérissant*, V, p. 94	*Viv.* X, p. 492 *Mig.* V, col. 1432

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MXXXVII-MXL	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Viv.* X, p. 493 *Mig.* V, col. 945
MXLI, MXLII	.....	Ibid., l. VII, p. 966. (Voir note (1), p. 298)	*Viv.* XI, p. 352 *Mig.* V, col. 1367, et IX, col. 83
MXLIII	.....	Ibid., l. V	*Viv.* XII, p. 55 *Mig.* V, col. 1553
MXLIV	CHAMBÉRY. Archiv. du Sénat	Mugnier, *St Fr. de S. Docteur en droit* (Chambéry, 1885)	
MXLV. texte mutilé et interpolé	.....	*Epistres spir.* 1626, l. VI. (Voir note (4), p. 304)	*Viv.* VII, p. 260 *Mig.* V, col. 948
MXLV. p. 302, ll. 1-4	ANNECY. Visitation	.....	*Mig.* VI, col. 976
MXLV. ll. 5-19 p. 303, ll. 1-3	Idem	.....	*Inédites*
MXLV. suite	Idem	.....	*Mig.* VI, col. 976
MXLVI	Idem (Copie)	.....	*Inédite*
MXLVII	VERCEIL (Piémont). Archives capitulaires de la cathédrale	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 52	*Viv.* VII, p. 262 *Mig.* VI, col. 884
MXLVIII. p. 310, ll. 2-5	CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). Mise de Mailly	.....	*Inédites*
MXLVIII. ll. 6-21 p. 311, ll. 1-5	Idem	*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV, p. 388	*Viv.* X, p. 139 *Mig.* V, col. 554
MXLVIII. post-scriptum	Idem	.....	*Inédit*
MXLIX	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. III. (Voir note (1), pp. 311, 312)	*Viv.* X, p. 498 *Mig.* V, col. 950
ML	.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. VII. (Voir note (1), p. 315)	*Viv.* X, p. 503 *Mig.* V, col. 960
MLI	TURIN. Visit. (Copie)	.....	*Inédite*
MLII. texte authentique	.....	*Vie* du Saint, par Charles-Auguste, liv. VIII	*Viv.* VII, p. 265 *Mig.* V, col. 957
MLII. texte mutilé	ANNECY. Visitation (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Datta*, II, p. 148. (Voir note (1), p. 317)	*Viv.* VII, p. 303 *Mig.* VI, col. 720
MLIII texte authentique	.....	*Vie* du Saint, par Charles-Auguste, liv. VIII	*Viv.* VII, p. 264 *Mig.* V, col. 956
MLIII texte mutilé	ANNECY. Visit. (Ancien Ms. de *l'Année Sainte*)	*Datta*, II, p. 147. (Voir note (1), p. 320)	*Viv.* VII, p. 302 *Mig.* VI, col. 719
MLIV	BOULOGNE-SUR-MER. Visitation	.....	*Inédite*
MLV	PARIS. M. de Salverte	J. Vuÿ, *La Philothée*, II, (1879), p. 283	
MLVI	TURIN. Archiv. de l'Etat	*Datta*, II, p. 124	*Viv.* VI, p. 342 *Mig.* VI, col. 704

NOUVELLE ÉDITION		PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MLVII		ANNECY. Visitation...	*Mémoires* de l'Académ. Salés., t. III (1881)	
MLVIII	p. 327, ll. 1-14	.....	*Hérissant*, V, p. 97...	*Viv.* XI, p. 257 *Mig.* V, col. 1433
	ll. 15-17 p. 328, ll. 1-2	.....	Ibid., et *Epistres spirituelles*, 1626, l. VI. (Voir note (5), p. 327)	Ibid., et *Viv.* VII, p. 260 *Mig.* V, col. 948
	suite	.....	*Hérissant*, V, p. 98. (Voir note (5), p. 327)	*Viv.* XI, p. 258 *Mig.* V, col. 1434
MLIX		.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V.....	
MLX	pp. 329-331 (ll. 1-12)	.....	*Hérissant*, III, p. 128..	*Viv.* X, p. 505 *Mig.* V, col. 954
	ll. 13-18	.....	Ibid., et *Epistres spir.*, 1626, l. VII, p. 894. (Voir note (4), p. 331)	Ibid., et *Viv.* X, p. 504 *Mig.* V, col. 961
	suite	.....	*Hérissant*, III, p. 130..	*Viv.* X, p. 507 *Mig.* V, col. 955
MLXI	texte authentique	.....	*Vie* du Saint, par Charles-Aug., liv. VIII (1)	*Viv.* VII, p. 267 *Mig.* V, col. 958
	texte mutilé	ANNECY. Visit. (Ancien Ms. de l'*Année Sainte*)	*Datta*, II, p. 16.....	*Viv.* VI, p. 258, et XII, p. 241 *Mig.* V, col. 1690, et VI, col. 639
MLXII		VIRIEU-SUR-LA-BOURBRE (Isère). Mis de Virieu.....	.....	*Inédite*
MLXIII		FLORENCE. Conservatoire de St-François de Sales.....	.....	*Inédite*
MLXIV		MONTPELLIER. Visitation.....	.....	*Inédite*
MLXV		.....	*Hérissant*, V, p. 103..	*Viv.* X, p. 508 *Mig.* V, col. 961
MLXVI (fragment)...		.....	Ibid., p. 204.....	*Viv.* VI, p. 542 *Mig.* V, col. 1458
MLXVII		ANNECY. Visit. (Copie).	.....	*Mig.* VI, col. 964 (Voir note (3), p. 348)
MLXVIII		.....	*Epistres spirituelles*, 1626, l. V.....	*Viv.* X, p. 510 *Mig.* V, col. 963
MLXIX		.....	Ibid., l. IV.....	*Viv.* XII, p. 50 *Mig.* V, col. 1550
MLXX		.....	Hérissant, *Opuscules*, IV, p. 57.....	*Viv.* VII, p. 269 *Mig.* V, col. 964
MLXXI		PARIS. Bibl. Mazarine, n° 32126 (imprimé)..	Opuscule intitulé : *Miracles* (s. d.).....	*Viv.* VII, p. 272 *Mig.* VI, col. 863

(1) Avant Charles-Auguste de Sales, le P. de la Rivière avait publié cette lettre avec de légères variantes. (*Vie*, etc., 1625, liv. IV, chap. LXIII.)

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MLXXII		*Hérissant*, III, p. 148	*Viv.* VII, p. 274 *Mig.* V, col. 967
MLXXIII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI. (Voir note (1), p. 359)	*Viv.* X, p. 512 *Mig.* V, col. 968
MLXXIV		*Epistres spirituelles*, 1626, l. VI	*Viv.* VII, p. 275 *Mig.* V, col. 969
MLXXV	ARONA (Italie). Visitation	*Datta*, II, p. 35	*Viv.* VII, p. 157 *Mig.* VI, col. 651 et 979
MLXXVI pp. 363, 364 (lig. 1-8)	LE MANS. Visitation		*Mig.* VI, col. 979
MLXXVI lig. 9-18	Idem	*Epistres spirituelles*, 1626 l. IV. (Voir note (2), p. 364)	*Viv.* XI, p. 370 *Mig.* V, col. 1391
MLXXVI fin	Idem		*Mig.* VI, col. 980
MLXXVII		*Epistres spirituelles*, 1626, l. IV. (Voir note (2), p. 365)	*Viv.* XI, p. 390 *Mig.* V, col. 1421
MLXXVIII	BRIOUDE. Visitation		*Inédite*
MLXXIX	CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). Mise de Mailly		*Inédite*
MLXXX		*Epistres spirituelles*, 1626, l. V	*Viv.* X, p. 514 *Mig.* V, col. 970
MLXXXI	TROYES. Visitation	Blaise, *Nouvelles inédites* (1833), p. 43	*Viv.* VII, p. 127 *Mig.* VI, col. 878
MLXXXII 1re leçon	PARIS. Visit. (1er Mtère)		*Inédite*
MLXXXII 2de leçon	Idem	*Lettres de Ste J.-F. de Chantal* (Plon, 1877), vol. I, p. 10	
MLXXXIII	ANNECY. Visit. (Copie)		*Inédite*
MLXXXIV	Idem		*Inédite*
MLXXXV	TURIN. Visitation		*Inédite*

APPENDICE

I

A	CHAMBÉRY. Archives du Sénat (Copie)		*Inédite*
B	ANNECY. Visit. *(Hist. de la Fondation)*		*Mig.* VI, col. 965
C (fragment)	Idem. (Ms. original de la Mère de Chaugy)	*Mémoires*, par la Mère de Chaugy (Paris, 1874), Part. II, ch. VIII	Ibid., IX, col. 83
D		Camus, *Les Diversitez* (1), t. X, p. 641	

(1) *Les Diversitez de Messire Jean Pierre Camus, Evesque et Seigneur de Belley, contenant dix Livres divisez en deux tomes.* A Paris, chez Claude Chappelet à la Licorne (2de édition, tome X, 1614.)

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
E	ANNECY. Visit. *(Hist. de la Fondation)*		*Mig.* VI, col. 970
F	ROME. Bibliot. *Angelica*, Ms. 1225, vol. XI, folio 41 (Copie)		
G	ANNECY. Visit. (Copie)		*Inédite*
H	ANNECY. Archiv. communales, Série GG.		*Inédite*
I	Idem (Copie)		*Inédite*
J	ROME. Bibliot. *Angelica*, Ms. 1225, vol. XI, fol. 234 (Copie)		
K	ANNECY. Visit. *(Hist. de la Fondation)*		*Inédite*
L	Idem		*Mig.* VI, col. 991
	II		
A	ANNECY. Visitation		*Mig.* VI, col. 971
B	Idem. *(Hist. de la Fondation)*	*Lettres de Ste J.-F. de Chantal* (Plon, 1877), vol. I, p. 12	
C	CHAMBÉRY. M. Mugnier (1901)		*Inédite*
D	ANNECY. Visit. (Copie)	(Cf. Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, Chambéry, 1864, liv. V, ch. v)	*Inédite*
E	ANNECY. Archiv. communales, Série GG (Copie)		*Inédite*
F	Idem		*Inédite*
G	PARIS. Biblioth. Nat., *Fonds français*, 3650		*Inédite*
H	ANNECY. Archiv. communales, Série GG.		*Inédite*
I	Idem		*Inédite*
J		*Anastasii Germonii Epistolar.*, 1623, t. II	
	III		
PATENTES DU ROY	VENISE. Visit. (Copie).		*Inédites*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos..... V
Errata..... XIII
Avis au Lecteur..... XIV

ANNÉE 1613
(Suite)

LETTRE DCCCLXXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Pèlerinage à Milan. — Ostension du saint Suaire de Turin. — Deux audiences princières attendues. — Annonce du retour à Annecy 1

DCCCLXXIV — A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. — Dépouillé par les Genevois de son pouvoir et de ses biens temporels, l'Evêque de Genève s'excuse de ne pouvoir prêter son concours à l'Empereur 3

DCCCLXXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le Saint se dispose à repartir pour la Savoie. — Une protectrice pour la Visitation. — Messages et avis divers..... 5

DCCCLXXVI — A M. DES HAYES. — D'où venait l'empêchement pour le Saint d'aller prêcher à Paris; égards que lui témoigne le duc de Savoie. — L'incivilité d'un libraire et la *Defense de la Croix*. — Ouvrages et éditeurs. — M. et Mme de Charmoisy. 7

DCCCLXXVII — A Mme DE PEYZIEU *(Inédite)*. — Témoignages d'affection filiale; félicitations à la destinataire à propos du mariage de l'un de ses fils..... 11

DCCCLXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Billet inédit)*. — Retour du Saint. — Salutations dès l'arrivée. — Promesse d'une visite pour le lendemain..... 12

DCCCLXXIX — A LA MÊME. — Aspiration du Saint à la fin d'une journée. — Souhaits spirituels pour la Mère de Chantal..... 13

DCCCLXXX — A LA MÊME. — Encore l'héritage de Mme de Miribel. — Première entrevue du Saint et des « bonnes damoyselles » qui devaient concourir à la fondation du monastère de Lyon.. 14

DCCCLXXXI — A Mme DE GIEZ. — Un bienfait extraordinaire pour une jeune femme. — Trois vertus qui comprennent toute la dévotion. — Souhaits de piété. — Moyen de rendre plus doux le joug du Sauveur..... 16

DCCCLXXXII — A LA MÈRE DE LA VESVRE. — Sympathies du Saint pour la Congrégation des Ursulines de Franche-Comté. — La clôture ne lui paraît pas conforme à l'esprit de cet Institut. 18

DCCCLXXXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Un désir du Saint pour la Mère de Chantal et pour lui-même; pourquoi il regrette d'avoir dû quitter le matin la rédaction du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Les voies les plus faciles ne sont pas toujours les meilleures. — User d'amour et de douceur envers les petits esprits et les cœurs faibles..... 19

DCCCLXXXIV — A Mme DE LA VALBONNE *(Inédite)*. — Une âme dévoyée : pourquoi les « Dames de la Visitation » ne sont pas répréhensibles de l'avoir assistée. — Quand faut-il empêcher le mal. — Messages et souhait..... 21

DCCCLXXXV — AU DUC DE NEMOURS. — Supplique instante en faveur de M. de Charmoisy et de M. du Noyret. — Si le Duc reçoit les plaintes contre les Annéciens, « sans præjudice des defenses des accusés, Dieu sera obei. »..... 23

DCCCLXXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Les voyageuses de Lyon et les préliminaires d'une fondation. — Le P. Grangier. — Un visiteur attendu..... 25

DCCCLXXXVII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Un dépositaire fidèle. — Suspension des hostilités entre la France et la Savoie. — Invitation aux noces de Louis de Sales. — Craintes et espérances à propos de M. de Charmoisy..... 27

DCCCLXXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Fragment inédit)*. — « Fraische rosee » et « tempeste » ; l'odeur des œillets sur la fin de la journée..... 29

DCCCLXXXIX — AU DUC DE NEMOURS *(Inédite)*. — Raisons nouvelles présentées au prince en faveur de MM. de Charmoisy et du Noyret. — Le Saint intercède aussi pour des gentilshommes bourguignons et déclare ne craindre nullement ses calomniateurs. 29

DCCCXC — AU COMTE DE TOURNON. — Un cadeau du Saint. — Les plaintes de Berthelot contre Janus de Sales, sujet de mortification pour l'Evêque..... 31

DCCCXCI — A Mme DE TRAVERNAY. — Remerciements à la destinataire; affection de sa fille pour le Saint..... 33

DCCCXCII — A UNE PERSONNE INCONNUE. — Oraison funèbre de la première des filles du Saint, qui alla voir au Ciel ce que Dieu préparait aux autres..... 34

DCCCXCIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Effusions et souhaits de piété à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste. — Panégyrique du Précurseur..... 35

DCCCXCIV — A Mme D'AIGUEBELETTE. — Saint François de Sales n'est pas insensible aux petites marques d'une sainte amitié. — Le désir et les effets des vertus. — Bonnes nouvelles de Mme de Charmoisy..... 36

DCCCXCV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'impatience de Celse-Bénigne en arrivant chez le Saint. — Recommandations de celui-ci à la Mère de Chantal ; charité et délicate discrétion de l'Evêque à l'égard de la mère et de son fils..... 37

DCCCXCVI — A LA DUCHESSE DE MERCŒUR *(Inédite)*. — Un grand Saint qui a vécu à la façon des anciens Evêques. — Envoi de ses reliques..... 39

DCCCXCVII — A M. DE BLONAY. — Entremise charitable du Saint pour hâter la conclusion d'une alliance..... 40

DCCCXCVIII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Nouvelles, messages ; envoi de reliques de saint Charles Borromée..... 42

DCCCXCIX — AU PÈRE DE BÉRULLE. — Le Saint recommande au Fondateur de l'Oratoire le porteur de la présente lettre, et le prie de l'agréer dans son Institut, pour ses rares qualités..... 43

CM — A M. DE SOULFOUR. — Affectueux intérêt de l'Evêque de Genève pour l'Oratoire. — Grands éloges d'un ami qui désirait entrer dans cette Congrégation..... 44

CMI — A L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE. — Une messagère qui vaut mieux que la meilleure lettre. — Témoignages de cordial dévouement..... 45

CMII — AU DUC DE NEMOURS. — Requête du Saint en faveur de ses frères et de MM. de Charmoisy et du Noyret ; Dieu exige que le Duc leur rende justice..... 46

CMIII — AU MARQUIS DE LANS. — L'Evêque de Genève avise le gouverneur de Savoie de son retour de Gex, des intentions des Bernois à l'égard du désarmement et des divers déplacements du duc de Bellegarde..... 47

CMIV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le bon plaisir de Dieu. — Les déserts et les fertiles campagnes de la vie spirituelle. — Pourquoi le Saint ne voulait pas d'abord et voulut ensuite que la Mère de Chantal fût « abeille »..... 49

CMV — A Mgr CAMUS. — Excuses pour une réponse tardive. — Mgr Camus ayant écrit au Saint qu'il désirait se démettre de sa charge, celui-ci l'engage discrètement à n'en rien faire. — Il est prié de s'intéresser à l'honneur d'une famille. — Mort de Mgr de Villars, archevêque de Vienne..... 51

CMVI — AU DUC DE BELLEGARDE. — L'Evêque annonce à son pénitent l'envoi d'une méthode pour examiner sa conscience. — Exhortation à la vie chrétienne. — La vie éternelle. — Obligation de réparer le passé. — Le plus vif de tous les amours. — Quelques exercices recommandés. — Un moyen de se convertir plus parfaitement au Sauveur. — La toute-puissance de l'Eucharistie et l'expérience du Saint..... 55

CMVII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Avis pour la dernière étape. — Souhaits affectueux de bienvenue à la voyageuse.... 58

CMVIII — A M. DE MONTFORT *(Inédite)*. — Assistance et conseils du Saint dans des affaires de famille..... 60

CMIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Ce que le Saint voulait éviter en retardant l'oblation de la Sœur Humbert. — Une course à Sainte-Catherine..... 61

CMX — A LA PRÉSIDENTE BRULART. — Le retour offensif des ennemis qu'on croyait vaincus nous apprend deux leçons. — Avantages des tribulations. — Comment pratiquer l'oraison mentale et y suppléer lorsqu'on ne peut la faire longue..... 62

CMXI — A Mme DE PEYZIEU *(Inédite)*. — Témoignage de constant souvenir. — Félicitations sur la vocation apostolique d'un des fils de la destinataire..... 65

CMXII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — L'*Introduction à la Vie devote* et la perfection. — Un bon remède à l'infidélité envers Dieu. — Ne pas subtiliser, ne pas picoter sur sa conscience. — Souhaits spirituels 67

CMXIII — A Mgr DE REVOL. — Un regret et une tentation du Saint. — Les serpents et le charmeur. — Comment Dieu récompensera « la sainte inutilité » apparente des missionnaires du bailliage de Gex..... 69

CMXIV — A M. GIROD *(Inédite)*. — Le monastère des Clarisses d'Annecy menaçant ruine, l'Evêque de Genève invite chacun de ses diocésains à faire quelque aumône à cette intention..... 71

CMXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Un songe de la Sœur de Blonay proposé au Saint; sa réponse. — Les « veritables marques des veritables graces surnaturelles. »..... 72

CMXVI — A Mme DE PEYZIEU *(Inédite)*. — Le Saint demande à la destinataire de favoriser de sa recommandation un proche parent. — La raison et le droit en ce temps-là..... 74

CMXVII — A LA SŒUR FAVRE *(Fragment inédit)*. — Pourquoi les âmes religieuses sont heureuses. — Une correspondante trop discrète 75

CMXVIII — A LA SŒUR DE BRÉCHARD. — Un service de charité aimablement refusé. — Les « pauvres gens » servis comme frères

et membres de Jésus-Christ, plus heureux que le « pauvre pere. » — Espérance qui consolait celui-ci de ne voir pas à son gré ses filles de la Visitation..... 76

CMXIX — A Mme DE MURAT DE LA CROIX. — Les déceptions de la vie et ses fugitives consolations. — Sympathies et condoléances. — Dieu seul consolateur efficace, et à quelle condition. — Promesse de prières et offre de services..... 78

CMXX — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Compassion du Saint pour une pauvre veuve dont il avait béni le mariage. — Les vicissitudes de la vie humaine.— Deux nouvelles oblations à la Visitation. 80

CMXXI — A DES INCONNUS. — Rien n'est mauvais de ce que l'Eglise ordonne. — La Communion sous la seule espèce du pain. — A quoi servent et comment il faut présenter les ablutions. — Pourquoi doit-on célébrer le Mariage devant l'autel..... 81

CMXXII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Billet inédit)*. — Demande d'un renseignement..... 83

CMXXIII — AU DUC DE NEMOURS. — Remerciements au prince pour l'élargissement des amis du Saint; celui-ci espère qu'ils pourront rentrer bientôt dans Annecy..... 84

CMXXIV — AU DUC DE SAVOIE. — Supplique pour obtenir au Chapitre de Saint-Pierre de Genève la cession de l'église et du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy..... 85

CMXXV — AU MÊME. — Recommandation en faveur d'un gentilhomme qui avait ses biens en France..... 87

CMXXVI — AU COMTE DE TOURNON. — Bienveillante courtoisie du comte de Tournon pour le Saint et pour ses frères. — Gratitude de François de Sales. — Nouvelles diverses. — Un écrivain fertile..... 88

CMXXVII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Une illusion du prieur de Blonay. — Tout va très bien à la Visitation. — De Lyon et de Paris on a demandé les Constitutions. — Pourquoi faut-il tenir son cœur « net, debonnaire et pauvre. »..... 91

CMXXVIII — A Mme DE CORNILLON, SA SŒUR. — Le « frere le plus aymant » et la « seur la plus aymee. » — Envoi d'un chapelet rapporté de Milan. — Un moyen d'avoir toujours le cœur content..... 92

CMXXIX — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Souhaits spirituels. — Nouvelles de Mme de Charmoisy..... 94

CMXXX — A Mme DE GRANDMAISON. — La part de l'imagination dans nos tristesses. — Les « pasquins » et le monde; comment se guérit le mal de la calomnie. — Un mot de saint Grégoire. — Les injures et le Crucifix. — A quoi sert une revue annuelle

de l'âme ; manière de la faire. — Les chutes graves et le progrès en la dévotion..... 95

CMXXXI — A M. DE VALLON *(Inédite)*. — Le Saint conseille à son parent d'acquiescer à un ordre du prince de Nemours. — Que faire contre la violence, quand il n'y a remède. — Une preuve de courage contre une maigre vengeance. — Encouragements et sympathies..... 98

CMXXXII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Souhaits de bon voyage et salutations..... 101

CMXXXIII — A LA MÊME. — Le prieur de Blonay. — « Le grand ouvrier des merveilles. » — Un moyen d'être très heureux. — Le voyage d'une jeune mariée. — Privilège de ceux qui sont à Dieu. 102

CMXXXIV — A LA DUCHESSE DE MANTOUE. — La Congrégation de la Visitation à la fin de l'année 1613 ; son esprit, ses pratiques. — Le Saint demande à la duchesse de vouloir bien être la protectrice officielle de l'Institut, de procurer en sa faveur des lettres patentes du duc de Savoie et de faire poser en son nom la première pierre du futur oratoire..... 104

CMXXXV — A M. DE PEYZIEU *(Inédite)*. — Amitié du Saint pour la famille de Peyzieu. — Pourquoi il faut mépriser les calomnies anonymes..... 110

CMXXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Nos sentiments pour la créature et pour le Créateur. — Joie et piété du Saint la veille du 8 décembre..... 112

CMXXXVII — A M. DE QUOEX. — Ce que souhaite le Saint et ce qui lui est indifférent ; son humilité et sa modération. — La charité et la diversité d'opinions. — Double projet de réforme à Talloires. — Deux remèdes de François de Sales contre les contradictions. — Que faire quand on s'oppose aux fautes..... 113

CMXXXVIII — A LA SŒUR FAVRE. — Une lettre qui a consolé, embaumé l'âme du Saint. — Les productions de l'amour-propre. — Rien ne répare une faute comme de l'avouer naïvement. — Une grande partie de notre perfection..... 117

CMXXXIX — A UNE DAME. — Saint François de Sales espère terminer les prédications de l'Avent. — Réflexions sur la fuite imperceptible des années. — Aspirations vers l'éternité ; souhaits pour sa possession..... 119

CMXL — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le « grand petit Enfant de Bethleem » et Salomon. — L'haleine du bœuf et de l'âne, et les aspirations de notre cœur. — Gratitude du Saint pour un ornement, ouvrage de la Mère de Chantal..... 120

CMXLI — A LA MÊME. — C'est en toutes circonstances qu'il faut aimer la très sainte volonté de Dieu. — Pourquoi le Saint a choisi

le dernier jour de l'année pour faire de « petitz et grans changemens » en sa Congrégation..... 122

CMXLII — A LA MÊME. — Le côté percé du Sauveur, abri divin. — Le Sauveur, Roi des cœurs, toujours prêt à leur donner audience 123

CMXLIII — A UN ECCLÉSIASTIQUE. — Procès entre l'Evêque de Maurienne et le curé de Lullin. — Intervention du Saint en faveur de ce dernier..... 124

CMXLIV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Pourquoi faut-il se confier à la Providence de Dieu..... 125

CMXLV — A UNE COUSINE *(Fragment inédit)*. — Exhortation à l'amour de Notre-Seigneur..... 126

CMXLVI — AU PRIEUR DE TALLOIRES. — Obligation pour un supérieur de réduire au devoir des sujets scandaleux. — Circonstances qui aggravent la culpabilité des délinquants..... 127

CMXLVII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Apologue du musicien devenu sourd, et la sainte musique d'une âme qui sert Dieu, sans joie, abandonnée entièrement au bon plaisir divin..... 128

CMXLVIII — A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION. — Ce qui tenait occupé le Saint toutes les matinées ; l'emploi meilleur qu'il aurait voulu en faire. — « L'amour propre ne meurt jamais ; » ses fruits et ceux de la vraie charité. — Quel est le seul remède. — Les séparations pour les mondains et les amis de Dieu..... 129

ANNÉE 1614

CMXLIX — A Mme D'ESCRILLES. — Quand faut-il s'abandonner entièrement entre les bras de la Providence. — Comment parler des personnes qui nous ont fait tort. — Ce qui est plus efficace contre le mal que le ressentiment..... 133

CML — AU PÈRE DE SOULFOUR. — Envoi de lettres pour l'Evêque de Bazas et pour M. de Fontaines. — Attachement du Saint pour la Congrégation de l'Oratoire ; il désire en connaître les règlements. — Le *Traitté de l'Amour de Dieu* l'empêche d'entreprendre un travail qui lui est proposé..... 135

CMLI — A Mgr FENOUILLET. — Salutations affectueuses envoyées au destinataire de passage à Lyon. — Le Saint s'excuse de ne pouvoir accepter l'invitation de prêcher à Toulouse..... 138

CMLII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Saint François de Sales se sent pressé d'activer la rédaction de son grand ouvrage..... 140

CMLIII — A LA MÊME. — Le Saint ménage à sa chère Congrégation la bienveillance du Conseil de Ville d'Annecy. — Pourquoi il ne veut pas qu'on demande de sa part du beau papier à M. Rolland.. 140

CMLIV — A LA MÊME. — Un triduum de prières. — Souhait d'unité. 143
CMLV — A LA MÊME. — Plusieurs visiteurs ont empêché le Saint d'aller voir la Mère de Chantal. — Il se promet de célébrer avec elle, le lendemain, l'anniversaire de sa naissance et de dire la Messe à la Visitation..... 143
CMLVI — AU DUC DE SAVOIE. — Le Duc ayant agréé le projet de confier aux Barnabites le collège de la ville, est supplié de le faire réussir..... 145
CMLVII — A M. DE QUOEX. — La réforme de Talloires et l'affaire de Mme des Gouffiers. — Nouvelles et commissions pour Rome. — Instructions à suivre dans une négociation auprès des Congrégations romaines..... 147
MÉMOIRE POUR M. DE QUOEX CONCERNANT Mme DES GOUFFIERS..... 153
CMLVIII — A Mme DE LA VALBONNE. — Il ne faut jamais cesser de coopérer de son mieux au salut du prochain. — Comment aborder une âme pécheresse et avec quel sentiment. — Le moindre brin du divin amour, préférable à tous les trésors du monde..... 155
CMLIX — A M. DE BLONAY. — Affaires d'argent. — Reconnaissance du Saint pour un service que lui a rendu Mgr Gribaldi. — Nouvelles et messages..... 156
CMLX — A Mgr JOST — Regrets sur la mort d'Adrien de Riedmatten, évêque de Sion; éloge de son zèle et de ses vertus. — Les airs de deuil transformés en chants d'allégresse à l'élection de Mgr Jost. — François de Sales lui offre son concours pour la cérémonie du sacre. — Promesse d'entier dévouement..... 158
Autre minute de la lettre précédente..... 162
CMLXI — A M. DE BLONAY. — Une entrevue jugée nécessaire.. 165
CMLXII — A M. DES HAYES. — Entremise du Saint pour l'une de ses parentes. — Son aversion pour les affaires d'intérêt. — Passage à Chambéry du Cardinal d'Est..... 166
CMLXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le texte des Litanies de saint Joseph, revu, corrigé et accentué par le Fondateur de la Visitation..... 168
CMLXIV — A Mme DE LA VALBONNE. — Pourquoi l'intercession de saint François de Paule est propice à l'espérance des mères.. 170
CMLXV — A UN GENTILHOMME *(Billet inédit)*. — Remerciements pour un envoi de venaison..... 171
CMLXVI — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Une lettre recommandée. 171
CMLXVII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Deux plans proposés pour la première église de la Visitation. — Le saint Fondateur désire « une petite eglisette bien façonnee. »..... 172

CMLXVIII — AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SAMOËNS. — Les statuts du Chapitre de l'église cathédrale d'Annecy doivent servir de type à la collégiale de Samoëns..... 174

CMLXIX — A Mme D'ESCRILLES. — Compassion et consolation du Saint. — Etre sur la croix, grâce insigne pour les âmes dédiées à Dieu..... 175

CMLXX — AU ROI DE FRANCE. — Remerciement au Roi pour une aumône promise à l'église de Gex..... 176

CMLXXI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Impressions rétrospectives de l'Evêque de Genève à propos de l'ostension du saint Suaire. — Ce qui lui vint au cœur de dire au Cardinal de Savoie. — Une recette de Mme de Boisy. — La mort, source de la vie nouvelle. 177

CMLXXII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Etre toute sainte : ce que renferme ce bref souhait. — La valeur d'une once de douceur durant un procès. — Une heureuse naissance..... 179

CMLXXIII — AU COMTE DE TOURNON. — Gratitude et félicitations. — Un Théatin célèbre du temps, orateur et écrivain..... 180

CMLXXIV — AU DUC DE SAVOIE. — Un moyen d'accroître la dévotion au pays du Chablais. — L'abbaye de Ripaille et la piété des princes de Savoie. — Fermeté et constance de l'Ordre des Chartreux..... 182

CMLXXV — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Le baptême d'un neveu du Saint : il se promet d'y voir M. et Mme de Charmoisy. — Nouvelles et messages..... 184

CMLXXVI — A LA MÊME. — Le duel et les censures de l'Eglise au XVIIe siècle. — Le courage « desreglé » des catholiques qui acceptent le duel. — Ce qui tourmentait le plus François de Sales à leur sujet. — Une pieuse industrie..... 185

CMLXXVII — A M. DE QUOEX. — Avis et démarches pour obtenir l'annulation des vœux de Mme des Gouffiers..... 187

CMLXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Préparatifs d'une course sur le lac..... 188

CMLXXIX — AU DUC DE SAVOIE. — Les Pères Barnabites à Annecy. — Le Duc est prié de favoriser leur mission, d'une incomparable utilité pour le collège de la ville..... 189

CMLXXX — A Mme DE LA FLÉCHÈRE *(Inédite)*. — Nouvelles de la santé du Saint. — Regret d'avoir manqué une visite désirée.... 191

CMLXXX *bis* — A LA MÈRE DE CHANTAL (1). — Piété et patience de Gallois de Sales, frère du Saint, durant sa dernière maladie. 195*bis*

CMLXXXI — AU ROI DE FRANCE. — Actions de grâces pour une gratification accordée aux églises du pays de Gex..... 192

(1) Voir plus haut, note (2), p. 195*bis*.

CMLXXXII — AU DUC DE BELLEGARDE. — Double interprétation du titre de « filz » désiré par le destinataire. — Exhortation aux pratiques de piété. — Le monde, malgré sa malignité, estime les vrais dévots et la dévotion sérieuse et toute suave..... 193

CMLXXXIII — AU BARON DU VILLARS *(Inédite)*. — Plainte du Saint contre une prétention exorbitante qu'avaient eue les protestants à l'assemblée des Etats du bailliage de Gex..... 195

CMLXXXIV — AU COMTE DE TOURNON. — François de Sales s'abstient prudemment de fréquenter le duc de Nemours, alors à Annecy. — La réimpression en petit format de l'*Introduction à la Vie devote* engage l'auteur à préparer une nouvelle édition. — Affaires de MM. du Noyret et de Portes..... 197

CMLXXXV — AU GÉNÉRAL DES CHARTREUX. — L'Evêque de Genève sollicite l'admission d'une postulante chez les Chartreusines de Mélan..... 200

CMLXXXVI — AU BARON DE CUSY *(Inédite)*. — Les brebis gagnent à l'absence des mauvais bergers. — Pourquoi on allait à la guerre au dix-septième siècle..... 202

CMLXXXVII — AU COMTE DE TOURNON *(Inédite)*. — Saint François de Sales et les offenses. — L'amitié et la charité. — Une amitié un peu forte ne doit pas être chatouilleuse. — Un louable projet de retraite..... 203

CMLXXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Billet inédit)*. — Une visite empêchée..... 205

CMLXXXIX — A L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN. — Unique préface pour toute une correspondance. — Propriétés de l'eau vive que l'on puise en Notre-Seigneur par la sainte oraison ; erreur et malheur des familles religieuses qui ne s'appliquent pas à cet exercice. — Un ignorant qui en sait plus que beaucoup de savants. — Les Œuvres de sainte Thérèse. — Vertus à faire fleurir dans un monastère. — Utilité d'un bon et vertueux confesseur pour une Communauté..... 206

CMXC — A Mme DE LA VALBONNE. — Se consacrer à Notre-Seigneur, c'est une grâce dont la grandeur se découvre avec le temps. — Pourquoi Dieu permet les « secousses de l'amour-propre. » — Salutations..... 209

CMXCI — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Affaires diverses. — Un malade bien résigné. — La seule chose digne d'être estimée.... 211

CMXCII — AU DUC DE BELLEGARDE. — Pourquoi l'amour paternel est puissant ; celui du Saint comparable au feu. — L'idéal qui sied à une grande âme. — Préservatifs conseillés contre les malignes influences de la cour..... 212

CMXCIII — A M. DE JACOB *(Inédite)*. — Témoignages de sympathie à un ambassadeur qui n'avait pas réussi dans sa mission. — Discrète invitation à sanctifier ses derniers jours. — Promesse d'une visite..... 214

CMXCIV — A Mgr CAMUS. — « La mousse des exemptions. » — Une vertu qui vaut un procès de canonisation. — Un déplaisir et une crainte du Saint. — Injuste ingérence de l'Etat dans l'exercice du pouvoir spirituel de l'Eglise. — L'Evêque de Genève se confie, pour la défense de ses droits, à la vaillance de son ami. — Messages pour Dijon..... 215

CMXCV — A M. DUNANT *(Inédite)*. — Règlement de plusieurs affaires intéressant diverses paroisses du pays de Gex..... 219

CMXCVI — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Les mauvais procédés et les répugnances de l'amour-propre : excellentes occasions de pratiquer l'humilité..... 222

CMXCVII — AU DUC DE BELLEGARDE. — Progrès spirituels du duc de Bellegarde. — A quelle condition peut-on servir Dieu à la cour. — Pourquoi Dieu est le plus digne objet de notre amour. 223

CMXCVIII — AU BARON D'ANLEZY *(Inédite)*. — Mme des Gouffiers aspirante à la Visitation ; accueil que lui préparent le Fondateur et les Religieuses. — Sa famille n'aura nul sujet de blâmer son choix. 225

CMXCIX — A M. DE FORAS. — Un échange qui accommoderait infiniment les monastères de Saint-Dominique et de la Visitation ; il se fera, si le prince de Nemours en témoigne le désir. — Le destinataire est prié d'en parler à Sa Grandeur..... 226

M — A M. JAY. — Un futur assistant du Saint aux Offices de la cathédrale..... 229

MI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Une visite des Pères Barnabites annoncée à la Mère de Chantal..... 231

MII — A LA MÊME. — Reprise d'un travail interrompu à regret. — Un concours, et « l'eschange des jardins » à acheminer..... 232

MIII — A MM. LES PROVISEURS DU COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN. — L'introduction des Barnabites au collège d'Annecy laisse subsister l'alliance avec le collège de Savoie à Louvain. — Les Proviseurs sont priés d'agréer ce qui a été fait et de correspondre au désir du Saint..... 233

MIV — A Mme DES GOUFFIERS. — Dieu guide les âmes qui remplissent avec humilité quelque mission de sa Providence. — Le vrai esprit de la Visitation, et comment elle doit considérer les autres genres de vie. — Pourquoi Dieu l'a créée. — C'est sa « plus grande gloire qu'il y ayt une Congregation de la Visitation au monde. » — Humilité du Fondateur ; son affection pour les Ursulines..... 235

MV — A LA MÊME *(Inédite)*. — Succès des négociations entreprises pour l'obtention d'une dispense en Cour de Rome. — Le P. de Villars à Lyon. — Prudence recommandée à la destinataire. — Messages divers..... 238

MVI — A LA SŒUR DE CHASTEL. — La nature et la grâce en la Sœur de Chastel. — Conduite à tenir dans ce conflit. — A quelles conditions Dieu chérit les âmes tracassées..... 241

MVII — A Mme DES GOUFFIERS. — Le Saint donnera de bon cœur ses Filles pour la fondation de Lyon. — Pourquoi le genre de vie de la Visitation en facilite la diffusion. — Un trait de la Providence divine et le suffrage du Patron de l'Eglise lyonnaise. — Un des plus grands avantages des Congrégations au XVIIe siècle. — Déférence que méritent les Carmélites. — Messages et salutations..... 244

MVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL *(Inédite)*. — Une consolation refusée au Saint. — Il termine la rédaction du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Encore l'échange des jardins. — L'entrée au monastère de la Visitation permise à quelques dames de Chambéry, mais à une condition..... 248

MIX — A LA MÊME *(Inédite)*. — Une sénatrice à confesser; le Saint lui donne rendez-vous à la Visitation..... 250

MX — AU CHANOINE MARPEAUD *(Inédite)*. — Le destinataire est prié de loger en vertueuse compagnie le fils de Mme d'Escrilles.. 251

MXI — AU DUC DE NEMOURS. — L'Evêque de Genève conserve l'espoir du prochain retour du prince. — Raisons pressantes pour le Duc de résider à Annecy. — Charles-Emmanuel désire qu'il y demeure, la guerre lui en fait un devoir. — Son absence paraîtrait un abandon et amènerait une séparation d'avec la cour de Savoie..... 252

MXII — AU COMTE DE TOURNON. — Le Saint déplore le départ du prince de Nemours. — Une paroisse très mal desservie. — L'épitaphe du poète Nouvellet..... 257

MXIII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Bonnes nouvelles. — Le premier essai d'une fille « bien resolue et de bon esprit. » — Annonce d'un départ. — Achèvement du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — Divers messages..... 260

MXIV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le Saint retenu chez lui par le grand nombre des visiteurs; il se promet toutefois d'aller voir le lendemain la Mère de Chantal..... 262

MXV — A Mgr FENOUILLET *(Inédite)*. — Pénurie de prédicateurs dans la province des Capucins de Thonon. — Intervention du Saint en faveur des Cordeliers savoyards, menacés d'une séparation

préjudiciable à leurs études. — Une besogne qui n'est pas déplaisante à son auteur. — Pourquoi le *Traitté de l'Amour de Dieu* pourrait avoir moins de succès que l'*Introduction à la Vie devote*..... 263

MXVI — A Mgr JOST. — Plusieurs raisons inclinent François de Sales à obliger l'Evêque de Sion. — Il lui sera très agréable de prendre part à l'office de sa consécration..... 267

MXVII — AU COMTE DE TOURNON. — Voyages en Tarentaise et en Valais. — Nouvelles diverses..... 268

MXVIII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Annonce d'une messagère de confiance. — Encouragements. — Fidélité du Saint à sa chère Eglise de Genève, sa première épouse..... 270

MXIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Une nouvelle prétendante pour la Visitation..... 271

MXX — A LA MÊME. — Une première étape et la pensée de zèle qui donnait un élan joyeux au saint voyageur. — Consolations spirituelles réservées aux âmes apostoliques. — Commentaire d'un texte de saint Paul..... 272

MXXI — AU DUC DE SAVOIE. — Avis donné au Duc sur la politique du gouverneur de Milan en Valais. — Eloge détaillé du nouvel Evêque de Sion. — Un présent qu'il n'a pas reçu..... 274

MXXII — AU MARQUIS DE LANS. — Renseignements politiques. — Les agissements du gouverneur de Milan pour attirer le Valais au parti de l'Espagne. — Opposition de l'Evêque de Sion. — Mesures à prendre. — Un festin de six heures. — Qualités du nouvel Evêque..... 276

MXXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Réponse à donner à une personne qui combat une vocation. — Respect dû à la liberté des âmes..... 279

MXXIV — A DOM BAILLY. — Excellente disposition pour recevoir de grandes grâces. — Comment vivre « en ce petit pelerinage. » — Document pour commencer une bonne vie religieuse. — Un anniversaire très pieusement célébré par le Saint..... 280

MXXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Mme des Gouffiers propose de venir prendre la Mère de Chantal pour l'accompagner à Lyon ; le Saint agrée provisoirement ce projet..... 282

MXXVI — A LA MÊME. — Où réside la foi dans l'âme des saints qui sont tentés contre cette vertu. — Les souffrances spirituelles de la Mère de Chantal ne troublent pas son saint Directeur... 282

MXXVII — A LA MÊME. — Une malade reprise pour ses imprudences..... 283

MXXVIII — A LA MÊME. — Demande et envoi de nouvelles..... 284

MXXIX — A Mme DE PEYZIEU. — Pour être tout à Dieu, nous devons crucifier nos affections les plus vives. — Il nous faut surtout un cœur amoureux envers le prochain. — Quand cet amour est-il plus excellent..... 284

MXXX — A M. DE LA CEPPÈDE. — Remerciements au destinataire pour l'envoi d'un poème. — L'auteur a su transformer les muses païennes en chrétiennes. — Puisse-t-il servir d'exemple à d'autres poètes. — Le pouvoir des vers pour pénétrer les cœurs..... 286

MXXXI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Une occasion est offerte à la Mère de Chantal d'écrire à son cher enfant. — De quoi elle avait peur..... 288

ANNÉE 1615

MXXXII — A M. DE BLONAY. — Pourquoi le saint Fondateur désire envoyer à Lyon les meilleurs de ses sujets. — Marie-Aimée de Blonay sera l'une des fondatrices; son père est prié d'agréer cette mission si glorieuse pour sa fille..... 289

MXXXIII — A Mme DE BALLON — La débonnaireté de Notre-Seigneur en sa crèche; ce qu'on y trouve et dans quelle posture il faut s'y tenir. — Que faire quand l'ennemi nous détourne de la sainte dévotion; le péril de quitter l'oraison..... 290

MXXXIV — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — La malignité humaine, grand sujet de résignation. — Quels esprits ne sont pas bons à l'office de chapelain. — On attend à Annecy les délégués de l'Archevêque de Lyon..... 292

MXXXV — A LA MÊME. — Départ imminent de la Mère de Chantal pour Lyon. — Souhait du Saint..... 294

MXXXVI-MXLII. — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Sept billets pour le voyage. — Souhaits et bénédictions. — Les âmes vraiment inséparables. — Motifs de confiance et de courage. — La joyeuse ardeur de saint Ignace, martyr. — Promesse de la protection des bons Anges. — Douceur de l'unité des cœurs et des esprits. — Ardente prière pour la Fondatrice; bénédictions à ses filles. 295

MXLIII — A Mme DE PEYZIEU. — Les marques du pur amour. — De quel prix ont été payées les vertus des chrétiens..... 300

MXLIV — A M. DE QUOEX. — Gratitude de Son Altesse envers le Saint pour un avis important..... 301

MXLV — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — Sentiments du Saint après le départ de sa chère fille spirituelle. — Nouvelles détaillées du Monastère, des Religieuses, de Françoise de Chantal, de son goût pour la parure et de la piété de Mme de Thorens. — Désir de savoir les particularités de l'« abord » à Lyon. —

Bénédictions à la Fondatrice et à chacune de ses filles qui l'accompagnaient 302

MXLVI — A M. DES HAYES *(Inédite)*. — Une chère ville que le Saint serait content de revoir. — C'est l'invitation et la société d'Antoine des Hayes qui auraient ses préférences s'il pouvait aller prêcher à Paris. — Pourquoi il prend patience dans son « buisson. » — Promesse d'adresser à son ami les premiers exemplaires du *Traitté de l'Amour de Dieu*. — M. de Granier..... 306

MXLVII — AU PRINCE CARDINAL DE SAVOIE. — Les pièces pour la cause du bienheureux Amédée de Savoie ont été envoyées et reçues en temps opportun. — Le Cardinal est prié de s'intéresser à la prospérité du collège d'Annecy, gêné par l'insuffisance des revenus 308

MXLVIII — A Mme DE PEYZIEU. — Souhaits, offre de services, encouragements à une dame infirme et âgée. — Le moyen de rendre les langueurs salutaires et aimables..... 310

MXLIX — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — D'où procèdent les découragements dans la vie spirituelle. — Il ne faut jamais s'arrêter dans le travail de la perfection. — Un précepte des Saints recommandé à la Mère de Chantal. — La présence du Saint-Sacrement, trésor de vie pour les maisons qui en jouissent..... 311

ML — A LA MÊME, A LYON. — Trois consolations dont le Saint a été gratifié au château de Sales. — Son attendrissement en voyant les pigeons faire place aux petits oiseaux et leur laisser pour leur repas des restes à suffisance..... 313

MLI — AU COMTE DE TOURNON *(Inédite)*. — Dispense de l'abstinence. — Une dénonciation effrontée contre un frère du Saint.. 316

MLII — AU DUC DE NEMOURS. — La nuit et les œuvres de la nuit. — Pourquoi les princes sont tenus en conscience de ne pas recevoir sans examen les accusations. — Courageuse remontrance du saint Evêque au duc de Nemours..... 317

MLIII — A M. DE FORAS. — Pourquoi François de Sales s'affligeait de la calomnie faite contre ses frères. — Une prédiction du saint Evêque 320

MLIV — AU MÊME *(Inédite)*. — Protestation d'amitié..... 322

MLV — A M. DE CHATILLON. — Informations à prendre sur un ecclésiastique 323

MLVI — AU PRINCE CARDINAL DE SAVOIE. — La ville d'Annecy mérite d'être exemptée des charges de guerre. — Le Saint demande au Cardinal de favoriser ce bon peuple..... 324

MLVII — A LA COMTESSE DE TOURNON. — La destinataire est priée de faire exonérer des impôts deux pauvres veuves réduites à la misère..... 325

MLVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — L'amour ne va pas toujours en ordre. — Pourquoi, même à Sainte-Claire, François de Sales, en parlant de saint Joseph, n'a pas eu la ferveur qui lui est habituelle à la Visitation. — Bonnes nouvelles de plusieurs Religieuses et de toute la Communauté..... 327

MLIX — A Mme DE PEYZIEU. — Souhaits de pieuse affection. — La fièvre amoureuse du Sauveur capable d'adoucir la fièvre corporelle. — Promesse de prières..... 328

MLX — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — La préoccupation d'un écrivain « embesoigné ». — Une consultation du médecin de la Sainte. — Précautions épistolaires suggérées par la charité. — Les sorties, et l'autorité du Père spirituel du Monastère. — Confesseurs de dévotion et confesseurs extraordinaires..... 329

MLXI — A M. MILLETOT. — Soulèvement d'une paroisse qui refuse une partie de la dîme au Chapitre de Genève. — Pourquoi le saint Evêque voudrait et ne voudrait pas châtier la mutinerie. — Les femmes de Seyssel. — Il faut ramener les délinquants au devoir..... 333

MLXII — A Mme DE CORNILLON, SA SŒUR *(Inédite)*. — Affectueux bonsoir à la destinataire dont la visite est très désirée par le Saint. — Assurance qu'un service promis sera rendu..... 335

MLXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON *(Inédite)*. — Les distractions en l'oraison. — Sainte affection du Bienheureux pour l'âme de sa chère fille spirituelle. — Nouvelles de plusieurs Religieuses de l'abbaye de Sainte-Catherine et de la Visitation. — Salutations particulières..... 336

MLXIV — A Mgr FENOUILLET *(Inédite)*. — Entremise du Saint pour faire rentrer en grâce auprès du destinataire un parent qui l'avait offensé. — Remerciements pour l'offrande d'un opuscule. — Portrait du jeune Louis des Hayes. — Eloge des PP. Barnabites.. 339

MLXV — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — L'affaire de Mme des Gouffiers. — Ne pas recevoir les postulantes avant l'âge requis. — Pourquoi la Mère de Chantal pouvait répondre hardiment pour le Saint. — Avis sur les sorties extraordinaires. — Trois hôtesses du Monastère d'Annecy. — Un sermon de deux heures et demie..... 342

MLXVI — A LA MÊME, A LYON. — De la réception des prétendantes. — Les sorties extraordinaires et pour quelles visites il faut les permettre..... 347

MLXVII — A Mme DE LA FLÉCHÈRE. — Faut-il rechercher la cause de nos sécheresses ? — Pourquoi Dieu les envoie. — A quoi servent quelquefois les séparations..... 348

MLXVIII — A UNE DAME. — Le double avantage qu'on retire souvent de certaines maladies. — Dieu n'abandonne jamais le premier l'âme qu'il a d'abord attirée à lui..... 349

MLXIX — A Mme DE PEYZIEU. — La santé du corps et la santé de l'âme vont souvent en mouvement contraire. — La maladie purifie le cœur. — Quel est le plus excellent sacrifice qu'on puisse faire, au temps de la vieillesse et des infirmités..... 350

MLXX — A M. DES HAYES. — L'Evêque de Genève s'excuse de ne pouvoir accepter une proposition qui l'obligerait à résider en France. — Remerciements pour des services rendus. — Privilèges et privilèges. — Qualités et défauts de Louis des Hayes. — Une de ses réponses; son affection pour le Saint. — Nouvelles militaires..... 351

MLXXI — A DOM JEAN DE SAINT-MALACHIE OBRY. — Amitié du Saint pour les religieux Feuillants. — Affectueuse mention de Mme Brûlart. — Dévotion de François de Sales à saint Bernard. — Nouvelles de la Visitation..... 356

MLXXII — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — Un billet hâtif. — Union d'intimité spirituelle entre les âmes des deux Saints... 358

MLXXIII — A LA MÊME, A LYON. — Aucune distance ne peut éloigner les cœurs que Dieu unit. — Une crainte du Saint. — La liberté qu'il faut garder à tout prix dans l'Institut de la Visitation. — Pourquoi le Fondateur voulait qu'on s'accommodât de certains esprits un peu difficiles. — Un vingt-troisième anniversaire cher au Bienheureux..... 359

MLXXIV — A LA MÊME, A LYON. — Puissants désirs de servir le divin amour qui affluent dans le cœur du Saint. — Consolations qu'il reçoit des progrès spirituels de ses chères filles d'Annecy. — Que faire pour permettre à Dieu de parachever son œuvre dans les âmes..... 361

MLXXV — A LA SŒUR FAVRE, A LYON. — Inquiétudes résignées du Bienheureux sur la santé de la Mère de Chantal. — Voyage de M. Grandis à Lyon..... 362

MLXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON. — Zèle croissant du Saint pour le service de Dieu. — Béatitude et suavité des âmes totalement résignées au vouloir divin. — Attente de nouvelles. 363

MLXXVII — A LA MÊME, A LYON. — Acquiescement de François de Sales à la volonté de Dieu. — Nouvelles de son propre cœur. 365

MLXXVIII — A LA SŒUR DE BRÉCHARD *(Inédite)*. — Prières publiques pour la guerre. — Affaire d'argent..... 366

MLXXIX — A M. DE PEYZIEU *(Inédite)*. — Condoléances. — Eloge d'un frère défunt. — La seule chose qui nous mette en

repos. — Préparer la mère tout doucement à la fâcheuse nouvelle. — Une grande erreur..... 368

MLXXX — A Mme DE PEYZIEU. — Condoléances à la destinataire sur la mort de son fils. — Le monde le plus désirable de tous. — Consolations à la mère « quasi sur le despart » pour aller où est son enfant..... 370

MLXXXI — A LA SŒUR FAVRE, A LYON. — La Mère de Chantal hors de danger. — Nouvelles et avis spirituels. — Salutations aux chères Sœurs et aux bienheureuses Novices..... 373

MINUTES ÉCRITES PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES POUR D'AUTRES PERSONNES

MLXXXII — AU DUC DE SAVOIE, pour les Religieuses de la Visitation. — Remerciements et promesse de prières à Son Altesse en retour de la protection qu'elle accorde à la Visitation. 375

MLXXXIII — AU CARDINAL BARBERINI, pour Mme des Gouffiers *(Inédite)*. — Mme des Gouffiers se félicite d'avoir le Cardinal pour intercesseur dans son affaire. — Elle en espère le succès de sa charitable intervention..... 376

MLXXXIV — A LA DUCHESSE DE MANTOUE, pour les Religieuses de la Visitation *(Inédite)*. — Les Religieuses de la Visitation d'Annecy rendent compte à leur protectrice de leurs consolations: pose de la première pierre de l'église, envoi prochain de trois d'entre elles pour dresser un nouveau monastère à Lyon..... 379

MLXXXV — A UN SECRÉTAIRE DU DUC DE SAVOIE, pour le Supérieur d'une Communauté *(Inédite)*. — Une réclamation injustifiée..... 381

APPENDICE

I

LETTRES ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A — LETTRES DE COMMISSION DE Mgr PIERRE-FRANÇOIS COSTA, NONCE APOSTOLIQUE A TURIN. 385

B — LETTRE DU PÈRE JACQUES-PHILIBERT DE BONIVARD, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS..... 386
C — LETTRE DU PÈRE MATHIAS DE DOLE, CAPUCIN.. 388
D — LETTRE DE MGR JEAN-PIERRE CAMUS, ÉVÊQUE DE BELLEY.... 389
E — LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL IER, DUC DE SAVOIE..... 391
F — LETTRE DU CARDINAL CAFFARELLI-BORGHESE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT..... 392
G — LETTRE DE MATHIAS, EMPEREUR D'ALLEMAGNE..... 393
H — LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL IER, DUC DE SAVOIE..... . 395
I — LETTRE DU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE..... 396
J — LETTRE DU CARDINAL CAFFARELLI-BORGHESE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT..... 397
K — LETTRE DE DOM BRUNO D'AFFRINGUES, GÉNÉRAL DES CHARTREUX..... 398
L — LETTRE DU PÈRE ÉTIENNE BINET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. 399

II

LETTRES DE PRINCES ET AUTRES PERSONNAGES A DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

A — LETTRE DE CHARLES-EMMANUEL IER, DUC DE SAVOIE, AUX RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY..... 401
B — LETTRE DE L'INFANTE MARGUERITE DE SAVOIE, DUCHESSE DE MANTOUE, A LA MÈRE DE CHANTAL..... 402
C — LETTRE DE M. PHILIPPE DE QUOEX A SON FRÈRE CLAUDE 403
D — LETTRES PATENTES DE CHARLES-EMMANUEL IER, DUC DE SAVOIE, AU SOUVERAIN SÉNAT..... 409
E — LETTRE DU MÊME AUX NOBLES SYNDICS D'ANNECY..... 410
F — LETTRE DU MÊME AUX ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE CHAPPUISIEN. 411
G — LETTRE DE M. RENAUD DE LA GRANGE AU DUC DE VILLEROY. 412
H — LETTRE DU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE AUX ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE CHAPPUISIEN..... 415
I — LETTRE DES PROVISEURS DU COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN, AUX ADMINISTRATEURS DE CELUI D'ANNECY..... 416
J — LETTRE DE MGR ANASTASE GERMONIO, ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE..... 417

185016

III

LA FONDATION DU IER MONASTÈRE DE LA VISITATION DE LYON, DEUXIÈME DE L'ORDRE..... 418
LETTRES PATENTES DE LOUIS XIII 428

Glossaire des locutions et des mots surannés..... 431
Index des correspondants et des principales notes biographiques et historiques de ce volume..... 437
Table de correspondance de cette nouvelle Edition avec les précédentes, et indication de la provenance des Manuscrits. 453

13030. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

BX 1750 .F7 1892 v.16 SMC
Francis,
Oeuvres de saint Francois de
Sales, eveque de Geneve et d
Edition complete d'apres les
autographes et les editions
Originales enrichie de nombr